



HAL
open science

La gestion des déceptions amoureuses comme travail émotionnel genré : entre appuis interpersonnels et contraintes institutionnelles

Victor Coutolleau

► To cite this version:

Victor Coutolleau. La gestion des déceptions amoureuses comme travail émotionnel genré : entre appuis interpersonnels et contraintes institutionnelles. Sociologie. Sorbonne Université, 2023. Français. NNT : 2023SORUL049 . tel-04223094

HAL Id: tel-04223094

<https://theses.hal.science/tel-04223094v1>

Submitted on 29 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



SORBONNE UNIVERSITÉ

ÉCOLE DOCTORALE V (ED 0433) – CONCEPTS ET LANGAGES
Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne

THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

Discipline : Sciences sociales et philosophie de la connaissance

Présentée et soutenue par :

Victor COUTOLLEAU

le : 26 juin 2023

**La gestion des déceptions amoureuses comme
travail émotionnel genré
Entre appuis interpersonnels et contraintes institutionnelles**

Sous la direction de :

Mme Beate COLLET – Professeure des universités, Sorbonne Université

Membres du jury :

Mme Céline BESSIERE – Professeure des universités, Paris Dauphine – PSL (rapportrice)

M. Pierre-Marie CHAUVIN – Maître de Conférences, Sorbonne Université (examinateur)

Mme Marta DOMINGUEZ-FOLGUERAS – Associate Professor, Sciences Po (examinatrice)

M. Christophe GIRAUD – Professeur des universités, Université Paris Cité (examinateur)

M. Wilfried RAULT – Directeur de recherche, Ined (rapporteur)

Mme Emmanuelle SANTELLI – Directrice de recherche, CNRS (présidente)

À vous qui ne pourrez jamais lire cette thèse

« Un matin d'avril 1959, j'entendis une mère de quatre enfants qui prenait le café avec quatre autres mères dans un ensemble de banlieue, à quinze miles de New York, parler d'une voix pleine d'un désespoir tranquille du problème et les autres comprirent sans plus d'explications qu'il ne s'agissait pas de difficultés avec son mari, ses enfants ou sa maison. D'un seul coup, elles comprirent que ce même problème les concernait toutes, qu'elles souffraient toutes de ce malaise qui n'avait pas de nom. Avec hésitation, elles commencèrent à parler. Plus tard, quand elles eurent repris leurs enfants à l'école maternelle et les eurent couchés, deux de ces femmes pleurèrent de soulagement car elles savaient maintenant qu'elles n'étaient plus seules ».

Betty Friedan, 1963/2020, La Femme Mystifiée, Éditions Pocket, Traduction d'Yvette Roudy, p. 27

Remerciements

La présente recherche a bénéficié du soutien financier de Sorbonne Université dans le cadre d'un contrat doctoral (2018-2021) et d'un contrat d'Attaché Temporaire d'Education et de Recherche (ATER, 2022-2023). Elle a également bénéficié d'un contrat d'ATER à Sciences Po Paris (2021-2022).

Nécessairement, les toutes premières pensées qui m'accompagnent à l'ouverture de cette thèse vont à Beate Collet et à Didier Lapeyronnie. Dans son style bien à elle et son style bien à lui, ils ont permis à un projet de recherche relativement flou de reprendre pied avec la réalité sociale. Je n'ai jamais pu le remercier, lui, d'avoir tant insisté pour que je lise « Calmer le jobard » d'Erving Goffman. Je n'ai jamais pu la remercier, elle, pour m'avoir dit dès nos premiers échanges que « mon affaire manqu[ait] un peu de féminisme quand même ». J'espère que le présent manuscrit corrige le tir sur ces deux points. Enfin, il est difficile pour moi de ne pas mentionner à quel point l'accompagnement de Beate Collet durant les derniers mois de cette recherche a été un moteur sans lequel ce manuscrit n'aurait pas pu voir le jour. Ne pas pouvoir soutenir avec elle me touche terriblement.

En second lieu, je tiens à remercier Céline Bessière, Pierre-Marie Chauvin, Marta Domínguez-Folgueras, Christophe Giraud, Wilfried Rault et Emmanuelle Santelli d'avoir accepté de consacrer du temps à ce travail de thèse. Ses résultats finaux sont largement influencés par leurs travaux et leurs contributions à la discipline. De ce fait, leurs retours, leurs critiques et nos échanges sur son contenu sont pour moi particulièrement attendus.

Sur le long terme, cette thèse n'aurait probablement pas vu le jour sans l'influence de mes deux grandes sœurs, Juliette et Valentine Coutolleau. Je remercie beaucoup la première pour avoir tant joué dans mon orientation en sciences sociales. Je serai éternellement reconnaissant à la seconde pour m'avoir méthodiquement mis « la tête dans la litière » de mes préjugés sexistes, et d'avoir ainsi préparé ma spécialisation en études de genre. Sur ce point, cette thèse doit également beaucoup à Fannie Dauphant, à la fois pour nos échanges, pour ses conseils, pour ses recommandations de lecture, mais aussi pour avoir prononcé le plus simple des « bah...ouais ?! », qui a pourtant irrémédiablement changé la perspective de recherche adoptée dans cette thèse.

Si les déceptions amoureuses sont l'objet d'un travail émotionnel collectif, cela a également été le cas de cette thèse. Je souhaite ici remercier les personnes ayant participé à la

rédaction encastrée de ce manuscrit. Je pense en premier lieu aux « petites mains » et aux grands yeux qui ont constitué autant de délégué·es impitoyables de l'Académie française, repérant inlassablement fautes de frappes, d'orthographe, d'accord, de répétition et erreurs statistiques : Léa Bahr, Beate Collet, Éric Coutolleau, Juliette Coutolleau, Margot Déage, Camille Gillet, Margot Lenouvel, Gaëlle Meslay, Camille Noûs, Françoise Poupry, Arnaud Régnier-Loilier, Melchior Simioni, Lucas Sage (même si par tradition, il aurait fallu l'oublier), Hugo Touzet. J'ai ici une pensée toute particulière pour ma sœur Juliette qui – en plus du reste – a aussi eu pour tâche de traquer dans le manuscrit les erreurs de droit. Merci à vous, énormément.

Même s'il m'est impossible de les nommer, je tiens également à remercier les enquêté·es qui ont accepté de participer à cette recherche. Merci à elles et eux de s'être prêtée·s à l'exercice et de m'avoir raconté, souvent pendant plusieurs heures, les expériences pénibles mais aussi plus joyeuses de leurs vies amoureuses. J'espère qu'ils et elles trouveront que cette thèse retranscrit fidèlement leur vécu. Je remercie aussi mes premier·es interlocuteur·ices du monde associatif LGBT, pour la patience qu'ils et elles ont manifestée en voyant arriver un énième apprenti sociologue souhaitant mener une étude auprès d'elles et eux. J'ai aussi une pensée pour mes camarades de permanences associatives (qui se reconnaîtront !) pour les moments que nous y avons partagés, et qui ont rendu si peu laborieux ce « travail » de terrain.

Une personne qu'il m'est en revanche impossible de ne pas nommer est Arnaud Régnier-Loilier. Sans sa gentillesse, sa patience, sa disponibilité, ses conseils toujours si précis et toujours si précieux, le présent manuscrit n'inclurait pas le moindre tableau, ne présenterait probablement pas le moindre résultat, et ne serait peut-être composé d'aucune page. Je ne saurai jamais lui dire à quel point je lui suis reconnaissant.

J'ai pu bénéficier durant mes années de doctorat de conditions de travail particulièrement enviables, notamment parce que j'ai eu la chance d'y côtoyer des personnes qui constituent pour moi autant de collègues compétent·es que de formidables ami·es. Je pense en premier à Anastasia Dzerdz-Gavrilov, Shehrazad Lakaf et Amélie Renault, les secrétaires de l'UFR de sociologie de Sorbonne Université, pour leurs capacités à produire des miracles administratifs dans des conditions toujours plus difficiles. Merci plus généralement à tou·tes les collègues qui font de la Maison de la Recherche une maison vivante, où même les corrections de copies deviennent une activité agréable : Adrien Batiga, Manon Baudrier, Pascal Boldini, Hana Bouhired, Simha Bitton, Solenne Carof, Pierre-Marie Chauvin, Wei-Yi Chien, Romain

Davière, Margot Déage, Renaud Debailly, Pierre Demeulenaere, Yoann Dupont, Laurie-Anne Galiby, Camille Gillet, Carlos-Emiliano González-Gallardo, Jeanne Goulpier, Antoine Guillain, Paul Guille-Escuret, Elisa Fin, Karën Fort, Cyril Jayet, Hugo Jeanningros, Morgan Kitzmann, Gaël Lejeune, Margot Lenouvel, Vincent Lully, Gianluca Manzo, Hugo Mestayer, Gaëlle Meslay, Alice Millour, Sébastien Mosbah-Natanson, Armine Patvakanyan, Raphaël Piters, Lucas Sage, Zara Salzmann, Melchior Simioni, Philippe Steiner, Kanako Takeda, Jean-Baptiste Tanguy, Adrien Tanhoff, Hugo Touzet, Marie Trespeuch, Élise Verley, Chen Xiabing, Je pense en particulier à mes « D206istes » de cœur, qu'il me tarde de retrouver enfin. Merci à vous d'avoir été des Sam Gamegies qui refusent de laisser Frodon partir seul en Mordor.

Merci également à Michel Dubois, Alexandra Frénod et Georgie Milard, pour leur soutien qu'il et elles m'ont apporté au nom de notre laboratoire. Je remercie aussi plus généralement l'ensemble des chercheur·ses du GEMASS du site CNRS Pouchet, pour m'avoir accueilli sur place lorsque que je cherchais un asile de rédaction : Catherine Guaspere-Cartron, Floriana Gargiulo, Christelle Germain, Abdelghani Maddi, Jean-Francois Mignot, Emmanuel Monneau, Louis-André Vallet. Je pense aussi à mes trois camarades doctorant·es « Pouchistes » : Sandy Abboud, Nicolas Cheplagin, et Sylvain Fontaine. Merci de m'avoir aidé à traverser cette période.

En première année de thèse, alors que je n'avais pas encore de financement doctoral, j'ai également eu l'opportunité de travailler dans un cabinet d'études dont je garde encore des souvenirs précieux, tant il prouvait qu'il était possible de faire de belles choses hors de la thèse. Merci à François, Maïder, Arnaud, Amandine, Remy, Stewart, Lisa, Laurent, Aurélien, Sarah, d'avoir rendu possible cette parenthèse enchantée.

Hors de la sphère professionnelle, j'ai surtout eu la chance d'être accompagné par des ami·es formidables qui m'ont aidé à surmonter les moments de doutes et de creux qui jalonnent le parcours de la thèse. Sans être exhaustif, je pense ici à Célestin, Alice, Laurène, Julie, Fannie, Théo, Guy, Laeticia, Quentin, Camille (merci avec un manuscrit de retard pour tes DVD !), à Victor B. Je remercie aussi beaucoup Robert et Manuela, pour leur aide persistante pendant toute la durée de cette recherche. Cette dernière doit beaucoup à leur gentillesse et leur pugnacité. Je pense aussi à Pierre et à Christine Bahr, pour m'avoir accueilli chez eux durant ces périodes difficiles, et pour m'y avoir fait sentir comme chez moi.

J'ai eu aussi la chance d'avoir une famille aidante, toujours intéressée par mon travail, toujours prête à me (re)lire. Si je pense à l'ensemble de mes cousin·es, oncles et tantes, j'ai une

pensée particulièrement pour mon grand-père Émile (qui pourra cette fois afficher le vrai titre définitif de ma thèse dans son bureau), et pour ma tante Joëlle – que je remercie pour ses revues de presse choisies avec soin.

Je pense surtout à mes deux petits parents, à mon père Éric, ma mère Françoise, pour avoir été de tels soutiens indéfectibles, pour avoir fait de *si bons speechs* dans les moments où ils étaient les plus nécessaires, et pour les coquilles qu'il et elle corrigent probablement en relisant ces remerciements. Merci pour tout, et pour tout le reste.

Je terminerai par un merci tout particulier à Léa, pour ses relectures, pour son soutien, pour son humour, pour ces mille et une petites choses qui ont fait d'elle une *si mauvaise source d'inspiration* sur mon sujet de recherche.

Notice de rédaction

Tout travail de thèse implique certains partis pris de rédaction qu'il est utile de préciser dès son point de départ, afin d'en faciliter la lecture. C'est en particulier le cas d'une recherche qui traite de son sujet avec une approche en termes de genre. Un tel angle d'entrée nécessite d'explicitier les règles d'accords utilisées quant au « masculin neutre ». Il implique également un travail de définition élémentaire de certains termes, comme « sexe » et « genre ».

Un problème plus général et plus immédiat porte sur l'usage du « je » et du « nous ». De fait, on retrouvera ces deux formes dans le manuscrit, mais associées à des logiques distinctes. Je privilégie la première personne du singulier lorsque j'évoque des expériences de terrain, ou des prénotions marquant ma propre subjectivité de chercheur. Le « je » sert alors à marquer que le propos en question « n'engage que moi » et peut probablement être rattaché à mon propre positionnement dans le champ social. Le « nous » est en revanche privilégié lorsque le propos implique en partie les lecteur·ices, typiquement lors de phases de rappels d'étapes de lecture (« nous avons vu que »). En ce sens, cet usage se distingue du « nous de majesté » : il n'est jamais censé désigner uniquement la « personne qui écrit », mais également, d'une manière ou d'une autre, les personnes en train de lire.

Comme le précédent paragraphe le laisse deviner, cette thèse est également rédigée en écriture inclusive. Cet usage a deux objectifs : rendre visibles les femmes et le féminin, dans une perspective inclusive et féministe, en évitant le masculin par défaut et le masculin pluriel générique ; il a aussi une dimension pratique et une fonction référentielle. Il permet de mieux indiquer lorsque le propos porte exclusivement sur les hommes (« les enquêtés »), exclusivement sur les femmes (« les enquêtées »), ou s'il concerne ces deux catégories (« les enquêté·es »). Ici, l'application du « masculin neutre » risquerait en effet d'alourdir la lecture, en impliquant une redondance pour distinguer le masculin de l'universel (« les enquêtés homme »). Afin de faciliter la fluidité de la lecture cependant, je limite l'usage des points médians pour marquer la déclinaison des deux genres, sans en faire usage pour le pluriel (« les confident·es » et non les « confident·e·s »). Par ailleurs, j'ai également privilégié les termes épiciens (alternant entre « personnes » et « individus ») lorsque le propos n'implique pas de distinction entre hommes et femmes.

Concernant la distinction entre « sexe » et « genre », on la trouvera surtout déclinée dans cette thèse sous la forme « catégorie de sexe »/« genre ». Cette déclinaison est en partie inspirée du triptyque « sexe »/« catégorie de sexe »/« genre » proposé par Candice West et Don Zimmerman dans leur article classique *Doing Gender* (1987).

Le terme de *catégorie de sexe*¹ sera utilisé dans cette thèse de manière purement *descriptive*, pour distinguer les personnes « identifiées comme faisant partie du groupe des hommes » et les personnes « identifiées comme faisant partie du groupe des femmes ». Je le privilégie au terme de sexe, pour rappeler que ce processus de classification est social, en ce sens qu'il s'appuie sur des critères fluctuant avec le temps et parfois contradictoires (Hoquet, 2016). En revanche, j'utiliserai le terme de *genre* pour décrire les *mécanismes sociaux* pesant différemment sur les personnes, *une fois qu'elles ont été classées dans l'un ou l'autre de ces groupes*.

Cette distinction peut paraître anecdotique, mais elle a son importance dans une thèse s'appuyant sur des statistiques : je parlerai par exemple de différences *sexuées* lorsque je commenterai de *manière descriptive* des écarts de pourcentage entre la catégorie des hommes et la catégorie des femmes. En revanche, je parlerai de différences *genrées* lorsque je parlerai des *processus sociaux* pesant différemment sur les personnes identifiées comme hommes et comme femmes. Idéalement, l'identification de ces processus *genrés* permettra d'expliquer les *différences sexuées* relevées dans les statistiques. Plus qu'une différence entre « biologique » et « social », la distinction proposée ici oppose plutôt le niveau « descriptif » et celui de « l'analyse ».

Cette distinction rendra par ailleurs plus facile le commentaire des situations où un individu se trouve en porte-à-faux vis-à-vis des attentes de *genre* rattachées à son *groupe de sexe*. En effet, un usage du terme « genre » pour parler des « hommes » et des « femmes » peut rendre difficile l'analyse des moments où, par exemple, on fait face à un individu identifié comme homme *mais* qui est considéré comme « féminin ». Si les « catégories de sexe » sont des construits sociaux, les distinguer des mécanismes de genre permet ainsi de rendre plus visibles les processus participant au maintien de différences hommes/femmes une fois que les individus sont placés, de gré ou de force, dans l'une ou l'autre de ces catégories.

¹ Afin d'éviter les répétitions, il est parfois utilisé de manière interchangeable avec « groupe(s) de sexe ».

Table des matières

Remerciements	6
Notice de rédaction	10
Table des matières	13
Introduction générale :	16
A - L'idée d'une gestion genrée des déceptions : une constante de la sociologie des séparations	17
B - Une constante sans traitement dédié	20
C - Ouvrir la boîte noire de l'interprétation des déceptions	21
D - Une perspective de recherche comparant hommes et femmes, mais prenant également en compte leur orientation sexuelle	24
E - Plan de la thèse	30
Partie I – « Jamais seul·es » : la gestion des déceptions comme travail émotionnel collectif	34
Chapitre 1 – « La boîte noire » de l'interprétation des déceptions amoureuses : les raisons d'un angle mort	36
Introduction	36
A - La distinction entre insatisfactions et divorces : une constante de la sociologie française du couple	37
B - Des explications culturalistes du divorce aux approches « relationnelles » des séparations	47
C - Concevoir les déceptions amoureuses dans une perspective d'interprétation des émotions	59
Conclusion :	71
Chapitre 2 – De l'interprétation à la gestion des déceptions amoureuses : retour sur les difficultés méthodologiques d'un terrain intime	74
Introduction :	74
A - Du projet de recherche initial au travail de terrain.....	75
B - Les individus cherchent-ils « un sens » à leurs déceptions amoureuses ?	87
C - Réinsérer l'interprétation des déceptions dans un travail plus large de gestion des émotions	103
Conclusion :	110
Chapitre 3 – La gestion des déceptions à l'aune de l'encastrement structurel du couple	112
Introduction	112
A - L'encastrement structurel du couple : un angle mort de l'étude des séparations ? ..	113
B - La gestion des déceptions, un travail collectif	128
C - Le choix des confident·es, indice de l'encastrement du couple	143
Conclusion.....	151
Conclusion de la première partie : jamais seul·es, une bonne nouvelle ?	153

Partie II - « Bien accompagné·es ? », les variations de genre dans la gestion collective des déceptions amoureuses	155
Chapitre 4 – Les différences hommes/femmes dans le recours aux confident·es : une question d’exposition aux déceptions ?	157
Introduction	157
A - Des femmes plus susceptibles de consulter autrui avant la séparation d’une relation cohabitante.....	158
B - La plus forte propension des femmes à parler : la conséquence d’une plus grande exposition aux déceptions ?.....	167
C - Des différences hommes/femmes qui perdurent, même après prises en compte d’autres variables sociodémographiques.....	177
Conclusion.....	190
Chapitre 5 – « Faire son devoir de femme », genre et confiance chez les hétérosexuel·les.....	192
Introduction	192
A - « J’ai l’impression d’être avec ma meilleure amie autour d’un verre » : des limites éclairantes du travail de terrain	193
B - À qui parlent les femmes ? Les logiques derrière une homolalie de genre marquée.....	201
C - À qui parlent les hommes ? Les dessous d’une homolalie de genre réelle, mais limitée	214
Conclusion.....	230
Chapitre 6 – « En parler à tout le monde », sauf aux mecs hétéros : genre et confiance chez les non-hétérosexuels·les	233
Introduction :.....	233
A - Un éloignement vis-à-vis des cercles de confiance classiques chez les hétérosexuel·les	234
B - Le choix des confident·es des enquêtés gays : des recompositions plurielles	246
C - Le choix des confident·es des enquêtées bisexuelles et lesbiennes : une confiance qui reste principalement centrée sur d’autres femmes	259
Conclusion :.....	268
Conclusion de la deuxième partie : des hommes seuls et des femmes bien accompagnées ?	271
Partie III – Une gestion sous contraintes institutionnelles	275
Chapitre 7 – Une gestion sous contraintes économiques et légales.....	277
Introduction	277
A - Le couple comme entité économique inégalitaire.....	278
B - Des logiques matérielles encadrant la gestion des déceptions	289
C - Des logiques matérielles pesant également sur le réseau de confiance.....	305
Conclusion :.....	321
Chapitre 8 – Une gestion sous contraintes parentales	323
Introduction	323
A - Les transformations de « l’intérêt de l’enfant » depuis les années 1970	324

B - La régulation des envies de séparations via la question de l'intérêt de l'enfant	337
C - Les rappels à l'ordre parental à l'extérieur du couple	349
Conclusion.....	359
Conclusion générale : réencastrer le couple	361
Table des figures.....	373
Table des tableaux.....	374
Table des encadrés	376
<i>Bibliographie.....</i>	377
<i>Annexes</i>	401

Introduction générale :

Le 15 juillet 2022, les « Décodeurs » du journal *Le Monde*¹ révélaient de « sérieux soupçons de plagiat » visant la thèse du sénateur du parti Les Républicains (LR) Stéphane Le Rudulier (2011)². Les journalistes, Manon Romain et Gilles Rof, notaient que ces soupçons allaient jusqu'à « la note personnelle qui ponctue l'introduction », qui « est empruntée mot pour mot à une thèse publiée quatre ans plus tôt »³ : « *Vivre avec sa thèse, c'est un peu comme avec toute relation de couple, il y a des conflits, des moments de passion, mais aussi des moments de doute, de désespoir, de séparation et de réconciliation* » (citation originale dans Kislin, 2007, p. 37).

La métaphore amoureuse est récurrente dans les récits, conseils ou commentaires afférents à l'écriture d'une thèse. Cette dernière, « comme toute relation de couple », se « travaillerait ». L'une comme l'autre nécessiteraient des moments de « passage à vide » où l'on hésite à « lâcher l'affaire », où l'on se demande si, en définitive, on ne « sera pas mieux sans elle ». L'une comme l'autre cependant, « vaudraient le coup », et mériteraient de s'accrocher encore un peu, dans l'attente d'hypothétiques jours meilleurs.

Sans se prononcer sur la pertinence de cette métaphore, le fait qu'elle soit ainsi (ré) utilisée pour illustrer les difficultés liées à l'expérience doctorale montre le statut de *topos culturel* des déceptions amoureuses. Non seulement ces dernières apparaissent comme *inévitables* dans les trajectoires de vie, mais elles le seraient également dans toute relation de couple, y compris les « sérieuses », y compris « celles qui tiennent ». Dans son travail sur les représentations de l'amour des classes moyennes et supérieures américaines, Ann Swidler (2003) relève la récurrence de ces discours de « réalisme prosaïque » [*prosaic-realism*] sur le couple, soulignant que toute relation amoureuse passe « nécessairement » par des temps faibles, voire critiques, où le couple ne « semble pas à la hauteur des attentes » qu'on y a associées. En miroir, ces

¹ *Le Monde*, « Stéphane le Rudulier : des ombres dans le parcours du “professeur”, figure montante des Républicains », Manon Romain, Gilles Rof, 19 juillet 2022. URL : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/07/15/stephane-le-rudulier-des-ombres-dans-le-parcours-du-professeur-figure-montante-des-republicains_6134940_4355770.html [Consulté le 03/04/2023]

² Stéphane Le Rudulier, « L'“e-démocratie” : un renouvellement des modes d'exercice du pouvoir et/ou une redéfinition des modes d'expression des citoyens ? », thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, sous la direction de Alain Rufino et de Parina Hassanaly, soutenue le 15 décembre 2011.

³ Il s'agit de la thèse de Philippe Kislin, « Modélisation du problème informationnel du veilleur dans la démarche d'intelligence économique », thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, sous la direction d'Amos David, soutenue le 5 novembre 2007.

discours impliquent également qu'il est « nécessaire » de « faire des compromis », de « mettre de l'eau dans son vin » pour que la relation perdure. Ainsi, il est admis culturellement que les déceptions amoureuses sont l'objet d'une *interprétation* les classant soit dans le rang des moments de creux acceptables, soit dans le camp des crises inacceptables, nécessitant l'abandon de la relation.

A - L'idée d'une gestion genrée des déceptions : une constante de la sociologie des séparations

Si cette idée d'une nécessaire *interprétation* des épisodes de déception est présente au sein de la société civile, elle est également bien installée chez les sociologues du couple. Ces derniers l'ont notamment utilisée pour « dédramatiser » les thèses d'une « crise du couple » qui traverserait les sociétés occidentales depuis la seconde moitié du XXe siècle. Certes, le nombre de divorces a considérablement augmenté depuis les années 1960 en France (Commaille & Boigeol, 1974) comme dans d'autres pays (Commaille, 1984). Cependant, les sociologues expliquent l'avènement de ces « *separating and divorcing societ[ies]* » (Giddens, 1992/2013, p. 59) par le développement de nouvelles « cultures du couple », plus que par un délitement du lien conjugal en lui-même.

Ces nouveaux rapports au couple, qu'Anthony Giddens propose d'approcher à travers l'idéal type de la « relation pure », légitimeraient les relations sur la base de la gratification émotionnelle qu'elles apporteraient à leurs membres. Dès lors, les individus, devenus plus exigeants dans leur vie sentimentale, interpréteraient plus aisément leurs expériences de déception comme inacceptables, et sauteraient davantage le pas de la séparation. De telles conceptions du couple seraient d'ailleurs intimement liées à un certain égalitarisme conjugal, en particulier entre hommes et femmes. Le taux d'emploi des femmes ayant augmenté sur la même période (Cohen & Bianchi, 1999; Martin, 2022; Thornton & Young-DeMarco, 2001), celles-ci seraient également plus libres qu'auparavant d'initier une séparation en conséquence de leur relative indépendance matérielle.

Ce modèle explicatif des évolutions de la conjugalité depuis la deuxième moitié du XXe siècle contient en germe l'idée d'une *interprétation genrée* des déceptions amoureuses. Cette interprétation se ferait ainsi sous des contraintes d'au moins deux ordres : *matérielles* et *culturelles*. Dans son essai *The Feminine Mystique* (Friedan, 1963/2020), la journaliste féministe Betty Friedan tenait déjà ce double propos quant à l'insatisfaction profonde des femmes de classe moyenne américaine dans les années 1950. D'une part, elle liait ce mal-être

et l'assignation des femmes à un travail domestique mal considéré et non rémunéré, les rendant de fait matériellement dépendantes de leur mari. Cependant, elle ajoutait également qu'un *arrière-plan culturel* conduisait chacune d'entre elles à vivre ce *désarroi collectif* comme le résultat de *tares individuelles*. Évoluant dans un contexte où la presse féminine, les psychiatres, mais également les sciences sociales¹ faisaient l'éloge de la « complémentarité des rôles de sexe », ces femmes étaient ainsi persuadées d'être *des anomalies statistiques* dans une société américaine heureuse, fonctionnelle et sexuée.

De fait, cette idée de contraintes genrées – matérielles et culturelles – pesant sur l'interprétation des déceptions amoureuses se retrouve dans la littérature actuelle. D'une part, de nombreuses recherches soulignent que la division sexuée du travail s'est atténuée sans disparaître dans la plupart des pays occidentaux. En effet, si le taux d'emploi des femmes a augmenté durant toute la seconde moitié du XXe, il n'a toujours pas rattrapé le taux d'emploi des hommes (Martin, 2022). Ensuite, si la différence hommes/femmes de temps dédié aux tâches domestiques s'est atténuée de 1985 à 2010, cette diminution est surtout le fait d'une baisse de l'investissement des femmes, qui effectuent toujours la majorité du travail domestique en France comme dans la plupart des pays européens (Champagne et al., 2015; Dominguez-Folgueras, 2014; Dominguez-Folgueras, 2022).

D'autres recherches, souvent inspirées par le féminisme matérialiste (Delphy, 1970/2013), ont souligné qu'une telle répartition inégalitaire du travail domestique venait avec des conséquences considérables *au moment des séparations*. Le travail domestique n'étant l'objet d'aucune rémunération, son inégale répartition au sein du couple implique que les femmes consacrent moins de temps au travail rémunéré. Par ailleurs, le travail domestique ne donne pas accès à un certain nombre de droits sociaux en France, pays dont le système de protection sociale fonctionne historiquement sur le principe des cotisations (Esping-Andersen, 1999/2007). Dès lors, les séparations fonctionnent, d'une part, comme un « révélateur » des inégalités économiques internes au couple, et d'autre part comme un moment amplificateur de ces disparités. De fait, elles entraînent un appauvrissement beaucoup plus marqué pour les femmes que pour les hommes (Bonnet et al., 2016; Gollac & Bessière, 2019).

¹ Betty Friedan critique en particulier la vision des rôles sexués de Talcott Parsons (1942), mais également, dans une moindre mesure, celle de Margaret Mead (1959/2001). Voir en particulier le chapitre 6 « Le fonctionnalisme paralysant, la protestation féminine et Margaret Mead » (Friedan, 1963/2020, p. 209-251).

Si ces recherches sur les *conséquences matérielles des séparations* ne traitent pas frontalement de l'influence de l'économie du couple sur l'interprétation des déceptions, leurs résultats sont souvent utilisés dans d'autres travaux portant sur les *causes des séparations*. Peu répandues en France, ces recherches le sont davantage dans les pays anglo-saxons et aux Pays-Bas¹ (Lambert, 2009). Partiellement inspirées par les théories du choix rationnel (Becker, 1973; Becker et al., 1977; Huber & Spitze, 1980)², ces recherches voient ainsi dans les différences sexuées de *coûts de sortie* de relation une explication à certaines variations dans les « risques de divorce ».

Une littérature assez riche associe l'exercice d'une activité rémunérée par la femme à un « risque » plus élevé de divorce (Huber & Spitze, 1980; Mignot, 2009; Poortman & Kalmijn, 2002), et en particulier de divorce initié par les femmes elles-mêmes (Kalmijn & Poortman, 2005). De telles tendances accréditent l'idée d'une dépendance économique des femmes qui viendrait *modérer leurs envies de séparations* au sein des relations hétérosexuelles. Cependant, il est généralement admis que les décisions de séparations ne peuvent pas être uniquement comprises par ces variations de *contraintes économiques*.

En effet, les séparations et les divorces sont majoritairement initiés par les femmes, et ce de manière transversale aux États-Unis (Brinig & Allen, 2000; Crane et al., 1995; Parker et al., 2022), aux Pays-Bas (Kalmijn & Poortman, 2005), mais également en France (Commaille & Boigeol, 1974; De Singly, 2011). Une telle asymétrie constitue une forme de « mystère » pour les théories du choix rationnel, les femmes ayant « objectivement » davantage à perdre aux séparations. Des facteurs *culturels* sont alors avancés pour expliquer cette tendance, souvent attribuée à un « différentiel d'attentes » entre hommes et femmes. Ces dernières seraient, davantage que les hommes, exposées à un arrière-plan culturel les amenant à accorder une importance particulière à leur vie de couple. Cette idée est particulièrement présente dans les travaux s'intéressant au lien entre couple et « identité personnelle », notamment chez François de Singly (2011) :

¹ Comme dans le cas français, les divorces s'y accompagnent d'un appauvrissement plus marqué pour les femmes, et ce aussi bien aux États-Unis (Smock, 1994) qu'aux Pays-Bas (Poortman, 2000).

² Pour une revue de littérature complète du potentiel explicatif de la théorie du choix rationnel sur la mise en couple et les séparations, on renvoie au travail de thèse de Jean-François Mignot, « Formation et dissolution des couples en France dans la seconde moitié du XX^e siècle. Une évaluation empirique du pouvoir explicatif de la théorie du choix rationnel », thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Louis-André Vallet, soutenue le 24 novembre 2009.

« Dans les sociétés contemporaines, l'individualisation contribue à engendrer la séparation, le divorce : en effet plus que l'homme, la femme mise sur la reconnaissance personnelle. Elle adhère à une conception d'un soi unique, conception qu'elle renforce en lisant d'ailleurs d'avantage de romans, de magazines comme Psychologies magazine, et de livres sur le développement personnel. Renforcé par l'assignation historique des femmes au travail de soin, au care, l'individualisme au féminin ne signifie pas seulement le droit de mener "sa" vie ; contrairement à l'individualisme au masculin, il implique aussi le besoin de donner et de recevoir des soins. L'avènement de la femme comme "individu" a eu une contrepartie dans la vie privée : idéalement l'homme doit être aussi producteur de soin pour sa compagne, sinon à quoi bon l'avoir à la maison ? » (De Singly, 2011, p. 25)

La plus grande « perméabilité » des femmes aux discours de développement personnel les amènerait à s'investir davantage dans leur couple, perçu comme le lien social privilégié de la reconnaissance du « soi ». On retrouve également cette idée chez Eva Illouz (2012, 2020). Selon elle, le développement de l'individualisme dans la sphère conjugale s'accompagne d'inégalités de genre, et notamment du fait que « culturellement, les femmes hétérosexuelles se sentent largement responsables du succès et de la gestion affective des relations » (Illouz, 2020, p. 26). En conséquence de cette pression culturelle, les femmes auraient des attentes plus élevées vis-à-vis de leur couple, ce qui les conduirait à la fois à être moins satisfaites dans leur relation, mais aussi à plus aisément y mettre fin¹.

Une telle combinaison d'arguments économiques et culturels présente un grand pouvoir explicatif. Elle permet à la fois d'expliquer l'augmentation des séparations durant les dernières décennies, mais également le fait qu'elles soient surtout à l'initiative des femmes. Cependant, on notera que ces recherches laissent de côté, dans l'ensemble, le *déroulement concret de l'interprétation des déceptions* : ce que *font* les individus confrontés à une insatisfaction, ce qui les pousse ou non à initier les séparations, n'est pas l'objet d'une analyse dédiée.

B - Une constante sans traitement dédié

Cet angle mort relatif tient à plusieurs raisons. Dans le cadre des recherches portant sur les *inégalités internes au couple* ou encore sur les *conséquences matérielles* des séparations, leur question de recherche est ailleurs. Focalisées sur l'identification des mécanismes

¹ On retrouve cette idée dans certains travaux approchant les séparations en termes de choix rationnel. C'est par exemple l'idée défendue par Jean-François Mignot à la fin de son mémoire de thèse : « les attentes masculines seraient plus fortes en matière de fréquence de relations sexuelles et de diversité de partenaires sexuels [...] les attentes féminines seraient plus fortes en matière d'intensité de relations émotionnelles [...] » (Mignot, 2009, p. 440-441)

participant à la reproduction des inégalités économiques dans la sphère conjugale, elles n'ont pas pour ambition d'évaluer leur effet sur les envies de séparations. Même si leurs conclusions indiquent un effet *modérateur* des inégalités économiques sur les envies de séparation, la manière dont les individus affrontent cet effet modérateur, s'ils et elles en sont conscient·es, sont des questions relativement inexplorées.

Pour les recherches s'inscrivant dans une perspective en termes de choix rationnel, ces dernières assument de proposer une *simplification du réel* afin d'expliquer des phénomènes à l'échelle macrosociologique. De ce fait, elles ne prétendent pas décrire de manière fidèle le déroulement du travail *d'interprétation des déceptions*. Par ailleurs, leur volonté de comprendre les séparations les incite à traiter simultanément des *causes* éventuelles des déceptions, en même temps que des facteurs susceptibles de peser sur leur *interprétation*. Ce faisant, la distinction et l'articulation entre ces deux dimensions y demeurent relativement floues.

D'une certaine manière, cette limite est partagée par les approches des séparations en termes de « culture du couple ». Les séparations y étant perçues comme le résultat d'attentes plus ou moins élevées vis-à-vis du couple, ces attentes sont perçues comme une *cause* de déception : des attentes « trop » élevées augmentent le risque d'être « déçu·e ». Cependant, elles agiraient également sur l'interprétation de ces déceptions : des attentes élevées vis-à-vis du couple rendent moins susceptible d'accepter des compromis.

Compte tenu de la frontière floue entre ces deux objets d'analyses (causes et interprétation), ces recherches tendent à représenter « par défaut » l'interprétation des déceptions sous la forme d'une négociation intérieure entre l'acteur social et sa propre « culture du couple ». Les extraits cités plus haut de François de Singly et d'Eva Illouz illustrent une telle conception de l'influence du groupe, passant par des représentations culturelles pesant sur des psychés individuelles. Si ce travail d'interprétation est donc bien conçu comme un phénomène *social*, il semble difficilement accessible *aux sociologues*. S'il est bien conçu comme un *phénomène genré*, les mécanismes concrets conduisant à de tels vécus différenciés n'y sont pas l'objet d'un traitement spécifique.

C - Ouvrir la boîte noire de l'interprétation des déceptions

Ouvrir la boîte noire de ce travail d'interprétation afin d'en saisir les variations de genre est précisément l'objet de cette thèse. Cette dernière s'inscrit dans la continuité de deux mémoires de recherche croisant études de genre et sociologie des émotions. Plus

particulièrement, ces travaux s'intéressaient à l'influence du groupe sur la manière dont les individus affrontaient des états affectifs négatifs, et sur les variations de genre dans cette gestion des émotions.

Le premier mémoire (Coutolleau, 2016)¹ portait sur les représentations de genre liées à la notion de « friendzone »². Il se dégageait de cette étude que ce concept « indigène » était traversé de représentations de genre : la « friendzone » y était présentée comme une expérience essentiellement vécue par les hommes, et « imposée » par les femmes. Ces dernières étaient souvent présentées dans les discours sur la « friendzone » comme « usant de leurs charmes » – consciemment ou non – pour s'attirer les bénéfices d'un courtisan. Le mémoire avançait ainsi que les expériences de refus (les « râteaux ») étaient vécues différemment par les hommes et par les femmes, parce que les représentations culturelles leur permettant de donner sens à ces expériences différaient en fonction du genre.

Cette perspective a été prolongée dans un mémoire de Master 2 portant sur le vécu de la timidité en fonction du genre (Coutolleau, 2017)³. Ce dernier partait du constat dressé par *le Manuel Diagnostique et Statistique des Troubles Mentaux (DSM-4)* selon lequel les femmes étaient davantage touchées par les formes pathologiques d'anxiété sociale (« phobie sociale »), mais étaient présentes dans des proportions similaires aux hommes dans les populations cliniques (Guelfi & Crocq, 2003, p. 521)⁴.

En appliquant une perspective goffmanienne, ce mémoire soulignait que le passage par des institutions centrales de la vie sociale (l'école et le marché du travail en particulier) exposait davantage les femmes aux expériences d'anxiété sociale. Il avançait ensuite que ces expériences d'anxiété étaient interprétées différemment par les individus. Pour ceux étiquetés comme

¹ « Performances masculines et enjeux émotionnels : Une sociologie de la Friendzone et de ses usages », Victor Coutolleau, mémoire de Master 1 soutenu en 2016, sous la direction de Pierre-Marie Chauvin, Université Paris-Sorbonne (maintenant Sorbonne Université).

² La « Friendzone », littéralement « zone ami » est une expression d'argot – également utilisée en français – pour désigner une envie de relation amoureuse non partagée : le ou la partenaire souhaité·e considère la personne demandeuse « uniquement comme un·e ami·e ». Le terme est utilisé pour représenter de manière imagée l'idée d'un « enfermement dans la “zone ami” », empêchant de devenir plus proche de la personne courtisée.

³ « “Je suis timide, mais je me soigne”, structures de genre et rapports individuels aux expériences d'anxiété sociale », Victor Coutolleau, mémoire de Master 2 soutenu en 2017, sous la direction de Pierre-Marie Chauvin, Université Paris-Sorbonne (maintenant Sorbonne Université).

⁴ Le mémoire s'appuyant sur la quatrième édition (« DSM-4 ») du manuel, mais une cinquième édition (« DSM-5 ») a été publiée en 2015 (Crocq & Guelfi, 2015).

« timides », la question était de savoir si cette identité « déviante » pouvait ou non devenir le support d'une identité sociale stable même si dépréciée (Lemert, 1951). Dans le cas des « timides », cette alternative revenait soit à accepter cette étiquette sociale, ou bien à chercher à la « corriger ». Ce mémoire avançait que la timidité était davantage présentée comme une identité possible pour les femmes, mais comme une « tare » à corriger pour les hommes.

Dans le prolongement de ces travaux, c'est une perspective en termes *d'interprétation et de gestion des émotions* qu'adopte cette thèse, en l'appliquant aux déceptions amoureuses. Dans le cadre de cette recherche, nous proposons de les définir comme des *expériences de décalage entre les attentes affectives associées à une relation et le ressenti subjectif des individus à un instant donné*. Cette définition peut légitimement apparaître comme inutilement « lourde », ou faisant appel à des termes ambigus (« attentes affectives », « ressenti subjectif », « instant donné », etc.). De fait, le chapitre 1 sera l'occasion de revenir sur cette terminologie, et d'en justifier la pertinence à l'aide des outils théoriques de la sociologie des émotions. Dans l'attente de cette justification, on peut plus simplement définir ces expériences comme des moments où l'engagement dans une relation – existante ou souhaitée – semble apporter plus d'inconvénients que de bénéfices : elle semble ne pas ou ne plus « valoir le coup ».

Toute la question revient alors à identifier ce qui va pousser les individus à « laisser tomber » la relation, ou bien à persévérer dans l'attente de jours meilleurs. Sur ce point, on notera que cette thèse ne prétend pas identifier ce qui *causerait* ces déceptions. Comme nous le verrons dans le chapitre 2, l'identification de ces causes est difficile à la fois pour les sociologues, mais également pour les personnes qui les traversent. Cette thèse propose de se focaliser sur ce que les individus *font* lorsqu'ils et elles y sont confronté·es. En effet, comme le souligne toute la sociologie des émotions de Arlie Hochschild (Hochschild, 1979, 1983/2017), si les acteurs ne « choisissent pas » leurs états affectifs, ils ne sont pas passifs face à eux : ils vont les interpréter et chercher à les influencer dans le cadre d'un « travail émotionnel » [*emotion work*] (Hochschild, 1979), passant par des pratiques concrètes.

Un tel déplacement constitue d'ailleurs un classique de la sociologie interactionniste. Howard Becker proposait ainsi dans *Outsiders* (1963/2020) une critique des approches de la déviance en termes de « motivations », notamment celles de Robert K. Merton (1938). Becker souligne ainsi que ces approches s'appuient sur un implicite, à savoir que ce qui différencie les « déviants » et les « normaux » serait leurs motivations. Expliquer la déviance reviendrait ainsi

à expliquer ce qui peut *motiver* la déviance. Or, Becker déploie un argument critique mobilisable pour l'analyse des séparations :

« Dans l'analyse des actes de déviance intentionnelle, l'interrogation habituelle porte sur les motivations : pourquoi l'auteur de l'acte déviant a-t-il voulu commettre cet acte ? Cette interrogation présuppose que la différence fondamentale entre les déviants et les non-déviants réside dans la nature de leurs motivations. De nombreuses théories ont été avancées pour expliquer pourquoi certaines personnes plutôt que d'autres ont des motivations déviantes. [...] Mais le présupposé sur lequel se fondent ces approches est peut-être totalement faux. Il n'y a aucune raison d'admettre que seuls ceux qui finissent par commettre un acte déviant seraient effectivement portés à agir ainsi. Il est beaucoup plus vraisemblable que la plupart des gens connaissent fréquemment des tentations déviantes. Les gens sont beaucoup plus déviants, au moins en imagination, qu'ils ne le paraissent. Au lieu de nous demander pourquoi les déviants veulent faire des choses qui sont réprouvées, nous ferions mieux de nous demander pourquoi ceux qui respectent les normes en ayant des tentations déviantes ne passent pas à l'acte. » (H. S. Becker, 1963/2020, p. 49-50)

Transposé au cas des séparations, un tel raisonnement revient à avancer que ceux et celles qui *se séparent* ne se distinguent pas nécessairement des individus « *qui restent* » par des envies de séparation plus fortes. Il est plus probable qu'énormément d'individus en couple aient des envies de séparation, mais ne sautent pas le pas de la rupture. Dès lors, il est pertinent pour les sociologues de chercher à identifier ce qui vient décourager des envies de séparation déjà présentes, ou au contraire les stimuler. François de Singly avait lui-même lancé un appel à une telle « sociologie de la déception » appliquée aux séparations, visant à déterminer ce qui amène à « la préférence pour la sortie (“*exit*”) plutôt que la prise de parole (“*voice*”) » (De Singly, 1999, p. 19; citant Hirschman, 1972).

D - Une perspective de recherche comparant hommes et femmes, mais prenant également en compte leur orientation sexuelle

a) Révéler les mécanismes de genre traversant la gestion des déceptions en croisant catégorie de sexe et sexualités

De fait, d'autres recherches ont proposé une perspective proche, en se focalisant sur *le vécu concret* d'expériences de désarrois amoureux. Si le livre que François de Singly consacre aux séparations porte en partie sur ce qui *causerait* les insatisfactions conjugales des femmes, il consacre également une part de son propos à la manière dont elles « *vivent l'expérience de la rupture* » (De Singly, 2011).

D'autres travaux se sont au contraire focalisés sur les envies de séparation non concrétisées. Claude Martin a ainsi dédié deux articles (2007; Martin et al., 2012) aux couples « qui continuent de cohabiter malgré leur désir de se séparer » (Martin et al., 2012, p. 649), en y soulignant l'importance des questions financières et de la présence d'enfants sur de telles décisions. Jean-Claude Kaufmann a également dédié un livre aux témoignages de femmes « *Piégées dans leur couple* » (2017). Enfin, Christophe Giraud a montré comment les « premières désillusions amoureuses » des jeunes femmes les conduisent à réévaluer leurs représentations du couple et de l'amour (2017).

Si ces recherches ont ainsi entrouvert la boîte noire du vécu des déceptions amoureuses, elles limitent leur terrain d'analyse aux femmes hétérosexuelles¹. Cette focale ne manque pas de bonnes justifications : les femmes sont plus à l'initiative des séparations, plus exposées à leurs conséquences négatives, de même qu'aux pressions culturelles sur la conjugalité ou la parentalité. Cependant, outre le fait qu'une telle focalisation laisse de côté l'expérience des hommes, elle prend également le risque de rendre invisibles certaines spécificités de l'une et de l'autre des catégories de sexe dans la gestion de leurs déceptions.

De manière similaire, la focalisation de la plupart des recherches sur les couples de sexes différents laisse entre parenthèses un certain nombre de questions. Ici encore, cette focalisation s'appuie sur des raisons solides. Les personnes ne se définissant pas comme hétérosexuelles étant minoritaires dans la population française (Trachman et al., 2018), elles sont souvent l'objet d'un traitement à part afin de mieux prendre en compte leurs spécificités. Leur faible proportion dans la population rend d'ailleurs difficile leur approche par les grandes enquêtes statistiques (Régner-Loilier, 2018). Cependant, une littérature sur les séparations de couple de même sexe commence à voir le jour, et certains résultats récurrents viennent interroger les explications disponibles quant au rapport genré aux séparations.

En effet, si les couples de mêmes sexes semblent se séparer plus que les couples de sexes différents, cette tendance est plus marquée pour les couples de femmes, et ce dans une variété de contextes : c'est aussi bien le cas aux États-Unis (Kurdek, 2006), au Danemark et en Suède

¹ Le premier article de Claude Martin sur les « Living Together Apart » (2007) comprend également le témoignage d'hommes. Cependant, le second – co-écrit avec Andrew Cherlin et Caitlin Cross-Barnet (2012) – s'appuie en partie sur une enquête menée exclusivement auprès de mères. L'analyse d'éventuelles différences de genre y est ainsi limitée.

(Andersson et al., 2006), qu'à une échelle européenne plus générale (Marteau, 2019)¹. Pour autant, ces couples de femmes sont généralement plus égalitaires dans la répartition des tâches domestiques que les couples hétérosexuels (Kurdek, 2004, 2006). Ces couples de même sexe plus égalitaires, mais moins pérennes interrogent donc les approches des séparations en termes *d'attentes différenciées* entre hommes et femmes, mais également celles qui y voient la conséquence *d'insatisfactions* quant à l'organisation interne de la relation.

Par ailleurs, les parcours individuels et conjugaux des personnes s'écartant de l'hétérosexualité obligatoire présentent un intérêt particulier pour une étude des mécanismes genrés traversant la gestion des déceptions amoureuses. En effet, la sexualité constitue « un foyer possible de la fabrique du genre » (Clair, 2013, p. 112), parce qu'elle implique dans le cadre des sociétés hétéronormatives² la distinction entre deux sexes perçus comme fondamentalement différents et complémentaires. En ce sens, la sexualité participe à la construction du genre, entendu comme « un système de bicatégorisation hiérarchisé entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (masculin/féminin) » (Bereni et al., 2020, p. 8).

Parce qu'ils et elles viennent rompre cette « matrice de l'hétérosexualité », les personnes non hétérosexuelles donnent à voir plus en détail les mécanismes concrets par lesquels le genre se construit. Parce que les hommes non-hétérosexuels appartiennent à la catégorie des hommes, comparer leur situation à celle des femmes permet de mieux visibiliser l'effet spécifique de la catégorie de sexe sur la gestion des déceptions. Parce qu'ils constituent malgré tout une forme subordonnée de masculinité (Clair, 2012; Connell, 1995/2014), comparer leur situation à celle des hommes hétérosexuels donne à voir les mécanismes sociaux internes aux masculinités participant à ces différences de vécu. Une même logique s'applique à la prise en compte des femmes non-hétérosexuelles. Pour reprendre les termes d'Isabelle Clair :

« L'articulation entre genre et sexualité consiste à montrer comment se nouent, dans la vie des gens, les effets dus à la sexualité (expérience sexuelle, institution hétérosexuelle et identité sexuelle) et les effets dus au sexe (groupe

¹ L'article de Benjamin Marteau s'appuie sur les données de six pays (Allemagne, Belgique, France, Norvège, Pays-Bas, Suède).

² On s'appuie ici sur la définition d'« hétéronormativité » [normative heterosexuality] que donne Cynthia Kraus dans la note sur la traduction qui ouvre l'édition française de *Trouble dans le genre* de Judith Butler : un « système, asymétrique et binaire, de genre, qui tolère deux et seulement deux sexes, où le genre concorde parfaitement avec le sexe (au genre masculin le sexe mâle, au genre féminin le sexe femelle) et où l'hétérosexualité (reproductive) est obligatoire, en tout cas désirable et convenable » (Kraus in Butler, 2012, p. 24).

social des hommes vs groupe social des femmes) [...] L'enjeu n'est pas seulement d'ouvrir l'étiquette pour inclure plus de gens, mais de se donner la possibilité de comprendre, y compris en conservant les contours des groupes sociaux hommes et femmes, comment l'institution hétérosexuelle agit sur tou·tes. » (Clair, 2013, p. 110)

Cette thèse vise ainsi à analyser comment l'institution hétérosexuelle agit sur la gestion des déceptions amoureuses de tout·es. Elle entend le faire à l'aide d'une méthodologie mixte, croisant 51 entretiens semi-directifs menés auprès de 46 enquêté·es, ainsi que des traitements statistiques des données de l'Étude des Parcours Individuels et Conjugaux (« Épic », 2013-2014, Ined-Insee, présentée par Rault & Régnier-Loilier, 2019).

b) Des comparaisons s'appuyant sur une méthodologie mixte

Conformément à la perspective comparative évoquée plus haut, ces entretiens ont été menés en proportion similaire auprès d'hommes et de femmes (22 hommes et 24 femmes), mais également pour un peu plus de la moitié auprès de personnes non hétérosexuelles (22 hétérosexuel·les, 24 non-hétérosexuel·les)¹. Une telle asymétrie peut surprendre et nécessite une justification en deux temps : d'une part, ce déséquilibre constitue un « trompe l'œil » ; d'autre part, il est pensé en complémentarité avec les forces et les limites des données de l'enquête *Épic*.

Si ce déséquilibre constitue un « trompe l'œil », c'est premièrement parce qu'une enquêtée se définissant comme bisexuelle n'avait, au moment de l'entretien, vécu des relations qu'avec des hommes. Deuxièmement, la majorité des enquêté·es non-hétérosexuel·es ont également eu dans le passé des relations avec des personnes de l'autre sexe. Ces entretiens offraient ainsi la possibilité de revenir sur le vécu de ces expériences, mais également sur ce que leur éloignement de l'hétérosexualité avait changé dans la gestion de leur déception.

Cette place importante accordée aux personnes non-hétérosexuelles est également compensée par le recours aux données de l'enquête *Épic*. Menée conjointement par l'Institut national des études démographiques (Ined) et par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), cette étude porte sur 7 825 femmes et hommes habitant en France métropolitaine et agé·es de 26 à 65 ans.

S'inscrivant dans la continuité des grandes enquêtes sur le *Choix du conjoint* (Girard, 1964/2012) et la *Formation des couples* (Bozon & Héran, 2006), elle présente cependant la

¹ Un tableau récapitulatif des enquêté·es est disponible en **Annexe 2**.

particularité de traiter de la vie amoureuse et conjugale des enquêté·es sur le temps long. Elle consacre ainsi une part conséquente du questionnaire à chacune de leurs relations « amoureuses ou sentimentales importantes ». Comme la plupart des grandes enquêtes cependant, *Épic* est limitée dans sa représentation des couples de même sexe : dans le module dédié à la dernière séparation de relation cohabitante, seules 49 de 3015 relations étudiées concernent des couples de même sexe¹.

Les entretiens semi-directifs ont donc été pensés en complémentarité de l'enquête *Épic*. Par la place importante qu'ils accordent aux personnes non-hétérosexuelles, ils permettent d'éclairer sous un jour nouveau les mécanismes de genre qui traversent la gestion des déceptions amoureuses. Les données de l'enquête *Épic* permettent pour leur part de vérifier si les tendances relevées sur le versant qualitatif de la recherche se retrouvent à l'échelle de la population française. Elles offrent également la possibilité d'évaluer, à l'aide de modèles de régressions, si les différences hommes/femmes rencontrées tiennent bien d'une interprétation genrée des déceptions, et non d'autres facteurs explicatifs.

Cette complémentarité se retrouve également dans la structure des entretiens semi-directifs. Ces derniers étaient, comme *Épic*, l'occasion d'une biographie sentimentale complète des enquêté·es, où nous revenions sur chacune de leurs expériences amoureuses importantes depuis la rencontre jusqu'à leur fin éventuelle. Cette biographie permettait d'aborder les expériences de « refus », de ruptures, mais aussi les moments de creux que les enquêté·es avaient affronté·es dans les relations. Il était alors possible de les interroger sur la manière dont ils et elles avaient traversé ces périodes, et notamment ce qui était venu encourager ou décourager leurs envies de « laisser tomber » la relation.

Or, – et de manière tout à fait cohérente avec les approches interactionnistes présentées plus haut – se pencher ainsi sur la gestion des déceptions donne à voir une activité *éminemment collective*. Si la déception amoureuse est une expérience personnelle dont la douleur s'éprouve chacun·e par-devers soi, elle ne se vit que rarement – voire pas du tout – en solitaire. Les cercles de proches ne sont jamais tout à fait absents de ces expériences, et ce dès l'adolescence, avant même la formation des premières « relations sérieuses ». Si leur présence peut être présentée comme étant de l'ordre de « l'élément perturbateur », s'immiscant dans une relation privée

¹ Nous verrons d'ailleurs dans le cadre du chapitre 6 qu'une part de ces relations sont de « faux couples de même sexe », résultant d'erreurs de saisies classiques dans le cadre des grandes enquêtes (Régnier-Loilier, 2018).

entre deux personnes, elle est plus souvent conçue comme une *ressource* pour traverser ces moments difficiles.

Si cette dimension *collective* de la gestion des déceptions s'est retrouvée de manière transversale dans l'ensemble des entretiens, ces derniers étaient également traversés par des différences de genre particulièrement bien dessinées. Hommes et femmes ne parlaient pas de leurs déceptions dans les mêmes proportions ni aux mêmes personnes. En miroir, ils et elles n'étaient pas non plus amenés à assumer le rôle de confident·e auprès d'autrui à la même fréquence en fonction de leur catégorie de sexe, mais également en fonction de leur orientation sexuelle. Si la gestion des déceptions apparaît ainsi comme un travail émotionnel collectif, elle apparaît également comme *un travail émotionnel genré*, principalement assumé par les femmes.

Enfin, il ressort également des entretiens que ce *travail émotionnel genré* est effectué sous contraintes institutionnelles. Or, ces dernières ne pesent pas de la même manière sur les hommes et sur les femmes. À partir du moment où le couple emménage et, à plus forte raison lorsqu'il se marie et intègre des enfants, il est traversé de *logiques* pouvant entrer en conflit avec celle de la « relation pure ». D'une part, le couple demeure, au moins à partir de la cohabitation, une relation traversée d'enjeux économiques. Ces derniers imposent un certain cadre à la gestion des déceptions, en modulant les coûts associés à une séparation éventuelle. Or, les inégalités matérielles traversant toujours le couple hétérosexuel impliquent des coûts plus importants pour les femmes. D'autre part, l'arrivée d'enfants amène également de nouvelles contraintes sur la gestion des déceptions. La « nécessité » de prendre en compte leurs intérêts vis-à-vis d'une éventuelle séparation s'impose aux membres du couple, parfois via le réseau de proches mis à contribution pour traverser ces périodes difficiles. Or, l'implication du réseau de proches variant avec la catégorie de sexe, ces « contraintes parentales » ne s'imposent pas de la même manière sur les hommes et sur les femmes.

On voit ici émerger trois grands arguments : la gestion des déceptions est un travail émotionnel collectif ; la dimension collective de ce travail connaît des variations en fonction du genre ; il s'effectue sous des contraintes institutionnelles elles-mêmes genrées. De fait, ces trois arguments correspondent aux trois grandes parties de cette thèse, divisée en 8 chapitres dont nous allons présenter l'économie générale.

E - Plan de la thèse

La première partie de cette thèse vise à montrer que les expériences de déceptions amoureuses sont gérées de manière collective, notamment parce que toute relation de couple est insérée dans un réseau plus large de relations. Elle se décompose en trois chapitres.

Le premier chapitre vise à clarifier l'approche théorique adoptée dans cette thèse pour aborder les déceptions amoureuses sous un angle sociologique. J'y souligne que l'idée d'une interprétation des déceptions amoureuses est relativement ancienne en sociologie française du couple, et avance des pistes permettant d'expliquer pourquoi malgré cette évidence, elle n'a pas bénéficié d'un traitement dédié. J'y présente ensuite la fécondité des outils théoriques de la sociologie des émotions pour aborder la « boîte noire » de ce travail d'interprétation, et justifie à la lumière de ces outils la définition des déceptions amoureuses présentée en début d'introduction.

Le second chapitre expose les difficultés empiriques initiales rencontrées dans les premières étapes de cette thèse. L'exposition de ces difficultés ne vise pas simplement à présenter le déroulement chronologique du travail de terrain ni à montrer les évolutions de la perspective de recherche. Elle vise également à présenter un résultat primordial de cette thèse, à savoir que pour comprendre comment les individus « interprètent » leurs expériences de déception, il est nécessaire de replacer ce travail d'interprétation dans un travail plus général de *gestion* des déceptions. Ce glissement conceptuel est de taille : il permet de souligner que les individus confrontés à une expérience de déceptions ne cherchent pas nécessairement « à y trouver un sens ». Souvent, ils cherchent plus simplement à traverser et/ou oublier ces expériences affectives négatives.

Le troisième chapitre montrera qu'un tel déplacement de l'interprétation à la *gestion des déceptions* rend visible la dimension collective de ce travail émotionnel. Parce que le couple demeure une relation *encastrée* dans un réseau plus large de relations, ce dernier peut être mis à profit à la fois dans les prises de décisions conjugales, mais aussi plus simplement pour « aller mieux ». En ce sens, ce réseau de proches et de confident·es participe activement aux décisions de séparations, mais aussi au maintien des relations, en offrant un espace où les partenaires peuvent « extérioriser » les problèmes de couple. Ce chapitre montre ainsi que cet *encastrement structurel* est à double tranchant : si le réseau de proches exerce une pression sur le couple, les problèmes qui s'y déploient peuvent s'étendre au sein de ce réseau, et aboutir à des tensions familiales ou amicales qui débordent le strict cadre des relations conjugales.

La seconde partie souligne que cette gestion *encastrée* des déceptions connaît des variations genrées. Elle vise à la fois à exposer ces différences (dans le recours à la confiance, dans le profil de confident·es consulté·es), mais également à identifier les mécanismes de genre qui les expliquent. Elle se décompose également en trois chapitres.

Le quatrième chapitre montre à partir des données de l'enquête *Épic* que si la majorité des individus parlent de leurs envies de séparations à autrui, les hommes le font beaucoup moins que les femmes. À l'aide de modèles de régressions, j'y souligne que cette différence n'est pas explicable par l'image de femmes « davantage déçues » dans leurs relations que les hommes. J'y montre également que si d'autres variables sociodémographiques classiques ont un effet sur les pratiques de confiance, c'est bien la catégorie de sexe qui semble avoir l'effet le plus discriminant.

Le cinquième chapitre vise pour sa part à expliquer de telles disparités au sein de la population hétérosexuelle. Il souligne que les pratiques de confiance des enquêté·es hétérosexuel·les gagnent à être comprises dans une articulation entre *risques genrés à la confiance* et *sociabilités disponibles* pour y répondre. L'articulation entre ces deux dimensions (risques genrés, sociabilités genrées) nous permettra de comprendre ce qui amène les individus, souvent *sans le vouloir*, à suivre des démarcations de genre particulièrement bien dessinées dans le choix de leurs confident·es.

Le sixième chapitre, dédié aux pratiques de confiance des enquêté·es non-hétérosexuelles, apportera du crédit à cette articulation. Si ces hommes et femmes sont tout·es amené·es à recomposer leurs cercles de confiance en conséquence de leur orientation sexuelle, ils et elles ne le font pas de la même manière en fonction de leur catégorie de sexe. Les recompositions de leur cercle de confiance peuvent alors également se comprendre dans une articulation entre ces *risques exacerbés à la confiance*, et les *sociabilités disponibles par ailleurs* pour vivre leur sexualité. Ces sociabilités étant traversées de logique de genre, mais également de classes et d'âge, cette articulation permettra également de comprendre comment le rapport genré à la confiance peut être modulé par d'autres caractéristiques sociodémographiques.

La troisième partie est dédiée aux contraintes institutionnelles pesant sur cette gestion collective des déceptions, et sur les pressions différenciées qu'elles exercent sur les individus en fonction de leur catégorie de sexe. Outre l'exposition de ces contraintes, elle vise également à montrer leur articulation avec le niveau interactionnel étudié à la partie précédente. En effet,

la gestion des déceptions étant un travail collectif, ces pressions institutionnelles pèsent également sur le réseau de proches mis à contribution face à ces expériences.

Le septième chapitre rappellera que le couple demeure une relation traversée d'enjeux économiques. Il soulignera que ces contraintes matérielles imposent un cadre à la gestion des déceptions, les séparations venant avec des conséquences matérielles dès que les relations deviennent cohabitantes. Les inégalités familiales jouant principalement à la défaveur des femmes, cette pression matérielle pèse plus fortement sur la gestion de leurs déceptions. Les femmes parlant davantage de leurs déceptions à autrui, et en particulier à d'autres femmes, ce sont ces dernières qui vont également être amenées à gérer les conséquences affectives de ces inégalités dans les coulisses du couple.

Le huitième et dernier chapitre expose les contraintes impliquées par la présence d'enfants sur la gestion des déceptions de leurs parents. Parce que le couple parental apparaît toujours comme le meilleur cadre d'éducation des enfants, leurs parents sont exposés à certains rappels à l'ordre par leurs proches, mais également par des professionnels de la famille, au nom de « l'intérêt supérieur de l'enfant ». En soi, ces pressions s'exercent aussi bien sur les hommes que sur les femmes. Cependant, elles ne vont pas peser sur elles et eux de la même manière. Si elles poussent plus uniformément les hommes au maintien de la relation, elles peuvent se muer en injonctions contradictoires pour les femmes. Ici encore, la plus forte propension des femmes à parler de leurs envies de séparations à autrui peut les exposer à un contrôle accru de leur vie affective par le groupe.

On notera qu'une telle structure en trois étapes suit un schéma passant de l'individu, à l'interaction, puis aux institutions. La première partie se place à l'échelle de l'acteur social : elle vise à comprendre ce qu'il se joue chez lui lorsqu'il est confronté à une expérience de déception. Si cette première partie met en avant la dimension collective de cette gestion, c'est la seconde partie qui s'intéresse plus précisément aux variations de genre dans cet ordre des interactions. La troisième partie, enfin, montre que cet ordre interactionnel est encadré par des contraintes institutionnelles.

Le choix d'un tel ordre tient à deux raisons de nature distincte : la première est d'ordre pédagogique, la seconde tient à un argument sociologique plus profond. Concernant la raison pédagogique, ce choix d'aller de *l'individuel* à *l'institutionnel*, en passant par le *niveau interactionnel*, découle de la volonté d'aller du plus général au plus particulier. En effet, les contraintes institutionnelles exposées dans la troisième partie ne concernent qu'une partie

restreinte des enquêté·es : cohabitant·es, éventuellement marié·es, éventuellement avec des enfants. Inversement, la dimension collective de la gestion des déceptions se trouve également chez les plus jeunes, n'ayant connu que des formes peu institutionnalisées d'unions. Cette économie générale de la thèse présente également l'avantage de suivre la chronologie classique des mises en relations : les conjoint·es se rencontrent, se présentent à leurs proches et, éventuellement, emménagent ensemble, se paient ou se marient, et ont des enfants.

Cependant, cette économie générale de la thèse propose également une articulation et une hiérarchie particulière entre le niveau interactionnel et le niveau institutionnel. Là où traiter du niveau interactionnel *après* le niveau institutionnel porterait l'attention sur les *interstices* de liberté ou de négociations existant à l'ombre des contraintes institutionnelles, l'ordre choisit dans cette thèse présente au contraire l'ordre de l'interaction comme *contraint* et *encadré* par les institutions.

Une telle perspective *institutionnaliste* est pleinement assumée. En ce sens, si cette thèse est traversée par une perspective interactionniste, c'est sous une déclinaison plus spécifiquement *goffmanienne* : elle présente l'ordre de l'interaction comme un *niveau d'ajustement* entre les institutions et l'individu. Les interactions de confiance peuvent certes rendre plus supportables les contraintes institutionnelles pesant sur les individus, ce qui est loin d'être anecdotique. Cependant, elles n'en remettent pas fondamentalement en cause le fonctionnement. Une telle proposition s'avère lourde de conséquences pour une analyse en termes de genre. Elle implique en effet que, si les femmes *parlent davantage* que les hommes de leurs expériences de déceptions, cette propension ne joue pas nécessairement en leur faveur. Si elle peut en effet les aider à supporter à court et moyen terme les inégalités traversant encore les couples de sexe différents, elle peut également les conduire sur le long terme à ne pas remettre en cause l'ordre hétérosexuel à l'origine de ces inégalités.

Partie I – « Jamais seul·es » : la gestion des déceptions comme travail émotionnel collectif

Comme explicité dans son titre, cette thèse vise à présenter *la gestion des déceptions amoureuses* comme un *travail émotionnel généré*. Pour mener à bien cette démonstration, nous allons procéder en trois grandes étapes. Tout d'abord, on montrera que les déceptions amoureuses sont l'objet d'un *travail émotionnel collectif*. Ensuite, on relèvera que ce *travail émotionnel collectif* connaît des variations de genre dans le choix des personnes impliquées pour y faire face. Troisièmement, on soulignera que ce travail émotionnel collectif se fait sous *contraintes institutionnelles*, elles-mêmes traversées de logiques de genre.

La première partie de cette thèse constitue donc la seule à ne pas appliquer une lunette explicitement genrée. Elle vise dans un premier temps à préciser le cadre théorique et empirique de la recherche. En présentant les expériences de déceptions comme étant l'objet d'un *travail émotionnel collectif*, elle vise d'une part à briser l'image d'expériences individuelles et solitaires y étant associée. D'autre part, elle vise à proposer un cadre théorique général permettant d'approcher la gestion des déceptions à travers un ensemble de pratiques concrètes, principalement de pratiques de confiance. Effectuer un tel travail théorique permettra, dans le cadre de la seconde partie, d'étudier les variations de genre qui traversent ces pratiques.

Cependant, montrer que les « déceptions amoureuses » sont l'objet d'un « travail émotionnel collectif » implique dans un premier temps un travail de clarification des termes. Le premier chapitre vise à revenir sur la définition des déceptions amoureuses donnée en introduction, afin d'en justifier la pertinence et la portée euristique. Pour ce faire, il montrera que l'idée d'une *interprétation des déceptions amoureuses* constitue de fait une constante de la sociologie du couple, et ce au moins depuis Émile Durkheim. Cependant, il cherchera également à expliquer pourquoi, si cette idée est relativement ancienne, elle n'a pas été l'objet d'un traitement frontal jusque lors. Il soulignera que les approches existantes des séparations tendent de fait à traiter simultanément de deux niveaux d'analyse : *l'exposition* aux déceptions et leur *interprétation*. En utilisant la distinction classique entre ces deux termes en sociologie des émotions (Hochschild, 1979), ce premier chapitre propose d'utiliser la définition des déceptions amoureuses proposées en introduction pour ouvrir une recherche se focalisant sur l'interprétation des déceptions.

Le second chapitre pour sa part vise à revenir sur les difficultés méthodologiques impliquées par un tel projet durant les premiers mois de la thèse. Il présente dans un premier temps le projet de recherche initial, la méthodologie envisagée, tout en fournissant quelques repères chronologiques sur le déroulement du travail de terrain. Dans un second temps, il revient sur un imprévu conséquent du travail de recherche, à savoir le fait que les enquêtés ne cherchaient pas forcément un « sens » à leurs expériences de déceptions. Cet imprévu, contradictoire avec les hypothèses de départ, a nécessité une adaptation théorique qui doit être considérée comme un résultat en soi : l'interprétation des déceptions est conditionnée par un travail plus général de *gestion des déceptions*, non pas centré sur la recherche de « sens », mais de solutions pour « aller mieux ».

Le troisième chapitre enfin souligne qu'en déplaçant ainsi la focale des *représentations* aux *pratiques concrètes*, les expériences de déceptions amoureuses apparaissent comme des expériences beaucoup moins solitaires. En proposant une adaptation de la *notion d'encastrement structurel* (Granovetter, 1985) au cadre du couple, il souligne que les individus confrontés à une déception vont souvent mettre à profit le réseau plus large de relations qui les entourent, soit pour obtenir des conseils pratiques, soit pour disposer d'un espace ou « calmer la brûlure » (Goffman, 1951/1989). Dans un troisième temps, il déplacera la focale des personnes *se confiant* aux personnes *consultées* par les personnes déçues. En montrant qu'il s'agit principalement de liens amicaux et familiaux, ce chapitre soulignera ainsi que les problèmes de couple sont susceptibles d'entraîner des tensions dans le réseau qui entoure la relation conjugale.

Nous passerons ainsi de *l'exposition à l'interprétation des déceptions* dans le chapitre 1, de *l'interprétation à la gestion des déceptions* dans le chapitre 2, puis de la *gestion individuelle* à la *gestion collective* des déceptions dans le chapitre 3. Une fois ce cadre théorique et empirique posé, la seconde partie sera dédiée aux variations de genre qui traversent cet encastrement structurel du couple.

Chapitre 1 – « La boîte noire » de l'interprétation des déceptions amoureuses : les raisons d'un angle mort

Introduction

Comme précisé en introduction, cette thèse utilise comme point de départ une distinction entre séparations et déceptions : en clair, être confronté·e à une déception dans son couple n'implique pas automatiquement une séparation. Être trompé·e par son partenaire, s'agacer de sa faible participation aux tâches ménagères ou encore de sa mauvaise volonté à échanger sur ces difficultés sont des griefs qui peuvent être pardonnés ou laissés de côté pour que la relation perdure. En ce sens, toute expérience de déception amoureuse nécessite un *travail d'interprétation* avant de donner lieu – ou non – à une séparation.

En soi, cette distinction entre déception et séparation n'est pas nouvelle. Au moins depuis Williams Thomas, les sociologues ont pour habitude de partir du principe que « toute conduite autodéterminée est précédée d'une phase d'examen et de délibération » appelée « *définition de situation* » (Thomas, 1923, p. 41). Dans le cadre de la sociologie française du couple, l'idée que les décisions de séparations succèdent à une phase « d'examen et de délibération » est même une constante théorique : elle est déjà présente dans les études sur le divorce qui jalonnent la sociologie française du XXe siècle, de même que dans les études plus tardives sur la diversification des modes de vie en couple.

Si cette distinction est ancienne, l'articulation entre ces deux termes est souvent laissée de côté. Comme souligné en introduction, s'il est admis que les déceptions amoureuses nécessitent un travail d'interprétation particulier pour donner lieu à une séparation, la « boîte noire » concrète de ce travail d'interprétation n'est pas traitée de manière frontale. Ce chapitre vise à exposer les raisons de ce silence. Il soulignera qu'il peut se comprendre à l'aune des contextes intellectuels et scientifiques dans lesquels ces études ont vu le jour, ainsi qu'à certains de leurs choix méthodologiques.

Ce raisonnement débutera par une première partie dédiée aux approches françaises du divorce : celle-ci soulignera qu'au-delà de leurs divergences politiques, ces études partagent un même modèle explicatif, plaçant en son cœur la distinction entre insatisfactions conjugales et divorces. La seconde partie montrera que cette distinction est reinvestie à partir des années 1980, dans un contexte de diversification des modes de vie en couple. Or, cette tendance est également allée de pair avec un éloignement de la question de « l'avant-séparation », pour se

déplacer davantage sur ses conséquences (De Singly, 1999 ; Lambert, 2009). Ce déplacement de problématique peut se comprendre en partie comme la conséquence d'un certain « embarras » des sociologues vis-à-vis des séparations, et des difficultés de les traiter sans exprimer un propos normatif sur leur légitimité. Ce déplacement, s'il est compréhensible, a laissé ouverte la question du déroulé concret de l'interprétation des déceptions, apparaissant « par défaut » comme un travail atomisé se jouant entre l'individu et sa propre « culture du couple ».

La troisième partie proposera d'ouvrir cette « boîte noire » à l'aide d'une fiction théorique, basée sur la distinction classique en sociologie des émotions entre exposition aux affects et interprétation des émotions. Plus spécifiquement, elle montrera que ce travail de gestion des déceptions gagne à être conçu dans un spectre plus large, comprenant les expériences de séparation, mais également les moments de creux dans les relations et les expériences de « refus ». Elle sera l'occasion d'un retour sur la définition des déceptions amoureuses proposée en introduction. Nous verrons qu'elle permet de les aborder comme des expériences impliquant un travail émotionnel, et donc comme un objet possible de traitement sociologique.

A - La distinction entre insatisfactions et divorces : une constante de la sociologie française du couple

Comme le souligne Anne Lambert (2009), la sociologie a entretenu durant tout le XXe siècle un rapport complexé avec le divorce comme objet d'étude. Une part de ce malaise tient notamment aux discours normatifs qui l'entourent : les sociologues ont ainsi longtemps affronté la concurrence d'autres groupes d'expert·es l'abordant sous l'angle d'un « mal social », sans nécessairement se distinguer de ce type de jugement. Comme figure fondatrice de la sociologie française, Émile Durkheim s'est lui-même illustré par une hostilité répétée à l'élargissement du divorce au consentement mutuel (Besnard, 1973; Durkheim, 1906/1975, 1909/1975; Zaidman, 2007). Par la suite, les deux guerres mondiales et leur effet déstructurant sur l'école durkheimienne sont allés avec un certain tarissement des études sociologiques sur le divorce.

Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XXe siècle — et à l'initiative des pouvoirs publics — que la sociologie réinvestit cet objet d'étude. Ce réinvestissement se démarque alors par une distance nette avec le conservatisme des débats entourant le divorce au début du siècle : le divorce n'y est plus vu comme un mal social à prévenir, mais comme un phénomène social à accompagner. Malgré ces différences idéologiques, une thèse commune traverse cependant

les thèses de Durkheim et les études plus empiriques des années 1970 : le divorce y est conçu comme la conséquence de « cultures du couple » y étant plus ou moins favorables, et non comme le résultat d'unions plus malheureuses ou « dysfonctionnelles » que les autres.

Prendre le temps d'effectuer ce retour historique sur les approches françaises du divorce présente un intérêt sur plusieurs aspects. Tout d'abord, il permet de dégager un socle d'idées partagées par un grand nombre de sociologues du divorce, alors même qu'ils abordent leur objet par des perspectives normatives parfois opposées. Ensuite, cette revue de littérature mettra également en lumière certains angles-morts partagés par ces études, et rattachables à leurs contextes scientifiques et intellectuels.

1) La régulation sociale des envies de séparation chez Durkheim

a) Une opposition au divorce appuyée sur deux arguments

Les prises de position de Durkheim contre le divorce par consentement mutuel illustrent sa vision conservatrice mais originale du couple et de l'institution matrimoniale. Ses interventions publiques interviennent 20 ans après la loi Naquet (27 Juillet 1884) qui rétablit la possibilité du divorce pour faute. C'est dans ce contexte qu'une partie de la population française – plutôt rattachée à la gauche de l'échiquier politique – demande la réintroduction du divorce par consentement mutuel, qui avait déjà été introduit dans le droit français sous la Révolution et le premier empire. Dans le cadre d'articles (1906/1975) et de débats (1909/1975), Durkheim tranche avec ses sympathies socialistes en s'opposant à une telle ouverture de la législation. Son opposition s'appuie sur des arguments de deux ordres : l'élargissement du divorce nuirait à *la satisfaction des individus* mais également à *l'ordre moral du groupe*.

Le premier point découle de sa conception du groupe comme instance de *régulation* des désirs individuels, telle qu'il l'illustre dans son approche du *Suicide* (Durkheim, 1897/2013). Christian Baudelot et Roger Establet définissent la notion de *régulation* chez Durkheim par l'idée « qu'une société existe – c'est-à-dire ne se dissout pas en ses composantes individuelles – si et seulement si elle parvient à aligner les désirs de l'individu sur les objectifs sociaux que son rôle lui impose. » (Baudelot & Establet, 1999/2011, p. 124). Le mariage jouerait ainsi un rôle régulateur de premier ordre en imposant un cadre à l'instinct sexuel des hommes¹ et à la mise en place chez eux d'une « bonne hygiène de vie ». Même si ce cadre peut être vécu comme

¹ Le masculin est ici volontaire : comme développé plus bas, Durkheim considère que le mariage n'a pas cet effet régulateur sur les femmes.

contraignant, il imposerait des limites « saines » et nécessaires au bonheur individuel, qui serait ainsi aligné aux intérêts collectifs :

« L'homme ne peut être heureux, il ne peut satisfaire normalement ses désirs que s'ils sont réglés, contenus, modérés, disciplinés » (Durkheim, 1906/1975, p. 193).

« Aussi [l'individu] trouve-t-il son profit à cette discipline que certains présentent comme un joug odieux et sans laquelle, en réalité, il ne saurait être heureux » (Durkheim, 1909/1975, p. 212).

De ce fait, une législation plus libérale sur les divorces aboutirait pour Durkheim à une hausse des suicides. Il reprend à son compte une corrélation déjà relevée par Bertillon (1880, 1882) entre le nombre de divorces et le nombre de suicides : « partout où l'on divorce beaucoup on se tue beaucoup, partout où l'on divorce peu, on se tue peu » (Durkheim, 1906/1975, p. 182-183). Point important pour Durkheim, cette augmentation ne serait pas le fait des divorcé·es, qui auraient perdu le cadre protecteur du mariage. Il avance que l'augmentation des taux de suicide est surtout le fait de personnes marié·es. Selon lui, la banalité du divorce affaiblirait la puissance régulatrice du mariage : l'individu évoluant dans un milieu où le divorce est commun percevrait de moins en moins les raisons de se restreindre au cadre du mariage, qui perdrait *de facto* sa fonction protectrice. Par ricochet, une telle configuration sociale produirait des individus éternellement insatisfaits, ce qui expliquerait la plus forte propension au suicide des marié·es là où le divorce est commun :

« Plus facilement l'homme peut rompre le lien conjugal, plus il devrait se sentir à l'aise, si vraiment tout ce qui est règle et discipline n'était pour lui qu'un impedimentum archaïque qu'il faut réduire au minimum. Eh bien ! Il paye cher ce prétendu allègement : ses chances de survie en sont diminuées. Au moment où il est plus libre pour satisfaire tous ses caprices, la vie lui devient moins tolérable. » (Durkheim, 1909/1975, p. 212)

À cet argument dépeignant le divorce comme une menace à la satisfaction des individus, Durkheim en ajoute un autre, touchant selon lui à *l'ordre moral du groupe*. Pour Durkheim, le divorce par consentement mutuel constitue un problème car il s'appuie uniquement sur la volonté des deux époux. Or, selon lui, le couple constituerait l'élément central de la cellule familiale, qui elle-même constituerait une cellule de base de l'ordre social : « En elle vient retentir la vie économique, religieuse, politique, judiciaire de ses membres. Tout ce qui les touche, la touche » (Durkheim, 1909/1975, p. 213). Inversement, toute modification de la cellule familiale et du couple a des répercussions sur la vie économique, religieuse, politique et judiciaire du groupe dans lequel le couple évolue :

« On a dit que le mariage, étant un contrat, doit pouvoir se résilier par le simple accord des parties. C'est oublier que tout contrat est susceptible d'affecter des tiers ; dans ce cas, les contractants se trouvent, à un moment donné, engagés dans des liens qui ne dépendent plus de leur volonté mais des tiers intéressés. C'est ce qui arrive dans le mariage. Déjà, par lui-même, le mariage modifie l'économie matérielle et morale de deux familles [...] Et ainsi, même quand il n'est pas survenu d'enfants, le mariage a des répercussions qui s'étendent au-delà de la personne des époux. » (Durkheim, 1906/1975, p. 190)

Cette dimension *encastrée* du couple dans un tissu plus large de relations, avec leurs obligations respectives, est parachevée selon Durkheim par l'arrivée des enfants. Dans cette perspective, le couple change d'objet : les époux deviennent « fonctionnaires de la société domestique » (*Ibid.*), en prenant à charge les besoins et l'éducation des enfants qui constitueront les générations futures d'adultes. Ce faisant, la famille est investie d'une mission « d'intérêt collectif », qui ne devrait en dernier ressort pas tout à fait échapper au contrôle des pouvoirs publics.

Ce faisant, si Durkheim ne défend pas l'indissolubilité du mariage, il souhaite que cette décision ne sorte pas de la sphère de contrôle de l'État. À ce dernier (et à ses représentant·es) reviendrait la responsabilité de statuer au cas par cas sur la légitimité des griefs exprimés, à la lumière des intérêts collectifs supposément en jeu. Pour lui, une telle régulation n'est que le prolongement logique d'un contrôle plus large de l'état sur la vie conjugale, ce dernier contrôlant déjà en amont le lien conjugal en vérifiant « certaines conditions relatives à l'âge, à la parenté, au consentement des ascendants, à la publicité, etc. » (Durkheim, 1909/1975, p. 208)¹

b) Des conclusions largement critiquées

Ces thèses de Durkheim ont été l'objet de critiques importantes et d'au moins deux ordres. Premièrement, le lien dressé par Durkheim entre taux de divorces et taux de suicides présente des faiblesses statistiques classiques : il s'appuie sur une simple comparaison du nombre de divorces et du nombre de suicides entre régions, sans contrôle de variables cachées. Ces *a priori* statistiques « rappellent la grande subjectivité des thèses durkheimiennes sur le divorce. [...] [qui] ne présentent-elles plus guère qu'un intérêt historique » (Lambert, 2009, p. 158).

¹ À ces derniers, on pourrait ajouter que le sexe des contractant·es était également contrôlé pour le mariage jusqu'en 2013.

On notera également l'androcentrisme tranquille de Durkheim, modéré par la reconnaissance de quelques différences sociales entre hommes et femmes. En effet, il reconnaît lui-même dans *le Suicide* (1897/2013) et ses interventions postérieures que le nombre de suicides des femmes mariées n'augmente pas avec le nombre de divorces. Cette absence de lien s'explique selon lui « car, chez elle, l'instinct sexuel est déjà contenu et modéré, en dehors même de l'état de mariage, par les mœurs et l'opinion qui ont, à ce point de vue, des exigences et une sévérité toutes particulières pour la femme. » (Durkheim, 1909/1975, p. 212). Poursuivant dans cet embryon de réflexion en termes de genre, Durkheim va même jusqu'à présenter la « société conjugale » comme « désastreuse pour la femme » (Durkheim, 1897/2013, p. 201).

Ces réflexions ouvrent ainsi la porte à une approche du couple en termes de genre, en mettant en avant des contraintes particulières qu'il impose aux individus en fonction de leur catégorie de sexe¹. Reste qu'il efface par la suite ces différences sexuées dans son propos général sur le divorce : son hostilité à ce dernier est basée sur l'augmentation des suicides qu'il provoquerait *chez les hommes*. Comme souligné par Claude Zaidman (2007), Durkheim admet à la fin du *Suicide* que les intérêts des hommes et des femmes sont antagonistes dans le mariage : « on ne peut diminuer les suicides des époux sans augmenter ceux des épouses » (Durkheim, 1897/2013, p. 442). En définitive, il se résout à « choisir des deux maux le moins grave », ce qui semble impliquer chez lui de privilégier l'intérêt des époux aux dépens de celui des femmes, dont il semble reconnaître à demi-mot la domination dans la sphère domestique.

c) Sous le conservatisme, une thèse sur la régulation sociale des déceptions amoureuses

Si elles sont marquées par le conservatisme, les prises de position de Durkheim contre le divorce présentent un intérêt théorique : elles donnent une application précise de sa théorie de la régulation appliquée au couple. Or, il est possible de conserver les deux propositions au cœur de son propos en éliminant toute dimension normative, qui statuerait sur les besoins individuels ou sociaux.

À échelle individuelle, on peut tout à fait admettre que le groupe social « cadre, modère, régule et discipline » les désirs individuels en leur imposant des contraintes, sans statuer sur

¹ Comme souligné par Claude Besnard (1973), Durkheim alterne au sein même du *Suicide* entre des explications sociales et des explications biologisantes pour expliquer l'effet différencié de la société conjugale sur les hommes et sur les femmes.

l'hypothétique nécessité de cette régulation pour le bonheur individuel. Dans le cadre du couple, ces contraintes s'appliqueraient aux envies d'autres relations sexuelles et/ou conjugales. À l'échelle du groupe, on peut concevoir le couple comme une relation encadrée dans un tissu plus large de relations et d'obligations sociales, sans statuer sur l'éventuel devoirs des époux de ne pas impacter ces relations tierces¹. En définitive, ces deux propositions sont d'ailleurs complémentaires : le réseau de relations et d'obligations sociales dans lequel le couple est encadré « cadre, modère, régule et discipline » les envies de séparation de ses membres.

En prolongeant l'analyse, on pourrait ajouter que les prises de position de Durkheim illustrent par l'exemple le fait que les envies de séparations sont l'objet d'interprétations et d'évaluations collectives. En effet, ce dernier désapprouve les envies séparations de ses contemporains, à la fois en leur reprochant un éventuel « égoïsme », mais également en avançant qu'une telle décision n'apporterait pas le bonheur escompté :

« Mais à côté de ces cas extrêmes et probablement assez peu nombreux [où le divorce est justifié], que de ménages simplement médiocres, où les époux n'ont pas l'un pour l'autre toute la sympathie qui serait souhaitable, et où pourtant chacun a de son devoir un sentiment suffisant pour s'acquitter utilement de sa fonction, en même temps que cet attachement à l'œuvre commune, en les rapprochant dans une mutuelle tolérance, leur rend la vie plus supportable et plus douce ! » (Durkheim, 1906/1975, p. 191).

Ainsi débarrassées de leur dimension normative, les prises de positions de Durkheim sur le divorce montrent que les envies de séparations peuvent être découragées et régulées par le groupe sous au moins deux formes : la *mise en doute de la gravité de la déception* et le *rappel à l'ordre d'obligations tierces*.

Reste que la disparition de Durkheim en 1917 et la déstructuration de l'école durkheimienne par les deux guerres mondiales laissent la thématique du divorce relativement orpheline en sociologie pendant plusieurs décennies. D'autres champs de recherche (notamment des médecins, psychiatres et juristes) s'y intéressent alors sous l'angle du problème social : le divorce y est abordé comme une cause de désordre et rattaché à une augmentation de la criminalité (Lambert, 2009 ; Mucchielli, 2001). Il faut attendre les années 1970 pour qu'une sociologie du divorce émerge de nouveau, en s'inscrivant dans une opposition vis-à-vis de ces discours normatifs.

¹ On notera d'ailleurs que toute relation contractuelle implique des tiers. En suivant la logique de Durkheim, aucun contrat ne pourrait être rompu compte-tenu des conséquences éventuelles de la rupture sur ces derniers.

2) La réouverture des études sur le divorce dans les années 1970

a) La sociologie rattrapée par l'augmentation des divorces¹

Ce silence sociologique peut se comprendre à la fois par la relative stabilité des taux de divorce dans l'après-guerre² mais également par l'inadéquation des statistiques disponibles pour en proposer une étude solide (Lambert, 2009; Ledermann, 1948; Roussel, 1970, 1974).

Les années 1970 constituent alors un moment pivot pour la réappropriation sociologique du divorce. Plus précisément, il s'agit d'un moment où les sociologues et les démographes sont « rattrapé·es » par l'augmentation du nombre de divorces : d'abord lente dans les 1960, elle se confirme dans les années 1970. Cette augmentation provoque alors une demande des pouvoirs publics qui souhaitent disposer de statistiques et d'études pour en comprendre les contours (Lambert, 2009). Point qui a son importance, cette demande s'inscrit dans une volonté *d'adapter* les institutions à cette évolution plutôt que dans une volonté de prévention des divorces. Cette ouverture s'effectue dans un ensemble d'études sous l'égide du *service de coordination de la recherche* du ministère de la Justice, en coordination avec l'Institution nationale des études démographiques (Ined) et le laboratoire de sociologie juridique de l'université Paris II.

Cette initiative participe à la rénovation de l'outillage statistique entourant le divorce, et donne notamment lieu à la publication de deux *Cahiers de l'Ined* portant à la fois sur l'état de l'opinion publique vis-à-vis du divorce (Boigeol et al., 1974; voir présentation par Roussel, 1974), et sur le vécu de la procédure par 900 personnes ayant divorcé entre 1960 et 1969 (Boigeol et al., 1975; voir présentation par Roussel, 1975). Cette augmentation des divorces étant partagée avec la plupart des pays d'Europe de l'Ouest, elle donne également naissance en 1973 au « Groupe international de recherche sur le divorce » (GIRD), dont la branche française s'appuie sur la même complémentarité entre l'Ined et le ministère de la Justice (Lambert, 2009).

Compte-tenu des intentions politiques d'accompagnement (et non de prévention) du divorce qui lui ont donné naissance, cette nouvelle vague d'études démographiques et sociologiques se démarque par une mise à distance des discours des juristes et des psychologues

¹ Nous souhaitons préciser ici que cette sous-partie s'appuie de manière importante sur le travail d'Anne Lambert (2009).

² Entre son rétablissement dans le code civil en 1884 et les années 1960, l'indicateur conjecturel de divortialité n'a dépassé la barre des 10 % qu'à deux occasions extrêmement spécifiques, à savoir les deux après-guerre mondiale (Lambert, 2009).

contemporains. Dans sa présentation du « Cahier de l'Ined » restituant les résultats de l'enquête sur l'opinion publique des français·es vis-à-vis du divorce, Louis Roussel regrette ainsi que l'une des seules références démographique disponibles sur le divorce en France¹ soit « avant tout une œuvre polémique, contre l'institution du divorce » (Roussel, 1974, p. 109 cité par Lambert, 2009, p.162).

b) L'émergence d'une nouvelle lecture du divorce : la progression d'une culture individualiste du couple

Au global, ces recherches voient dans l'augmentation du divorce la conséquence d'une culture individualiste du couple, alors en progression. Les résultats du GIRD illustrent cette conclusion : alors que ce dernier souhaitait évaluer l'influence des transformations légales sur les taux de divorce (« La loi et le nombre »), la synthèse de 1983 conclut à une influence minime des premières sur les seconds. Dans les faits, l'augmentation des divorces *précède* l'ouverture des législations dans l'ensemble des pays étudiés, n'en modifiant qu'aux marges la tendance générale (Commaille, 1984). Ces évolutions viendraient en définitive accompagner un « air du temps » déjà présent, considérant le divorce comme une option acceptable en cas d'insatisfactions dans la relation.

Ces travaux opposent ainsi leur modèle explicatif aux approches du divorce par « le déficit » (Kellerhals & Roussel, 1987 ; Lambert, 2009), alors courantes dans la recherche anglo-saxonne (Hicks & Platt, 1970). Ces modèles considèrent le divorce comme le symptôme de dysfonctionnements dans le couple, que ce soit pour raisons économiques (manque de moyens financiers) ou culturelles (hétérogamie sociale, couples mixtes, etc.). Plusieurs études francophones en contestent alors le potentiel explicatif et les *a priori* théoriques.

L'étude de Kellerhals et al. (1985) constitue une bonne synthèse de ces critiques. Sur la base d'une étude longitudinale menée sur plus de 10 ans auprès d'une cohorte de mariages, les auteur·es contestent la pertinence des principaux modèles du « déficit ». Selon elles et eux, la probabilité d'avoir divorcé après 10 ans de mariage ne peut être expliquée qu'aux marges par l'idée d'un « mauvais apprentissage dans le milieu d'origine ». Ensuite, ils et elles contestent le potentiel explicatif de deux autres thèses « du déficit » : celle voyant le divorce comme la conséquence de « carences de ressources produisant des difficultés de fonctionnement », et celle le concevant comme la conséquence de « mentalités différentes de conjoint·es provenant

¹ Il s'agit du *Divorce en France : étude démographique* (1947), rédigé par Jacques Desforges, juriste de formation.

de milieux différents ». Selon elles et eux, la propension à divorcer serait plutôt la conséquence de différences dans les projets conjugaux et familiaux : les personnes privilégiant un « projet de couple mettant l'accent sur l'identité individuelle et accordant le primat au couple plutôt qu'à la famille » seraient ainsi bien plus susceptibles d'avoir divorcé 10 ans après leur mariage :

« De manière assez marquée, la séparation est associée à un projet de couple qui valorise les droits individuels, qui fait de la femme (en termes de rôles dans la famille) l'égale de l'homme, qui accorde au destin du couple le primat sur les allégeances familiales et qui autorise la cohabitation pré-nuptiale. Cet état de fait tend à accréditer le point de vue de plusieurs sociologues (dont Roussel, 1980) pour qui le divorce contemporain, plutôt qu'une composante pathologique liée à des carences diverses des individus ou du couple comme tel, est une composante « normale » du module de mariage aujourd'hui. On ne prévoit pas la séparation dès l'entrée en mariage, mais on accepte l'idée que la fidélité aux projets individuels puisse impliquer une séparation, de même que l'on répugne à supporter – au nom du nous-famille – une insatisfaction profonde. » (Kellerhals et al., 1985, p. 824-825)

Ces travaux sociologiques, portés par un contexte social et politique favorable au divorce, participent à sa dédramatisation. En ce sens, ils s'inscrivent bien en porte-à-faux des positionnements politiques de Durkheim qui y voyait la cause probable de problèmes sociaux futurs. Cependant, il faut noter que ces divergences politiques n'impliquent pas d'incompatibilités entre ces travaux et les propositions théoriques de Durkheim présentées plus haut.

c) Un modèle théorique partagé avec Durkheim : une approche « culturaliste » du divorce.

En définitive, ces nouvelles approches du divorce actent la réalisation partielle des prévisions de Durkheim, en en retirant la dimension alarmiste. Elles soulignent que le mariage est de moins en moins considéré comme l'unité de base du monde social, nécessaire à son bon ordre. Cette perte d'influence se fait au bénéfice de la vision contractuelle du couple. Si cet affaiblissement part ainsi de la société civile (au sens où le divorce augmente avant la mise en place de législations plus libérales), les années 1970 actent la volonté d'une partie importante des états européens de se rallier à cette conception et de renoncer à une part de la régulation qu'ils imposaient au cadre conjugal. Contrairement à Durkheim, ces travaux nient toute dimension « tragique » à cette transition : elle n'est ni néfaste pour l'individu, ni pour le groupe, pour peu que la législation l'accompagne et s'y adapte au mieux.

« Moins qu'un contrôle strict sur la décision même de divorcer, qu'illustre parfaitement la procédure du divorce pour faute, ce qui préoccupe de plus en plus le législateur, et par là même l'État, ce sont les effets sociaux du divorce et c'est à ce niveau que, dorénavant, il manifeste le plus sa volonté de contrôle : il s'agit de gérer la rupture sans nécessairement tenter de la prévenir » (Commaille, 1984, p. 359).

Ce faisant, ces thèses sont cohérentes avec la relecture non conservatrice de Durkheim que nous avons proposée plus haut. Elles expliquent l'augmentation des divorces non par une désorganisation ou une démoralisation générale de la société, mais par une évolution des mœurs stigmatisant moins le divorce : étant moins conçu comme un échec personnel ou comme une décision égoïste, il devient une option moins coûteuse. En d'autres termes, l'augmentation des divorces tiendrait au succès et à la diffusion de la vision contractuelle du mariage critiquée par Durkheim, légitimant davantage les envies de séparation et les traduisant en actes.

L'idée d'une interprétation des insatisfactions dans le couple est donc partagée par les approches sociologiques du divorce du XXe siècle, aussi bien dans les interventions conservatrices de Durkheim que dans les travaux déstigmatisant le divorce à partir des années 1970. Cependant, le déroulement concret de ce travail d'interprétation, sa « boîte noire », est laissée de côté : le divorce y est conçu comme le résultat de « cultures du couple » mettant plus ou moins l'accent sur l'individu, et formant ainsi un « terreau » plus ou moins favorable aux séparations.

Cet angle mort peut notamment être vu comme la conséquence logique des méthodologies principalement quantitatives de ces études. Chez Durkheim, cette entrée tient à l'épistémologie positiviste qu'il cherche à appliquer en théorie¹ à la sociologie (Durkheim, 1895/2013). De même, la dimension quantitative des études sur le divorce des années 1970 peut également se comprendre par les besoins des pouvoirs publics qui y ont donné naissance, à savoir bénéficier d'un panorama représentatif des problèmes rencontrés par les divorcés et de l'opinion de la population générale sur le divorce. Or, les années 1980 et 1990 voient alors naître un ensemble d'études plus qualitatives. Cependant, elles prolongent cette analyse des séparations en termes de « cultures du couple », et se démarquent progressivement par un éloignement des « causes » vers les « conséquences du divorce » (Lambert, 2009).

¹ Comme cela a été souligné ailleurs, Durkheim s'écarte fréquemment lui-même de ses propres préconisations méthodologiques, établissant parfois des hypothèses psychologiques pour apporter des réponses à ses questions de recherche (voir notamment Boudon, 1998, 2011).

B - Des explications culturalistes du divorce aux approches « relationnelles » des séparations

Les explications du divorce en termes de « cultures du couple » plus ou moins individualistes connaissent, à partir de 1980, des prolongements dans d'autres domaines de la sociologie du couple. Ce déplacement doit se comprendre à la lumière des autres transformations de la conjugalité à partir des années 1970, qui fournissent alors aux sociologues du couple et de la famille une pluralité d'objets de recherche les éloignant de « l'avant-séparation ».

1) La diversification des objets d'étude en sociologie du couple

La deuxième moitié du XXe siècle est traversée par d'autres transformations importantes du couple, que nous proposons ici de présenter en trois axes : l'importance décroissante associée au mariage aux dépens d'autres formes d'union ; l'augmentation du nombre de relations amoureuses ou importantes au cours de la vie ; et la reconnaissance progressive des couples de même sexe. Si cette présentation est loin d'être exhaustive, elle permet de donner un aperçu de la diversification des modes de vie en couple et, par conséquent, des objets d'étude « disponibles à l'étude » pour les sociologues.

a) L'évolution des reconnaissances légales d'union

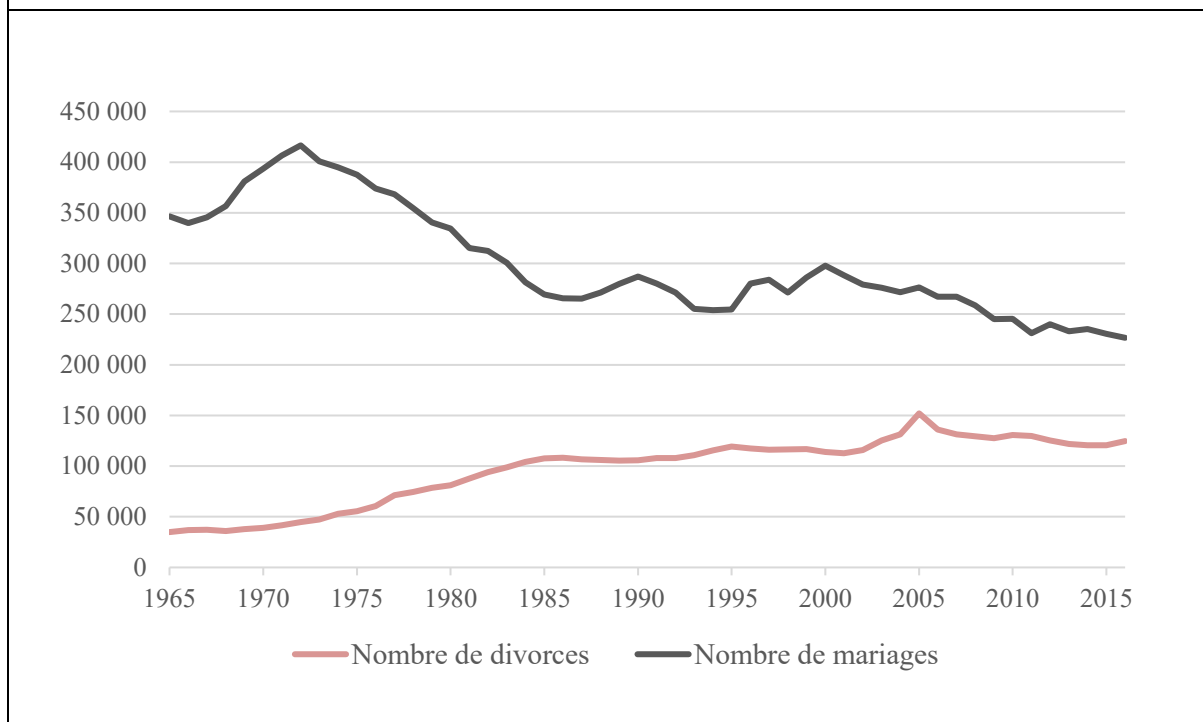
L'augmentation du nombre de divorces n'est pas la seule dimension de la « crise » que rencontre le mariage à partir des années 1960. En effet, le nombre de mariages commence également à diminuer sur la même période (**Figure 1**).

Alors que le nombre de mariages augmente de 1950 à 1972 (année où l'on enregistre plus de 400 000 mariages¹), ce nombre « chute » ensuite pour se stabiliser à environ 250 000 mariages par an à partir du milieu des années 1980 (Daguet, 1996). Après une augmentation du nombre de mariages de 1995 à l'an 2000 (qui enregistre 297 922 mariages), le nombre de mariages diminue lentement mais de manière relativement continue depuis lors, passant sous la barre des 250 000 mariages pour la première fois en 2009 (245 151 mariages), jusqu'à atteindre 218 635

¹ Ce pic s'explique notamment par l'entrée en « âge de se marier » des premier·es babyboomeur·ses (Daguet, 1996)

mariages en 2019¹. Cette chute du nombre de mariages a lieu en parallèle de l'augmentation progressive du nombre de divorces présentée plus haut et visible dans la **Figure 1**.

Figure 1 - Nombre de mariages et de divorces prononcés par an entre 1965 et 2016 (comprend, à partir de 2013, les mariages de même sexe)



Note : L'INSEE n'est plus en mesure de présenter le nombre complet de divorces à partir de 2017. La possibilité de faire enregistrer les procédures de divorce par des notaires (ouverte par la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016) limite la remontée des données. Ce graphe ne présente donc les chiffres des divorces que jusqu'à l'année 2016. Par ailleurs, le pic de divorces enregistré pour l'année 2005 découle de l'entrée en vigueur le 1er janvier de la loi du 26 mai 2004, facilitant la procédure de divorce. Entre autres évolutions, le divorce pour rupture de la vie commune y est remplacé par le divorce pour « altération définitive du lien conjugal », faisant de facto passer de 6 à 2 ans la durée nécessaire de séparation constatée pour prononcer le divorce.

Lecture : Durant l'année 1972, 416 521 mariages ont été prononcés. En 2005, 152 020 divorces ont été prononcés.

Champ : France métropolitaine.

Source : Ministère de la justice (divorces), INSEE, Statistiques de l'État Civil (mariages)

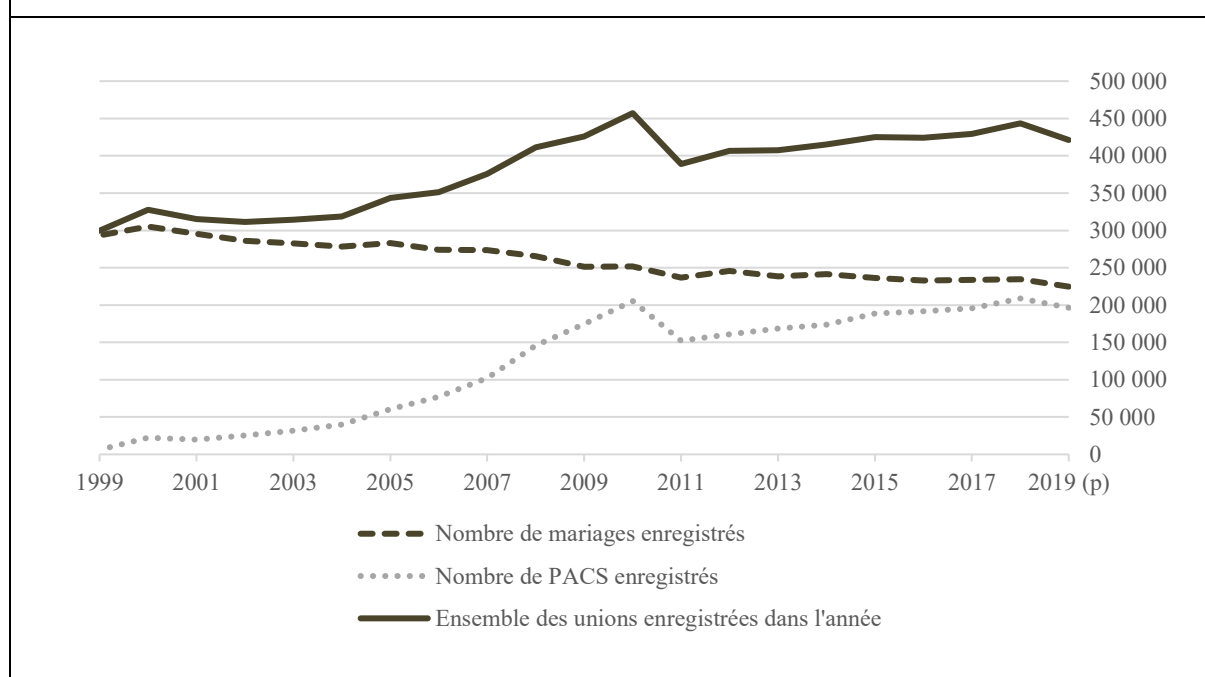
Cette baisse progressive du nombre de mariages à partir des années 1970-1980 peut se comprendre par l'essor, sur la même période, des relations cohabitantes sans reconnaissance légale :

¹ Les années 2020-2021 se démarquent par un nombre particulièrement bas de mariages (150 545 pour l'année 2020). L'essentiel de cette baisse est explicable par le report des cérémonies en conséquence de la pandémie de COVID-19, elle ne peut pas être vue comme le prolongement de cette baisse d'importance du mariage.

« En 1975, les couples non mariés n'étaient encore que 3,6 %, mais avec le développement de la cohabitation sans mariage, très important dans les années quatre-vingt, leur part est passée à 12,4 % en 1990. Ces pourcentages ne tiennent pas compte des unions commencées hors mariage. En 1965, 10 % seulement des nouveaux couples débutaient leur vie commune sans se marier. Trente ans plus tard, la proportion est montée à 90 %. » (Daguet, 1996, p. 3).

Il serait pour autant trop rapide d'en conclure à une perte d'intérêt pour les formes légalement reconnues d'unions. Si la création en 1999 du Pacte Civil de Solidarité (PACS) est initialement pensée comme une forme de reconnaissance légale des couples de même sexe, le PACS devient rapidement une alternative de choix pour les couples de sexe différents ne souhaitant pas passer par le cadre plus contraignant et traditionnel du mariage. En 20 ans, le nombre de PACS est devenu proche du nombre de mariages (**Figure 2**), cette augmentation étant en grande partie due aux couples de sexe différent : ainsi, si 86 % des PACS enregistrés en 2002 étaient contractés au sein de couples de sexe différent, cette proportion s'est stabilisée autour de 96% à partir de 2010.

Figure 2 - Nombre d'unions légalement reconnues par an entre 1999 et 2019, décomposé entre le nombre de mariages et de PACS (tous sexes confondus)



Note : Le graphique ne présente pas le nombre de PACS et de mariages pour les années 2020 et 2021, durant lesquelles le contexte épidémique a fortement perturbé le calendrier des mariages et des PACS.

Lecture : Durant l'année 2017, 429 548 unions ont été légalement reconnues. Elles se décomposaient entre 233 915 mariages et 195 633 PACS.

Champ : France métropolitaine.

Source : INSEE, Statistiques de l'État Civil

La chute du nombre de mariages ne signifie pas la chute des formes légalement reconnues d'unions. Dans les faits, c'est même l'inverse : la création du PACS a entraîné une augmentation du nombre d'unions reconnues chaque année. Alors que 299 695 unions ont été reconnues en 1999 (mariages et PACS confondus), c'est 429 548 unions qui l'ont été en 2017. Le nombre de mariages déclarés par an a diminué de 20 % sur la même période, passant de 293 544 en 1999 à 233 915 en 2017. L'augmentation du nombre d'unions reconnues légalement est donc surtout le fait d'une augmentation du nombre de PACS, qui était en passe de rattraper le nombre de mariages avant les perturbations causées par l'épidémie de COVID-19. Le succès du PACS comme forme légale alternative au mariage se retrouve également dans la stabilisation des unions libres, concomitante avec sa création :

« Ainsi, entre 1990 et 1999, la part des mariés parmi les personnes majeures vivant en couple avait déjà baissé (de 87 % à 82 % des couples corésidents), en faveur des couples en union libre, dont la part avait augmenté (de 13 % à 18 %). Depuis la création du Pacs, la part des personnes vivant en union libre a peu augmenté (+ 2 points). Elle est même restée stable entre 2011 et 2016. » (Buisson, 2017, p. 2).

Ainsi, la baisse du nombre de mariages ne signifie pas pour autant une crise du modèle conjugal, ni une désaffection totale pour les formes légalement reconnues d'unions. Cependant, cette augmentation du nombre d'unions légalement reconnues doit également être appréciée à l'aune d'une autre tendance : l'augmentation du nombre de relations au cours de la vie.

b) L'augmentation du nombre de relations au cours de la vie

La moindre centralité du mariage dans les parcours individuels s'accompagne également d'une augmentation du nombre de relations sentimentales et amoureuses importantes au cours de la vie :

« Le fait d'avoir déclaré plus d'une relation amoureuse importante (cohabitante ou non) à 25 ans est très minoritaire chez les personnes nées dans les années 1950 (6 % des femmes et 9 % des hommes nés entre 1948 et 1952) [...]. Le phénomène est en revanche bien plus fréquent pour les plus jeunes générations (36 % des femmes et 29 % des hommes nés entre 1978 et 1982 ont vécu au moins deux relations à cet âge) » (Rault & Régnier-Loilier, 2015, p. 4).

Cette tendance à l'augmentation du nombre de relations va de pair avec l'augmentation du nombre de séparations au cours de la vie (Costemalle, 2015). Elle s'accompagne de fait d'une diversification des modes de vie en couple : les relations étant amenées à commencer à différents âges de la vie, elles se forment avec leurs lots de contraintes spécifiques. À côté des

différences de statut légal du couple (mariage, PACS, union libre), on trouve donc des différences entre les couples cohabitants ou non, avec ou sans enfants, etc.

La complexité du tableau augmente encore compte-tenu de la porosité entre ces différents statuts, les individus pouvant passer de l'un à l'autre à plusieurs étapes de leur vie. De ce fait, et comme souvent, la présence dans l'une ou l'autre de ces catégories cache une diversité de situations qu'il est possible d'aborder en 3 termes : 1) choix par défaut par impossibilité de faire autrement 2) choix pensé comme temporaire 3) choix pensé comme non-temporaire.

Ainsi, l'union libre peut découler d'un choix contraint, comme cela était le cas pour les couples de même sexe avant l'introduction du PACS en 1999, puis « du mariage pour tous » en 2013. Elle peut également être pensée comme temporaire, sous la forme d'une « période d'essai » avant le mariage, ou comme non-temporaire, sous la forme d'un mode de vie à part entière (Toulemon, 1996). Il en est de même pour la non-cohabitation : elle peut être contrainte, par exemple pour les jeunes n'étant pas encore autonomes vis-à-vis de leurs parents ; elle peut être abordée comme une « période d'essai » avant l'aménagement ensemble ; enfin, pour une petite minorité, elle peut constituer un mode de vie à part entière, en particulier après une séparation de relation de long terme (Régnier-Loilier, 2019a). Il en est de même pour la présence ou non d'enfants : elle peut découler de l'infertilité du couple, elle peut être vue comme temporaire (notamment dans une période d'expérimentation de la relation), ou comme un mode de vie à part entière (Gotman, 2017).

Par ailleurs, la distinction entre relation sentimentale importante et relation passagère est devenue plus poreuse que ne l'implique une opposition entre « couple » et « célibataire ». L'ouverture de la contraception avec la Loi Neuwirth (19 décembre 1967), le remboursement de la pilule contraceptive par la sécurité sociale (4 décembre 1974) et l'autorisation de l'avortement avec la loi Veil (17 Janvier 1975) ont facilité la déconnexion entre sexualité et fécondité, réduisant le nombre de grossesses et de naissances non-désirées (Régnier-Loilier et al., 2007). De ce fait, ces transformations ont également participé au développement d'un rapport plus récréatif à la sexualité, avec une augmentation du nombre de partenaires sexuels au cours de la vie (Leridon, 2008). Ces différents facteurs ont ainsi amplifié la connexion entre sexualité, conjugalité et parentalité, au point que certaines sociologues ont proposé de parler de « relations romantico-sexuelles » (Thizy, 2021) pour évoquer des relations croisant sexualité et imaginaire romantique, mais peu institutionnalisées ou publicisées.

c) La reconnaissance progressive des couples de même sexe

Comme commenté ailleurs (Gratton, 2020; Meslay, 2020), cette tendance à la désinstitutionnalisation des couples de sexes différents a connu une tendance inverse pour les couples de même sexe. Pour ces derniers, la période des années 1970 à nos jours est plutôt une période de « normalisation » de leur statut : dans un premier temps, avec la dépénalisation progressive de l'homosexualité, puis par l'ouverture du PACS, et dans un troisième temps par l'ouverture du mariage et de l'adoption.

Il est tout d'abord utile de rappeler que l'évolution des droits des homosexuels n'est pas une histoire linéaire : elle est faite d'avancées et de reculs dans des contextes sociaux particuliers. Si la dépénalisation de l'homosexualité est ainsi actée par la Révolution française dès 1791, elle n'empêche pas des formes de répression plus ou moins fortes par des voies légales indirectes – notamment l'attentat à la pudeur – pendant tout le XIXe siècle. Le début du XXe siècle se caractérise par une certaine tolérance vis-à-vis de l'homosexualité dans plusieurs villes d'Europe (Houbre, 2018; Revenin, 2006; Tamagne, 2006b) et d'Amérique du Nord (Chauncey, 1994). L'entre-deux-guerres en revanche se démarque par un renforcement de la répression (Gauthier & Schlagdenhauffen, 2019; Tamagne, 2006a), prolongé sous le régime de Vichy (Idier, 2013; Meslay, 2020, p. 31-32). Le système politique de l'après-guerre hérite ainsi d'une partie de l'arsenal légal et répressif issu de ces régimes. Les mouvements gays des années 1970 militent alors pour la suppression de ces particularismes légaux, incarnant une pénalisation de fait de l'homosexualité (Gauthier & Schlagdenhauffen, 2019). Le début des années 1980 et l'élection de François Mitterrand en 1981 soldent le succès de ces mouvements militants, avec le retrait de l'homosexualité de la liste des maladies mentales et l'abrogation progressive de la plupart des articles légaux permettant cette pénalisation de fait.

Si cette dépénalisation progressive aboutit à une certaine « normalisation » de l'homosexualité d'un point de vue légal¹, les couples de même sexe ne bénéficient pas du même niveau de protection que les couples de sexe différent. Ce décalage devient particulièrement apparent à partir des années 1980 et de l'épidémie de VIH : les décès qu'elle entraîne au sein des couples de même sexe ajoutent des risques matériels au deuil des partenaires survivant·es. Ces dernier·es « se trouvent parfois particulièrement démun·es, notamment lorsqu'il existe des conflits familiaux et qu'aucun cadre légal ne leur accorde de statut (par rapport au logement par

¹ Cette normalisation légale n'implique pas la fin de stigmatisation de l'homosexualité au sein de la société civile.

exemple lorsque celui-ci était partagé, à l'héritage, etc.) » (Meslay, 2020, p. 34). La création du PACS apparait alors comme une manière de répondre à ces situations difficiles (Rault, 2009).

L'ouverture du PACS participe à l'évolution des modes de vie des couples de même sexe. L'épidémie de VIH avait déjà entraîné un attachement plus marqué au couple cohabitant et exclusif (Lerch, 2008 ; Meslay, 2020). Une partie croissante des couples de même sexe aspire alors une vie conjugale et familiale « normale », moins centrée sur les sociabilités homosexuelles (Schiltz, 1997) et moins contestataire que celle défendue par certains mouvements homosexuels dans les années 1970, comme le Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire¹ (Rault, 2009). Dans cette perspective, le PACS apparait comme une solution incomplète : outre le fait qu'il n'offre pas les mêmes protections légales, n'ouvre aucun droit à la filiation ou à l'adoption, il maintient un principe de différence entre les couples de même sexe et de sexe différent et n'est pas associé au même décorum symbolique². Le développement de ces aspirations ainsi que la baisse progressive de la stigmatisation associée à l'homosexualité amènent en 2013 à l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe.

Ce bref aperçu montre qu'il serait difficile, voire impossible de faire une revue de littérature complète des évolutions contemporaines du couple. Reste, comme le souligne Anne Lambert (2009), que cette diversification a entraîné un éloignement de la part des sociologues des questionnements portant sur le divorce et les séparations:

« La multiplication des situations intermédiaires entre population mariée et non mariée, en couple et célibataire, ouvre en retour un « champ infini de mesure et d'application » (Festy, 2002, p. 36) à la démographie, mais aussi à la sociologie, à la psychologie et au droit. » (Lambert, 2009, p. 22).

De ce fait, les travaux portant sur le divorce et la séparation se sont trouvés « dilués » dans un ensemble plus vaste de recherches. Plus spécifiquement, les nouvelles recherches sur les séparations ont été marquées par un déplacement de focale, se concentrant notamment sur les conséquences du divorce et laissant de côté la question épineuse de « l'avant-divorce ».

¹ Le collectif publie notamment un « Rapport contre la normalité » en 1971 (Front homosexuel d'action révolutionnaire, 1971/2013).

² Le PACS, contrairement au mariage, ne va pas nécessairement avec la « publicité » de l'union. Conçu avant tout comme un contrat, il n'implique pas la publication sur des « bans », à l'inverse du mariage qui implique cette procédure même dans le cadre des cérémonies les plus intimistes.

2) L'analyse des séparations à l'épreuve de la diversification des modes de vie en couple

a) L'assèchement des études sur « l'avant-divorce »

La diminution des études sur l'avant-divorce peut être comprise comme la conséquence de deux tendances. Premièrement, et d'un point de vue strictement matériel, les financements publics se sont écartés des causes du divorce (Lambert, 2009). Ainsi, « l'enquête statistique spéciale sur le divorce » mise en place par le Ministère de la Justice en 1970 est arrêtée en 1978 en conséquence de son coût croissant. En 1999, François de Singly notait également l'épuisement des financements publics directement ciblés sur la thématique de l'avant-divorce :

« Il est d'ailleurs tout à fait significatif que peu de travaux – sinon aucun – n'aient porté sur la période précédant la demande de divorce. En France, aucun appel d'offres du ministère ou d'une institution n'a demandé de comprendre les raisons d'un tel succès, la production d'une telle évidence du divorce » (De Singly, 1999, p. 16 cité par Lambert, 2009, p.166).

Ensuite, Anne Lambert (2009) souligne qu'à cette absence de financement se couple une crainte latente de la part des sociologues français·es d'être ramenés·es à une position d'hostilité au divorce : tout travail sur ses causes risquerait d'être perçu comme une tentative de « prévention » des séparations. Cette crainte, combinée au tarissement des financements publics sur cette question, auraient alors déplacé les questions de recherche entourant le divorce vers des travaux plus descriptifs ou s'intéressant à ses conséquences. La période de « l'avant divorce » serait ainsi laissée de côté et considérée comme relevant « du ressort du privé et du psychologique » (Lambert, 2009, p. 15).

b) Une diversification bien prise en compte par la thèse d'une individualisation des modes de vie en couple

Par ailleurs, les transformations de la conjugalité pendant la seconde moitié du XXe siècle ont amené au développement de ce qu'il convient d'appeler des théories « modernistes » du couple. C'est en constatant cette diversification des modes de vie en couple dans bon nombre de pays européens et nord-américains qu'Anthony Giddens (Giddens, 1992/2013) a avancé l'idée que ces sociétés seraient basées sur l'idéal-type du couple comme « relation pure ».

Comme souligné en introduction, cette nouvelle conjugalité serait centrée sur l'épanouissement émotionnel de ses membres et le respect de l'individualité des partenaires, placés sur un pied d'égalité. Le développement de cet idéal de couple découlerait parallèlement d'une démocratisation et d'une libéralisation de ces sociétés, et en particulier de l'égalisation

des droits et conditions entre hommes et femmes (De Singly, 2011). La « relation pure » serait ainsi l'extension de cette logique au couple, et en deviendrait le seul mode de légitimation susceptible de garantir son maintien ainsi que la reproduction de la famille. De manière relativement cohérente avec les approches du divorce vues plus haut, les séparations découleraient de cette nouvelle « culture du couple », centrée sur la satisfaction individuelle de ses membres.

Cette thèse de long court présente l'avantage de fournir un cadre explicatif englobant les trois axes d'évolution que nous avons présentés plus haut : le développement d'une culture du couple mettant l'accent sur l'épanouissement des partenaires favoriserait l'essor de formes moins institutionnalisées de couples. De même, l'augmentation du nombre de relations au cours de la vie s'avère tout à fait cohérente avec le développement de l'idéal-type de la « relation pure » : si la séparation est actée au nom de l'épanouissement de ses membres, ce même épanouissement peut légitimer d'entamer une autre relation dès que souhaité. Enfin, la reconnaissance progressive des couples de même sexe peut également être conçue sous cet angle : si le couple contemporain est basé sur l'affection et l'égalité entre les partenaires, alors il devrait être reconnu les mêmes droits à tous les couples. C'est un argumentaire de ce type qui structure la présentation que Christiane Taubira fait du projet de loi sur le mariage entre personnes de même sexe, le 29 janvier 2013 :

« Oui, c'est bien ce mariage que nous ouvrons aux couples de même sexe. Parce que, que l'on nous explique pourquoi deux personnes qui se sont rencontrées, qui se sont aimées, qui ont vieilli ensemble devraient consentir à la précarité par une fragilité, voire une injustice, du seul fait que la loi ne leur reconnaît pas les mêmes droits qu'à un autre couple aussi stable qui a choisi de construire sa vie. »¹

Ces théories « modernistes » de la conjugalité, qui constituent un élargissement des conclusions tirées des études sur le divorce des années 1970-1980, ont bénéficié et continuent de bénéficier d'un succès indéniable en sociologie du couple, et plus largement dans la société civile. Outre les travaux d'Anthony Giddens (Giddens, 1992/2013), ou d'Ulrich Beck (Beck & Beck-Gernsheim, 1990), cette vision du couple traverse également les travaux d'Eva Illouz (2012, 2020), qui en livre une description plus négative. Selon elle, la vie de couple au sein des

¹ « Déclaration de Mme Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la justice, en ouverture du débat parlementaire sur le projet de loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe, Paris, Assemblée nationale, le 29 janvier 2013 » ; URL : <https://www.vie-publique.fr/discours/186909-christiane-taubira-29012013-debat-parlementaire-pjl-mariage-pour-tous> [Consulté le 26/02/2023]

sociétés contemporaines serait traversée par une logique de maximisation des émotions, désencastrant le couple de tout contrôle social autre que celui du « marché », conçu ici comme la rencontre entre l'offre et la demande sexuelle et/ou émotionnelle. De ce désencastrement émergerait une nouvelle forme de mal-être amoureux, découlant d'une forme de récupération de la libération sexuelle par des entreprises privées. Ces dernières useraient de cette logique de maximisation pour proposer des « marchandises émotionnelles » (Illouz et al., 2019) exploitant ce nouveau type d'insatisfactions permanentes.

Si ces théories « modernistes » du couple se caractérisent par leur caractère surplombant, elles ont influencé des approches du divorce et des séparations plus qualitatives que les grandes enquêtes des années 1970. Concevant le lien conjugal comme un lien fragile, les insatisfactions y sont présentées comme des passages relativement inévitables, et nécessitant des ajustements constants entre conjoint·es.

c) Les approches « relationnelles » des séparations

Retenant des thèses sur la modernité conjugale la conception du couple comme un lien social fragile, des sociologues comme de François de Singly, Jean-Claude Kaufmann ou Irène Théry, développent ce qu'Anne Lambert qualifie d'approches « relationnelles » (2009, p. 171) du couple et des séparations. S'inspirant notamment de la thèse de Berger et Kellner (1964/2018), le couple y est alors considéré comme une réalité sociale à construire dans l'interaction. Le partage d'activités et la conversation quotidienne joueraient alors un rôle central dans la construction de cette réalité commune :

« Musique de fond de la vie conjugale, [la conversation] est l'instrument principal qui permet de construire et de reconstruire quotidiennement le cadre collectif [...] c'est recomposer l'univers de valeurs et de significations dans lequel ils s'inscrivent et qui les définit. » (Kaufmann, 2010, p. 110).

Le couple y est donc abordé sous l'angle d'un processus continu de négociations et de réajustements entre conjoint·es. Si elles y sont abordées la plupart du temps par « la petite porte », les séparations sont alors présentées comme le résultat d'un échec dans ce processus d'ajustement. Selon François de Singly (2004, 2011), ce dernier est rendu d'autant plus difficile par le fait que les attentes individuelles rattachées au couple seraient elles-mêmes traversées de contradictions. Selon lui (2004), l'idéal type de « relation pure » de Anthony Giddens ne permet de rendre compte que de manière imparfaite des tensions internes aux relations. D'un côté, les conjoint·es chercheraient en effet une « intimité personnelle » dans la relation, à savoir une reconnaissance de leur individualité. Cependant, ils et elles y chercheraient également une

« intimité conjugale », le couple étant conçu comme une cellule protectrice contre les aléas de la vie.

Ainsi, le couple contemporain serait confronté à une « inflation des attentes » (De Singly, 2011, p. 19) : devant à la fois satisfaire aux exigences d'individualité apportées par « la modernité », mais également en partie aux exigences de protection toujours associées à la cellule conjugale. Des moments d'insatisfactions seraient ainsi susceptibles d'émerger compte tenu des difficultés à trouver le juste équilibre entre ces attentes éventuellement contradictoires : il faut à la fois construire un collectif dans la relation, tout en respectant les individualités des membres ; briser « la routine » pour éviter l'enfermement dans le couple tout en évitant d'en menacer la sécurité, etc.

Cette inflation des attentes formerait un terreau d'autant plus favorable aux séparations qu'elle connaîtrait des variations sociales, en particulier en termes de genre. Comme nous l'avons souligné en introduction, c'est par cette idée que François de Singly explique l'initiative majoritairement féminine des séparations constatée dans la plupart des pays occidentaux. Selon lui, cette dynamique « d'inflation des attentes » toucherait davantage les femmes :

« Cependant, cette inflation engendre des malentendus lorsque les deux partenaires n'ont pas la même définition du conjoint. [...] C'est peut-être dans cette différence de vision que se joue (encore) une des différences de genre : les femmes sont plus amatrices du cumul des attentes que les hommes [...] Une partie des séparations est due, on le verra, à ce que les femmes refusent le mariage de raison que leur proposent certains hommes. À la fin du XIXe siècle, ce type de mariage était stable parce que les femmes n'avaient pas les moyens économiques et sociaux de rompre, et peut-être aussi parce qu'elles ne croyaient pas assez à la religion de l'amour. Aujourd'hui converties, elles peuvent exiger de vivre avec des hommes qui pratiquent la même religion. Or pour une part, ces derniers sont moins pratiquants, peut-être parce qu'ils ne sont sans doute pas aussi croyants » (De Singly, 2011, p. 22)

Ce raisonnement en termes d'attentes permet ainsi de faire d'une pierre deux coups : il permet à la fois de tenir un propos sur les *causes* des déceptions amoureuses, ainsi qu'un propos sur leur *évaluation* par les individus. Elles peuvent être *causées* par un décalage d'attentes entre conjoint·es – en particulier entre hommes et femmes. Pour autant, ces moments de décalage ne découlent pas automatiquement sur des séparations. D'une part, ils appellent à un processus de négociations et d'ajustement à l'échelle du couple, afin de (re)trouver un alignement des attentes entre conjoints. D'autre part, ils amènent aussi à un processus de réflexion à échelle individuelle quant aux risques de « disparition de soi » qu'impliquent ces compromis au nom

du couple. En particulier, la rupture interviendrait lorsqu'elle deviendrait « nécessaire [...] afin d'éviter l'effacement de soi » (De Singly, 2011, p. 63).

Or, ce processus d'évaluation du risque « d'effacement de soi » n'est pas déconnecté des attentes projetées sur la relation. Cet « effet domino » des attentes associées au couple est notamment visible dans le livre que François de Singly consacre au vécu des séparations par les femmes (2011). Dans le premier chapitre, intitulé « on se sépare comme on a vécu » (p. 17-42), il décline « trois formes de la vie conjugale » (p.37) qui accordent plus ou moins de place à l'autonomie individuelle (le « je ») comparativement à la fusion au sein de la relation (le « nous »).

À ces trois ensembles différenciés *d'attentes* vis-à-vis du couple, il rattache trois formes de séparation, caractérisées à la fois par des *motivations différentes* à la rupture, mais également par une plus ou moins *grande tolérance* au compromis au nom du couple. Chaque type de séparation est l'objet d'un chapitre dédié. Les femmes se consacrant le plus au couple seraient amenées à « se séparer pour survivre » (*Ibid.*, p. 69-98) lorsqu'elles se rendent compte que leur investissement dans le couple a écrasé leur identité individuelle¹. Celles insistant le plus sur l'autonomie individuelle choisiraient de « se séparer pour se développer » (*Ibid.*, p. 99-136), dès lors que la vie à deux menacerait leur développement personnel². Enfin, celles cherchant à construire un collectif dans le couple sans renoncer à leur vie individuelle choisiraient de « se séparer pour se retrouver » (*Ibid.*, p. 137-162) principalement en conséquence d'une différence d'investissement dans le couple avec leurs conjoints, ces derniers adhérant souvent à une conception plus individualiste de la relation³.

Cette analyse lie donc un degré plus ou moins élevé d'exigences associées au couple à une plus ou moins grande tolérance aux compromis individuels. Cependant, ce schéma explicatif sur deux dimensions implique, en retour, un certain flou quant au déroulement concret du travail d'interprétation des déceptions. Si la séparation intervient quand l'identité personnelle paraît menacée par le maintien dans la vie de couple, ce qui amène les individus à

¹ « La femme découvre que son couple n'a plus guère de sens lorsqu'elle n'est plus la même » (*Ibid.*, p. 84).

² « Dans les divorces de premier type, les femmes se retirent après avoir eu le sentiment d'un excès d'investissement dans le couple. Dans les divorces du second type, [...] Elles refusent tout ce qui, dans la vie conjugale, est perçu comme un obstacle à leur réalisation personnelle. [...] Elles peuvent décider de rompre, même avec un compagnon aimable » (*Ibid.*, p. 136)

³ « Elle[s] n'accepte[nt] pas que l'autonomie dans un couple non fusionnel signifie la libération de tous les désirs ; elle[s] demande[nt] une régulation en référence à la vie commune » (*Ibid.*, p. 156).

considérer telle ou telle expérience de déception comme « la goutte de trop » n'est pas l'objet d'un traitement dédié. De ce fait, ce travail d'interprétation apparaît souvent dans ces recherches comme une activité faite à un niveau individuel : elle impliquerait une forme de négociation intérieure entre l'acteur social, son estime de soi, ainsi qu'une « culture du couple » légitimant plus ou moins ses envies de séparation.

En définitive, cette difficulté d'accès peut être vue comme la conséquence de la place qu'accordent ces approches relationnelles à l'identification des attentes rattachées au couple. En effet, les attentes influencent à la fois ce qui va décevoir les individus, tout en étant également l'indicateur de cultures du couple plus ou moins favorables aux séparations. Ce faisant, il devient difficile d'y distinguer deux niveaux d'analyse : ce qui expose aux expériences de déceptions amoureuses, et ce qui amène les individus à les considérer comme importantes ou anecdotiques. Or, l'un des mouvements constitutifs de la sociologie des émotions a été de distinguer entre expositions et interprétation des déceptions. Cette distinction — s'appuyant sur une simplification — a permis le développement d'outils théoriques et méthodologiques spécifiques à ces deux axes. Revenir sur cette distinction nous permettra de proposer une perspective de recherche se focalisant sur l'interprétation des déceptions, conçues comme étant l'objet d'un « travail émotionnel » (Hochschild, 1979, 1983/2017).

C - Concevoir les déceptions amoureuses dans une perspective d'interprétation des émotions

1) Distinguer entre exposition et interprétation des déceptions amoureuses

La distinction entre « exposition aux états affectifs » et « interprétation des émotions » constitue en effet l'une des pierres angulaires de la sociologie des émotions, qui constitue par ailleurs un sous-champ récent dans l'histoire de la discipline. S'il est vrai que les sciences sociales ont incorporé dès leurs origines des réflexions sur la dimension « émotionnelle » de la vie en groupe (S. Roux, 2016)¹, ces réflexions constituaient souvent un propos « à la marge » de travaux davantage centrés sur les pratiques ou les représentations. Il a fallu attendre les années 1970 (Stets & Turner, 2007b) pour que commence à se dégager à proprement parler une

¹ À titre d'exemple, la définition initiale du fait social de Durkheim (1895/2013) comprend « les manière de faire, de penser » mais également « de sentir » qui vont « exercer sur l'individu une contrainte ».

« sociologie des émotions », structurée autour d'outils conceptuels propres et de réseaux de recherche dédiés¹.

L'un des mouvements constitutifs de ce champ de recherche a alors été de contester le schéma instinctif faisant des émotions des phénomènes purement biologiques, dirigeant mécaniquement l'action de manière irrationnelle². L'une des difficultés traversant ce « tournant affectif » a alors été de jongler avec la grande diversité de termes utilisés pour décrire ces mécanismes : « sensations », « affects », « émotions », « sentiments », etc. Dans la revue de littérature qu'elle propose de ce champ de recherche à la fin des années 1980, Peggy Thoits (1989), avance que cette diversité de termes ne traduit pas une diversité de *phénomènes*, mais davantage une diversité de *questions de recherche*. Chaque terme doit plutôt être perçu comme une lunette d'analyse spécifique, permettant d'insister sur un ou plusieurs aspects de la vie émotionnelle influencés par la vie en groupe.

a) L'exposition aux états affectifs en sociologie des émotions

Le point de départ minimal de toute sociologie des émotions revient à souligner que les individus sont exposés à certains états physiques, rattachés au fonctionnement biologique de leur corps, et pouvant orienter leur comportement. Thoits propose ainsi d'utiliser le terme très général de sensation [*feelings*] pour désigner ces états physiques pouvant découler de besoins corporels (sensation de faim, de soif, etc.) de même que les états émotionnels plus généraux (inconforts, satisfaction, etc.)³.

Dans cette perspective, le terme *d'affect* va être utilisé pour indiquer une appréciation et une intensité sur la sensation éprouvée : la sensation peut être plus ou moins intense, et peut être vécue positivement (« joie » ; « enthousiasme », etc.) ou négativement (« tristesse » ; « déception » ; « deuil »)⁴. Prendre en compte l'intensité et l'appréciation de l'état affectif est

¹ L'« American Sociological Association » ouvre ainsi en 1986 la section 25 « Sociology of emotions » ; la « European Sociological Association » ouvre également le Research Network 11 intitulé « Sociology of Emotions » en 2004.

² Ce schéma est présent en substance dans la typologie des formes d'action que Max Weber dresse dans *Économie et Société* (Weber, 1921/2008) : à côté de l'action rationnelle *en valeur* et *en finalité*, les actions émotionnelles sont rangées avec l'action traditionnelle dans le domaine des actions irrationnelles, sur lesquelles la sociologie aurait peu de prise.

³ Citation originale : « The general term feelings includes the experience of physical drive states (e.g. hunger, pain, fatigue) as well as emotional states » (Thoits, 1989, p. 318)

⁴ Citation originale : « Affects refer to positive and negative evaluations (liking/disliking) of an object, behavior, or idea; affects also have intensity and activity dimensions (Heise, 1979). » (*Ibid.*)

alors vu comme un outil explicatif des comportements : si l'état affectif est vécu positivement, il va être recherché ou du moins ne va pas être fui ; si l'état affectif est vécu négativement, il va être évité. Ces états étant souvent provoqués par des stimuli externes, les approches sociologiques en termes *d'affects* cherchent à identifier de quelles manières la vie en groupe peut *exposer* ses membres à tel ou tel stimuli provoquant tel ou tel état affectif. En d'autres termes, prendre en compte la dimension positive ou négative des sensations auxquelles sont exposés les individus permet de comprendre comment ces dernières *affectent* leurs comportements¹.

Même si elle n'est pas conçue en ces termes par Max Weber, sa thèse classique (1904–1905/2004) sur l'angoisse *générée* chez les calvinistes par le dogme de la prédestination peut être vue comme un exemple classique de raisonnement en termes *d'exposition aux états affectifs*. Le dogme calviniste, parce qu'il présente le salut (et la certitude du salut) des individus comme totalement hors de leur contrôle *expose* ces derniers à des états d'angoisse considérables. On a donc une croyance sociale spécifique (le dogme de la prédestination calviniste) qui *expose* certains individus à des *états affectifs négatifs*, influençant et expliquant leurs comportements. Cependant, et comme l'avance Max Weber, les individus ne vont pas affronter passivement ces états affectifs : ils vont, par leur interprétation, chercher à exercer une influence sur ces derniers.

b) L'interprétation des états affectifs en sociologie des émotions

Comparativement au terme d'affect, la notion d'émotion va être utilisée pour souligner que tout état sensoriel ou affectif implique une *forme d'évaluation*. Thoits avance ainsi que l'on peut parler « d'émotion » à proprement parler si un état affectif regroupe quatre critères :

« Les émotions impliquent (a) l'évaluation d'un stimulus situationnel ou d'un contexte (b) l'évolution de sensations physiologiques ou corporelles (c) des mouvements expressifs plus ou moins contrôlés et (d) un étiquetage culturel appliqué à une constellation spécifique d'au moins l'une des trois composantes précédentes. » (Thoits, 1989, p. 318, traduction personnelle)²

¹ La figure de Jonathan Turner (Stets & Turner, 2007a, 2014; Turner, 2007) applique souvent cette perspective liant structure sociale et exposition aux états affectifs. On la retrouve aussi dans les derniers travaux de Didier Lapeyronnie sur l'ennui (2014, 2022).

² Citation originale : « Emotions involve: (a) appraisals of a situational stimulus or context, (b) changes in physiological or bodily sensations, (c) the free or inhibited display of expressive gestures, and (d) a cultural label applied to specific constellations of one or more of the first three components. » (Thoits, 1989, p. 318)

Le quatrième élément de définition est ici central : les travaux raisonnant en termes d'émotions soulignent que les *états affectifs sont interprétés à travers des cadres culturels* qui vont leur attribuer des causes spécifiques et des conséquences pratiques. Or, cet étiquetage culturel n'est pas sans effet sur l'état affectif ressenti, et par conséquent sur le comportement qui en découle.

Reprenons à titre d'exemple l'interprétation des effets du dogme de la prédestination chez Max Weber. Si ce dogme expose les calvinistes à une angoisse considérable, Weber souligne que les pasteurs calvinistes en livrent également une *interprétation particulière* et en dégagent un guide de conduite spécifique : les élus, étant investis par Dieu des qualités nécessaires à l'accomplissement de son œuvre sur terre, ne douteraient pas. Inversement, le doute existentiel serait alors un indice de l'absence de ces qualités, et donc de la condition de damné. Par conséquent, ces pasteurs prêchaient à leurs fidèles deux conseils : ne pas douter de leur élection, et chercher sans cesse dans leur réussite professionnelle le signe de leur statut d'élu. Ainsi, les pasteurs, gérant les *conséquences affectives* du dogme de la prédestination chez leurs fidèles, ont à la fois attribué : 1) des causes culturelles spécifiques (la peur existentielle est l'indice du statut de damné) 2) des conséquences pratiques (ne jamais douter et s'investir au maximum dans son activité professionnelle).

On voit ici comment les raisonnements en termes d'affects et d'émotions diffèrent : les premiers s'intéressent aux états affectifs auxquels les individus sont exposés en fonction de leur appartenance à certains groupes sociaux, ainsi qu'aux conséquences que ces affects vont avoir sur leurs comportements. Les réflexions en termes d'émotions vont davantage s'intéresser au processus d'interprétation des affects, au sens culturel qui leur est donné, et aux conséquences pratiques de cette interprétation. Nous proposons d'appliquer cette seconde lunette au cadre des déceptions amoureuses, en laissant de côté l'identification des « causes » des déceptions pour se focaliser sur ce que les individus font lorsqu'ils y sont confrontés.

c) Neutraliser l'exposition aux déceptions amoureuses pour mieux en étudier l'interprétation

Nous proposons d'appliquer dans cette thèse une fiction simplificatrice : nous partirons du principe que les prises de décision rattachées aux déceptions amoureuses ne doivent pas être conçues comme le résultat d'une exposition plus ou moins intense aux déceptions, mais comme le résultat de leur interprétation. Appliqué plus spécifiquement au cadre des séparations, cela

revient à considérer que toute expérience de déception peut aboutir à une séparation, indépendamment de ses causes et de son intensité éventuelle.

D'une certaine manière, cette fiction simplificatrice propose de prendre au sérieux la « fragilité » du couple contemporain mise en avant par les approches « modernistes » du couple. Chaque expérience de déception étant susceptible d'être vue comme une motivation légitime à la séparation, il revient de s'interroger sur ce qui amène à « sauter le pas » ou au contraire à « passer l'éponge ». Cette fiction simplificatrice implique dès lors un déplacement de question de recherche. En considérant les expériences de déception comme un « acquis », elle invite à s'éloigner de l'identification de leurs *causes*, pour se focaliser sur ce qui amène les individus à considérer telle expérience de déception comme « acceptable » ou inacceptable.

Bien-sûr, cette simplification en reste une. Elle présente de ce fait des limites importantes : en l'état, elle revient à placer sur un pied d'égalité une déception causée par la mauvaise blague d'un·e partenaire, à la « déception » causée par une relation violente. Dans les faits, il est donc clair que les prises de décisions rattachées à la vie amoureuse sont la conséquence conjointe de l'*exposition* aux déceptions et de leur *interprétation*. Cependant, la fiction simplificatrice que nous proposons ici permettra de mieux saisir de quelle manière la vie sociale influence le deuxième terme de cette équation, et peut amener certaines personnes malheureuses dans leur relation à ne pas y mettre fin, tandis que d'autres initieront une rupture sans avoir de griefs graves à formuler vis-à-vis de leur partenaire.

Plus spécifiquement, nous souhaitons avancer ici que ce travail d'interprétation des déceptions gagne à être conçu comme un « travail émotionnel » [emotion work]¹, tel que le définit Arlie Hochschild (Hochschild, 1979/2003). Par cette notion, elle souligne qu'à un niveau individuel, les acteurs sont amenés à *évaluer* leur état affectif, mais également à chercher à l'influencer :

« Il existe deux approches possibles à l'organisation sociale de toute expérience émotionnelle. Une première consiste à examiner les facteurs sociaux qui induisent ou stimulent les émotions primaires (c'est-à-dire, non réflexives, quoique conscientes par définition) – émotions que l'on subit passivement. La seconde consiste à étudier les actes secondaires qui sont

¹ La précision du terme anglais original a son importance. Comme nous le verrons plus tard, Arlie Hochschild a également formulé le terme de « emotional labour » pour évoquer certains types *d'emplois salariés* nécessitant un « travail émotionnel » au sens « d'emotion work » que nous verrons ici. Dans le reste de cette thèse, nous utiliserons le terme de « travail émotionnel » en traduction de *emotion work*, et celui « d'emploi émotionnel » en traduction « d'emotional labour ».

posés dans le flot incessant, non réflexif, de l'expérience émotionnelle primaire. La première approche s'intéresse à la façon dont les facteurs sociaux influencent ce que les gens ressentent, la seconde à la façon dont les acteurs sociaux influencent ce que les gens pensent et ce qu'ils font à propos de ce qu'ils ressentent ou pressentent qu'ils vont ressentir (c'est-à-dire, les actes d'évaluation et de gestion). [...] En réalité, les deux approches sont à la fois nécessaires et compatibles et, en fait, la deuxième, que l'on privilégiera ici, s'appuie sur l'accumulation d'un certain nombre de connaissances recueillies à partir de la première. » (Hochschild, 1979/2003, p. 21-22 [Traduction de la revue « Travailler »])

Par « acte d'évaluation et de gestion » des émotions, Arlie Hochschild met en avant qu'il existe, à côté des règles touchant aux manières d'agir ou de penser, des manières de *sentir* appropriées aux situations : être triste à un enterrement, heureux·se à un mariage, etc. Ce faisant, lorsque les individus ressentent un décalage avec ces « règles de sentiments » [*feeling rules*], ils et elles ont deux options à disposition : soit chercher à changer la situation, soit produire ce qu'elle appelle un « travail émotionnel » : « l'acte par lequel on essaie de changer le degré ou la qualité d'une émotion ou d'un sentiment » (Hochschild, 1979/2003, p. 32). Une sociologie des émotions s'intéressant au « travail émotionnel » peut alors se structurer autour de plusieurs tâches : chercher à identifier les règles de sentiments associées aux situations, et relever les « *techniques de travail émotionnel* » mises en place par les individus pour chercher à influencer leurs états affectifs.

De fait, il s'agit précisément de la perspective que nous souhaitons appliquer dans cette thèse : nous proposons une focalisation sur le travail émotionnel déployé par les individus traversant des périodes de déception amoureuse. Nous montrerons notamment que ce travail émotionnel gagne à être considéré comme un *travail émotionnel collectif*, impliquant le recours à autrui à la fois pour évaluer la légitimité des griefs formulés, mais aussi plus simplement pour aider la personne déçue à « passer à autre chose ». La définition des déceptions amoureuses que nous avons proposée en introduction doit d'ailleurs être comprise à l'aune de cette perspective. Revenir sur cette définition pour en expliciter les termes est ici utile : cela nous permettra d'en expliciter certains termes, tout en proposant une articulation théorique entre déceptions et séparations.

2) Les déceptions amoureuses comme expériences affectives négatives et ponctuelles, nécessitant un travail émotionnel

a) Une définition des déceptions amoureuses

Comme nous l'avons précisé en introduction, nous proposons de définir les déceptions amoureuses comme des *expériences de décalage entre les attentes affectives associées à une relation amoureuse et le ressenti subjectif des individus à un instant donné*. Reformulé plus simplement, il s'agit des *moments* où le fait d'être ou de se projeter dans une relation de couple semble apporter plus d'inconvénients que d'avantages.

D'autres appellations sont bien sûr possibles pour décrire ces expériences¹ : « insatisfactions conjugales », « insatisfactions romantiques », « déceptions conjugales », etc. Cependant, le terme de « déceptions amoureuses » est apparu comme plus indiqué pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il permet d'établir une continuité avec l'appel de François de Singly (1999) à une « sociologie de la déception » appliquée au couple. Ensuite, le terme de déception était spontanément plus utilisé lors de nos entretiens que celui d'insatisfaction. Enfin, le terme « amoureuses » a été privilégié à l'appellation de « conjugales » afin d'inclure des formes peu institutionnalisées d'union, comme des relations non-cohabitantes ou encore les simples situations d'attirance non-partagée.

Ces éléments de définition étant posés, il est pertinent de détailler l'importance de deux d'entre eux à l'aune de la littérature que nous avons présentée dans ce chapitre : la notion « d'attentes affectives », et celle « d'instant donné ». En effet, c'est l'articulation entre ces deux termes qui ouvre la porte à une approche des déceptions en termes de travail émotionnel. Celle *d'attentes affectives* permet de neutraliser l'identification d'attentes *précises rattachées au couple ou au partenaire* ; celle « d'instant donné » permet de définir les expériences de déception comme des *moments* temporaires, éventuellement amenés à s'atténuer avec le temps.

b) La notion d'attentes affectives

Premièrement, il est important de lever le flou éventuel entourant l'idée « d'attentes affectives ». Ici, elle sert simplement à souligner que le couple est légitimé par la capacité qui lui est prêté à rendre ses membres heureux. Nous reprenons ainsi l'idéal-type de la « relation pure » de Giddens (1992/2013), et soulignons que les attentes associées aux relations

¹ Le projet de recherche derrière cette thèse était ainsi construit autour de la notion « d'asymétrie romantique » mais elle est rapidement apparue comme trop large et peu équivoque.

amoureuses sont avant tout des attentes *affectives* : la relation de couple est légitimée par l'épanouissement personnel qu'elle est censée apporter à ses membres. Si elle échoue dans cet objectif, alors il est légitime d'y mettre un terme.

La plupart des recherches en sociologie du couple montrent que de telles attentes affectives sont présentes empiriquement dans la grande majorité des couples. Toujours dans sa recherche sur les représentations de l'amour dans les classes moyennes américaines, Ann Swidler (2003) souligne que l'ensemble de ses enquêté·es ont ainsi recours dans leurs entretiens à ce qu'elle appelle des « discours idéalisés » du couple, mettant en avant la dimension épanouissante de cette relation. De même, François de Singly (2004) souligne que la recherche de la satisfaction personnelle est présente dans l'ensemble des couples, y compris ceux accordant le plus d'importance à la fusion dans la relation. Dans son travail sur les conceptions de l'amour chez les jeunes de moins de 35 ans, Emmanuelle Santelli (2020) souligne que si ces conceptions varient en fonction de l'âge et de la situation face à l'emploi, toutes et tous associent à l'amour conjugal une forme de « composante réalisatrice » : chacun·e conçoit la vie de couple comme un moteur à la réalisation personnelle¹.

La rencontre d'une « tierce personne » venant « perturber » l'ordre du couple constitue une bonne incarnation de la dimension avant tout *affective* des attentes associées au couple. Si la relation peut « bien se passer », le développement d'une attirance vis-à-vis d'une tierce personne peut venir mettre en doute l'intérêt de continuer la relation en cours. L'entrée de cette dernière peut venir rehausser les attentes associées aux relations : la personne déçue se « rend compte » que « cela pourrait être plus ».

Concevoir les attentes rattachées au couple comme attentes affectives permet ainsi de ne pas les réduire à des attentes comportementales : on peut affronter une déception amoureuse sans que le ou la partenaire concerné·e *agisse* de manière contraire à nos attentes². Comme le souligne François de Singly, « le divorce peut subvenir lorsque le conjoint déçoit, mais il peut

¹ Comme Emmanuelle Santelli le souligne, le contenu de cette composante varie en accordant plus ou moins d'importance à la vie de couple dans cette réalisation personnelle. Le couple peut permettre de « se réaliser ensemble » dans le cadre de relations très fusionnelles ; on peut aussi « se réaliser avec » le couple, lorsque ce dernier est vu comme *l'une* des sphères principales de sa vie ; on peut enfin voir le couple comme aide pour « se réaliser soi », lorsqu'il apparaît comme une sphère très positive de l'existence, mais sans être plus importante que les autres.

² Plus généralement, cela évite de présupposer que les individus ont des attentes comportementales précises vis-à-vis de leurs partenaires.

aussi être demandé sans véritable reproche » (De Singly, 2011, p. 27). La relation peut simplement être « en deçà » de ce qui était attendu, « sombrer dans la routine », etc.

Ce faisant, concevoir les déceptions amoureuses à partir d'*attentes affectives* permet ainsi de contourner les problèmes que nous avons présentés plus haut quant à l'identification de leurs « causes » : comme nous le verrons dans le chapitre 2, il existe quantité de situations où les individus ne savent pas exactement « pourquoi » la relation se « passait mal ». Cependant, il reste possible de leur demander comment ils ou elles ont réagi lorsqu'ils traversaient ces moments où la relation semblait « ne plus valoir le coup ».

c) La dimension située des déceptions

Rattaché à ce premier point, le second élément important de notre définition est l'idée d'une exposition « à un instant donné ». Cette dernière évite ainsi d'enfermer notre approche des déceptions amoureuses dans une forme d'opposition entre des relations qui seraient « heureuses » et d'autres « décevantes ». Conformément à la fiction simplificatrice que nous avons présentée plus haut, nous partirons du principe que toute relation implique nécessairement des moments de déception où les contraintes de la vie en couple semblent dépasser ce qu'elle apporte.

Si ce point de départ doit surtout être vu comme une simplification théorique, il n'est pas non plus déconnecté de toute base empirique. En effet, comme souligné en introduction, cette idée du caractère « nécessairement décevant » des relations amoureuses est l'objet de représentations culturelles propres, insistant sur le fait que toute relation de couple implique le passage par des « moments de creux », qu'elle nécessite des compromis pratiques et que la vie de couple « n'est pas un long fleuve tranquille ». C'est un point que nous avons relevé avec la même recherche d'Ann Swidler (2003) : en complément des discours idéalisés du couple, l'ensemble des enquêtés qu'elle interroge ont également recours à ces discours de « réalisme prosaïque », soulignant que toute relation sérieuse « se travaille » et qu'elle implique des tracas, des moments de tensions et de conflits éventuels, causés ou non par les comportements du partenaire.

On notera au passage que la dimension nécessairement « décevante » des relations n'est pas spécifique aux relations romantico-sexuelles : les relations amicales par exemple charrient également des enjeux affectifs et leur légitimité est censée découler de l'épanouissement personnel qu'elles apportent. Elles peuvent de ce fait aussi être décevantes, entraîner des

disputes ou des ruptures amicales. En ce sens, elles impliquent également des moments de doutes et de creux. La spécificité éventuelle des relations amoureuses repose sur le fait qu'elles vont de pair avec une idée de « fidélité » et « d'exclusivité » (Swidler, 2003). Les barrières et les règles concrètes rattachées à cette exclusivité peuvent varier : elle peut être sentimentale sans être sexuelle dans le cadre des relations ouvertes, impliquer différentes sphères de proximité affectives dans le cadre des relations polyamoureuses, etc. Cependant, tant que cette dimension d'exclusivité reste, les choix à disposition des individus confrontés à une déception amoureuse sont relativement lourds : la dimension d'exclusivité rattachée au couple implique soit d'accepter la déception dans l'attente d'un « retour à la normale » ; soit de chercher un nouveau cadre de satisfaction¹.

On voit ici qu'une telle définition des déceptions amoureuses implique de *décentrer la vue* des seules expériences de séparation, qui ne sont que l'un des résultats possibles du travail émotionnel rattaché aux expériences de déception. De ce point de vue, approcher les séparations en termes de travail émotionnel implique de les replacer dans un spectre plus large d'expériences de déception, comprenant également les moments de creux dans les relations, et éventuellement les expériences de refus.

3) Replacer les séparations dans le continuum des expériences de déceptions

a) Subir un refus

La définition des déceptions amoureuses que nous avons proposée comprend en théorie les envies de relation non-partagées. Ces expériences de « râteau » impliquent également une forme de déception, au sens où un individu projette des attentes affectives sur une relation, mais qui ne sont pas satisfaites. Par ailleurs, la confrontation au refus plus ou moins explicite du partenaire souhaité n'entraîne pas nécessairement l'abandon de la relation en question, et la personne déçue est de ce fait amenée à devoir mener un travail émotionnel quant à sa déception et aux conséquences pratiques à en tirer.

De ce fait, il serait pertinent sociologiquement de chercher à identifier les facteurs qui viennent, soit décourager le maintien du projet de relation, soit entretenir le projet malgré le refus. Cependant, et comme nous aurons l'occasion de le voir, ces expériences sont difficiles à

¹ Des situations « d'entre-deux » sont également possibles, comme dans le cas des relations extra-conjugales de long terme étudiées par Marie Carmen Garcia (2016a, 2016b), mais ces cas restent minoritaires.

aborder méthodologiquement. Elles ne constituent pas souvent des expériences de rupture biographique aussi marquantes que les séparations : la relation n'ayant pas commencé, son abandon n'est pas associé aux mêmes conséquences pratiques. En ce sens, le refus de relation, s'il constitue bien une déception, n'implique pas un réajustement concret de la vie quotidienne.

Ce faisant, les déceptions faisant suite à un refus ne seront traitées que de manière marginale dans cette thèse, principalement en conséquence de ces difficultés méthodologiques. Cependant, elles seront ponctuellement évoquées pour souligner une certaine continuité entre le travail émotionnel impliqué par les refus, et celui déployé par les personnes en couple : il peut impliquer les mêmes techniques de travail émotionnel et surtout, le recours aux mêmes « autres significatifs » pour traverser la période de déception.

b) La séparation : cause ou conséquence de la gestion des déceptions

Inversement, les séparations constituent la conclusion la plus radicale et la plus « visible » du travail émotionnel impliqué par les déceptions : une personne entretient une relation avec une autre personne, mais prend la décision d'y mettre fin, avec les avantages et les inconvénients qu'elle implique. Dans notre perspective, la séparation peut être vue comme le moment où les individus abandonnent les attentes affectives associées à la relation amoureuse et pensent pouvoir les trouver ailleurs¹.

Reformulé avec les termes de notre définition, les séparations peuvent être vues soit comme la *conséquence* (*séparation initiée ou consentie*) soit comme la *cause* d'un travail émotionnel spécifique (*séparation subie*). Dans le premier cas de figure, il est pertinent d'identifier ce qui participe à la légitimation de ces envies de séparation et quels sont les éléments déclencheurs de l'initiative de la rupture. Le second cas de figure expose les individus à un autre type de travail émotionnel : l'individu délaissé n'est pas obligé d'abandonner la relation et les attentes affectives associées. Il est des cas où la décision de séparation n'implique pas pour autant la fin du projet conjugal : l'un·e des partenaires peut chercher à « récupérer son

¹ On pourrait opposer à cette définition l'image d'une relation de couple ayant abandonné toute idée d'une relation affective entre ses membres, comme dans le cadre des couples « Living together apart » étudiés par Claude Martin (C. Martin, 2007; C. Martin et al., 2012). Cependant, comme ce dernier le souligne, ces couples restent exposés à des incitations sociales régulières pour tenter de « raviver la flamme » ou pour « aller chercher mieux ailleurs ». En ce sens, on peut considérer que de telles situations réexposent les individus à une forme de travail émotionnel vis-à-vis de leurs déceptions amoureuses.

ex »¹, la rupture elle-même n'étant pas vue comme suffisamment importante pour justifier l'abandon définitif de la relation. En ce sens, subir une séparation constitue une expérience de déception amoureuse particulière, nécessitant également un travail d'interprétation de la situation et de gestion des états émotionnels associés.

Si les séparations ne doivent donc pas être conçues comme des expériences de déceptions amoureuses uniformes, il s'agit d'événements présentant un intérêt méthodologique important : elles constituent des moments de « rupture biographique ». Si ce n'est pas toujours le cas, elles vont souvent de pair avec une réorganisation de la vie des individus. D'un point de vue pratique, elles peuvent impliquer des déménagements, la rupture de comptes communs, etc. D'un point de vue affectif, elles impliquent non-seulement la perte éventuelle de la relation de couple, mais peuvent également provoquer un éloignement vis-à-vis de cercles de proches, comme des ami·es communs ou plus simplement la « belle-famille » qui pouvait être appréciée. Ce faisant, il est possible d'obtenir des détails relativement précis sur le vécu de ces expériences. Elles constituent donc de bons angles d'entrée pour étudier les moments où les envies de séparation n'ont pas été suivies.

c) Maintenir la relation malgré les déceptions

Conformément à notre approche, une personne traversant une période de déception amoureuse peut également « passer à autre chose » ou « attendre que cela aille mieux », et maintenir les attentes affectives associées à la relation. Cette catégorie inclut typiquement les « petites déceptions du quotidien » dont il est relativement admis qu'elles nécessitent des formes de compromis : oublier une tâche promise au partenaire, manquer ponctuellement d'enthousiasme vis-à-vis des activités communes, etc.

Reste que la catégorisation de ces « petites déceptions » dans le cadre des « déceptions acceptables » n'est pas automatique. Leur répétition peut devenir l'objet de griefs renouvelés, en particulier si elles ont déjà été l'objet de reproches. En ce sens, ces petites déceptions impliquent également une forme de travail émotionnel, allant avec une évaluation de la situation et de la légitimité de son ressenti. En réappliquant la fiction simplificatrice que nous avons présentée plus haut, nous pouvons partir du principe qu'il n'existe pas de différence fondamentale entre ces « petites déceptions » et celles initiant les séparations : leur

¹ Comme nous le verrons à partir de nos entretiens, de telles entreprises peuvent être couronnées de succès.

classification dans l'une ou l'autre de ces catégories découle de l'interprétation qui en est faite. Dès lors, il est pertinent de chercher à identifier ce qui est venu *décourager* les envies de séparation éventuellement associées à ces expériences.

Comme pour les expériences de refus, ces expériences de déceptions « sans conséquence » peuvent poser des problèmes méthodologiques, étant donné qu'elles ne marquent pas de rupture biographique. Cependant, les récits rétrospectifs de séparation restent une ressource précieuse pour les approcher. Même lorsque que les enquêtés l'initient, la séparation fait souvent suite à une période plus ou moins longue d'envies de séparation non-concrétisées : on « hésite », « pense qu'on pourrait s'arranger avec », « pense que ça passera », etc. Dès lors, il est sociologiquement pertinent de chercher à identifier ce qui vient « retarder » la décision de séparation. Dans le cadre des séparations subies, les récits rétrospectifs associés donnent également à voir les compromis et sacrifices consentis au nom du couple.

Replacer ainsi les séparations dans un continuum incluant également les « moments de creux » et les refus semble nécessaire pour « ouvrir la boîte noire » du travail d'interprétation des déceptions. Cependant, on voit également qu'une telle perspective s'accompagne d'un certain nombre de défis et d'incertitudes méthodologiques. Il semble donc nécessaire, à cette étape du raisonnement, d'établir dans quelle mesure une telle approche peut être l'objet d'un traitement empirique adéquat. Il s'agit précisément de l'objet du chapitre suivant.

Conclusion :

Comme nous l'avons souligné dans cette première étape, l'idée que la vie conjugale expose régulièrement les individus à des insatisfactions est une constante de la sociologie française du couple. Au moins depuis Durkheim, les sociologues considèrent que ces moments de déception sont l'objet d'une évaluation et d'une interprétation de la part des acteurs, cette évaluation étant déterminante dans leur décision de mettre fin ou non à leur relation.

Cependant, ce travail d'interprétation n'a pas encore été l'objet d'un traitement frontal. Plusieurs raisons peuvent expliquer cet angle mort relatif. Les études sur le divorce des années 1970 se sont surtout concentrées sur sa dédramatisation, soulignant que son augmentation était surtout la conséquence de nouvelles « cultures du couple » plus égalitaires et libérales. Si leur recours privilégié aux méthodes quantitatives était bien adapté pour montrer la pertinence d'une telle explication « culturaliste », il l'était de fait moins pour étudier le déroulement concret de

ce travail d'interprétation. Reste qu'une telle question de recherche apparaissait légitimement anecdotique comparativement aux transformations macrosociologiques alors à l'œuvre.

La thèse du développement de nouvelles cultures du couple a par ailleurs montré une grande applicabilité à un ensemble très large de phénomènes rattachés à la diversification des modes de vie en couple. Cette diversification est alors allée avec une pluralité de nouveaux objets d'études pour les sociologues du couple qui se sont alors éloignés de la période de l'avant-séparation pour se diriger vers d'autres horizons de recherche. Ces derniers bénéficiaient à la fois de meilleurs financements, mais également de moins de « risques normatifs », tout propos sur les séparations risquant d'être vu dans une volonté de les « prévenir ».

Les approches « relationnelles » (Lambert, 2009) du couple – avec des figures comme François de Singly ou Jean-Claude Kaufmann – ont proposé un prolongement des thèses « culturalistes » sur le couple dans des perspectives plus qualitatives. Elles ont notamment cherché à montrer les conséquences de « l'inflation des attentes » sur les couples, entraînant certains désajustements hommes/femmes et nécessitant un processus d'ajustement entre conjoints. Cependant, leur recours à la notion *d'attentes* vient avec un certain brouillement entre exposition et interprétation des déceptions, rendant parfois difficile d'identifier ce qui, dans les comportements décrits, découle de l'une ou l'autre de ces dimensions. Ce brouillement amène également à une représentation relativement abstraite de l'interprétation des déceptions, cette dernière apparaissant par défaut comme un « travail intérieur » de négociation entre l'individu et sa culture du couple, cette dernière l'incitant plus ou moins au compromis au nom du « nous ».

Cette thèse propose ainsi de lever en partie ce flou, en laissant de côté la question des « causes » des déceptions pour se focaliser sur ce que font les individus une fois qu'ils y sont confrontés. Elle propose dans cette perspective de traiter l'interprétation des déceptions comme un travail émotionnel, impliquant une évaluation de son état affectif, de la légitimité de ses griefs, mais également la mise sur pieds de lignes de conduites pour y faire face.

C'est notamment sur ce dernier point que la notion de travail émotionnel s'avère la plus heuristique : elle implique que l'interprétation des déceptions doit être comprise comme une partie d'un travail plus général de *gestion des émotions*. Comme nous l'avons souligné, les déceptions amoureuses constituent des expériences *affectives négatives*. De ce fait, si les individus qui y sont confrontés vont certes être amenés à les évaluer et à chercher à établir la

suite de la marche à suivre, ils vont aussi plus simplement chercher à « aller mieux ». Cette « gestion » des déceptions conditionne donc leur interprétation, au sens où sa « réussite » peut inciter à « passer l'éponge » sans que les problèmes éventuels de la relation ne soient adressés.

Un tel glissement de *l'interprétation à la gestion des déceptions amoureuses* n'est pas une proposition purement théorique. Il découle de fait d'une adaptation face à des difficultés rencontrées dans les premières étapes du travail empirique de cette recherche. L'exposition de ces difficultés et des adaptations qu'elles ont entraînées sont l'objet du prochain chapitre.

Chapitre 2 – De l’interprétation à la gestion des déceptions amoureuses : retour sur les difficultés méthodologiques d’un terrain intime

Introduction :

Comme nous l’avons précisé en conclusion du chapitre précédent, l’interprétation des déceptions amoureuses gagne à être considérée en termes de *travail émotionnel*. Or, une telle perspective implique de considérer ce travail d’interprétation comme *l’une* des tâches d’un travail plus large de *gestion* des déceptions amoureuses. Par *gestion des émotions* [*emotion management*], Arlie Hochschild souligne que les individus sont certes amenés à interpréter leurs émotions (leurs causes, leur légitimité, leur adéquation avec les règles de sentiments, etc.), mais ils sont également amenés à les influencer. Dans le cadre des déceptions amoureuses, ce point n’est pas anecdotique : étant donné qu’il s’agit d’*expériences affectives négatives*, les individus vont parfois simplement chercher à « sortir de cette mauvaise passe ».

D’un point de vue pratique, cette préoccupation peut d’ailleurs prendre le dessus sur le reste : les causes du mal-être étant parfois difficile à définir, il peut sembler plus important à court terme de simplement chercher à « passer à autre chose », pour éventuellement reprendre le fil de la réflexion « à tête reposée ». Ce travail de *gestion des déceptions* peut donc conditionner l’interprétation des déceptions, au sens où une personne parvenant à « simplement aller mieux » peut finir par laisser de côté la question des causes de sa déception, et ne plus s’interroger sur l’intérêt de maintenir ou non la relation considérée.

Un tel déplacement n’est pas un propos purement théorique. Il s’est imposé à moi en conséquence de problèmes rencontrés dès mes premiers entretiens, menés auprès de profils éloignés de ma propre position sociale, à savoir des hommes gays âgés de plus de 40 ans. De fait, ces difficultés trahissent certains implicites théoriques de mon projet de recherche initial. Ces implicites pouvant être plus largement partagées par certain·es sociologues du couple et de la conjugalité, il est utile à ce stade du raisonnement de les mettre à plat, de montrer les problèmes méthodologiques qu’ils ont impliqués, et en quoi le déplacement de l’interprétation à la gestion des déceptions permet de les surmonter en partie.

En particulier, ce chapitre vise à mettre en garde face au risque de surestimer la réflexivité des acteurs vis-à-vis de leur vie conjugale. Relativiser cette réflexivité des individus implique dès lors un déplacement de perspective sociologique : s’il devient difficile d’étudier ce que les

individus « pensent » de leurs expériences de déception, il est plus facile de les interroger sur ce qu'ils *font* une fois qu'ils y sont confrontés. Ce déplacement vers les pratiques permet alors de rendre visible la dimension largement collective de cette *gestion des déceptions*.

Pour mener à bien ce raisonnement, ce chapitre suivra trois grandes étapes. Premièrement, nous reviendrons sur le projet de recherche initial de cette thèse, sur ses hypothèses de départ, et sur la méthodologie associée. Ensuite, nous exposerons les problèmes rencontrés dans les premières étapes empiriques de la recherche. Nous verrons qu'ils découlaient d'un présupposé théorique, à savoir l'idée que les individus cherchent nécessairement à trouver des *causes précises* à leurs expériences de déception. Enfin, nous montrerons comment un réajustement de la perspective de recherche, replaçant l'interprétation des déceptions amoureuses dans un travail plus général de gestion des déceptions, a permis à cette recherche de « retrouver pied » empiriquement, mais pas uniquement. Ce déplacement a aussi permis, d'un point de vue théorique, de rendre visible la dimension collective du travail émotionnel impliqué par les déceptions amoureuses.

A - Du projet de recherche initial au travail de terrain

1) Le projet initial : une approche « culturaliste » du rapport genré aux déceptions amoureuses

La présente thèse faisant suite aux deux mémoires de recherche évoqués en introduction, il est utile de revenir ici rapidement sur ces derniers. Davantage que leurs conclusions, ce sont leurs implicites théoriques qui présentent un intérêt ici. En effet, ces derniers trahissent une certaine conception « culturaliste » des différences de genre, qui s'est prolongée dans le projet initial de la thèse.

a) Un projet de recherche marqué par une conception « culturaliste » des différences de genre

Comme souligné en introduction, le premier mémoire portait sur les représentations genrées traversant la notion de « friendzone »¹. Méthodologiquement, l'étude de ces « représentations culturelles » était appuyée en grande part sur l'analyse d'un ensemble de

¹ Pour rappel, la « friendzone », littéralement « zone ami » est une expression d'argot pour désigner une envie de relation amoureuse non partagée.

« memes¹ » partagé sur le site 9gag². C'est sur la base de ce corpus *d'images* que j'avais en conclusion qu'hommes et femmes ne vivaient pas les expériences de refus de la même manière, parce qu'ils et elles ne pouvaient pas s'appuyer sur les mêmes *représentations culturelles* pour y donner sens.

Cette perspective culturaliste se retrouve également dans le mémoire de Master 2. Pour rappel, ce dernier portait sur le vécu de la timidité en fonction du genre. Outre des entretiens, ce mémoire s'appuyait également sur l'analyse d'un corpus de 338 films associés au terme *shyness* sur *L'Internet Movie Database*. C'est sur la base de récurrences narratives entre ces films que j'avais l'idée d'un « arrière-plan culturel » qui pousserait les hommes à corriger leur timidité, perçue comme une tare, et qui la présenterait davantage comme une identité sociale stable pour les femmes.

On voit ici comment ces deux mémoires partagent une même conception des phénomènes genrés comme la conséquence de représentations culturelles genrées. Dans le mémoire de master 1, les individus Friendzonés se tourneraient vers des représentations culturelles différenciées en fonction de leur catégorie de sexe pour donner sens au refus. Dans le second mémoire, les incitations à sortir ou non de la « condition de timide » étaient également conçues comme des incitations *culturelles*. En d'autres termes, ces deux mémoires appliquaient une perspective *culturaliste* des différences de genre : les différences hommes/femmes résulteraient de représentations culturelles pesant différemment sur les individus en fonction de leur catégorie de sexe.

Cependant, la manière dont ces ressources culturelles influençaient *concrètement* les individus y était laissée de côté. De manière générale, l'influence du monde social y était présentée sous la forme d'une « infusion » de représentations sociales dans la psyché

¹ Définis de manière très générale, les « memes » sont des contenus partagés en ligne dans un but humoristique, visant souvent la diffusion et le partage à large échelle. Au-delà de ces éléments de définition élémentaires, leurs frontières sont difficiles à définir : le terme « meme » peut être utilisé aussi bien pour évoquer une image, une vidéo, un extrait audio, une tournure de phrase, etc. (Nooney & Portwood-Stacer, 2014). Ils impliquent généralement le partage de références culturelles communes (ce qui est parfois appelé la « culture internet ») à la fois pour souligner des similitudes comiques entre situations, mais aussi pour faciliter le partage à plus large échelle (Milner, 2013). Pour plus de détails, on peut se reporter au site <https://knowyourmeme.com>, encyclopédie « indigène » de memes, ou aux travaux cités dans cette note.

² 9gag.com est un site internet à visée humoristique, sur lequel les utilisateurs partagent des memes. Au moment de la rédaction du mémoire de Master 1, il s'agissait du 207^e site internet le plus visité au monde selon Amazon-Alexa [<http://www.alexa.com/siteinfo/9gag.com> - Consulté le 04/01/2016 - service arrêté depuis le 1^{er} mai 2022].

d'individus atomisés. Ces derniers, confrontés à des situations à problèmes, seraient amenés à les réactiver, éventuellement en les réadaptant aux besoins de la situation. L'influence du genre sur la vie des individus était donc surtout pensée dans une interface entre individus et culture, cette dernière étant conçue comme un ensemble de représentations surplombantes.

De fait, cette vision culturaliste des différences de genre s'est trouvée prolongée dans le projet de thèse. Les documents rédigés pour les jurys de financement et durant les premiers mois de la recherche témoignent ainsi d'une vision articulant genre et « cultures du couple » : si l'interprétation des déceptions amoureuses y est présentée comme *probablement* différente en fonction du genre, ces différences éventuelles y sont rattachées à des « imaginaires genrés », activés ou non par les individus en fonction de leur catégorie de sexe et de leur orientation sexuelle. Dans une vidéo de présentation de la thèse, datée du 7 juin 2019 (tournée le 20 février 2019)¹, j'avance ainsi : « [...] ce que je cherche à voir dans ma recherche, c'est dans quelle mesure ces rôles différenciés, ces imaginaires genrés, vont ou non avoir une influence sur ce travail d'interprétation des déceptions. ».

En ce sens, la perspective initiale de cette recherche était pensée comme un prolongement des approches « relationnelles du couple » présentées dans le chapitre 1. En partant du principe qu'hommes et femmes n'avaient pas nécessairement les mêmes attentes vis-à-vis du couple (De Singly, 1999, 2011), le projet de thèse visait à identifier dans quelles mesures ces « cultures du couple » genrées étaient monopolisées dans l'interprétation des déceptions.

Il partait du principe que les expériences de déceptions amoureuses posaient surtout aux individus un problème de sens : le couple étant censé rendre heureux, les individus traversant une mauvaise passe seraient amenés à se tourner vers leurs représentations culturelles, à la manière d'une boîte à outils (Swidler, 1986), pour chercher à identifier des causes à ces expériences. Les représentations de genre y étaient pensées comme des ressources utiles dans ce travail, à la fois pour donner un sens à l'expérience de déception, et pour offrir une éventuelle protection à l'estime de soi. Le projet de thèse proposé aux jurys de financement (disponible en **Annexe 3**) avance ainsi que : « l'amour romantique étant traversé par un imaginaire genré

¹ Victor Coutolleau, « Interpréter ses déceptions amoureuses au prisme du genre », série « Object de recherche », Faculté des lettres de Sorbonne Université, 7 juin 2019, URL : https://www.youtube.com/watch?v=MWT1OZbH3t4&list=PLAPXcMZFT_YB8ZJrT2Oj6oZ6QuPzg7Yws&index=18 [Consulté le 24/04/2023]

marqué, ce dernier a toutes les chances d'être monopolisé dans le processus d'attribution¹ découlant d'une situation [de déception] ».

On voit ici comment le cadre théorique du projet de thèse initial était doublement « culturaliste ». Premièrement, il partait du principe que les expériences de déception amoureuses posaient aux individus un problème de « cohérence culturelle », l'amour étant censé « rendre heureux·se ». Deuxièmement, il était culturaliste dans sa conception des différences de genre : les individus seraient amenés, une fois confrontés à des expériences de déception, à réinvestir des représentations genrées différentes en fonction de leur catégorie de sexe. Cette conception a conditionné une méthodologie subjectiviste, initialement centrée sur des entretiens semi-directifs, interrogeant les individus sur leurs représentations du couple, de l'amour, et sur le sens qu'ils attribuaient à leurs expériences de déceptions.

b) Dès le départ, une volonté de comparaison entre couples de même sexe et couples de sexes différents

Les entretiens semi-directifs sont en effet apparus comme la méthodologie la plus indiquée à cette vision culturaliste de l'action. Ces derniers devaient permettre de retracer l'évolution des représentations personnelles de l'amour le long de la vie des enquêtées, de revenir sur chacune de leurs expériences de déception amoureuse, et de leur permettre de livrer leur interprétation de ces dernières : que c'était-il passé ? Qui était responsable de la situation ? Comment telle ou telle expérience a-t-elle modifié leur vision du couple et de l'amour ? etc.

Se posait cependant une autre question : si les expériences de déceptions amoureuses semblent toucher virtuellement tout le monde, qui choisir d'interroger ? Ce problème était renforcé par la volonté de ne pas passer par des canaux susceptibles de *sursélectionner* des individus « très déçus » en amour ou ayant traversé des expériences particulièrement conflictuelles². La volonté de mettre fictivement sur un pied d'égalité toutes les déceptions pour en étudier la gestion impliquait de s'intéresser aux déceptions semblant « les plus anodines », ayant lieu dans des relations « heureuses » ou encore dans des séparations « peu spectaculaires ».

¹ Le concept « d'attribution » est proposé par Jonathan Turner (2007) pour décrire le processus par lequel les individus vont attribuer la responsabilité d'un état émotionnel soit à eux-mêmes, soit à une autre personne présente, soit à une cause extérieure.

² Ce qui a pu par exemple être appliqué par Irène Théry dans son travail sur les procédures de divorce (Théry, 1996), ou encore par Jean-Claude Kaufmann dans son travail sur les femmes « piégées dans leur couple » (Kaufmann, 2017) – basé sur une récolte de témoignages via son blog personnel.

Une première focalisation sur les personnes non-hétérosexuelles est apparue comme une bonne manière de réduire le « champ des possibles », tout en présentant un intérêt théorique particulier. Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 1, certaines approches des séparations les expliquent en termes d'attentes genrées : hommes et femmes ne projettent pas les mêmes attentes sur la relation. Les personnes non-hétérosexuelles apparaissent de fait comme une forme de « cas limite » interrogeant les théories sociologiques disponibles et étant susceptible d'en permettre une actualisation : comment aborder leurs séparations alors qu'elles étaient issues des mêmes catégories de sexe ?

Cette perspective se tenait également dans une volonté de prise de distance vis-à-vis de ma propre position sociale, celle d'un homme hétérosexuel, engagé durant toute la recherche dans une seule relation de couple¹. La volonté d'inclure des personnes non-hétérosexuelles et de fait, de commencer par elles, apparaissait comme une démarche pertinente pour remettre en cause mes propres prénotions. Se posait alors la question de la prise de contact avec des personnes se définissant comme gays, bi-es ou lesbiennes. De ce fait, le recrutement des enquêté·es non-hétérosexuelles s'est effectué principalement via le milieu associatif LGBT parisien. Cette entrée est allée avec certaines difficultés dans le travail de terrain, et certaines limites dans le profil des enquêté·es recruté·es, sur lesquelles nous reviendrons dans les pages suivantes.

Cette première phase devait ensuite donner lieu à « un retour » vers les hétérosexuel·les afin d'effectuer une comparaison prenant en compte à la fois le genre et l'orientation sexuelle. Le projet de recherche initial proposait également une focale sur les groupes de coaching en séduction masculins afin de disposer d'un autre « cas limite », centré sur des individus particulièrement susceptibles d'avoir recours à des représentations de genre pour donner sens à leurs expériences de déception (Gourarier, 2017). Cependant, cette piste a été rapidement délaissée au profit d'entretiens avec des hétérosexuel·les recruté·es par effet boule-de-neige et par interconnaissances, les groupes de coaching paraissant trop spécifiques et peu accessibles, en particulier dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Cette ouverture plus générale vers les hétérosexuel·les est apparue d'autant plus pertinente à la découverte en 2018 de l'existence de *l'Étude des Parcours Individuels et*

¹ Précisons, pour la défense de la personne concernée, que l'idée de ce sujet de recherche m'est venue *avant* le début de notre relation.

Conjugaux (Enquête *Épic*, Ined-Insee)¹. Comme précisé en introduction, cette enquête s'inscrit dans la continuité des grandes enquêtes de l'Ined sur le couple. Menée sur les années 2013 et 2014, elle vise à actualiser les connaissances statistiques sur la conjugalité en France, la dernière enquête sur « la formation des couples » ayant été menée de 1983 à 1984. Portant sur 7 825 hommes et femmes habitant en France et âgés de 26 à 65 ans, elle vise également à « sortir du champ trop restrictif du couple cohabitant et de toute définition préétablie susceptible d'exclure certaines configurations » (Rault & Régnier-Loillier, 2019, p. 9). De fait, pleine liberté était laissée aux enquêtés d'indiquer les relations « à leurs yeux » significatives (*Ibid.*, p. 8-9).

Cette enquête présentait un intérêt particulier pour la perspective de recherche initiale, étant donné qu'elle effectue un retour détaillé sur l'ensemble des « relations amoureuses ou sentimentales importantes » des individus. En particulier, elle comprend un module dédié à la dernière séparation de relation cohabitante (n=3015), comprenant notamment une batterie de questions ouvertes sur la dernière séparation de relation cohabitante, et sur les « raisons » pour lesquelles le·s répondant·es ainsi que leur ancien·ne partenaire souhaitaient y mettre fin. De même, l'enquête comprend une question ouverte adressée aux individus en couple au moment de l'enquête (n=5 607), leur demandant s'ils avaient déjà envisagé une séparation, et si oui, pour quelle(s) raison(s). Ces questions ouvertes apparaissaient ainsi comme une « mine d'or » pour identifier les représentations monopolisées pour donner sens aux expériences de déceptions, et éventuellement pour effectuer des comparaisons entre catégories de sexe.

Les premiers mois du travail de thèse l'ont ainsi orientée vers une complémentarité entre entretiens biographiques et traitement des données d'*Épic*. De fait, cette méthodologie mixte a été conservée jusqu'à la fin du travail de recherche. Cependant, les objectifs des entretiens, ainsi que les variables d'intérêt d'*Épic*, ont évolué suite à plusieurs problèmes rencontrés durant la phase exploratoire de la recherche. Si nous reviendrons sur ces problèmes dans la deuxième partie de ce chapitre, il est utile dans un premier temps de donner quelques repères chronologiques sur le déroulement concret de ce travail de terrain.

¹ Je renouvelle ici des remerciements très appuyés à Arnaud Régnier-Loillier pour sa grande aide dans l'accès et la compréhension des données.

2) Quelques repères sur le déroulement concret du travail de terrain

Conformément à ma volonté de débiter le travail de terrain en décentrant le regard des couples de sexe différent, ma première vague d'entretiens s'est focalisée sur les personnes non-hétérosexuelles.

a) Une première vague d'entretiens au sein d'un collectif d'associations LGBT

Le collectif¹ d'associations par lequel j'ai recruté la majorité de mes enquêté·es non-hétérosexuel·les est constitué de plusieurs dizaines d'associations de région parisienne, explicitement tournées vers les personnes gays, bi·es, lesbiennes et/ou trans. Cette taille importante paraissait initialement comme un atout : quelques recherches sur les associations du collectif montraient que ces dernières étaient souvent orientées vers des publics spécifiques (« jeunes », « seniors », etc.). De ce fait, le passage par ce collectif ouvrait la possibilité de cibler des profils spécifiques en termes d'âge et de statut conjugal (célibataires, en couple, marié·es, parents). Cette entrée est également venue avec son versant négatif. Tout d'abord, la taille du collectif et le fait qu'il soit facilement identifiable par une personne « étrangère » au milieu associatif LGBT² montre sa dimension *mainstream* et relativement institutionnalisée. Son siège social et la plupart de ses activités sont situés dans le quartier du Marais, il entretient également des relations fréquentes avec la Mairie de Paris et bénéficie de financements municipaux conséquents.

Ce caractère *mainstream* va également de pair avec une sollicitation fréquente et très importante du collectif de la part de journalistes, d'étudiant·es en sciences humaines et sociales et de quelques chercheur·ses confirmé·es. Ce problème de la « sur-étude », fréquent dans les associations LGBTQI+ (Bonté, 2021; Chossière et al., 2021), a entraîné des difficultés pour l'entrée sur le terrain : les premières prises de contact par mail avec le collectif sont restées lettre morte. Ainsi, si j'ai débuté mes sollicitations à partir de fin novembre 2017, l'équipe dirigeante du collectif m'a accordé un rendez-vous à la moitié du mois de janvier 2018, durant lequel j'ai obtenu l'autorisation explicite pour démarcher les associations individuelles.

¹ Afin de garantir l'anonymat et la confidentialité de l'enquête, il est nécessaire d'entretenir un certain flou autour du collectif en question.

² Comme certain·es des enquêté·es rencontré·es au sein du collectif, c'est par une recherche internet que j'ai pris connaissance de son existence.

Cependant, ce bon accueil des équipes dirigeantes ne compensait pas le fait que ces associations individuelles étaient confrontées aux mêmes problèmes de « sur-étude » que le collectif lui-même. D'une certaine manière, ce point trahit de nouveau mon propre positionnement vis-à-vis du terrain : l'intérêt que je portais à ces profils « peu habituels » était partagé par bon nombre des personnes extérieures. De ce fait, si les bureaux des associations acceptaient poliment que je vienne y présenter ma recherche, plusieurs m'ont fait part d'une certaine lassitude face à la multiplicité des sollicitations. On peut utiliser, à titre d'exemple, cet échange que j'ai eu via mail avec le président de la seconde association contactée :

« Je viens de transférer votre message à nos membres. Sait-on jamais : peut-être l'un d'entre nous sera-t-il disposé à apporter sa contribution à votre thèse. Je tiens tout de même à vous dire que nous sommes une petite association [...] Nous sommes régulièrement sollicités. Il commence à y avoir une certaine lassitude et beaucoup ne tiennent pas à s'exprimer. Cette semaine a été particulièrement riche : une personne qui projette de tourner un documentaire, une autre pour une émission sur FR3 et vous-même. »

De ce fait, ces premiers temps de l'enquête ont été difficiles, notamment parce qu'ils rappelaient mon propre positionnement « étranger » au terrain. Il était difficile – pour autrui comme pour moi-même – de ne pas voir dans ma démarche une forme « d'effet safari » : j'étais amené, comme enquêteur hétérosexuel, à m'intéresser à ces profils d'enquêtés par « l'exotisme social » que je leur prêtais. De ce fait, ma présence au sein du collectif était limitée durant la première année de thèse¹, au point d'ailleurs de manquer d'y « perdre pied » à l'été 2018, à l'occasion d'un changement d'équipe dirigeante.

La deuxième année de thèse a constitué un moment bascule². Tout d'abord, les échanges avec la nouvelle équipe dirigeante se sont concrétisés par un autre rendez-vous en novembre 2018, au cours duquel elle a renouvelé son accord quant à la poursuite de ma recherche. Plus concrètement, l'équipe dirigeante m'a également proposé une participation active au collectif comme bénévole. De fait, c'est surtout ce bénévolat qui a consolidé ma présence sur place.

¹ Ces difficultés humaines étaient amplifiées par les conditions matérielles de l'enquête : ayant débuté la première année de thèse sans financement, mon temps de recherche était fortement contraint par mes autres activités.

² D'un point de vue strictement matériel, cette seconde année s'est accompagnée d'un contrat doctoral de Sorbonne-Université, ce qui a grandement facilité mon travail de terrain.

Étant disponible sur des créneaux en journée, j'étais fréquemment appelé pour effectuer des permanences¹ de février 2019 jusqu'au premier confinement de mars 2020.

Ce bénévolat m'a également permis de proposer le « contre-don » qui manquait à ma première année de thèse, et qui rendait difficile mon rapport au terrain. Au plus fort de mon implication, je pouvais y passer trois après-midi par semaine, week-end compris. De manière générale, je me portais volontaire pour prendre en charge les tâches logistiques et administratives qui ne trouvaient pas preneur·se, tout en refusant tout rôle de représentation. Une activité en particulier a probablement permis de convaincre de ma « bonne volonté », à savoir un atelier hebdomadaire d'aide auprès de personnes LGBT en situation de vulnérabilité, pour lequel mes compétences en anglais étaient appréciées.

Cet atelier étant très éloigné de mon sujet de recherche, il a probablement convaincu certain·es membres du collectif de ma bonne volonté, et du fait que mon implication sur place dépassait la question de ma thèse. Alors que je sors d'un rendez-vous durant lequel j'ai aidé une personne en situation de vulnérabilité à effectuer des démarches administratives, Arthur (gay, 69 ans, ancien responsable syndical et travailleur du sexe, célibataire) me prend à part pour me faire part de sa surprise et de son approbation. Ce dernier m'avait accordé un entretien quelques semaines plus tôt, au cours duquel il avait découvert que je n'étais pas homosexuel. Il m'avoue avoir, sur le moment, éprouvé une certaine réserve, voyant dans ma démarche une simple volonté de « me servir d'eux » dans le cadre de ma recherche. Il s'en excuse alors, l'assistance que je venais d'apporter prouvant à ses yeux que je « participais aussi à leurs luttes ».

Si ce travail « ethnographique » a été très chronophage², il sera peu présent dans ce travail de recherche, malgré quelques exceptions ponctuelles. Cependant, il constitue une toile de fond importante de la recherche. Tout d'abord, il a entraîné une évolution de mon mode de recrutement. Plutôt qu'un passage *par l'extérieur* auprès d'associations membres, j'ai pu rencontrer l'essentiel de mes enquêté·es durant des événements organisés par le collectif ou des associations membres. Il était ainsi fréquent, dans ces conversations, de demander à chacun·e ce qui l'avait amené·e au sein du collectif, ce qui me laissait souvent l'occasion de parler de ma

¹ Sans entrer dans des détails risquant de briser la confidentialité du terrain, ces permanences consistaient principalement en des activités d'accueil, de renseignement et d'orientation sur les activités proposées par le collectif et les associations.

² L'activité d'assistance auprès de personnes vulnérables a également été psychologiquement très lourde, compte tenu des situations souvent difficiles des personnes à accompagner.

recherche et, si l'interlocuteur·ice était intéressé·e, de lui proposer un entretien. Certain·es de ces enquêté·es sont devenu·es par la suite des ami·es. Ce procédé m'a aussi permis de rencontrer des personnes moins impliquées dans le milieu associatif, simplement « de passage », limitant ainsi en partie l'homogénéité sociale des profils sur laquelle nous reviendrons plus bas. Plus généralement, ce travail de terrain m'a aussi permis de me former « de l'intérieur » au milieu militant LGBT, à briser certaines de mes prénotions quant aux couples de même sexe ou sur l'homosexualité masculine et féminine.

b) Un second versant auprès d'un public hétérosexuel

Le recrutement des personnes hétérosexuelles s'est effectué initialement par effet boule-de-neige auprès des enquêté·es du terrain LGBT, et par recrutements par relations d'interconnaissance. Ce versant hétérosexuel a été effectué après le premier — en le recoupant en partie —, avec quelques entretiens durant l'année 2019, mais dont l'essentiel a eu lieu de février 2021 à juin 2022. De premier·es enquêté·es hétérosexuel·les (dans les faits, des enquêtées) ont été recruté·es parmi les bénévoles du terrain, mais c'est l'année 2020 qui a acté le basculement de la recherche vers son versant hétérosexuel. De fait, c'est surtout le contexte de la pandémie de COVID-19 qui a provoqué cette transition : les confinements successifs ont mis à l'arrêt les activités du collectif associatif, et m'ont contraint à un « désengagement relatif » vis-à-vis de mes activités sur place.

Ayant obtenu l'accès aux données de l'enquête *Épic* quelques mois plus tôt (octobre 2019), le début d'année 2020 a été l'occasion d'une pause dans la passation des entretiens afin de mener de premiers traitements statistiques extensifs de la base de données *Épic*. Cette focalisation sur le versant quantitatif de la thèse paraissait d'autant plus nécessaire que la passation d'entretiens via téléphone ou visioconférence semblait présenter des risques, compte tenu du caractère intime des questions posées.

Cependant, les confinements se succédant sans date claire de « retour à la normale », le recours aux entretiens en distanciel et le recrutement via relations d'interconnaissance se sont rapidement imposés comme une solution imparfaite, mais nécessaire pour ne pas repousser indéfiniment l'enquête. Ces participant·es ont été recruté·es via un principe de « deux degrés de séparation », à savoir qu'étaient éligibles pour les entretiens des « ami·es d'ami·es » avec qui aucune interaction n'avait eu lieu auparavant. De fait, ce sont quatre amies (le féminin a son importance ici) qui m'ont mis en contact avec de premier·es enquêté·es, auprès de qui l'échantillon a ensuite été complété par effet « boule-de-neige ». Ce mode de recrutement m'a

également permis de passer quelques entretiens complémentaires avec des enquêté·es non-hétérosexuel·les n'étant pas engagé·es dans le milieu associatif. Les derniers entretiens ont été passés dans le courant de l'été 2022, ces derniers étant d'ailleurs des entretiens complémentaires menés auprès de certains de nos premiers enquêtés (en l'occurrence 5 hommes gays).

Enfin, la passation des entretiens en distanciel n'a pas eu les effets négatifs escomptés. De fait, il est même venu avec des avantages, en facilitant le recrutement de personnes ne résidant pas en région parisienne. Comme l'ont souligné d'autres chercheur·ses, le mode de passation en distanciel peut également s'avérer plus adapté pour recueillir la parole sur des sujets intimes (Lévy-Guillain et al., 2023; Milon, 2022; Roudaut & Derbez, 2022), les conversations téléphoniques se prêtant d'ailleurs mieux, de manière générale, aux interactions de confiance (Rivière, 2000). Ainsi, ce mode de passation en distanciel ne semble pas avoir eu de conséquences néfastes sur la qualité des matériaux récoltés. Comme pour les entretiens menés en présentiel, ces derniers ont duré entre 1h et 4h, et les enquêté·es ne nous ont pas fait part de difficultés particulières rattachées à ce mode de passation.

c) Panorama sociodémographique et limites du mode de recrutement

Les caractéristiques sociodémographiques des enquêté·es, leur orientation sexuelle revendiquée, leur lieu de vie, de même que leur mode de recrutement sont indiqués dans le tableau récapitulatif des enquêté·es présent en annexes (**Annexe 2**). Comme tout mode de recrutement, ils impliquent certains biais. Si nous les rappelons ponctuellement au fil de la thèse, il est utile d'en préciser les principales caractéristiques.

Sur les 46 enquêté·es, 24 sont des femmes et 22 sont des hommes. 22 sont des personnes n'ayant eu que des relations hétérosexuelles, tandis que 24 autres personnes se définissent comme non-hétérosexuelles¹. Le versant hétérosexuel de la thèse comprend davantage de femmes que d'hommes (13 femmes contre 9 hommes), tandis que le versant non-hétérosexuel comprend davantage d'hommes que de femmes (13 hommes contre 11 femmes). Ces déséquilibres découlent des modes de recrutement utilisés pour chaque versant. Le collectif d'associations utilisé comme point de départ pour le terrain non-hétérosexuel était, de fait, plutôt orienté vers un public gay, même si d'importants efforts étaient déployés pour y inclure davantage les femmes. Pour le versant hétérosexuel, le mode de recrutement par

¹ Cependant, une femme bisexuelle n'a eu, au moment de l'entretien, que des relations avec des hommes.

interconnaissance et effet boule-de-neige a probablement amené à une sursélection de femmes, ces dernières étant souvent plus volontaires pour me transmettre le contact d'amies, le plus souvent des amies.

L'âge moyen des enquêtées est de 47 ans ; leur âge médian de 44 ans ; avec un premier quartile à 30 ans et un troisième à 65 ans. La plus jeune enquêtée a 22 ans, le plus âgé 75 ans. Cette répartition cache cependant la concentration sur certaines « grappes » d'âge, également rattachable aux modes de recrutement par interconnaissance et par effet boule de neige.

Dans l'ensemble, les enquêtés hétéro et non-hétérosexuel·les présentent des profils sociodémographiques proches, avec une surreprésentation des professions intermédiaires (n= 17) et des cadres/professions intellectuelles supérieures (n=14)¹. De fait, aucun·e enquêté·e n'est ouvrier·e, quelques un·es sont employé·es (n=7), et quelques un·es artisan·es commerçant·es et chef·fes d'entreprises (n=4). Ces dernier·es sont, à l'exception d'un cas, chef·fes de petites entreprises de moins de 10 salariés. Enfin, les plus jeunes sont souvent étudiant·es (n=4), s'inscrivant dans la majorité des cas dans des cursus menant à un diplôme de niveau bac +3 à bac +5.

Ici encore, ces biais peuvent être compris à la lumière des méthodes de recrutement utilisées. Pour le versant non-hétérosexuel de notre enquête, l'entrée par le milieu associatif LGBT parisien (et à plus forte raison, situé dans le quartier du Marais) surreprésente les cadres/professions intellectuelles supérieures, ainsi que les professions intermédiaires. Concernant le versant hétérosexuel, le recrutement par effet boule de neige et par réseau d'interconnaissance a, par homogamie sociale, entraîné le recrutement de personnes issues de milieux sociaux proches de l'enquêteur. On y trouve donc des personnes ayant fait des études supérieures (quelques-unes ayant un doctorat en « sciences dures ») ou occupant des métiers à fort capitaux culturels. Malgré tout, la procédure d'effet boule-de-neige a également permis de recruter des personnes plus âgées, et avec des profils sociodémographiques plus divers (petit·es patron·nes, employé·es, etc.). Comme souligné plus haut, la passation d'entretiens « en

¹ Le recodage des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) des enquêtés a été effectué à l'aide au site : <https://www.nomenclature-pcs.fr/> (Insee, Progedo, Cam-CEET et UVSQ-Printemps). Cependant, les informations fournies en entretien ne permettent pas toujours d'identifier avec précision la PCS concernée. De fait, ce sont surtout les ordres de grandeur entre les catégories qui doivent être retenus ici, plus que les chiffres précis. On renvoie par ailleurs au tableau récapitulatif des enquêtés en annexes (**Annexe 2**) pour un portrait plus détaillé de la situation professionnelle des enquêtés.

distanciel » a facilité une plus grande diversité géographique, une partie (n=20) d'entre elle·ux ne résidant pas en Île-de-France.

Même si une part conséquente des enquêté·es appartenant à la catégorie des professions intermédiaires ont effectué leur carrière à des postes d'employé·es, cette thèse ne corrige pas totalement un problème souligné par Céline Bessière et Sybille Gollac (2019/2022, p. 44-45 en particulier) quant aux études sociologiques du couple et de la famille, à savoir une certaine focalisation sur des catégories supérieures et diplômées. Les données de l'enquête *Épic* nous permettront de la compenser en partie. Cependant, elle présente aussi l'avantage de limiter une trop grande variabilité de profils, ce qui facilitera par conséquent l'identification de différences rattachables au genre et à l'orientation sexuelle. Par ailleurs, cette focalisation nous permettra également de souligner que si ces catégories sont volontiers présentées comme les plus représentatives du modèle de la « relation pure », la gestion de leur déception s'avère en réalité fortement *encastrée* et *contrainte* par des facteurs *extérieurs au couple*.

Comme nous l'avons expliqué cependant, cette conception de la gestion des déceptions comme un travail émotionnel collectif n'était pas présente au début de notre recherche. De fait, l'ensemble du travail de terrain dont nous venons de voir la chronologie a été l'occasion d'ajustements progressifs du guide d'entretien. Ce dernier, initialement centré sur les représentations culturelles que les individus associaient au couple, s'est progressivement centré sur le vécu des expériences de déceptions, et sur les pratiques que les individus ont mis en œuvre pour les traverser au mieux. Ce déplacement est apparu comme une nécessité face à la rencontre dans nos premiers entretiens d'un imprévu de taille : les enquêté·es semblaient ne pas nécessairement chercher à trouver un sens ou des causes profondes à leurs expériences de déception.

B - Les individus cherchent-ils « un sens » à leurs déceptions amoureuses ?

La perspective de recherche « culturaliste » que nous avons initialement appliquée dans le projet de recherche s'est rapidement confrontée à deux problèmes de taille. Premièrement, les enquêté·es avaient peu recours à des représentations explicitement genrées pour expliquer leurs expériences de déceptions amoureuses. Deuxièmement, ils et elles avaient également du mal à *expliquer* leurs expériences de déception amoureuse. Ils et elles alternaient souvent entre deux registres d'explication : d'une part, des explications très générales (« on était pas fait l'un pour l'autre. (Pause) C'est tout »), soit des explications très spécifiques (« j'ai découvert qu'il

était dans le grand banditisme »). Or, ces deux registres paraissaient difficilement traitables dans une perspective en termes de genre, au sens où ni l'un ni l'autre ne semblait davantage utilisé dans l'une ou l'autre des catégories de sexe. Or, cette même dichotomie et ces mêmes difficultés d'analyse se sont retrouvées dans les questions ouvertes de l'enquête *Épic* que nous avons présentées plus haut.

Nous souhaitons avancer ici que le recours à ces registres explicatifs flous ou exagérément précis ne doit pas être vu comme le résultat d'une méthodologie inadaptée, mais qu'il s'agit d'un résultat en soi. S'il est si difficile de faire parler les individus sur les causes de leurs déceptions, c'est en réalité parce qu'ils n'en trouvent pas forcément, voire qu'ils ne cherchent pas à en trouver. De fait, cette tendance peut être relevée aussi bien dans les séparations initiées, dans les séparations subies, mais également dans les envies de séparation non concrétisées.

1) « C'est à lui qu'il faut que tu demandes » : subir une séparation

a) Un guide d'entretien exploratoire centré sur les représentations culturelles et leur utilisation dans l'explication des déceptions

La recherche était présentée aux enquêté·es potentiel·les comme une « étude sur la vie sentimentale de long terme ». Si ces dernier·es demandaient plus de détails, je précisais que je m'intéressais à l'influence des relations amoureuses passées sur les relations suivantes¹. Cet énoncé présentait l'avantage d'être partiellement juste, tout en restant suffisamment large pour limiter autant que possible les incitations à la « réflexivité » sur les expériences de déception. J'indiquais systématiquement que je travaillais sur des aspects plus spécifiques de ce sujet, mais que nous aurions l'occasion d'en parler plus en détail durant l'entretien. Par ailleurs, je n'explicitais jamais mon intérêt spécifique pour les questions de genre.

Si ce mode de présentation n'a pas varié pendant toute la durée de l'enquête, le guide d'entretien a en revanche connu des évolutions importantes. Conformément à la perspective culturaliste développée plus haut, le guide utilisé en début de recherche² consacrait une place de choix aux représentations entourant l'amour et le couple. Il était fortement inspiré du travail mené par Ann Swidler (2003) sur la manière dont les individus parlent d'amour, et vont utiliser

¹ Pour le versant non-hétérosexuel de ma recherche, je précisais que je tenais à y inclure des personnes gays, bies ou lesbiennes, mais que je ne m'y limitais pas.

² Ce dernier est disponible en **Annexe 4**.

des représentations culturelles éventuellement contradictoires dans le cadre d'entretiens semi-directifs.

Le guide d'entretien utilisé pour son enquête étant disponible dans les annexes du livre *Talks of Love* (2003, p. 224-229), il a servi de mouture de base pour notre recherche. Cette dernière étant alors focalisée sur l'interprétation des déceptions amoureuses *a posteriori*, nous commençons par poser des questions très générales sur l'amour : comment le définir ; quelles sont les bases d'une bonne relation ; quelles productions culturelles sur l'amour avaient marqué les enquêtés, etc.

L'hypothèse implicite de la recherche était que les individus réutiliseraient ces représentations – idéalement genrées – pour donner sens à leurs expériences de déceptions lors d'une seconde phase de l'entretien, focalisée sur leur biographie sentimentale. Je demandais pour chaque expérience de refus, de séparation ou de moments de creux dans les relations comment les individus les avaient vécues : ce qui avait selon eux « causé » la situation, et « quel sens » ils ou elles y attribuaient. Cependant, et à ma surprise, les enquêtés s'avéraient souvent incapables de répondre ou allusif·ves dans leurs réponses à ces questions. Dans le cadre des séparations subies, ils et elles pouvaient même m'avancer « ne pas vraiment savoir » pourquoi l'autre était parti·e, et ne « plus vraiment » s'en préoccuper.

b) Un guide d'entretien confronté au « rapport relâché » des enquêtés aux causes des séparations subies

Justin¹ est le tout premier enquêté de cette recherche. Très aimable et serviable, il s'efforce de répondre au mieux aux questions de mon guide d'entretien exploratoire, malgré les moments de silence qui parsèment notre échange. Ces derniers découlent notamment des réponses souvent courtes qu'il délivre à mes questions sur « l'interprétation » de ses expériences de déception. Alors que nous abordons ses précédentes relations, et que je lui demande « pourquoi elles se sont terminées », Justin évacue rapidement la question. S'il précise quelques raisons rapides pour les séparations qu'il a initiées, il m'avance ne pas vraiment savoir ce qu'il s'est passé pour la seule qu'il a subie :

¹ L'ensemble des prénoms utilisés dans cette thèse ont été changés. Ce travail d'anonymisation concerne les enquêtés, mais également les personnes qu'ils et elles évoquent dans les extraits d'entretiens (ancien·nes partenaires ; ami·es ; etc.). J'ai utilisé le site <https://dataaddict.fr/prenoms/> afin d'identifier des prénoms présentant une courbe de fréquence similaire au prénom original (je remercie par la même occasion Margot Lenouvel de m'avoir suggéré ce site). De même, les lieux évoqués en entretien ont été légèrement modifiés, en choisissant par exemple des villes voisines de taille comparable.

...Alors ça... c'est lui qui m'a largué. Je... j'ai pas vraiment compris pourquoi (Grand rire). Je pense qu'il avait trouvé quelqu'un d'autre. Voilà, tout simplement. Euh... voilà.

(Justin, 47 ans, gay, consultant en marketing, en couple depuis 14 ans, marié depuis 1 an)

Plusieurs autres enquêtés·es, lorsqu'ils et elles racontent une rupture qu'ils ont subie, partagent avec Justin ce rapport « relâché » aux causes de ces séparations : « ah bah c'est à lui qu'il faut que tu demandes (rires) ! », « je sais pas », « j'ai pas trop compris », etc. Parallèlement, ils et elles pouvaient formuler des réponses très générales, comme « on était pas fait l'un pour l'autre ». C'est par exemple le cas de Dylan lorsqu'il évoque la fin douloureuse de sa première relation « sérieuse » avec un homme, alors qu'il avait 20 ans :

Enquêteur : Qu'est-ce qui s'est passé en fait ?

Dans notre rupture ? Ben je sais pas !

Enquêteur : Ah.

On s'est disputé un peu. Et une semaine après on a rompu. Enfin, il a rompu.

Enquêteur : Disputé, c'était...c'était au sujet de quoi ?

(Renifle, visiblement ému) Je sais même plus que...par rapport à quoi. Mais...tu vois après c'était y'a 12 ans. [...] Enfin bref...

Enquêteur : Donc tu sais pas trop ce qu'il s'est passé quoi..

Nan et puis après... j'pense il avait rencontré quelqu'un d'autre. Mais...mais bon, après...c'est des choses qui arrivent (Pause prolongée).

(Dylan, 32 ans, gay, juriste, célibataire depuis 2 ans)

Ce recours à des réponses très générales s'est également retrouvé dans les questions ouvertes de l'enquête *Épic*. Pour l'une d'entre elles, il était demandé aux répondant·es ayant subi ou co-initié leur dernière séparation de relation cohabitante : « selon vous, pour quelles raisons [le partenaire] souhaitait-il/elle se séparer ? ». La lecture des réponses individuelles marque par la dimension souvent très allusive des réponses apportées : « plus rien en commun » ; « distance et puis plus la même vision de la vie », « je n'étais pas la femme de sa vie », etc. Les recodages proposés par l'équipe de l'enquête *Épic* à cette question ouverte¹ illustrent la dimension souvent très générale des réponses apportées (**Tableau 1**) :

On voit dans ce tableau la place importante qu'occupent les questions d'adultères ou la rencontre d'une autre personne. Elles sont évoquées par 26 % des répondant·es, avec une différence significative entre les hommes et les femmes : ces dernières sont plus susceptibles

¹ Les recodages proposés par l'enquête se décomposent en 11 modalités, mais cinq d'entre elles (« Rapport à la sexualité » ; « Violence/Addiction » ; « Raisons financières » ; « rapport à la famille (autre que les enfants) » ; « Raisons religieuses/culturelles ») présentaient de trop petits effectifs (n<30) et ont été rassemblées dans la modalité « Autres raisons spécifiques ». Les autres modalités de réponse sont les recodages proposés par l'équipe de l'enquête.

d'en parler que les premiers (33 % des répondantes contre 22 % des répondants). Mis à part cette raison spécifique des infidélités ou des rencontres d'une autre personne, ce sont des réponses d'ordre très général qui dominent, sans différence particulièrement marquante entre les catégories de sexe : 30 % des répondant·es justifient les envies de séparation de leur ancien·ne conjoint·e par une « usure de la relation » ; 14 % par le fait que la relation devenait « conflictuelle ».

Tableau 1 - Raisons supposées des envies de séparation de l'ancien·ne conjoint·e (dernière séparation de relation cohabitante - question ouverte recodée)

Regroup.	Raisons supposées (recodage de l'enquête)	Femme	Homme	Seuil	Ens.	Ens. Regroup.
Raisons générales	Usure/pas d'avenir en commun/plus amoureux/plus le même 'mode de vie'	28 %	30 %	ns	30 %	44 %
	Relation conflictuelle/mésentente générale	15 %	14 %	ns	14 %	
Raisons spécifiques	Adultère/infidélité, rencontre d'une autre personne	33 %	22 %	***	26 %	45 %
	Conflit dans le rapport aux enfants (volonté d'en avoir, mésentente liée à l'éducation)	6 %	5 %	ns	5 %	
	Raisons professionnelles	2 %	6 %	*	4 %	
	Distance géographique/déménagement	3 %	5 %	ns	4 %	
	Autres raisons spécifiques	4 %	7 %	*	6 %	
	Ne sait pas	11 %	14 %	ns	13 %	13%
Total (répondant·es)		102 %	103 %	-	102 %	102 %
Effectifs (répondant·es)		586	787			1373
<p>Seuil de significativité : *** : p<0,001 ; ** : p<0,01 ; * : p<0,05 ; ns : p>=0,05</p> <p>Note : les réponses ouvertes pouvant être recodées dans deux catégories, les pourcentages d'ensemble dépassent les 100 %. Pour la même raison, les tests de Khi² ont été appliqués modalité par modalité : chacune a été l'objet d'un tri croisant le fait d'avoir ou non évoqué la raison, et la catégorie de sexe des répondant·es. Le résultat des tests sont indiqués dans la colonne « seuil ».</p> <p>Lecture : À la question « Et selon vous, pour quelles raisons [le partenaire] souhaitait-il/elle se séparer ? », 28 % des femmes et 30 % des hommes ont indiqué une usure de la relation ou la perte d'un sentiment amoureux. 44 % des répondant·es ont indiqué au moins une raison d'ordre général, tandis que 45 % ont indiqué au moins une raison plus précise.</p> <p>Champ : Personnes vivant en France métropolitaine, âgées de 26 à 65 ans, ayant subi ou acté d'un commun accord leur dernière séparation de cohabitante (n=1373).</p> <p>Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014</p>						

*Encadré 1 – Usage de la pondération proposée par l'enquête *Épic*
et présentation des tableaux (données et tests statistiques)¹*

Comme la plupart des grandes enquêtes, *Épic* propose une variable de pondération individuelle, permettant de compenser la sur ou sous-représentation de certaines catégories de la population lors de la collecte. Cette variable de pondération « a été réalisée en deux étapes : correction de la non-réponse totale à partir des informations disponibles dans la base de sondage, pour les répondant·e·s et les non-répondant·e·s, puis, dans un second temps, calage sur les marges suivantes obtenues à partir de l'enquête Emploi en continu (2013) : sexe croisé avec l'âge, taille de l'unité urbaine, diplôme, région de résidence, catégorie socioprofessionnelle, nationalité, résidence en zone urbaine sensible, type et taille de ménage » (Rault et Régnier-Loilier, 2019, p. 19).

La pondération permet ainsi de rendre l'échantillon enquêté représentatif de la structure de la population française sur ces critères. Elle ouvre en outre la possibilité de proposer des extrapolations du nombre de personnes dans telle ou telle situation à l'échelle de la France. Les 7 825 personnes interrogées représentent en effet, après application de la pondération, les 32,6 millions de personnes qui étaient dans le champ (26-65 ans) au moment de l'enquête (une personne interviewée représente ainsi, en moyenne, 4 163 habitants).

Dans le cadre de la thèse, les effectifs bruts (non pondérés) sont indiqués dans les tableaux afin de donner au lecteur la possibilité d'identifier le nombre réel d'observations sur lequel repose chaque traitement statistique. Par exemple, dans le **Tableau 1**, ce sont bien 586 femmes et 787 hommes qui ont répondu à la question posée dans l'enquête. Les pourcentages sont en revanche basés sur les effectifs pondérés afin de les rendre représentatifs de la population française. En raison du caractère multiplicatif de la pondération proposée dans *Épic* (celle-ci n'ayant pas été normalisée), les tests de significativité – qu'il s'agisse des tris croisés ou des modèles de régression – ont été réalisés sur la base des effectifs bruts.

Enfin, l'ensemble des traitements statistiques réalisés dans cette thèse ont été effectués à l'aide du logiciel de traitement R².

¹ Je renouvelle ici mes remerciements à Arnaud Régnier-Loilier pour ses explications et ses conseils concernant l'utilisation de la variable de pondération d'*Épic*.

² R Core Team (2022). R: A language and environment for statistical computing. R Foundation for Statistical Computing, Vienna, Austria. URL: <https://www.R-project.org/>.

La dimension vague de ces résultats pourrait être attribuée à des pratiques de recodage imparfaites. Cependant, la lecture des réponses individuelles confirme que celles recodées en « Usure » sont en effet vagues : « plus rien en commun » ; « plus amoureux », etc. Celles recodées en « Relation conflictuelle/mésentente générale » évoquent plus explicitement des conflits ou une hostilité vis-à-vis du partenaire, tout en restant allusives et générales : « car on ne s’entendait pas » ; « situation tendue, plus de dialogue », « incompatibilité d’humeur », etc. La dimension éventuellement « vague » des recodages proposés par l’équipe de l’enquête découle en réalité de la dimension tout aussi vague des réponses individuelles.

Cependant, le résultat le plus marquant du **Tableau 1** tient probablement à la proportion non négligeable de « Ne sait pas »¹ : 11 % des femmes et 14 % des hommes (soit 13 % sur l’ensemble)². La lecture du détail des réponses montre le même rapport « relâché » aux causes des séparations que celui rencontré en entretien : « Allez savoir ??? » ; « ne sait toujours pas et ne cherche plus à savoir », etc. Une telle proportion pourrait être la conséquence de séparations récentes, ou au contraire trop anciennes. D’un côté, une séparation trop récente ne laisserait pas le temps d’en identifier des causes. Inversement, une séparation trop ancienne entraînerait des oublis. Cependant, le nombre d’années moyen depuis la séparation est sensiblement identique entre les individus déclarant « ne pas savoir » et les individus ayant indiqué une cause plus précise. Il est de même pour les autres indicateurs de dispersion (**Tableau 2**, ci-dessus).

<i>Tableau 2 - Nombre d’années depuis la séparation au moment de l’enquête en fonction de la raison évoquée (indicateurs de dispersion)</i>							
	Min.	1 ^{er} Quartile	Médian.	Moy.	3 ^e Quartile	Max.	Effectif.
« Ne sait pas »	0	3	8	10,9	17	44	174
Autres raisons	0	4	8	11,1	17	43	1199
<p>Lecture : Les individus indiquant « ne pas savoir » pourquoi leur ancien·ne partenaire souhaitait se séparer évoquent une relation s’étant terminée il y a 10,9 ans en moyenne, contre 11,1 pour ceux ayant précisé une raison.</p> <p>Champ : Personnes vivant en France métropolitaine, âgées de 26 à 65 ans, ayant subi ou acté d’un commun accord leur dernière séparation de cohabitante (n=1373).</p> <p>Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014</p>							

¹ Les réponses recodées en « Ne sait pas » par l’équipe de l’enquête comprennent en réalité quelques refus (n=9) et quelques réponses de type « pour les mêmes raisons que moi » (n=16), mais elles ne représentent qu’une part restreinte de l’ensemble des réponses de cette catégorie.

² Comme nous aurons l’occasion de le voir par la suite, cette proportion est sensiblement plus élevée que pour la question ouverte portant sur les envies de séparation des répondant·es, qui ne comprend que 3 % de « Ne sait pas ».

En d'autres termes, aussi bien les entretiens semi-directifs que les données disponibles dans l'enquête *Épic* montrent que l'identification par les individus des « causes » des séparations qu'ils subissent est un exercice délicat, y compris pour eux. Ils peuvent ainsi être contraints d'avancer des raisons générales et relativement floues, voire à assumer ne « pas savoir » pourquoi la séparation a eu lieu.

Un tel constat représentait pour moi une surprise de taille compte tenu de mes présupposés théoriques : en réalité, une part non négligeable des individus ayant subi ou co-accepté leur dernière séparation de relation cohabitante semblaient parvenir à « continuer à vivre » sans y avoir trouvé de raison précise, même plusieurs années plus tard. Cette tendance contrastait avec ma conception implicite de l'acteur social comme d'un « chercheur de sens », soucieux d'entretenir une vision cohérente du monde et de raccrocher ses expériences personnelles à un arrière-plan plus général de représentations culturelles. Or, cette recherche facultative de *sens* et de *causes* se retrouve également chez les personnes évoquant des séparations qu'elles ont elles-mêmes initiées.

2) L'initiative des séparations : des raisons individuelles floues

On pourrait en effet penser que les raisons floues ou incertaines que les enquêtés avancent pour expliquer les séparations qu'ils subissent découlent, précisément, du fait qu'ils et elles n'étaient pas à l'initiative de ces dernières. N'ayant pas accès à la psyché de leurs anciens partenaires, ils et elles ne pourraient « pas deviner » ce qui les a poussés à sauter le pas de la séparation. Comme nous aurons l'occasion de le voir, un tel schéma explicatif est tout à fait crédible. On notera cependant qu'il confirme plutôt qu'il ne remet en cause l'idée que les individus peuvent continuer à vivre sans trouver de raisons précises à leurs séparations. Par ailleurs, il ne permet pas non plus d'expliquer le fait que les individus donnent des explications également très floues aux séparations qu'ils ont initiées.

a) « Ce n'est pas ça qui manquait » : des séparations qui ne manquent pas de justifications

En effet, il était souvent difficile pour les enquêtés d'indiquer des motivations précises derrière leurs décisions de séparation. Le plus souvent, ce « n'était pas ça qui manquait » : les envies de séparation étaient appuyées par un ensemble plus général de griefs adressés aux partenaires, la plupart du temps sur plusieurs dimensions (éducation des enfants, sexualité, planification des sorties, etc.). Dès lors, il était difficile pour les enquêtés de hiérarchiser ces motifs, voire d'en désigner un comme « raison principale » de la séparation. Même lorsqu'ils

et elles identifiaient des problèmes précis, ces derniers étaient souvent des points sur lesquels ils et elles avaient accepté des compromis ponctuels, parfois répétés, si bien que les « causes » identifiées de la séparation étaient présentes depuis un moment.

Dans ces situations, le flou de l'explication se déplaçait des *causes de la séparation* aux causes de la séparation *à ce moment-là*. Amandine l'avance ainsi explicitement durant notre entretien. Ce dernier est principalement centré sur sa précédente séparation, arrivée après une relation de six ans. Lorsque je lui demande « ce qu'il s'est passé au bout de six ans », elle évoque après un soupir et un temps d'hésitation des « difficultés de communication ». En l'occurrence, elle reproche à son ancien partenaire d'avoir peu échangé sur les problèmes qu'il et elle rencontraient dans la relation. Cependant, elle tempère par la suite le lien de cause à effet :

Des fois ça m'énerve un peu d'en parler parce que je me dis qu'en fait, il y avait des problèmes qui existaient depuis longtemps et bien avant qu'on se sépare et des fois je suis là, mais bon... (inspire) Pourquoi on est resté aussi longtemps ensemble ? Voilà. Mais...mais ça a été un problème pendant...une grosse, grosse, grosse partie de la relation quoi. Et...forcément, moi rétrospectivement j'ai l'impression que c'était un problème encore plus sur la fin, mais peut-être qu'aussi, je me dis ça parce que du coup je me dit « c'est pour ça qu'on s'est séparés à ce moment-là », alors qu'en fait on aurait pu se séparer encore avant, je sais pas.

(Amandine, 28 ans, hétérosexuelle, chercheuse en biologie, célibataire depuis 1 an)

On retrouve ici le constat déjà abordé dans le cadre des séparations subies : s'il est difficile de travailler en sociologue sur les « causes » que les individus associent à leurs séparations, c'est en partie parce que ces dernières ne sont pas toujours très claires pour eux. Cette difficulté découle notamment du fait que les séparations sont souvent provoquées par un « événement déclencheur », qui n'est pas toujours très clairement rattaché au couple lui-même.

b) Des événements déclencheurs divers

De fait, la plupart des séparations co-initiées par les enquêtés semblent découler de la combinaison entre des envies de séparation présentes depuis un moment, et un événement déclencheur qui pousse à sauter le pas de la séparation : une dispute plus violente qu'à l'accoutumée, des vacances « affreuses » avec le partenaire¹, la mise « dos au mur » de

¹ C'est par exemple le cas de Lynda (34 ans, bisexuelle, productrice en audiovisuel, célibataire depuis 1 an), qui met fin à une relation cohabitante de 7 ans suite à des vacances particulièrement mauvaises.

l'enquêté·e par un·e conjoint·e qui lui propose un engagement qu'il ou elle n'est pas prêt·e à prendre¹, etc.

La rencontre d'une autre personne ou la découverte d'une tromperie constituent ainsi des événements déclencheurs classiques des séparations. Elles ne sont cependant pas nécessairement perçues comme les « véritables causes » de la rupture. Lorsque je demande à Marie-Jeanne (65 ans, hétérosexuelle, ancienne fonctionnaire de catégorie A, en couple depuis 4 ans) « ce qui a amené » à son divorce avec son ancien mari, elle m'évoque dans un premier temps « des différences culturelles, notamment dans l'éducation des enfants ». Cependant, elle dit avoir eu des réticences à l'idée de « divorcer avec des enfants »². Alors que je lui demande s'il y a eu un « événement déclencheur » qui a provoqué la séparation, elle évoque la rencontre par son ancien mari d'une autre personne :

*Enquêteur : Et il y a eu un événement déclencheur particulier là-dessus ?
Ben oui, c'est-à-dire que quand même en fait, c'est lui qui a rencontré quelqu'un. Voilà. Donc là. Mais je me souviens que quand il m'a dit ça, en fait c'était un soulagement. C'était un soulagement. C'était quelque chose que je n'arrivais pas à faire, et puis en fait à chaque fois je me disais « ohlala mais qu'est-ce qu'elle m'a rendu service ! » (Rire)
(Marie-Jeanne, 65 ans, hétérosexuelle, ancienne fonctionnaire de catégorie A, en couple depuis quatre ans, deux enfants issus d'une autre relation)*

On voit ici qu'identifier « ce qu'il s'est mal passé » dans une relation est un exercice souvent difficile pour les individus. Le récit de leurs séparations mélange à la fois une accumulation de griefs de long, voire de très long terme, et des événements particuliers parfois très fortuits qui viennent précipiter la séparation. Ce mélange entre des « causes » très générales et d'autres beaucoup plus spécifiques s'est également retrouvé dans les données de l'enquête *Épic*.

c) Des combinaisons entre envies de long terme et événements déclencheurs qui brouillent l'analyse

Dans le module dédié aux individus ayant connu une séparation de relation cohabitante, il était demandé aux répondant·es l'ayant initiée (seul·e ou d'un commun accord) « pour quelles raisons ils et elles souhaitaient y mettre fin ». On retrouve dans les réponses individuelles à cette

¹ C'est par exemple le cas de Justin, dont nous avons déjà parlé : sa première relation prend fin car il qui ne souhaitait pas que son compagnon d'alors « quitte tout » pour venir vivre avec lui.

² Nous aurons l'occasion de revenir sur l'effet de la présence d'enfants sur la gestion des déceptions dans le chapitre 8 de cette thèse.

question cette même dichotomie entre des explications particulièrement vagues (« ça n'allait plus »), ou au contraire des explications particulièrement précises (« la pétanque prenait trop de place »). Ces mêmes difficultés d'analyse émergent dans le portrait d'ensemble construit à partir des recodages proposés par l'équipe de l'enquête *Épic* (**Tableau 3**).

<i>Tableau 3 - Raisons derrière les envies de séparation des répondant·es (dernière séparation de relation cohabitante - question ouverte recodée)</i>						
Cat. Regroup.	Raisons supposées (recodage de l'enquête)	Femme	Homme	Seuil	Ens.	Ens. Cat.
Raisons générales	Usure/'pas d'avenir en commun'/plus amoureux/plus le même 'mode de vie'	40%	46%	***	43%	64%
	Relation conflictuelle/mésentente générale	20%	28%	**	24%	
Raisons spécifiques	Adultère/infidélité, rencontre d'une autre personne	17%	15%	ns	16%	39%
	Violence/addiction	22%	4%	***	15%	
	Conflit dans le rapport aux enfants (volonté d'en avoir, mésentente liée à l'éducation)	6%	6%	ns	6%	
	Autres raisons spécifiques	3%	6%	***	4%	
Total (répondant·es – deux recodages possibles)		108 %	105 %	-	108 %	
Effectifs (répondant·es)		1385	681		2066	109%
Seuil de significativité : *** : p<0,001 ; ** : p<0,01 ; * : p<0,05 ; ns : p>=0,05						
Note : les réponses ouvertes pouvant être recodées dans deux catégories, les pourcentages d'ensemble dépassent les 100 %. Pour la même raison, les tests de Khi ² ont été appliqués modalité par modalité : chacune a été l'objet d'un tri croisant le fait d'avoir ou non évoqué la raison, et la catégorie de sexe des répondant·es. Le résultat des tests sont indiqués dans la colonne « seuil ».						
Lecture : À la question « Vous, personnellement, pour quelles raisons souhaitiez-vous vous séparer ? », 40 % des femmes et 46 % des hommes ont indiqué une usure de la relation ou la perte d'un sentiment amoureux. 64 % des enquêté·es ont évoqué au moins une raison d'ordre général, 39 % au moins une raison plus spécifique.						
Champ : Personnes vivant en France métropolitaine, âgées de 26 à 65 ans, ayant (co)initié leur dernière séparation de relation cohabitante (n=2066).						
Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014						

On constate que 64 % des répondant·es appuient leur volonté de séparation en termes généraux « d'usure » ou de « relation conflictuelle »¹. Comme pour le **Tableau 1**, consulter les réponses individuelles recodées en « Usure » confirme que ces dernières sont en effet très floues : « plus rien en commun » ; « plus amoureux », etc. Celles recodées en « Relations

¹ Consulter le détail des réponses montre que si certain·es répondant·es complètent ce diagnostic général en désignant également des raisons plus spécifiques, ils et elles sont très minoritaires et ne constituent que 6 % de l'ensemble. La majorité des répondant·es (58 %) indiquent ainsi uniquement des raisons générales à leurs envies de séparation, tandis que 33 % ont uniquement évoqué une ou plusieurs raisons précises.

conflictuelles/mésentente générale » évoquent également des conflits avec le partenaire tout en restant vagues : « on ne s'entendait pas » ; « c'était un con », etc.

Comparativement au **Tableau 1**, les enquêtés avancent moins de raisons spécifiques : seules 39 % en mentionnent au moins une dans leurs réponses. Ici encore, elles sont si diverses que leur analyse en termes sociologiques devient difficile. Par exemple, la lecture des réponses recodées dans la modalité « rapport aux enfants » montre que cette dernière ne parvient à rassembler 6 % des répondant·es qu'en regroupant un panorama assez large de problèmes, allant de divergences dans le souhait d'en avoir à d'éventuels conflits entre le partenaire et des enfants issus de précédentes relations, etc.

Quelques écarts significatifs entre hommes et femmes peuvent être relevés. Les hommes évoquent plus volontiers des raisons générales que les femmes : ils sont plus nombreux à avoir évoqué des problèmes « d'usure » (46 % contre 40 %) ou de « relation conflictuelle » (28 % contre 20 %). Cependant, ces écarts sont probablement dus aux situations de violences conjugales : 22 % des femmes ont évoqué des problèmes de violence ou d'addiction du partenaire contre 4 % des hommes¹.

Cette proportion peut sembler très importante, mais elle n'est pas incohérente avec les données de l'enquête Virage (Violence et rapport de genre, 2015, Ined). Elizabeth Brown et Magali Mazuy (2022) soulignent ainsi que chez les femmes n'étant plus en couple au moment de l'enquête, mais qui l'était l'année précédente, les cas de violences conjugales sont particulièrement fréquents : 35 % de ces femmes déclarent des « faits de violence de la part de leur conjoint » et « pour près d'une femme sur cinq, [...] ces atteintes sont fréquentes, graves ou très graves » (*Ibid.*, p. 99). On voit ici poindre les limites de la fiction simplificatrice avancée dans le chapitre 1, qui propose d'analyser les décisions de séparation comme étant la conséquence de leur interprétation et non de la qualité de la relation considérée. Les violences conjugales constituent de fait une différence de genre particulièrement grave en terme « d'exposition aux états affectifs ». Cependant, on notera qu'à côté de ces situations de violences, les réponses des hommes et des femmes se distinguent relativement peu.

Paradoxalement, les individus semblent décrire en des termes plus vagues leurs propres envies de séparation (**Tableau 3**) que celles de leurs ancien·nes partenaires (**Tableau 1**). Ici

¹ Le rassemblement en une même catégorie des problèmes d'addiction et de violence est déjà présent dans le recodage de l'enquête – probablement pour des questions d'effectif, mais aussi parce que les réponses individuelles croisent souvent ces deux raisons.

encore, ces réponses imprécises peuvent être vues comme une manière de condenser en un nombre limité de caractères¹ des griefs multiples, éventuellement « passés sous le tapis » pendant un certain temps. Ainsi, les réponses de types « on ne s’entendait plus », « on était pas fait l’un·e pour l’autre » pourraient simplement constituer des manières commodes de résumer un ensemble très général de problèmes ayant entretenu des motivations à la séparation.

La distinction entre « accumulation de griefs » et « événement déclencheur » de la séparation pourrait également expliquer la plus forte proportion d’individus évoquant des raisons spécifiques dans le **Tableau 1** que dans le **Tableau 3**. Le premier portant sur les envies de séparations supposées du partenaire, les individus subissant la séparation pourraient identifier l’événement déclencheur de la séparation comme en étant la « cause ». Inversement, les individus la (co)initiant pourraient ne voir dans ces événements déclencheurs que des catalyseurs, précipitant des envies de séparations accumulées de plus ou moins longue date.

La proportion importante d’enquêtés·es qui expliquent les envies de séparation de leur ancien·ne conjoint·e par des situations « d’adultère » ou de « rencontre d’une autre personne » (26 %, cf. **Tableau 1**) pourrait être expliquée par cette idée. Inversement, la plus faible proportion d’enquêtés·es justifiant leurs propres envies de séparation par ces situations (16 %, cf. **Tableau 3**) pourrait découler du statut relativement « secondaire » qu’ils et elles attribuent à cet événement déclencheur : pour eux et elles, la véritable « cause » de la séparation tiendrait à l’accumulation d’insatisfactions diverses et répétées au cours de la relation. C’est par exemple ce que nous avons rencontré dans le cas de Marie-Jeanne : si l’élément déclencheur de la séparation est bien la rencontre par son ex-mari d’une autre personne, les causes qu’elle présente spontanément sont des « divergences culturelles » sur l’éducation des enfants.

On voit ici comment cette articulation entre des « griefs cumulés sur le long terme » et des « événements déclencheurs » – parfois fortuits – rend difficile l’identification des « causes » des séparations pour le sociologue. Cependant, c’est également le cas pour les *individus eux-mêmes*. La dimension très générale des réponses qu’ils apportent peut être vue comme une manière pour eux d’écarter rapidement une question qui constitue une forme de « prise de tête ». Le caractère « prise de tête » de telles interrogations est d’ailleurs renforcé par le fait que les répondant·es ont pu accepter pendant des périodes relativement longues de faire des compromis sur les « raisons » qu’ils placent à présent derrière leurs séparations. Sur ce

¹ Dans le cadre d’Épic, la réponse était limitée à 300 caractères.

point, les données de l'enquête *Épic* illustrent aussi que les personnes en relation formulent des griefs très généraux vis-à-vis de leurs partenaires, sans pour autant initier de séparation.

3) « Voir l'autre parfait tout le temps, c'est pas possible » : un flou entourant également les envies de séparation non concrétisées

Les données de l'enquête *Épic* comprennent un module dédié aux individus en relation au moment de l'enquête (n = 5 607). Dans ce dernier, il leur a été demandé s'ils ou elles avaient déjà envisagé de mettre fin à leur relation actuelle. Si 79 % ont répondu par la négative, 21 % disent l'avoir envisagé : 10 % disent l'avoir envisagé, mais jamais sérieusement ; 9 % disent l'avoir envisagé par le passé, mais plus maintenant ; là où 2 % disent l'envisager au moment de l'enquête. Il était ensuite demandé aux répondant·es ayant répondu par l'affirmative « pour quelle raison » ils ou elles avaient envisagé de se séparer, en leur proposant de choisir jusqu'à 2 raisons parmi une liste de 12 modalités de réponse¹. La répartition de ces réponses en fonction de la catégorie de sexe est présentée dans le **Tableau 4**.

On y voit une faible proportion de raisons spécifiques à la séparation : seul·es 26 % des répondant·es en évoquent une. Plus particulièrement, on peut y relever la faible proportion de cas d'infidélité ou de rencontre d'une autre personne (évoquées par 6% des répondant·es), de même qu'une faible proportion de violences (évoqués par seulement 19 répondant·es – 16 femmes et 3 hommes). Ces faibles proportions pourraient confirmer leur statut « d'événements déclencheurs » classiques des séparations.

À l'inverse, on voit que les raisons d'ordre très général dominent : 50 % des répondant·es évoquent une usure de la relation et d'éventuelles divergences de points de vue, 51 % évoquent des difficultés relationnelles et de communication. On remarque également peu de différences entre hommes et femmes : si les premiers sont plus susceptibles que les secondes d'évoquer une « mésentente » ou des « traits de caractère devenus insupportables » (38 % contre 29 %), ces dernières sont plus susceptibles d'évoquer des difficultés de communication (28 % contre 17 %).

¹ La nature de cette question diffère donc de celles utilisées dans les **Tableau 1** et **Tableau 3**, qui étaient des questions ouvertes recodées, ce qui invite à la prudence quant à la comparaison entre leurs résultats. Comme pour les tableaux précédents, certaines des modalités proposées présentaient des effectifs trop faibles et ont donc été fusionnées : « Vous ou votre conjoint êtes tombé amoureux de quelqu'un d'autre » (n= 15) a été fusionnée avec « Infidélité » (n=37), tandis que « Violence » (n=7) a été fusionnée avec « Autres » (n=42).

Mis à part ces « reproches » en miroir, les réponses des hommes et des femmes présentent peu de différences. Dans l'ensemble, les raisons évoquées derrière les séparations semblent donc difficilement distinguables de griefs adressés dans le cadre de relations ayant perduré. Cette idée permet en miroir de saisir les difficultés que peuvent éprouver les enquêtés à expliquer leurs séparations : comme Amandine l'expliquait plus haut, les problèmes qu'elle identifie comme étant à l'origine de sa séparation étaient déjà présents depuis un moment. Il devient donc difficile pour elle d'expliquer pourquoi la séparation a eu lieu à ce moment-là et pas un autre.

Tableau 4 - Raisons des envies de séparation des répondant-es en couple selon leur catégorie de sexe (question à choix multiples – 2 réponses possibles)

Regroup.	Items proposés dans l'enquête	Femme	Homme	Seuil	Ens.	Ens. Reg.
Usure de la relation ; difficultés de projection commune	Conception différente des choses	30 %	27 %	ns	29 %	50%
	Ennui, absence de projets en commun	14 %	9 %	*	12 %	
	Goûts, centres d'intérêt devenus différents	11 %	10 %	ns	11 %	
	Manque de sentiment	5 %	6 %	ns	5 %	
Difficultés relationnelles/de communication	Mésentente, traits de caractère devenus insupportables	29 %	38 %	**	33 %	51%
	Manque de communication	28 %	17 %	***	23 %	
Raisons spécifiques	Problème de santé, d'addiction, etc.,	7 %	5 %	ns	6 %	26%
	Instabilité financière ou professionnelle de votre conjoint·e	6 %	6 %	ns	6 %	
	Autres raisons (y-c violences)	6 %	5 %	ns	6 %	
	Infidélité/l'un·e des conjoint·es est tombé·e amoureux·se de quelqu'un d'autre	5 %	8 %	ns	6 %	
	Mésentente familiale	4 %	3 %	ns	3 %	
Total (répondant·es – deux réponses possibles)		145 %	134 %	-	140 %	
Effectifs (répondant·es)		801	439		1240	

Seuil de significativité : * : p<0,001 ; ** : p<0,01 ; * : p<0,05 ; ns : p>=0,05**

Note : Les répondant·es pouvant choisir deux modalités de la liste, les pourcentages par colonnes dépassent les 100 %. Par ailleurs, pour la même raison, des tests de Khi² ont été appliqués pour chaque modalité de réponse : chacune a été l'objet d'un tri croisant la catégorie de sexe des répondant·es et le fait d'avoir oui ou non choisi la modalité au moins une fois.

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine, âgées de 26 à 65 ans, déclarant être en couple au moment de l'enquête, et ayant envisagé d'y mettre fin (n=1240).

Lecture : À la question « Pour quelle raison avez-vous envisagé de vous séparer ? », 30 % des femmes et 27 % des hommes ont parmi leurs deux réponses possibles la modalité « conception différente des choses ».

Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014

Cette incertitude peut être rattachée à la dimension contradictoire des représentations qui entourent le couple. La grande majorité des enquêtés alterne en effet entre les registres de discours « mystiques » et de « pragmatisme prosaïque » identifiés par Ann Swidler (2003). En fonction de la question posée, ils et elles présentent l'amour soit comme un vecteur de gratification personnelle difficilement « rationalisable », soit comme une relation qui « se travaille » et qui nécessite de passer au-dessus de moments de creux.

Si ce type de discours est présent chez tous les enquêtés, on le retrouve en particulier chez celles et ceux les plus âgés, engagés dans des relations longues. Si Sandrine ne tarit pas d'éloges vis-à-vis de son compagnon avec qui elle est depuis 40 ans, elle souligne à plusieurs moments de l'entretien la nécessité de « travailler » le couple et d'y traverser des moments de doutes.

Bah l'idée du grand amour où tout est parfait, dans le meilleur des monde, ça ça n'existe pas. Forcément des moments, où tu détestes l'autre, des moments où...tu...presque tu pourrais le mépriser, ça peut être des instants très fugaces, que tu reproches après ! Mais voilà, mais voilà (bafouille) voir l'autre parfait tout le temps, c'est pas possible ça. À mon avis, c'est pas possible.

(Sandrine, 63 ans, hétérosexuelle, ancienne infirmière psy, en couple depuis 40 ans, un enfant)

Dans cette perspective, ces discours incitant au compromis, invitent également à « ne pas se prendre la tête » avec tous les motifs d'insatisfactions rencontrés, c'est-à-dire de « ne pas trop y réfléchir », « ne pas trop y penser ». Ce point avait déjà été souligné par Jean-Claude Kaufmann :

« C'est ainsi que l'attitude apparemment passive consistant à ne pas se poser de questions, à ne pas réfléchir, à ne pas critiquer, à "prendre la vie comme elle vient" constitue en fait le procédé majeur de renforcement conjugal. »
(Kaufmann, 2010, p. 107)

Cette idée selon laquelle le maintien de toute relation nécessite de ne pas « trop réfléchir » à ses propres griefs permet d'expliquer les raisons floues avancées par les enquêtés pour expliquer leurs propres envies de séparation ou celle d'un·e ancien·ne conjoint·e. Elle vient également avec un corolaire important : les individus peuvent tout à fait s'accommoder de cette absence de sens pour peu qu'elle ne leur pose pas de problème dans la conduite de leurs affaires quotidiennes. C'est notamment ce que m'avance Amandine dans une conversation post-entretien : elle me confie être « perturbée de ne pas être perturbée » par le fait qu'elle n'arrive pas à y identifier de causes très précises à sa dernière séparation.

Un tel constat remettait de fait fondamentalement en cause les implicites théoriques du projet de départ de la thèse. D'une part les discours généralisant sur « les hommes » et « les femmes » étaient extrêmement peu présents durant les entretiens¹. D'autre part, par leur caractère soit très spécifique, soit très général, les explications avancées par les répondant·es semblaient difficilement sociologisables. Ces deux difficultés ont ainsi fait planer, au bout de la première année de thèse, la nécessité d'un déplacement de la question de recherche.

Sur ce point, il est apparu que si les individus restaient assez vagues dans l'explication de leurs expériences de déception, il était beaucoup plus probant de les interroger sur les manières dont ils avaient *traversé* ces moments difficiles. D'une part, ces questions donnaient lieu à des réponses beaucoup plus riches et beaucoup plus concrètes en termes de pratiques. D'autre part, elles permettaient également de mieux saisir les processus ayant amené les enquêté·es à parfois « passer l'éponge » dans leurs relations, d'autres fois à confronter leurs partenaires, d'autres fois à initier la séparation. En d'autres termes, comprendre la manière dont les individus interprètent leurs déceptions implique de replacer ce processus dans un travail plus général de *gestion des déceptions amoureuses*.

C - Réinsérer l'interprétation des déceptions dans un travail plus large de gestion des émotions

Cette difficulté à faire parler les individus sur les « causes » de leurs déceptions tenait à un présupposé plus général du projet de recherche, à savoir que les expériences de déceptions poseraient aux individus un problème de « cohérence culturelle ». Or, de manière générale, les enquêté·es étaient beaucoup moins réflexif·ves sur leur vie sentimentale que je ne l'avais imaginé. Ainsi, il n'était pas rare que mes questions portant sur les « bases d'une bonne relation » ou sur les « productions culturelles qui représentent le mieux l'amour » donnent lieu pour toute réponse à des silences gênés².

¹ Une exception notable sur ce point : deux hommes gays liaient leur orientation sexuelle à l'impression que les femmes cherchaient à les « chapeauter » ou à « avoir la main mise » sur leur vie sociale. Tous deux âgés de plus de 60 ans, ils correspondent plutôt bien au profil générationnel des hommes gays « réfugiés » identifiés par Colin Giraud (Giraud, 2014, p. 146-151). Ce dernier soulignait que chez ces enquêtés plus âgés, les « discours misogynes et les stéréotypes à l'égard des femmes sont fréquents » (Ibid, p.149). Cependant, ces discours généralisant occupaient une place très anecdotique dans les entretiens avec ces hommes, déjà peu nombreux.

² À titre d'exemple, alors que je demande à Marc (70 ans, gay, ancien producteur de théâtre, en couple depuis 20 ans, 2 enfants) quelles sont pour lui les « bases d'une bonne relation », ce dernier me répond après une pause prolongée : « vous posez des questions bizarres ».

Paradoxalement, si ma perspective de recherche initiale revendiquait le rattachement à une sociologie des émotions, elle ne concevait pas vraiment les expériences de déception comme des *expériences affectives*. Elle perdait de vue une proposition simple, mais qui gagne à être rappelée : les déceptions amoureuses sont des expériences *désagréables*. Ce faisant, l'important pour les personnes y étant confrontées n'est pas nécessairement d'y « trouver un sens ». Pour elles, la priorité va souvent être d'aller mieux, et de « passer à autre chose ».

1) Vouloir « passer à autre chose »

Cette recherche facultative de sens est d'ailleurs visible dans les « marques d'agacement » que les enquêtés·es manifestaient lorsqu'ils et elles étaient interrogé·es sur les causes ou le déroulé de leurs séparations : soupirs, moue dubitative, etc. Toutes ces réactions peuvent être vues comme des réactions de lassitude face à des questions qu'on ne se pose pas, qu'on ne se pose plus, ou qu'on ne souhaite plus se poser. Inversement, ce qui paraissait important aux individus était précisément de « passer à autre chose », de « laisser la vie reprendre son cours », etc.

Justin, cité plus haut, illustre cette priorité. Ce dernier identifie certes une cause relativement précise à la fin de sa première relation importante avec un homme, à savoir sa propre « peur de l'engagement ». Alors qu'ils vivaient leur relation « à distance », son partenaire lui propose de « tout quitter » de son côté pour venir habiter avec lui : logement, profession, etc. Au-delà de la perspective de la cohabitation, le caractère précipité de la démarche effraie Justin : ils se sont rencontrés il y a 4 mois, son compagnon est chef d'entreprise et bénéficie de revenus conséquents qu'il perdrait avec son départ (« la distance c'était un peu compliqué mais en même temps je ne me voyais pas lui dire "Tu lâches tout pour moi"... si ça se passe mal ? J'avais un peu ce stress de "Si ça se passe mal" »). Ce refus de sa part précipite la séparation, qui a eu deux mois plus tard. Cependant, il me confie ensuite s'être longuement interrogé sur cette décision :

Après voilà... (Pause prolongée) Après ce qui s'est passé dans ma tête ça a été un peu compliqué parce que ... bah après c'est "Et si...?" quoi. "Et si j'avais accepté ? T'aurais pas dû, t'étais bien avec..." "C'était quand même sympa"... Donc oui y'a eu une période de "Et si, et si, et si et si..."

Enquêteur : qui s'est terminée comment ?

(Soupir) La vie reprend son cours (Rire). Bêtement. C'est... ça s'est arrêté quand j'ai trouvé quelqu'un d'autre, ça s'est arrêté parce que la vie a repris son cours. Et puis...alors. Si, y'a eu un aspect... quelques mois après il a trouvé quelqu'un d'autre. [...] Pour qui 3 mois après, il a effectivement tout lâché ... et un mois après, ils se sont séparés, et il avait plus rien. (Pause prolongée). Et

voilà. J pense que c'est aussi ça qui m'a ... peut-être rassuré [...] Mais voilà, ça fait... j'ai plus pensé aux "Et si ?". Puisque du coup j'ai... même si c'était un autre c'était pas moi [...] puis après quelques mois ou années après je sais plus, mais je vais dire j pense, j'ai trouvé une autre personne puis voilà après ça s'est fait.
(Justin, 47 ans, gay, consultant en marketing, en couple depuis 14 ans, marié depuis 1 an)

On voit ici comment le sens que Justin attribue à la séparation est *secondaire* : la mésaventure de son ancien compagnon l'aide à « tourner la page » certes, mais l'important pour lui est de ne plus y penser. On retrouve la tendance « anti-réflexive » présentée par Jean-Claude Kaufmann dans la citation présentée plus haut : pour ce dernier, « ne pas réfléchir, ne pas se poser de question » participe au renforcement du lien conjugal. Cependant, le cas de Justin montre que cette démarche déborde largement le cadre conjugal. Si dans les relations, ne pas trop réfléchir peut apparaître comme une nécessité pour « ne pas créer de problèmes » à partir de « rien », cette même absence de réflexion se retrouve chez les enquêté·es évoquant une séparation.

Pour ces dernier·es, l'enjeu est cependant un peu différent : la relation étant passée, se remémorer des moments difficiles « ne sert plus à rien ». C'est par exemple la réaction de Bérénice (29 ans, hétérosexuelle, profession libérale, en couple depuis 2 ans) lorsque nous abordons la relation avec son précédent compagnon, qui avait rencontré une autre personne un peu avant leur séparation :

Je sentais qu'il y avait des trucs chelous, et quand je [lui] disais « mais je veux que tu sois honnête avec moi et tout, que ce soit clair » [lui répondait] « non, non... » donc honnêtement, je ne sais pas s'il m'a trompé ou pas genre, 'fin... et puis, peu importe...enfin, pas « peu importe », parce que j'ai ma dignité aussi (léger rire), mais je veux dire...aujourd'hui, ben je me pose pas la question.

Enquêteur : Oui, aujourd'hui, ça a plus trop d'importance.

Ouais, voilà, c'est exactement ça.

(Bérénice, 29 ans, hétérosexuelle, profession libérale, en couple depuis 2 ans)

Cette volonté de « passer à autre chose » sans « se prendre la tête » sur le passé rappelle, à un niveau très élémentaire, que les expériences de déceptions sont des expériences *affectives négatives*. De ce fait, le problème principal qu'elles posent aux individus est un problème de *ressenti* avant d'être un problème de *signification*. Vouloir « passer à autre chose », c'est souhaiter « aller mieux », éventuellement indépendamment de l'identification des causes profondes du mal-être. C'est précisément sur ce point que le recours au concept de « travail émotionnel » est apparu comme particulièrement heuristique : cette notion souligne qu'au-delà

de l'interprétation des émotions, de la volonté d'y attribuer des causes, les individus confrontés à des émotions doivent les *gérer*.

2) Articuler gestion et interprétation des déceptions amoureuses

En effet, la notion de travail émotionnel présente l'intérêt de replacer le travail d'interprétation des émotions dans une activité plus générale de « gestion des émotions ». Arlie Hochschild précise elle-même que sa notion de travail émotionnel s'inscrit dans une sociologie des émotions s'intéressant aux « actes d'évaluation et de gestion » (Hochschild, 1979/2003, p. 21-22). La distinction entre les deux termes n'est pas anecdotique : elle différencie deux types d'activité, avec leurs propres enjeux.

L'évaluation des émotions touche, comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, à l'identification des « règles de sentiment » [feeling rules] : il s'agit d'évaluer son état affectif, et d'identifier s'il est conforme à la situation sociale dans laquelle on se trouve. La notion de *gestion* quant à elle implique davantage un rôle proactif de la part des individus : confrontés à un état émotionnel, ils vont soit chercher à changer la situation (et donc les règles de sentiment associées), soit chercher à influencer leurs états affectifs par des techniques concrètes de travail émotionnel. Arlie Hochschild en identifie trois types : les techniques *cognitives*, *corporelles* et *expressives*.

Les *techniques cognitives* visent à changer les représentations de la situation afin d'entraîner un changement de l'état émotionnel. Par exemple, dans le cadre d'un enterrement, en se remémorant des souvenirs heureux avec la personne défunte, afin de stimuler les regrets rattachés à sa perte. Les *techniques corporelles* permettent quant à elles d'influencer un état affectif en modifiant les signes extérieurs, par exemple en cherchant à contrôler sa respiration pour réduire une sensation de stress. Enfin, les *techniques expressives* visent à mimer les réactions associées à l'émotion adéquate, dans l'espoir de générer cette dernière. Par exemple, en se forçant à sourire pour essayer, par ricochet, de stimuler sa joie ou son enthousiasme.

Arlie Hochschild donne un exemple paradigmatique de ce travail de gestion des émotions dans son travail sur les hôtesses de l'air (1983/2017). Elle avance que ces dernières doivent délivrer un travail émotionnel dans le cadre d'une activité salariée – ce qu'elle appelle un « emploi émotionnel » [emotional labor]. Ces emplois impliquent de gérer les émotions d'autres personnes dans une perspective de *care*, notamment par *l'affichage* d'émotions dans le but d'apaiser ou au contraire d'inquiéter les interactant·es. Dans le cadre de leur emploi, il

est attendu de la part des hôtesses de l'air la démonstration d'une certaine féminité, souriante et avenante. Cette performance vise à la fois à calmer les angoisses éventuelles de passagers, mais également à offrir un *service* particulier auprès d'une clientèle ciblée – principalement des hommes – dans un contexte de concurrence accrue entre compagnies aériennes.

Dans le cadre de cet emploi émotionnel, les « règles de sentiment » sont explicites : elles constituent des exigences de la part d'employeur·ses en position de force vis-à-vis de leurs employé·es. De même, les techniques de travail émotionnel déployées par ces hôtesses sont l'objet de formations professionnelles. Il est donc à la fois relativement aisé d'identifier les règles de sentiments associées aux situations de travail (évaluation de l'état affectif), et de relever les techniques déployées par les salarié·es pour y répondre (gestion de l'état affectif). Sur ce point, Arlie Hochschild souligne que les hôtesses doivent *gérer* leurs propres états affectifs négatifs, souvent provoqués par les conditions de travail elles-mêmes. Ces états affectifs demandent une gestion à la fois parce que leur emploi le nécessite, mais aussi parce qu'ils sont pénibles à vivre par eux-mêmes.

Dans le cadre des déceptions amoureuses, les « règles de sentiments » sont moins explicites : en théorie, elles sont laissées à l'appréciation de l'acteur. Typiquement, l'expérience de déception est-elle la conséquence d'attentes trop élevées ? Est-elle la conséquence d'un mauvais comportement du partenaire ? De facteurs indépendants de la bonne entente entre conjoint.es, comme dans le cadre d'une relation à distance ou de la vie en commun dans un logement trop petit ? etc. Cependant, indépendamment de cette interprétation, l'expérience de déception demeure une expérience négative, qui appelle à une *gestion* pour parvenir à « passer à autre chose ». C'est aussi bien le cas dans le cadre des séparations, qui peuvent nécessiter un petit « changement de vie », que dans le cadre des « moments de creux » qui, même lorsqu'ils sont acceptés, demeurent *désagréables*.

C'est en ce sens que l'interprétation des déceptions – de leurs causes, de ce qu'elles « signifient » par rapport à la qualité de relation – est relativement *secondaire*, au sens propre du terme. Identifier « ce qu'il se passe » n'est pas anecdotique, parce que le doute sur la légitimité de ses griefs de même que les difficultés à identifier « ce qu'il faut faire » peuvent participer activement au ressenti négatif associé à la situation. Mais cette démarche peut aussi être facultative, ou maintenue à un stade incohérent pour peu que « la vie reprenne son cours » et que la déception ponctuelle s'atténue. C'est en ce sens que l'on peut comprendre la volonté répétée des enquêté·es de « passer à autre chose » : savoir ce qu'il se passe ou ce qu'il s'est

passé n'a en définitive pas tant d'importance, pour peu que l'on trouve une manière d'aller mieux.

Ce déplacement de l'*interprétation* à la *gestion des déceptions* permet de les sociologiser sous un nouvel angle. Il permet de fait de se détourner des représentations et explications imprécises que les individus avancent, pour se tourner vers les pratiques et des *techniques concrètes* qu'ils et elles déploient lorsqu'ils traversent une période de déception. Jean-Claude Kaufmann avait déjà ouvert la porte à l'idée d'une « gestion de l'insatisfaction » (Kaufmann, 2010, p. 106-110). Ce dernier souligne ainsi que confrontés à des insatisfactions, les partenaires ne cherchent pas nécessairement à *en parler*, mais peuvent aussi avoir recours à des formes de « défections secrètes ». Outre le fait « d'enregistrer [l'] insatisfaction sans rien dire, dans une sorte de mémoire molle, en attente des échanges futurs » (Ibid, p.109) la personne déçue peut également chercher à gérer sa déception à *l'extérieur du couple* :

« Un deuxième niveau de la défection secrète permet alors d'éviter une tentative d'évaluation et d'explication : en compensant l'insatisfaction par une prise de distance individuelle. L'équilibre est ainsi reconstitué en élargissant le cercle des échanges au-delà du couple. Par l'investissement dans le travail, des loisirs personnels pris plus ou moins en cachette, l'hypothèse laissée ouverte d'une rencontre amoureuse, ou simplement des rêves non conformes à la morale conjugale officielle, etc. À ce stade avancé, la défection secrète est susceptible de fragiliser, voire de rompre le lien conjugal. Il ne s'agit donc pas d'un procédé sans risques, comme les comptes et les explications franches ne sont pas également sans risques : défection secrète ou usage de la parole pour régler les comptes constituent en fait deux modalités de gestion de l'insatisfaction que les conjoint-es utilisent selon les circonstances et les choix tactiques » (Kaufmann, 2010, p. 109)

Florianne donne en une citation une illustration des différentes techniques de « gestion de l'insatisfaction » mises en avant par Jean-Claude Kaufmann. Évoquant les moments de creux qu'elle présente comme inévitables dans toute relation, elle souligne l'importance à certains moments de « ne pas parler » et d'attendre que les « choses se passent » :

Enquêteur : Et vous, ces moments de creux ou de crise, vous avez des...des espèces de petites techniques pour les gérer ou...?

(Après un temps) Oui, moi ma technique c'est...je dis plus rien (léger rire). Je fais comme si...j'attends qu'il y ait quelque-chose qui revienne, enfin...comment dire ? Comme si je faisais le dos rond. Je trouve qu'il y a des choses plus importantes...comme par exemple voir pousser les choses dehors, ou encore une fois...Y'a toujours des choses à défendre à l'extérieur (Rire) au niveau militantisme et tout ça, et je me dis « bon aller quand tu auras fini de faire la tête, tu reviendras et puis voilà » (Interrompt une tentative de relance) Et puis y'a un moment où on parle.

(Florianne, 67 ans, hétérosexuelle, ancienne conseillère socio-professionnelle, en couple depuis 40 ans, mariée depuis 27 ans, deux enfants)

Ces différentes options de *gestion des tensions* dans le couple se prêtent bien à une réintégration dans une perspective de travail émotionnel. La discussion entre conjoint·es peut être vue comme une tentative de renégociation des règles de sentiment. De même, les différentes formes de « défection secrète » peuvent être vues comme des techniques de travail émotionnel. Par exemple, se remémorer des souvenirs heureux avec le ou la partenaire afin de relativiser l'importance de la déception peut être vue comme une technique *cognitive* de travail émotionnel¹. Aller « faire un tour » ou du sport pour extérioriser son agacement suite à une dispute peut être vu comme une technique *corporelle* de travail émotionnel. De même, tenir la main de son ou sa partenaire dans l'espoir de réveiller son affection à son égard peut être vue comme une technique *expressive* de travail émotionnel, etc.

D'un point de vue méthodologique, effectuer ce déplacement de l'interprétation à la gestion des déceptions a impliqué un changement du guide d'entretien, dont la version finale est également présente en annexe (**Annexe 1**). Ce dernier est devenu moins centré sur les représentations du couple et de l'amour, pour se focaliser sur ce que les répondant·es ont *fait* pour traverser leur période de déception. Plutôt que de demander aux individus les « causes » de leurs séparations et de leurs refus, le guide était surtout centré sur une description du déroulement de leurs relations passées : comment ils s'étaient rencontrés, combien de temps le couple avait duré, « ce qu'il s'est passé » à la fin de la relation, depuis combien de temps les problèmes avancés étaient présents, etc. Une fois les périodes de creux abordés, nous pouvions leur demander ce qu'ils avaient fait pour traverser la période et, en particulier, s'ils et elles en avaient parlé autour d'elles ou eux.

En effet, effectuer ce déplacement théorique et méthodologique nous a permis de découvrir la dimension éminemment *collective* de ce travail de gestion des déceptions. Menée en large part à l'extérieur du couple, cette gestion passe fréquemment par la mise à contribution d'autres personnes qui vont jouer un rôle actif dans les prises de décisions rattachées à la vie conjugale. Dès son article fondateur sur la notion de travail émotionnel, Arlie Hochschild

¹ Il en est de même pour le versant inverse : se rappeler des compromis et sacrifices passés pour légitimer son agacement.

soulignait que ce dernier peut s'appuyer sur des « systèmes de travail émotionnel » [*emotion-work systems*], reposant sur des interactions avec autrui :

« Souvent, le travail émotionnel s'appuie sur la mise en place d'un système de travail émotionnel, par exemple, en racontant à des ami-es les pires défauts de la personne dont on souhaite ne plus être amoureux-se, avant de retourner les voir pour renforcer cette vision de l'ancien être aimé. Cela suggère un autre point : le travail émotionnel peut être fait par soi sur soi, par soi sur les autres, par les autres sur soi. » (Hochschild, 1979, p. 562 traduction et emphase personnelles)

L'exemple pris par Arlie Hochschild illustre directement la dimension collective de la *gestion des déceptions amoureuses*. Ce qui apparaît ici comme un travail émotionnel cognitif – essayer d'entretenir une certaine vision de l'être aimé – est rendu possible par le recours à autrui. De ce point de vue, les interactions avec d'autres personnes constituent des ressources précieuses pour parvenir à *passer à autre chose* et/ou à essayer de comprendre « ce qu'il se passe ». Même si ce n'est pas toujours leur objectif explicite, ces interactions de *confiance* peuvent alors participer activement à la vision que les individus vont entretenir sur leur propre vie sentimentale, et jouer un rôle déterminant dans les prises de décisions y étant rattachées.

Déplacer ainsi l'analyse révèle que le travail de gestion des déceptions est en réalité une activité qui s'effectue principalement à *l'extérieur* du couple. En ce sens, pour comprendre ce qu'il se joue dans ce travail de gestion et d'interprétation, il est nécessaire de se pencher sur les personnes qui participent à ce travail émotionnel collectif. C'est ce que nous verrons dans le prochain chapitre.

Conclusion :

Si décentrer le regard de l'individu et du couple apparaît à ce stade du raisonnement comme une nécessité, un tel mouvement ne s'imposait pas au début de ce travail de thèse. Ce dernier, centré sur les représentations monopolisées par les acteurs pour « donner sens » à leurs expériences de déception, concevait ce travail d'interprétation comme un acte certes social, mais solitaire. Les personnes confrontées aux déceptions seraient amenées, dans une interface avec leurs cultures du couple, à y sélectionner les représentations pertinentes afin de protéger leur vision d'elles-mêmes. Partant du principe que ces cultures du couple étaient genrées, ce projet de départ cherchait à identifier les représentations — présumées différentes — monopolisées par les hommes et par les femmes dans cet exercice. Par volonté de décentrement, il a débuté par un premier volet d'entretiens centré sur les personnes non-hétérosexuelles, afin

d'évaluer dans quelles mesures elles se distingueraient des hétérosexuel·les, interrogé·es dans un second temps.

La confrontation aux données empiriques a très rapidement amené à une remise en cause de ce cadre théorique « culturaliste ». Tout d'abord, aucune différence de genre marquée ne se dégageait dans les représentations monopolisées par les enquêté·es durant les entretiens. Mais de manière plus fondamentale, les représentations monopolisées par les acteurs — dans les entretiens ou dans leurs réponses à l'enquête *Épic* — s'avéraient soit si floues, soit si précises qu'elles rendaient difficile toute tentative de les analyser en sociologue.

À bien des égards, ces difficultés découlaient d'un présupposé initial de notre recherche, à savoir que les individus chercheraient nécessairement un « sens » et des « causes » précises à leurs expériences de déception. Or, les enquêté·es s'avéraient beaucoup moins réflexif·ves qu'attendu sur ces expériences, comme plus généralement sur leurs représentations du couple et de l'amour. En réalité, ils et elles témoignaient d'une préoccupation beaucoup plus concrète lors des entretiens : confronté·es aux expériences de déception, ils et elles cherchaient surtout à « passer à autre chose ». Avant d'être un problème de cohérence culturelle, les expériences de déceptions constituaient pour elles et eux des expériences affectives négatives. L'interprétation de leurs déceptions était donc prise dans un travail plus général de gestion des déceptions, pouvant impliquer de s'y confronter en cas de crise, comme de ne « pas trop y penser » lorsque cela semblait suffisant.

Se focaliser sur ce que les individus font lorsqu'ils doivent gérer leurs déceptions amoureuses a constitué une porte ouverte sur la dimension éminemment collective de ce travail émotionnel. Loin d'être un exercice solitaire ni un processus se limitant aux négociations et ajustements entre conjoint·es, ce dernier est apparu comme effectué pour l'essentiel à l'extérieur du couple. Comprendre comment les individus gèrent leurs déceptions, et par conséquent ce qui les pousse à maintenir ou abandonner leurs relations, implique dès lors de décentrer le regard de la relation conjugale pour regarder ce qu'il se passe dans les « coulisses » du couple.

Chapitre 3 – La gestion des déceptions à l'aune de l'encastrement structurel du couple

Introduction

Dans le chapitre précédent, j'ai montré comment les difficultés à faire parler les individus sur les *causes* ou *le sens* de leurs expériences de déception m'avaient amené à déplacer mon approche de recherche de l'interprétation à la gestion des déceptions. Interroger ces enquêtés sur ce qu'ils ou elles *avaient fait* lorsqu'ils y étaient confrontés donnait lieu à des descriptions beaucoup plus concrètes de leur vécu, et des facteurs les ayant encouragés ou découragés à sauter le pas des séparations. Or, il était particulièrement frappant de voir la place qu'occupait *l'extérieur du couple* dans ces récits.

Un tel constat entrait en contradiction avec un certain ensemble de discours, y compris en sociologie, qui présente la relation de couple comme une relation de plus en plus *désencastrée*. Cette notion de *désencastrement* est initialement plutôt issue de l'histoire et de la sociologie économique, et en particulier des thèses de Karl Polanyi (1945/1983) : ce dernier avançait ainsi que la période de la révolution industrielle avait été marquée par un grand mouvement de *désencastrement de l'économie*, c'est-à-dire par la levée de tous les obstacles sociaux, moraux et légaux susceptibles de freiner l'expansion du libre marché et de la logique de l'offre et de la demande. La notion a été l'objet d'une importation en sociologie du couple dans les travaux d'Eva Illouz (2012). Cette dernière avance qu'un même mouvement s'appliquerait au couple : les dernières décennies seraient marquées par la levée de toute forme de contrôle social, moral ou légal qui serait susceptible de constituer un obstacle à la logique de la « relation pure ».

Pourtant, et sans qu'il ne soit nécessaire de les presser sur ces questions, les enquêtés soulignaient d'eux-mêmes la dimension fortement *encastrée* de leur vie sentimentale : leurs relations de couple n'étaient jamais des dyades isolées de leurs réseaux plus larges de relations, qui – volontairement ou non – s'inséraient toujours dans la gestion de leurs déceptions. Ce chapitre vise ainsi à montrer la dimension éminemment collective de cette gestion. Il visera en particulier à montrer que cette dernière est relativement inévitable compte tenu de *l'encastrement structurel* du couple, c'est-à-dire de son insertion dans un réseau plus large de relations qui vont en influencer la forme.

Ce chapitre débutera par un bref rappel des usages de la notion d'encastrement en sociologie. Cette première partie soulignera que si cette notion est plutôt issue de la sociologie économique, elle a connu des applications limitées en sociologie du couple et en particulier en sociologie de la rencontre. Cependant, elle est peu usitée dans l'étude des séparations, alors que la notion présente un intérêt heuristique important : elle permet de rappeler que toute *dyade* est prise dans un réseau plus large de relations venant avec leurs lots de contraintes spécifiques.

Une seconde partie montrera comment la gestion des déceptions amoureuses gagne à être comprise à la lumière de cet *encastrement structurel du couple*. Confronté·es à un coup dur, les enquêté·es n'étaient jamais tout à fait seul·es, cet encastrement leur apparaissant simultanément comme une *contrainte*, simultanément comme une *ressource* dans la gestion de leurs déceptions. D'une part, ils et elles étaient ainsi exposé·es au contrôle et au jugement d'autrui quant à la légitimité de leur décision conjugale. D'autre part, ils et elles pouvaient également trouver dans ces réseaux des confident·es aussi bien une source précieuse de conseils pratiques que des sphères de soutien pour « calmer la brûlure » (Goffman, 1951/1989) causée par les déceptions.

Concevoir ainsi la gestion des déceptions amoureuses comme un travail émotionnel collectif implique enfin de déplacer la focale des *personnes déçues* aux *personnes consultées* lors des déceptions. C'est précisément l'objet de la troisième partie de ce chapitre : elle présentera les sphères sociales dont sont principalement issu·es les confident·es, et montrera qu'il s'agit en grande majorité de personnes partageant une relation préexistante avec la personne déçue. Or, un tel constat n'est pas neutre : il implique que, pour les confident·es consulté·es, la relation avec la personne déçue peut être mise en danger par des interactions de confiance imparfaitement menées. En d'autres termes, *l'encastrement structurel du couple* fonctionne à double tranchant : les problèmes internes au couple peuvent ainsi se propager dans le réseau qui l'entoure, et y créer ou y raviver des tensions débordant le strict cadre de la vie conjugale.

A - L'encastrement structurel du couple : un angle mort de l'étude des séparations ?

La notion *d'encastrement* n'est pas une notion usuelle en sociologie du couple. Plutôt issue de la sociologie économique, la notion vise de manière très générale à rappeler que les relations économiques sont toujours prises dans un réseau plus large de relations et de contraintes sociales qui les éloignent de la stricte rationalité économique. Cependant, la notion

a été l'objet d'une importation récente en sociologie du couple par Eva Illouz : cette dernière voit dans les évolutions contemporaines de la conjugalité un grand mouvement de *désencastrement* de la sphère conjugale vis-à-vis de toute forme de contrôle social. Cette thèse a été l'objet de critiques de la part d'autres sociologues, ces critiques n'étant pas sans rappeler les usages variés de la notion *d'encastrement* dans la sociologie économique elle-même. En ce sens, il n'est pas inutile d'effectuer ici un bref rappel de l'histoire de cette notion, afin de mieux évaluer la pertinence de son utilisation en sociologie du couple.

1) La notion d'encastrement en sociologie économique

a) L'encastrement chez Karl Polanyi

À l'origine, la notion *d'encastrement* est proposée par Karl Polanyi pour décrire les évolutions de l'économie européenne entre le XVIIIe et le XXe siècle. Dans son livre *La Grande Transformation* (1945/1983), l'économiste hongrois avance que l'avènement de la Seconde Guerre mondiale tient à des causes économiques de longs termes, et en particulier à un mouvement de *désencastrement* de la sphère économique des autres sphères de la société.

Selon lui, les sociétés humaines se caractérisent historiquement par un *encastrement* de la sphère économique dans les autres sphères de la vie. Lorsque les individus échangent, ils le font en respectant certaines obligations morales, religieuses, notamment de solidarité et de redistribution. Dès lors, le principe d'une économie de marché, obéissant seulement à la rencontre entre l'offre et la demande, apparaît pour Polanyi comme une construction récente. C'est même, dans un premier temps, une construction *théorique et politique* : ce sont les théoriciens libéraux qui, au XVIIe et XVIIIe siècle, commencent à concevoir l'idée d'une sphère économique séparée du reste de la société et obéissant à ses propres lois. Ce *désencastrement* de la sphère économique, aussi difficile soit-il, garantirait une production et une circulation des biens optimales pour l'ensemble du groupe. L'intervention de l'État, de la religion ou de considérations morales dans les relations d'échange finirait inmanquablement par perturber cette organisation optimale de l'économie, garantissant à la fois un prix bas pour les acheteurs, un revenu suffisant pour les producteurs, et une circulation des biens ne nécessitant aucune coordination consciente.

Cependant, Karl Polanyi avance que ces projets politiques de *désencastrement* finissent invariablement par provoquer des résistances du corps social. Parce que le projet politique du *désencastrement* de l'économie implique de traiter le travail des individus comme une

marchandise, ces derniers opposent alors des résistances à ces tentatives de *désencastrement* : mouvements anti-machinistes, mouvements socialistes, et – en définitive –, fascisme constitueraient autant de réponses du corps social visant à *réencastrenter* l'économie dans le reste de la vie sociale.

En ce sens, le désencastrement de l'économie est selon Polanyi l'objet d'un « double mouvement » (Polanyi, 1945/1983, p. 182) permanent entre des forces sociales y étant favorables, et d'autres y opposant des résistances dans une *optique de protection* des individus et de la nature. L'histoire de l'économie des sociétés occidentales depuis le XVIII^e siècle ne constituerait, en définitive, qu'une succession de *points d'équilibre précaires* entre ces deux logiques, perpétuellement en tension.

b) L'encastrement structurel chez Granovetter

La thèse de Karl Polanyi a bénéficié d'une grande postérité en sociologie économique, notamment parce qu'elle présentait l'émergence d'une société de marché comme un construit historique. Cependant, elle a également été l'objet de critiques, certains voyant dans son propos une représentation relativement linéaire de cette construction : aux économies *encastées* du passé succèderaient les économies *désencastées* de l'occident contemporain. C'est notamment ce qu'avance Mark Granovetter (1985) dans son article fondateur de la notion « d'encastrement structurel » : selon lui, la thèse de Karl Polanyi *sous-estime la dimension rationnelle* des comportements économiques des sociétés passées et non européennes, de même qu'elle prend le risque de *surestimer la rationalité* des comportements économiques contemporains (*Ibid.*, 1985, p. 482-483).

Ce faisant, Mark Granovetter propose de laisser de côté la dimension historique de la notion d'encastrement et de rendre la notion opérationnelle à l'analyse des comportements économiques contemporains. Selon lui, la notion attire surtout l'attention sur le fait que « les comportements et institutions [...] sont si encadrés par un flux continu de relations sociales que les concevoir comme indépendantes est une grave incompréhension » (*Ibid.*, p.482)¹. Dès lors, il propose d'analyser les comportements économiques à l'aune de leur « encastrement

¹ Citation originale : « [...] what I call the argument of “embeddedness” : the argument that the behavior and institutions to be analyzed are so constrained by ongoing social relations that to construe them as independent is a grievous misunderstanding » (Granovetter, 1985, p. 481-482)

structurel » c'est-à-dire de resituer toute relation d'échange et, plus généralement, toute *dyade* d'acteurs dans le réseau plus large de relations sociales dans laquelle elle est *encastrée*.

Selon Granovetter, prendre en compte ce réseau s'avère capital pour saisir les comportements sociaux sur au moins deux aspects. Premièrement, le réseau de relations constitue une source d'information importante. C'est notamment ce qu'il illustre dans ses travaux sur le marché du travail (1973, 1983, 1974/1995) : les individus sont bien plus susceptibles de trouver un emploi par leur réseau personnel que via la participation à un « marché du travail » où se rencontreraient des employeurs et des employés ne partageant aucune attache préalable.

Deuxièmement, le réseau de relations constitue également un vecteur de *contrôle social*. Dans le cadre d'une relation d'échange, ce contrôle social est souvent vital pour garantir la confiance entre acheteur et vendeur : chacun sait qu'il peut nuire à la réputation de l'autre, voire le condamner à l'ostracisme en cas d'irrégularité. Dans certains marchés de gros impliquant des sommes très importantes, comme les marchés de diamants, les transactions ne sont « en partie possibles que parce qu'elles ne sont pas atomisées d'autres transactions, mais encastrées dans une communauté dense de marchands de diamants qui contrôlent attentivement le comportement des autres » (Granovetter, 1985, p. 492).

Granovetter propose ainsi une redéfinition de *l'encastrement* qui invite à un pas de côté vis-à-vis des théories économiques classiques : « l'encastrement structurel » souligne que la relation d'échange, même lorsqu'elle est supposée obéir à une *logique propre*, est soumise à des contraintes sociales extérieures qui vont en influencer la forme. Si Granovetter conçoit cette influence extérieure en termes de réseaux, d'autres sociologues ont réinvesti ce concept pour étudier d'autres formes de *contraintes sociales extérieures* pesant sur le fonctionnement de l'économie, et l'éloignant du modèle du marché parfait.

c) L'encastrement culturel et politique des relations économiques

La redéfinition de la notion d'encastrement proposée par Granovetter a connu des élargissements quittant *stricto sensu* le domaine de la sociologie des réseaux. Sharon Zukin et Paul DiMaggio (1990) proposent ainsi de définir l'encastrement « au sens large pour parler de la nature contingente des comportements économiques au regard de la cognition, de la culture,

de la structure sociale et des institutions politiques »¹ (Ibid, p.15). Ils distinguent ainsi entre quatre « formes » d'encastrement, qui correspondent de fait à quatre *perspectives de recherche* : chacune insiste sur une forme particulière de contraintes détournant la relation d'échange de la stricte logique de l'offre et de la demande.

L'encastrement structurel [*structural embeddedness*] correspond à la perspective de recherche proposée par Mark Granovetter : porter le regard sur le réseau de relations entourant l'acteur social. L'encastrement cognitif [*cognitive embeddedness*] correspond pour sa part aux limites psychologiques et cognitives empêchant les individus de fonctionner comme de parfaits *homo economicus*. L'encastrement politique [*political embeddedness*] fait référence à l'influence des institutions, et en particulier de l'État, dans le fonctionnement de l'économie. L'encastrement culturel [*cultural embeddedness*], que les auteurs rattachent en particulier à la figure de Viviana Zelizer, fait référence au « rôle des croyances collectives dans la formation des stratégies et des objectifs économiques. La culture pose des limites à la rationalité économique : elle proscrie ou limite l'échange sur le marché d'objets et de relations sacrés (e. g. êtres humains, organes, intimité physique) ou entre des groupes rituellement distingués »² (Zukin & DiMaggio, 1990, p. 17).

À bien des égards, les perspectives en termes d'encastrement politique et culturel constituent des prolongements critiques de la notion d'encastrement structurel. Pour les premières, la focalisation sur les réseaux amène à *invisibiliser l'influence des institutions sur l'économie*, et en particulier le pouvoir de régulation et d'investissement de l'État. Dans son travail sur le rôle de l'État dans l'émergence de la Silicon Valley, Neil Fligstein (2008) en appelle explicitement à « une vision de l'encastrement incluant gouvernements, lois, et institutions de soutiens »³, ce que les analyses en termes de réseau ne permettent selon lui pas de prendre en compte⁴.

¹ Citation originale : « We use 'Embeddedness' broadly to refer to the contingent nature of economic action with respect to cognition, culture, social structure, and political institutions » (Ibid, p.15).

² Citation originale : « When we say that economic behavior is "culturally" embedded, we refer to the role of shared collective understanding in shaping economic strategies and goals. Culture sets limits to economic rationality : it proscribes or limits market exchange in sacred objects and relations (e.g. human beings, body organs, physical intimacy) or between ritually classified groups » (Ibid, p.17)

³ Citation originale : « I suggest how an economic sociology with a view of embeddedness that includes governments, law, and supporting institutions offers a more complete picture of market evolution » (*Ibid.*, p.133)

⁴ « There are many economic sociological analyses that do not situate market structures in larger institutional contexts. Network analysts often ignore factors not associated with conventional network

Les perspectives en termes d'encastrement culturel critiquent davantage la vision implicite de l'échange véhiculée par la notion d'encastrement structurel. Viviana Zelizer (2007) souligne ainsi que si la notion « d'encastrement » a permis de replacer les phénomènes économiques dans leurs « réseaux interpersonnels » (*Ibid.*, p.1057), le contenu de ces échanges demeure conçu *en termes de rationalité économique* : le réseau personnel fournit le « cadre » [shell] de l'échange économique, mais ce dernier reste par défaut perçu comme obéissant à une stricte rationalité économique¹. Or, d'autres *logiques sociales* viennent peser sur les échanges en fonction de la nature des liens considérés : certaines choses peuvent être échangées avec certaines personnes, sous certaines formes, etc. Ces logiques, renvoyant au culturel et à la morale, doivent donc être prises en compte pour comprendre le déroulement des échanges économiques.

Sur ce point, on notera que les perspectives en termes d'encastrement politique et culturel réincorporent certains aspects de *l'encastrement* tel qu'il était défini par Karl Polanyi. Les premières soulignent que le contrôle social sur l'économie est une affaire politique, impliquant des rapports de force entre groupes plus ou moins favorables à une *économie désencastrée*. Les secondes soulignent que la logique de la rationalité économique ne peut jamais s'appliquer de manière tout à fait pure, et qu'elle doit composer dans les échanges concrets avec d'autres logiques dirigeant l'action, comme la morale ou l'affection liant les interactant·es.

Dans l'ensemble, ces différents usages de la notion d'encastrement s'accordent cependant sur une idée centrale : si la relation d'échange est censée *en théorie* être strictement dirigée par la logique de rationalité économique, elle est toujours l'objet de forces sociales qui vont la détourner de ce modèle. L'autonomisation de l'économie est donc un objectif qui n'est jamais tout à fait atteignable, et qui fait l'objet de tensions entre des forces y étant favorables et d'autres y étant hostiles. Ces tensions découlent du fait que *l'encastrement* de l'économie apparaît simultanément comme *la source de contraintes superflues* sur l'échange, mais également comme *un vecteur de protection* contre certains abus. En ce sens, la notion présente certaines affinités avec la sociologie du couple.

measures in their analyses of firm and market success and failure. [...] Economic sociologists who ignore or avoid other types of social embeddedness will miss key variables that explain positive and negative economic effects » (*Ibid.*, p.152, emphase personnelle).

¹ « In general, sociological seekers after an alternative economic sociology criticized the idea of embeddedness, which implied that social processes supplied the economy's shell, but the shell's real contents consisted of economics' rational exchange systems. »(p.1058)

2) Les usages de la notion dans la formation des couples

Si la notion d'encastrement est demeurée jusqu'à récemment relativement étrangère à la sociologie du couple, elle est cependant loin d'être incompatible avec ce champ de recherche : la sociologie du couple prend pour objet d'étude une *dyade*, supposée fonctionner selon une *logique propre* exempte de toute contrainte extérieure, et montre que ce *désencastrement* demeure limité dans la pratique. À bien des égards, toute la sociologie du « choix » ou de la « découverte » du conjoint peut être relue comme une sociologie de *l'encastrement de la rencontre* : si « la foudre ne frappe jamais au hasard », c'est parce que la rencontre amoureuse est encadrée *structurellement et culturellement*.

a) Le choix du conjoint, une pratique « encadrée » dans un réseau

Même s'il n'utilise pas ces termes, Alain Girard montre bien dans *Le choix du conjoint* (1964/2012) que ce dernier est l'objet d'un encastrement structurel, au sens où les partenaires ne se rencontrent pas n'importe où : ils et elles sont généralement issus de lieux géographiques proches. Par ailleurs, les lieux de rencontre sont rarement des lieux « déconnectés » des autres sphères de la vie des individus. Si depuis les années 1970, le bal a perdu son statut de lieu de rencontre privilégié des premier·es conjoint·es, il l'a ainsi fait principalement au profit des lieux d'études et des soirées entre ami·es (Bozon & Héran, 2006 ; Bozon & Rault, 2012, 2013). En ce sens, la rencontre est devenue moins *contrôlée par le milieu* familial, mais elle se déploie toujours sous le contrôle du réseau de pairs¹.

À cet « encastrement structurel » de la rencontre se superpose également un « encastrement culturel » : à l'homogamie géographique s'ajoute une « homophilie » sociale poussant les individus vers leurs semblables². Si ceux et celles qui se ressemblent s'assemblent, c'est aussi parce que leur milieu d'origine conditionne chez eux et elles certaines préférences vis-à-vis de leur·s partenaires, ces préférences présentant une certaine complémentarité en termes de classes (Bozon, 1991, 1991 ; Bozon & Héran, 2006). De la même manière que des normes culturelles peuvent limiter les personnes avec qui il est légitime de pratiquer un

¹ « Dès l'après-guerre, les rencontres se font de moins en moins sous le regard des aînés – des parents en particulier – au profit des lieux de sociabilité “horizontale”, c'est-à-dire entre pairs. »(Bozon & Rault, 2013, p. 2)

² Comme le soulignent Michel Bozon et François Héran dans *La formation du couple* (2006), ces deux dimensions s'entretiennent par ailleurs mutuellement : le milieu d'origine influençant les lieux de vie et de sociabilité, il facilite par ricochet les rencontres entre personnes de même milieu social.

échange, elles limitent également les personnes avec qui il semble désirable de former un couple.

Les perspectives classiques en sociologie de la rencontre s'avèrent donc parfaitement compatibles avec l'idée *d'un encastrement du couple* : si la relation amoureuse est censée transcender les clivages sociaux et obéir à une pure logique d'attrance et de gratification émotionnelle, elle se forme dans les faits sous *contraintes structurelles* et *culturelles*. Cependant, c'est davantage sous sa déclinaison en « désencastrement » que la notion a été explicitement introduite dans la sphère de la sociologie du couple. Aux relations encastrées « du passé » se succèderaient les modes de rencontre actuels, plongeant les rencontres amoureuses dans « les eaux glacées du calcul égoïste ».

b) L'idéal type de la « relation pure » : vers un désencastrement du couple ?

Cette thèse du *désencastrement* de la rencontre est notamment portée par la sociologue Eva Illouz. Son livre *Pourquoi l'amour fait mal* (2012) s'ouvre ainsi par un chapitre intitulé « La Grande Transformation de l'amour, ou l'apparition des marchés matrimoniaux » (p. 37-101). La sociologue revendique ainsi un parallèle avec *La Grande Transformation* de Karl Polanyi : au mouvement de « désencastrement de l'économie » présenté par ce dernier s'ajouterait un mouvement, plus récent, de « désencastrement de la rencontre », marqué notamment par le développement d'une logique de marché appliquée au couple :

« La transformation qu'ont connue les choix amoureux s'apparente à ce que Karl Polanyi a décrit à propos des rapports économiques, ce processus qu'il a appelé la "grande transformation". La "grande transformation" des rapports économiques fait référence au processus par lequel le marché capitaliste a "désencasté" l'acte économique de la société et de ses cadres moraux/normatifs, et organisé l'économie en marché autorégulés, avant de placer la société sous sa domination. Ce que nous appelons le "triomphe" de l'amour romantique consista d'abord et avant tout à désencastérer les choix amoureux individuels du tissu moral et social du groupe, et à faire émerger un marché des rencontres auto-régulé. Les critères modernes permettant d'évaluer un objet d'amour ont été extraits des cadres moraux publiquement partagés. » (Illouz, 2012, p. 73-74)

D'une certaine manière, Eva Illouz dresse un parallèle entre la logique de la « concurrence libre et non faussée » promue par les défenseurs du désencastrement de l'économie, et celle de la « relation pure » théorisée par Anthony Giddens (1992/2013). Le couple, uniquement dirigé par la satisfaction des partenaires, serait donc traversé par une volonté de *rationalisation* et de *maximisation*. Au « libre marché » correspondrait « l'amour

libre » qui, à l'image de la relation d'échange économique, serait tout entier dirigé par une *logique propre* de maximisation. Eva Illouz voit dans cette culture de la maximisation une cause du malheur amoureux contemporain, la sphère intime étant victime d'une « colonisation » par des logiques capitalistes. Ce détachement de l'amour de toute contrainte culturelle ou morale se manifesterait notamment à travers « l'effondrement des règles religieuses, ethniques, raciales et sociales de l'endogamie » (Illouz, 2012, p. 155).

Cette utilisation de la notion de désencastrement a été l'objet d'une critique précise de la part de Marie Bergström (2019). En partant du mode de rencontre paraissant comme le plus *désencastéré* et le plus *marchandisé* – à savoir les sites et applications de rencontre – elle souligne que les indicateurs du « désencastrement » avancé par Éva Illouz sont minces.

Premièrement, Marie Bergström relativise l'opposition entre un « passé encastéré » et un « présent désencastéré ». Elle rappelle que des services explicitement tournés vers la rencontre existent au moins depuis le XIXe siècle. Ainsi, les agences matrimoniales et petites annonces sont suivies par les rencontres via minitel (Jouët, 1987), qui elles-mêmes sont supplantées par les sites, puis les applications de rencontre. Marie Bergström montre bien comment chacun de ces services a été l'objet de critiques sur « la marchandisation » et la « rationalisation » de la rencontre qu'ils impliquaient (Bergström, 2019, p. 27-49). Les rencontres passées étaient donc moins « encastérées » qu'on ne le pense, et chaque tentative de prolonger ce désencastrement a été l'objet de résistances sociales poussant à son *réencastrement*.

Deuxièmement, si les rencontres passées étaient donc moins « encastérées » qu'on ne le pense, les rencontres actuelles sont également moins « désencastérées » qu'on ne le craint. S'il est vrai que les sites et applications de rencontre connaissent un succès sans commune mesure avec les services les ayant précédés, ils et elles ne mettent pas fin aux logiques d'endogamie sociale. En particulier, ils ne mettent pas fin à la concordance de préférences socialement construites :

« Mobilisé par Eva Illouz dans "Pourquoi l'amour fait mal", le terme désencastrement désigne pour l'auteure une "dérégulation des rencontres amoureuses" avec "l'effondrement des règles religieuses, ethniques, raciales et sociales de l'endogamie" (Illouz, 2012, p. 155). Nos conclusions diffèrent. Sur internet, la morale et les normes sociales ne s'évaporent pas – ils s'y réinventent même sous de nouvelles formes – mais le cadre de la rencontre change : utiliser des services spécialisés revient à sortir des cercles ordinaires pour accéder aux partenaires. De la privatisation au sens économique, il s'ensuit donc une privatisation sociale de la rencontre qui devient une démarche individuelle à part ». (Bergström, 2019, p. 15)

Selon elle, les sites de rencontre montrent que le couple et sa formation restent traversés de logiques et de normes sociales extérieures. En particulier, les normes de l'homogamie sociale y restent particulièrement présentes et visibles (Bergström, 2017) : si rien n'empêche des individus de milieux sociaux très différents d'échanger en ligne, la logique des préférences socialement construites tend à les orienter vers des personnes de milieux similaires¹. En d'autres termes, les sites de rencontre n'entraînent pas un « désencastrement culturel » de la rencontre.

En revanche, Marie Bergström souligne qu'ils proposent bien un désencastrement structurel de cette dernière : ils permettent de rencontrer des partenaires extérieurs au réseau personnel, et offrent de ce fait la possibilité d'échapper au contrôle et aux limitations de ce dernier. Marie Bergström invite ainsi, « sans succomber à l'image d'Épinal des sites et des applications comme un espace sexuel libre et sans limites » (*Ibid.*, p. 208), à voir dans le *désencastrement structurel* de la rencontre un vecteur d'émancipation partielle du contrôle social par le réseau de proches :

« C'est bien parce qu'ils s'en remettent au marché que les usagers contournent la sociabilité ordinaire pour accéder aux potentiels partenaires. [...] Alors que le "désencastrement" de l'économie est souvent abordé par ses aspects néfastes, ces services donnent l'occasion d'interroger en même temps les effets émancipateurs de ce processus » (Ibid., p. 209)

De manière plus conforme avec les évolutions de la notion d'encastrement au sens de la sociologie économique, Marie Bergström souligne que ce *désencastrement de la rencontre* est l'objet de *résistances et de tensions*. D'une part, les utilisateur·ices des services de rencontre sont souvent extrêmement critiques sur leur dimension utilitariste, et ne s'abandonnent donc pas tout à fait à la « logique de marché » qu'ils impliqueraient :

« Si la fréquentation de sites de rencontres est source de plaisir, la grande majorité des interviewés porte aussi un jugement critique sur ces espaces qui bousculent les manières de se représenter la formation du couple amoureux. » (Bergström, 2013, p. 438)

D'autre part, le *désencastrement structurel* de la rencontre que les sites de rencontre rendent possible n'empêche pas un *réencastrement* futur du couple. Même lorsque les

¹ « Les rencontres – quelles qu'elles soient mobilisent des jugements de goût (et de dégoût) quant à ce qui est beau, moche, raffiné, ridicule ou vulgaire, c'est-à-dire des schèmes de perception socialement et sexuellement situés. Cela explique que les rencontres sexuelles, tout comme les relations amoureuses, sont traversées par des logiques homogames. C'est vrai en ligne comme hors ligne » (Bergström, 2019, p. 121).

partenaires se rencontrent en ligne, c'est *l'encastrement de la relation dans le réseau de proches* qui constitue l'une des principales étapes d'officialisation de la relation : « c'est lorsque le couple se présente aux amis en tant que tel que la relation sera considérée comme une "vraie" relation ou une relation "sérieuse". Les pairs jouent ainsi un rôle fondamental dans le fait d'instituer le couple » (Bergström, 2012, p. 113). En d'autres termes, si les services de rencontre permettent un *désencastrement de la rencontre*, ils ne riment pas avec un *désencastrement du couple*.

On notera qu'à bien des égards, ces débats sur *l'encastrement de la rencontre* suivent une direction très similaire à ceux ayant traversé l'usage de la notion en sociologie économique. D'une part, ils invitent à retirer à la notion sa dimension de *commentaire historique linéaire*. D'autre part, ils invitent également à considérer l'encastrement/le désencastrement comme deux logiques en tensions : *l'encastrement* de la vie sentimentale dans les autres sphères de la vie apparaissant simultanément comme une source de *contrôle*, mais également de *protection sociale*. Pour les individus, le *désencastrement de la rencontre* peut apparaître comme un vecteur d'émancipation du contrôle des proches, et comme l'occasion d'expérimenter des relations hors des cadres habituels. Cependant, il les expose également à des rencontres avec des personnes qui « ne leur correspondent pas », voire à des comportements abusifs. À l'inverse, *l'encastrement de la rencontre* peut leur apparaître comme un vecteur de protection, les personnes rencontrées via leurs réseaux de proches étant plus susceptibles de leur ressembler, mais étant également exposées au *contrôle* par les pairs.

Si la notion d'encastrement est donc bien prise en compte dans la formation du couple, elle se retrouve beaucoup dans la sociologie de « l'après-rencontre » : par leurs focalisations sur les « cultures du couple », les travaux que nous avons présentés dans le chapitre 1 tendent ainsi à représenter le déroulement de la vie conjugale comme un processus d'ajustement d'attentes se déroulant essentiellement au niveau de l'individu ou du couple.

3) Un faible usage de la notion d'encastrement structurel dans « l'après-rencontre »

a) Un encastrement culturel bien pris en compte par la littérature

Si la notion d'encastrement est donc l'objet de débats récents en sociologie de la rencontre, elle demeure peu utilisée pour analyser la période allant de la formation du couple à sa dissolution. En effet, on retrouve une conception encadrée du couple dans la sociologie de *l'après-séparation*, qui souligne bien que l'expérience de la rupture est une expérience encadrée

par le groupe, et notamment par le droit (Gollac & Bessière, 2019 ; Le Collectif Onze, 2013). Nous avons cependant souligné dans le chapitre 1 que le développement de ces études sur l'après-séparation s'est accompagné d'un tarissement des études sur l'avant-séparation. De ce fait, la vie de couple en elle-même tend à apparaître dans la littérature comme relativement *désencastrée*, du moins dans le sens *structurel* de la notion.

Presque par construction, les approches des séparations en termes de « cultures du couple » soulignent bien l'encastrement culturel de ce dernier : les différentes cultures du couple, en fixant des attentes différenciées vis-à-vis du couple, feraient varier les limites entre l'acceptable et l'inacceptable dans une relation. À ce titre cependant, ces thèses présentent les mêmes forces et les mêmes angles morts que les approches *culturalistes* du social. Dans ces dernières, l'influence du groupe sur l'individu est perçue à la manière d'une *infusion* de normes et de représentations culturelles dans les psychés individuelles. Confrontés à des situations précises, les individus seraient amenés à *réactiver et à réadapter* ces représentations, qui détermineraient dans une certaine mesure leurs actions. Cependant, ce type d'explication des comportements présente le risque de produire une vision *atomisée* de l'acteur social, dont les actions ne sont pas rattachées au contexte précis de relations dans lequel il évolue. En d'autres termes, les approches en termes de « culture du couple » présentent le risque de minimiser le rôle que le *réseau de relations* peut jouer dans les décisions conjugales.

b) La faible prise en compte de l'encastrement structurel du couple dans les approches quantitatives du divorce des années 1970-1980

Comme nous l'avons souligné dans le chapitre 1, les études sur le divorce des années 1970-1980 abordaient l'augmentation du divorce par le développement de *cultures du couple* plus individualistes, plaçant davantage la focale sur la satisfaction des besoins de leurs membres que sur le maintien de la relation pour elle-même. Nous avons souligné la grande pertinence de cette perspective dans *l'explication diachronique* de l'augmentation des divorces : elle constitue une explication plus convaincante sur ce point que les approches du divorce « par le déficit », et elle permet de replacer cette tendance dans un panorama plus général de transformations de la conjugalité.

Cependant, leur pouvoir explicatif passe par une représentation de la culture comme formant un « terreau » plus ou moins favorable au divorce : les individus ou les couples vont être plus ou moins *prédisposés* à la séparation en fonction de leur adhésion à certaines valeurs

ou à certaines représentations du couple. En ce sens, ces explications de la séparation reproduisent en partie la vision de l'acteur « sur-socialisé » [over-socialized] critiquée par Mark Granovetter lorsqu'il se réapproprie la notion d'encastrement (1985) :

« [Dans les approches sur-socialisées de l'action] les influences sociales sont toutes contenues à l'intérieur de la tête des individus, si bien que dans des prises de décision concrètes, il ou elle peut être aussi atomisé-e que n'importe quel homo economicus, même si peut-être qu'il ou elle agit selon des règles différentes pour prendre une décision. » (Granovetter, 1985, p. 486)

Il faut souligner que les objectifs et la méthodologie de ces enquêtes contraignaient une telle vision atomisée de l'acteur social. Les deux volets de la grande enquête sur le divorce des années 1971-1978 (Boigeol et al., 1974, 1975) illustrent bien la dimension culturaliste et *atomisée* de ces approches : le volet auprès des divorcés vise à en relever le profil sociodémographique, ainsi que leur expérience de la procédure. Le volet auprès de la population générale, comme toute enquête d'opinion, rattache certaines représentations à des individus statistiques relativement atomisés. Cette faible prise en compte de l'encastrement structurel du couple dans l'analyse des séparations se prolonge en partie dans les « approches relationnelles » du couple.

c) La faible prise en compte de l'encastrement structurel du couple dans les approches « relationnelles » du couple

La faible prise en compte de *l'encastrement structurel* du couple dans les approches « relationnelles » du couple est plus délicate à identifier. Pour rappel, Anne Lambert rassemble sous l'appellation « d'approches relationnelles des séparations » un ensemble de recherches qui se sont développées à partir des années 1980, et qui se focalisent sur les « difficultés relationnelles du couple » :

« L'absence de conversation conjugale, au fondement de l'ajustement des attentes réciproques et de la construction conjointe des identités, et le désenchantement amoureux produit par la routine du quotidien, apparaissent alors comme des ressorts centraux de la désunion » (Lambert, 2009, p. 170).

Anne Lambert rattache en particulier à cette perspective de recherche les travaux de François de Singly et de Jean-Claude Kaufmann. S'appuyant souvent sur des méthodologies qualitatives ou mixtes, ces recherches sont plus à même de détailler le déroulement concret de la vie conjugale, l'émergence des moments de tension, ainsi que les manières dont elles sont vécues et négociées par les individus. Ces travaux échappent ainsi à l'image d'individus isolés

avec leurs représentations culturelles : le couple y est perçu comme un lien fragile nécessitant un travail d'ajustement permanent entre conjoint·es.

Cependant, ils échangent dans une certaine mesure l'isolement de *l'individu* pour un isolement du *couple* ou de la *cellule familiale*. Dans le cadre des relations économiques, Mark Granovetter avait déjà souligné que ce déplacement d'échelle de *l'individu* ou à la *dyade d'acteurs* n'élimine pas le risque d'explication « sous-socialisée » des phénomènes sociaux :

« Parce que l'ensemble d'individus analysé – habituellement des dyades, parfois des groupes plus larges – est détaché de son contexte social, son comportement est séparé [atomized] du comportement d'autres groupes et de l'historique de ses propres relations. L'atomisation n'a pas été éliminée, elle a été simplement transférée au niveau de la dyade, ou à un niveau encore supérieur de l'analyse. Remarquons que le recours à une conception sur-socialisée [de l'acteur] – c'est-à-dire que les individus agissent exclusivement en accord avec leurs rôles prescrits – aboutit en définitive à une vision atomisée, sous-socialisée. » (Granovetter, 1985, p. 487)

Soulignons que cette critique n'est pas tout à fait exacte dans le cadre des travaux de Jean-Claude Kaufmann et de François de Singly. Comme nous l'avons souligné au chapitre précédent, le premier a ouvert la porte à une étude de la « gestion des insatisfactions » conjugales (Kaufmann, 2010, p. 106-110). Cependant, cette gestion reste présentée comme un travail effectué à l'échelle du couple ou de l'individu : les partenaires alterneraient entre des phases de mises au point plus ou moins explicites, et des phases de bilan plus personnelles, où chacun·e retournerait à un travail introspectif de négociation avec ses propres conceptions culturelles du couple. Si ces phases de « défection secrète » peuvent impliquer « un élargissement des échanges au-delà du couple », cet élargissement passe principalement par des activités annexes, et implique en définitive peu la conversation avec autrui :

« L'investissement dans le travail, des loisirs personnels pris plus ou moins en cachette, l'hypothèse laissée ouverte d'une rencontre amoureuse, ou simplement des rêves non conformes à la morale conjugale officielle. » (Kaufmann, 2010)

En d'autres termes, si Jean-Claude Kaufmann ouvre la porte du foyer sur l'extérieur du couple, il n'en franchit pas tout à fait le seuil. Sur ce point, François de Singly le fait davantage : dans son livre sur le vécu des séparations par les femmes, il dédie ainsi quelques pages aux « autrui de transition » (De Singly, 2011, p. 169-174) qui permettent de « stabiliser le nouveau monde dans lequel vit désormais la femme séparée » (Ibid, p.137). De même, dans son appel à une sociologie de « l'avant-séparation », il mettait en avant le rôle joué par les

« “accompagning reconstructions”, c’est-à-dire des personnes vers qui un conjoint peut se tourner et qui “l’aideront à faire le point [...] Ces dernières valident ou non la version fournie par la personne qui se confie ainsi” (De Singly, 1999, p. 21). L’encastrement structurel du couple n’est donc pas tout à fait *nié* dans ces perspectives relationnelles, mais il occupe une place relativement secondaire de ces travaux. De fait, c’est davantage pour leur propos sur les *attentes rattachées au couple*, notamment en termes de réalisation personnelle, et sur les processus *d’ajustement entre conjoint-es* que ces recherches sont citées dans la littérature.

Comme pour les grandes études sur le divorce des années 1970, cette focalisation sur la cellule du couple ou de la famille peut également se comprendre pour des raisons méthodologiques : l’angle d’entrée de ces recherches porte souvent sur le couple, la famille, et/ou l’identité individuelle. De ce fait, elles adoptent souvent une focale sur l’individu, la cellule conjugale ou familiale. Les observations sur la répartition des tâches domestiques (Kaufmann, 1992) par exemple donnent surtout à voir les interactions entre conjoint-es.

Par ailleurs, cette focalisation sur la cellule conjugale n’est pas dépourvue de bases empiriques. D’une part, il est juste que la mise en couple s’accompagne d’une réduction des sociabilités à l’extérieur du couple. L’INSEE (2019, p. 223) relève ainsi qu’entre 2011 et 2015, 62 % des personnes hors couple déclaraient des rencontres “de visu” avec leur entourage, alors que ce n’est le cas que de 42 % des personnes en couple. Ce recentrement des sociabilités ne touche pas uniquement les formes les plus “institutionnalisées” d’union. Christophe Giraud (2017) souligne ainsi que pour les étudiant-es, la première relation implique souvent pour elles de « s’éloigner de [leurs] copines » (Ibid, p.36-37)¹.

D’autre part, il faut également noter que les individus revendiquent eux-mêmes une certaine indépendance vis-à-vis de leurs cercles de proches. Ainsi, dans l’enquête *Épic*, il était demandé aux personnes en couple si, au moment de la formation de la relation, ils ou elles jugeaient que “l’avis de leurs meilleur-es ami-es” sur leur futur partenaire était important. Sur les 5413 répondant-es, 64 % présentent l’avis de leurs amis comme “peu” ou “pas” important, 36 % comme “important” ou “très important” (respectivement 29 % et 7 %). En revanche, les répondant-es attribuent plus d’importance à l’avis de leurs parents : 48 % présentent l’avis de

¹ Comme nous aurons l’occasion de le souligner plus bas, Christophe Giraud (2017) souligne que ce désengagement peut créer des tensions dans les relations amicales (voir en particulier p.59-61).

ces dernier·es comme “peu” ou “pas” important (respectivement 26 % et 22 %), tandis que 52 % l'évoquent comme “important” ou “très important” (respectivement 36 % et 16 %)¹.

Cette indépendance affichée vis-à-vis des relations amicales se retrouvait bien dans nos entretiens : il était ainsi fréquent que les enquêté·es revendiquent de « vivre leur vie » sans trop tenir compte de l'opinion de leurs proches. Cependant, un certain décalage se faisait jour entre ce *désencastrement revendiqué*, et le récit qu'ils et elles livraient de leurs déceptions amoureuses. Une fois interrogé·es sur la manière dont ils et elles avaient traversé telle ou telle période de déception, les récits des enquêté·es étaient traversés par des interventions de tiers, souvent déterminants dans leurs prises de décision conjugales. Or, ces interventions de *tiers extérieurs au couple* pouvaient être simultanément vécues comme une forme de contrôle social, mais également comme une ressource précieuse pour traverser les périodes de déceptions.

B - La gestion des déceptions, un travail collectif

En effet, lors des entretiens, la question des *tiers entourant leurs relations de couple* n'était jamais tout à fait absente des biographies sentimentales des enquêté·es. En particulier, ces tiers intervenaient souvent comme une source de conseils pratiques, mais également comme un espace permettant de « vider son sac » sans mettre en danger la relation. Il est ainsi apparu que l'essentiel du travail de gestion des déceptions amoureuses n'était pas un travail accompli à l'échelle individuelle ni à l'échelle du couple. Il s'effectue principalement hors de ce dernier, dans le cadre de relations de confiance constituant de véritables « coulisses » (Goffman, 1973) des relations de couple, dont elles accompagnent souvent la formation, le déroulé et la conclusion éventuelle. En d'autres termes, la gestion des déceptions amoureuses révèle que le couple et plus généralement la vie sentimentale des individus sont toujours des sphères *fortement encadrées* d'un point de vue structurel, cet encastrement était parfois vu comme une contrainte, parfois comme une ressource face aux déceptions.

¹ La question posée était « Lorsque votre relation a débuté, l'opinion de vos parents sur [le/la partenaire] était... ? », avec 5223 répondant·es. La différence de répondant·es avec la question portant sur les ami·es tient soit au décès des parents, ou au fait qu'ils ne sont pas au courant de la relation.

1) L'encastrement structurel du couple : à la fois contrainte et ressource face aux déceptions

a) L'entourage comme contrainte sur la gestion des déceptions : la crainte des conséquences de la rupture sur le réseau de proches

Sur ce point, il est important de préciser que la présence d'un réseau de relations autour du couple n'est pas toujours présentée sous un jour positif. Cet encastrement structurel est d'ailleurs régulièrement présenté comme une partie du « problème » posé par les moments de déception. Décider de rompre, c'est s'exposer au jugement et aux demandes de justifications plus ou moins directes des proches. C'est par exemple ce qu'évoque Lynda (34 ans, bisexuelle, productrice en audiovisuel, célibataire depuis un an) pour sa plus longue relation, qui s'est terminée il y a 4 ans.

Si la relation dure sept ans (dont 4 en cohabitation), les deux dernières années sont marquées par un affaïssement de la relation qu'elle rattache à plusieurs facteurs : une présence trop marquée des parents du partenaire, des divergences de caractère, mais également un logement trop petit. Alors qu'ils déménagent dans un appartement plus grand, le couple part en vacances pour relancer leur relation. Ces vacances se transforment « en carnage » (*sic*), Lynda « réalisant » que le changement d'environnement n'améliore en rien la situation. Elle le quitte donc sur place, après une violente dispute. Or, toute une part des difficultés de la séparation tient à la nécessité de « devoir rendre des comptes » aux proches entourant le couple :

J'avais rompu avec lui, mais avec ses parents aussi, avec la famille, c'était horrible ! (Rire) De devoir rendre des comptes aux parents... « Mais pourquoi ?! », [...] Tous ses potes, ses amis, sa famille étaient contre moi. Alors certes, c'est moi qui ai rompu, mais je méritais pas le... fin, voilà, l'abattage quoi !

Enquêteur : Genre ils se sont retournés contre toi ? Ils ont fait des trucs ?

Oh bah des réflexions ! Oh le père « Oh c'est une sale pute, c'est une salope... », ah oui là pour le coup c'était pas agréable. [...]

Enquêteur : Question débile, mais comment tu l'as su d'ailleurs ?

Bah c'est la mère. Qui m'a dit. Elle qui est adorable ! C'était comme une mère pour moi. Vraiment adorable. Elle était très déçue, mais elle a compris. Elle a dit « oui je comprends et puis je sentais que ça allait pas ». Donc, voilà, c'est fini, c'est fini. Mais son père a... été beaucoup plus violent. Elle m'a dit par contre avec [son père] c'est différent hein. Lui, il l'a « là ».

(Lynda, 34 ans, bisexuelle, productrice en audiovisuel, célibataire depuis un an)

Le cas de Lynda permet également d'illustrer un autre des problèmes posés par l'encastrement du couple dans un réseau plus large de relations : la rupture n'est jamais une

rupture « uniquement avec l'ex », c'est également une rupture éventuelle avec son réseau. La perte de contact avec l'ancienne « belle-famille » s'impose comme une évidence dans les relations sans enfant. Cette perte n'est pas toujours bien vécue par les enquêtées, certaines ayant lié des liens étroits avec leurs anciens beaux-parents. De ce fait, les envies de séparation peuvent ainsi être tempérées par cette « crainte » de perte de contact.

C'est par exemple le cas de Cynthia (hétérosexuelle, 29 ans, ingénieur en biomédecine, célibataire depuis 2 ans), avec qui nous revenons sur sa seconde séparation. Cette dernière arrive après 5 ans de relation « sans grande tension ». Elle est cependant traversée de moments de doutes divers, notamment lorsque le couple cesse de cohabiter et devient une relation « à distance » en conséquence de parcours d'études différents. Elle tente plusieurs fois de quitter son partenaire d'alors, mais évoque – entre autres choses – son attachement à sa belle-famille comme facteur de découragement de la séparation :

Entre février et avril, j'ai essayé de le quitter plusieurs fois...et j'ai pas réussi. Parce que...le voir pleurer devant moi, clairement, c'était trop difficile. Et en même temps, parce que j'étais très proche de sa famille, et comme la mienne était complètement partie en vrille, c'était un peu ma famille à moi aussi ! Donc du coup c'était très difficile pour moi.

Enquêteur : je sais pas si c'est le bon terme, mais c'était à la fois la rupture avec lui et avec sa famille ?

Ah mais complètement ! Mais parce que moi je perdais tout !

(Cynthia, 29 ans, hétérosexuelle, ingénieur en biomédecine, célibataire depuis 2 ans)

Sur ce point, les approches relationnelles de la séparation ont insisté avec raison sur le fait que la séparation peut constituer un moment charnière de remise en cause de l'identité personnelle, en particulier lorsque les conjoint·es se sont beaucoup investi·es dans la relation. Cependant, au-delà de la place qu'occupe le couple dans la représentation que les acteurs entretiennent d'eux-mêmes, cette recomposition de l'identité personnelle découle en partie de *l'encastrement structurel du couple* : si la rupture avec l'ex s'accompagne d'une rupture avec son réseau, elle vide un emploi du temps et un carnet d'adresses. En d'autres termes, le « changement de vie » impliqué par la séparation ne tient pas forcément à la fin du couple en lui-même, mais à la fin de la vie quotidienne dans laquelle il était inséré.

C'est notamment ce qu'avance Florianne lorsqu'elle évoque la fin de sa première relation « sérieuse ». Cette dernière fait suite à plusieurs « amourettes », et s'étale de ses 24 à ses 27 ans. Leur relation s'insère dans un mode de vie « quasi communautaire », centré autour d'un réseau dense d'amis·es passant l'essentiel de leurs journées ensemble. La relation prend fin lorsqu'elle

découvre de visu que son compagnon la trompe avec sa meilleure amie. Si la rupture a lieu immédiatement, elle se fait alors dans le même temps avec l'essentiel de cette sociabilité très dense :

Quand on s'est séparés, on s'est vraiment séparés et... et du coup, du coup... là ce qui pose problème après, c'est les copains qu'on a en commun. (Pause) Et comment on arrive à... comment je suis arrivée à me sortir de... ? Parce que c'était dur à ce moment-là... Bah [la solution a été] de plus voir les mêmes copains. J'avoue que plusieurs fois dans ma vie, j'ai eu l'impression de changer de vie, tu vois ? De laisser mes bouquins, mes disques, à certains endroits. Et... voilà. C'était comme des grands volets qui se tournent. (Florianne, 67 ans, hétérosexuelle, ancienne conseillère socio-professionnelle, en couple depuis 40 ans, mariée depuis 27 ans, deux enfants)

On voit ici comment, dans l'ensemble de ces expériences de séparation, une partie des problèmes qu'elles impliquent tient à la dimension encadrée de la relation de couple : envisager la séparation implique à la fois de devoir éventuellement « rendre des comptes » aux personnes entourant le couple¹, voire de perdre une partie des sociabilités qu'il implique. Ainsi, le réseau de proches exerce déjà une influence *passive* sur la gestion des déceptions, sans que les personnes entourant le couple n'aient besoin d'intervenir dans la relation.

b) L'entourage comme ressource face aux déceptions : les relations de confiance

Cependant, les relations peuvent également exercer un rôle beaucoup plus direct dans la gestion des déceptions, dans le cadre de relations de confiance : les individus, confrontés à des moments de déceptions, étaient ainsi souvent amenés à se tourner vers autrui pour obtenir une assistance dans la gestion de leurs déceptions. Les données d'enquête *Épic* permettent de confirmer cette tendance à la gestion collective des déceptions amoureuses. Dans le module sur la dernière séparation de relation cohabitante, il était demandé aux individus ayant connu une séparation de ce type (n=3015) à partir de quand ils avaient sérieusement envisagé la séparation². Il était ensuite demandé aux personnes ayant au moins envisagé la séparation avant

¹ Cette obligation de « rendre des comptes » aux proches n'est d'ailleurs pas spécifique aux moments de déceptions. Beate Collet souligne ainsi les conflits pouvant émerger au moment du choix des prénoms des enfants au sein des couples mixtes. Ces moments de tensions peuvent éclater entre les partenaires et leurs propres parents lorsque les prénoms choisis marquent trop de distance avec leurs origines culturelles – minoritaires comme majoritaires (Collet, 2019).

² La question exacte était « Vous personnellement, quand avez-vous envisagé sérieusement cette séparation ? » avec 5 réponses possibles : « Une ou plusieurs années avant qu'elle n'ait

qu'elle n'ait lieu (n=2240) : « avant de parler de séparation avec [le/la partenaire], en aviez-vous parlé avec quelqu'un de votre entourage ? ».

La majorité des répondant·es (53 %) estiment que c'est le cas. La majorité (58 % des enquêté·es déclarant en avoir parlé) l'a d'ailleurs fait avec plusieurs personnes. Cela veut donc dire que la majorité des répondant·es ont parlé de leurs envies de séparation à l'extérieur du couple *dans un premier temps*, avant d'en parler directement avec leur partenaire. Alexis Ferrand (1991, 2007) avait déjà souligné que les pratiques de confiance touchant au couple et à la sexualité s'effectuent en grande partie *en dehors du couple*.

« [...] Quatre personnes sur dix ne parlent pas à leur partenaire principal de questions personnelles affectives. [...] cette proportion suggère que pour une partie de la population, l'évaluation interpersonnelle des pratiques sexuelles peut se faire en dehors du couple des partenaires. L'impossibilité d'une parole dans un couple stable peut renforcer l'importance prise par la confiance hors couple, ce qui suggère l'existence d'une configuration structurale où un système relationnel (affectif et sexuel) serait en partie régulé par un autre système relationnel » (Ferrand, 2007, p. 31-32)

Se pose alors la question de savoir ce que les individus trouvent dans ces relations de confiance : pourquoi parler ainsi de sujets aussi sensibles à des personnes extérieures au couple qui, en perspective, ne sont donc pas *concernées* par ces problèmes ? Dans nos entretiens, il ressort que ces attentes rattachées au rôle de confident·e sont de deux ordres : premièrement, il est attendu de leur part de fournir des conseils pratiques sur la suite de la marche à suivre. Deuxièmement, il est également attendu de leur part de l'aide pour « calmer la brûlure » des déceptions (Goffman, 1951/1989) : comme nous l'avons souligné dans le chapitre 2, les individus confrontés à une déception ne cherchent pas toujours à y « trouver un sens », mais peuvent parfois simplement chercher à « passer à autre-chose ». Or, sur ce point, l'appui sur des personnes extérieures au couple peut s'avérer particulièrement utile.

2) Les confident·es comme source de conseils pratiques

Tout d'abord, les confident·es peuvent être consulté·es pour fournir des *conseils pratiques* sur la suite de la marche à suivre. Nous avons vu dans le chapitre 2 qu'il était très difficile, d'un point de vue sociologique, d'identifier les « causes » des déceptions et des séparations à partir des témoignages individuels. Cependant, il faut également garder en tête que ce problème se pose aussi aux individus eux-mêmes. Dès lors, le recours à autrui peut

lieu » ; « Plusieurs mois avant » ; « Quelques semaines avant » ; « Quelques jours avant » ; « Vous ne l'aviez pas envisagé »

permettre de trancher. C'est notamment par cette idée qu'Alexis Ferrand (1991, 2007) explique le recours à la confiance : c'est à travers l'échange avec des personnes de leur entourage que les individus vont être amenés à évaluer leurs expériences amoureuses et sexuelles. Que ces dernières soient positives ou négatives, les interactions auprès d'autrui permettent d'évaluer si elles tiennent de l'ordre de l'*ordinaire* ou de l'*extraordinaire*. Pour les déceptions amoureuses plus spécifiquement, les relations de confidences peuvent même intervenir *avant toute relation de couple* : elles peuvent être mises à profit dans la volonté de *prévenir les déceptions*.

a) L'assistance des confident·es pour prévenir les déceptions

Tout d'abord, le recours aux confident·es peut permettre de *prévenir* ou de *limiter* certaines expériences de déceptions. Ce recours à autrui se retrouve notamment lorsque les enquêté·es cherchent à prévenir les expériences de refus : parler à autrui permet « d'évaluer ses chances », d'être sûr·e « qu'on ne s'imagine pas des trucs », etc. Amandine (28 ans, chercheuse en biologie, célibataire depuis 1 an) en donne un bon exemple : l'essentiel de notre entretien est dédié à sa dernière relation de couple importante, qui s'est terminée il y a peu au moment de l'entretien. Elle me raconte que cette relation a débuté après une période d'hésitation : si elle est attirée par son futur copain, Joffrey, il passe pour « homosexuel » au sein de son école d'ingénieur. Croyant pourtant détecter chez lui des signes d'intérêts, elle ne sait pas comment interpréter son comportement :

Enquêteur : Et donc du coup tu dis que vous vous êtes trainé autour pendant un moment donc entre [la rencontre et la mise en couple] ?

[...] Il me plaisait, mais j'étais pas plus pressée que ça qu'il se passe quelque chose qu'on va dire. Et y'avait un autre mec qui me plaisait aussi, avec qui j'avais un peu flirté [...] Et en fait, lui – Joffrey – ça l'avait rendu jaloux, donc il s'était plus ou moins manifesté à ce moment-là. Il avait mentionné – à un moment donné on était tous les deux assez alcoolisés – que il était plutôt jaloux et moi j'avais pas trop su comment l'interpréter parce que... c'est un peu con mais il avait une réputation... enfin, comme il avait pas eu de relation à l'école, ni rien, et que c'était pas le mec le plus viril du monde, il avait une étiquette « gay » collée sur la tronche. Donc si tu veux, forcément, j'ai pas tout de suite interprété un truc qui pourtant était assez clair comme signe d'intérêt... comme un signe d'intérêt. Puisque je me suis dit que, bah si ça se trouve en fait, que dalle. Donc, à partir de là, je... bon je savais qu'il avait été étiqueté comme gay mais ça me paraissait quand même bizarre, enfin je me disais que je me faisais quand même pas que des idées.

(Amandine, 28 ans, hétérosexuelle, chercheuse en biologie, célibataire depuis 1 an)

Alors que je lui demande si elle a pu parler de ces hésitations à quelqu'un, elle m'évoque plusieurs amies, puis souligne le rôle important de l'une d'entre elles, qui a légitimé ses doutes vis-à-vis de la réputation « gay » de Joffrey :

Une autre amie, qui elle le savait aussi (Réfléchi) Ouais si elle aussi quand même le savait, qui, du coup avait un peu aidé aussi dans le sens où elle m'a dit « Moi je suis pas convaincue qu'il soit gay et à mon avis je pense que ce qu'il t'a dit, ça veut dire qu'il est intéressé ». Ça, ça a aidé. Franchement. (Amandine, 28 ans, hétérosexuelle, chercheuse en biologie, célibataire depuis 1 an)

On voit comment les relations de confiance peuvent être présentes et jouer un rôle dans la vie sentimentale des individus *avant même le début des relations*, et *avant même l'exposition aux déceptions*. Or, les confident·es vont également être consultés *après* l'exposition aux déceptions.

b) Les conseils pour réagir après un refus

Si ce rôle de conseillers des confident·es est particulièrement visible dans le cas des séparations, il est également visible dans les expériences de refus. Le cas de Vincent (30 ans, gay, célibataire) illustre bien le prolongement de rôle, même lorsqu'aucune relation de couple n'a eu lieu. Une grande part de notre entretien est dédiée au fait qu'il tombe fréquemment amoureux d'hommes hétérosexuels, ainsi qu'aux difficultés qu'il éprouve à s'engager dans des relations sérieuses avec d'autres hommes gays. En l'occurrence, son arrivée au sein du collectif d'associations au sein duquel nous nous rencontrons fait suite à un déménagement, suscitant l'envie de nouvelles rencontres. Cependant, il associe également son arrivée dans « le milieu LGBT » aux conseils appuyés de ses confident·es¹ :

J'étais toujours avec mes potes hétéros autour de moi, et de temps en temps on allait, on sortait dans des bars gays tout ça, mais sinon... je n'ai pas fait un effort pour aller peut-être aussi vers la communauté. Tu vois ? Nan pas du tout. Et, c'est vrai que... beaucoup d'ami-es me disent, beaucoup de mes meilleurs potes me disent « Ouais mais c'est quand même très frustrant, tu viens tout le temps pleurer chez nous parce que tu tombes amoureux de mecs hétéros. Mais en même temps toi tu ne fais pas l'effort pour aller dans la communauté... pour rencontrer des gens qui pourraient te plaire, et à qui tu pourrais plaire ! » Donc c'est vrai, et là y ont raison quand même. Ouais. (Vincent, 30 ans, gay, assistant administratif, célibataire sans relations sérieuses)

¹ Comme nous aurons l'occasion de le voir, il s'agit principalement de confidentes.

On voit ici comment les confident·es peuvent être consulté·es et apprécié·es lorsqu'ils ou elles délivrent des conseils pratiques, et ce hors de toute relation de couple établie. Cependant, ce rôle de conseiller se prolonge *dans les relations* : les confident·es consulté·es avant les relations sont souvent aussi consulté·es pendant les relations. De fait, ils et elles peuvent d'ailleurs jouer un rôle déterminant dans les décisions de séparation.

c) La figure récurrente des « confident·es » dans les décisions de séparation

Dans le chapitre 2, nous avons souligné que les séparations combinaient souvent des envies de séparations présentes depuis un certain temps, et un événement déclencheur parfois fortuit venant précipiter la décision de séparation. Or, la conversation avec un·e confident·e constituait l'un des « événements déclencheurs » les plus fréquemment rencontrés durant nos entretiens. Souvent, ce·tte dernier·e vient légitimer les griefs formulés vis-à-vis du partenaire et encourage la personne venue se confier à sauter le pas de la séparation.

Ce rôle d'encouragement peut se comprendre compte tenu de la dimension contradictoire des représentations culturelles entourant le couple. Confronté·e à des envies de séparation, on peut être amené à se demander si les griefs que l'on adresse au partenaire sont légitimes, ou bien si on fait « la fine bouche », que l'on manque de maturité, etc. Dans les entretiens, les enquêté·es se rappelaient ainsi de longs moments de doute où ils et elles se demandaient s'ils ou elles n'étaient pas en train de devenir « complètement fou/folle ». Dès lors, le recours à un avis extérieur constitue une ressource de choix pour trancher¹. C'est par exemple le cas de Celia (27 ans, médiatrice scientifique, célibataire) qui évoque le rôle pivot joué par sa sœur dans l'une de ses séparations :

Je commence à me dire mais c'est quand même pas possible, c'est...soit je suis complètement folle, soit il y a un truc qui ne va pas quoi dans la façon dont il gère les trucs. Et je me souviens d'avoir eu un appel où je l'avais mis en haut-parleur, en fait [...] et ma sœur était dans la pièce et j'étais en gros "faut que tu me dises genre, est-ce que c'est moi qui suis... Qui suis complètement dingue?" et à la fin de l'appel ma sœur elle fait genre "Non, mais quitte-le !" Genre (Rire), "mais what the fuck ?!"
(Celia, 27 ans, bisexuelle, médiatrice scientifique, célibataire depuis 2 ans)

¹ Outre les entretiens, certaines réponses aux questions ouvertes de l'enquête *Épic* sur les raisons de séparations évoquent spontanément le rôle de personnes extérieures au couple venant inciter à la séparation : « Il me cocufiait, ne supportait plus les enfants, ma famille m'a poussée au divorce » ; « Dégradation de nos relations en partie à cause de l'entourage familial », etc.

Ce rôle des confident·es dans les prises de décision touchant à la vie sentimentale est également visible dans les quelques cas où les enquêté·es ont évoqué des représentations culturelles précises pour donner sens à leurs moments de déception. C'est en particulier le cas pour les enquêté·es diagnostiquant un·e précédent·e partenaire comme « pervers narcissique » : le plus souvent, ils et elles disent avoir découvert la pertinence de ce concept pour analyser leur situation personnelle au cours d'échanges avec autrui. L'exemple de Federico (homme gay, 31 ans, employé, célibataire) est ici particulièrement parlant : il sort au moment de notre entretien d'une relation avec un compagnon qu'il considère maintenant comme un « *pervers narcissique* ». Alors que je lui demande si un élément particulier l'a incité à « sauter le pas » de la séparation, il évoque le rôle déterminant d'une amie :

Enquêteur : Et est-ce qu'il y a eu une espèce de goutte d'eau qui a fait déborder le vase et qui t'as fait le quitter ou...?

Bah j'avais – moi là, j'ai une copine italienne, ça, c'est l'amie merveilleuse [...] Elle était reconnue comme... dépendante affective. Parce que sa mère, elle est complètement psychopathe. [...] Et moi quand j'ai commencé à lui raconter [le comportement de son ancien partenaire]... elle me [dit]... « Fais attention, parce que ça, c'est narcissique, il est narcissique... » (Reprenant de manière vive, un peu énervée) Et moi je lui dis « Narcissique ?! », parce que moi narcissique c'était juste quelqu'un d'un petit peu égoïste, un peu connard qui se croit vraiment beau tu vois ? C'était ça. Complètement analphabète ! Et après elle m'a dit « Je te dis rien, lis ça » et bon il avait des blogs, il y avait des livres, elle m'a donné des choses à lire, à regarder...

Enquêteur : [complétant sa réponse] des ressources là-dessus ?

(Approuve, puis tout bas, très vite) Et j'ai commencé à regarder, à regarder, à regarder... et j'étais encore avec lui. Et là quand j'avais la liste [des critères des pervers narcissiques], j'ai fait « Ah OK. » « Ah OK. » « Ah ok ok ! » [mime des cases qu'on coche]

(Federico, 31 ans, gay, employé de commerce, célibataire depuis quelques mois)

On voit ici dans ce processus comment les confident·es aident au processus de sélection et d'adaptation des représentations culturelles pertinentes pour comprendre la situation. On retrouve ici une des propositions centrales de l'interactionnisme de Blumer (1969), à savoir que si les individus agissent en fonction des représentations qu'ils se font du monde, ces représentations se construisent au cours de l'interaction.

Les représentations culturelles entourant le couple étant nombreuses et souvent contradictoires, le passage par autrui constitue une ressource précieuse dans la sélection et l'adaptation des représentations culturelles. Federico convient lui-même du fait que s'il connaissait le concept de « narcissisme », il n'en voyait pas la pertinence (« Moi narcissique,

c'était juste quelqu'un d'un peu égoïste, un peu connard, un peu égoïste [...] Complètement analphabète ! »). Son amie lui propose une redéfinition du terme, ainsi qu'une littérature grise annexe, qui viennent légitimer à ces yeux ce concept et lui permettent d'y trouver une pertinence pour décrire les problèmes qu'il traverse¹.

En d'autres termes, la prise en compte de l'encastrement du couple dans un tissu plus large de relations peut donc s'avérer centrale pour comprendre le processus amenant les individus aux décisions de séparation. Parce que les représentations culturelles qui entourent le couple peuvent parfois inciter au maintien, parfois inciter à la séparation, l'appui sur autrui peut s'avérer décisif dans le fait de privilégier l'une ou l'autre de ces options. En ce sens, l'interprétation des déceptions est un *exercice collectif, s'effectuant en large part à l'extérieur du couple*.

Cependant, comme nous l'avons souligné dans le chapitre 2, cette interprétation des déceptions fait partie d'un travail plus général de gestion des déceptions : les personnes confrontées à une déception ne cherchent pas toujours à « comprendre ce qu'il se passe », et peuvent parfois simplement vouloir « passer à autre chose ». Or, le recours aux confidentes constitue également une ressource précieuse pour « calmer les brûlures » causées par les déceptions.

3) Les confidentes comme assistance pour « calmer la brûlure »

a) « Calmer la brûlure » chez Goffman

Dans son article intitulé « *On cooling the mark out [Calmer la brûlure]*² » (Goffman, 1989[1952]), Goffman souligne que toute personne confrontée à un échec ou une déception a besoin d'être « calmée », car ces situations constituent un risque pour la conservation de la face : les déceptions peuvent apparaître comme révélatrices d'attentes disproportionnées. La

¹ Federico fait partie des enquêtés avec qui un entretien complémentaire a été mené en fin de thèse. Alors que nous revenons sur l'appellation de « pervers narcissique », il me confie après un rire ne plus être tout à fait sûr de la pertinence du diagnostic sur son ex, mais qu'il « en avait besoin » à ce moment-là. Il ajoute avoir parlé du concept à une amie qu'il accompagne dans une séparation difficile avec le père de ses enfants. Ce dernier a des comportements qui se rapprochent de la littérature qu'il a lue sur le sujet et, s'il est prudent sur le terme, en parler à son amie lui a semblé pertinent pour la convaincre « qu'elle n'est pas folle » et que ses reproches sont légitimes. On voit ainsi comment la « chaîne de confiance » participe à la diffusion et l'adaptation de représentations culturelles aux situations individuelles.

² J'ai pris la liberté de modifier la traduction initiale « calmer le jobard », au final assez peu explicite, en proposant « calmer la brûlure », plus proche de l'expression originale.

personne déçue peut se demander si elle n'a pas surestimé ses qualités personnelles et commis le « péché cardinal qui consiste à se définir comme ayant un statut sans disposer des qualifications attribuées à ses détenteurs » (Goffman, 1951/1989, p. 189).

Dès lors, toute expérience de déception remet en cause la capacité à entretenir une vision positive de soi : elles peuvent compromettre la personne déçue « sinon aux yeux d'autrui, du moins à ses propres yeux » (Goffman, 1951/1989, p. 280). Si le propos de Goffman porte principalement sur les échecs et les pertes de rôles professionnels, il souligne que les déceptions amoureuses créent aussi ce « besoin de consolation »¹ : l'enjeu pour les personnes déçues est de parvenir à retrouver une vision positive d'elles-mêmes malgré la remise en cause de qualités dont elles se pensaient détentrices.

Or, et de manière cohérente avec le reste de sa sociologie, la construction et le maintien de la face s'effectuent chez Goffman *via* l'interaction. Il souligne ainsi que des individus vont souvent être amenés à revêtir le rôle de « modérateur » [*cooler*] : ils et elles vont avoir la tâche de permettre aux personnes déçues de conserver ou de reconstruire une vision positive d'elles-mêmes. Si ce besoin de consolation est particulièrement visible dans le cadre des refus ou des séparations *subies*, il se retrouve également chez les personnes traversant des « moments » de creux dans les relations et, sous une forme spécifique, chez les personnes initiant les séparations.

b) Calmer la brûlure lors des séparations subies

Le besoin de consolation associé aux séparations subies se comprend d'autant mieux que la « brûlure » est double. D'un côté, la personne quittée perd son « rôle » de partenaire et le quotidien qui y est associé. De l'autre, le fait qu'elle subisse la séparation l'expose à une perte de face : être quitté·e, c'est être exposé·e au risque d'être perçu·e comme « pas » ou « plus assez bien » pour le partenaire.

Dès lors, certaines personnes peuvent être amenées à aider la personne quittée à « calmer la brûlure » sur ces deux aspects. Premièrement, ils et elles peuvent aider la personne

¹ « De tous les échanges sociaux informels, ceux qui illustrent le mieux cette exigence d'apaisement sont sans doute les échanges où l'on se fait la cour, et où on sait aussi, si l'on peut dire, prendre ses distances. Habituellement, dans nos sociétés, une demande en mariage consiste pour l'homme à rassembler ses attributs sociaux et à suggérer à la femme que les siens ne sont pas supérieurs au point d'empêcher une fusion ou une association dans ce domaine. De la part de la femme ou de l'homme, refuser une demande en mariage lorsqu'elle est attendue, c'est exposer le prétendant rejeté à de graves dommages. Faire la cour, ce n'est pas seulement se présenter à l'autre pour approbation, c'est également dire que l'opinion de l'autre sur ce point est celle qui compte le plus » (Goffman, 1951/1989, p. 286)

quittée à « passer à autre chose » en l'aidant à réaliser qu'elle ne se réduit pas à la relation qu'elle vient de perdre. Dès lors, les confident·es peuvent « sortir » la personne, l'emmener faire d'autres activités afin de lui permettre de se « changer les idées » et de réaliser que « la vie continue ». Joselyne (66 ans, ancienne animatrice culturelle, en couple depuis 25 ans) évoque ce rôle important d'ami·es lors d'une précédente séparation. Si elle est en couple avec une autre femme depuis 25 ans, elle a auparavant été mariée à un homme, avec qui elle a eu une fille. Ce dernier la quitte quelques temps après la naissance de cette dernière, ce qui constitue une période particulièrement difficile à vivre pour elle. Elle souligne alors l'intervention importante d'ami·es l'ayant aidé à traverser la période :

*Une fois que Bernard est parti, ça a été dur, ça a été violent, tu vois ? Tu vois en disant "c'est pas possible que tu partes, on a une fille ensemble, comment je vais faire toute seule pour l'élever ?! C'est pas juste de ta part, c'est irresponsable de ta part, on l'a faite ensemble" tu vois j'étais dans ce... C'était pas possible, mais c'était bien réel. Lui il partait avec quelqu'un. [...] Donc j'ai bien été obligée d'accepter ça assez rapidement. Donc j'avais des ami·es, c'était des ami·es communs, mais qui m'ont soutenue quand même, qui m'ont invitée à sortir, à aller avec eux... Et qui finalement m'ont redonnée... de l'énergie, le courage et surtout... la confiance en moi, parce que c'était au fond ce que j'avais pas du tout depuis le départ.
(Joselyne, 66 ans, en couple avec une femme, ancienne animatrice culturelle, en couple depuis 25 ans)*

Une autre option à disposition des confident·es pour limiter la perte de face revient à légitimer les attentes initiales de la personne déçue. Cette entreprise passe typiquement par la critique acerbe des « ex », critique souvent perçue comme injuste mais « faisant du bien » dans le processus de conservation de la face.

Le cas de Marie (23 ans, bisexuelle, étudiante en audiovisuel, célibataire depuis 1 an) l'illustre bien. Nous dédions une part conséquente de l'entretien à sa séparation avec sa dernière copine, Noélie. Elle présente cette séparation comme particulièrement difficile, cette relation étant la première dans laquelle elle parvenait à se projeter à moyen terme. Cet attachement très fort amène Marie à souhaiter remettre en cause la non-exclusivité de leur relation, chacune entretenant d'autres liaisons par ailleurs. Selon elle, ce souhait amène Noélie à la quitter après 6 mois de relation « intense ». La rupture étant difficile, elle m'indique en « parler beaucoup » avec un groupe d'ami·es :

Enquêteur : *Et ça tu en as parlé à ton groupe d'amis de Paris c'est ça ?*
Ouais ouais, beaucoup ouais. On en parle souvent. Ouais c'est un des sujets qui revient... souvent. (Rire)
Enquêteur : *Et typiquement, ils réagissent comment ?*

*Bah très bien ! Ils essayent de... (Rire)... c'est trop des ami·es (légère pause)
Qui me soutiennent, je sais que je suis... (Rire) Ma rupture avec Noélie –
c'est tellement injuste et en même temps j'avais besoin de ça : j'ai deux
copains, Antoine et Louise, c'est ceux avec qui je suis à la Fac aujourd'hui,
qui ont trop craché sur sa gueule mais, de manière très sale et... en me faisant
comprendre que c'est moi qu'avait raison et que (Rire) c'est elle qui faisait
trop de la merde et que... enfin ouais : ils sont de mon côté quoi.
(Marie, 23 ans, bisexuelle, étudiante en audiovisuel, célibataire depuis
1 an)*

Si ces deux ensembles de techniques – pour « calmer la brûlure » sont particulièrement visibles dans le cadre des séparations subies, les confident·es peuvent également les déployer auprès des personnes initiant la séparation, avec quelques variations.

c) Calmer la brûlure lors des séparations initiées

En effet, il est utile de rappeler ici que chez Goffman, la perte de face est à double tranchant : la personne qui fait perdre la face à l'autre risque également d'être vue comme inutilement agressive, « sans cœur », ne se « prenant pas pour de la merde », etc. Comme le souligne Goffman, il est dès lors attendu de la part de la personne *quittant* qu'elle aide la personne *quittée* à « calmer la brûlure » afin que cette dernière ne crée pas de problèmes dans leurs réseaux de connaissances réciproques. Parallèlement, la personne *quittant* connaît un besoin symétrique d'être « encouragée » [*cool in*] par autrui : des modérateurs peuvent dès lors être amenés à souligner qu'elle « a eu raison » de partir, et/ou qu'elle a « bien fait les choses » avec l'ancien·ne partenaire concerné·e¹.

Vincent évoque une dynamique de ce type pour sa première et seule relation avec une fille, à savoir une relation au collègue. Il est à l'origine de la séparation, selon lui, parce qu'il commençait à comprendre qu'il était davantage attiré par les garçons. La relation – très publique – entraîne une scission entre ses amis – qui l'encourageaient- et celles de son ancienne copine – qui le critiquaient :

Je me souviens que... mes copains m'ont dit « Ouais c'est bon, t'es un mec honnête », « bah oui il faut le faire, pourquoi lui mentir si c'est vraiment ce que tu ressens, bah oui faut lui dire ». « Pourquoi jouer avec ses sentiments ? »

Enquêteur : Et quand tu dis des copains, c'était des mecs ?

¹ « Il y a même des réussites, en matière de rôles, qui ne vont pas sans certains échecs moraux. Il devient dans ce cas nécessaire non pas de calmer le néophyte hésitant, mais de l'encourager [*cool in*]. Il faudra, peut-être le convaincre que ses doutes ne sont que sentimentalisme, et lui faire adopter un point de vue plus adulte sur la société : qu'il comprenne que sa promotion est délibérée, souhaitable et naturelle, et que la perte de son rôle, dans ces conditions, prouve précisément qu'il l'a effectué comme il fallait. » (Goffman, 1951/1989, p. 181)

*Oui oui oui, c'est vrai ! Nan c'est vrai, j'ai parlé qu'aux mecs... à ce moment-là c'est vrai. Et eux, ils étaient... ils étaient vraiment tous de mon côté, et même après ils m'ont dit « tu as fait le bon choix, tu as... » et d'ailleurs je me souviens encore d'un copain qui m'a dit « Ouais mais, tu sais... y'a d'autres filles aussi, y'a beaucoup d'autres filles... tu vois, bien sûr, pourquoi, tu ne dois pas vraiment... t'attarder sur elle, et tu n'as pas vraiment à te fixer sur elle si tu ne ressens plus rien pour elle, voilà, y'a d'autres filles, y'a d'autres filles aussi. » Donc voilà, c'est... les mecs le PRENAIENT quand même... très laconiquement quoi. Ouais. [...]et je me souviens, ce qui m'a étonné c'est que, toutes, toutes les filles pensaient le contraire. Toutes les filles trouvaient que j'étais un salaud, que j'avais pas le droit de faire ça, que vraiment... que j'avais, que j'avais des propos blessants. Je ne sais pas ce que j'ai dit à l'époque, mais je me souviens que toutes les filles me disaient « Ouais ! T'es vraiment pas correct ! » Et les mecs me disaient vraiment le contraire, ils me disaient « Oui mais, t'as raison ! Ah oui bien sûr ! »
(Vincent, 30 ans, gay, assistant administratif, célibataire sans relations sérieuses)*

Des enquêtés plus âgés font également part de ce besoin d'encouragement et de consolation lors des séparations initiées, notamment parce qu'indépendamment de la perte de face, la perte du rôle de conjoint·e s'accompagne d'une restructuration du quotidien. Dès lors, comme pour les séparations subies, les confident·es peuvent également aider la personne quittant à se rendre compte que la « vie continue ».

d) Calmer la brûlure lors des moments de creux dans les relations

Cependant, il faut également se garder d'une vision des confident·es qui se limiterait au moment des séparations : bien souvent, ces dernier·es suivent la relation depuis un certain temps, voire depuis sa formation. Ce faisant, ils et elles peuvent également être mis·es à contribution pour « calmer la brûlure » pendant cette dernière : confrontés·es à des moments de creux, les individus peuvent chercher un lieu où « vider leur sac » pour rendre la relation plus supportable.

En effet, affronter une déception en cours de relation implique également des doutes sur la légitimité de ses attentes : on peut hésiter entre l'idée qu'on « vaut mieux que ça » et la rivale d'en « demander trop ». De ce fait, même si la séparation n'est pas sérieusement envisagée, la déception s'accompagne malgré tout d'un besoin d'être « rassuré » dans ses attentes, comme Angeline (27 ans, hétérosexuelle, chercheuse en biologie, en couple depuis 1 an) l'exprime bien. Alors que nous évoquons sa première relation importante, elle m'indique comme cercle

de confiance privilégié pour cette relation un groupe de « copines »¹ avec qui « on peut *bitcher* sur la personne » :

Enquêteur : À part tes parents, t'en parlais avec d'autres personnes ? Des moments de creux un peu que vous aviez dans votre relation ?

Ouais, du coup j'ai un groupe d'ami-es. On est très soudé-es. [...] Notamment une qui est ma meilleure pote, donc elle dès que ça allait pas c'était chez elle que j'allais, c'est avec elle qu'on en parlait, t'sais tu « bitches » un peu et tu te libères un peu pour que ça aille mieux et que quand tu rentres ça va mieux et t'es moins énervée contre la personne. Donc j'avais eux qui étaient en soupape quand même pas mal. [...]

Enquêteur : Question un peu bête, mais quand tu dis « bitcher sur la personne », c'est-à-dire ?

(Rire) Bah tu sais quand quelqu'un te fait chier, et que tu commences à... bah à « bitcher », quand tu fais un peu ta pute, en mode « bah d't'façon il est bon à rien », 'fin tu vois tu prends tous ses défauts et tous les trucs qui t'énervent sur le moment et voilà tu balances et tu rigoles, et puis après tu dérives sur d'autres personnes et donc du coup tu relativises.

(Angeline, 27 ans, hétérosexuelle, chercheuse en biologie, en couple depuis 1 an)

Cette image du cercle de confiance comme « une soupape », « une cocotte-minute » qui permet « de relâcher » la pression est revenue régulièrement au cours des entretiens. Elle permet de montrer que si les confident·es peuvent inciter aux séparations, ils et elles peuvent également participer activement *au maintien des relations*, en rendant les moments de déception ponctuels plus supportables. Cette idée est d'ailleurs cohérente avec la manière dont Goffman théorise le rôle de modérateur : en permettant aux personnes déçues de « piquer leur crise », les confident·es les aident à « endosser [leur] perte avec philosophie » et à « rentrer calmement chez elles » (Goffman, 1951/1989, p. 279).

En d'autres termes, l'influence du réseau de proches sur les décisions conjugales se retrouve *tout au long des relations* : elle débute souvent avant même leur officialisation, se prolonge pendant leur déroulement, peut ou non en précipiter la fin, et elle peut d'ailleurs leur survivre. Comme nous l'avons souligné, cette influence peut être passive comme plus active. Elle est passive par le simple encastrement structurel du couple : toute personne envisageant la séparation est amenée à s'interroger sur les conséquences qu'elle occasionnerait sur le réseau de proches. Ensuite, cette influence du réseau de proches peut être beaucoup plus active, notamment dans le cadre des *relations de confiance* : l'aide d'autrui peut être activement recherchée par les personnes déçues, à la fois pour obtenir un « avis extérieur » sur la situation,

¹ Comme nous aurons l'occasion de le voir, ce groupe de copines comprend cependant un homme gay.

mais aussi plus simplement pour pouvoir « calmer la brûlure » des déceptions. En ce sens, les relations de confiance n'exercent pas une influence uniforme : elles peuvent être centrales aussi bien dans les décisions de séparation que dans les décisions de *maintien de relation*.

Poser le constat de cette influence de *l'extérieur du couple* sur les décisions conjugales invite précisément à déplacer la focale des personnes se confiant aux personnes *consultées* dans cette entreprise : qui sont les personnes susceptibles d'exercer une telle influence sur la vie sentimentale d'autrui ? Pourquoi acceptent-ils et elles de participer à cette *gestion externalisée* des déceptions ? Comme le révèlent en filigrane les extraits d'entretiens précédents, il s'agit principalement de personnes partageant des relations préexistantes avec la personne déçue. Or, un tel constat n'est pas anecdotique : bien souvent, la confiance peut s'imposer à eux et elles comme une *obligation rattachée à ce lien préexistant*. Ce faisant, échouer dans ce rôle peut mettre en danger la relation avec la personne déçue.

C - Le choix des confident·es, indice de l'encastrement du couple

Toujours dans « Calmer la brûlure », Goffman souligne que deux catégories d'individus sont souvent *préposés* à s'occuper des personnes déçues :

« Quand une crise de ce type a lieu, on fait souvent appel aux amis de la victime ou à des psychothérapeutes. Les amis sont disposés à s'occuper du perdant parce que la relation qu'ils entretiennent avec lui ne se limite pas au rôle qu'il vient de perdre ; quant aux psychothérapeutes, ils assument leurs responsabilités puisque leur travail consiste à proposer une relation à ceux qui ont raté leur relation avec d'autres » (Goffman, 1951/1989, p. 289)

De fait, c'est bien cette même distinction que nous avons retrouvée, avec quelques variations dans nos entretiens. De manière générale, les confident·es choisi·es étaient en majorité issus de relations préexistantes -amicales et familiales-, même si une minorité d'enquêté·es se sont également tourné·es vers des confident·es professionnel·les.

1) Le recours minoritaire aux confident·es professionnel·les

Goffman souligne que certaines personnes sont amenées à assumer le rôle de modérateur par *intérêt*. Il tire d'ailleurs l'expression de « modérateur » [*cooler*] du jargon des arnaqueurs de rue : ce terme désigne le participant à l'arnaque ayant pour tâche d'aller voir la victime extorquée afin de la « calmer ». Cette dernière a en effet toutes les chances d'aller se plaindre à la police ou auprès de potentielles futures victimes. En d'autres termes, les victimes laissées

à leurs sorts après l'arnaque risquant de menacer leurs affaires, les arnaqueurs sont amenés à « calmer la brûlure » par un intérêt pécuniaire direct¹ :

Dans le cadre des déceptions amoureuses, on peut considérer qu'il existe des « confident·es professionnel·les » de ce type : psychologues, sexologues, conseillers en relations, coach en séduction (Gourarier, 2017), *etc.* Ces dernier·es, en se construisant une forme de légitimité charismatique, revendiquent avec succès une expertise dans la gestion de ces déceptions. L'existence de ces formes professionnelles de la confiance dans la gestion des déceptions amoureuses est d'ailleurs l'objet d'inquiétudes sociales régulièrement renouvelées, et qui trouvent parfois un écho dans certains travaux sociologiques. Eva Illouz (Illouz, 2012, 2020 ; Illouz et al., 2019) y voit notamment la marque d'un certain esprit du temps, marqué par une logique de marchandisation des émotions et par l'incursion de logiques capitalistes dans la sphère intime des acteurs sociaux.

Pour les enquêté·es y ayant recours, ces espaces présentent l'avantage de « désencastrer » la gestion des déceptions amoureuses : elles offrent un espace de parole hors du réseau de proches entourant le couple. De la même manière que Marie Bergström invite à voir les effets éventuellement émancipateurs du « désencastrement de la rencontre », on peut également souligner que ce « désencastrement de la gestion des déceptions » peut également offrir des espaces de liberté aux personnes déçues.

Par ailleurs, les données de l'enquête *Épic* montrent que le recours à des confident·es professionnel·les est relativement minoritaire. Parmi les personnes ayant connu une séparation de relation cohabitante (3015 personnes), seuls 4 % ont consulté un conseiller conjugal avant la séparation, 5 % ont consulté un psychologue ou un psychiatre spécifiquement pour cette question, et 2 % en ont parlé avec leur psychologue ou leur psychiatre de l'époque. Les chiffres sont du même ordre d'idée pour la lecture d'ouvrages, de revues ou pour la consultation de sites internet sur le sujet avant la séparation : seuls 3 % des personnes interrogées dans ce module y ont eu recours. Au total, 88 % des personnes ayant connu une séparation de relation cohabitante n'ont ni consulté de spécialiste ni consulté de littérature sur le sujet avant la rupture.

S'il ne faut pas négliger les 12 % de répondant·es ayant eu recours à au moins l'un de ces types de confiance, ces chiffres tendent à relativiser l'idée que la sphère de la gestion des

¹ Le cas des arnaques de rue sert de point de départ à Goffman pour mettre en avant la nécessité plus générale, pour toute organisation sociale, de calmer les personnes déçues : une fois calmées, elles acceptent de reprendre leur place dans l'ordre social malgré la perte de rôle et/ou de face qu'elles viennent de subir.

déceptions amoureuses serait soumise à une forme de commercialisation. Ils doivent également amener à une prudence vis-à-vis des travaux cherchant à analyser l'évolution des normes matrimoniales à l'aide de la littérature spécialisée sur le sujet, comme les manuels de développement personnel. En définitive, ce qui apparaît particulièrement marquant, c'est le contraste existant entre l'intérêt porté aux confident·es professionnel·les – pourtant consulté·es par une minorité de la population –, et l'intérêt relatif porté aux confident·es issu·es du réseau de proches – pourtant consulté·es par une majorité de la population.

2) Les « proches confident·es », indice de l'encastrement du couple

En effet, l'essentiel des confident·es consulté·es dans la gestion des déceptions sont des personnes qui entretiennent *déjà* des relations avec la personne déçue. Comme nous l'avons souligné plus haut à partir des données de l'enquête *Épic*, la majorité des personnes ayant envisagé leur dernière séparation de relation cohabitante en ont parlé à quelqu'un de leur entourage avant d'en parler à leur partenaire. Sur ce point, il n'est pas inutile de regarder avec davantage de précision les personnes consultées, et en particulier la nature du lien les rattachant à la personne déçue. Aussi bien les données d'*Épic* que les entretiens semi-directifs consacrent les ami·es comme confident·es privilégiés, suivis des membres de la famille.

Dans le cadre de l'enquête *Épic*, il était demandé aux répondant·es ayant connu une séparation de relation cohabitante, et ayant parlé de leurs envies de séparations à quelqu'un avant d'en parler à leur partenaire (n=1227), à qui ils ou elles « en avaient parlé en premier ». 52 % disent en avoir parlé en premier à un ou une amie, 24 % en avoir parlé en premier à l'un·e de leurs parents (père ou mère), 14 % en avoir parlé avec un frère ou une sœur, 3 % en avoir parlé avec leurs enfants, 7 % en avoir parlé avec une autre personne.

Cet ordre des liens – amicaux puis familiaux – est cohérent avec les tendances déjà relevées dans la littérature. Les travaux d'Alexis Ferrand et Lise Mounier (Ferrand, 1991, 2007 ; Ferrand & Mounier, 1993) montraient que les personnes consultées pour parler de question de couple ou de sexualité étaient d'abord les amies, puis les membres de la famille, puis les collègues de travail. Si ces dernier·es sont peu présent·es dans les résultats d'*Épic*, c'est probablement parce que la question portant sur les confident·es consulté·es ne comprenait pas de modalité de réponse spécifiquement dédiée aux collègues¹. De ce fait, il est possible que ces

¹ La question en proposait 8 modalités : « à une amie » ; « à un ami » ; « à votre mère » ; « à votre père » ; « à votre sœur » ; « à votre frère » ; « à vos enfants » ; « à une autre personne »

dernier·es occupent une part importante des « autres personnes » consultées¹. Compte tenu de l'absence de cette modalité, les répondant·es les ont peut-être présenté·es comme des ami·es plutôt que comme des collègues. Cependant, un tel glissement ne serait pas neutre, au sens où il traduirait une certaine proximité avec ces collègues dépassant le cadre strict de leur relation de travail.

Les entretiens cités précédemment illustrent d'ailleurs un point déjà souligné par Claire Bidart, à savoir que la « confiance » apparaît comme une pratique constitutive des « véritables relations amicales » (Bidart, 1997b, 1997a). Toujours selon cette dernière, « les sujets de confiance sont de façon dominante centrés sur les problèmes de couple » (Bidart, 1997b, p. 4). En d'autres termes, les « véritables ami·es » sont ceux et celles avec qui il est possible de parler de ses problèmes de cœur. Cette idée est d'ailleurs mise en avant par plusieurs enquêté·es. C'est par exemple le cas de Marie dans l'extrait d'entretien cité plus haut :

Enquêteur : Et typiquement [lorsqu'ils et elles parlent de sa précédente relation] ils réagissent comment ?

Bah très bien ! Ils essayent de... (Rire)... c'est trop des ami·es. (Légère pause) qui me soutiennent.

(Marie, 23 ans, bisexuelle, étudiante en audiovisuel, célibataire depuis 1 an)

De même, lorsque je demande à Hubert (gay, 65 ans, ancien régisseur dans le monde du spectacle, célibataire) ce que faisaient ses deux confident·es privilégié·es lorsqu'il venait leur parler des problèmes de sa précédente relation, il me répond spontanément qu'il et elle agissaient « comme de vrai·es ami·es », c'est-à-dire selon lui : l'inviter chez eux pour lui permettre de « penser à autre chose », être « vraiment dans l'écoute » et *surtout* être dans l'écoute « sans jugement », etc.

Même lorsque les individus ont recours à des formes professionnelles de confiance, il n'est pas rare que ce recours soit initié par des proches confident·es. Pour ces dernier·es, orienter la personne déçue vers des ressources « extérieures » peut leur permettre de légitimer leur point de vue auprès de la personne déçue. Le cas de Federico, cité plusieurs fois, l'illustre. Si la consultation d'une littérature grise sur la notion de pervers narcissique a été déterminante dans sa décision de séparation, cette littérature a été présélectionnée par une ami·e (« Elle m'a

¹ Alexis Ferrand et Lise Mournier estiment qu'ils représentent environ 14 % des relations de confiance, contre 24 % pour les relations familiales et 62 % pour les relations amicales.

dit “Je te dis rien, lis ça” et bon il y avait des blogs, il y avait des livres, elle m’a donné des choses à lire, à regarder... »).

Lynda (bisexuelle, 34 ans, productrice en audiovisuel, célibataire depuis 2 ans) en offre une autre incarnation : lorsqu’elle me raconte la sortie d’une relation qu’elle considère à présent comme abusive, elle accorde un rôle primordial à sa meilleure amie, Manon (également interrogée), qui l’a « *beaucoup aidée* » à sauter le pas. Alors que Lynda découvre que son compagnon d’alors lui cache de nouveau une autre relation, elle prend contact avec Manon, à qui elle n’avait pas parlé depuis un certain temps. Cette dernière lui propose dans un premier temps une solution d’hébergement puis, face aux remords de Lynda, essaye de la convaincre qu’elle a bien fait de partir. Pour ce faire, elle l’oriente et l’amène « de force » vers un professionnel pour la convaincre de ne pas retourner avec son ancien compagnon :

Parce qu’en fait, je faisais une dépression. [...] Elle m’a... elle m’a orienté vers une asso de victimes [...] mais moi je voulais pas trop, donc moi je trainais des pieds, donc elle me fait « va voir le médecin » parce que je dormais pas, je faisais des insomnies, je faisais des cauchemars, enfin bref c’était horrible ! Une vraie zombie à cette période là. Elle, elle arrivait pas en fait. Elle me fait « Va voir le médecin », et... je vois le médecin, il me fait « Qu’est-ce qui vous arrive ? » et tout. Je lui fais « Oh ! ça va ! » Elle, elle était à côté de moi [et elle dit] : « Nan ! tu lui racontes. S’il te plait. Parce que non docteur ! Elle va pas bien, si je l’emmène ici de force et que je suis là, c’est qu’elle va pas bien : elle ne dort pas, elle ne mange pas, elle fait des cauchemars, elle déprime... » Donc du coup, la personne, je lui explique... il fait « Mais vous savez que vous êtes tombée sur un pervers narcissique ? Manipulateur. Voilà, quand il m’a dit ce... ça avait pas le même impact en fait, ça m’a réveillée d’un coup. [...] Donc sans rien lui dire, il m’a dit exactement ce que j’ai passé avec lui pendant les un an. [Décrivant l’échange avec le médecin] “Est-ce qu’il y a eu ça ? – Oui – il y a eu ça ? – Oui... » Sans le décrire ! Il savait exactement ce qui était arrivé pendant un an. Son type de comportement, le comportement qu’il a pu avoir. Exactement.

(Lynda, 34 ans, bisexuelle, productrice en audiovisuel, célibataire depuis un an)

On voit ici comment la gestion des déceptions amoureuses s’appuie principalement sur le recours à des relations *pré-existantes*. Si le recours à des relations tout à fait extérieures au réseau personnel n’est pas impossible – comme les confident·es professionnel·es – ce recours reste minoritaire, et se déploie souvent de manière *complémentaire* aux échanges avec les proches confident·es. Ici encore, l’encastrement ou le désencastrement du couple sont susceptibles d’apparaître simultanément comme une contrainte ou comme une ressource. D’un côté, la confiance *désencastrée* auprès de professionnels présente l’avantage de libérer un espace de parole échappant aux proches. De l’autre, fréquenter ces dernier·es en période de

crise s'avère également utile *en vertu de ces liens préexistants* : les proches rappellent à la personne déçue qu'elle ne se limite pas à la face qu'elle vient de perdre.

Cependant, et pour continuer dans une perspective goffmanienne, il est utile de rappeler que les situations de perte de face sont *dangereuses pour l'ensemble des interactant·es*. En l'occurrence, elles sont également dangereuses pour les confident·es qui doivent assumer leur rôle au mieux, au risque de passer pour « insensibles ». Pour les proches confident·es en particulier, les interactions de confiance présentent un risque de taille : être de mauvais conseil ou mal « calmer la brûlure », c'est s'exposer au risque de passer pour de *mauvais·es parent·es* ou de *mauvais·es ami·es*.

En ce sens, on peut dire, dans la continuité de Randall Collins (2003) que les coulisses goffmaniennes ne sont jamais « pures » : elles constituent *la scène principale* d'autres interactions. En l'occurrence, si les interactions de confiance constituent les coulisses du couple, elles sont bien souvent la scène principale des relations amicales et familiales. En ce sens, elles sont toujours traversées par les règles de l'interaction, et notamment la nécessité de faire garder la face à l'ensemble des interactant·es. Par ricochet, c'est donc leur relation avec la personne déçue qui se trouve placée sur la sellette de l'ordre de l'interaction. En ce sens, les confident·es ne sont pas tout à fait libres dans l'accomplissement de leur rôle. Comprendre le déroulement des interactions de confiance, ainsi que leurs résultats, implique donc de prendre en compte les risques et contraintes spécifiques qui accompagnent la gestion des déceptions *d'autrui*.

3) Les risques associés au rôle de confident·es

Comme nous l'avons développé dans la seconde partie de ce chapitre, les personnes déçues ont généralement deux registres d'attentes vis-à-vis de leurs confident·es : ces dernier·es sont à la fois consulté·es comme conseiller·es sur la suite de la marche à suivre, mais également comme assistant·es pour « calmer la brûlure ». Nous avons vu certaines situations où ces deux registres d'attentes s'alignent, typiquement lorsque l'on incite une personne à la séparation en critiquant son ou sa partenaire. Cependant, ils peuvent également être contradictoires : les confident·es peuvent être pris·es en tenaille entre les conseils pratiques qu'ils ou elles souhaitent délivrer, et la nécessité d'aider la personne déçue à « calmer la brûlure ».

D'un côté, une personne trop directive, et ne « prenant pas suffisamment de gants » dans ses conseils pratiques, risque de brusquer la personne venue lui parler et de créer avec elle un

conflit ouvert. Lynda (34 ans, bisexuelle, productive en audiovisuel, célibataire) en offre un bon exemple. Confidente d'une amie lui parlant régulièrement de problèmes avec un compagnon violent, elle lui a un jour indiqué « sans filtre » la marche à suivre selon elle :

*Donc je lui disais, elle revenait à chaque fois, je prodiguais les mêmes conseils, elle ne les appliquait pas. À un moment donné je lui ai dit « Écoute, j'en ai marre [...] je veux pas te revoir toutes les semaines et tu me racontes toujours les mêmes trucs et moi je te prodigue des conseils, des conseils, tu les appliques même pas. Donc ça sert à rien. Donc à ce moment-là, je te laisse dans ta merde. » (Pause) [Son amie réagit]"Ouais mais tu te rends compte ce que tu dis ?!" » donc du coup, on a été en froid, j'ai plus jamais eu de nouvelles.***(Lynda, 34 ans, bisexuelle, productrice en audiovisuel, célibataire depuis un an)**

Inversement, une personne calmant uniquement la brûlure sans apporter de conseils concrets sur la suite de la marche à suivre risque d'être vue comme relativement hypocrite. Manon, confidente régulière de Lynda, donne une bonne illustration du risque associé au fait de mal « calmer la brûlure ». Au cours de l'entretien, elle valorise les ami·es à la parole franche, n'hésitant pas à la bousculer. Alors que j'évoque dans une conversation post-entretien le fait que d'autres enquêt·es privilégiaient les ami·es « calmant » habilement la « brûlure », elle marque sa distance avec ces comportements :

Une fois comme ça, y'a une amie comme ça avec qui je parlais de mon ex. Et elle commence à dire des trucs sur elle, et je savais que c'était faux tu vois ? Du coup, je lui dis "Nan ferme-la, t'étais pas là d'où tu parles ?". Je savais que ça partait d'une bonne intention tu vois, mais je vois pas pourquoi... Donc du coup je lui dis ça, et elle me répond "Mais... je comprends pas, qu'est-ce que tu veux entendre ?!"
(Manon, 30 ans, lesbienne, documentaliste, célibataire depuis 1 an)

Dans les faits, pour les enquêt·es, les « bon·nes confident·es » sont les personnes qui parviennent à combiner avec habileté ces deux registres d'attentes, et à trouver le juste dosage en fonction des besoins de la situation. Marie, citée plus haut, complimente ainsi le groupe de confident·es avec qui elle échange sur sa rupture récente. Si ces dernier·es ont été particulièrement présent·es pour l'aider à « calmer la brûlure » au moment de la séparation, elle apprécie également les avis pratiques qu'ils et elles lui délivrent maintenant que la pression est partiellement retombée :

Après quand on veut parler de manière plus posée, ce que j'aime bien, c'est leur poser des questions quand... j'hésite. Par exemple, là, en ce moment, je sais pas si... j'ai... j'aimerais bien lui envoyer un message à Noélie [...] et j'aimerais bien qu'ils me confortent dans mon idée qui est de "Mais oui ! Renvoie-lui un message, enfin ! C'est rien du tout, et comme ça... vous vous

tenez au courant, c'est tranquille et tout". Et souvent, ouais c'est soit je vais leur poser des questions sur des dilemmes que je me pose sentimentalement pour avoir leur avis, soit... je vais leur raconter ce qui va pas, pour qu'ils me rassurent. Et pour qu'ils me disent que c'est moi la meilleure (Rire). Ouais, de toute manière (Rire). [...] Ils sont pas non plus genre, trop dans ma direction hein ! Ils restent assez clairvoyants et... et ils ont leur avis et tout hein, ouais. (Pause) Mais pour ce qui est de dire que c'est moi la meilleure (Léger rire) et que j'ai eu raison et que, elle m'a... elle a mal agi et qu'elle m'a quittée comme une merde et qu'elle aurait pas du agir comme ça, là oui ! (Marie, 23 ans, bisexuelle, étudiante en audiovisuel, célibataire depuis 1 an)

On voit ici que trouver ce juste équilibre est un exercice difficile. En ce sens, le rôle de confident·es comporte des *risques* et une *pénibilité* propres. Au niveau des risques, échouer à l'accomplir, c'est d'une part risquer de passer pour une personne sans cœur auprès d'autrui et à ses propres yeux, d'autre part risquer de perdre la relation avec la personne déçue. Un tel risque n'est pas sans effet : en l'occurrence, il vient avec l'impression partagée par plusieurs enquêté·es de devoir *taire le fond de leur pensée* afin d'éviter un conflit ouvert avec la personne venue se confier. C'est notamment ce que m'évoque Lilianne (58 ans, intermittente dans l'audiovisuel, en couple depuis 5 ans) qui, parlant de ses cercles de confiance, évoque surtout un espace d'écoute dans lequel les conseils se font rares :

*En tout cas moi, à chaque fois que j'en ai parlé, on m'a plutôt...jamais jugée, et jamais fait "ah nan mais là faut que tu partes !", ça on m'a jamais dit ça. Et c'est bien ! Parce que...en fait, on sait pas quoi ! (léger rire) on peut raconter un problème un truc, c'est pas pour ça qu'on est en train de se séparer, donc c'est pour ça qu'un ami qui dirait "oh bah t'as raison ! faut que tu le quittes" ou quoi...bah si après on se remet ensemble ben on perd un ami quoi (Grand rire) !
(Lilianne, 58 ans, intermittente dans l'audiovisuel, en couple depuis 5 ans, 2 enfants d'une précédente union)*

De même, Lynda – l'enquêté·e ayant perdu contact avec une amie suite à ses conseils trop directs – me confie ainsi avoir « avec l'âge » appris à « mettre les formes », c'est-à-dire à taire certains conseils et à se contenter « d'écouter » :

Autant aider une personne qui est vraiment dans le besoin, mais les petits problèmes de cœur de chacune, et le lendemain tout va bien ! Ok...après c'est reparti "nan ça va pas !" (léger rire) Après, c'est (soupir) c'est commun ! Donc après je suis pas là-non plus... des fois c'est fatigant. Donc t'es là, donc maintenant j'écoute et je suis là "Bah écoute, tu verras bien !" (rire) [prenant une voix nasillarde] "Y'a que toi qui sais hein !" ...et voilà, donc je mets plus de formes, et je...je trie maintenant, mes relations. J'ai des ami·es qui venaient me voir que quand ça n'allait pas, du coup, je fais du tri - parce que j'ai beaucoup d'empathie [...] j'avais tendance à prendre en fait leurs

problèmes et puis les miens et puis...À la fin de la journée, quand j'en voyais une, puis deux, à la fin de la journée, et j'en pouvais plus, je suffoquais. J'avais l'impression qu'elles se vidaient sur moi. Et finalement, moi j'allais pas forcément...j'allais pas forcément bien non plus, mais elles venaient juste pour se décharger, et c'est une relation...malsaine, donc du coup j'ai fait du tri.(Lynda, 34 ans, bisexuelle, productrice en audiovisuel, célibataire depuis un an)

La citation de Lynda illustre à la fois sa tendance, avec le temps, à « lisser » ses conseils pratiques, mais aussi la lassitude se dégageant de cette tendance. En effet, la dimension contradictoire des attentes rattachées au rôle de confident·es vient également avec un certain tiraillement pour les personnes qui l'assument. « Lisser ses conseils » pour mieux « calmer la brûlure » de la personne déçue rend certes sa situation plus supportable, mais elle présente également le risque de la laisser inutilement « persévérer dans l'erreur ».

En ce sens, la dimension collective de la gestion des déceptions implique également que les problèmes internes aux relations de couple peuvent aboutir à des *tensions à l'extérieur du couple*. Ils peuvent aboutir à des *ruptures amicales et familiales*, soit par les conflits qu'ils impliquent, soit en conséquence de la trop grande charge de travail émotionnel qui les accompagnent. En ce sens, l'*encastrement structurel* du couple fonctionne à double tranchant : si les relations qui entourent le couple lui imposent des contraintes particulières, il peut en retour exporter ses problèmes le long de ce réseau.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons souligné que la gestion des déceptions amoureuses pouvait difficilement être conçue comme un travail tout à fait solitaire : parce que toute relation de couple est *encastrée* dans un réseau plus large de relations, les prises de décision conjugales ne concernent jamais tout à fait « le couple et seulement le couple ». Qu'il s'agisse de la crainte du jugement, des répercussions d'une séparation sur les liens avec des ami·es commun·es ou avec une belle famille appréciée, cet encastrement structurel est souvent vu comme une contrainte par les individus y étant confronté·es.

Cependant, il peut également être vu *par les mêmes personnes* comme une ressource pour traverser les moments de déception, en particulier dans le cadre des relations de confiance. Ces dernières, qui précèdent et survivent la plupart du temps aux relations de couple, constituent une aide précieuse à la fois pour identifier la suite de la marche à suivre, mais également plus simplement pour pouvoir « vider son sac » hors du couple, et de le rendre ainsi plus supportable. Prendre en compte cette influence des confident·es s'avère ainsi souvent central

pour comprendre le processus amenant les individus à choisir entre le maintien de la relation, ou l'initiative d'une séparation.

Comprendre cette influence décisive des confident·es implique de prendre en compte les contraintes spécifiques pesant sur ce rôle. Étant souvent associé aux relations amicales et familiales, le rôle de confident·es vient en effet avec des difficultés spécifiques : conseiller la personne déçue sans la brusquer, la « calmer » sans la pousser à accepter une situation injuste, etc. Cet exercice d'équilibriste peut venir avec une pénibilité propre, au sens où, de son bon exercice peut dépendre le maintien de la relation avec la personne déçue. Par ailleurs, comme tout travail émotionnel, la gestion des déceptions d'autrui vient avec un coût psychique pouvant être difficile à porter.

Cet encastrement à double tranchant – pour la personne déçue, et pour les personnes qui l'entourent – implique plusieurs conclusions. Premièrement, il incite à évaluer ce qui, dans les décisions conjugales, découle de la dimension collective de la gestion des déceptions. Deuxièmement, il invite à étudier les variations sociales de cette gestion collective. En effet, nous avons jusqu'ici traité l'encastrement structurel du couple et le recours aux confident·es comme une tendance uniformément partagée par l'ensemble des enquêté·es. Or, ce n'est pas le cas : si le recours à la confiance est une tendance majoritaire, elle connaît des variations importantes en fonction de caractéristiques sociales, et notamment en termes de *genre et d'orientation sexuelle*. L'étude de ces variations est précisément l'objet de la partie suivante de cette thèse.

Conclusion de la première partie : jamais seul·es, une bonne nouvelle ?

Cette première partie de thèse visait à proposer un cadre théorique permettant d'aborder les déceptions amoureuses sous un angle sociologique, dans une perspective de recherche s'intéressant à l'interprétation et à la gestion des émotions. En conclusion, elle invite à considérer les expériences de déceptions amoureuses comme des *expériences affectives négatives* faisant l'objet d'un *travail émotionnel collectif*. Cette proposition est le résultat d'un raisonnement en trois grandes étapes : tout d'abord, les déceptions amoureuses sont l'objet d'un *travail d'interprétation*. Ensuite, ce travail d'interprétation doit être replacé dans un travail plus général de *gestion des déceptions*. Enfin, ce travail de gestion des déceptions s'effectue *en prenant appui sur autrui*, le plus souvent à l'extérieur du couple. Chacun de ces arguments était défendu dans un chapitre dédié.

Nous avons débuté, à l'aide du chapitre 1, sur un paradoxe apparent : l'idée que les déceptions amoureuses sont l'objet d'une interprétation est présente dans toute la sociologie française des séparations depuis Durkheim. Pourtant, elle ne semble pas avoir bénéficié d'un traitement spécifique. Comment expliquer un tel angle mort ? Nous avons vu que, malgré leurs divergences politiques, les sociologues traitant du divorce s'accordent à y voir le résultat de *cultures du couple plus ou moins individualistes*. Portées par un contexte favorable, les grandes enquêtes sur le divorce de la seconde moitié du XXe siècle ont participé à sa dédramatisation, en y voyant le symptôme de nouvelles aspirations individuelles plutôt que l'indice d'un délitement du collectif. Les modes de vie en couple se diversifiant et les séparations devenant chose commune, l'intérêt public et scientifique s'est alors en grande partie détourné de la période de « l'avant-séparation ». Prolongeant en partie cet héritage théorique, les approches « relationnelles » des séparations ont porté une attention particulière au lien entre *attentes rattachées au couple* et *séparations*.

Si un tel modèle explicatif permet d'identifier les personnes les plus susceptibles de se séparer, nous avons vu qu'il conduit à un certain brouillement entre ce qui, dans les comportements conjugaux, pouvait être rattaché aux insatisfactions elles-mêmes, ou bien à la manière dont elles sont interprétées. À l'aide de la distinction classique en sociologie des émotions entre « exposition aux états affectifs » et « interprétation des émotions », nous avons proposé une fiction théorique : partir du principe que les prises de décisions rattachées à la vie conjugale ne découlaient pas d'une exposition plus ou moins intense aux déceptions, mais de

la manière dont elles étaient interprétées. Une telle perspective invite alors à se détourner de l'identification des *causes* des déceptions, pour porter une attention particulière à ce que les individus *font* une fois qu'ils y sont confrontés.

Le chapitre 2 nous a permis de préciser qu'un tel angle d'analyse, centré sur les *pratiques* des individus, n'était pas présent au début de cette recherche. Cette dernière, censée se focaliser sur « le sens » que les individus attribuaient à leurs malheurs amoureux, a été très vite confrontée à des problèmes empiriques. En l'occurrence, les enquêté·es semblaient tout à fait capables de « continuer à vivre » sans identifier de « causes » ou de « sens » précis à leurs expériences de déception. Au contraire, la priorité pour elles et eux semblait surtout de parvenir à « passer à autre chose ». En ce sens, la manière dont les individus *interprètent* leurs expériences de déceptions semble conditionnée par un travail plus général de *gestion* de leurs états affectifs. Or, une telle gestion passe par des *systèmes de travail émotionnel*, s'appuyant notamment sur le recours à autrui.

Le chapitre 3 visait précisément à montrer la dimension *profondément collective* de cette gestion des déceptions. Parce que le couple n'est pas une dyade isolée du reste du monde social, les relations qui l'entourent peuvent être mises à contribution dans ce travail émotionnel. Le réseau de proches peut ainsi se muer en cercles de confiance, constituant autant de sources de conseils pratiques, mais également de lieux où il est possible de « vider son sac » hors du couple. Les trajectoires conjugales des enquêté·es étaient ainsi marquées par l'influence de leurs confident·es, ces dernier·es jouant souvent un rôle déterminant dans leurs décisions de rester ou de partir. Effectuer un tel constat invite ainsi à « déconjugaliser » l'analyse des relations, et à porter l'attention sur les personnes qui accompagnent autrui dans leurs périodes de déception.

Or, déplacer ainsi le regard donne à voir des différences de genre particulièrement bien dessinées. L'étude de ces déclinaisons, de leurs ressorts, mais également de leurs conséquences, est précisément l'objet de la partie suivante de cette thèse. Nous y verrons que si hommes et femmes vivent différemment leurs expériences de déception, c'est en partie parce que les premiers ne sont pas aussi « entourés » que les secondes. Cependant, si les femmes semblent en effet « moins seules » face à leurs déceptions, nous verrons également qu'une telle proposition n'implique pas qu'elles sont nécessairement « bien accompagnées ».

Partie II - « Bien accompagné·es ? », les variations de genre dans la gestion collective des déceptions amoureuses

Dans la partie précédente, nous avons vu que les individus ne traversaient jamais tout à fait seul·es leurs expériences de déceptions, et que ces dernières étaient l'objet d'un *travail émotionnel collectif*. Cette seconde partie est dédiée aux variations de genre qui traversent la dimension collective de cette gestion. En effet, comme nous allons le voir, hommes et femmes ne parlent pas de leurs déceptions à autrui dans les mêmes proportions ni aux mêmes personnes. De même, ils et elles ne sont pas amené·es à revêtir le rôle de confident·e aussi fréquemment en fonction de leur catégorie de sexe, mais également de leur orientation sexuelle.

Outre l'exposition de ces différences, cette partie vise également à identifier les mécanismes sociaux permettant de les expliquer. En effet, si nous constaterons de grandes récurrences dans le choix des confident·es des enquêté·es en fonction de leur catégorie de sexe, nous verrons également que de telles disparités ne sont pas le résultat de choix conscients. Bien souvent, les entretiens étaient l'occasion pour les enquêté·es de *découvrir* la grande sélectivité dont ils et elles faisaient preuve dans leurs pratiques de confiance. Pour le sociologue, toute la question est alors d'identifier les mécanismes permettant d'expliquer l'émergence de telles différences hommes/femmes au niveau macrosociologique, alors même qu'elles ne semblent pas résulter de choix conscients de la part des acteurs.

Le chapitre 4, qui ouvre cette partie, vise dans un premier temps à montrer qu'hommes et femmes ne se tournent pas dans les mêmes proportions vers autrui pour faire face à leurs déceptions. À l'aide de modèles de régressions logistiques, nous verrons que si les femmes sont plus susceptibles de le faire, ce rapport privilégié à la confiance ne peut pas être expliqué par l'idée qu'elles seraient « davantage déçues » dans leurs relations de couple. Nous soulignerons également que cette différence entre hommes et femmes se maintient après prise en compte des variables d'âge, de niveau de diplôme, et du statut légal de la relation. Ce chapitre accrédi­tera donc l'idée d'une *gestion genrée des déceptions amoureuses*. Cependant, il ne permettra pas de dégager des mécanismes sociaux expliquant de telles disparités. Il s'agit en revanche de l'objectif des chapitres 5 et 6.

Le chapitre 5, en portant une focale sur le choix de confident·es des enquêté·es hétérosexuel·les, offrira de premiers éclaircissements sur les mécanismes expliquant ces différences. Nous y verrons que, même si les enquêté·es n'en sont pas toujours conscients,es,

leurs choix de confident·es suivent particulièrement bien les tendances constatées à partir des données de l'enquête *Épic*.

Ainsi, les enquêtées témoignent de pratiques de confiance denses, surtout centrées sur d'autres femmes. Les enquêtés pour leur part, font preuve d'un rapport plus prudent à cet exercice, en particulier en compagnie d'autres hommes. Nous verrons alors que leurs choix de confident·es semblent résulter d'une articulation entre *risques genrés associés à la confiance*, et *sociabilités disponibles par ailleurs pour identifier des interlocuteurs de confiance*. Si ces deux dimensions sont liées, leur combinaison permet d'expliquer comment des enquêté·es peuvent être amené·es à faire des choix de confident·es particulièrement *genrés* sans nécessairement le vouloir. Cette articulation permettra également de substituer à l'opposition entre « hommes parlant peu de leurs déceptions » et « femmes en parlant beaucoup » une distinction plus nuancée entre *femmes amenées à parler régulièrement de leurs déceptions* et *hommes en parlant sous conditions*.

Le chapitre 6, focalisé sur le choix des confident·es des enquêté·es non-hétérosexuel·les, illustrera sous un nouveau jour la pertinence de cette articulation. Nous y verrons que si ces enquêté·es ont tout·es été amené·es à s'éloigner de confident·es classiques chez les hétérosexuel·les, ils et elles ne recomposent pas leurs cercles de confiance de la même manière. Si les femmes interrogées tendent à conserver des cercles de confiance principalement centrés sur des femmes, les cercles de confiance des hommes gays présentent des profils plus divers, qui correspondent pour eux à différentes manières de gérer le stigmatisme de « l'homosexuel efféminé ». Les options à disposition pour le faire étant modulées par des dynamiques d'âge et de classe, ce chapitre montrera que le rapport genré aux pratiques de confiance n'est pas « qu'une question de genre », et qu'il est également modulé par d'autres caractéristiques sociodémographiques.

Chapitre 4 – Les différences hommes/femmes dans le recours aux confident·es : une question d'exposition aux déceptions ?

Introduction

Nous avons souligné dans la première partie que la gestion des déceptions amoureuses n'avait pas bénéficié d'un traitement dédié en sociologie du couple. Nécessairement, cette proposition est également vraie pour les déclinaisons genrées de cette gestion. Cependant, des recherches portant sur des thématiques proches ouvrent plusieurs pistes de travail, tout en attirant l'attention sur certains écueils méthodologiques.

Une part des travaux portant sur les relations amicales dresse ainsi une distinction entre amitiés entre hommes et amitiés entre femmes, ces dernières laissant davantage de place au partage de sentiments (Caldwell & Peplau, 1982; Rubin, 1985; Swain, 1989). De même, une part des travaux sur les relations de confiance (entendues généralement comme des relations où il est possible de parler de sujets « intimes ») avance que les hommes s'y prêtent moins que les femmes (Ferrand, 2007; Ferrand & Mounier, 1993).

Cependant, un autre pan de la littérature est venu alerter sur le risque de réification d'une telle distinction (Bidart, 1997a, 1997b; Walker, 1994/2011). Selon ces études, cette image d'hommes parlant peu de leur intimité relèverait plutôt de l'ordre de stéréotypes culturellement partagés, qui seraient restitués par les enquêté·es dans le cadre d'entretiens. À l'inverse, une étude concrète des activités partagées entre ami·es dresserait le portrait d'hommes plus portés à la confiance qu'on ne le croit, et de femmes moins bavardes qu'on ne le dit. Ces mises en garde appellent ainsi un travail de vérification : l'idée de femmes plus susceptibles de se confier à autrui que les hommes se vérifie-t-elle dans le cadre des déceptions amoureuses ? Si tel est le cas, quelle est l'ampleur de ces différences, et plus précisément, comment les expliquer ?

Cette dernière question revêt une importance toute particulière dans le cadre de cette thèse. En effet, en partant du principe que de telles différences hommes/femmes se retrouvent dans le rapport à la confiance, elles peuvent mettre au défi la distinction entre exposition et interprétation des déceptions que nous avons présentée dans la partie I. Le couple hétérosexuel étant une relation traversée d'inégalités à la défaveur des femmes, leur plus forte propension à parler à autrui pourrait s'expliquer par une logique d'expositions aux déceptions. Dans la mesure où elles « perdraient » davantage à vivre en couple (distribution du travail domestique,

parental, etc.), elles auraient plus de motifs d'insatisfactions que les hommes, et seraient ainsi plus susceptibles de les verbaliser auprès d'autrui.

Ce chapitre répondra à ces différentes questions en trois temps. Dans un premier temps, nous vérifierons si, de manière descriptive, hommes et femmes se distinguent bien dans leur propension à parler à autrui de leurs envies de séparation. À cette occasion, nous reviendrons sur les précautions méthodologiques nécessaires à toute étude croisant genre et confiance. Si nous verrons que des différences hommes/femmes existent bien dans la probabilité d'avoir parlé à autrui de ses envies de séparation, nous montrerons par la même occasion qu'elles ne se limitent ni à une opposition entre « d'hommes en parlant peu » et « femmes en parlant beaucoup », ni à une distinction entre « hommes parlant entre hommes » et « femmes parlant entre femmes ».

La seconde partie du chapitre vise à vérifier si la plus forte propension des femmes à parler à autrui de leurs déceptions peut s'expliquer par une logique d'*exposition aux déceptions*. À l'aide d'un modèle de régression logistique binomiale, nous montrerons que les écarts hommes/femmes relevés dans la première partie du chapitre perdurent même après la prise en compte de variables proxys de l'exposition aux déceptions.

La troisième partie enfin montrera que ces différences hommes/femmes perdurent également après prise en compte d'autres variables sociodémographiques classiques. Elle montrera que si l'âge et le niveau de diplôme ont bien une influence sur la propension à parler à autrui de ses envies de séparation, leur effet reste modéré comparativement à celui de la catégorie de sexe. Si ces variables ont en revanche une influence plus marquée sur le type de lien privilégié pour parler de ses envies de séparation, nous soulignerons que leur effet reste différencié chez les hommes et chez les femmes.

A - Des femmes plus susceptibles de consulter autrui avant la séparation d'une relation cohabitante

Vérifions d'abord si hommes et femmes se distinguent bien dans leur propension à se tourner vers autrui lorsqu'ils et elles sont confronté·es à une expérience de déception. Comme nous l'avons souligné en introduction, la littérature disponible sur cette question n'est pas consensuelle. Or, revenir sur les divergences qui la traversent permet de dégager certaines précautions méthodologiques utiles à tout propos croisant genre et confiance.

1) Les précautions nécessaires à tout propos portant sur les différences de genre dans le rapport à la confiance

a) La thèse des amitiés féminines « intimes » et des amitiés masculines « actives »

Si les études croisant pratiques de confiance et genre sont relativement rares, d'autres recherches ont abordé cette question « par la petite porte », notamment les travaux anglo-saxons sur les relations amicales. Les amitiés constituant le principal lien social des pratiques de confiance, ces recherches constituent de bons « proxys » pour aborder les différences de genre au cœur de ces pratiques. Dans les faits, l'existence et l'ampleur d'éventuelles différences entre les amitiés entre hommes et les amitiés entre femmes y sont l'objet de débats méthodologiques.

Une part de la recherche anglo-saxonne des années 1980 a ainsi avancé que les amitiés hommes/femmes n'auraient pas exactement le même contenu. S'appuyant parfois sur la division des rôles de genre de Talcott Parsons et Robert Bales (1955), une littérature assez imposante a présenté les amitiés entre femmes comme centrées sur des conversations intimes donnant lieu au partage de sentiments, là où les amitiés entre hommes seraient centrées sur le partage d'activités communes (voir par exemple Booth, 1972; Caldwell & Peplau, 1982; Rubin, 1985; Swain, 1989). Conformément aux approches du genre en termes de rôles, ces recherches expliquent typiquement cette différence par des socialisations préparant très tôt filles et garçons soit à exprimer leurs émotions, soit à les contenir. Partant de ce principe, les hommes pourraient être amenés, moins que les femmes, à parler à autrui de leurs expériences de déceptions amoureuses.

b) Une évidence en trompe-l'œil ?

Avancer ce type de distinction de genre appelle cependant à la prudence pour plusieurs raisons. Tout d'abord, son existence n'est pas tout à fait consensuelle dans la littérature. Dans la situation française, Claire Bidart (Bidart, 1997a, 1997b) a souligné un certain décalage entre « l'apparente évidence » d'une telle distinction et sa réalité concrète :

« Traditionnellement pourtant, les rôles paraissent bien répartis. Aux femmes le primat accordé à la dimension affective, aux échanges de confidences, à la révélation de soi..., aux hommes la préférence pour le partage d'activités et d'expériences communes [...] Nos recherches ne confirment pas du tout ces divisions. Les hommes s'avèrent tout autant portés sur les échanges affectifs, sur la circulation des émotions. [...] les échanges de confidences sont importants aussi dans les liens amicaux des hommes, et ils s'élaborent également sur un processus de révélation de soi »(Bidart, 1997a, p. 249)

Karen Walker (1994/2011) avance pour sa part qu'une telle distinction découle surtout de biais méthodologique. Selon elle, une étude concrète des relations amicales révèle des activités partagées entre femmes, de même que des discussions personnelles entre hommes. La distinction de genre établie par la littérature en termes de rôles de genre découlerait du fait que ces travaux interrogent les individus sur leurs *conceptions de l'amitié* plutôt que sur leurs *pratiques concrètes*. Ce faisant, ils posent des questions présupposant que toutes les amitiés sont semblables (« quelle est votre définition de l'amitié ? », Walker, 1994/2011, p. 38), mais également que les amitiés entre hommes et les amitiés entre femmes seraient différentes (« Pensez-vous que les amitiés masculines sont différentes des amitiés féminines ? », Walker, 1994/2011, p. 38). Par conséquent, ces travaux induiraient chez les enquêtés des réponses exagérant à la fois l'uniformité de leurs relations amicales, mais aussi la conformité de ces dernières aux stéréotypes de genre :

« Nombre de mes interlocuteurs et de mes interlocutrices parlaient de leurs amitiés en général d'une manière qui s'accordait avec leur conception d'un comportement genré approprié. Toutefois, lorsque je leur posais des questions détaillées sur les activités qu'ils et elles partageaient avec leurs ami-es et sur les choses dont ils et elles parlaient, je découvrais souvent une disparité entre d'une part les représentations générales qui reflétaient des croyances culturelles et d'autre part les informations particulières et concrètes. Par exemple, l'homme cité ci-dessus qui pensait que les amis hommes partageaient des activités comme la chasse et la pêche n'allait jamais chasser ni pêcher avec des amis. » (Walker, 1994/2011, p. 41)

En d'autres termes, les amitiés entre hommes et entre femmes se distingueraient moins par leur contenu que par la manière dont elles sont perçues. Les individus se concevant eux-mêmes comme des êtres genrés, ils tendraient à « lisser » la cohérence de leurs pratiques avec les stéréotypes de genre une fois confrontés à des questions d'ordre général. La distinction de genre entre amitiés féminines et amitiés masculines relèverait donc surtout de stéréotypes communément partagés.

Comme l'avance Karen Walker, le fait que ces stéréotypes soient évoqués spontanément par les individus n'est pas sans intérêt, et constitue un fait social en soi. Seulement, le décalage entre ce que les individus *disent qu'ils font* et ce *qu'ils font effectivement* doit inviter à la prudence dès que l'on cherche à croiser genre et confiance. Accorder ainsi trop de crédit à ces stéréotypes amènerait d'une part à surestimer l'uniformité des comportements chez les hommes et chez les femmes et, d'autre part, à négliger d'autres variations dans les pratiques de confiance, notamment des différences de classes (Walker, 1994/2011).

c) Des différences de genre qui se retrouvent dans les travaux sur la confiance

En France, le développement des analyses de réseaux depuis les années 1990 permet malgré tout d'accréditer la thèse de pratiques de confiance différenciées en fonction de la catégorie de sexe. Ces études contournent les risques méthodologiques soulevés par Karen Walker à travers la pratique des « générateurs de noms » : on demande aux enquêté·es le nom de personnes satisfaisant certaines conditions, typiquement celles avec qui ils ou elles partagent certaines activités. On peut ensuite obtenir des informations complémentaires sur les individus nommés : catégorie de sexe, nature du lien avec les répondant·es, etc. Ce faisant, l'enquêteur·rice évite de poser des questions présupposant l'existence de différences entre hommes et femmes.

Comme précisé dans le chapitre 3, Alexis Ferrand souligne à partir des données de l'enquête « *Analyse des Comportements Sexuels en France* » (ACSF - 1991 ; présentée par Bajos & Spira, 1991) que la tendance à échanger sur des « sujets privés » avec autrui est majoritaire au sein de la population française. Cependant, il précise que cette tendance est plus marquée chez les femmes. Les hommes sont à la fois plus nombreux que les femmes à ne citer aucun·e confident·e (47 % des hommes contre 31 % des femmes), mais ils en citent également moins lorsqu'ils en déclarent (Ferrand, 2007, p. 37).

Si ces travaux en termes d'analyses de réseaux accréditent l'idée de différences hommes/femmes dans le recours à la confiance, ils ne permettent pas une approche compréhensive de celles-ci. Si ces écarts y sont bien rattachés à des normes de genre, leur entrée méthodologique par questionnaire et leur focalisation sur la structure des réseaux d'interconnaissances rend difficile l'identification des mécanismes concrets par lesquels ces normes s'exercent. Lorsqu'il commente les différences entre femmes et hommes dans le recours à la confiance, Alexis Ferrand souligne ainsi que ces dernières sont cohérentes avec le stéréotype selon lequel « les histoires de couples, ce sont les femmes qui en parlent dans le courrier du cœur » (2007, p. 37), tandis qu'à l'inverse, des normes sociales « feraient en quelque sorte que certains hommes seraient amenés à se sentir et se dire “non concernés” » (*Ibid.*).

D'une certaine manière, les difficultés à expliquer ces différences ainsi que les conclusions parfois contradictoires de la littérature peuvent être vues comme la conséquence d'approches relativement englobantes de la « confiance ». Cette dernière tend à être conçue comme une interaction dans laquelle il est possible de parler de « sujets intimes ». Toute la

difficulté revient dès lors à définir ce que recoupe ce terme. Pour certains, hommes et femmes accorderaient une importance théorique égale au lien entre « intimité » et « amitié », mais les hommes tendraient malgré tout, dans la pratique, à limiter le degré d'intimité dans leur relation avec d'autres hommes (Hall, 2015)¹. Pour d'autres chercheur·ses, les hommes pratiqueraient une « intimité à couvert » [covert intimacy], c'est-à-dire « une forme privée, souvent non verbale, et contextuelle de communication » (Swain, 1989, p. 72).

Ce flou de définition entourant la notion « d'intimité » vient souvent avec un regroupement sous une même étiquette d'une pluralité de thématiques, qui ne sont pas toujours différenciées et traitées de manières séparées. Pour illustrer le fait que les hommes parlent entre eux de « sujets intimes », Karen Walker utilise comme exemple aussi bien le fait de parler entre hommes des « préférences de leurs femmes en matière de cour conjugale » (1994/2011, p. 42) que de parler avec un ami de son divorce. Parallèlement, Alexis Ferrand aborde la confiance comme une relation dans laquelle les individus vont « dire ce qui normalement ne doit pas être dit » (2007, p. 15), et rassemble sous cette appellation le fait de pouvoir parler de « la joie d'aimer et d'être aimé », des « peines de cœur », de contraception ou encore de maladies sexuellement transmissibles.

Or, ces regroupements sont susceptibles de brouiller l'analyse à plusieurs niveaux. Claire Bidart (1997b) souligne ainsi que les thématiques de confiance ne se recoupent pas tout à fait, notamment sur les sujets affectifs et sexuels : elles ne sont pas forcément abordées de la même manière, ni avec les mêmes personnes. Cette tendance s'est également retrouvée dans nos entretiens semi-directifs : les individus ne vont pas nécessairement parler aux mêmes personnes de tous leurs sujets « intimes ». Enfin, on notera également que les mêmes thématiques peuvent être abordées de manières différentes : pouvoir parler de sa vie de couple avec certain·es n'implique pas de partager *ses problèmes* de couple.

Ces zones de flou ne sont pas sans conséquence pour une analyse en termes de genre. En effet, parler de l'ensemble de ces sujets n'expose pas les individus aux mêmes risques en fonction de leur sexe. Parler de sa sexualité peut tout à fait s'intégrer dans des stratégies de mise

¹ « Men and women largely agree on what constitutes friendship, how intimacy and closeness are defined in friendship, and the overall value of intimacy in friendship, but men choose not to engage in behaviors that would create greater intimacy (Fehr, 2004) » (Hall, 2015, p. 4)

en avant de sa virilité pour les hommes, alors que les femmes faisant de même ne sont jamais à l'abri du stigmate de la « pute » (Clair, 2012). Multiplier les objets de confiance présente donc le risque de diminuer la précision d'une analyse en termes de genre, en homogénéisant des sujets n'exposant pas les individus aux mêmes conséquences s'ils venaient à s'écarter des normes prescrites au sein de leur groupe de sexe.

En d'autres termes, appliquer ces perspectives de recherche au cas spécifique des déceptions amoureuses implique plusieurs vérifications : tout d'abord, il est utile de vérifier si des différences hommes/femmes peuvent être constatées dans le recours aux confident·es face aux expériences de déception. Ensuite, il est également pertinent de commenter l'ampleur de ces différences. Enfin, un détour par la *catégorie de sexe* des confident·es permettra de dresser un portrait nuancé du rapport genré aux pratiques de confiance face aux déceptions amoureuses. En effet, effectuer un tel croisement entre sexe des répondant·es et sexe des confident·es met au jour certains déséquilibres, faisant peser sur les femmes l'essentiel du travail de gestion des déceptions d'autrui.

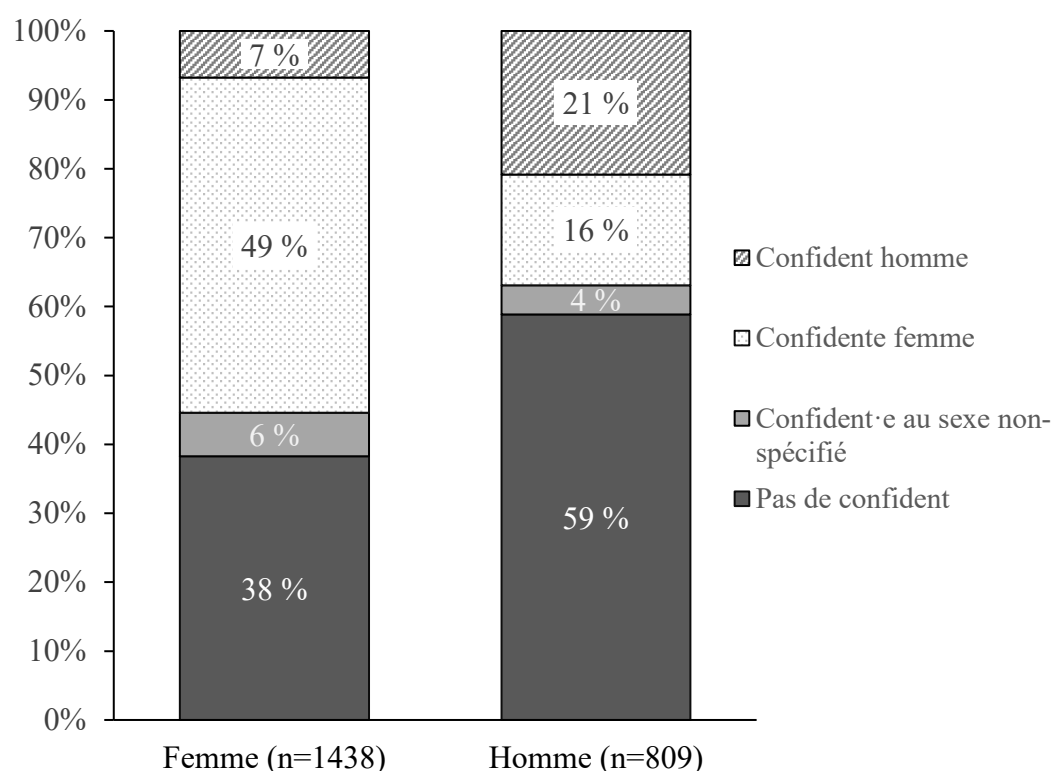
2) Les différences hommes/femmes dans le recours aux confident·es avant la séparation d'une relation cohabitante

a) Une moindre consultation de confident·es chez les hommes

Dans un premier temps, vérifions si l'image d'hommes se confiant moins que les femmes se retrouve dans la gestion des déceptions amoureuses. Sur ce point, la question d'*Épic* sur la consultation de confident·es avant la dernière séparation d'une relation cohabitante présente plusieurs avantages. Pour rappel, cette dernière a été posée aux individus ayant envisagé cette séparation avant qu'elle n'ait lieu : on leur a demandé si, avant de parler de séparation avec leur partenaire, ils en avaient parlé à quelqu'un de leur entourage et, si oui, à qui en premier (ami·e, père, mère, frère, sœur, etc.).

L'intérêt de cette question est double. Tout d'abord, son déroulement en deux temps la rapproche des générateurs de noms, ce qui limite les risques méthodologiques présentés par Karen Walker. Ensuite, elle n'implique pas une projection dans une situation hypothétique (par exemple, « avec qui pourriez-vous parler » ?), mais porte sur une expérience effectivement vécue. La fusion de ces deux questions, et le recodage du sexe de ces « primo-confident·es » dégagent des différences hommes/femmes particulièrement bien dessinées (**Figure 3, ci-dessous**).

Figure 3 - Sexe des primo-confident-es en fonction du sexe des répondant-es (dernière séparation d'une relation cohabitante)



Khi² : p<0,001***

Lecture : À la question « Avant de parler de séparation avec [votre partenaire], en avez-vous parlé à quelqu'un de votre entourage ? [Si oui] À qui ? » 49 % des femmes ayant envisagé leur dernière séparation d'une relation cohabitante avant qu'elle n'ait lieu ont choisi une modalité de réponse de genre féminin (amie, mère, sœur).

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine, âgées de 26 à 65 ans, ayant envisagé leur dernière séparation de relation cohabitante avant qu'elle n'ait lieu (n = 2 247).

Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014

Ces résultats accréditent la thèse d'une moindre tendance des hommes à parler de leurs déceptions amoureuses : 59 % des hommes ayant envisagé leur dernière séparation avant qu'elle n'ait eu lieu n'en ont parlé à personne avant d'en parler à leur partenaire. Seuls 38 % des femmes dans la même situation ont fait de même. Cependant, ces résultats apportent également du crédit aux critiques de Karen Walker, dans la mesure où ils montrent non seulement qu'une part conséquente d'hommes a parlé à autrui (41 %), et qu'une part non négligeable d'entre eux en a parlé à d'autres hommes (21 %).

b) Une homophilie de sexe déséquilibrée

Cependant, on voit également émerger dans la **Figure 3** un déséquilibre dans la catégorie de sexe des confident·es consulté·es. Cette asymétrie est particulièrement visible quand on réduit la focale aux répondant·es ayant parlé de la perspective de la séparation à autrui¹. 79 % des femmes déclarent s'être tournées vers une primo-confidente et 11 % s'être tournées vers un primo-confident (10 % citent un·e primo-confident·e au sexe non spécifié). À l'inverse, 51 % des hommes dans la même situation déclarent s'être tournés vers un primo-confident et 39 % vers une primo-confidente (10 % d'entre eux déclarent un·e primo-confident·e au sexe non spécifié). Ce déséquilibre avait déjà été souligné par Claire Bidart qui, si elle insiste sur la très forte « homophilie de sexe » des relations amicales, relève des disparités entre hommes et femmes :

« 83 % des meilleurs amis des femmes sont des femmes, 72 % de ceux des hommes sont des hommes. On voit que pour ces liens forts, à l'inverse des simples contacts ou discussions, les femmes sont plus homophiles que les hommes. Elles se confient davantage entre femmes, alors que les hommes se confient entre hommes majoritairement, mais parlent plus à des femmes que les femmes ne parlent à des hommes. » (Bidart, 1997a, p. 49-50)

De même, Alexis Ferrand et Lise Mounier (1993) ont relevé que si 74 % des relations de confidences² sont tissées avec des personnes de même sexe, « les relations de confidences s'établissent de manière privilégiée avec des femmes [...] les femmes choisissent 1.8 fois plus souvent un confident de même sexe, alors que le rapport n'est que de 1.1 pour les hommes » (p.1467). Il et elle avancent également qu'en déplaçant la focale des personnes consultées aux confident·es qu'elles nomment, près des deux tiers des personnes citées (62 %) sont des femmes. On retrouve une proportion similaire avec les données d'*Épic*, qui montrent que la gestion des déceptions amoureuses d'autrui est un travail émotionnel essentiellement féminin.

¹ Le tri n'est pas présenté pour ne pas alourdir la lecture. Précisons simplement ici que ce croisement entre la catégorie de sexe des répondant·es et le fait que son/sa primo-confident·e soit de la même catégorie de sexe est significatif au seuil de 0,001 (n=1227).

² Les confident·es sont identifié·es dans leur étude à l'aide d'une question demandant : « en dehors de la personne avec qui vous vivez, avec combien de personnes discutez-vous d'aventures amoureuses, de problèmes ou de maladies sexuelles, ou de votre vie en couple ? » (Ferrand & Mounier, 1993, p. 1454).

3) Un travail émotionnel essentiellement féminin ?

Sur l'ensemble des personnes interrogées, 66 % des primo-confident·es sont des femmes, 24 % sont des hommes, tandis que 10 % rassemblent des individus de sexe non précisé. Par ailleurs, d'autres déséquilibres de genre apparaissent quand on consulte le détail des liens – amicaux ou familiaux (**Tableau 5**).

<i>Tableau 5 - Lien avec les primo-confident·es en fonction de la catégorie de sexe des répondant·es (dernière séparation d'une relation cohabitante)</i>			
	Femme	Homme	TOTAL
À une amie	44 %	13 %	34 %
À un ami	6 %	42 %	18 %
À votre mère	23 %	17 %	21 %
À votre père	3 %	3 %	3 %
À votre sœur	12 %	9 %	11 %
À votre frère	2 %	6 %	3 %
À vos enfants	3 %	3 %	3 %
À une autre personne	7 %	7 %	7 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %
Effectifs	890	337	1227
Khi² : p<0,001***			
Sous-totaux en fonction de la nature du lien			
S-T : Lien amical de même sexe	44 %	42 %	43 %
S-T : Lien amical de sexe différent	6 %	13 %	8 %
S-T : Lien familial de même sexe	35 %	9 %	26 %
S-T : Lien familial de sexe différent	5 %	26 %	12 %
Khi² : p<0,001***			
Lecture : À la question « Avant de parler de séparation avec [votre partenaire], en avez-vous parlé à quelqu'un de votre entourage ? [Si oui] À qui ? » 44 % des femmes ayant parlé de leurs envies de séparation à autrui avant d'en parler à leur partenaire en ont parlé en premier avec une amie.			
Champ : Personnes ayant connu une séparation d'une relation cohabitante et ayant parlé de leurs envies de séparation à autrui (n = 1227)			
Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014.			

L'homophilie pour sa propre catégorie de sexe est surtout visible dans les liens amicaux : la figure de l'ami fait office de confident privilégié pour les hommes (42 %), de manière similaire à celle de l'amie pour les femmes (44 %). Cependant, la mère se place en seconde position pour les deux groupes (17 % pour les hommes contre 23 % pour les femmes). À l'inverse, les pères font partie des liens les moins consultés, et ce aussi bien chez les femmes (arrivant en 6^e position sur 7) que chez les hommes (arrivant en dernière position). De même, la figure de l'amie reste une confidente non négligeable pour les hommes : elle est la primo-confidente de 13 % d'entre eux. À l'inverse, les femmes n'ont consulté « un ami » en premier

que dans 6 % des cas. Les sœurs sont des primo-confidentes relativement fréquentes aussi bien pour les hommes que pour les femmes (respectivement 9 % et 12 % des primo-confident·es), et sont plus consultées que les frères pour les deux sexes : ces derniers sont nommés en premier par 6 % des hommes et par 2 % des femmes. Au global, parmi les trois primo-confident·es les plus consulté·es chez les hommes, deux sont des femmes ; parmi les trois primo-confident·es les plus consulté·es chez les femmes, trois sont des femmes.

L'ensemble de ces différences dresse le tableau d'un travail émotionnel reposant essentiellement sur les femmes. Ce déséquilibre est d'autant plus marquant s'il est mis en parallèle avec la littérature existante sur « l'homolalie » de sexe (Héran, 1989, 1990). Par ce terme, François Héran évoque le fait de « parler à son semblable »¹ (1990, p. 365). Or, il relève que les interlocuteurs consultés par les individus sur une semaine sont, dans deux cas sur trois, des personnes du même sexe. Il avance même qu'il « y a proportionnellement plus de conversations entre hommes que de conversations entre femmes » (Héran, 1990, p. 367). S'il est possible que cette « homolalie masculine » se soit atténuée avec le temps², de tels écarts invitent à s'interroger sur ce qui amène ces hommes traversant une déception, pourtant si fréquemment au contact d'autres hommes, à opter préférentiellement pour le silence ou pour la confiance auprès de femmes. C'est ce que nous verrons dans les chapitres 5 et 6.

Entre-temps, il revient d'expliquer la forte disparité hommes/femmes dans le fait d'avoir consulté au moins un·e confident·e avant la séparation. On peut notamment se demander si cette disparité ne découle pas simplement d'une plus forte exposition des femmes aux déceptions amoureuses dans le couple.

B - La plus forte propension des femmes à parler : la conséquence d'une plus grande exposition aux déceptions ?

La plus forte propension des femmes à parler de leurs envies de séparation à autrui pourrait en effet se comprendre en termes « d'exposition aux déceptions ». La littérature sociologique, notamment influencée par les critiques féministes de la conjugalité et de la famille, a souligné l'inégale répartition des tâches ménagères au sein des couples (Delphy,

¹ En ce sens, elle se distingue de la notion d'homophilie par le fait qu'elle ne parle pas de préférences, mais qu'elle vise simplement à décrire un état de fait.

² François Héran rattache lui-même l'homolalie masculine au déséquilibre femmes/hommes dans la sphère professionnelle. Or, ce déséquilibre s'est atténué depuis les années 1990, même s'il ne s'est pas tout à fait résorbé (INSEE, 2022).

1970/2013), l'effet négatif du mariage sur la carrière des femmes (De Singly, 1987), le déploiement de violences de genre dans l'espace domestique (Debauche et al., 2017), etc. Dès lors, il peut sembler raisonnable d'expliquer la plus forte propension des femmes à parler à autrui par des envies « plus intenses » de se séparer, découlant en partie de cet ordre inégalitaire. Les données de l'enquête *Épic* permettent d'évaluer ce modèle explicatif à l'aide de plusieurs variables fonctionnant comme « proxy » de l'insatisfaction conjugale.

1) Les « proxys » de l'exposition aux déceptions disponibles dans *Épic*

a) L'initiative des séparations

Depuis l'ouverture des études sur le divorce et les séparations, le fait que les femmes soient les principales initiatrices des ruptures est une tendance bien documentée : on retrouve notamment cette tendance aux États-Unis (Brinig & Allen, 2000; Crane et al., 1995; Parker et al., 2022) et aux Pays-Bas (Kalmijn & Poortman, 2005). En France, cette tendance est également ancienne et se retrouve déjà dans le travail de Jacques Bertillon (1882, p. 114-121). Anne Boigeol et Jacques Commaille (1974) ont également relevé que l'initiative féminine du divorce était un fait social relativement constant en France depuis son rétablissement (pour faute) en 1884¹ jusqu'aux années 1970.

L'instauration et le développement du divorce par consentement mutuel à partir de 1975 viennent ensuite « brouiller » les statistiques, étant donné que cette procédure n'implique plus l'identification « d'un·e demandeur·e ». L'initiative principalement féminine des séparations se retrouve cependant dans les procédures de divorce contentieuses : un rapport du ministère de la Justice portant sur la période de 1996 à 2007 (Chaussebourg et al., 2009) estime que « l'auteur de la demande est la femme dans près de 70 % des cas » (*Ibid.*, p.7).

Les données d'*Épic* permettent de vérifier cette tendance en sortant du seul cadre des divorces contentieux. Il était demandé aux répondant·es qui, de leur point de vue, voulait rompre, quelle que soit la forme d'union (mariée ou non). Le croisement de cette variable avec le sexe des répondant·es dresse le portrait de séparations majoritairement à l'initiative des femmes (**Tableau 6, ci-dessous**).

¹ Elle et il relèvent deux exceptions, qui sont les situations d'après-guerres mondiales.

<i>Tableau 6 - Initiative de la séparation selon le sexe des répondant·es (dernière séparation d'une relation cohabitante)</i>					
	C'est lui/elle	C'est vous	Les deux (non-cité) ¹	Total	Effectifs
Femme	21 %	69 %	10 %	100 %	1765
Homme	44 %	38 %	18 %	100 %	1233
Ensemble	32 %	54 %	14 %	100 %	-
Effectifs	949	1642	407	-	2998
Khi² : p<0,001 ***					
Initiative masculine/féminine de la séparation en fonction de la catégorie de sexe (séparations de sexes différents)					
	Initiative femme	Initiative homme	Initiative commune	Total	Effectifs
Femme	69 %	21 %	10 %	100 %	1740
Homme	44 %	38 %	18 %	100 %	1209
Ensemble	57 %	29 %	14 %	100 %	-
Effectifs	1725	821	403	-	2949
Khi² : p<0,001 ***					
Lecture : à la question « De votre point de vue, qui voulait rompre ? », 69 % des femmes ayant connu une séparation d'une relation cohabitante disent en avoir été à l'initiative.					
Champ : Personnes vivant en France métropolitaine, âgées de 26 à 65 ans, ayant connu une séparation de relation cohabitante et dont la dernière était de sexe différent (n = 2998 répondant·es, au total, n= 2949 pour les séparations de sexes différents).					
Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014.					

Précisons que ce tableau présente ces résultats sous deux formes : dans un premier temps, en croisant simplement la catégorie de sexe des répondant·es avec la réponse choisie ; dans un second temps, en recodant si la séparation a été à l'initiative de l'homme ou de la femme dans le couple. Cette seconde déclinaison implique de réduire le champ aux séparations de sexes différents, mais elle rend plus visibles plusieurs tendances. Premièrement, on y retrouve l'image de séparations davantage initiées par les femmes que par les hommes. Deuxièmement, on y constate un certain décalage de réponses entre hommes et femmes, déjà relevé dans la littérature (Kalmijn & Poortman, 2005).

En effet, on voit que si, au sein des séparations de sexes différents, 38 % des hommes déclarent avoir été unilatéralement à l'initiative des séparations, seuls 21 % des femmes déclarent avoir été quittées par leur compagnon. De même, les hommes déclarent davantage que les femmes que la séparation était co-initiée : 18 % pour les premiers contre 10 % pour les

¹ Si le questionnaire incluait comme modalité de réponse « Les deux », cette option n'était pas citée par les enquêteur·ices lors de la passation. Les personnes classées dans cette catégorie ont donc répondu « Les deux » de leur propre initiative.

secondes. Cependant, malgré ces décalages, un fait demeure : hommes et femmes présentent les séparations comme davantage à l'initiative de ces dernières. Ainsi, 44 % des hommes disent avoir été quittés (soit davantage que les 38 % déclarant être à l'initiative de la séparation), 69 % des femmes disent avoir quitté leur ancien partenaire.

Il reste à déterminer si la plus forte propension des femmes à « parler à autrui » de leurs envies de séparation ne pourrait pas découler de cette initiative « féminine » de la séparation : éventuellement plus « déçues » ou du moins ayant des projets plus concrets de séparation, elles en parleraient davantage à autrui (Crane et al., 1995). L'idée de femmes davantage « déçues » dans les relations hétérosexuelles trouve également un autre écho dans les données d'Épic : elles y évoquent leur relation cohabitante précédente en des termes plus négatifs que les hommes.

b) La qualification de la relation avant qu'il ne soit question de séparation

Les répondant·es étaient invité·es à qualifier leur dernière relation à différents stades : avant qu'il ne soit question de séparation, pendant le processus de séparation, après la séparation. Or, les femmes évoquent leur précédente relation en des termes plus négatifs que les hommes, et ce avant même qu'il ne soit question de séparation (**Tableau 7**).

<i>Tableau 7 - Qualification de la relation avant qu'il ne soit question de séparation selon le sexe des répondant·es (dernière séparation de relation cohabitante)</i>							
	Excellentes	Bonnes	Ni bonnes ni mauvaises/ Inexistantes ou presque	Conflictuelles, tendues	Violentes	Ens.	Eff.
Femme	6 %	21 %	22 %	38 %	13 %	100 %	1768
Homme	10 %	26 %	25 %	39 %	2 %	100 %	1236
Ensemble	8 %	23 %	18 %	38 %	8 %	100 %	3004
Khi² : p<0,001***							
Lecture : à la question « Avant qu'il ne soit question de séparation, diriez-vous que vos relations avec [le partenaire] étaient... ? », 13 % des femmes ont répondu « Violentes ».							
Champ : Personnes vivant en France métropolitaine, âgées de 26 à 65 ans, ayant connu une séparation d'une relation cohabitante (n=3004)							
Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014.							

Les hommes sont plus susceptibles de décrire leur précédente relation avec des termes positifs : 36 % évoquent ainsi des relations « Excellentes » ou « Bonnes », contre 27 % des femmes. Inversement, les femmes qualifient davantage leur ancien couple en des termes négatifs : 51 % d'entre elles évoquent des relations conflictuelles, tendues ou violentes, contre

41 % des hommes. Cet écart de 10 points tient principalement au cas des relations violentes, décrites par 13 % des femmes contre 2 % des hommes.

Dès lors, la plus forte propension des femmes à la confiance pourrait s'expliquer par « une plus grande insatisfaction » dans la relation, voire par l'expérience de violences les amenant à chercher du support auprès d'autrui. Cette influence de l'insatisfaction dans la relation pourrait d'ailleurs être relativement distincte de l'initiative des séparations : des personnes dépendantes matériellement de leur compagnon pourraient ne pas initier de séparation, mais chercher un support extérieur à la relation dans les moments de crise. Or, les situations de dépendance financière au sein des couples de sexe différent touchent également davantage les femmes que les hommes.

c) La dépendance financière au sein de la relation

Les données de l'enquête *Épic* sur la dernière séparation d'une relation cohabitante montrent également que les femmes se présentent davantage que les hommes comme dépendantes financièrement dans leur précédente relation (**Tableau 8**).

<i>Tableau 8 - Dépendance financière des conjoint-es en fonction de la catégorie de sexe (dernière séparation de relation cohabitante)</i>					
	Conjoint·e dépendant·e	Répondant·e dépendant·e	Indépendance des conjoint·es/Autres situations	Ens.	Eff.
Femme	9 %	17 %	74 %	100 %	1774
Homme	23 %	3 %	74 %	100 %	1241
Ensemble	15 %	11 %	74 %	100 %	3015
Khi² : p<0,001***					
Dépendance financière masculine/féminine déclarée en fonction de la catégorie de sexe (séparations de sexes différents)					
	Femme dépendant·e	Homme dépendant·e	Indépendance des conjoint·es/Autres situations	Ens.	Eff.
Femme	17 %	9 %	74 %	100 %	1749
Homme	23 %	3 %	74 %	100 %	1217
Ensemble	19 %	6 %	74 %	100 %	2966
Khi² : p<0,001***					
Lecture : à la question « À ce moment-là [la séparation], diriez-vous que... ? », 17 % des femmes ont déclaré être « dépendantes financièrement » de leur partenaire.					
Champ : Personnes vivant en France métropolitaine, âgées de 26 à 65 ans, ayant connu une séparation d'une relation cohabitante (n= 3015 au total ; n= 2966 pour les séparations de sexes différents)					
Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014.					

Si la majorité des répondant·es indiquent que leur ancien·ne conjoint·e et eux-mêmes étaient indépendant·es financièrement l'un de l'autre ou dans une autre situation (74 %), les femmes se présentent davantage comme dépendantes financièrement de leur conjoint (17 %) que les hommes (3 %).

On retrouve un certain décalage entre ce que chaque catégorie de sexe dit de sa situation et ce que la catégorie opposée en dit : dans le cadre des séparations entre personnes de sexes différents, les hommes déclarent davantage leur ancienne conjointe comme dépendante de leurs ressources financières (23 %) que les femmes ne le font elles-mêmes (17 %). L'inverse est également vrai : les femmes sont plus susceptibles de présenter leur ancien partenaire comme dépendant financièrement d'elles (9 %) que les hommes ne sont susceptibles de le faire eux-mêmes (3 %). Malgré ces écarts, les réponses des hommes comme celles des femmes dressent le portrait d'une dépendance économique touchant principalement ces dernières. Cette dépendance économique pourrait dès lors expliquer la plus forte propension des femmes à parler de leurs envies de séparation à l'extérieur du couple : cette situation pourrait à la fois les exposer à davantage d'insatisfaction dans la relation, mais aussi les inciter à chercher un support extérieur – matériel notamment – pour pouvoir mettre fin à la relation.

2) Des proxys aux effets réels, mais limités

L'ensemble de ces variables « proxy » de l'exposition et de l'intensité des déceptions pourraient donc expliquer – du moins en partie – la plus forte propension des femmes à « confier à autrui » leurs envies de séparation. Il est dès lors utile de procéder à des comparaisons à situation équivalente, notamment parce que ces différentes variables « proxy » sont susceptibles de se combiner et/ou de se recouper entre elles.

a) Construction d'un modèle de régression logistique expliquant la propension à parler de ses envies de séparation à autrui plutôt qu'au partenaire

Pour procéder à ces comparaisons, nous avons réalisé une régression logistique binomiale modélisant la probabilité d'avoir d'abord parlé à quelqu'un d'autre de ses envies de séparation plutôt qu'à son ou sa partenaire (**Tableau 9, ci-dessous**)¹.

¹ La suite du chapitre impliquant plusieurs retours à ce tableau, on conseille aux lecteur·ices de prendre en note son numéro de page (p. 173).

Tableau 9 – Déterminants du recours à un·e primo-confident·e avant la séparation plutôt que d'en parler directement avec le/la partenaire (régression logistique binomiale)

		Odds ratios et seuils				
Variabiles	Modalités	Mod. 1	Mod. 2	Mod. 3	Mod. 4	Mod. 5
Sexe	Homme	(ref.)				
	Femme	2.25 ***	2.01 ***	1.96 ***	2.02 ***	2.02 ***
Initiative de la séparation	C'est lui/elle	(ref.)				
	C'est vous	-	1.33 *	1.34 *	1.38 *	1.38 *
	Les deux (non cité)	-	0.99 ns	0.98 ns	0.99 ns	0.99 ns
Qualité de la relation (avant la séparation)	Excellentes	-	1.37 ns	1.37 ns	1.33 ns	1.33 ns
	Bonnes	(ref.)				
	Ni bonnes ni mauvaises	-	0.97 ns	1.02 ns	1.01 ns	1.01 ns
	Inexistantes ou presque	-	0.84 ns	0.93 ns	0.86 ns	0.86 ns
	Conflictuelles, tendues	-	1.66 ***	1.69 ***	1.66 ***	1.66 ***
Dépendance économique au sein du couple	Violentes	-	2.23 ***	2.47 ***	2.49 ***	2.49 ***
	Conjoint·e dépendant·e	-	0.95 ns	0.96 ns	0.94 ns	0.95 ns
	Indépendance financ./autres situations	(ref.)				
Niveau de diplôme	Enquêté·e dépendant·e	-	0.94 ns	0.99 ns	0.98 ns	0.98 ns
	Inférieur au Bac	(ref.)				
	Niveau Bac	-	-	1.24 ns	1.23 ns	1.23 ns
	Bac +2 à Bac +4	-	-	1.07 ns	1.06 ns	1.06 ns
Âge au moment de l'enquête	Bac + 5 et +	-	-	1.36 *	1.34 ns	1.34 ns
	De 26 à 34 ans	-	-	1.96 ***	1.39 *	1.38 ns
	De 35 à 44 ans	-	-	1.37 **	1.06 ns	1.06 ns
	De 45 à 54 ans	-	-	1.25 ns	1.07 ns	1.06 ns
Nb. d'années depuis la séparation	De 55 à 65 ans	(ref.)				
	(Variable continue)	-	-	-	0.98 ***	0.98 ***
Statut légal du couple	Union libre	(ref.)				
	Couple pacsé	-	-	-	-	1.12 ns
	Couple marié	-	-	-	-	0.99 ns
Couple avec ou sans enfant(s)	Avec enfant(s)	(ref.)				
	Sans enfant	-	-	-	-	1.00 ns

Seuil de significativité : ***: $p < 0,001$; **: $p < 0,01$; *: $p < 0,05$; ns : $p > 0,05$.

Note : Plus l'odds ratio dépasse 1 et plus la caractéristique à laquelle il renvoie augmente la probabilité d'avoir parlé de ses envies de séparation à autrui plutôt que directement avec le/la partenaire (et inversement lorsque l'odds ratio est inférieur à 1).

Lecture : dans le modèle 5, les femmes sont associées à un odds ratio de 2.02. Elles sont donc plus susceptibles que les hommes d'avoir parlé de leurs envies de séparation à autrui plutôt que d'en avoir parlé directement avec leur partenaire.

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine, âgées de 26 à 65 ans, ayant connu une séparation d'une relation cohabitante et l'ayant envisagée avant qu'elle n'ait lieu (n = 2223, comprend également les personnes décrivant une séparation de couple de même sexe).

Note : Ces modèles appliqués aux seuls couples de sexes différents donnent des résultats similaires.

Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014.

Rappelons ici rapidement la démarche des régressions logistiques : il s'agit de mesurer l'effet de plusieurs variables (dites « explicatives ») sur une autre (dite « expliquée »). L'intérêt principal des régressions tient au fait qu'elles permettent d'évaluer l'effet de chaque variable explicative en maintenant les autres constantes, afin d'éliminer d'éventuels effets de structure¹.

Dans le cadre du modèle que nous proposons, la *variable expliquée* est le fait d'avoir parlé à quelqu'un d'autre de ses envies de séparation plutôt que d'en avoir parlé directement avec son ou sa partenaire. Le modèle 1 présente l'effet isolé du sexe afin de montrer son évolution avec l'introduction d'autres variables dans les modèles suivants. Il fournit également un exemple simple de lecture : la compréhension des régressions peut être rendue difficile par l'usage des « odds ratios », aussi appelés « rapports de cotes » (voir **Encadré 2**, pour un rappel de leur calcul et de leur lecture). Dans le modèle 1, l'odds ratio associé aux femmes est de 2,25 : comme il est supérieur à 1, il signifie que les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir parlé de leur envie de séparation à autrui plutôt que d'en parler directement avec leur partenaire.

L'intérêt de la démarche des régressions logistiques tient à la possibilité d'évaluer si cette différence de sexe n'est pas la conséquence d'autres variables ou, dit autrement, si elle perdure après la prise en compte des variables « proxy » de l'exposition aux déceptions dans la relation. Le modèle 2 présente l'effet de ces dernières, en introduisant dans le modèle l'initiative de la séparation, la qualification de la relation avant qu'il ne soit question de séparation et la dépendance économique au sein du couple.

Encadré 2 – Principe et lecture des odds ratios (OR)

Le rapport de cotes consiste à comparer 1) la probabilité qu'un événement « arrive » plutôt qu'il « n'arrive pas » dans un groupe avec 2) ces mêmes probabilités dans un autre groupe. Le point 1) présenté plus haut correspond précisément à ce que l'on appelle une « cote » : on divise la probabilité que l'événement arrive par la probabilité qu'il n'arrive pas. Prenons un exemple : ici, « l'événement » qui nous intéresse est le fait d'avoir parlé de ses envies de séparation à un proche avant d'en parler avec son/sa partenaire. L'événement

¹ On a vu par exemple que les femmes étaient plus susceptibles de se confier à autrui avant la séparation, mais qu'elles étaient également plus souvent à l'initiative de cette dernière. La régression va permettre de vérifier si les différences hommes/femmes dans le recours aux confidentes ne sont pas simplement dues au fait que les femmes sont plus souvent à l'initiative des séparations.

contraire est le fait d'en avoir parlé directement avec son/sa partenaire. Dès lors, la « cote » associée à l'événement pour le groupe des femmes correspond à :

$$Cote\ femmes = \frac{Probabilité\ qu'elles\ aient\ parlé\ en\ premier\ à\ un\cdot\ e\ proche}{Probabilité\ qu'elles\ aient\ parlé\ en\ premier\ à\ leur\ partenaire}$$

De même, la « cote » associée à l'événement pour le groupe des hommes correspond à :

$$Cote\ hommes = \frac{Probabilité\ qu'ils\ aient\ parlé\ en\ premier\ à\ un\cdot\ e\ proche}{Probabilité\ qu'ils\ aient\ parlé\ en\ premier\ à\ leur\ partenaire}$$

Dans le cadre des régressions, ces probabilités peuvent être identifiées via les tris croisés entre notre variable expliquée (le fait d'avoir parlé de ses envies de séparations ou non) et notre variable explicative (la catégorie de sexe). Commençons par les femmes : en prenant appui sur la **Figure 3**, nous savons que 62 % d'entre elles ont parlé de leurs envies de séparation à autrui. On peut ainsi avancer que la probabilité qu'elles « réalisent l'événement » est de 0,62. Inversement, on peut dire que la probabilité qu'elles n'en parlent pas est de 0,38. On peut alors calculer la « cote » associée à notre événement pour les femmes :

$$Cote\ femmes = \frac{Probabilité\ qu'elles\ aient\ parlé\ en\ premier\ à\ autrui}{Probabilité\ qu'elles\ aient\ parlé\ en\ premier\ à\ leur\ partenaire} = \frac{0,62}{0,38} = 1,63$$

On peut procéder de même pour calculer la cote des hommes pour notre événement. Comme 41 % d'entre-deux en ont parlé, on peut partir du principe que la probabilité qu'ils « réalisent l'événement » est 0,41. Inversement, on peut dire que la probabilité qu'ils n'en parlent pas est de 0,59. On peut donc ici calculer la « cote » associée à notre événement pour les hommes :

$$Cote\ hommes = \frac{Probabilité\ qu'ils\ aient\ parlé\ en\ premier\ à\ autrui}{Probabilité\ qu'ils\ aient\ parlé\ en\ premier\ à\ leur\ partenaire} = \frac{0,41}{0,59} = 0,69$$

Par la suite, calculer l'odds ratio ou « le rapport de cotes » consiste à diviser la cote de l'un des groupes étudiés par la cote du deuxième. Par conséquent, les odds ratios effectuent toujours des *comparaisons à partir d'une catégorie de référence*. Ce faisant, ils n'auront pas les mêmes valeurs en fonction de la catégorie de référence choisie. Dans notre exemple, comparons la cote des femmes à la cote des hommes :

$$Odds\ ratio_{femme/homme} = \frac{Cote\ femmes}{Cote\ hommes} = \frac{1,63}{0,69} = 2,36$$

On trouve ainsi un rapport de cotes de 2,36. En d'autres termes, les femmes sont 2,36 fois plus susceptibles que les hommes de se tourner vers autrui *plutôt que de se tourner*

directement vers le partenaire pour parler de leurs envies de séparation. On arrive à un indicateur synthétique des différences hommes/femmes constatées dans la **Figure 3**.

On notera que cet odds ratio est proche – sans être tout à fait égal – à celui de 2.25 affiché dans le modèle 1 du **Tableau 9**. Cette légère différence découle de deux facteurs : premièrement, comme nous l'avons précisé dans **l'Encadré 1**, les modèles de régressions s'appuient ici sur les effectifs non pondérés. En outre, les modèles du **Tableau 9** excluent les valeurs manquantes de *l'ensemble des variables explicatives du dernier modèle*. Cette restriction de la base de répondant·es est nécessaire pour permettre la comparaison des odds ratios entre modèles : elle garantit ainsi que leurs évolutions d'un modèle à l'autre découlent de l'introduction des nouvelles variables, et non de la réduction progressive du nombre de répondant·es.

Précisons ici qu'un odds ratio de 2,36 ne veut pas dire que les femmes ont « deux fois plus de chances » que les hommes d'avoir parlé de leurs envies de séparation à autrui. Ici, il s'agit bien de 2,36 fois plus de chance d'avoir parlé à autrui *plutôt que d'en avoir directement parlé au partenaire*. Confondre ces deux lectures amène à surestimer l'effet des variables considérées (Rodondi & Cornuz, 2007). Malgré ces difficultés de lecture, les odds ratios présentent plusieurs avantages. Pour une revue détaillée de ces derniers, voir Louis-André Vallet (2007). Précisons ici qu'ils permettent, entre autres choses, d'éviter certaines erreurs de lectures fréquentes dans les comparaisons de proportions.

Ici, leur utilité est simplement comparative : on pourra simplement retenir que lorsqu'un odds ratio dépasse 1, alors la caractéristique à laquelle il renvoie augmente la probabilité que l'événement considéré se réalise plutôt qu'il ne se réalise pas. Si l'odds ratio est inférieur à 1, alors la caractéristique à laquelle il renvoie diminue la probabilité que l'événement se réalise plutôt qu'il ne se réalise pas.

b) Un effet propre de l'exposition aux déceptions, mais qui n'explique pas l'essentiel des différences hommes/femmes

Le passage du modèle 1 (comprenant uniquement le sexe) au modèle 2 (incluant les variables proxys de l'exposition aux déceptions) aboutit à un léger adoucissement de l'effet de la catégorie de sexe, ce dernier restant malgré tout significatif et proche d'un rapport de cotes de 2. Ainsi, à caractéristiques identiques (initiative de la séparation, qualité de la relation et dépendance économique), être une femme plutôt qu'un homme augmente la propension à s'être confiée à autrui avant la séparation.

Concernant les autres caractéristiques, les personnes à l'initiative des séparations sont, toutes choses égales par ailleurs, plus susceptibles d'avoir parlé de leurs envies de séparation à autrui comparativement aux personnes déclarant l'avoir subie (OR=1,33*). De même, les personnes déclarant que leurs relations avec leur ancien·ne partenaire étaient tendues, conflictuelles ou violentes sont plus susceptibles d'avoir parlé de leurs envies de séparation à autrui que les personnes les qualifiant de « bonnes » (avec des odds ratios de 1.66*** et de 2.23***, respectivement). La dépendance économique au sein du couple ne dégage en revanche aucune différence significative tout chose égale par ailleurs.

On notera que cette persistance de l'effet de la catégorie de sexe accrédite la distinction entre exposition et gestion des déceptions : « l'intensité » éventuelle des déceptions n'explique pas à elle seule les comportements des individus y étant exposés. En particulier, le rapport genré aux pratiques de confiance relevé dans la **Figure 3** ne semble pas réductible à l'idée de femmes « davantage déçues » que les hommes dans leurs relations hétérosexuelles. Plutôt qu'une explication en termes d'exposition, les résultats de la régression nous invitent plutôt à privilégier une explication en termes de *gestion des déceptions*, dont les modalités variaient en fonction du sexe.

Toutefois, la littérature existante sur la confiance a également souligné que l'âge et la classe modulaient le recours à la confiance, et qu'un propos trop général sur les différences hommes/femmes risquait de surestimer l'homogénéité de ces groupes. Il importe donc de vérifier si le rapport genré à la confiance ne cacherait pas des effets de structures rattachés aux autres caractéristiques sociales des personnes.

C - Des différences hommes/femmes qui perdurent, même après prises en compte d'autres variables sociodémographiques.

Outre la volonté de vérifier si l'effet de genre perdure après la prise en compte de l'âge et du niveau de diplôme, mesurer l'effet propre de ces caractéristiques présente un intérêt en soi : il s'agit d'évaluer dans quelle mesure la catégorie de sexe s'avère une variable « plus ou moins » discriminante dans le recours à la confiance, comparativement aux autres variables sociodémographiques classiques. Les modèles 3 et 4 visent à mettre au jour ces éventuelles disparités, tout en mesurant si leur prise en compte atténue l'effet de la catégorie de sexe.

1) Âge, classe et statut du couple dans la propension à parler de ses envies de séparation

a) Un effet d'âge, de génération, ou de mémoire ?

Conformément aux résultats d'Alexis Ferrand (2007), on pourrait s'attendre à une corrélation négative entre l'âge des répondant·es et leur propension à avoir parlé à autrui de leurs envies de séparation. En effet, ses travaux indiquent une plus faible tendance à la consultation de confidents avec l'âge : plus l'âge s'élève, et moins les individus nomment de personnes avec qui ils seraient susceptibles de parler de sujets touchant à leur vie sentimentale ou sexuelle. Selon lui, cette tendance pourrait s'expliquer par un « effet de censure douce, mais fort efficace » (2007, p. 38), découlant d'une forme de tabou associé à la vie sexuelle et sentimentale des personnes âgées.

Comme souvent cependant, évaluer l'effet de l'âge sur la propension à se confier à autrui confronte à des problèmes de plusieurs ordres. Dans le cadre d'*Épic* se pose la question de la variable d'âge à considérer : l'enquête abordant la dernière séparation de relation cohabitante de manière rétrospective, « l'âge » peut aussi bien être *l'âge au moment de la séparation* que *l'âge au moment de l'enquête*. En l'état, ce choix revient d'une certaine manière à privilégier entre un effet *d'âge* et un effet de *génération* : choisir l'âge au moment de la séparation postule que les contraintes sociales associées aux différentes étapes de la vie pourraient peser sur la propension à parler à autrui de ses déceptions. Choisir l'âge au moment de l'enquête revient à considérer que l'appartenance à telle ou telle génération va influencer la propension à se confier, plus ou moins indépendamment du moment où les envies de séparation se font sentir.

Concernant l'existence d'un éventuel effet de *l'âge au moment de la séparation*, aussi bien les tris croisés que les modèles de régressions ne permettent pas de dégager de différence significative : l'augmentation de l'âge au moment de la séparation a peu d'effet sur la proportion d'individus ayant parlé de leurs envies de séparation à autrui avant d'en parler à leur partenaire. En revanche, il est possible de relever un effet de *l'âge au moment de l'enquête*, comme l'illustre le modèle 3 : les individus âgés de 55 à 65 ans au moment de l'enquête sont les moins susceptibles de déclarer avoir parlé à autrui avant la séparation et, inversement, plus ils sont jeunes, et plus l'odds ratio associé est important. En termes de générations, cela revient à dire que les individus ayant grandi pendant ou après les années 60 sont plus susceptibles que les individus nés avant d'avoir consulté un primo-confident plutôt que d'avoir directement parlé à leur partenaire.

On assisterait donc ici à une forme d'effet de génération, concomitant avec les évolutions de la conjugalité au cours des années 1960-1970 présentées dans le chapitre 1. Les individus ayant grandi et ayant effectué leur entrée dans la vie conjugale et/ou sexuelle avant les années 70 seraient ainsi moins susceptibles de se tourner vers autrui pour parler de leurs envies de séparation que les générations suivantes. Un tel effet de génération indiquerait une évolution croisée entre les formes institutionnalisées et non institutionnalisées de contrôle social sur le couple : les appuis interpersonnels prendraient d'autant plus de place au fur et à mesure que le contrôle institutionnel sur la conjugalité se relâcherait. Une telle hypothèse n'est pas incohérente avec le témoignage de certains enquêtés de notre versant qualitatif : celles et ceux ayant divorcé mettaient ainsi souvent en avant la crainte « à l'époque » d'un certain stigmatisme de « divorcé·e ». Cette crainte de la stigmatisation a pu, par ricochet, les décourager de parler de leurs envies de séparation à autrui. Avec la moindre stigmatisation du divorce et plus généralement des séparations, les générations plus récentes pourraient davantage verbaliser leurs envies de ruptures auprès d'autrui.

Cependant, l'effet de génération observé pourrait également s'expliquer par un biais de mémoire : en effet, l'âge au moment de l'enquête est fortement corrélé avec le délai entre la séparation étudiée et l'enquête¹. En d'autres termes, les personnes les plus âgées de l'échantillon sont plus susceptibles d'évoquer des séparations ayant eu lieu plusieurs années voire plusieurs dizaines d'années auparavant, là où les enquêtés plus jeunes évoquent nécessairement des séparations plus récentes. Les différences entre classes d'âge pourraient donc découler d'éventuels biais de mémoire : plus la séparation serait ancienne, plus les individus seraient susceptibles d'avoir « oublié » des interactions de confiance. Le modèle 4 montre que la prise en compte du délai entre la séparation et l'enquête neutralise une bonne part des différences significatives entre classes d'âge au moment de l'enquête.

L'introduction de cette variable de contrôle a aplati l'ensemble des odds ratios associés à l'âge au moment de l'enquête, rapprochant leur valeur de 1. Même si la comparaison entre les 26-34 ans et les 55-65 ans demeure significative (OR=1.39*), cette différence est bien moins marquée que dans le modèle précédent². Par ailleurs, on voit que l'effet de l'âge n'est plus significatif dans le modèle 5, introduisant les variables de reconnaissance légale du couple et de présence d'enfants. Les différences constatées dans le rapport à la confiance en fonction de

¹ Coefficient de corrélation de Pearson : 0,55, $p < 0.001$ ***

² La p-value associée à cette comparaison (p-value = 0.048) est d'ailleurs proche du seuil de 5 %.

l'âge au moment de l'enquête pourraient ainsi découler d'un biais de mémoire plus que d'un effet générationnel. Cependant, la forte corrélation entre la variable d'âge au moment de l'enquête et celle du nombre d'années depuis la séparation rend difficile la distinction entre l'effet de l'une et l'effet de l'autre.

Reste qu'indépendamment de l'explication privilégiée – effet de génération, effet d'âge ou biais de mémoire –, les différences éventuelles entre classes d'âge n'expliquent pas les différences entre catégories de sexe. On retrouve un constat similaire concernant les différences de classe : si certaines oppositions significatives sont lisibles dans les modèles de régressions présentés, elles ne permettent pas d'expliquer les différences entre catégories de sexe.

b) Vers d'éventuelles différences de classes ?

La littérature existante sur les relations amicales a également mis en avant, en plus des différences de sexe, des différences entre classes. Dans la critique que Karen Walker adresse à Lilian Rubin (1994/2011), elle avance que la focalisation sur les stéréotypes de genre entourant les amitiés hommes/femmes amène à négliger les différences de classe. En l'occurrence, Karen Walker dresse une distinction entre ses enquêtés de la classe ouvrière et ceux de classes moyennes, les premières entretenant des rapports plus intimes avec leurs amies que les secondes.

« Les amitiés des femmes qui ne travaillaient pas comme salariées, ou des femmes pour qui la famille était prioritaire par rapport à leur participation au marché du travail se conformaient généralement à un modèle d'intimité dans l'amitié. Les femmes et les hommes de la classe moyenne mobiles géographiquement ou professionnellement parlaient plutôt d'un manque d'intimité dans leurs amitiés. Les femmes et les hommes de la classe ouvrière qui participaient à des réseaux sociaux denses et dont les ressources limitaient l'ampleur de leurs activités sociales passaient souvent du temps à bavarder avec leurs ami·e·s et à partager des sentiments survenus à propos des événements de leur vie, créant ainsi de l'intimité dans leurs amitiés ; c'est ainsi que la classe sociale influence la manière dont les hommes et les femmes font l'expérience de l'amitié, et ce, éventuellement de façon qui contredit les stéréotypes sur les comportements des hommes et des femmes. » (Walker, 2011, p. 36)

Cette hypothèse est cohérente avec les travaux d'Alexis Ferrand (2007, p. 38-39), qui indiquent un effet de ce type chez les hommes : les hommes cadres et professions intellectuelles supérieures se distinguent du reste de la population par une plus forte tendance à ne déclarer aucun·e confident·e. Cependant, cet effet suit une dynamique moins marquée chez les femmes, chez qui les ouvrières sont au contraire les personnes les plus susceptibles de ne nommer

aucun·e confident·e potentiel·le. Les différences hommes/femmes soulignées plus haut pourraient donc être amenées à s'estomper avec la prise en compte de la classe sociale dans les modèles de régression.

Cependant, l'enquête *Épic* ne permet pas directement d'éprouver cette hypothèse. En effet, la catégorie socioprofessionnelle des répondant·es n'y a été relevée qu'au moment de la mise en couple (donc parfois plusieurs dizaines d'années avant la séparation, ou avant même que les répondant·es ne soient entré·es sur le marché du travail) et de l'enquête. De même, leurs revenus mensuels ne sont disponibles qu'au moment de cette dernière. Dès lors, mesurer un éventuel effet de classe nécessite l'utilisation de variables « proxy », relativement constante à l'échelle de la vie d'une personne, à l'image du niveau de diplôme¹.

Le tri croisant le fait d'avoir parlé de ses envies de séparation à autrui avec le niveau de diplôme donne des écarts faibles et non significatifs (il n'est de ce fait pas présenté ici) : les différents niveaux de diplômes présentent des proportions relativement proches de personnes ayant parlé de leurs envies de séparation. Le niveau de diplôme « Inférieur au Bac » se détache éventuellement par une plus faible propension à la confiance que les autres (51 %), et en particulier que les Bac + 5 ou supérieur (qui ont parlé à autrui dans 57 % des cas), mais l'écart reste modéré et non significatif.

Cependant, des effets de structure – de genre et de génération en particulier – pourraient masquer des écarts plus importants « toutes choses égales par ailleurs ». Nous avons donc intégré le niveau de diplôme à partir du modèle 3 du **Tableau 9**. Ce dernier permet de dégager des différences significatives, principalement entre les deux extrêmes du spectre : les personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au Bac sont moins susceptibles d'avoir parlé de leurs envies de séparation à autrui que les personnes ayant un diplôme de niveau Bac + 5 ou plus (avec un rapport de cotes de 1.36 en faveur de ces derniers). Si la comparaison n'est plus significative dans les modèles 4 et 5, l'odds ratio ne varie pas sensiblement avec l'introduction de nouvelles variables, et la p-value y étant associée ne dépasse que de très peu le seuil de 5 % (p-value = 0,0504 dans le modèle 4 ; p-value = 0,056 dans le modèle 5).

Le niveau de diplôme semble donc avoir une influence sur la propension à parler de ses envies de séparation à autrui, mais cet effet semble limité, et n'annule pas l'effet de la catégorie de sexe dont l'odds ratio reste proche de 2. Compte tenu des résultats dégagés par Alexis

¹ La nécessité de contrôler les différences générationnelles dans l'accès aux diplômes explique également que la variable d'âge au moment de l'enquête ait été privilégiée dans les modèles présentés.

Ferrand dans les croisements entre genre et classe, cette faible influence pourrait être attribuée à des effets contradictoires au sein de chaque catégorie de sexe. Nous avons donc appliqué le modèle 3 distinctement à la sous-population des hommes et à la sous-population des femmes, mais sans y dégager d'effet significatif du niveau de diplôme (résultats non présentés). Cet effet modéré du niveau de diplôme sur l'ensemble des répondant·es ne semble donc pas cacher des effets distincts chez les hommes et chez les femmes.

Aussi modéré soit-il, un effet du niveau de diplôme n'est pas incohérent avec le discours de certain·es enquêté·es issu·es de milieux populaires. Les enquêté·es avançant peu parler de leurs problèmes de couple à autrui rattachaient souvent cette « réserve » ou cette « pudeur » à une éducation familiale ou « on ne parlait pas de ça ». Lorsque je demande à Sandrine de me décrire le climat familial sur les questions de couple, elle évoque spontanément une dimension de classe pour l'expliquer :

Niveau climat familial, tu dirais que c'était un climat plutôt « libéral » sur les questions familiales ou au contraire plutôt traditionnel, ou entre les deux ?

Oh euh non (soupir) Moi c'était un milieu ouvrier. Donc on parlait pas trop de ses sentiments, mais où quand même le... le choix de chacun était respecté.

(Sandrine, 63 ans, hétérosexuelle, ancienne infirmière psychiatre, en couple depuis 40 ans, un enfant)

Lorsqu'elle décrit ses années lycée, elle dresse une opposition entre ses copines qui « parlaient beaucoup plus facilement » de leurs histoires de cœur et elle-même qui « ne partageait pas ça » – tendance qu'elle dit n'avoir jamais perdue au cours de sa vie. Lorsque je lui demande ce qui la plaçait ainsi en porte-à-faux vis-à-vis de ses copines, elle revient sur son environnement familial :

Je rebondis un peu sur le truc, mais qu'est-ce qui fait que tu ne parles pas beaucoup de tes sentiments aux autres ?

(Immédiat) Oh bah ça je pense que c'est mon éducation. J'avais un père qui parlait pas du tout (Pause). Et... une mère qui était... pareil, c'était pas... On parlait pas de ce qu'on ressentait (Pause).

(Sandrine, 63 ans, hétérosexuelle, ancienne infirmière psy, en couple depuis 40 ans, un enfant)

Dès lors, d'éventuelles socialisations de classe pourraient plus ou moins prédisposer à la confiance auprès d'autrui. Il est difficile d'interpréter dans quelle mesure cette opposition entre catégories supérieures et catégories populaires découle de socialisations familiales différentes, ou d'autres facteurs directement rattachés à l'activité professionnelle. De ce point

de vue, les limitations de l'enquête *Épic* dans la mesure de la classe au moment de la séparation ne donnent peut-être qu'un aperçu imparfait de son influence sur le recours aux confident·es.

On notera simplement que, quelles que soient les variables privilégiées comme proxy de la classe, elles ne permettent d'expliquer que marginalement les différences entre catégories de sexe¹. Ces différences ne semblent pouvoir s'expliquer ni par des logiques d'exposition aux déceptions, ni par des dynamiques de classes, ni par des dynamiques d'âge – du moins pas à l'aide des données à notre disposition. Pour autant, cela n'implique pas que la classe et l'âge n'auraient aucune influence sur les pratiques de confiance. Simplement, ces variables ont un effet plus tangible sur le *type de lien consulté* que sur la propension à parler de ses envies de séparation à autrui.

2) Le type de lien consulté : des effets plus marqués, mais modulés par la catégorie de sexe

Comme nous l'avons souligné plus haut, les relations de confiance sont principalement partagées avec des ami·es, puis avec les membres de la famille. Dans le **Tableau 10 (ci-dessous)**, nous présentons un modèle de régression logistique multinomiale visant à évaluer l'effet des mêmes variables sur la probabilité 1) de privilégier une *confiance familiale plutôt qu'amicale* 2) de privilégier *le silence plutôt que la confiance auprès d'ami·es*. Ces modèles sont basés sur l'ensemble des répondant·es ayant envisagé leur dernière séparation d'une relation cohabitante avant qu'elle n'ait lieu. Le diplôme, l'âge et le statut légal du couple dégagent des effets significatifs dans ces nouveaux modèles.

Le modèle qui va nous intéresser ici porte sur la probabilité de privilégier un lien familial à un lien amical. En plus du nombre d'années entre la séparation et l'enquête (toujours présent pour contrôler d'éventuels biais de mémoire), nous avons ajouté en variable de contrôle le nombre de frères et sœurs, en partant du principe que plus la fratrie est grande, plus les individus sont susceptibles d'avoir parlé avec un membre de leur famille. De fait, on constate un effet significatif de cette variable (OR=1.07*) : plus le nombre de frères et sœurs augmente, et plus les individus sont susceptibles de se tourner vers leur famille.

¹ Nous avons par principe de précaution dressé d'autres modèles incluant d'autres variables proxys de classe, comme le niveau de revenu au moment de l'enquête, la PCS au moment de la mise en couple, la PCS au moment de l'enquête. Ces modèles présentaient des différences moins significatives et/ou de tendances similaires à celles présentées ici.

Tableau 10 – Probabilité d’avoir consulté un membre de sa famille ou de n’avoir consulté personne plutôt que de s’être confié à un·e ami·e (régression logistique multinomiale).

Comparaison vis-à-vis de la cat.référence		Lien familial <u>plutôt qu’amical</u>			À personne <u>plutôt qu’à un lien amical</u>		
		OR et seuils			OR et seuils		
Variable	Modalité	Femme	Homme	Ens.	Femme	Homme	Ens.
Sexe	Hommes	-	-	(ref.)	-	-	(ref.)
	Femmes	-	-	1.03 ns	-	-	0.45 ***
Dépendance économique au sein du couple	Conjoint·e dépendant·e	1.10 ns	1.25 ns	1.20 ns	1.03 ns	1.17 ns	1.11 ns
	Conjoint·es indépendant·es	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)
	Répondant·e dépendant·e	1.21 ns	3.08 ns	1.28 ns	1.12 ns	1.27 ns	1.15 ns
Qualité de la relation (avant la séparation)	Excellentes	1.88 ns	0.73 ns	1.31 ns	1.27 ns	0.48 *	0.8 ns
	Bonnes	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)
	Ni bonnes ni mauvaises	1.24 ns	0.62 ns	1.02 ns	1.11 ns	0.67 ns	0.94 ns
	Inexistantes ou presque	0.63 ns	0.15 ns	0.48 ns	0.85 ns	0.99 ns	0.84 ns
	Conflictuelles, tendues	1.17 ns	0.74 ns	1.01 ns	0.72 ns	0.41 ***	0.57 ***
	Violentes	1.54 ns	0.84 ns	1.30 ns	0.63 ns	0.14 **	0.49 **
Niveau de diplôme	Inférieur au Bac	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)
	Niveau BAC	0.39 ***	1.10 ns	0.52 ***	0.55 **	0.76 ns	0.60 ***
	BAC +2 à +4	0.45 ***	0.98 ns	0.55 ***	0.62 **	1.06 ns	0.72 *
	BAC +5 et plus	0.56 *	0.70 ns	0.60 *	0.62 *	0.51 *	0.57 **
Âge au moment de l’enquête	De 26 à 34 ans	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)
	De 35 à 44 ans	0.65 ns	0.60 ns	0.61 *	1.28 ns	0.77 ns	1.04 ns
	De 45 à 54 ans	0.42 ***	1.15 ns	0.54 **	0.75 ns	1.81 ns	0.98 ns
	De 55 à 65 ans	0.43 **	1.12 ns	0.58 *	0.76 ns	2.09 *	1.09 ns
Statut légal du couple	Union libre	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)
	Couple pacsé	0.81 ns	1.51 ns	0.93 ns	1.13 ns	0.55 ns	0.88 ns
	Couple marié	1.43 *	1.85 ns	1.49 **	1.35 ns	1.29 ns	1.27 ns
Couple avec ou sans enfant(s)	Sans enfant	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)
	Avec enfant(s)	1.32 ns	2.06 *	1.55 **	1.09 ns	1.41 ns	1.23 ns
Nb. de frères et sœurs	(Variable continue)	1.10 **	1.04 ns	1.07 *	1.09 **	0.95 ns	1.04 ns
Années depuis la séparation	(Variable continue)	1.04 ***	1.01 ns	1.03 ***	1.05 ***	1.02 ns	1.04 ***

Seuil de significativité : ***: $p < 0,001$; **: $p < 0,01$; *: $p < 0,05$; ns: $p > 0,05$.

Note : Plus l’odds ratio dépasse 1, et plus la caractéristique à laquelle il renvoie augmente la probabilité de s’être tourné·e vers un membre de la famille (trois modèles de gauche) ou de n’avoir parlé à personne (trois modèles de droite) plutôt que d’avoir parlé à un·e ami·e (et inversement lorsque l’odds ratio est inférieur à 1).

Lecture : dans le modèle d’ensemble traitant de la probabilité de se tourner vers un membre de la famille plutôt que vers un·e ami·e, les personnes avec un niveau de diplôme égal ou supérieur à Bac +5 sont associées à un odds ratio de 0.60. Elles sont donc moins susceptibles que les personnes avec un niveau de diplôme inférieur au Bac de s’être tournées vers un lien familial plutôt qu’amical.

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine, âgées de 26 à 65 ans, ayant connu une séparation de relation cohabitante et l’ayant envisagée avant qu’elle n’ait lieu (n=2138, 1361 femmes, 777 hommes).

Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014.

Concernant les variables explicatives, on notera un fait relativement rare jusqu'ici : la catégorie de sexe des répondant·es ne dégage pas d'effet significatif (OR=1.03). En d'autres termes, les femmes semblent, toutes choses égales par ailleurs, aussi susceptibles que les hommes de se tourner vers un lien familial plutôt qu'amical. De même, la qualité de relation n'a pas d'effet propre sur la propension à se tourner vers des membres de la famille plutôt que vers des ami·es. Il en va de même concernant la dépendance économique vis-à-vis du partenaire¹. À l'inverse, l'ensemble des variables qui ne dégageaient pas d'effet tranché dans nos précédents modèles sont traversées ici de différences significatives.

a) Une confiance familiale qui décroît avec l'âge

Commençons par commenter l'effet de l'âge dans le modèle d'ensemble : une opposition assez claire se dégage entre les répondant·es les plus jeunes (25 à 34 ans) et les autres. Les premiers sont plus susceptibles de privilégier un lien familial sur un lien amical que toutes les autres classes d'âge (OR entre 0.5 et 0.6, significatifs).

Un modèle alternatif (non présenté)², remplaçant l'âge des répondant·es au moment de l'enquête par l'âge des répondant·es au moment de la séparation, dégage un effet similaire, mais avec des odds ratios moins significatifs. Les personnes âgées de 45 à 54 ans au moment de la séparation sont ainsi moins susceptibles que les personnes âgées de 25 à 34 ans de privilégier les liens familiaux (OR=0.62*), mais les autres odds ratios ne sont pas significatifs au seuil de 5 %. Leur tendance générale est cohérente avec l'image d'une confiance de moins en moins familiale avec le temps.

Il pourrait ainsi se jouer soit un effet d'âge, soit un effet de génération, soit les deux. L'effet de l'âge indiquerait par exemple que plus les individus vieillissent, moins ils parlent avec des membres de leur famille. Cela pourrait découler d'un effet de mobilité géographique (Viry & Nada, 2014), de délitement du lien affectif avec le temps, ou encore plus prosaïquement

¹ Le même modèle n'incluant pas le statut légal du couple et la présence d'enfants donne un effet significatif de la dépendance : les répondant·es se présentant comme dépendant·es économiquement sont plus susceptibles que les personnes décrivant des relations d'indépendance de se tourner vers leur famille plutôt que leurs ami·es (OR=1.53*). Compte tenu de la disparition de cet effet avec l'ajout des autres variables, cette tendance découle probablement du fait que les relations de dépendance économiques sont plus fréquentes dans les couples mariés, et dans les couples avec enfants.

² Privilégier l'un ou l'autre de ces modèles ne change pas significativement l'effet des autres variables du modèle.

de décès : si les ami·es « se remplacent », ce n'est pas le cas des membres de la famille¹. Inversement, un effet de génération indiquerait qu'il serait plus aisé d'échanger avec les membres de sa famille dans les générations plus récentes.

b) Le mariage et la présence d'enfants : un effet « familialisant »

Cet effet de l'âge et/ou de la génération contraste avec l'effet des variables sur le statut légal du couple et la présence d'enfants. Si les unions libres ne présentent pas de différences significatives avec les couples pacés dans les trois modèles (femmes, hommes et ensemble), ils se distinguent en revanche des couples mariés. Dans le modèle d'ensemble, les personnes mariées sont plus susceptibles que les personnes en union libre de se tourner vers des membres de leur famille (OR=1.49 **). On retrouve cet effet significatif dans le modèle des femmes (OR=1.43*) et des hommes (OR=1.85 avec un seuil de significativité juste au-dessus de 5 %, p-value = 0.051).

De même, les couples ayant eu des enfants sont plus susceptibles que ceux n'en ayant pas eu de se tourner vers un lien familial plutôt qu'amical (OR= 1.55**). Cet effet se retrouve dans le modèle des hommes (OR=2.06*). S'il n'est pas significatif dans le modèle des femmes, l'odds ratio reste supérieur à 1 (OR=1.32). Si nous avons proposé des pistes pour expliquer l'effet « défamilialisant » de l'âge, il revient également d'expliquer l'effet « familialisant » du statut légal du couple et de la présence d'enfants. L'effet du mariage peut s'expliquer par au moins deux hypothèses, se combinant éventuellement : 1) l'idée d'un attachement plus fort à l'image du couple chez les marié·es comparativement aux non-mariées, et 2) l'idée d'un rétrécissement des sociabilités amicales avec l'engagement dans le couple.

Tout d'abord, les personnes mariées pourraient montrer un attachement plus important aux représentations « traditionnelles » du couple, et seraient de ce fait moins disposées à afficher les aspects négatifs de leur relation auprès d'ami·es. Le mariage ayant perdu son statut d'unique forme d'union légalement reconnue, sa dimension symbolique est allée en s'amplifiant. C'est notamment ce qu'avance Florence Maillochon (2016) dans son étude des jeunes couples faisant le choix de se marier : pour eux, choisir le mariage plutôt que le Pacs permet d'établir une distinction vis-à-vis des couples choisissant d'autres formes d'unions, notamment en réaffirmant un attachement à l'idéal romantique du couple. De ce fait, les couples

¹ Plus précisément, des membres de la famille répertoriés comme confident·es potentiel·es par Épic, c'est-à-dire les parents ainsi que les frères et sœurs.

mariés, plus attachés à l'image de leur relation auprès de leurs proches, pourraient ainsi limiter leurs interactions de confidences amicales. Les relations familiales paraîtraient à l'inverse comme plus sûres, se rangeant « par défaut » du côté de la personne cherchant à se confier.

Parallèlement à cette hypothèse, la plus forte propension des couples mariés à se tourner vers des liens familiaux pourrait découler d'un rétrécissement des sociabilités amicales avec l'engagement dans la relation. Lorsque le couple devient « sérieux », les sociabilités des membres du couple en viendraient à se réduire et se mélanger :

« On s'aperçoit alors que le mariage ou l'installation en couple marquent un seuil crucial et une chute plus brutale des pratiques de sociabilité. Les activités pratiquées avec des amis et le niveau de fréquentation de ceux-ci diminuent considérablement à ce moment-là. La naissance du premier enfant dans le foyer est un second seuil, encore plus déterminant. Le réseau personnel se restreint alors très nettement. » (Bidart, 2010, p. 67)

Le recours privilégié aux relations familiales pourrait ainsi s'expliquer par une *diminution des sociabilités amicales*. Il peut aussi s'expliquer par un processus concomitant de « densification » du réseau personnel (Bidart, 2018, p. 30), passant par la « mise en commun » des ami·es entre les membres du couple. Les ami·es de l'un·e devenant de plus en plus fréquemment également les ami·es de l'autre, les liens familiaux sont susceptibles d'apparaître comme l'un des rares « sas » relativement indépendants du conjoint. La confiance pourrait y sembler d'autant plus facile qu'on peut être *a priori* confiant·e quant à l'allégeance des membres de sa famille en cas de conflit. Comme l'illustre la citation de Claire Bidart, ce même processus de rétrécissement et de mise en commun des liens amicaux pourrait également expliquer l'effet « familialisant » de la présence d'enfant sur la confiance.

c) L'effet différencié du niveau de diplôme en fonction de la catégorie de sexe.

Une logique similaire pourrait expliquer l'effet du niveau de diplôme sur le recours aux liens familiaux plutôt qu'amicaux, et en particulier sa déclinaison en fonction de la catégorie de sexe. Dans le modèle général, un effet relativement marqué du niveau de diplôme apparaît sur la tendance à privilégier les liens familiaux aux liens amicaux. On y remarque ainsi une forme d'opposition entre les personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au bac, et les autres catégories. Ces dernières sont toutes moins susceptibles de se tourner vers un·e primo-confident·e issu·e de leur famille que les premières (OR compris entre 0.5 et 0.6, tous significatifs).

Cependant, la déclinaison de ce modèle général par catégorie de sexe montre que l'effet du niveau de diplôme vaut surtout pour les femmes : l'ensemble des odds ratios du modèle des femmes sont significatifs, et reproduisent cette opposition entre femmes ayant un niveau de diplôme inférieur au bac et les autres. Le modèle réduit aux hommes ne dégage en revanche aucune différence significative, avec des odds ratios plus proches de 1.

Ici encore, ces écarts pourraient s'expliquer par le processus de rétrécissement et de mise en commun des cercles de sociabilités entre conjoint·es. Ce processus connaît en effet des variations en fonction de la catégorie de sexe et de la classe. D'une part, les femmes sont généralement plus susceptibles que les hommes « d'adopter » le réseau amical de ces derniers, y compris à l'adolescence (Maillochon, 2003) et à l'entrée dans l'âge adulte (Giraud, 2017)¹. Cette tendance est renforcée pour les femmes des classes populaires, qui se caractérisent par une forte propension à « adopter la famille et les amis de leur conjoint » (Bidart, 2018) :

« Ces mesures de centralité d'intermédiarité du conjoint permettent donc d'identifier une tendance des femmes, et des classes populaires, à présenter davantage leur conjoint à leur famille et à adopter la famille et les amis de leur conjoint. Les classes moyennes ont de plus fortes intermédiarités en raison de leurs réseaux moins denses et les conjoints y font la jonction entre des petits mondes plus diversifiés socialement, et moins connectés entre eux par ailleurs que dans les classes populaires. Dans les classes supérieures, les réseaux sont plus segmentés par contextes et par strates. Les conjoints font alors moins de jonctions, ego se réservant quelques amis isolés et petites composantes de son côté. Le positionnement du conjoint dans le réseau personnel répond bien à des caractéristiques sociales et culturelles. » (Bidart, 2018, p. 10)

En d'autres termes, la plus forte tendance des femmes de classes populaires à « adopter » les cercles amicaux de leur conjoint pourrait les détourner de la confiance auprès de ces ami·es en commun. Inversement, les hommes préservant davantage de cercles de sociabilités personnels, ils disposeraient de cercles amicaux indépendants de leur conjointe. Une telle ligne explicative en termes de *sociabilités disponibles hors du couple* permettrait d'expliquer l'effet du niveau de diplôme sur le recours à la confiance familiale plutôt qu'amicale, et ce, aussi bien dans le modèle général que dans le modèle centré sur les femmes. Elle pourrait également expliquer la légère différence constatée dans les modèles du **Tableau 9 (p.173)** entre les plus

¹ Cette plus forte tendance des femmes à « adopter » les modes de vie de leur conjoint se retrouve dans le cadre des couples mixtes étudiés par Beate Collet : « les femmes de la culture majoritaire et dominante, française en l'occurrence, semblent plus enclines à adhérer à la culture minoritaire de leur conjoint que leurs homologues hommes. Les femmes des cultures minoritaires, elles aussi, se montrent plus enclines à adopter la culture majoritaire de leur conjoint. » (Collet, 2009, p. 66)

et les moins diplômé·es : si les premiers sont ainsi plus susceptibles d'avoir parlé de leurs envies de séparation à autrui, c'est peut-être parce qu'ils et elles disposent de davantage de cercles amicaux indépendants de leur conjoint·e.

Comme le souligne Claire Bidart, ces dynamiques de recentrement des sociabilités, différenciées en fonction de la catégorie de sexe et de la classe, viennent avec des conséquences très concrètes sur l'autonomie des individus vis-à-vis de leur couple :

« Dans un réseau très centré sur le conjoint, tout se fait et se dit sous ses yeux, avec lui. La personne peut manquer d'autonomie comme d'alternatives et risquer de perdre beaucoup en cas de rupture. L'entité est le couple. Dans un réseau plus dense, tout le monde partage l'information et les activités, dans une cohésion généralisée. L'entité est le groupe. Dans un réseau en collier de perles, plusieurs alter ont des rôles d'intermédiaires, il y a différentes zones d'influence et circuits alternatifs. L'entité est plus diffuse. Enfin dans un réseau dissocié, les composantes sont isolées, les segments étanches, la personne peut alors jouer sur différentes facettes et se trouver seule à contrôler les informations. L'entité est ego. Ce sont ces couples-là, ceux des classes supérieures le plus souvent interrogés dans les enquêtes, qui ont pu amplifier l'image de conjugalités vouées au triomphe de l'ego. Mais comme nous l'avons vu, ce profil est loin d'être général. Il reste à vérifier que la prédominance masculine que nous avons identifiée dans les réseaux des classes populaires au début de la vie conjugale soit à interpréter comme une domination masculine plus globale concernant l'identité et le mode de vie. Elle rend en tout cas les femmes plus vulnérables en termes relationnels. » (Bidart, 2018, p. 30)

La plus forte tendance des femmes, et en particulier des femmes des classes populaires, à recentrer leurs sociabilités sur celles de leur conjoint les amèneraient à évoluer dans un cadre social *a priori* plus favorable à ces derniers. Cette idée permet de rappeler le double visage de l'encastrement du couple : à la fois *ressource* et *contrainte* dans la gestion des déceptions amoureuses.

De ce point de vue, l'étude des déclinaisons genrées du recours au confident permet ainsi de mettre en avant deux propositions importantes. Premièrement, la plus forte propension des femmes à parler de leurs déceptions à autrui peut se retourner contre elles : elle peut les exposer à une forme de contrôle social plus direct sur leur vie affective. Deuxièmement, une telle réflexion en termes de *sociabilités disponibles hors couple* pour parler de ses déceptions offre une nouvelle piste pour saisir la plus forte propension des femmes à parler de leurs déceptions : elle pourrait découler d'une meilleure inclusion des pratiques de confiance dans les sociabilités quotidiennes des femmes. Étudier ces différences d'inclusion dans les sociabilités de genre est précisément l'objet des deux prochains chapitres.

Conclusion

La catégorie de sexe semble donc s'imposer comme la variable sociodémographique classique la plus *déterminante* dans le rapport à la confiance. D'une part, les hommes parlent moins de leurs envies de séparation que les femmes. D'autre part, si chacun·e se tourne en priorité vers une personne de la même catégorie de sexe pour en parler, cette tendance est moins prononcée pour les hommes. Ces derniers sont bien plus susceptibles de se tourner vers des femmes que l'inverse. En déplaçant la focale des *personnes consultantes* aux *personnes consultées*, on voit se dresser un portrait de la gestion des déceptions comme un travail émotionnel principalement assumé par les femmes, en particulier dans le cadre familial.

Nous avons également montré que cette plus forte propension des femmes à parler de leurs déceptions n'est pas réductible à une logique en termes d'exposition aux déceptions. Il est par ailleurs marquant que cette disparité de genre dans le recours à la confiance s'avère aussi constante dans l'ensemble des modèles de régressions que nous avons présenté au cours du chapitre. Ni l'âge, ni le niveau de diplôme, ni le statut légal de la relation, ni la présence ou non d'enfants n'éloigne significativement l'odds ratio comparant femmes et hommes de 2. Si l'âge et le niveau de diplôme dégagent bien des effets, ces derniers sont relativement modérés. D'une part, ils opposent les deux extrêmes de leurs spectres : les plus jeunes sont plus susceptibles de parler à autrui que les plus âgés ; les plus diplômé·es sont plus susceptibles de parler à autrui que les moins diplômé·es. D'autre part, ces différences alternent entre significativité et non-significativité en fonction des variables comprises dans les modèles. Inversement, la différence entre les catégories de sexe s'avère remarquablement constante, indépendamment des variables introduites.

Pour autant, ces autres variables sociodémographiques sont loin d'être sans effet sur les pratiques de confiance. Cependant, leur influence est plus prononcée sur le type de lien privilégié. La reconnaissance légale de l'union ainsi que la présence d'enfants tendent ainsi à « familialiser » la confiance. À l'inverse, plus l'âge au moment de l'enquête croît, et moins les individus sont susceptibles de se tourner vers un membre de leur famille plutôt que vers un·e ami·e. Enfin, le niveau de diplôme dresse une opposition entre les personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au bac, et les autres, les premières étant les plus susceptibles de se tourner vers des liens familiaux plutôt qu'amicaux. Cependant, cet effet est surtout visible chez les femmes. En d'autres termes, si le niveau de diplôme a bien une influence sur les pratiques de confiance, cet effet semble lui-même modulé par des mécanismes de genre.

Si la différence hommes/femmes dans le recours à la confiance ne semble donc pas pouvoir s'expliquer en termes d'exposition aux déceptions, si elle ne semble pas non plus découler d'effets de structure masquant l'influence d'autres variables, il reste maintenant à expliquer les ressorts d'une telle différence. L'effet différencié du niveau de diplôme en fonction de la catégorie de sexe ouvre de fait une piste explicative. Nous avons souligné que la tendance des femmes ayant un niveau de diplôme inférieur au bac à se tourner davantage vers leurs liens familiaux pourrait découler de leur plus forte tendance à « adopter » le réseau amical de leur conjoint. En d'autres termes, cet effet du niveau de diplôme semble pouvoir s'expliquer par des différences de *sociabilités disponibles* pour échanger sur ses déceptions.

Dans les deux prochains chapitres, nous montrerons qu'une même logique permet de rendre compte – en partie – des différences hommes/femmes relevées ici. En effet, nos entretiens montrent également qu'il est difficile de faire l'impasse sur l'idée de *risques différenciés* à la confiance en fonction de la catégorie de sexe. De fait, c'est une articulation entre *ces risques différenciés* et les *sociabilités disponibles* pour y répondre qui permettent de rendre compte au mieux des pratiques de confiance des enquêté·es, y compris dans leur diversité. Le chapitre suivant (chapitre 5) montrera la pertinence de cette articulation pour comprendre les pratiques de confiance des enquêté·es hétérosexuel·les, tandis que le chapitre 6 montrera son utilité pour analyser les pratiques de confiance des enquêté·es non hétérosexuel·les.

Chapitre 5 – « Faire son devoir de femme », genre et confiance chez les hétérosexuel·les

Introduction

Dans le chapitre précédent, nous avons souligné d'importantes disparités dans le rapport à la confiance des hommes et des femmes. Sur la base des données d'*Épic*, nous avons vu que les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de parler de leurs envies de séparations à l'extérieur du couple. Par ailleurs, si hommes et femmes parlent prioritairement à des personnes du même groupe de sexe, les premiers étaient plus susceptibles de se tourner vers les secondes que l'inverse. Enfin, si nous avons montré que ces disparités n'étaient pas explicables par une logique en termes d'exposition aux déceptions, il reste à proposer un modèle explicatif alternatif.

Comme nous aurons l'occasion de le voir au chapitre suivant, le stigmate toujours attaché à l'homosexualité implique des risques spécifiques pour les personnes non-hétérosexuelles, qui justifient de traiter leurs pratiques de confiance à part. De ce fait, ce chapitre vise dans un premier temps à identifier les mécanismes guidant le choix genré des confident·es chez les hétérosexuel·les. En nous appuyant sur 22 entretiens menés auprès d'elles et eux, nous montrerons que les différences hommes/femmes dans le rapport à la confiance ne doivent pas tant être conçues dans une opposition entre « hommes parlant peu » et « femmes parlant beaucoup », mais plutôt entre des *femmes amenées à parler régulièrement de leurs affaires de cœur* et des *hommes en parlant sous conditions*.

Pour ce faire, nous procéderons en trois temps. Premièrement, nous exposerons certaines difficultés rattachées à la conduite d'entretiens portant sur les expériences de déceptions : en effet, ces derniers constituaient en eux même une forme *d'interaction de confiance*. De fait, la phase de terrain a été confrontée à des difficultés dans le recrutement d'hommes hétérosexuels. De manière symétrique, elle a également été l'occasion de difficultés significatives dans mon propre rôle d'enquêteur hétérosexuel, peu habitué à mener ce type d'interaction. Exposer ces difficultés permettra de mettre en avant des dynamiques de genre utiles à la compréhension des pratiques de confiance des enquêté·es.

Dans une seconde partie, nous étudierons les rapports qu'entretiennent les enquêté·es hétérosexuelles avec les pratiques de confiance. Nous y montrerons que si le fait de parler de couple auprès d'autres femmes s'impose souvent chez elles comme une « évidence », cette

évidence n'est pas toujours vécue sous un jour positif. Ces occasions fréquentes pour exposer leurs problèmes de cœur peuvent constituer pour elles une source de conseils et de soutien, mais elles peuvent aussi être éprouvées comme une forme de contrôle social sur leur vie sentimentale.

Dans une troisième partie enfin, nous étudierons les rapports qu'entretiennent les hommes hétérosexuels interrogés avec la confiance. Nous y verrons que ces derniers maintiennent une certaine prudence avec ces pratiques : s'ils font part d'échanges éventuels avec d'autres hommes, ces échanges sur leurs problèmes de cœur semblent moins bien incorporés dans les sociabilités quotidiennes masculines. Dès lors, ces hommes peuvent être amenés à se tourner davantage vers des femmes de leur entourage, censées assumer ce travail de *care* par la « meilleure compétence » qui leur est prêtée dans l'exercice. Dans l'ensemble, les pratiques de confiance de ces hommes semblent à la fois découler de risques spécifiquement masculins à la confiance – qui les éloignent des autres hommes – et de sociabilités de genre qui offrent peu d'opportunités pour identifier d'autres interlocuteur·ices de confiance.

A - « J'ai l'impression d'être avec ma meilleure amie autour d'un verre » : des limites éclairantes du travail de terrain

1) Protocole de recrutement et réseaux de confident·es

Le versant hétérosexuel présente, de manière classique, une surreprésentation des femmes : sur les 22 entretiens menés auprès d'hétérosexuel·les, 13 ont été effectués auprès de femmes. Ce déséquilibre tient notamment au mode de recrutement : comme précisé dans le chapitre 2, les quatre proches ayant participé le plus activement à la mise en contact avec les premier·es enquêté·es hétérosexuel·les sont des femmes. Cet effet s'est prolongé par effet boule-de-neige : les participant·es les plus motivé·es pour évoquer la recherche à leur entourage ont été des *participantes*. Ces dernières proposaient spontanément – davantage que mes enquêtés – de me mettre en contact avec certaines connaissances, et tendaient à le faire sans relance de ma part. Au-delà du volontarisme de leur démarche, ce sont les personnes recrutées par cet effet qui doivent retenir l'attention : en l'occurrence, il s'agissait en écrasante majorité d'autres femmes.

a) Un recrutement d'enquêtées via des relations de confiance

Ce déséquilibre tient également à la faible présence d'hommes dans leurs cercles de confiance : il est logique que ces derniers viennent « moins spontanément à l'esprit » comparativement à des amies avec qui un rapport de ce type est déjà établi. Bien sûr, il ne s'agit pas d'avancer que cette tendance à recruter au sein de ses propres cercles de proches serait spécifique aux femmes. Il s'agit simplement de souligner que nos recruteuses ont ainsi spontanément recruté d'autres femmes, ce qui illustre à la fois la densité de leurs pratiques de confiance, et leur moindre tendance à se confier auprès d'hommes.

Cette densité des pratiques de confiance féminines se retrouve également dans la manière dont les recruteuses évoquaient leur proximité avec les enquêtées recrutées. Il n'était ainsi par rare que les premières me dirigent vers des amies parce que « avec elle(s), j'allais avoir de la matière ». De même, les personnes ainsi recrutées mettaient souvent en avant leur rapport de confiance avec leur recruteuse, alors même que je demandais explicitement à ces dernières de ne pas révéler cette thématique de ma recherche¹. À titre d'exemple, alors que je présente les précautions d'anonymisation à Angéline en début d'entretien, je lui précise que je peux exclure sur demande certaines informations afin d'éviter leur éventuelle découverte par la recruteuse. Elle me répond alors immédiatement « T'inquiète ! Elle sait tout de ma vie ! ».

L'homophilie de genre dans la confiance a donc amené dans un premier temps au recrutement quasi exclusif de femmes pour le versant hétérosexuel de cette recherche. Afin de compenser cette tendance, j'ai par la suite demandé explicitement la mise en contact avec des hommes hétérosexuels. Or, ces demandes ont été confrontées à d'autres problèmes, notamment un certain nombre de refus frontaux.

b) « J'aime pas parler » : retour sur les difficultés de recrutement des hommes hétérosexuels

Si la plupart des recruteuses à qui j'ai demandé la mise en contact avec des hommes ont identifié des participants potentiels, plusieurs d'entre elles m'ont fait part avec une certaine surprise de tentatives infructueuses. À titre d'exemple, une connaissance m'a fait part du refus de son père par SMS dans les termes suivants :

¹ Je leur demandais également de taire mon intérêt pour les questions de genre, et de présenter la recherche comme une thèse sur la « vie sentimentale de long terme ». En cas de question, je leur proposais de dire que je travaillais sur l'influence des relations passées sur les relations suivantes.

« J'ai demandé à mon père s'il voulait... il a répondu "ben qu'il m'envoie les questions", et j'ai dit "ben non papa, c'est à l'oral...". Sa réponse "ah non, j'aime pas parler". Très bien. [...] Mon père, ce grand timide finalement. »

De même, au cours de notre entretien, Antoine me fait également part du refus de la part d'un ami, Alexandre, avec qui il entretient pourtant une relation de confiance :

« Je crois d'ailleurs que Mathilde [sa compagne qui nous a mis en contact] avait proposé son nom, 'fin pensait à lui pour un entretien avec toi, mais lui n'avait pas voulu, parce que je crois que... il a fait le tour, mille fois le tour de ces questions, dans sa tête en tout cas. »

Antoine (31 ans, intermittent du spectacle, en couple depuis 4 ans)

Le cas d'Alexandre est intéressant : si ce dernier n'est pas hostile à la confiance (comme nous le verrons il la pratique au moins avec Antoine), il ne semble pas vouloir s'y prêter avec n'importe qui. Cette *prudence* dans la confiance se retrouve, au-delà des refus nets, dans les formes de « résistance » que certains enquêtés ont manifestées face au recrutement. Des recruteuses m'ont avoué avoir dû faire preuve de « ruses » pour convaincre des proches de participer. Une autre connaissance me fait ainsi part des efforts qu'elle a dû déployer auprès d'un enquêté, qu'elle a connu via un site de rencontre :

« Juste : je lui ai dit que tu galérais à trouver des gens à interroger, histoire qu'il accepte d'être interviewé. Il y aura peut-être quelques aspects un peu touchy pour lui, que tu saches ». ¹

Ces plus grandes difficultés de recrutement se retrouvent dans les liens rattachant les enquêtés à leur recruteur·euse (**Tableau 11, ci-dessous**). Là où les femmes recrutées partagent souvent des relations d'amitié-confiance avec leur recruteuse, ce n'était pas souvent le cas des enquêtés : les cinq femmes recrutées par une amie entretenaient des rapports de confiance avec elle. Le seul enquêté recruté via un ami (non interrogé dans le cadre de cette enquête) entretenait des rapports de confiance avec lui. Trois autres enquêtés ont été recrutés par leur compagne (dont deux enquêtées), deux d'entre eux l'ont été par des femmes qu'ils avaient rencontrées sur des sites de rencontre (dont une enquêtée), un d'entre eux a été recruté par un lien familial, un autre par une de ses amies (non interrogée dans le cadre de l'enquête et non citée en confidente).

¹ On retrouve en miroir une tendance, chez plusieurs enquêtés, à souligner qu'ils participent surtout « pour aider » : « Oui, elle [sa compagne] m'en a parlé un petit peu. Je serais d'accord, si ça peut vous aider euh... » ; « elle m'a dit que tu avais du mal à trouver des gens, donc si c'est pour aider », etc.

Tableau 11 – Lien des 22 enquêté·es hétérosexuel·les avec leur recruteur·euse

Nature du lien avec le/la recruteur·euse	Détail du lien	Enquêtées	Enquêtés	Ens.
Liens amicaux	Par un ami	-	1	1
	Par une amie	5	1	6
	Par un couple d'ami·es	3	1	4
Relation romantico-sexuelle	Par son compagnon/sa compagne	-	3	3
	Par un site de rencontre	-	2	2
Lien professionnel	Par une collègue	2	-	2
Lien familial	Par une femme de la famille	1	1	2
Autres	Terrain LGBT	2	-	2
Total		13	9	22
Sous-total recruteuses		8	7	15
Lecture : 5 enquêtées hétérosexuelles ont été recrutées par une amie.				

c) Limites des profils recrutés

Ce procédé par effet boule de neige va nécessairement avec certains biais. En particulier, il vient avec un risque de « caisse de résonance » sur deux plans : 1) une sursélection d'enquêté·es parlant de leurs déceptions à autrui 2) une sursélection d'enquêté·es parlant à des femmes. Ce faisant, il sous-représente probablement 1) les personnes ne parlant pas ou peu de leur vie sentimentale à autrui 2) les personnes parlant à des hommes. Reste que ces deux surreprésentations ne sont pas incohérentes avec les données d'*Épic* : comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, la consultation de proches confident·es est majoritaire au sein de la population française. Dans le chapitre 4, nous avons aussi vu que la majorité des primo-confident·es étaient des femmes.

Par ailleurs, ces limites illustrent également les dynamiques de genre qui traversent la formation des liens de confiance à l'échelle de notre échantillon qualitatif. Chez les femmes, le recrutement spontané d'amies – et non d'amis – illustre la forte « homolalie¹ » de genre des enquêtées dans la sélection de leurs confident·es. Inversement, les difficultés rencontrées dans le recrutement des hommes hétérosexuels illustrent leur faible présence dans les groupes de confiance de leurs amies femmes. De même, les expériences de refus frontaux² et les

¹ Pour rappel, le terme « d'homolalie » (Héran, 1989, 1990) est utilisé par François Héran pour désigner le fait de « parler à des semblables ».

² À titre de comparaison, aucune de nos recruteuses ne nous a rapporté de refus de la part de femmes hétérosexuelles.

résistances au recrutement de certains enquêtés semblent indiquer une relative « prudence » de la part de ces hommes quant à la confiance auprès d'autrui.

Le terme de « prudence » a ici son importance. Il souligne que les hommes ne s'inscrivent pas forcément dans un *refus* systématique de la confiance. Tout d'abord, la plupart des enquêtés *prudents* m'ont fait part de pratiques de confiance avec des personnes de leur entourage. Ensuite, ces derniers pouvaient se lancer dans des descriptions détaillées de leurs expériences de déceptions, une fois l'entretien identifié comme « sans danger ». De ce point de vue, il faut également souligner que les entretiens en eux-mêmes se rapprochaient d'interactions de confiance, nécessitant un minimum « de tact » pour être menés à bien.

2) L'entretien, une interaction de confiance comme une autre ?

a) Apprendre à faire preuve de tact en tant qu'enquêteur

Une des difficultés méthodologiques associées à la conduite des entretiens semi-directifs tenait à ma faible expérience en matière d'interactions de confiance. De manière tout à fait cohérente avec le reste des hommes hétérosexuels, j'avais peu recours à autrui pour parler de mes propres expériences de déception et j'étais réciproquement peu consulté par des proches. Le versant qualitatif de cette recherche a été l'occasion d'une forme de formation « sur le tard » pour parvenir à gérer ces interactions avec « tact ».

Rappelons que chez Goffman, le « tact » est utilisé pour désigner les « techniques de protection » que les individus adoptent pour éviter à *autrui* la perte de face (Goffman, 1973, p. 21-22) : ces techniques rassemblent à la fois des « procédés préventifs » de même que des « procédés correctifs ». Comme leurs noms l'indiquent, les premiers visent à *éviter* la perte de face, les seconds à *atténuer le discrédit* si la perte de face n'a pas pu être épargnée. Afin d'éviter les situations embarrassantes en entretien, il était ainsi nécessaire de faire bon usage de procédés préventifs, notamment de ce que l'on pourrait appeler des « parades de tact ».

Chez Goffman, les parades sont des actions menées principalement en début d'interaction pour transmettre des informations aux autres interagissant afin de leur permettre de « définir la situation » et ainsi de prévoir la suite de l'interaction : il s'agit principalement d'indiquer à l'autre « à qui il ou elle a affaire », afin d'éviter les faux pas.

« Les parades témoignent avec évidence de l'alignement de l'acteur dans une assemblée et de la position qu'il semble prêt à adopter dans ce qui est sur le point de se produire dans une situation sociale. [...] Celles-ci tentent d'établir les termes du contact, le mode, le style ou la forme des négociations

qui s'ensuivent entre les personnes qui les fournissent et celles qui les perçoivent. » (Goffman, 1974/2004, p. 2-3)

Ce que l'on peut appeler les « parades de tacts » regroupe l'ensemble des comportements déployés de manière préventive pour indiquer que l'interaction sera *coopérative* : il s'agit de reconnaître le risque de perte de face associé à la situation, tout en soulignant qu'on ne compte pas la transformer en humiliation. Les parades de ce type étaient d'autant plus nécessaires durant les entretiens que le lien avec l'enquêté·e était inexistant, ce qui rendait la définition de situation d'autant plus difficile. Sur ce point, la multiplication des entretiens et l'adaptation aux résistances éprouvées lors des premiers échanges (voir chapitre 2) sont allées de pair avec une amélioration sensible des interactions avec les enquêtés·es. Si cette amélioration est classique dans toute campagne d'entretiens semi-directifs, elle dépasse le cadre d'une adaptation du guide. Elle découle également de l'affinement des « techniques de protection » utilisées pour établir une relation de confiance avec l'enquêté·e.

b) Une technique de protection éprouvée : « rendre la pareille »

De ce point de vue, la technique la plus éprouvée en entretien consistait à « rendre la pareille », c'est-à-dire prévenir ou contrer l'embarras naissant en réciproquant la confiance, typiquement en confiant une anecdote personnelle également embarrassante. Cette technique de protection s'est acquise avec le temps, notamment suite à un entretien exploratoire particulièrement difficile avec Éric. Il fait partie des premiers enquêtés recrutés via le travail du collectif d'associations constituant le versant non-hétérosexuel de la recherche. À plusieurs moments, il montre des signes d'inconfort quant au cadre de l'entretien : il fait plusieurs fois référence au fait que « je lui fait dire des choses » alors que « je suis en train de l'enregistrer ». À un moment de l'entretien où nous évoquons ce qu'il perçoit comme une hostilité des autres hommes gays à l'égard de la vieillesse, il s'interrompt et en appelle à davantage de réactivité de ma part :

Alors là, vous me faites parler devant un silence, c'est très gênant.

Enquêteur : (gêné) Alors... Comment, je veux bien intervenir...

Vous ne voulez pas influencer

Enquêteur : (toujours gêné) oui le risque c'est que... c'est bête, mais en entretien, plus l'enquêté parle seul et plus c'est intéressant...

Plus la personne est gênée, plus c'est intéressant (Rires), je suis d'accord, mais... j'ai compris, mais ce qui est quand même assez... à la rigueur frustrant, c'est que... Je dis tout ça, mais je ne sais absolument pas – ce n'est pas votre rôle – quelle est votre opinion (Pause). Sur tout ce que je viens de dire.

(Éric, 75 ans, gay, ancien cadre en communication, célibataire depuis 10 ans)

En réaction à cet échange, j'en arrive à « rendre la pareille », et à évoquer ma vie sentimentale personnelle, ce qui détend la suite de l'entretien. J'appliquais alors sans le savoir un ensemble de démarches déjà théorisées ailleurs, notamment par Laurine Thizy, Mélodie Gauglin et Justine Vincent (2021), sur le recours au « récit de soi » comme ressource méthodologique. Appliqué au cas des interactions de confiance touchant aux déceptions amoureuses, le récit de soi constitue une parade de tact d'autant plus utile qu'elle offre une forme d'équilibre de la terreur : chacun·e dispose sur l'autre d'informations susceptibles de lui faire perdre la face. Dans le cadre d'entretiens anonymes et confidentiels, cette technique présente également l'avantage de rassurer autrui sur la « normalité » de son expérience. De fait, il était assez fréquent que les enquêté·es précisent en début d'entretiens que leur cas était « un peu particulier », « bordélique », etc. Évoquer mes propres anecdotes embarrassantes permettait en miroir d'indiquer à mes interlocuteur·ices qu'ils et elles n'avaient pas nécessairement une vie amoureuse ou sentimentale particulièrement chaotique comparativement aux autres.

Cette idée est de nouveau illustrée par les propos d'Angéline. Je lui explique à la fin de notre échange que les premiers entretiens étaient difficiles compte tenu de mon inexpérience dans les interactions de confiance. S'il n'est pas à exclure qu'elle le fasse également par tact, elle loue alors ma capacité à entretenir la conversation. Au-delà de l'éloge, ce sont les « bons comportements » qu'elle prend en exemple qui méritent l'attention :

Nan, mais tu gères très bien ! Et puis en plus je pense que une des clés des confidences, c'est de faire comprendre à la personne que tu ressens, 'fin que t'as la même... (se reprend) que tu comprends ce qu'elle ressent, et que tu as peut-être vécu la même chose tu vois ? Donner un peu un reflet et pas (s'interrompt, puis reprend) En fait j'aime pas me foutre dans les confidences où, tu as beaucoup de potes à moi qui sont des « moi je », c'est-à-dire que tu racontes quelque chose et tout de suite « moi je, moi je » 'fin tu vois tout de suite elles te racontent un truc qu'elles ramènent à elles, et c'est... Bon. Y'en a beaucoup c'est très agaçant, mais quand t'es mal et tout, de savoir, que ça ira mieux parce que la personne a vécu la même chose que toi et elle s'en est sortie ça fait énormément de bien ! Et je pense que t'en es, enfin que quand tu fais ton entretien en tout cas tu réussis très bien cet exercice !

(Angéline, 27 ans, hétérosexuelle, chercheuse en biologie, en couple depuis 1 an)

On voit ici comment la démarche mise en avant par Angéline nécessite un dosage difficile : parler de sa propre vie à la personne déçue permet de « calmer la brûlure » en relativisant l'importance de la déception, en montrant que l'expérience vécue n'est pas le signe

d'une tare individuelle et/ou qu'il est possible de s'en remettre. Inversement cependant, trop ou mal parler de soi peut être perçu comme une volonté de ramener la conversation à sa personne. Parvenir à mener à bien une interaction de confiance nécessite donc un certain équilibre qui, pour ma part, s'est acquis avec *la pratique*.

c) Les particularités de la confiance dans le cadre de l'entretien

Pour autant, il est également important de souligner que la situation d'entretien, même si elle s'en approche, n'est pas tout à fait similaire à une interaction de confiance « normale ». De fait, deux enquêtées – Pauline et Sandrine – m'ont fait part d'une certaine réserve dans ma tendance à « me livrer » ainsi¹. De même, le cadre strictement confidentiel de l'entretien permet d'évoquer certaines choses indicibles dans le cercle de proches : plusieurs enquêtées m'ont ainsi demandé, pendant les entretiens, de ne pas divulguer certaines informations spécifiques auprès de leur recruteur·se, y compris lorsque qu'ils ou elles entretenaient des relations de confiance avec ces dernier·es. On retrouve ici un point déjà souligné dans le chapitre 3, à savoir que les relations de confidences ne sont pas des « coulisses pures » : elles constituent souvent la scène principale des interactions amicales ou familiales.

Mettre ce point en parallèle des difficultés méthodologiques que nous venons d'évoquer permet de dégager plusieurs idées utiles pour la compréhension des mécanismes de genre qui traversent le rapport à la confiance. Premièrement, les asymétries sexuées dans le recrutement par effet boule-de-neige dégagent ce qui semble être une *meilleure inclusion* des pratiques de confiance dans les sociabilités des enquêtées. Deuxièmement, nos entretiens illustrent que les interactions de confiance nécessitent un certain *tact*, s'acquérant par *la pratique*, et qui semble constitutif des « bon·nes confident·es ». Troisièmement, ces entretiens illustrent également que l'on peut être *plus ou moins forcé·e*, à la confiance auprès d'autrui.

Or, ces trois propositions permettent à la fois de comprendre la plus la forte propension des femmes à la confiance, le fait qu'elles se tournent en priorité vers des femmes, mais également le fait qu'elles peuvent entretenir un rapport ambivalent avec ces interactions, se muant parfois en une forme de *contrôle social*.

¹ Ces réactions pourraient découler d'une certaine « éthique professionnelle » : Sandrine est une ancienne infirmière psychiatre, tandis que Pauline a fait une partie de son cursus universitaire en sciences humaines et doit mener des entretiens dans le cadre de son travail. Toutes deux ont souligné qu'un tel « contre-don » du chercheur (Thizy et al., 2021) leur apparaissait comme très inhabituel, en se référant explicitement à leurs formations respectives.

B - À qui parlent les femmes ? Les logiques derrière une homolalie de genre marquée

Nos entretiens présentent, pour les femmes, des tendances cohérentes avec les données d'Épic. Pour rappel, les femmes s'y caractérisent par une homolalie de genre marquée : parmi celles ayant consulté au moins un·e confident·e avant leur dernière séparation de relation cohabitante, 79 % se sont tournées en priorité vers des femmes. Comme pour les données d'Épic, les confident·es les plus fréquent·es de ces enquêtées sont les « copines », moins fréquemment les mères, et parfois les sœurs – lorsqu'elles en ont ou en avaient.

1) En « parler aux copines » : une « évidence » qui s'impose, ou une évidence imposée ?

a) Une « évidence » communément partagée

Le recours aux « copines » apparaît, pour la plupart des enquêtées hétérosexuelles, comme une forme « d'évidence ». Alors que nous abordons sa précédente relation de 7 ans, Éloïse m'évoque spontanément « les copines » lorsque je lui demande si elle pouvait parler des moments de creux de la relation à autrui :

Enquêteur : [...] Du coup, cette période de 7 ans avec ses moments de creux, c'est un truc dont tu as pu parler avec du monde ?

[Après un temps, très vite, sur le ton de l'évidence] Ah oui ! Bah oui, il y avait plein de copines qui ne comprenaient absolument pas pourquoi j'étais avec ce type.

(Éloïse, 43 ans, hétérosexuelle, cadre technique en entreprise, en couple depuis 13 ans, mariée depuis 12 ans, deux enfants)

Cette évidence se trahit également dans le propos de Marie-Jeanne. Cette dernière évoque pour presque toutes ses relations la présence constante d'une amie qu'elle connaît depuis le lycée et qu'elle appelle sa « confidente », alors même que je n'ai pas encore utilisé ce terme. Un peu après avoir rencontrée cette amie, elle connaît sa première relation, puis sa première séparation. Si elle ne se souvient plus avec précision si elle avait parlé de cette expérience avec l'amie en question, elle avance qu'elle serait très surprise de *ne pas l'avoir fait* :

Enquêteur : En revanche, entre le moment où vous apprenez qu'il « a quelqu'un à côté » et le moment de la séparation, c'est un truc dont vous vous rappelez avoir parlé avec quelqu'un ?

Est-ce que j'en ai parlé avec la copine euh... ? Ça, ça m'étonnerait quand même que je lui en ai pas parlé ! (Rire) Parce qu'on était genre les copines,

*on se raconte tout, oui oui je pense qu'on avait dû en parler oui oui. Oui oui.
Oui oui...
(Marie-Jeanne, 65 ans, hétérosexuelle, ancienne fonctionnaire de
catégorie A, en couple depuis quatre ans, deux enfants issus d'une autre
relation)*

Cette évidence se trahit également dans la réaction interloquée d'Angeline lors de la phase de bilan de notre entretien. Elle présente, comme la majorité des enquêtées, des cercles de confiance très majoritairement féminins. Alors que je lui résume en fin d'entretien mes pistes de recherche, et notamment le fait que les femmes tendent à parler de leurs déceptions à autrui, elle m'interrompt poliment pour me demander si « chez les mecs » ça ne « marche pas pareil ». Pour illustrer les différences de genre que je commence à dégager dans ma recherche, je lui présente les disparités hommes/femmes de la **Figure 3 (p.164)**, présentée dans le chapitre 4. Sa réaction est immédiate :

*Enquêteur : [présente les chiffres]
Mais c'est énorme ! Mais ça veut dire que près de 60 % des mecs... n'ont rien dit à personne ?!
Enquêteur : Oui.
(Pause prolongée, puis par-dessus les tentatives de relance), Mais vous parlez à qui ?! Comment vous faites pour prendre une décision ?!
Enquêteur : Hé bah on ne parle pas. Et...
(Interrompt) Mais t'es en souffrance ! Mais c'est horrible !
(Angeline, 27 ans, hétérosexuelle, chercheuse en biologie, en couple depuis 1 an)*

Cette évidence de la confiance face aux déceptions tient également au fait que pour la plupart des enquêtées – les plus jeunes en particulier – les « copines » sont déjà dans la confiance avant même la formation des relations : elles sont au courant des intérêts des unes et des autres et, si ces derniers se concrétisent, elles accompagnent souvent la relation dans ses moments de creux, et éventuellement lorsqu'elle se termine. Les confidences face aux déceptions semblent donc s'insérer dans des sociabilités plus larges de « veille sociale » quant à « ce qu'il se passe » dans la vie des autres. On trouve ainsi dans ces relations de confiance des « copines » de très long terme, typiquement des amies de lycée.

Si cette « continuité » de la confiance est fréquente, elle n'est bien sûr pas systématique. Il arrive que des confidentes d'hier soient moins consultées dans les relations suivantes, notamment en conséquence de contingences dans les trajectoires individuelles. Typiquement, les trajectoires de mobilité géographique peuvent venir casser ou du moins atténuer des relations de confiance auparavant solidement ancrées. De manière plus prosaïque, les relations de confiance peuvent également se tarir suite à une brouille entre amie·s, que cette brouille

soit ou non en rapport avec la vie amoureuse de l'une ou l'autre. Marie-Jeanne par exemple n'entretient plus de relation avec sa « confidente » de toujours suite à une dispute violente lors de vacances en commun.

S'il s'agit d'une proposition basique, il revient donc de garder en tête que les cercles de confiance évoluent en fonction des contingences des trajectoires individuelles (Bidart, 1997a, p. 332-347, 2010). Ces contingences peuvent rompre et/ou atténuer l'intensité de relations de confiance bien établies, pour en former de nouvelles – ou ne pas en reformer du tout. Cette proposition sur la recomposition des cercles de confiance peut sembler élémentaire, mais elle l'est moins lorsqu'on la confronte à une tendance extrêmement marquée chez les enquêtées : au-delà de toutes les particularités de leurs parcours individuels, elles recomposent essentiellement leurs cercles de confiance autour de femmes. Lorsque des confidentes sont perdues pour telle ou telle raison, ce sont de manière écrasante d'autres confidentes qui viennent prendre leur place.

b) Parfois, une évidence « imposée »

Ce « remplacement » par d'autres confidentes découle également du fait que la confiance semble aussi « s'imposer », dans tous les sens du terme, dans les sociabilités amicales des enquêtées. De fait, si quelques-unes d'entre elles disent « ne pas parler » de leurs affaires de cœur à autrui, elles se présentent la plupart du temps comme des exceptions dans des cercles de « copines » beaucoup plus volubiles. C'est par exemple le cas de Florianne, alors que nous évoquons une relation amoureuse qu'elle a entretenue alors qu'elle était dans un internat pour jeunes filles :

Enquêteur : Mais toi, tu leur en parlais [à ses amies d'internat] ?

Euh... pas trop. Non. [...] J'ai jamais – pourtant j'avais des copines qui arrêtaient pas de parler de leurs copains et tout ! Mais... moi j'avais l'impression que c'était important que ça reste... secret, ou entre-nous [...]

Enquêteur : Mais dans le cadre de l'internat, ça se faisait beaucoup de blablater sur les copains comme ça ?

Oui. Oui oui oui. Ah oui ! Ah je me souviens, les filles c'était (exclamations) des heures et des heures le soir (rire) !

De fait, ce décalage ne s'atténue pas avec le temps. Durant l'intégralité de l'entretien, elle ne fait part d'aucune relation de confiance, ce qui ne l'empêche pas cependant de jouer ce rôle auprès d'autrui.

J'ai jamais... c'est vrai que j'ai jamais été à raconter les trucs aux copines ! Ouais... autant moi souvent les copines me confient plein de trucs (rire) que... moi non.

Enquêteur : question bête, mais... à ton avis pour quelle raison tes copines te confient plein de trucs ?

(Inspire) Ben, à un moment on m'appelait « la Grande Oreille » ! (Grand rire)

(Florianne, 67 ans, hétérosexuelle, ancienne conseillère socio-professionnelle, en couple depuis 40 ans, mariée depuis 27 ans, deux enfants)

On voit ainsi que si Florianne se confie peu voire pas du tout auprès de proches, elle « n'échappe pas si facilement » aux interactions de confiance dans ses cercles d'amies. Ce point n'est pas nécessairement problématique pour elle : dans un propos qui rappelle l'assignation des femmes au travail de *care* (Gilligan, 1982/2019; Scrinzi, 2021), elle voit au contraire ces interactions comme des opportunités pour « d'aider les autres ». Cependant, cette dimension « évidente » et « habituelle » des interactions de confiance n'est pas toujours bien vécue par les enquêtées, comme l'illustre une certaine « ambivalence » d'une partie d'entre-elles vis-à-vis des pratiques de confiance avec leur mère.

2) En parler à la mère : une pratique en double teinte

À côté des copines, la figure de la mère occupe une place contrastée dans les cercles de confiance des enquêtées. Pour certaines, elles sont « évidemment » consultées dans les périodes de creux dans les relations et durant les séparations¹. D'autres en revanche souhaitent entretenir une « saine distance » entre leurs affaires de cœur et leur mère. Quelques-unes enfin n'en parlent pas à leur mère parce que « cela ne se fait pas » dans leur famille.

a) Un « intérêt » des mères plus ou moins bien vécu

Celles qui parlent à leurs mères et celles qui « s'en méfient » partagent cependant un diagnostic : leurs mères « s'intéressent » à leur vie sentimentale, cherchent à être tenues au courant d'éventuelles évolutions, et peuvent tenter d'y intervenir – pour le meilleur comme pour le pire. On retrouve ici un contraste déjà constaté dans la littérature (Galland, 1997 ; Rivière, 2000) et dans le chapitre précédent entre les mères, confidentes régulières de leurs enfants, et les pères qui sont consultés de manière exceptionnelle. Angeline, dresse ainsi spontanément un contraste entre la place de sa mère et de son père dans la gestion de ses

¹ Il est plus difficile de se prononcer pour la formation des relations : les copines y sont beaucoup plus évoquées comme confidentes et conseillères que les mères.

déceptions. Alors qu'elle me dit que son père l'appelait parfois *elle* pour parler des moments de tension qu'*il* traversait dans la relation avec sa mère, je lui demande si, en retour, elle pouvait parler de ses problèmes de couple avec lui :

Ton père te parlait de sa relation de couple avec ta mère, mais toi tu en parlais avec lui ou avec ta mère de ta relation de couple ?

(Immédiat) Avec ma mère oui. (Pause) Ma mère oui toujours. Mais mon père... j'lui en parle aussi (se reprend) enfin ma mère en parle à mon père donc... des fois j'ose pas en parler directement à mon père, mais... mon père est au courant de tout, il sait tout, mais donc du coup quand je... je peux quand même lui en parler... oui on est quand même assez proches tous les trois. – (Angeline, 27 ans, hétérosexuelle, chercheuse en biologie, en couple depuis 1 an)

Si pour elle, l'implication de sa mère dans ses relations est bienvenue, ce n'est pas le cas pour toutes. D'autres évoquent plutôt l'intérêt de leur mère sur le ton de l'agacement, et font part de leur volonté d'une « mise à distance ». Souvent, cette volonté découle d'anciennes expériences de confiance s'étant mal passées. Marie-Jeanne évoque ainsi à plusieurs moments de l'entretien le caractère « très intrusif » de sa mère. Alors que nous abordons une relation de 3 ans s'étant terminée autour de ses 24 ans, elle m'évoque avec précision les échanges téléphoniques avec sa confidente ayant accompagné cette relation. Je lui demande alors si elle parlait de sa relation – et de sa fin – à ses parents.

Enquêteur : Je vais probablement poser des questions faussement naïves, mais c'est un truc dont vous avez pu parler avec vos parents ? Je sais pas si vous vous rappelez ?

Oh oui oui avec mes parents relativement, oui oui parce qu'ils étaient assez ouverts c'était, bon... c'était même un peu presque dans l'autre sens parce que ma mère est très intrusive et très curieuse, elle voulait toujours savoir « Alors ton petit copain en ce moment c'est qui et gnagnagni gnagnagna », bon ! Donc en fait, j'aimais pas trop en raconter, mais bon je disais toujours le minimum quoi. Oui oui, ils étaient toujours au courant... euh... voilà du dernier en date (Rire) !

Enquêteur : Oui donc vous en parliez, mais c'était pas tant par volonté d'en parler que mise « dos au mur » quoi...

Euh oui ça par rapport à ma mère, surtout de ce fait là qu'elle est très curieuse, intrusive, etc. alors que, évidemment, par rapport à ma copine nan bah là c'était... c'était, voilà les copines qui se racontent les trucs.

Si cette volonté de mise à distance peut se comprendre dans une perspective générationnelle – encore que Marie-Jeanne précise elle-même que ses parents étaient « assez ouverts », elle se retrouve également chez des enquêtées plus jeunes. Celia par exemple évoque ainsi une prise de distance progressive vis-à-vis de sa mère suite à une relation de lycée. Sa

mère lui fait part de sa désapprobation lorsqu'elle quitte en terminale un copain qu'elle semblait, selon Celia, apprécier beaucoup (« je pense qu'elle était encore plus amoureuse de lui que moi ») :

*On est quand même une famille assez proche... c'est vrai que j'avais, surtout à l'époque, souvent tendance à me confier à... à mes parents, à ma sœur [...]Et... oui, 'fin ma mère avait... Très, très mal pris la chose (Pause) et avait essayé de me dire que, non, bah que c'était pas... Que c'était pas juste de le quitter avant le bac : « Pense à lui et à son bac », je me souviens de lui avoir dit « Oui et moi et mon bac ?! » [...] quand c'est personnel, ma mère va... 'fin (bafouille) c'est le genre de trucs, je pense qu'à l'époque, je faisais vachement confiance de ce point de vue-là, je ne savais pas vraiment naviguer et maintenant, c'est le genre de truc où je ne vais pas en parler avant d'avoir... enfin, je vais seulement en parler une fois que les choses sont faites et... dire « Bon, bah voilà. Il s'est passé ça. C'était il y a trois semaines (Rire) Deal with it »
(Celia, bisexuelle¹, 27 ans, médiatrice scientifique, célibataire depuis 2 ans)*

En définitive, les rapports contrastés à la confiance auprès des mères permettent d'illustrer la dimension *plus ou moins choisie* des pratiques de confiance. Si pour beaucoup d'enquêtées, les mères constituent des confidentes durant leurs premières aventures amoureuses et/ou sexuelles, c'est également parce qu'elles résident toujours au domicile parental². De ce fait la fréquentation du « copain » hors du lycée nécessite souvent une présentation aux parents. De même, il peut être difficile de cacher les moments où « cela se passe mal » lorsque les enquêtés sont encore au domicile parental. Cette cohabitation avec les parents forme ainsi un terreau favorable au développement d'interaction de confiance plus ou moins souhaitée avec eux, et en particulier avec des mères présentées comme plus proactives. Ces interactions peuvent alors se maintenir avec le temps si elles sont vécues comme des sources de support important – comme dans le cas d'Angéline – ou bien impliquer une mise à distance si elles sont vécues sur le mode du contrôle social, comme dans le cas de Marie-Jeanne ou de Celia.

b) Une incitation à « faire son devoir de femme » ?

On constate ainsi que si les interactions de confiance avec d'autres femmes s'imposent sur le mode de l'évidence pour les enquêtées, elles ne vivent pas toujours cette évidence de

¹ Si Celia se dit à présent bisexuelle, cette identification est récente chez elle, et la totalité des relations abordées pendant l'entretien sont des relations avec des hommes.

² Dans leur étude des premières relations amoureuses des descendantes d'immigrées, Beate Collet et Emmanuelle Santelli soulignent ainsi que, si les jeunes tendent à garder leurs relations secrètes en conséquence d'interdits familiaux importants, les mères peuvent faire figure d'exception et être mises dans la confiance (Collet & Santelli, 2012, p. 113-115).

manière positive. Pour certaines, ces interactions de confiance plus ou moins choisies peuvent notamment sur-inciter à « comprendre » le partenaire. C'est notamment ce qu'avance Angèle. Si cette dernière évoque des confidences avec des ami·es filles et garçons, elle évoque plus spontanément les premières comme interlocutrices lors de « moments de crise » précis¹. Elle souligne par ailleurs le rôle ambivalent de sa mère durant ces périodes :

Enquêteur : Et je rebondis sur ce que tu disais là... parce que c'est un truc, tu disais que tu appelais ta mère...?

(Approuve fortement)

Enquêteur :... ta mère c'est quelqu'un à qui tu parles pas mal de...

(Interrompt) Mais bien-sûr.

Enquêteur :... de tes histoires de cœur ?

Mais heureusement qu'elle est là quoi ! Bien sûr, ma mère quoi ! Mais avec toujours ce côté, peut-être trop compréhensive... du fait de son boulot aussi j'y pense, elle a... une analyse très psycho. De dire « Bah ce mec il a peut-être ces faiblesses-là, avec ses parents, son enfance, machin »... et finalement, tu fais ton devoir de femme, de comprendre l'autre en permanence, et du coup... « Nan, mais c'est vrai que je te comprends » et en fait quand tu fais ça t'es foutue quoi ! 'Fin j'trouve ! J'trouve que tu te mets déjà dans une position de « je vais tout accepter », tu vois ?

(Angèle, 26 ans, hétérosexuelle, étudiante en sciences sociales, en couple depuis quelques mois).

On voit comme Angèle associe ici la posture compréhensive de sa mère à une forme de rappel involontaire à son « devoir de femme », qu'elle associe plus tard dans l'entretien explicitement au travail du *care* et la figure de Carol Gilligan (1982/2019). Cette montée en généralité est très rare dans nos entretiens. Elle tient probablement au fait qu'Angèle revendique une certaine « conscience de genre » (Masclat, 2015) et qu'elle suit un cursus universitaire en sciences sociales. Cependant, elle illustre ici un effet pervers éventuel de l'apparente fréquence des pratiques de confiance entre femmes : si elles donnent un espace pour « piquer une crise », elles peuvent par la même occasion dé-inciter la séparation.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, donner des conseils trop tranchés en interaction de confiance présente des risques, ce qui peut pousser les confident·es à opter pour une « préférence pour *le statu quo* ». Associées aux pressions à l'empathie touchant spécifiquement les femmes, ces interactions de confidences peuvent ainsi se muer en invitation à la compréhension du partenaire. C'est notamment ces appels fréquents à « se mettre à la

¹ De fait, elle s'interrompt pendant l'entretien pour me dire « j'ai l'impression d'être avec ma meilleure amie autour d'un verre (*Rires*) »

place » de son précédent copain qui ont amené Angèle à se tourner ponctuellement vers son beau-père, après une nouvelle dispute :

Du coup j'ai appelé ma mère, qui... encore une fois était vraiment dans le « Mais ça va aller, patati, patata » 'fin encore une fois... je le dis maintenant, qui était vachement dans le « ça va aller »... en fait ça m'a trop soulée, donc j'ai appelé mon beau-père, et je lui ai dit (sourire) « J'ai envie de le larguer comme une vieille chaussette » (Inspire, grand enthousiasme) et [en réponse] cette phrase « Mais largue-le comme une vieille chaussette ma fille ! Il te mérite pas depuis le temps que je te dis qu'il est irrespectueux ! » J'avais vraiment besoin d'entendre ça quoi ! Et ni mes copines, ni mes ami-es l'avaient fait... fin c'était ouf franchement ce moment dans ma vie... c'est un... point zéro tu vois ? Où là du coup je l'ai appelé, je lui ai tout balancé dans la gueule, genre c'est terminé entre nous en fait ! C'est moi-là qui est en train de te... de rompre tu vois ? [...] et comment j'étais bien quoi ! (Inspire) Oh ! J'étais trop bien !
(Angèle, 26 ans, hétérosexuelle, étudiante en sciences sociales, en couple depuis quelques mois).

Pour Angèle, se tourner vers son beau-père s'impose comme une solution « complémentaire » suite à de trop nombreuses incitations à la modération de ses autres confidentes. Or, cette idée d'une *confiance complémentaire* auprès d'hommes s'est retrouvée chez d'autres enquêtées.

3) En parler aux hommes : une pratique plus rare et en complément

Comme l'illustre le cas d'Angèle, la présence de confidents dans les cercles de confiance des enquêtées hétérosexuelles est plus rare, mais pas inexistante. Ce recours *marginal* aux confidents arrive souvent en complément de la consultation de confidentes, plus présentes en « première ligne » des déceptions.

a) Des hommes hétérosexuels « trop gauches » ?

S'il est difficile d'interroger les enquêtées sur ce qui les amène à « ne pas parler » aux hommes de leur entourage, plusieurs évoquent en substance la volonté de « ne pas les mettre mal à l'aise ». Angeline dresse ainsi une distinction entre l'habileté de sa mère et la bonne volonté maladroite de son père lorsqu'il s'agit de parler de problèmes de cœur :

Enquêteur : autre question à mille points, mais pourquoi... tu as dit que tu osais pas en parler à ton père ?
Euh... parce que... c'est con, mais c'est mon papa quoi ! C'est comme quand j'ai eu mes règles j'ai pas osé le dire à mon père 'fin... enfin c'est con c'est

un peu... c'est hyper patriarcal ! Alors que je trouve ça un peu bête, mais... j'sais pas, mon papa il est pudique donc du coup je me vois pas lui parler de sexe par exemple, donc je lui parle un peu de relation de temps en temps quand c'est pas... pas trop... quand ça implique pas trop des trucs trop personnels. Quand c'est plutôt un avis, ou tout ça, je lui demande. Son avis. Mais je rentre pas dans des détails. Comme je pourrais avec ma mère par exemple.

(Angeline, 27 ans, hétérosexuelle, chercheuse en biologie, en couple depuis 1 an)

Elle donne plus tard corps à ce propos général en me décrivant la réaction de ses parents lors de la séparation avec son premier copain, il y a 3 ans. Cette séparation est suivie pour elle d'une dépression de 6 mois, que ses parents l'aident à traverser :

Enquêteur : [Tes parents] t'ont soutenue après la séparation consommée ou... ?

Ouais ! Ouais, oui oui ! Mon père était désemparé parce qu'il ne savait pas trop quoi faire, donc il est... (léger rire) il était assez maladroit et il faisait un peu l'autruche pour faire genre « tout va bien » et tout ça, mais ma mère ouais... m'a beaucoup aidée. Parce que du coup j'ai fait une... une grosse grosse dépression quand même, ça a été assez long de m'en remettre. J pense que j'ai bien mis... 6 mois. Et c'était quand même... 'fin tu vois je suis devenu quand même, je voulais plus me lever, je voulais plus manger... donc du coup ma mère elle a quand même été beaucoup là, mon père il venait un peu, mais... enfin je vivais chez eux du coup, j'étais en année sabbatique, donc du coup 'fin... ils étaient vraiment là pour moi quoi.

Enquêteur : pareil, toujours dans le domaine des questions à mille points, ton père « faisait un peu l'autruche », en « faisant style que tout allait bien » [...] Mais du coup qu'est-ce que ta mère faisait de différent qui t'aidait ?

(Pause, léger rire, et reprise) Elle essayait de me faire genre des séances d'hypnose ou, tu vois elle venait... le matin pour que je me lève elle venait s'allonger avec moi dans le lit tu vois ? Elle m'aidait, elle me faisait un câlin, elle me levait 'fin... elle me dit « Ah tiens viens aujourd'hui on va faire du shopping ! » 'fin tu vois elle était beaucoup plus... mon père m'emmenait en brocante et que je me mettais à pleurer il était là tu vois ? Mais ma mère elle était beaucoup plus proactive et beaucoup plus... supportrice on va dire. Mon père, il parlait pas. Et il faisait comme si ça allait bien, mais il était là quand ça allait pas. Alors que ma mère des fois elle était beaucoup plus frontale, elle me disait « ça va ? », tu vois ? « Est-ce que tu veux aller chez le psy ? Est-ce que tu veux ça ? » Donc elle était beaucoup... 'fin elle voyait que ça allait pas et elle essayait vraiment de m'aider alors que mon père il m'aidait quand ça allait vraiment pas quoi.

(Angeline, 27 ans, hétérosexuelle, chercheuse en biologie, en couple depuis 1 an)

Angeline introduit ainsi une idée partagée par d'autres enquêtées, à savoir que les hommes hétérosexuels sont de manière générale plus « gauches » dans l'accomplissement du

rôle de confident·e. Le cas d'Amandine est ici éloquent. Alors que nous évoquons sa dernière relation et les difficultés qui l'ont traversée, elle m'indique – fait rare parmi les enquêtées – en avoir parlé à des « potes mecs » : elle m'évoque son groupe d'amies de lycée – exclusivement féminin – et son groupe d'amies d'études supérieures, principalement deux amies et deux amis. Alors que je lui demande comment ces groupes de confident·es géraient la situation, elle introduit spontanément une différence de genre :

Enquêteur : Et eux [ses confident·es], tu te rappelles de comment ils géraient la situation en fait ?

Euh... à l'époque je pense que j'avais l'impression d'avoir plus de soutien de la part de mes potes... filles que de la part de mes potes mecs. Mes potes mecs m'écoutaient, mais euh... y'en avait un que je trouvais assez... assez... de manière générale, un peu négatif, pessimiste, de manière générale j'aimais pas trop lui en parler parce que d'un côté il était... clairement dans la compassion de ce que je lui racontais, mais ça m'aidait pas trop à moi me sentir mieux derrière quoi. Je sais pas si c'était très clair, mais...

Enquêteur : Au sens où il n'était pas... trop en mode « cheer up », [plus] en mode « Ah oui c'est difficile » ?

Ouais. Ce qui était... 'fin, c'était bien, mais c'était pas bien tout le temps quoi. Et c'était bien que j'ai d'autres gens à qui parler et pas que lui quoi. J'pense. Alors que... ouais, Celia et Camille bah... C'était plus, y'avait un mix des deux j'pense, je m'en souviens pas comme ça, mais j'pense ça devait être, 'fin elles devaient être... compatissantes, mais pas que, j'pense.

(Amandine, 28 ans, hétérosexuelle, chercheuse, célibataire depuis quelques mois)

On voit ici comment « l'homolalie » des enquêtées semble se doubler de logiques d'homophilie, au sens où les hommes apparaissent comme des confident·es « moins habiles ». Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, une part de la littérature disponible sur les relations amicales suggère que les amitiés entre hommes seraient centrées sur le partage d'activités plus que de sentiments, et ce depuis l'adolescence. De ce fait, la « gaucherie » prêtée aux hommes dans l'exercice de confiance pourrait découler en partie d'une socialisation de long terme les préparant mal à mener ces interactions avec tact. Cependant, et pour être tout à fait exact, cette idée d'hommes « moins habiles » concerne surtout les hommes hétérosexuels. De fait, plusieurs enquêtées échangeaient volontiers de leurs problèmes de cœur avec des « copains gays ».

b) Les hommes gays, des « copines » comme les autres ?

Si un certain nombre d'enquêtées évoquent « en passant » un « copain gay » avec qui « elles auraient pu » ou « ont peut-être parlé » de leurs problèmes de cœurs, trois d'entre elles

(Angeline, Celia, Lilianne) nomment ainsi au moins un homme gay comme confident privilégié. Plus que leur nombre, c'est la manière dont elles présentent ces amis gays qui doit retenir l'attention. Dans le cas d'Angeline par exemple, elle me présente un confident gay comme « une copine » :

Enquêteur : *À part tes parents, t'en parlais avec d'autres personnes ? Des moments de creux un peu que vous aviez dans votre relation ?*

Ouais, du coup j'ai un groupe d'ami-es. On est très soudé. À l'époque on était cinq nanas et un mec, maintenant on est plus que quatre nanas et un mec, donc elles, elles m'ont... enfin, elles suivaient tout ! 'Fin tu sais c'est les potes à qui tu dis tout. [...]

Enquêteur : *Petite question, je reviens un peu en arrière. Je rebondis, tu as dit que c'était un groupe d'ami-es comme ça de cinq nanas et un mec, mais quand tu parles des moments où ce groupe t'a aidé tu dis « elles ». Le mec... (Interrompt) Ouais parce que (s'interrompt, rire généré) Si ! Si ! Mais... il est un peu moins impliqué depuis qu'il a un copain et en fait on l'a un peu plus perdu de vue donc du coup... il était moins présent aux soirées, mais... en fait quand je dis « elles » c'est un peu horrible ce que je vais dire, mais 'fin Maxime c'est notre copine. 'fin il... (Pause) On dit « elles » au global.*

(Angeline, 27 ans, hétérosexuelle, chercheuse en biologie, en couple depuis 1 an)

D'une certaine manière, le fait que cet ami gay soit considéré comme « une copine » comme les autres illustre la dimension profondément *genrée* (et non seulement *sexuée*) des interactions de confiance. De ce point de vue, les hommes gays restent perçus comme des hommes, au sens où leur catégorie de sexe n'est l'objet d'aucune contestation. Cependant, leur orientation sexuelle les marque comme des hommes *différents*. Le moment du *coming out* pourrait lever toute ambiguïté éventuelle pour les femmes hétérosexuelles, qui hésiteraient ainsi moins à se livrer à ces hommes ne cherchant manifestement pas à entretenir des relations avec elles – et pouvant être intéressés à l'idée de « parler mecs ». On retrouve cette idée en miroir dans l'entretien mené avec Sam, un homme gay de 29 ans. En fin d'entretien, alors que je lui parle de la figure relativement fréquente du « confident gay » dans les entretiens avec des femmes hétérosexuelles, il réagit en riant :

Ça me fait juste marrer ce que tu me dis, parce que j'ai vu la différence... j'ai fait mon coming out à 18 ans, au lycée et... j'ai l'impression... d'être passé de la file d'attente pour un vol RyanAir qui a du retard, au Lounge VIP pour attendre tranquillement ton avion en buvant un Martini. Du jour au lendemain j'ai vu la différence, parce que j'ai fait mon coming out, ça s'est un peu répandu. Du jour au lendemain j'avais des copines, j'avais des confidentes qui... j'étais du coup devenu leur confident ! Là où avant en fait, je... je n'avais jamais eu ça. J'avais mon meilleur ami, mais j'avais pas de confident. Et j'ai un peu l'impression, comme si on m'avait donné des droits

admin tu vois (rires partagés) en mode « Tiens ! » – on m’a donné des points de compétence – « Tu as la possibilité d’avoir accès à un panel de copines avec qui tu peux parler de... de tes sentiments, et elles, elles le feront en retour.

Enquêteur : Ouais donc toi en retour t’es aussi devenu confident comme ça ?

Ouais ! Mais vraiment c’est... du jour au lendemain, je me souviendrais toujours de cette collègue, de cette pote qui du coup, très peu de temps après lui avoir dit que j’étais intéressé par les garçons, elle commence à me raconter sa vie : « Ah y’a machin je suis en train de le draguer » alors qu’avant ça ne m’était jamais arrivé !

(Sam, 29 ans, gay, web designer, en couple depuis 2 ans)

Le récit de Sam montre qu’une telle inclusion immédiate – alors qu’il n’était pas plus compétent que n’importe quel « mec hétéro » – pourrait également découler de stéréotypes. D’autres recherches ont déjà souligné les ambivalences rattachées aux attitudes *gayfriendly* : si les femmes sont plus tolérantes à l’homosexualité que les hommes (Rault, 2016; Tissot, 2018, 2021), cela ne les empêche pas de réinvestir certains stéréotypes associés à l’homosexualité (Tissot, 2018; Trachman, 2013)¹. Ici, le renvoi de l’homosexualité des hommes à l’univers symbolique du *féminin* (Clair, 2012; Connell, 1995/2014) pourrait amener les femmes à les inclure plus spontanément dans leurs pratiques de confiance, indépendamment de leur « compétence réelle » à mener ces interactions. Or, ce point amène en miroir à interroger l’image d’hommes hétérosexuels moins compétents : dans quelle mesure tient-elle de la réalité, ou du stéréotype ?

c) La « moindre compétence » des hommes hétérosexuels : réalité ou stéréotype ?

Dans l’ensemble, les choix de confident·es des enquêtées semble s’appuyer sur une articulation entre *opportunités de confiance offertes par les sociabilités quotidiennes* et *compétence prêtée aux confident-es potentiel·les* dans cet exercice.

Pour les enquêtées, les opportunités de confiance semblent se présenter fréquemment dans leurs sociabilités féminines. Cette idée peut être mise en parallèle avec l’idée d’une meilleure inclusion des pratiques de réflexivité vis-à-vis du couple dans les sociabilités féminines (Bergström, 2018; Monnot, 2009), et des femmes comme agentes principales de

¹ Sur ce point, la relative fréquence des confidents gays au sein de l’échantillon qualitatif pourrait découler de la surreprésentation d’enquêtées issues des classes supérieures diplômées, la *gayfriendliness* revendiquée et affichée étant plus caractéristique de ces classes (Rault, 2016; Tissot, 2018, 2021). Nous y reviendrons dans le chapitre 6.

l'entretien des liens sociaux, notamment familiaux (Rivière, 2000). Ces pratiques de « veilles sociales » fourniraient ainsi des occasions relativement fréquentes pour parler de ses expériences de déception, leur permettant d'identifier parmi leurs amies et/ou leur famille des femmes faisant preuve de « tact » pour échanger sur ces sujets difficiles. Ainsi, certaines femmes pourraient être amenées à avoir des cercles de confiance majoritairement féminins sans y identifier de raisons particulières, si ce n'est que cela s'est « fait naturellement ».

Cependant, il est utile de rappeler que « l'évidence » de la confiance dans les sociabilités féminines n'est pas uniformément vécue comme une chose positive. D'une part, elle peut être vécue comme une forme de contrôle social sur sa vie privée lorsque l'on est *invitée* à se confier ; d'autre part, elle peut être vécue comme un travail de *care* lourd lorsqu'on est amenée à assumer trop fréquemment ce rôle auprès d'autrui. C'est notamment en ce sens qu'on peut dresser le portrait de *femmes amenées à parler régulièrement de leurs affaires de cœur*.

L'idée de *compétence prêtée aux confident-es potentiels-les* permet cependant d'avancer que cette « homolalie » se double de logiques d'*homophilie*, au sens où plusieurs enquêtées ont présenté les hommes hétérosexuels de leur entourage comme des confidentes « moins habiles ». Cependant, il est difficile d'identifier dans quelle mesure l'image des hommes hétérosexuels comme « trop gauche » pour mener à bien des interactions de confiance ne découlerait pas de stéréotypes. Pour être tout à fait clair, il n'y a aucune raison de douter de la réalité des expériences de confiance malheureuses que plusieurs enquêtées ont pu rencontrer avec des hommes. Cependant, comme le souligne Karen Walker (1994/2011), les individus eux-mêmes peuvent être amenés à réinvestir les stéréotypes sur les amitiés entre hommes et entre femmes pour donner sens à leurs expériences personnelles, et ainsi surestimer la cohérence de ces dernières avec les idéologies de genre dominantes.

Il est par exemple marquant de voir que, lorsque les enquêtées rapportent des expériences de confiance malheureuses avec des hommes, elles associent cette *maladresse au fait qu'ils soient des hommes*. Pourtant, ces mêmes enquêtées ont pu faire part d'interactions de confiance malheureuses avec d'autres femmes (comme par exemple Angeline, lorsqu'elle nous parle de ses amies « moi-je »), mais elles n'en ont pas tiré de discours généraux sur l'éventuelle « maladresse des femmes » dans cet exercice. En d'autres termes, le vécu d'expériences de confiance malheureuses avec des hommes pourrait aboutir au renforcement des stéréotypes faisant des hommes de « mauvais confidentes ». Inversement, le vécu

d'expériences de confiance malheureuses avec des femmes ne remettrait pas forcément en cause leur image de confidentes « naturelles ».

En l'état, il est donc difficile de dire si l'impression largement partagée par les enquêtées d'hommes moins compétents dans l'exercice de confiance dépasse le cadre de simples stéréotypes, et traduirait des *différences réelles de compétence* dans la gestion des déceptions amoureuses auprès d'autrui. Si nous verrons plus tard qu'il faut envisager cette seconde option – par ailleurs non contradictoire avec la première –, on peut souligner ici que l'explication privilégiée n'a que peu d'importance pour expliquer le choix de confident·es des enquêtées étudiées ici. En vertu de ce que R.Merton appelle le « Théorème de Thomas », que cette croyance découle de différences réelles ou non, elle est « réelle dans ses conséquences »¹. En l'occurrence, elle explique en partie la consultation marginale de confidentes hommes par les femmes hétérosexuelles interrogées dans le cadre de cette recherche.

Or, cette articulation entre *opportunités de confiance offertes par les sociabilités quotidiennes* et *compétence prêtée aux confident·es potentiels·les* permet également de comprendre les choix de confident·es des enquêtés hétérosexuels. Combiné avec une prise en compte des risques spécifiques rattachés à la confiance au sein des masculinités, cette articulation permet d'expliquer pourquoi leurs choix concrets de confident·es s'écartent de la tendance à « l'homolalie » dont ils font preuve dans la vie quotidienne (Héran, 1990).

C - À qui parlent les hommes ? Les dessous d'une homolalie de genre réelle, mais limitée

Comme nous l'avons souligné précédemment à partir des données d'*Épic*, les pratiques de confiance des hommes se distinguent de celles des femmes sur au moins deux points. Tout d'abord, les hommes semblent moins susceptibles de se tourner vers autrui pour parler de leurs expériences de déceptions amoureuses. Ensuite, leur choix de primoconfident·e présente également une homolalie de sexe, mais plus limitée : parmi les hommes ayant consulté au moins un·e confident·e avant leur dernière séparation de relation cohabitante 51 % se sont tournés en priorité vers des hommes, 39 % en priorité vers une femme, 10 % vers des confident·es au genre non spécifié. On trouve donc un report important auprès de confidentes, qui contraste avec la

¹ « If men define situations as real, they are real in their consequences » (Définition du « Théorème de Thomas » par Merton, 1995, p. 380; citant Thomas & Thomas, 1928, p. 572)

faible proportion de femmes se tournant en priorité vers des confidents (11 %, voir chapitre 4, p. 165 en particulier).

Ce moindre recours à la confiance et cette moindre homolalie de genre se retrouvent dans nos entretiens semi-directifs. Ils étaient déjà visibles dans les difficultés de recrutement présentées plus haut. Nous avons alors souligné la *prudence* que manifestaient plusieurs enquêtés vis-à-vis de l'entretien. Or, cette même *prudence* était manifeste lorsqu'ils évoquaient leurs relations de confiance : elle était particulièrement visible dans le cadre de leurs interactions de confiance avec d'autres hommes.

1) Les hommes qui parlent principalement à d'autres hommes

a) Une évidence en demi-teinte

Une partie des enquêtés hétérosexuels évoquent la confiance avec des hommes proches sur le mode de l'évidence. Alors que nous parlons de sa précédente relation qui a duré 3 ans, Simon me répond que « bien sûr », il a pu parler des problèmes de sa relation à d'autres hommes :

Enquêteur : Tout ça, c'était des soucis dont tu as pu parler avec du monde ?

Des soucis, tu veux dire après la relation ?

Enquêteur : ou même pendant en fait au sens où...

(Interrompt) Oui bien sûr ouais. Ouais, ouais. Ouais j'en ai déjà parlé avec...fin. [Hésites longuement – 8 secondes] Pendant pas trop. J'en ai pas beaucoup parlé, j'en ai parlé une fois, une ou deux fois avec Bruce, Guillaume, ou Virgile, mes amis d'enfance quoi, mais... je leur en ai pas souvent parlé.

(Simon, 25 ans, hétérosexuel, terminant ses études en école de commerce, en couple depuis 6 mois)

La réponse de Simon présente ici un double intérêt : on voit par l'immédiateté de sa réponse que la confiance auprès d'autrui – ici, auprès d'amis hommes – lui semble « aller de soi ». Cependant, elle traduit également une certaine réserve, partagée par d'autres enquêtés, à parler des problèmes *pendant* la relation. De fait, plusieurs d'entre eux évoquent leurs interactions de confiance comme une situation plus ou moins « imposée » lorsqu'ils sont placés « dos au mur » : typiquement, lorsqu'une séparation devient publique, ou encore lorsqu'ils ne parviennent plus à cacher leur mal-être.

C'est le cas d'Emilien, 65 ans. Nous dédions une part importante de l'entretien à ce qu'il appelle sa « période de bordel sentimental » : à 30 ans, alors qu'il est marié et père d'une fille, il tombe amoureux d'une autre personne. S'il quitte une première fois sa femme, il effectue

plusieurs allers-retours entre ces deux relations pendant plusieurs années, avant de s'installer définitivement avec la seconde, avec qui il a un fils à 40 ans. Il évoque pendant sa période d'allers-retours l'importance de plusieurs cercles de confiance, ayant fonctionné comme une « soupape » :

Tu sais j'étais comme... j'étais comme une cocotte-minute si tu veux, ça bouillait, ça bouillonnait sans cesse, sans cesse, sans cesse, ça a été... ça a été 5 ans de... de questionnements incessants, de « Qui j'aime, pourquoi j'aime, pourquoi... pourquoi j'aime pas, pourquoi je quitte, pourquoi elle est là et pourquoi elle je l'aime toujours et... et pourquoi je peux pas me passer de l'autre ? » 'fin, c'était 24 h/24. Donc les potes aussi c'est là... tu sais dans une cocotte-minute tu... tu enlèves le bouchon et ça... et la vapeur s'échappe. (Émilien, hétérosexuel, 65 ans, ancien employé de service public, en couple depuis 30 ans, marié depuis 10 ans, deux enfants dont un d'une précédente union)

Les personnes qu'il évoque en premier dans ce rôle de « soupape » sont un ami très proche, et un groupe plus large d'amis hommes. Si ces derniers l'accompagnent durant toute cette période, il avance qu'ils ne « pouvaient pas l'aider », car les conseils qu'ils lui proposaient ne lui « convenait pas ». Lorsque je lui demande pourquoi leur parler si leurs conseils étaient si peu utiles, il avance qu'il n'avait que partiellement le choix de le faire :

Enquêteur : Bah je vais te poser une question faussement candide, mais si en fait c'est des gens qui ont pas forcément pris parti ou qui... en fait, t'aidaient pas forcément à « démêler le schmilblick », question bête, mais pourquoi leur en parler ?

(Après un temps) Parce que c'était... parce que c'était mes proches, et qu'ils voyaient bien... je pouvais pas vivre à côté sans leur en parler. Parce qu'ils vivaient, ils vivaient mon attitude en même temps ! Si tu veux... c'était des périodes où j'étais triste, c'était des périodes où j'ai beaucoup picolé, j'avais des périodes où... où j'étais trop gai, où je partais dans la déconnade, ou j'étais bordeline comme ça, bhé eux, entre parenthèses, je leur faisais subir aussi ! Mes états d'âme. Parce que j'étais avec eux, le plus souvent... ils voyaient bien le bordel, et j'avais pas de vie rangée donc, un coup il fallait qu'ils suivent d'abord ! « T'es chez qui ? T'es chez Brigitte ? » ; « T'es revenu avec Catherine ? » ; « T'es chez ton père, t'es plus avec les deux ? » tu vois, il fallait qu'ils suivent. Donc ils... forcément, forcément je les impliquais. Je les ai impliqués malgré moi j'ai envie de dire ! Malgré moi ! Ou je les fréquentais plus, ou je larguais tout et je voyais plus personne, mais à partir du moment où j'avais toujours mes ami-es autour de moi, je les ai impliqué-es de fait.

On voit ici comment pour Émilien, la confiance est presque évoquée comme inévitable : compte tenu du caractère public de sa relation avec son ancienne épouse, il lui était difficile de « cacher » les évolutions pratiques de sa situation (emménagement chez l'une ou l'autre, etc.)

à ses proches – la plupart étant d’ailleurs ami·es avec son ancienne épouse. Si Émilien évoque ainsi la confiance sur le mode de l’interaction imposée de l’extérieur, il est également significatif qu’il la présente comme un support important et une ressource utile pour « relâcher la pression » de ses questionnements permanents. En d’autres termes, s’il ne l’évoque pas comme une pratique « naturelle », il n’y est pas fondamentalement hostile.

Dès lors, il est important de ne pas réduire les différences hommes/femmes dans les pratiques de confiance à une dichotomie tranchée entre des femmes qui se livreraient uniformément et sans prudence à la confiance et des hommes qui y seraient nécessairement forcés et contraints. Comme nous l’avons vu, plusieurs enquêtées entretiennent un rapport ambivalent vis-à-vis de « l’évidence de la confiance » avec d’autres femmes. De même, le fait que certains enquêtés évoquent leurs interactions de confiance comme des moments précieux pour « tenir le coup » – même s’ils y ont été « contraints » – montre que les hommes peuvent se livrer volontiers à l’exercice de la confiance une fois que l’occasion se présente. Les comparaisons entre enquêtées et enquêtés révèlent plutôt que « l’occasion » semble se présenter moins souvent pour ces derniers – ou qu’elle leur est aussi moins imposée.

b) Le recours fréquent à des confidentes en complément

Par ailleurs, là où certaines enquêtées ont des cercles de confiance exclusivement féminins, ces hommes ayant parlé de leurs expériences de déceptions à des hommes en parlent la plupart du temps également à des femmes. À titre d’exemple, aussi bien Simon qu’Émilien disent en avoir parlé à des amies. Cette consultation simultanée de femmes *peut* s’accompagner de discours genrés similaires à ceux avancés par certaines enquêtées, présentant les hommes comme des confidentes moins habiles que les femmes de leur entourage. Alors qu’Émilien s’apprête à établir une distinction entre son ami d’enfance – plus direct dans la critique de son comportement – et ses autres amis, il dresse spontanément une « différence » dans la manière dont ses confidentes et confidentes l’ont accompagné pendant cette période :

Enquêteur : [son ami d’enfance] c’était le rappel de la raison ?

Oui voilà, lui c’était la raison. On peut dire que les autres copains – ou copines ! Ou copines, autour euh... alors de la part des nanas c’était différent. Les nanas, je sais pas comment t’expliquer, c’est pas qu’elles étaient plus... je m’attendais à ce qu’elles soient plus... elles étaient à la fois plus dures. À la fois plus dure, tu vois, dans le fait de tromper ? Tu vois dans cette image-là. Elles étaient à la fois plus dures, et à la fois... j’allais dire ça comme ça moi, à la fois... pas « conquises », mais un peu... ravies de voir qu’on pouvait aimer deux femmes, y’avait un côté d’amour absolu qu’était rassurant tu vois ? (Rire) [...] Que ça soit l’une ou l’autre, le fait d’aimer.

Ça, je pense que dans le... dans le... dans mes copines et tout, ça entraînait... ça entraînait un autre regard. Du côté des mecs... (Réfléchit) je sais pas comment trop trop mettre les mots... ils s'intéressaient plus au côté « aventure ». Aventureux. Tu vois ? Ou ils disaient... que ça pouvait pas leur arriver. Parce qu'ils aimaient leurs femmes. Ou ils disaient que c'était normal, que bon le le... le mariage, 'fin de fréquenter une seule personne c'était compliqué, qu'on pouvait tomber amoureux, 'fin voilà que... que ça pouvait arriver. Ils étaient très... très très, là-dessus, très sympas, tout le monde comprenait. Ceux qui la connaissaient savaient qu'elle était très jolie et tout donc tu vois, y'avait le côté masculin en disant « putain t'as raison c'est une bombe », 'fin tu vois des... pas des « t'as raison », mais ils comprenaient ces choses-là, mais plus le côté aventure, et le côté... le côté aventure les intéressait plus, après le côté de m'aider à dénouer l'affaire grosso modo c'était « démerde toi ! » (Grand rire) [...] du côté masculin... c'était ressenti comme une aventure, du côté féminin, c'était plus profond c'était quelque chose de plus sérieux. Tu vois ? [...]

Enquêteur : Éventuellement plus de focale sur la dimension sentimentale, un truc comme ça ?

Ouais, ouais ouais. Ouais ouais, je pense hein ! Je sais pas si je me trompe, moi je le ressens... je le ressens comme ça, quand j'en parlais avec des copines, des copines qui ont vu ça, ou qu'ont été à l'intérieur de cette histoire. (Émilien, hétérosexuel, 65 ans, ancien employé de service public, en couple depuis 30 ans, marié depuis 10 ans, deux enfants dont un d'une précédente union)

Ici encore, il est difficile de distinguer dans le discours d'Émilien ce qui tient de *différences réelles* dans la manière dont ses amies et ses amis l'ont accompagné pendant cette période, et ce qui tient de stéréotypes de genre réinvestis *a posteriori*. La dimension générale du propos, la difficulté qu'Émilien éprouve à expliciter les termes de sa distinction (de même que la relative imposition de problématique impliquée par ma relance) montrent que quelque chose de ce type se joue probablement ici. Cependant, comme pour les enquêtées, le fait qu'il évoque spontanément une telle différence entre ses confidents et ses confidentes indique qu'elle n'est pas simplement produite en réaction aux questions de l'entretien¹, mais qu'elle préexiste à ce dernier. Ce faisant, elle est susceptible d'avoir eu *des effets* dans sa gestion des expériences de déception – passées et éventuellement, futures –, et en l'occurrence de l'avoir amené à se tourner également vers des confidentes afin de trouver « une autre perspective » ou « une autre sensibilité ».

Le cas des hommes qui parlent aux hommes permet donc d'apporter du poids aux critiques que Karen Walker (1994/2011) adresse aux sociologues accordant trop de crédit aux oppositions frontales entre « hommes qui parleraient peu » et « femmes qui parleraient

¹ Rappelons que la question posée ne traitait pas de différences de genre.

beaucoup ». Ils montrent bien que les hommes ne sont pas hostiles par principe aux interactions de confiance, et qu'ils peuvent s'avérer fort bavards lorsqu'ils jugent que les « bonnes conditions » pour la confiance sont rassemblées.

Cependant, ces hommes prolongeant leur homophilie de genre se différencient des femmes faisant de même sur au moins deux points. Tout d'abord, ils évoquent davantage des interactions de confiance prenant place dans des moments de crise que des interactions s'insérant dans les sociabilités quotidiennes de « copains qui se disent tout ». Ensuite, ils se tournent également vers des femmes, là où les enquêtées faisaient plus souvent part de pratiques de confiance exclusivement féminines. Ils appuient *parfois* ce recours à des confidentes sur l'idée – cohérente avec les stéréotypes de genre – que les femmes feraient part d'une autre « sensibilité » sur ces questions, et qu'il serait davantage possible pour eux de parler en profondeur de questions sentimentales avec elles.

On retrouve donc une articulation entre *opportunités de confiance* offertes par les sociabilités quotidiennes et *compétence prêtée aux confident-es potentiels-les*. Cette articulation permet de saisir ce qui peut amener certains hommes à parler à d'autres hommes – tant que ces derniers sont identifiés comme des confidentes sûrs. L'image également partagée de femmes avec qui il est possible d'aller « plus en profondeur » offre également une piste pour comprendre la proportion non négligeable d'hommes se tournant vers des femmes, telle que nous l'avons relevée dans le chapitre 4. Le cas des hommes parlant principalement à des femmes rend également particulièrement visible cette articulation.

2) Les hommes qui parlent principalement à des femmes

Une autre part des enquêtés hétérosexuels font part d'un rapport plus contrasté vis-à-vis de la confiance entre amis. C'est en particulier le cas pour trois d'entre eux, Antoine, Pascal et Thibault, partageant des profils relativement similaires : ayant entre 31 ans et 38 ans, ils ont tous les trois fait des études supérieures et ont des emplois assimilables aux professions intermédiaires ou aux professions intellectuelles supérieures (intermittent du spectacle en audiovisuel, ingénieur, infirmier libéral). Ils se distinguent ainsi des hommes du premier profil, qui sont en moyenne plus âgés¹ et issus d'horizons professionnels plus divers : plusieurs sont ou étaient chefs de petites entreprises, étaient employés ou techniciens, etc.

¹ À l'exception de Simon (25 ans), ils ont plus de 60 ans.

Il est tentant de voir dans ces différences de profil le reflet d'un effet de l'âge ou de la classe, mais les données de l'enquête *Épic* ne permettent pas d'appuyer ces tendances. Un tri (non présenté) croisant le niveau de diplôme des hommes et la catégorie de sexe de leurs primo-confident·es donne des écarts non significatifs¹. Il en est de même pour les tris croisant catégorie de sexe des primo-confident·es avec l'âge au moment de l'enquête² ou avec l'âge au moment de la séparation³. Ici, c'est probablement le nombre très restreint d'hommes ayant parlé de leurs envies de séparation à autrui qui limite toute possibilité de traitement⁴. Cette limitation est d'autant plus importante que, pour dégager les effets propres de l'âge ou de la classe, un modèle de régression serait nécessaire⁵. En définitive, la similitude de profils de ces hommes tient probablement à des biais de recrutement : recrutés par relations d'interconnaissance ou par effet boule de neige, ils ont été recrutés par des femmes d'un milieu social proche du mien.

Plus que leur profil sociodémographique, c'est davantage les logiques structurant leur choix de confident·es qui doivent retenir notre attention ici. Les cercles de confiance de ces hommes sont majoritairement composés de femmes, auxquels peuvent s'ajouter quelques hommes hétérosexuels spontanément présentés comme des exceptions.

a) « C'est la première fois qu'on parlait de ces choses-là, je me suis dit "bah ?" » : le cas d'Antoine

Antoine constitue une incarnation marquée de ce profil : l'ensemble de l'entretien accorde une place de choix à une confidente rencontrée au lycée, Doriane, qui a suivi l'ensemble de ses relations passées et lui a fait rencontrer sa compagne actuelle. Ce lien de confiance se lie après sa première séparation, arrivée vers la fin du lycée. Alors que je lui

¹ La p-value est de 0,46. Par ailleurs, le tri basé sur les pourcentages pondérés ne donne aucune tendance lisible. Celui avec les effectifs bruts indique une tendance contraire à celle des entretiens : plus le niveau de diplôme est haut, plus les répondants sont susceptibles de s'être tournés vers un homme. En d'autres termes, les données d'*Épic* semblent difficilement exploitables sur ce point.

² La p-value est de 0,09 ; avec 4 modalités (25 à 34 ans ; 35 à 45 ans ; 45 à 54 ; plus de 55 ans). Par ailleurs, ces tableaux ne dégagent pas de tendances lisibles, ni avec les effectifs bruts ni avec les effectifs pondérés.

³ La p-value est de 0,48 ; avec 4 modalités (17 à 24 ans ; 25 à 34 ans ; 35 à 44 ans ; 45 ans et plus). Les tendances avec effectifs bruts et pondérés sont similaires, mais difficilement lisibles : la confiance devient de moins en moins masculine de 17 à 44 ans, mais le devient davantage après 45 ans.

⁴ n= 329 auquel il faut retirer 36 répondants ayant évoqué un·e confident·e dont la catégorie de sexe n'était pas spécifiée (séparation d'un couple de sexe différent).

⁵ Par principe de précaution, nous avons construit de tels modèles, mais ils ne dégagent aucune différence significative.

demande comment il a vécu cette première rupture, il évoque une gestion appuyée sur deux pieds : la confiance auprès d'autrui, et le recours intensif à la fête.

Enquêteur : Donc la rupture est un moment difficile. Tu gères ça comment ?

Euh, bah des larmes, je pense. Une petite période de dépression qui a pas duré très longtemps, une petite dépression de quelques semaines... dépression post-rupture. Puis ça passe par le récit. C'est-à-dire, de raconter à d'autres, euh... « Ça n'aurait pas dû se passer comme ça. C'est dommage. » Et puis, beaucoup faire la fête. Beaucoup, beaucoup, beaucoup, faire la fête avec les copains.

Enquêteur : Les copains, c'est le groupe « du Télescope » [surnom anonymisé d'un groupe d'amis de lycée] ? (Antoine approuve) Et quand tu dis « raconter ça à d'autres », c'était qui, c'était d'autres personnes ?

C'était d'autres personnes, c'était notamment une autre amie qui est devenue... qui est l'ancienne coloc de Mathilde [sa compagne actuelle], qui s'appelle Doriane. [...]

Enquêteur : Donc un peu deux faces entre guillemets, c'est-à-dire Doriane avec qui tu peux parler, et derrière le groupe des « Télescopes » avec qui tu te lâches un peu en faisant la fête c'est ça ?

C'est ça. Faut savoir que ce groupe que j'appelle « le Télescope », du coup, ce ne sont que des hommes. Et étonnamment, j'en parlais pas du tout de la même façon ! Avec Doriane, je me montrais beaucoup plus sensible, là où... le Télescope... A été et reste aujourd'hui un groupe... avec qui on ne parle pas vraiment d'amour [s'interrompt]... On parle d'une certaine façon des choses de l'amour en fait. On parle très peu d'émotions et de sensations. On parle plus de... théorie. On parle plus... on est plus en plan large. Euh... Donc, je pouvais vraiment parler avec Doriane et je pourrais plutôt... faire la fête... avec ce groupe, et s'en est suivi une période où, avec ce groupe d'hommes, donc le Télescope... On a vraiment été des petits cons.

(Antoine, 31 ans, hétérosexuel, intermittent en audiovisuel, en couple depuis 4 ans)

Si cette bipartition se met en place au lycée, elle perdure en partie dans sa relation suivante avec Anaïs. Il rencontre cette dernière à 22 ans, via un ami commun. Leur relation dure 5 ans, dont quelques années en cohabitation. La séparation est précipitée par l'aveu de la part d'Anaïs d'une attirance pour une autre personne. Après une séparation temporaire, ils essayent « d'ouvrir le couple », c'est-à-dire de permettre à chacun·e d'avoir des relations sexuelles en dehors de ce dernier. Durant cette période d'expérimentation, Antoine et Anaïs se rapprochent d'un couple d'amis·es ayant recours à cette solution, Serena et Alexandre, afin qu'il et elle leur prodigent des conseils sur la marche à suivre.

Cette occasion permet à Antoine de développer une relation de confiance avec Alexandre – relation renforcée par la séparation concomitante des deux couples quelques temps plus tard. Antoine et Alexandre deviennent alors colocataires, et s'accompagnent

récioproquement dans l'après-rupture, ce qui n'empêche pas à Antoine de continuer d'entretenir une relation de confiance avec Doriane. Alors que le premier confinement accélère son emménagement avec sa compagne actuelle, Antoine se tourne vers ces deux confident·es – Doriane et Alexandre – pour échanger sur les interrogations qui accompagnent cette période de changement.

Le cas d'Antoine est intéressant sous plusieurs aspects. S'il présente ainsi un cercle de confiance mixte, il avance à plusieurs moments de l'entretien qu'Alexandre est le seul homme avec qui il peut entretenir une relation de confiance aussi poussée. À l'inverse, il présente la confiance avec d'autres amies femmes, y compris moins proches, comme « plus facile ».

Enquêteur : *T'en parlais avec lui [Alexandre], vous étiez toujours en couple ou tu en parlais seul à seul ?*

Nan les deux. (Pause) Et avec Anaïs [sa compagne], et seul.

Enquêteur : *T'en parlais avec d'autres personnes ?*

À ce point-là comme ça, nan je crois pas. Quand j'ai pu retrouver le Telescope à cette époque-là, eux étaient... totalement étrangers à ces questions-là et... et ça a même été un peu compliqué parce que... parce que la moindre blague beauf, je ne pouvais plus la supporter en fait. La moindre blague sexiste du côté du Telescope m'était véritablement insupportable. Donc j'ai été... froid. Avec ce groupe. J'ai été froid avec ce groupe au moment même où eux avaient leurs histoires d'amour... en parallèle, et où eux-mêmes ont commencé, je crois, il me semble à déconstruire un peu ce qu'on était à l'époque. (Pause) Mais non, je pouvais véritablement parler de ces choses-là en tout cas avec des hommes qu'avec (se reprend), en tout cas majoritairement qu'avec Alexandre quoi.

Enquêteur : *Tu as dit « en tout cas qu'avec des hommes », ça veut dire que tu pouvais en parler avec des femmes à côté ?*

Plus facilement ouais.

Enquêteur : *Un peu bêtement, c'était qui, c'était des potes ?*

Toujours Doriane par exemple. Et puis... et puis d'autres, des amies, généralement de groupes extérieurs, j'ai peu de bandes, j'ai plutôt des ami·es qui papillonnent, donc plutôt des amies qui papillonnent.

Sa « facilité » à parler à des amies « qui papillonnent » contraste fortement avec la difficulté qu'il éprouve toujours à évoquer ses problèmes de cœur avec le groupe du « Telescope » qu'il connaît pourtant depuis le lycée :

Enquêteur : *Et ça [le Telescope] c'est un groupe avec qui tu peux parler de tes problèmes de couple tu dirais ?*

(Après un temps) Pas totalement, je crois. Je resterais en surface en tout cas.

Enquêteur : *C'est pas au niveau de ce que tu pouvais avoir ou que tu continues à avoir toujours avec Alexandre ?*

(Approuve en même temps) Ouais. L'un d'eux, l'un du Telescope, on a bu un verre... on s'est vu avec l'un d'eux en fait, avec un membre du Telescope...

On est toujours cinq... une espèce de bande de dix testicules. (Pause) Et donc avec deux de ces testicules-là, on s'est vu récemment et c'est la première fois qu'on parlait de ces choses-là, je me suis dit « bah ? »... après je pense que l'effet groupe joue aussi énormément, mais c'est aussi quelqu'un qui... a peut-être d'autres choses qui ont permis de faire en sorte qu'on parle de sexualité pour la première fois. Je... J'avais jamais parlé véritablement de sexualité avec un membre du Télescope.

On voit ici que si Antoine n'est pas hostile par principe aux interactions de confiance avec d'autres hommes, on retrouve chez lui comme chez certaines enquêtées hétérosexuelles l'idée d'interactions de confiance venant « moins naturellement » avec les hommes. Lorsqu'Antoine évoque par métonymie – et non sans une touche d'ironie – le groupe du « Télescope » via leurs gonades (« bande de dix testicules »), c'est pour décrire un effet de groupe et un *entre soi masculin* susceptible d'exacerber la démonstration de comportements « masculins » (Lapeyronnie, 1999, p. 50; Pasquier, 2010), et se prêtant donc peu aux moments de confiance.

Il est à noter que ces discours du « naturel » ne sont pas à confondre exactement avec les discours sur les éventuelles différences de compétence entre hommes et femmes dans la confiance, même si les deux registres sont compatibles. En effet, pour la plupart des enquêtés, évoquer des interactions de confiance venant « moins naturellement » leur permet de décrire un état de fait qu'ils ont du mal à s'expliquer (« on s'est vu récemment et c'est la première fois qu'on parlait de ces choses-là, je me suis dit “bah ?”... »). Si cette difficulté peut être l'occasion de réinvestir les stéréotypes de genre pour y donner sens, les individus n'y ont pas toujours recours : ils peuvent rester sur leur incertitude, sans nécessairement utiliser l'image de femmes plus compétentes pour parler de sentiments. Ces discours indiquent donc qu'il se joue davantage dans le rapport genré aux pratiques de confiance qu'une pure projection de stéréotypes, et qu'il semble bien impliquer une moins bonne inclusion des pratiques de confiance dans les sociabilités masculines.

b) « C'est un mec j'ai envie de te dire » : le cas de Pascal

Un autre cas illustrant à la fois ce rapport complexé à la confiance avec d'autres hommes et la moins bonne inclusion des pratiques de confiance dans les sociabilités masculines est celui de Pascal (hétérosexuel, 33 ans, ingénieur, célibataire depuis 3 ans). Nous dédions une part conséquente de l'entretien aux deux relations importantes qu'il dit avoir vécues au cours de sa vie, entrecoupées par des périodes de relations moins sérieuses. Pascal évoque des interactions de confiance relativement nombreuses, mais se concentrant principalement dans

ses périodes post-séparations. Si certaines ont lieu avec des hommes, l'essentiel de ses confident·es sont des confidentes (dont certaines qu'il appelle lui-même des « super-confidentes »). Cette partition sexuée s'établit de manière similaire à Antoine : un cercle de confiance exclusivement féminin à l'adolescence et une ouverture limitée à des confidents aux alentours de 25 ans.

Les premières interactions de confiance que Pascal évoque font suite à son intérêt non réciproque pour une amie rencontrée via un jeu en ligne, alors qu'il débute ses études supérieures. Cette expérience de refus l'amène à se rapprocher d'une autre joueuse – Alya –, qu'il me présente spontanément¹ comme sa « confidente à l'époque (*Rire*) qui est... qui a écouté patiemment... tous [ses] discours sur la... le poète maudit, l'amour non réciproque, blablabla, tout ça tout ça ». Cette dernière deviendra, de fil en aiguille, sa première relation de couple importante. Suite à une question de relance où je lui demande s'il a pu parler à l'époque à d'autres personnes de cette expérience de refus, il m'évoque une autre amie également rencontrée en ligne, et – en troisième – Paul, son meilleur ami. Je l'interroge alors sur l'ordre de cette liste :

Enquêteur : Paul était moins à l'écoute ? Parce que tu l'as cité en troisième ?

Ouais, alors... moins à l'écoute (soupire) Oui et non quoi c'est... on va dire c'est un mec quoi ! (Rire) Il était là en mode « Mouais, faut l'oublier » bon. Voilà, « c'est fini, c'est des conneries, c'est virtuel c'est... » il concevait que ça m'ait fait du mal, mais à un moment c'est... C'est pas non plus les mêmes sensibilités quoi, on va dire.

Enquêteur : C'est quoi ? C'est parce qu'il était en mode « passer à autre chose », etc. ?

Honnêtement ça commence à dater. Je pense, j'ai souvenir de discussions avec lui sur une autre relation où c'est oui, il est un peu en mode « à un moment ça sert à rien de se lamenter, faut y aller quoi, faut avancer », euh... et il a tout à fait raison d'ailleurs. Même si y'a un temps pour tout et... peut-être aussi je pense... une facilité à exprimer des choses intimes avec des personnes via le virtuel, parce que y'a pas... y'a un côté anonymat, justement pas juger. Ouais je pense qu'il y a de ça surtout.

(Pascal, hétérosexuel, 33 ans, ingénieur, célibataire depuis 3 ans)

Les raisons qu'avance Pascal pour expliquer la moindre consultation de Paul présentent ici un double intérêt. D'un côté, on retrouve comme chez Émilien l'image de femmes meilleures confidentes que les hommes, n'ayant pas « la même sensibilité ». Comme chez Émilien de nouveau, il est difficile de savoir si la maladresse de Paul découle bien du fait qu'il « agit

¹ Je n'avais pas encore posé de question sur ses pratiques de confiance dans l'entretien.

comme un mec », ou bien si Pascal a abusivement rattaché cette maladresse à sa catégorie de sexe. Dans les faits, il souligne lui-même que cette évaluation de genre ne suffit pas à expliquer ses réticences, qu'il rattache plutôt à une préférence pour la confiance en ligne, qui semble avoir sur lui un effet « désinhibant » (Suler, 2004). Cependant, il reste significatif que les confident·es qu'il rencontre par ce médium sont exclusivement des confidentes.

Dans la suite de son parcours, les cercles de confiance de Pascal restent d'ailleurs majoritairement féminins. Sa relation avec Alya l'illustre : cette dernière se termine après 3 ans, lorsqu'Alya rencontre une autre personne. La rupture établissant un froid entre eux, Pascal se tourne alors surtout vers d'autres personnes pour en parler :

Enquêteur : du coup, vu que tu ne t'es pas tourné vers [Alya] pour une écoute, tu as parlé à d'autres personnes ?

Oui, ouais bah toujours... bah sauf elle surtout, mais toujours à Soso (diminutif de Sophie), quelques... une autre fille du virtuel, une ou deux filles du jeu quoi et puis après, oui, Paul et puis d'autres ami·es, etc. (Pause) Mon frère un peu, mais on parle pas trop de ça. Entre nous. Mais bon, il a vu que j'étais dans un sale état (Rire) donc voilà.

Enquêteur : bah pareil dans le domaine des questions un peu con, mais pourquoi vous parlez pas de ça avec ton frère ?

(Léger rire) Ouais alors c'est une très bonne question. (Réfléchit) Ben... honnêtement, je pense... (Pause prolongée) bah déjà... il a pas eu souvent de copines. En fait, il en a eu qu'une et ça dure depuis super longtemps. Euh... Mais du coup voilà, pas trop... J'sais pas. Ça vient pas naturellement en fait. On préfère se retourner vers des ami·es plutôt que... que vers lui. Vers l'un ou l'autre. Je pense que c'est le cas aussi pour lui en fait c'est... réciproque. (Pascal, hétérosexuel, 33 ans, ingénieur, célibataire depuis 3 ans)

Dans cet extrait, on voit à la fois que la recomposition de ses cercles de confiance s'effectue principalement auprès d'autres confidentes – qu'il nomme en premier –, d'amis hommes ensuite, puis de son frère. La manière dont il décrit ses interactions de confiance avec ce dernier est intéressante sous plusieurs aspects. Tout d'abord, on voit que la confiance y est en partie « contrainte » : le fait que son frère le trouve « dans un sale état » met Pascal au pied du mur. Ensuite, lorsque je lui demande pourquoi ils n'ont pas l'habitude d'en parler ensemble, Pascal avance lui-même ne pas vraiment savoir pourquoi, si ce n'est que « ça vient pas naturellement ». En définitive, Pascal alterne comme Antoine entre une prudence latente vis-à-vis des confidentes hommes – perçus comme moins à l'aise dans l'exercice, manquant de « sensibilité » –, mais également l'idée diffuse d'interactions « venant moins naturellement » avec eux.

La distinction entre ces deux dimensions n'est pas anecdotique, étant donné qu'elle montre que cette moindre consultation de confidents n'est pas uniquement réductible au schéma de stéréotypes de genre qui éloigneraient de confidents potentiels. Comme chez Antoine, Pascal n'est pas fermé *a priori* à la confiance avec d'autres hommes. Alors que nous abordons sa dernière relation officielle de couple – terminée il y a 3 ans –, il évoque en premier confident un ami, mais qui fait figure d'exception comparativement aux plus nombreuses confidentes qu'il nomme :

C'était une relation que j'avais à [Ville de 40 000 habitants sur la côte méditerranéenne], donc tout le monde était au courant, donc nan on a pu en parler. La plupart m'ont dit « elle avait un grain », mais après pour parler plus dans l'intimité, y'en a ouais... Surtout deux ou trois quoi. Surtout mon ami basque Samuel, avec qui on refaisait le monde le plus souvent en soirée. Et après Pauline, et Justine aussi un peu. (Pause) Fin, pas qu'un peu en fait. À l'époque, on parlait beaucoup.

(Pascal, hétérosexuel, 33 ans, ingénieur, célibataire depuis 3 ans)

On retrouve une certaine forme « d'impensé » quant à ce recours majoritaire aux confidentes. Lorsqu'Antoine évoque avec surprise le fait qu'il n'a pu parler de sexualité avec un membre du groupe du « Télescope » que récemment, ou lorsque Pascal s'interroge sur le fait que lui et son frère ne parlent pas de leur vie sentimentale, on retrouve la même surprise quant au fait que ces thématiques ne « viennent pas naturellement ». À l'inverse, les interactions avec des confidentes sont présentées comme plus aisées, sans que l'origine de cette facilité soit clairement identifiée. Pour ces hommes se confiant principalement à des femmes, leur report sur la confiance féminine peut donc se comprendre dans la combinaison entre deux dynamiques complémentaires, mais ne se recoupant pas totalement.

Tout d'abord, des interactions de confiance malheureuses avec des hommes de leur entourage peuvent les amener à réinvestir l'image d'hommes peu à l'aise dans l'exercice, incapables de trouver le bon équilibre entre la délivrance de conseils pratiques et la nécessité de « calmer la brûlure ». Parallèlement, la confiance avec les femmes de leur entourage leur apparaît comme « plus naturelle », sans qu'ils arrivent à expliquer clairement pour quelles raisons. La première dimension fait appel à des représentations explicitement genrées, et explique ce qui peut pousser les individus à *volontairement* s'éloigner de la confiance avec d'autres hommes. La seconde caractérise plutôt un état de fait vis-à-vis duquel ils peinent à trouver des explications concrètes : elle permet d'expliquer comment ces hommes peuvent être amenés à se confier davantage à des femmes *sans en avoir nécessairement conscience*. Dès lors, leurs pratiques de confiance peuvent se comprendre dans une articulation entre des

risques masculins à la confiance, et sociabilités disponibles par ailleurs pour identifier des interlocuteur·ices de confiance.

3) Risques masculins à la confiance et sociabilités disponibles pour identifier des interlocuteur·ices de confiance

La réticence explicite dont font preuve ces hommes vis-à-vis de la confiance masculine peut se comprendre à la lumière des dynamiques propres aux masculinités. Revenons à la prudence que Pascal manifeste vis-à-vis de la confiance auprès de son ami Paul : il l'explique en partie par la nature des conseils que ce dernier lui a délivrés. En l'occurrence, ses incitations à « passer à autre chose », à « ne pas se lamenter » sont certes des conseils qu'il juge pertinents *a posteriori*, mais en décalage avec ses attentes du moment, au sens où « il faut un temps pour tout ». Or, les invitations à « ne pas se lamenter » peuvent aussi bien être perçues comme des conseils sincères et justifiés que comme une forme de délégitimation du ressenti des personnes déçues. En ce sens, ils peuvent être vécus comme une forme de « subordination » par d'autres hommes, entendue ici dans le sens qu'en propose Raewyn Connell dans *Masculinités* (Connell, 1995/2014).

Dans son chapitre « L'organisation sociale de la masculinité », Raewyn Connell dresse sa typologie classique entre différents types de masculinités, toutes organisées dans leur rapport à la masculinité hégémonique, qu'elle définit comme « la configuration de la pratique de genre qui incarne la réponse acceptée à un moment donné au problème de la légitimité du patriarcat » (Connell, 1995/2014, p. 74). Chez Connell, le couple et la famille hétérosexuelle sont les institutions par excellence de la « *cathexis* », entendues comme les logiques « d'attachement émotionnel » (Connell, 1995/2014, p. 69) participant activement à la reproduction de l'ordre du genre et de ses inégalités.

Les expériences de déceptions amoureuses perturbent ces logiques de *cathexis*, parce qu'elles impliquent un décalage avec l'image du couple hétérosexuel comme organisation garantissant une satisfaction émotionnelle optimale aux hommes et aux femmes, conçues comme deux groupes fondamentalement différents, hiérarchisés, et complémentaires. Les expériences de déceptions amoureuses impliquent pour les hommes certains risques, au sens où leur masculinité individuelle peut être remise en question pour préserver le modèle plus général d'une hétérosexualité gratifiante pour les deux sexes. Plutôt qu'une remise en cause du modèle de la « complémentarité » entre le « masculin » et le « féminin », c'est leur incarnation

individuelle de la masculinité – pouvant être présentée comme imparfaite – qui peut être avancée comme cause de l'expérience de déception.

En parler à autrui, et en particulier à d'autres hommes, est donc une pratique risquant d'exposer les hommes à des pratiques de *dé légitimation* de leur masculinité : en soi, tout conseil peut véhiculer l'image d'un *conseillé* ne comprenant et ne gérant pas la situation de la manière la plus adaptée, en opposition avec un *conseiller* plus en maîtrise. En ce sens, se confier auprès d'autres hommes en tant qu'homme, c'est prendre le risque de se trouver en position de *subordination* vis-à-vis d'eux.

Notons ici que ce risque ne nécessite pas que les confidents cherchent en effet à établir un rapport hiérarchique de ce type. Comme l'avancent Candice West et Don Zimmerman (1987), si le genre est produit quotidiennement au cours des interactions, c'est parce qu'il est culturellement *présupposé* que les comportements individuels découlent de la catégorie de sexe des acteurs¹. Ce faisant, n'importe quelle action peut être rattachée et *évaluée* à l'aune de la catégorie de sexe de la personne qui l'accomplit. Ramené aux interactions de confiance, ce *risque de l'évaluation de genre* implique que les mêmes pratiques de confiance ne seront pas forcément évaluées de la même manière si elles sont le fait d'hommes ou de femmes. Concernant la confiance des hommes, tout conseil présente le risque d'être perçu comme une pratique de « subordination » lorsqu'il est délivré par un homme. Inversement des conseils très similaires délivrés par les femmes pourraient être mieux reçus, parce que les interactions mixtes n'impliquent pas les mêmes dynamiques internes aux masculinités et donc les mêmes risques de délégitimation.

Ces risques plus importants à la confiance expliquent probablement en partie la plus faible incorporation des pratiques de confiance dans les sociabilités masculines quotidiennes. Cette moins bonne incorporation explique, en retour, l'image d'interactions de confiance ne « venant pas naturellement » avec d'autres hommes : même lorsque les enquêtés n'ont pas d'hostilité de principe à en parler à d'autres hommes, le déroulé des interactions avec ces derniers offrent moins d'opportunités pour le faire. Une telle lecture fournit également des

¹ « If sex category is omnirelevant (or even approaches being so), then a person engaged in virtually any activity may be held accountable for performance of that activity as a *woman* or a *man*, and their incumbency in one or the other sex category can be used to legitimate or discredit their other activities [...]. Accordingly, virtually any activity can be assessed as to its womanly or manly nature. And note, to "do" gender is not always to live up to normative conceptions of femininity or masculinity; it is to engage in behavior *at the risk of gender assessment*. (...) » (West & Zimmerman, 1987, p. 136-137).

pistes pour comprendre ce qui peut pousser les hommes à *ne pas inviter* d'autres hommes à se confier. Plutôt que d'y voir une forme de fermeture de principe, on peut y voir une volonté de « ne pas imposer » aux autres hommes de telles interactions à risques. Cette faible propension des hommes à la confiance ne doit dès lors pas nécessairement être vue comme la preuve d'un manque d'intérêt pour ce qui se passe dans la vie de proches : elle peut également être vue comme une démarche de « respect de la vie privée » de ces derniers.

Certaines enquêtées jouant le rôle de confident·e auprès d'hommes de leur entourage peuvent d'ailleurs s'étonner du peu d'initiative dont ils font preuve dans le domaine. C'est par exemple le cas d'Amandine. Alors que je lui demande avec qui elle pouvait parler de ses hésitations avant sa mise en relation avec Joffrey, elle me cite spontanément des cercles de confiance exclusivement féminins. Je lui demande alors si elle se rappelle en avoir parlé à des hommes. Si elle me nomme deux amis à elle, elle réagit en me retournant une question qu'elle a été la seule à poser parmi l'ensemble des enquêtées : elle me demande pourquoi un tel intérêt pour « le genre » de ces personnes.

Et est-ce que je peux te poser une question sur... pourquoi c'est intéressant de savoir le genre des personnes ? Ou bien est-ce que ça va biaiser sur la suite ?

Enquêteur : *Je pense pas que ça biaisera pour la suite maintenant. Bah, le truc c'est que... quand tu regardes dans les trajectoires des personnes, les personnes avec qui tu parles des affaires de cœur, souvent c'est des personnes qui vont avoir une influence sur la manière dont tu vas évaluer la situation. [...] c'est pas quelque chose qui se fait tout seul, dans son coin en fait (Amandine approuve) donc tu parles à du monde.*

Ouais. (Interrompt une tentative de relance) Enfin ça, je crois que ça dépend des gens quand même ! Parce que moi j'en ai parlé à des potes, y'en a ..! (ton insinuant que ce n'est pas le cas pour eux)

Enquêteur : *Des potes mecs ?*

(Immédiat) Ouais. Beaucoup.

Enquêteur : *Les mecs... enfin... on va dire à 50/50 ça parle ou ça parle pas.*

(Immédiat) Ouais, mais moi y'en a un j'en ai parlé avec lui récemment... bah c'est quand j'ai commencé à voir ce nouveau mec-là... y'a pas longtemps. J'en parlais avec lui et il me disait que avec ses potes mecs, même proches du même groupe là... un groupe genre mixte de 3 personnes – 3 filles 3 mecs – il dit « bah avec eux j'en parle pas, ou très peu. Par contre avec les filles, oui. » C'est-à-dire qu'avec nous il veut bien en parler ! C'est pas lui qui va initier la conversation, mais si nous on démarre une conversation sur le sujet, il va participer. Et c'est arrivé, de la même manière, genre la semaine d'après. Parce que bah j'ai vu les deux autres mecs de ce groupe-là, à Paris. Et bon, je leur ai dit « bah voilà il s'est passé un truc avec un mec », machin et donc on a commencé à parler... et en fait, parce que moi j'ai initié la

conversation, eux ont dit des trucs et ont... (s'interrompt et insiste), mais des trucs que même eux deux s'étaient jamais forcément dits avant ! Alors qu'a priori ils étaient plus proches, potentiellement sur ce point-là, eux deux, que avec moi. Mais parce que moi j'en parlais, là c'était parti ! Et ils voulaient bien en parler, mais avant ça que dalle ! C'était... intéressant, et du coup eux je sais pas trop dans quelle catégorie du 50/50 ils se placeraient parce qu'en fait ils en parlent habituellement pas, mais... dans des conditions visiblement favorables...

(Amandine, 28 ans, hétérosexuelle, chercheuse, célibataire depuis quelques mois)

On voit ici comment Amandine réagit directement à mon propos sur le recours général à la confiance avec le contre-exemple d'hommes de son entourage. Plus spécifiquement, elle souligne que ces derniers ne sont pas hostiles au fait d'en parler. Cependant, elle fait part de son impression de devoir être à l'initiative de ces conditions (« C'est-à-dire qu'avec nous il veut bien en parler ! C'est pas lui qui va initier la conversation, mais si nous on démarre une conversation sur le sujet, il va participer »). Enfin, comme elle le souligne, établir une distinction entre des « hommes qui parleraient » et des « hommes qui ne parleraient pas » n'est pas la plus juste : à bien des égards, les hommes sont disposés à la confiance « dans des conditions visiblement favorables ».

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons cherché à identifier les mécanismes de genre expliquant les différences hommes/femmes constatées dans le chapitre 4. Il visait d'une part à comprendre la moindre propension des hommes à parler de leurs envies de séparation à autrui. Deuxièmement, il cherchait à identifier les raisons du déséquilibre de genre relevé dans le choix des confident·es : si une part non-négligeable d'hommes se tournent en priorité vers des femmes, l'inverse est beaucoup moins fréquent. À partir des entretiens menés auprès de personnes hétérosexuelles, nous avons vu que ces différences hommes/femmes ne doivent pas être vues comme une opposition entre « femmes parlant volontiers » de leurs déceptions, et « homme n'en parlant pas ». Une représentation plus fidèle des différences de genre qui traversent le rapport à la confiance serait de parler de femmes *amenées à parler régulièrement de leurs déceptions*, et d'*hommes se livrant à l'exercice sous conditions*.

Pour les femmes hétérosexuelles que nous avons interrogées, la confiance auprès de proches s'impose comme une évidence. De fait, elle semble bien incorporée dans les sociabilités quotidiennes des femmes, qui assument davantage que les hommes un travail de « veille sociale » où chacun·e est informé·e de ce qu'il se passe dans la vie des autres.

Cependant, cette fréquence n'est pas toujours bien vécue pour les enquêtées, qui peuvent y percevoir un vecteur de « contrôle social » ou « d'examen constant » de leur vie sentimentale. C'est en ce sens qu'on peut parler de *femmes amenées à parler régulièrement de leurs affaires de cœur*, même si elles sont surtout amenées à le faire auprès d'autres femmes. Les hommes semblent inversement moins présents dans leurs cercles de confiance, en partie parce qu'ils apparaissent comme « moins habiles » et/ou « moins à l'aise » dans l'exercice.

Pour les enquêtés hommes, la confiance auprès d'autrui s'impose comme une évidence moins marquée. S'ils ne sont pas fondamentalement hostiles à l'échange auprès d'autres hommes, ils décrivent souvent des pratiques de confiance venant « moins naturellement ». Si une part des enquêtés évoque l'image de femmes « plus compétentes » dans l'exercice, il est particulièrement marquant qu'une part d'entre eux ne parviennent pas à identifier tout à fait ce qui les amène à privilégier les confidentes aux confidents.

De fait, les interactions de confiance semblent moins bien incorporées dans les sociabilités masculines, notamment parce qu'elles font toujours planer le risque d'une forme de délégitimation. À l'inverse les hommes parleraient plus aisément avec des femmes, leurs interactions avec elles n'étant pas traversées par les mêmes enjeux en termes de masculinités. D'autre part, l'assignation des femmes aux rôles de *care* pourrait également les amener à inciter les hommes de leur entourage à la confiance, ces derniers étant bienheureux de « trouver » ainsi sans nécessairement le chercher des personnes menant avec tact les interactions de confiance. C'est en ce sens qu'on peut dresser le portrait *d'hommes se livrant à l'exercice sous conditions*.

L'ensemble de ces analyses invite à reformuler l'interrogation classique rattachée au choix du conjoint pour l'appliquer au choix des confident·es : peut-on véritablement parler de choix alors qu'il semble plutôt tenir de la découverte (Bozon & Héran, 2006) ? En substance, les individus semblent assez indifférents à la catégorie de sexe de leurs confident·es tant qu'ils et elles parviennent à trouver le juste équilibre entre conseils pratiques et nécessité de « calmer la brûlure ». Reste que leurs choix concrets suivent des démarcations genrées particulièrement bien dessinées, qui ne semblent pas découler d'un processus de sélection tout à fait volontaire.

Afin d'expliquer l'invisibilité relative des mécanismes dirigeant ce choix, nous avons proposé en fin de chapitre une articulation entre *risques genrés rattachés à la confiance* et *sociabilités à disposition par ailleurs pour identifier des interlocuteur·ices de confiance*. La première dimension renvoie à la *part consciente* du choix genré des confident·es et notamment,

chez les hommes, à la crainte du jugement par les pairs. La seconde permet en revanche d'en expliquer la part invisible et involontaire, parce que ces sociabilités disponibles dépendent de facteurs extérieurs à la volonté individuelle, qui débordent par ailleurs largement la question des déceptions amoureuses.

Le chapitre suivant montrera que c'est chez les enquêté·es non-hétérosexuel·les que la pertinence de cette articulation est la plus visible. En effet, la stigmatisation toujours associée à l'homosexualité pousse ces hommes et ces femmes à recomposer leurs cercles de confiance, et peut les éloigner de la tendance à l'homophilie de sexe constatée dans la population générale. Étudier le choix de leurs confident·es donne alors à la fois à voir les *risques spécifiquement masculins à la confiance*, mais également le rôle *des sociabilités disponibles* par ailleurs pour leur permettre de rencontrer des confident·es *gayfriendly*. Or, ces sociabilités sont modulées par des dynamiques de genre, mais également de génération et de classe. Ce faisant, l'étude du choix des confident·es des non-hétérosexuel·les offrira un éclairage nouveau sur les mécanismes sociaux dirigeant ce choix. Elle permettra également de mieux comprendre ce qui peut amener les individus à en faire un choix particulièrement genré sans nécessairement le souhaiter.

Chapitre 6 – « En parler à tout le monde », sauf aux mecs hétéros : genre et confiance chez les non-hétérosexuel·les

Introduction :

Dans le chapitre précédent, nous avons souligné que le choix genré des confident·es des hétérosexuel·les pouvait se comprendre dans une articulation entre *risques genrés rattachés à la confiance*, et *sociabilités quotidiennes* permettant d'identifier des interlocuteur·ices de confiance. Dans ce chapitre, nous nous focaliserons sur le choix des confident·es des enquêté·es non-hétérosexuel·les et soulignerons qu'il illustre également la pertinence de cette articulation.

En effet, porter la focale sur les personnes non hétérosexuelles rend particulièrement visibles les mécanismes de genre qui dirigent le choix des confident·es. Compte tenu de la stigmatisation toujours associée à l'homosexualité, ces hommes et ces femmes peuvent être amené·es à s'éloigner de cercles de confiance classiques chez les hétérosexuel·les, comme les membres de leur famille, pour privilégier des liens « électifs » (Frost et al., 2016; Weston, 1991). Nous étudierons dans ce chapitre la manière dont ils et elles recomposent leurs cercles de confiance en prêtant, comme au chapitre précédent, une attention spécifique à la *catégorie de sexe* et à *l'orientation sexuelle* des confident·es choisi·es.

Nous verrons alors que si toutes les personnes non hétérosexuelles sont amenées à faire des recompositions de ce type, ils ne le font pas toutes et tous de la même manière. D'une part, hommes et femmes non-hétérosexuel·les ne sont pas exposé·es aux mêmes *risques de délégitimation* au sein de leurs groupes de sexe respectifs (Clair, 2012; Connell, 1995/2014)). Ce faisant, ils et elles ne vont pas être amené·es à s'éloigner dans les mêmes proportions de la tendance à *l'homophilie de sexe* relevée dans la population générale.

D'autre part, nous verrons que les cercles de confident·es consulté·es en réponse à ces *risques différenciés* ne sont pas uniformes, et qu'ils peuvent être plus ou moins mixtes en termes de genre et d'orientation sexuelle. Comme pour les hétérosexuel·les cependant, nous verrons que cette plus ou moins grande mixité n'est pas toujours le résultat de choix conscients. Ici, elle résulte plutôt *des sociabilités dont les enquêté·es disposent par ailleurs* pour rencontrer des partenaires et plus généralement des ami·es *gayfriendly*. Le fait que ces sociabilités disponibles soient influencées par des dynamiques d'âge et de classe permettra d'expliquer pourquoi, malgré l'impression souvent partagée par ces enquêté·es de pouvoir « parler à tout le monde » de leurs affaires de cœur, leurs choix de confident·es s'avèrent souvent involontairement genré.

Ce chapitre suivra trois grandes étapes. La première soulignera que l'homosexualité est toujours l'objet d'une stigmatisation, et que son acceptation est traversée par des variations d'âge, de genre et de classe (Rault, 2016; Tissot, 2018, 2021). Nous soulignerons alors que le maintien de cette stigmatisation a amené les enquêté·es étudié·es ici à s'écarter de liens de confiance privilégiés chez les hétérosexuel·les.

La seconde partie portera sur le rapport à la confiance des hommes gays¹ interrogés. Plus particulièrement, nous montrerons que ce rapport varie en fonction de leur plus ou moins grande réticence vis-à-vis du « milieu LGBT », cette réticence étant modulée par des dynamiques de genre, mais également de classe et de génération. En fonction de leur rapport « au milieu », les cercles de confiance de ces hommes laissent alors plus ou moins de place à d'autres hommes, même si les « mecs hétéros » en constituent toujours les absents récurrents.

La troisième partie portera sur les confident·es consulté·es par les femmes non-hétérosexuelles interrogées. Si nous verrons que leur orientation sexuelle va bien de pair avec une recomposition de leurs cercles de confiance, nous constaterons que ces recompositions se font malgré tout en majorité auprès d'autres femmes, éventuellement hétérosexuelles. En d'autres termes, leurs pratiques de confiance ne semblent pas fondamentalement remettre en cause *l'homophilie de genre* relevée chez les hétérosexuelles.

A - Un éloignement vis-à-vis des cercles de confiance classiques chez les hétérosexuel·les

Si la confiance présente un risque pour la conservation de la face de tou·tes, ces risques se trouvent amplifiés pour les personnes bisexuelles ou homosexuelles. Se confier implique pour ces dernières à la fois d'identifier des personnes trouvant le bon équilibre entre conseils pragmatiques et nécessité de « calmer la brûlure » (voir chapitre 3) mais aussi des personnes ne présentant pas d'hostilité vis-à-vis de leur orientation sexuelle.

1) L'acceptation de principe de l'homosexualité : une progression contrastée

Sur ce point, il est utile de rappeler que la société française contemporaine reste une société « hétéronormative », au sens où elle est appuyée implicitement sur un « système, asymétrique et binaire, de genre, qui tolère deux et seulement deux sexes, où le genre concorde

¹ N'ayant pas interrogé d'hommes bisexuels, la distinction homo/bisexualité ne sera précisée que pour les femmes dans ce chapitre.

parfaitement avec le sexe (au genre masculin le sexe mâle, au genre féminin le sexe femelle) et où l'hétérosexualité (reproductive) est obligatoire, en tout cas désirable et convenable » (Kraus in Butler, 2012, p. 24)¹. La pertinence d'une telle étiquette peut paraître contestable dans le cadre d'une société française « post-mariage pour tous » : outre le mouvement général visant à réduire les différences légales entre couples de même sexe et couples de sexes différents², les opinions ont rapidement évolué depuis plusieurs décennies et l'homosexualité est davantage acceptée au sein de la population générale. Cependant, comme le souligne Arnaud Lerch, il s'agit d'une « acceptation sociale croissante mais contrastée » (Lerch, 2013, p. 16).

Premièrement, nous verrons que si cette progression a été rapide, elle reste *plafonnée*, au sens où une part conséquente de la population française continue de manifester un rejet ou un « inconfort » vis-à-vis des écarts à l'hétérosexualité. Ensuite, cette acceptation est *plurielle* : comme nous allons le voir, l'homosexualité n'est pas tant acceptée « en soi » que sous certaines formes, ces formes variant notamment en fonction de la classe, du genre et de l'âge. Or, ces acceptations multiples ne sont pas sans conséquences sur les confident·es à disposition des personnes non-hétérosexuelles.

a) Une progression plafonnée

Tout d'abord, il faut souligner que l'homosexualité est toujours l'objet d'une stigmatisation en France, même si son rejet affirmé est en net recul depuis plusieurs décennies. Guillaume Roux (2019), s'appuyant sur les différentes vagues de la *European Values Study*, souligne que si l'acceptation de l'homosexualité et de l'homoparentalité est en très forte progression en France depuis la première vague de l'enquête en 1981, cette progression reste à la fois *récente et limitée* :

¹ Il s'agit de la définition de « hétéronormativité » [normative heterosexuality] que donne Cynthia Kraus dans la note sur la traduction qui ouvre l'édition française de *Trouble dans le genre* de Judith Butler. La définition n'est pas de Judith Butler elle-même.

² Outre l'ouverture du mariage aux couples de même sexe en 2012, on peut également penser aux lois bioéthiques de 2021, ouvrant la progression médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes, alors qu'elle n'était auparavant accessible qu'aux couples de sexes différents infertiles. On notera malgré tout que des différences légales demeurent entre couples de même sexe et de sexes différents, à l'image de la « présomption de paternité » (le mari est automatiquement considéré comme le père de l'enfant mis au monde par sa femme). Cette présomption demeure un privilège exclusif du mariage hétérosexuel, ne connaissant pas d'équivalent pour les couples de femmes : même si deux femmes sont mariées, l'enfant de l'une n'est pas automatiquement considéré comme enfant de l'autre, et les deux partenaires doivent passer par une procédure de « reconnaissance anticipée », impliquant une procédure de PMA reconnue par l'État.

« En 2018, le rejet ostentatoire des personnes homosexuelles ne concerne qu'une toute petite minorité d'enquêtés (7 %), une proportion en baisse très nette depuis 1990 (plus de 15 points d'écart). Une autre question donne par ailleurs la possibilité d'exprimer des jugements intermédiaires entre la pleine acceptation et le rejet définitif : "Est-ce que l'homosexualité peut toujours se justifier, jamais, ou entre les deux" (échelle de réponse en dix positions ; [...]). L'acceptation plus ou moins relative de l'homosexualité (positions 6 à 10 de l'échelle) apparaît majoritaire (57 %). Surtout, elle a très fortement progressé depuis 1981 : à cette date, seule une minorité d'enquêtés (17 %) jugeaient l'homosexualité plus ou moins justifiée. Cependant, pour un cinquième de la population (19 %), l'homosexualité n'est toujours pas une chose légitime (positions 1 à 4 de l'échelle). Par ailleurs, seule une minorité d'enquêtés, il est vrai conséquente (37 %, soit plus d'un tiers), exprime une pleine acceptation de l'homosexualité (réponse "toujours justifiée"). La légitimité de l'homosexualité ne fait donc pas consensus. » (Roux, 2019, p. 3)

Par ailleurs, il faut garder en tête ce que cette progression *rapide et récente* implique à l'échelle de vies individuelles : les enquêtés ont tout·es grandi et évolué dans des contextes moins ouverts. Les plus âgés en particulier (ayant aux alentours de 70 ans) ont connu la répression officieuse de l'homosexualité¹, les « années SIDA » et la perte d'un nombre souvent important de proches. Celles et ceux nés avant 1981 sont devenu·es majeur·es alors qu'aucune reconnaissance légale n'existait pour les couples de même sexe. Les plus jeunes sont également entrés dans l'adolescence aux alentours des années 2010, soit de manière concomitante aux débats sur l'ouverture du mariage aux couples de même sexe. Or ces débats sont également venus avec des discours présentant l'homosexualité comme une sexualité « différente » ou « anormale ». En d'autres termes, ces enquêtés ont toutes et tous ont vécu – et continuent de vivre – leur sexualité comme une forme de stigmat (Goffman, 1975), les rendant « différent·es » de la population majoritaire.

b) Une acceptation qui varie avec la génération et la catégorie de sexe

Par ailleurs, si l'acceptation de l'homosexualité a connu des progrès importants, ces progrès ne sont pas uniformes au sein de la population française. La littérature disponible sur l'acceptation de l'homosexualité souligne notamment l'effet transversal de deux variables : *l'âge* et la *catégorie de sexe*. Si, comme nous aurons l'occasion de le voir, l'acceptation de l'homosexualité peut prendre plusieurs formes, appartenir aux générations les plus anciennes

¹ Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, l'homosexualité n'est plus pénalisée en France depuis 1791. Cependant, des particularismes légaux (en termes de majorité sexuelle notamment) permettaient une répression de fait de l'homosexualité, jusqu'à leur suppression du Code pénal en 1982 (Gauthier & Schlagdenhauffen, 2019; Idier, 2013).

et être un homme prédispose davantage au rejet frontal de l'homosexualité. C'est notamment ce qu'avancent Nathalie Bajos, Nathalie Beltzer et Agnès Prudhommes (Bajos et al., 2008) en s'appuyant sur les données de l'enquête *Contexte de la sexualité* (« CSF », 2005-2006, voir Bajos & Bozon, 2008 pour une présentation détaillée) :

« L'acceptation de l'homosexualité est de plus en plus affirmée dans les jeunes générations [...]. Les hommes de générations plus anciennes adhèrent davantage à une vision pathologique de l'homosexualité et sont plus de 40 % à 60-69 ans à considérer qu'il s'agit d'une "sexualité contre-nature". Cette attitude intolérante est encore présente chez certains hommes jeunes (21 % des 18-24 ans), bien plus souvent que chez les femmes du même âge (10 %). Cette différence entre hommes et femmes, que l'on retrouve sur nombre de "questions de société" traduit sans doute aussi la peur qu'ont certains hommes de voir leur identité masculine remise en cause par l'homosexualité. » (Bajos et al., 2008, p. 259)

Concernant les disparités d'âge, la littérature disponible s'accorde généralement pour y voir un effet de génération. En d'autres termes, elles s'expliquent par le fait que plus « l'année de naissance est récente, plus l'homosexualité est acceptée » et non par l'idée que « plus les individus vieillissent, plus ils y deviendraient hostiles ». Ce point est également relevé par Guillaume Roux (2019, p. 109-110) à partir des différentes cohortes de la *European Value Study* : si l'ensemble des générations se montrent plus tolérantes vis-à-vis de l'homosexualité entre les différentes vagues de l'enquête, les générations les plus âgées restent moins ouvertes que les plus jeunes, notamment parce qu'elles ont grandi dans des contextes sociaux où la stigmatisation de l'homosexualité était plus forte.

L'effet de la catégorie de sexe n'est également pas surprenant. Comme souligné par Nathalie Bajos, Nathalie Beltzer et Agnès Prudhommes dans la citation précédente, la figure de « l'homosexuel efféminé » occupe une place particulière dans les dynamiques de masculinités contemporaines. Raewyn Connell (1995/2014) souligne ainsi que la masculinité hégémonique¹ construit sa légitimité en utilisant d'autres masculinités comme figures « repoussoirs ». À l'échelle individuelle, la stigmatisation de ces « masculinités subordonnées » permet en miroir aux hommes de montrer leur distance avec ces incarnations illégitimes du masculin, renvoyées au domaine de la féminité. Or, la figure de l'homosexuel constitue selon elle « le cas le plus

¹ Pour rappel, Raewyn Connell définit la masculinité hégémonique comme « la configuration de la pratique de genre qui incarne la réponse acceptée à un moment donné au problème de la légitimité du patriarcat » (Ibid., p. 74)

important » de masculinité subordonnée contre laquelle se construit la masculinité hégémonique :

« L’oppression située, parmi les hommes, les masculinités homosexuelles au bas de la hiérarchie de genre. Dans l’idéologie patriarcale, le gay est le dépositaire de tout ce qui est symboliquement expulsé de la masculinité hégémonique, du goût sophistiqué pour la décoration d’intérieur jusqu’au plaisir anal. Ainsi du point de vue de la masculinité hégémonique, l’identité gay est aisément assimilable à la féminité. » (Connell, 1995/2014, p. 76)

Les travaux sur les sociabilités adolescentes ont notamment montré que la figure du « pédé » ou la « pédale » s’installe très tôt comme figure repoussoir chez les jeunes garçons. Cheri Pascoe (2012) souligne ainsi que, chez les lycéens qu’elle étudie, la figure souvent floue du « fag » [« la pédale »] est à la fois utilisée comme insulte pour remettre en question la masculinité d’autres adolescents, mais est également l’objet « d’imitations parodiques ». Ces dernières permettent aux jeunes garçons d’établir un contraste entre leur masculinité quotidienne et les comportements « typiques » rattachés à l’homosexualité. Si le travail de Pascoe porte sur les États-Unis, il est cohérent avec les recherches d’Isabelle Clair dans le cadre français (2012, 2023, p. 39-80). Cette dernière remarque dans ses enquêtes de terrain que la figure du « pédé » – omniprésente dans les sociabilités masculines – sert surtout à décrire les comportements de *transgression de genre*. Tout ce qui est jugé impropre pour les hommes est rattaché au féminin et, par ricochet, à l’homosexualité, qui n’en est perçue que comme la continuation logique.

Comparativement à la place centrale qu’occupe la figure du « pédé » dans les dynamiques masculines contemporaines, la figure de « la lesbienne » se caractérise par une relative invisibilité publique (Chauvin & Lerch, 2013). Aussi bien Cheri Pascoe (2012, p. 55-56) qu’Isabelle Clair (2012) avancent ainsi que c’est davantage la figure de la « pute »¹ qui fait office de figure repoussoir centrale chez les adolescentes qu’elles étudient :

« Alors que les garçons doivent faire la preuve continue qu’ils ne sont pas des “pédés”, c’est-à-dire qu’ils ont leur place dans le groupe de sexe dominant, les filles sont a priori suspectes d’être toutes des “putes”, du fait de leur position inévitablement inférieure dans la classification des groupes de sexe » (Clair, 2012, p. 76).

Cependant, un tel constat ne doit pas donner à croire que l’homosexualité féminine n’est pas l’objet d’une stigmatisation. Cheri Pascoe (2012, p. 55-56) souligne ainsi que si

¹ « Slut » dans le contexte californien étudié par Pascoe.

l'homosexualité féminine bénéficie d'une certaine « tolérance » au sein des lycéen·nes qu'elle étudie, cette acceptation relative n'est pas sans ambiguïté. Outre le fait que la figure de « la lesbienne » occupe une place particulière dans les fantasmes des lycéens hétérosexuels, l'homosexualité féminine est toujours suspectée de ne pas être sérieuse ou d'être une simple période « transitoire » avant un retour à l'ordre hétérosexuel. Erving Goffman (1975) soulignait déjà que les personnes stigmatisées peuvent tout à fait être acceptées *avec leur stigmat*, tout en restant perçues comme fondamentalement « différentes », voire « diminuées » comparativement à la population des « normaux ».

Cette « tolérance » vis-à-vis de l'homosexualité féminine, qui tient surtout à son invisibilisation (Revillard, 2002), rappelle que la *gayfriendliness* ne doit pas être conçue de manière dichotomique, en opposant une acceptation inconditionnelle à un rejet absolu. Comme le souligne Wilfried Rault (2016), les travaux portant l'acceptation de l'homosexualité à partir du vécu des gays et des lesbiennes « mettent en évidence une réalité multiforme : pouvant aller d'un rejet explicite et violent à une acceptation, en passant par des formes de tolérances intermédiaires continuant de valoriser l'hétérosexualité comme forme supérieure de sexualité » (Rault, 2016, p. 40). Cependant, il ajoute que ces acceptations de l'homosexualité ne doivent pas non plus être conçues sous la forme d'un spectre unidimensionnel : l'acceptation de l'homosexualité peut s'appréhender selon différents critères.

c) Acceptations multiples, contrôles multiples

Wilfried Rault souligne ainsi que si on peut être « plus ou moins gayfriendly » en fonction de différents indices, ces derniers ne sont pas forcément cohérents entre eux. Par exemple, dans le cadre de l'enquête *CSF* qu'il utilise, un individu répondant « Plutôt d'accord » à la question « Un enfant peut être élevé par deux femmes/un enfant peut être élevé par deux hommes » peut être légitimement considéré comme acceptant davantage l'homosexualité qu'un autre ayant répondu « Plutôt pas d'accord ». De même, une personne disant qu'elle accepterait « sans problème » qu'un de ses enfants soit homosexuel peut être légitimement considérée comme plus « *gayfriendly* » qu'une autre avançant que « cela [lui] poserait des problèmes ». Or, Wilfried Rault montre que ces différences d'échelles ne sont pas nécessairement cohérentes entre elles : on peut être ouvert *en principe* à l'homoparentalité tout en éprouvant des difficultés pratiques à accepter un enfant homosexuel.

Ce constat l'amène à identifier différents types de *gayfriendliness*, rattachables à des caractéristiques de classe : les classes supérieures sont ainsi plus susceptibles d'exprimer une

gayfriendliness de principe (considérer l'homosexualité comme « une sexualité comme les autres »), mais cette dernière ne vient pas nécessairement avec une acceptation pratique (par exemple, accepter l'homosexualité éventuelle de son enfant). Inversement, les classes populaires se caractérisent plutôt par une « acceptation pratique » de l'homosexualité, typiquement en déclarant plus que les autres catégories sociales qu'elles accepteraient l'homosexualité éventuelle de leur(s) enfant(s).

« On est ici en présence d'une forme d'acceptation qui semble plus caractéristique de catégories populaires, sans qu'elle ne leur soit spécifique. On ne se reconnaît pas systématiquement dans une posture vague considérant l'homosexualité comme une "sexualité comme une autre", celle-ci n'est d'ailleurs pas familière au sens où gays et lesbiennes sont peu présents dans l'entourage. Toutefois, la prédisposition à l'acceptation n'est pas négligeable puisque l'homosexualité d'un enfant serait acceptée. C'est une forme de "pragmatisme moral" tel qu'évoqué par Schwartz qui semble s'exprimer ici. Si, comme le rappelle l'auteur du Monde privé des ouvriers, les classes populaires semblent valoriser "un modèle conjugal traditionnel" reposant sur des rôles de sexe et un attachement de principe à la famille, on doit se garder de les associer à la valorisation systématique d'un légitimisme familial et une adhésion à un système normatif conservateur immuable. "Les classes populaires ont précocement désacralisé certains interdits et laïcisé maints aspects de leur vie morale"¹, notamment dans le domaine des comportements matrimoniaux et de la fécondité. Les attitudes concernant l'homosexualité qui apparaissent dans ce groupe relèvent de cette même logique. » (Rault, 2016, p. 53)

Les travaux de Sylvie Tissot sur les hétérosexuel·les vivant dans les « quartiers gays » de Paris et de New York (2018, 2021) prolongent cette idée d'acceptations multiples de l'homosexualité. Elle souligne notamment que la *gayfriendliness* affichée des hétérosexuel·les qu'elle étudie (très dotées en capitaux économiques et culturels) leur offre un levier de distinction vis-à-vis de classes populaires qu'elles présentent volontiers comme « plus homophobes » car « moins éduquées ». Ce levier de distinction est par ailleurs renforcé pour les hommes, qui voient volontiers dans l'homophobie supposée des classes populaires la manifestation « d'insécurité masculine ». Leur propre tolérance à l'homosexualité serait ainsi, par contraste, la meilleure manifestation de la certitude de leur virilité.

Par ailleurs, elle souligne que cette *gayfriendliness* revendiquée se couple d'une forme de *contrôle* social : il s'agit d'accepter une homosexualité et surtout une homoconjugalité « respectable », similaire au modèle familial hétérosexuel de classe moyenne ou supérieure.

¹ Wilfried Rault cite ici le *Monde privé des ouvriers* de Olivier Schwartz (Schwartz, 1990/2012, p. 90)

Cette *gayfriendliness* sous conditions va donc de pair avec un rejet des modes de vie homosexuels plus « vulgaires », moins attachés au modèle du couple, à la notion de fidélité conjugale ou encore au développement de projets parentaux¹.

Outre le fait qu'un tel propos va à l'encontre des prénotions associant à l'homophobie aux classes populaires, il montre également que si l'hétérosexualité est incontestablement moins *obligatoire* depuis quelques décennies, « l'hétéronormativité » n'a pas disparu, au sens où l'hétérosexualité reste considérée comme « convenable et désirable ». Si l'homo ou la bisexualité peuvent être « tolérées », elles ne sont pas pour autant considérées comme des sexualités « normales », et ne sont pas acceptées sous n'importe quelle forme. Or, le maintien d'une certaine stigmatisation de l'homosexualité et l'existence de formes diverses d'acceptation ne sont pas sans conséquence sur les pratiques de confiance des enquêté·es appartenant aux minorités sexuelles.

2) La nécessité de recomposer ses cercles de confiance pour les enquêté·es non-hétérosexuel·es

De fait, les enquêté·es non-hétérosexuel·es évoquent surtout des formes de tolérances intermédiaires de leur orientation sexuelle : s'ils et elles ne sont pas rejeté·es par leurs proches, la majorité a rencontré des difficultés avec certain·es, ayant mis ou ayant encore « besoin de temps » pour tout à fait accepter leur orientation sexuelle. Ces expériences viennent avec l'impression que « tout le monde n'est pas prêt » à parler avec eux de leur vie sentimentale, et que le faire implique de faire preuve de sélectivité. Cette sélectivité va alors souvent de pair avec un éloignement vis-à-vis des cercles de confiance classiques de la population hétérosexuelle. Cependant, cette nécessité s'impose avec plus ou moins de force en fonction des dynamiques générationnelles, de genre et de classe présentées plus haut.

Cette nécessaire recomposition en fonction de la génération est particulièrement visible dans le rapport que les enquêté·es entretiennent avec leurs parents. Comme souligné aux chapitres 3 et 4, les parents – et en particulier les mères – sont des confident·es classiques chez les hétérosexuel·es. Cependant, étant issus de générations plus anciennes, les parents sont plus susceptibles d'éprouver une réticence à l'homosexualité que la génération de leurs enfants.

¹ L'acceptation *conditionnelle* de l'homosexualité n'est pas une spécificité des hétérosexuel·es. Colin Giraud (2014) souligne que les gays habitant dans les quartiers gays entretiennent des rapports contrastés avec ces lieux, ces rapports étant traversés de logiques de classes. Les plus dotés en capitaux culturels et économiques critiquent ainsi la « vulgarité », « la féminité » et la « superficialité » de certains lieux du quartier, dans un mélange de critiques de genre et de critique de classe.

Ainsi, si aucun·e enquêté·e ne fait part d'expérience de *coming out* conflictuelle, ils et elles décrivent fréquemment des relations parentales qui « perdurent » *malgré* des difficultés rattachées à l'acceptation de leur sexualité. Ce faisant, ils et elles disent « éviter de parler » de leur vie sentimentale en famille, afin de ne pas raviver d'éventuelles tensions ou points d'inconfort. Si l'orientation sexuelle des enfants est ainsi « tolérée », c'est sous la forme d'un « non-dit » qui limite de fait toute possibilité de confiance. C'est notamment ce qu'évoque Éric dans son rapport avec sa mère, à qui il n'a jamais « dit » explicitement qu'il était homosexuel, même s'il lui a présenté ses différents compagnons :

J'ai vécu à un moment où l'homosexualité était condamnable pénalement... tout ça, j'ai vécu cette période-là, et moi je me suis tout de suite affirmé comme tel... sauf que mes parents... mon père est décédé, n'était pas au courant... mais ma mère je ne lui ai jamais dit que j'étais homosexuel, mais elle l'a très bien compris parce qu'à chaque fois je lui amenais les garçons avec qui je vivais. Donc elle les a tous connus. [...] C'était « le meilleur copain ». Et ma mère... (souffle) je sais qu'elle en souffrait, mais je sais qu'à partir du moment où elle savait que j'étais bien, elle était contente... elle était contente.

(Éric, 75 ans, gay, ancien cadre en communication, célibataire depuis 10 ans)

S'il est tentant de rattacher l'expérience d'Éric à son âge et au fait qu'il ait évolué, comme il le souligne, dans une période de pénalisation officieuse de l'homosexualité, des enquêtés les plus jeunes font également part de tensions familiales de ce type. C'est par exemple le cas de Marie qui me fait part, au cours de l'entretien, des difficultés rencontrées avec sa mère pourtant « de gauche, engagée » et « hyper-ouverte d'esprit sur le monde » :

Enquêteur : Donc c'est un truc [sa bisexualité] dont tu parlais quand même un peu avec tes potes ?

(Immédiat) Ouais ! Franchement ouais ! Pour le coup, j'ai eu beaucoup de chance parce que... on a un peu tous grandi de la même manière. Et... même si t'en avais quelques-unes qui étaient pas hyper... open sur le sujet au début de mon lycée, au final c'est très bien passé et vu qu'on a grandi ensemble et que ils me connaissent... bah oui c'est passé quoi ! [...] Même si ma maman... (hésite) c'est drôle hein, c'est un peu... cette espèce de paradoxe où... t'as cette génération de tes parents qui... qui veulent être hyper-ouverts d'esprit sur le monde et... que avant je voyais toujours comme « elle a raison sur tout, elle est de gauche, elle est engagée, c'est trop bien ! » et en fait (léger rire) tu te rends compte, quand tu grandis bah... (inspire) en fait, y'a un écart quoi parce que... ouais c'est ça... 'fin, elle aurait préféré que je sois lesbienne, j pense. Que bisexuelle. Même si maintenant, ça commence à passer. Mais, avec ma maman c'était (souple) pas trop possible d'en parler et tout... mais par contre avec mon frère et mes deux cousins, là ouais tranquille. C'est pour ça j'ai été quand même très bien entourée. J'ai pas eu

trop de soucis, niveau proches, famille... Juste avec ma mère, mais... c'était juste... ça a juste été de l'incompréhension et elle m'aurait jamais... foutu à la porte ou insultée ou... ouais faut du temps quoi.

(Marie, 23 ans, bisexuelle, étudiante en audiovisuel, célibataire depuis 1 an)

Le cas de Marie illustre également les dynamiques de classe présentées plus haut. En l'occurrence, Marie se décrit elle-même – et ce dans un vocabulaire très bourdieusien – comme issue d'une « classe sociale plutôt supérieure culturellement ». Si sa mère l'élève seule dans des conditions économiques « difficiles », elle me la présente comme « une bobo branchée » lui ayant transmis un capital culturel conséquent, ce qui rend ses réticences d'autant plus surprenantes aux yeux de Marie. Les personnes non-hétérosexuelles issues des classes supérieures peuvent ainsi se trouver surprises par le décalage entre *l'acceptation de principe* dont peuvent faire preuve leurs parents, et les difficultés rencontrées concrètement avec eux après leur *coming out*.

Les difficultés rencontrées par Marie avec sa mère contrastent avec la *gayfriendlyness pratique* de son groupe d'amies de collège et de lycée. Alors même que « certaines » de ces amies n'étaient initialement « pas très *open* », ils et elles acceptent toutes « très bien » son *coming out*. Outre un probable effet de génération, un effet de classe pourrait également être à l'œuvre ici. En effet, Marie me présente ce groupe d'amies comme n'étant « pas du tout du même milieu » culturel qu'elle : compte tenu des difficultés économiques de sa mère, elle évolue au collège et au lycée dans un milieu plus populaire. L'acceptation dont elle bénéficie au sein de ce groupe pourrait ainsi être un exemple du « pragmatisme moral » présenté plus haut par Wilfried Rault. En ce sens, on peut également supposer que les personnes non-hétérosexuelles issues de classes populaires pourraient éviter de se confier au sein de ses milieux. Même s'ils et elles pourraient y être tout à fait acceptés, les démonstrations de *gayfriendlyness de principe* sont moins fréquentes au sein de ces classes. Les personnes non-hétérosexuelles pourraient ainsi « par précaution » limiter leurs interactions de confiance avec autrui¹.

Les cas d'Éric et de Marie illustrent ainsi un certain éloignement des relations parentales déjà bien souligné par la littérature existante, cet éloignement allant de pair avec une tendance à privilégier des « liens électifs » aux liens familiaux parfois conflictuels (Frost et al., 2016;

¹ Cette plus grande difficulté à identifier des confidentes *gayfriendly* pourrait également être amplifiée par le fait que, comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, les classes populaires semblent moins se confier que les autres.

Weston, 1991). Nos entretiens montrent que cette tendance se retranscrit logiquement dans les choix de confiance des enquêtés, qui se tournent davantage vers des ami·es que vers les membres de leur famille en cas de coup dur. Les données de l'enquête *Épic* ne sont pas incohérentes avec cette idée, mais le nombre très restreint des répondant·es évoquant un·e primo-confident·e après une séparation de même sexe (n=15) invite à une grande prudence (voir **Encadré 3, ci-dessous**). Parmi ces 15 répondant·es, 3 se sont tourné·es en priorité vers un lien familial, tandis que les 12 autres ont privilégié un lien amical (soit 80 % de primo-confident·es amicaux). Par contraste, 45 % des répondant·es décrivant une relation de sexes différents (n=1227) disent s'être tournés vers des liens familiaux¹.

Encadré 3 : Les problèmes posés par le dénombrement des « couples de même sexe » de l'enquête Épic

L'identification des couples de même sexe dans l'enquête *Épic* passe par un croisement entre une variable « sexe du répondant » et « sexe du conjoint ». Cependant, comme souligné dans la littérature (Banens & Le Penven, 2016; Régnier-Loilier, 2018), un tel mode d'identification entraîne mécaniquement la création d'une proportion importante de « faux couples de même sexe ». La création de ces faux découle d'erreurs de saisie, par ailleurs inévitables dans toute grande enquête. Les couples de sexe différents étant beaucoup plus nombreux, ces erreurs de saisie vont mécaniquement créer davantage de « faux couples de même sexe » que de « faux couples de sexes différents ».

Par ailleurs, les quelques « faux couples de sexes différents » sont noyés dans l'ensemble beaucoup plus important des « vrais » couples de sexes différents. À l'inverse, les « vrais couples de même sexe » étant peu nombreux, les « faux couples de même sexe » créés par erreur de saisie finissent par représenter une part importante des « couples de même sexe » identifiés. D'après les estimations de Arnaud Régnier-Loilier (2018), c'est entre 30 et 50 % des couples de même sexe identifiés par croisement de variables qui pourraient être « faux » en fonction des enquêtes considérées. Ces faux sont donc susceptibles de déformer considérablement le portrait statistique de cette sous-population, en particulier en atténuant leurs spécificités.

¹ Le tableau en question est disponible en **Annexe 6**. Les pourcentages ont été obtenus après suppression des probables « faux couples de même sexe » (Khi², p-value = 0,09978 ; Fisher, p-value = 0,068). Afin de permettre de mener des tests de significativité, seules les modalités « lien familial » et « lien amical » ont été conservées.

Arnaud Régnier-Loilier (2018) préconise plusieurs méthodes d'identification de couples « suspects ». En suivant ces dernières, nous avons pu identifier plusieurs « faux couples » probables, mais cette identification reste cependant limitée compte tenu de filtres spécifiques au module (voir l'**Annexe 5**, pour une description du protocole d'identification des cas suspects ainsi que leurs limites). De fait, seuls 6 couples suspects ont pu être identifiés sur les 49 obtenus par croisement. De manière cohérente avec la tendance relevée par Arnaud Régnier-Loilier, l'élimination des probables « faux couples de même sexe » tend à amplifier les différences entre couples de même sexe et de sexes différents, et à augmenter la significativité des croisements présentés. Cependant, cette proportion de 12 % est bien inférieure aux 30 à 50 % obtenus pour les autres enquêtes. De ce fait, le nombre de faux couples de même sexe est probablement sous-estimé, ce qui invite à une grande prudence dans l'utilisation et l'interprétation de ces chiffres.

Cette prudence s'impose d'autant plus que l'élimination de ces faux réduit la taille de l'échantillon exploitable. Cet échantillon diminue par ailleurs avec chaque question-filtre : des 49 séparations de même sexe initiales, on passe à 44 séparations après élimination des cas suspects. Celles et ceux ayant envisagé leur dernière séparation de relation cohabitante avant qu'elle n'ait lieu ne sont plus que 34 ; ceux et celles en ayant parlé à autrui ne sont plus que 15.

Compte tenu de leurs limites importantes, ces chiffres ne peuvent être conçus comme une représentation fidèle des couples de même sexe dans la population générale. C'est la raison pour laquelle ils seront peu évoqués pendant ce chapitre. Si quelques renvois à ces chiffres sont faits ponctuellement dans le cours du raisonnement – en renvoyant à des tris présents en annexe, ces renvois tiennent de l'ordre du principe de précaution. Ils visent à la fois à ne pas cacher les moments où ces chiffres sont cohérents ou non avec les tendances constatées sur le versant qualitatif de la recherche, tout en ouvrant d'éventuelles pistes de recherches vérifiables avec des échantillons plus adaptés. Précisons cependant que lorsque ces chiffres sont évoqués, ils sont calculés après correction des « faux couples de même sexe ». Compte tenu des limites du test de χ^2 avec de petits effectifs, nous préciserons également pour chacun de ces croisements un test exact de Fisher, plus adapté aux échantillons restreints.

La préférence pour des formes de « familles choisies » (Weston, 1991) ne doit pas donner à penser que cette sélectivité des confident·es touche uniquement les liens familiaux. Elle concerne également des relations amicales, mais cet éloignement est rendu moins visible par plusieurs de leurs caractéristiques. Tout d'abord, elles sont plus nombreuses, « choisies » et

(souvent) moins durables¹ que les relations familiales. Ce faisant, il est difficile dans le cadre d'entretiens de retranscrire dans quelle mesure l'éloignement de telle ou telle relation amicale découle ou non de l'orientation sexuelle des enquêté·es.

Les dynamiques de recomposition amicales sont en revanche visibles dans les choix concrets de confident·es de ces dernier·es, au sens où il est possible d'y repérer certain·es « absent·es » pourtant fréquemment présent·es chez les hétérosexuel·les. De ce point de vue, il est nécessaire de distinguer les pratiques de confiance des hommes et des femmes. En effet, la place particulière qu'occupe la figure du « pédé » dans les dynamiques de masculinité contemporaine n'expose pas les hommes et les femmes non-hétérosexuel·les aux mêmes risques dans la confiance. Ce faisant, les hommes gays interrogés vont être amenés, plus que les femmes, à s'éloigner *de l'homophilie de genre* constatée chez les hétérosexuel·les, même si cette tendance connaît d'importantes variations en fonction de leur rapport au « milieu gay ».

B - Le choix des confident·es des enquêtés gays : des recompositions plurielles

Pour les hommes gays, la confiance s'avère une pratique doublement risquée d'un point de vue genré. Tout d'abord, se confier présente les mêmes risques en termes de masculinité que pour les hétérosexuels : se confier à autrui expose les hommes à des risques de *subordination* (voir chapitre 5). Cependant, ces risques sont amplifiés par la stigmatisation de l'homosexualité masculine présentée plus haut. Parler de ses déceptions amoureuses à autrui implique, *a priori*, de révéler son orientation sexuelle. Ce faisant, la confiance auprès d'autres hommes est susceptible d'exposer les hommes non-hétérosexuels à des remises en causes particulièrement violentes de leur masculinité.

Si les enquêtés gays expriment ainsi des préoccupations similaires quant aux risques impliqués par les pratiques de confiance, ils n'y répondent pas tous de la même manière. Certains ne parlent tout simplement pas de leur vie amoureuse à autrui. D'autres vont surtout se tourner vers des confidentes *gayfriendly*, souvent hétérosexuelles. D'autres encore vont évoluer dans des cercles de confiance mixtes en termes de genre et d'orientation sexuelle, dont les hommes hétérosexuels sont les grands absents. Cependant, ces différents profils de

¹ Au sens où ne plus être « ami·e » avec une personne peut se décider de manière autonome, là où les relations familiales sont l'objet de reconnaissances institutionnelles, venant avec des droits et des devoirs.

confiance ne découlent pas tout à fait de choix conscients, et correspondent plutôt à différents rapports au « milieu gay », déterminés par des logiques de genre, de génération et de classe.

1) Les hommes gays qui parlent peu à autrui

Tout d'abord, il est nécessaire de préciser que certains hommes gays rejoignent en partie la tendance constatée chez les hommes hétérosexuels à ne pas ou à peu parler de leurs affaires de cœur à autrui¹. C'est le cas de trois enquêtés, dont Pablo (62 ans, gay, informaticien, célibataire depuis 7 ans). Alors que nous revenons, au cours de notre entretien complémentaire, sur les personnes qu'il a pu consulter lors de ses relations postérieures, il évoque du bout des lèvres un cousin qu'il connaît depuis l'enfance. Cependant, il semble surtout l'évoquer en réaction à mes questions, et relativise rapidement la portée de ces interactions :

Enquêteur : Donc lui [son cousin] a été un peu en arrière-plan tout du long ?

Euh... (hésite longuement) Oui, oui oui oui. Sur... bah disons que dès que ça... même avec les ami-es, dès que les histoires deviennent un peu sérieuses, on ne parle plus de... on approfondit plus le sujet quoi. (Hésite.) [...] On [ne] parle plus des problèmes, on [ne] parle plus de... sexualité, on parle plus de... c'est... presque pas tabou, mais presque quoi.

(Pablo, 62 ans, gay, informaticien, célibataire depuis 7 ans)

Cependant, Pablo ne rattache pas ce silence à son orientation sexuelle. De fait, après la rupture de sa première relation avec un homme, il connaît plusieurs relations avec des femmes, dont une rencontrée via son cousin. Cependant, il ne parle pas davantage de ces relations de sexe différent avec lui. Il avance même n'avoir parlé avec son cousin des raisons de sa séparation avec leur amie commune que récemment – et à l'initiative de la femme de ce dernier :

Enquêteur : Et ça que ce soit pour la première relation dont vous parliez – avec le problème qu'elle allait voire ailleurs –, c'est des problèmes dont vous avez pu parler à du monde ?

(Réfléchit) Non pas sur le coup. J'ai pas... évoqué... je l'ai évoqué y'a pas très longtemps avec mon cousin. C'est sa femme qui m'a demandé pourquoi ça n'avait pas marché. Donc... je leur ai dit. Et ils sont tombés sur le cul !

(Rire)

(Pablo, 62 ans, gay, informaticien, célibataire depuis 7 ans)

¹ Les données d'Épic ne permettent d'ailleurs pas de dégager de différences significatives entre hommes hétérosexuels ou non-hétérosexuels dans la probabilité d'avoir parlé de ses envies de séparations à autrui. Sur 18 répondants décrivant une séparation de même sexe, 10 ont parlé à autrui. Si le pourcentage en question est plus élevé que pour les répondants décrivant une relation de sexe différent (56 % contre 42 %), les écarts ne sont pas significatifs (Khi², p-value = 0,34 ; Fisher, p-value = 0,24).

On retrouve le même rapport distant à la confiance chez Justin. Dans le cadre de l'entretien complémentaire qu'il m'accorde, et alors que nous revenons sur sa seconde relation importante, il interrompt mes questions sur ses pratiques de confiance pour me dire qu'il n'a jamais vraiment parlé de ses déceptions à autrui. Comme certains hommes hétérosexuels, il évoque surtout le fait d'en parler « dos au mur » :

Si ta question ça sera à chaque fois « est-ce que j'en ai parlé », en fait j'ai jamais parlé de mes relations 'fin... après coup, mais j'en parle comme... comme un fait, pas comme si « je suis pas bien, j'ai besoin d'aide ». J'en parle parce que nécessairement les gens un jour ils me voient avec quelqu'un et le lendemain ils me voient plus avec cette personne-là donc on me pose des questions.

(Justin, 47 ans, gay, consultant en marketing, en couple depuis 14 ans, marié depuis 1 an)

On retrouve le même rapport distant à la confiance chez son mari, Norman. Lors de notre entretien complémentaire, il me dit ne jamais avoir vraiment parlé de ses relations amoureuses à autrui, n'ayant éprouvant « ni le besoin », « ni l'envie » :

Enquêteur : Pour ce qui est sentiment, couple, etc., t'as des gens avec qui tu peux en parler indépendamment de Justin, ou c'est un truc que tu gardes pour toi de manière générale aussi ? [...] Typiquement, si tu veux, deux exemples : comment tu te sens dans ta relation actuellement, ou même si y'a un truc pas mortel que Justin a pu faire et qui te saoule un peu, si tu as des gens avec qui tu peux parler pour relâcher la pression tu vois ?

(Inspire bruyamment) Ouais alors, pour la première question, oui je peux en parler. (Pause) J'en éprouve rarement le besoin. Ou l'envie. Les deux, en fait. Et sur la deuxième question, mouais, bah y'a pas vraiment de trucs en fait qui me font chier au point de vouloir en parler avec quelqu'un (Rire)

(Norman, 45 ans, gay, fonctionnaire de l'enseignement secondaire, en couple depuis 14 ans, marié depuis 1 an)

Pablo, Justin et Norman partagent des profils relativement proches : issus de milieux populaires, âgés de plus de 40 ans, leur *coming out* n'a pas entraîné de rupture avec leur milieu d'origine. Cependant, ils ont tous trois commencé leur « vie d'homosexuel » relativement tard, entre 27 et 32 ans, alors qu'ils ont déjà terminé leurs études et débuté une vie professionnelle. Leur silence relatif pourrait simplement s'inscrire dans la continuité de socialisations de classes et/ou de genre, laissant peu de places aux interactions de confiance¹. N'ayant pas éprouvé le

¹ De fait, Justin et Norman sont membres du bureau d'une association de sociabilité gay au moment de notre premier entretien. Pendant mon travail de terrain, d'autres membres du collectif m'ont présenté cette association comme « follophobe », c'est-à-dire comme une association s'inscrivant dans un certain rejet des hommes ayant une attitude et/ou une apparence jugées « trop féminines ».

besoin de se détacher de leurs cercles de sociabilité familiaux et amicaux, les pratiques de confiance de ces hommes ne s'éloigneraient pas non plus de la norme de retenue qui semble partagée entre hommes.

2) Les « réticents au milieu » se confiant principalement à des femmes

Parmi les enquêtés gays, les quatre plus jeunes (ayant entre 24 et 31 ans) se caractérisent en revanche par des pratiques de confiance assez appuyées, mais quasi exclusivement centrées sur des confidentes, la plupart du temps hétérosexuelles. Ils ont typiquement rencontré ces dernières pendant les années de lycée et/ou dans le cadre d'études supérieures. Les profils sociologiques de ces enquêtés sont également assez proches : nés hors de la région parisienne et, à une exception près, sont issus de classes populaires ou moyennes. Ils ont fait ou terminent des études supérieures et s'inscrivent dans des trajectoires d'ascension sociale. Par ailleurs, leur homosexualité a été relativement bien acceptée par leur entourage familial et amical, même s'ils ne citent pas leurs parents comme confident·es privilégié·es.

Leurs choix de confident·es, principalement centrés sur des femmes, peuvent être vus comme la conséquence relativement involontaire de deux facteurs distincts. D'une part, ils font preuve d'une prudence renforcée vis-à-vis des hommes hétérosexuels. D'autre part, ils manifestent aussi une réticence vis-à-vis des lieux explicitement tournés vers un public homosexuel.

a) Une prudence vis-à-vis des hommes hétérosexuels

L'ensemble de ces enquêtés témoignent en effet d'une distance vis-à-vis des hommes hétérosexuels. Cette distance découle notamment d'une impression de « jugement » permanent de la part de ces hommes, rattachée à la stigmatisation de l'homosexualité masculine. C'est notamment ce qu'évoque Nicolas :

C'est-à-dire que par exemple j'ai des amis hétéros mais qui sont très ouverts d'esprit, c'est-à-dire que tu... tu ressens pas forcément (s'interrompt) je dis pas que tous les mecs hétéros ont cette espèce de jugement contre les gays, mais... mais je dirais qu'il y en a beaucoup qui l'ont. Mais par contre j'ai des amis hétéros mecs, où tu sens qu'il y a aucune ambiguïté. Parce que t'as des mecs... je connais des mecs où tu ressens quand tu lui parles... c'est pas naturel, y'a une amertume.

(Nicolas, 24 ans, gay, étudiant en commerce international [parents de milieu populaire], célibataire depuis 2 ans)

On peut y voir le marqueur de la moindre tolérance à l'homosexualité dont font preuve les hommes à l'échelle de la population générale. La stigmatisation associée à l'homosexualité amène ainsi ces hommes gays à s'éloigner de la confiance auprès d'hommes hétérosexuels, moins *gayfriendly*, voire potentiellement hostile. Deux enquêtés (Vincent et Sam) m'évoquent bien des confidents hétérosexuels, mais outre le fait qu'ils les évoquent après relances, ils en parlent spontanément comme des *exceptions*. C'est par exemple le cas de Sam. S'il m'évoque des cercles de confiance très majoritairement composés de femmes¹ durant l'entretien, il rit spontanément à la fin de ce dernier lorsque je lui dis que de manière générale, « personne ne parle aux mecs hétéros » :

Enquêteur : Je t'ai vu te marrer quand je te disais que personne parlait aux mecs hétéros, est-ce que je peux te demander pourquoi ? Question à mille points...

(Rire) Question à mille points ! Nan ça me fait un peu marrer, le cliché de... oui, typiquement les clichés des mecs hétéros cis, on en a comme ça au boulot [...] ils ont été livrés en lot, et clairement, c'est ça qui m'a fait sourire... dans mon cercle d'amis proches j'ai un pote, qui est hétéro, qui est blanc, qui est cis, avec qui je m'entends très très bien avec qui, s'il m'arrive des choses je vais être capable de me confier comme lui il est capable de se confier à moi pour parler sentiment, boulot, sexualité, donc... c'est pas « je ne suis pas hétérophobe, j'ai un ami hétéro », c'est que dans mon cercle d'ami-es, j'ai un très bon ami... qui est hétéro. C'est juste que dans mon cercle de très bons ami-es, c'est le seul qui est hétéro.

(Sam, 29 ans, gay, web designer, en couple depuis 2 ans)

Outre l'éventuelle crainte du jugement des hétérosexuels, on retrouve également dans le propos de Sam une certaine représentation des hommes hétérosexuels que nous avons déjà rencontrée au chapitre 5 : celles de personnes « gauches », avec qui il est impossible de parler de questions sentimentales. On retrouve également cette idée chez Nicolas, qui présente les « mecs hétéros » comme peu intéressés par les questions de cœur :

Enquêteur : [parlant des personnes avec qui il parlait de ses aventures amoureuses au Brésil] et c'était plus avec des amies filles et...

[Interrompt] Surtout des amies filles ouais, parce que des amis gays au Brésil... on était proches aussi, mais on l'était moins... j'en discutais moins. Dans la maison, j'étais le seul gay – y'en avait d'autres, mais ils sont partis – et forcément j'étais plus à l'aise pour en parler avec des filles. Parce que... les mecs hétéros (moue dubitative) je pense qu'ils s'en foutent. Ça les intéressait pas. (Nicolas, 24 ans, gay, étudiant en commerce international [parents de milieu populaire], célibataire depuis 2 ans)

¹ Il évoque aussi durant l'entretien un confident gay, avec qui il s'est ensuite brouillé.

Cette citation de Nicolas illustre, par contraste, la proximité revendiquée par ces enquêtés avec des femmes, notamment hétérosexuelles, qui constituent d'ailleurs l'essentiel de leurs ami·es. Vincent m'explique ainsi n'avoir, à une exception près, que des amies, et avance que « c'est le cas de beaucoup de gays » :

*Bah je pense que c'est vrai parce que, déjà les gays que j'ai rencontrés, ils avaient tous beaucoup plus d'amies filles que d'amis masculins. [...] Tu... Parce qu'avec un mec, tu te sens toujours jugé quand même [...] tu dois te justifier avec un mec... je ressens quand même... que je suis jugé (Hésitations) quand je parle avec un mec de certaines choses.
(Vincent, 30 ans, gay, assistant administratif, célibataire sans relation sérieuse)*

Si cette prudence vis-à-vis des hétérosexuels permet de comprendre pourquoi ces derniers sont peu présents dans leurs cercles de confiance, elle n'explique pas à elle seule cette confiance exclusivement centrée sur des femmes. En effet, comme l'illustre la citation de Nicolas ci-dessus, rien n'empêche en théorie ces enquêtés de parler à d'autres hommes gays ou bisexuels. Cependant, ces enquêtés en connaissent généralement peu, en conséquence d'une forme de réticence vis-à-vis du « milieu gay ».

b) Une réticence vis-à-vis du « milieu gay »

En effet, ces quatre enquêtés manifestent également au cours de l'entretien des réticences vis-à-vis des lieux explicitement tournés vers un public homosexuel. Deux d'entre eux n'ont d'ailleurs pas été recrutés via notre terrain ethnographique, mais par relations d'interconnaissance ou effet boule-de-neige. Si les deux autres ont bien été rencontrés via notre entrée associative, ils y sont arrivés récemment et suite à un événement déclencheur. C'est par exemple le cas de Nicolas, qui s'engage dans le collectif associatif après les agressions homophobes dont un de ses amis a été victime :

Et moi ça m'a fait un peu un choc, donc je me suis dit « tiens... » et donc après je me suis intéressé à la communauté LGBT – parce que finalement avant je m'y intéressais pas plus que ça. Et puis après je me suis « bon, je vais aller faire un tour... » et puis j'ai bien aimé ! J pense qu'il y a... ouais, même un an avant - et puis aussi le fait que j'étais au Brésil l'année dernière, où j'ai connu pas mal de monde, pas mal de personnes LGBT... j pense que ça a... je me suis davantage senti (cherche ses mots en tapant dans ses mains) je me suis davantage senti concerné par la communauté, avant nan pas du tout. (Pause) Même si je respectais hein ! Mais j'étais pas du tout...

Enquêteur : Ouais tu étais pas le milieu...

Ouais nan pas du tout. Et même je pensais... j'aimais pas cet aspect « communautaire » – pas uniquement LGBT, mais dans le sens large du

terme. Maintenant je comprends davantage, un peu mieux les enjeux quoi. Mais ouais c'est tout récent !
(Nicolas, 24 ans, gay, étudiant en commerce international [parents de milieu populaire], célibataire depuis 2 ans)

Leur réticence vis-à-vis du « milieu gay » peut être vue comme la conséquence de facteurs générationnels, mais pas uniquement. Sur le versant générationnel, ces enquêtés semblent s'inscrire dans le prolongement du constat dressé par Colin Giraud, à savoir que « l'appartenance au milieu apparaît moins nécessaire et moins légitime aux jeunes générations : elle peut être concurrencée relativement tôt par d'autres ambiances et une mixité plus facile à vivre, en particulier dans l'entourage amical » (Giraud, 2014, p. 281-282). Cependant, on retrouve également chez eux une volonté de mise à distance vis-à-vis du « féminin » qui, comme le souligne Colin Giraud, est traversée de logiques de genre, mais également de classe. L'hostilité à la « féminité » se couple d'une volonté de distinction sociale vis-à-vis du « vulgaire » associé au « milieu gay ».

Vincent, cité plus haut, donne une bonne illustration de cette volonté de mise à distance. Il souhaite à plusieurs moments de l'entretien se distinguer de la figure de l'homosexuel « de la *Cage aux folles* » qui « se tortille le cul à moitié nu ». Cette volonté de mise à distance l'a amené à éviter, jusqu'à un déménagement récent, les lieux de sociabilités explicitement tournés vers un public homosexuel :

« Moi par exemple, à [ancien lieu de résidence] j'ai pas d'ami gay. (Pause) Par exemple. Et c'est vrai que j'ai jamais voulu m'enfermer dans le milieu LGBT. Et... ici, à Paris, déjà c'est une façon de rencontrer du monde. Et surtout, moi j'ai déjà fait du bénévolat [avant le déménagement], je faisais du bénévolat, mais c'était... pas dans le milieu gay quoi. »
(Vincent, 30 ans, gay, assistant administratif, célibataire sans relation sérieuse)

Chez Vincent comme chez les autres, cette mise à distance est facilitée par le recours aux modes de rencontre numériques¹. Si deux d'entre eux ont d'abord rencontré leurs compagnons dans le cadre de leurs études avant de se tourner vers des sites ou applications de rencontre, les deux autres n'ont rencontré leurs partenaires successifs que via ces dernier·es. Ces sites ou applications présentent l'avantage de « désencastrer la rencontre » (Bergström, 2019), et de ne pas nécessiter d'engagement dans ce qui fait office pour eux de « sociabilités repoussoirs ».

¹ Si Vincent n'a pas eu de relation sérieuse avec un homme, il a cependant des relations épisodiques avec d'autres hommes, avec qui il échange principalement en ligne.

On voit ici comment, chez ces jeunes hommes, l'articulation entre les risques de *dé légitimation rattachés à l'homosexualité* et les *sociabilités disponibles par ailleurs* permet de comprendre leur choix de confident·es. Premièrement, les risques de dé légitimation rattachés à l'homosexualité les éloignent des hommes hétérosexuels, perçus comme perpétuellement « dans le jugement ». Cependant, l'image négative qu'ils associent au « milieu LGBT » les amène également à éviter autant que faire se peut les lieux de sociabilités « communautaires ». On notera que ces deux formes d'éloignement – vis-à-vis des hommes hétérosexuels d'une part, vis-à-vis du « milieu LGBT » d'autre part – s'appuient en partie sur des logiques genrées : il s'agit, dans les deux cas, d'échapper au *stigmat*e de genre rattaché à l'image de l'homosexuel efféminé.

Deuxièmement, on notera que les *sociabilités disponibles pour identifier des confident·es* de confiance ne dépendent pas uniquement de mécanismes de genre. Comme souligné plus haut, l'acceptation théorique de l'homosexualité est plus clairement affichée dans les classes supérieures : le passage par les bancs de l'université pourrait ainsi leur permettre de rencontrer des personnes très ouvertement *gayfriendly*, en particulier des femmes, qui constitueraient autant de confident·es potentiel·les. Parallèlement, la fréquentation du « milieu gay » apparaît d'autant plus facultative pour ces hommes qu'ils disposent d'autres moyens – numériques notamment – pour rencontrer des partenaires. Étant ainsi peu en contact avec d'autres hommes gays dans le cadre de leurs sociabilités amicales, leurs cercles de confiance se centrent surtout sur ces femmes *gayfriendly* rencontrées par ailleurs. Comme souligné dans le chapitre précédent, ces dernières pourraient d'ailleurs spontanément les inclure dans leurs propres cercles de confiance, en partie en conséquence des stéréotypes rattachés aux hommes gays.

On notera dès lors que le report de ces hommes sur des cercles de confiance exclusivement féminins découle également de dynamiques de classes – par le passage par les études supérieures –, mais également de génération – par leur recours aux modes de rencontre numériques. Ces hommes se distinguent en ce sens des « habitués » aux milieux, qui n'ont ni les mêmes profils sociodémographiques ni les mêmes cercles de confiance.

3) Les hommes gays « habitués au milieu » qui parlent « à tout le monde », sauf aux hétérosexuels

Par contraste, cinq autres enquêtés se caractérisent par des cercles de confiance plus diversifiés en termes de sexe et d'orientation sexuelle : ils peuvent comprendre des femmes hétérosexuelles et non hétérosexuelles, d'autres hommes gays ou bisexuels, mais rarement des

« mecs hétéros ». Si ces enquêtés présentent des diversités de profils en termes d'âge et de milieu social, ils partagent un ancrage social relativement fort dans le quartier du Marais, et dans le « milieu LGBT » plus généralement. Dans le cadre du collectif constituant notre terrain, plusieurs d'entre eux ont des responsabilités associatives. Deux d'entre eux sont d'ailleurs les seuls enquêtés à habiter dans le quartier, et y travaillent par ailleurs. En définitive, c'est surtout cette concentration de leurs sociabilités dans le Marais qui explique la mixité de sexe et d'orientation sexuelle de leurs cercles de confiance. Cependant, il reste à expliquer ce qui a amené ces hommes, comparativement aux « réticents », à s'investir dans « le milieu ».

a) Un recours « compensatoire » au « milieu gay »

Comparativement aux « réticents », ces enquêtés présentent la fréquentation du « milieu » comme une nécessité, du moins dans les premiers temps de leur « vie homosexuelle ». Dans l'étude qu'il consacre pour moitié au quartier du Marais¹, Colin Giraud souligne que certains hommes gays sont amenés à s'y impliquer davantage que d'autres parce que « l'investissement dans le quartier gay prend [pour eux] une forme compensatoire : il apporte des ressources nouvelles et localisées qui viennent compenser la faiblesse de celles qui sont disponibles par ailleurs » (Giraud, 2014, p. 293). Il souligne également que ce « recours compensatoire » au quartier concerne surtout des profils sociaux particuliers, croisant des dynamiques générationnelles et de classe.

Le cas de Dylan (32 ans, gay, juriste, célibataire) constitue une bonne incarnation du versant jeune de ce profil. S'il n'habite pas dans le Marais, il correspond bien au profil des jeunes hommes s'y « sentant comme chez eux » tel que Colin Giraud les décrit (2014, p. 290-294). S'il se démarque par un capital scolaire élevé, il est issu d'un milieu relativement populaire (mère secrétaire et père chauffeur). Plus que tout autre enquêté, il ne se cache pas d'apprécier certaines activités dépréciées et considérées comme « vulgaires » par les « réticents » au milieu, où les enquêtés plus dotés en capital culturel hérité. Il planifie notamment au moment de l'entretien des vacances typiques du tourisme gay international (Giraud, 2014, p. 306-307) : Myconos, Rio – pour « le coin et les mecs » – etc.

¹ Le livre *Quartiers gays* (2014) de Colin Giraud présente une perspective comparative entre le quartier du Marais à Paris, et celui du Village à Montréal.

Dylan n'entretient donc pas le même rapport critique au « milieu » que les « réticents » au milieu, alors qu'il est proche d'eux en termes d'âge. Il évoque également une entrée en homosexualité plus difficile que ces derniers¹ :

Enquêteur : Et question bête, ou question à mille points, mais... c'était envisageable d'en parler à des mecs de ça [de sa volonté de rencontrer d'autres garçons] ?

Dylan : Ça a été compliqué d'en parler. Parce que grandissant à [ville de banlieue rouge de Paris], tu apprendras que les hommes sont pas très... ouverts d'esprit. Donc du coup, je les voyais de moins en moins parce que j'étais à la fac, parce que j'avais de nouveaux cercles d'amis.

(Dylan, 32 ans, gay, juriste, célibataire depuis 2 ans)

De manière concomitante à cet éloignement, il commence à fréquenter, à 20 ans, des bars gays – passage par « le milieu » qu'il présente comme inévitable (« hé oui y'avait pas *Grindr* à l'époque »). C'est en ce sens que le passage par le Marais prend pour lui une forme « compensatoire » : l'éloignement avec son milieu d'origine et l'absence de moyens de rencontres alternatifs l'ont amené à se tourner vers les lieux de rencontre « communautaires » pour commencer à vivre son homosexualité. Il y rencontre ses premiers partenaires et amis gays, dont certains sont dans son cercle de confiance 10 ans plus tard.

Et question bête encore, mais, les amis à qui tu parles de tes relations... c'est qui ? C'est des espèces de confidents de long terme ou c'est un peu tous tes cercles d'amis ?

Euh... de long terme plutôt... ma meilleure amie ça fait 30 ans que je la connais... Euh... samedi prochain, je vais à un mariage d'une copine à moi, ça fait 30 ans que je la connais aussi. Euh... mes meilleurs amis... gays, ça fait plus de 10 ans qu'on est amis... donc, oui, mes confidents, ceux à qui je parle vraiment de... des sentiments, de mes relations, à qui je demande conseil... par rapport à l'évolution de ma vie, sont des [relations] de longue date.

En ce sens, Dylan se rapproche des gays plus âgés de ce profil, pour qui le passage par les modes de rencontre « communautaires » constituait également l'une des seules options disponibles pour vivre leur sexualité. Le cas de Sébastien (61 ans, gay, gérant d'un bar local, en couple depuis 25 ans) correspond plutôt bien au profil des « conquérants » identifié par Colin Giraud : issu d'un milieu relativement doté en termes de capital culturel (deux parents instituteurs), il débute sa vie d'homosexuel à son arrivée sur Paris en 1980 en parallèle du

¹ Ces difficultés étaient surtout liées à ses relations amicales, Dylan étant toujours en bon rapport avec ses parents. Il dit pouvoir parler de sa vie sentimentale avec sa mère, mais uniquement « si c'est des garçons sérieux », en conséquence d'une culture familiale « invitant à la retenue ». Dylan étant issu d'un milieu populaire, cette retenue pourrait découler d'un effet de classe.

développement du Marais comme « quartier gay ». Au fur et mesure, ses sociabilités se recentrent sur ce dernier, où il finit par travailler, habiter et militer.

Cette concentration progressive de ses relations dans le quartier du Marais se retranscrit dans ses choix de confident·es. Avant de s'affirmer comme homosexuel, il expérimente quelques relations hétérosexuelles durant ses « années lycée » (alternant avec des flirts « peu conscientisés » avec d'autres garçons). De manière cohérente avec ce que nous avons vu dans le chapitre 5, il parle peu de ces relations à autrui :

Du coup, toujours dans cette période-là, que ce soit des relations épisodiques avec des mecs ou des tentatives de relations avec des filles, c'est un truc dont tu parlais avec du monde ça, justement ?

(Pause, longue) Non. À cette époque-là... (Pause)... j'y pense pas, j'étais plutôt dans une période... après, oui, si tu veux, une fois que je suis arrivé à Paris, que je me suis assumé en tant qu'homosexuel, oui. Là j'avais les copains, j'en parlais, mais avant, dans la période d'avant, non. C'était plutôt des choses que je vivais tout seul

Enquêteur : Même tes relations hétéros ?

(Immédiat) Ouais... à cette époque-là, rien n'était... rien n'était [...] C'était vraiment après, quelques mois après, tu vois, quand je suis arrivé à Paris, j'ai rencontré [son premier compagnon]. À partir de ce moment-là, j'ai une vie d'homosexuel, c'est-à-dire des copains homosexuels, on parlait beaucoup.

(Sébastien, 61 ans, gay, gérant d'un bar local, en couple depuis 25 ans)

Sébastien identifie donc le début de ses pratiques de confiance à son entrée dans le « milieu ». Il décrit alors plusieurs années de sociabilités intenses, où les « copains homosexuels » sont souvent des partenaires sexuels occasionnels avec qui il est possible de « parler de tout ». Ces « habitués » au milieu se distinguent donc des « réticents » par la présence d'hommes non-hétérosexuels dans leurs cercles de confiance. Cependant, ils partagent avec eux deux caractéristiques : l'inclusion de femmes hétérosexuelles dans leurs cercles de confiance d'une part, l'absence d'hommes hétérosexuels d'autre part.

b) L'absence de confident·es hétérosexuels

En effet, comme l'illustrent en filigrane les citations précédentes, les hommes hétérosexuels constituent les absents récurrents des cercles de confiance de ces hommes gays. Alors que nous évoquons avec Dylan une de ses précédentes séparations et qu'il m'indique en avoir parlé « à tout le monde », la suite de l'échange montre que les hommes hétérosexuels manquent à l'appel :

Enquêteur : *Et ça [les personnes à qui il a parlé suite à une séparation] c'était des meilleur-es ami-es et tes potes...*

Dylan : *(Interrompt) Oui.*

Enquêteur : *Donc c'est quoi, c'est tes potes gays... ?*

Dylan : *(Interrompt)... et hétéros.*

Enquêteur : *(Surpris, car inhabituel) Et hétéros ?*

Dylan : *(Approuve) Hétéro c'est plus des femmes. (Pause, hésite, se reprend) Enfin, c'est des femmes d'ailleurs... et... mes potes gays.*

Chez lui comme chez les autres hommes de ce profil, l'absence d'hommes dans son cercle de confiance ne s'explique plus tant par le fait qu'il se méfie des hommes hétérosexuels, mais par le fait qu'il « n'en fréquente même plus tant que ça ».

Enquêteur : *Mais donc c'est pas encore un truc dont tu parlerais avec des [hommes] hétéros ?*

Euh... bah nan, mais parce que 'fin, au final j'en ai pas... j'ai pas beaucoup d'amis hétéros hommes. Enfin y'a les copains de mes copines. Mais... tous mes amis d'enfance... bah, 'fin, le temps a fait – bah, pour le coup c'est pas mon orientation sexuelle qui... qui a... qui a fait ça – mais le temps et l'évolution de chacun a fait que... bah... bah ils ont déménagé, et on a pas gardé contact en fait. Et moi j'ai vraiment évolué dans un milieu gay après donc du coup... bah tu te fais pas forcément d'amis hétéros.

Enquêteur : *Oui c'est pas genre par exclusion*

Nan ! Du tout. Pas du tout. [...] C'est juste ça je... je... je suis pas... hétérophobe. C'est promis.

(Dylan, 32 ans, gay, juriste, célibataire depuis 2 ans)

On retrouve cette même idée chez Sébastien. Comme pour les autres hommes gays plus âgés de ce profil, le passage des « années SIDA » marque sa trajectoire sentimentale, comme ses réseaux de confiance, étant donné qu'il perd beaucoup d'amis durant cette période. Cependant, il conserve des cercles de confiance similaires en termes de genre et d'orientation sexuelle : mixtes en termes d'orientation sexuelle et de sexe, même s'ils n'incluent aucun homme hétérosexuel. Comme pour Dylan, il explique surtout cette absence par le fait qu'il n'en « connaît plus beaucoup ».

Enquêteur : *Et là-dessus, ces personnes avec qui tu peux tout raconter quoi... tu as des mecs hétéros ?*

(Silence) Non (se reprend rapidement) à mon frère, peut-être, mon frère un peu, mais... euh, pff. Nan (pause).

(Reprenant un point abordé pendant l'entretien) Oui, vous avez de bonnes relations, mais...

(Interrompt) J'ai très peu d'amis hétéros ! (Rires, puis se reprend) Euh, hommes je parle ! Hommes.

Enquêteur : *Mais du coup, femmes ?*

(Immédiat) Oui femmes, oui.

(Sébastien, 61 ans, gay, gérant d'un bar local, en couple depuis 25 ans)

Ici encore, les choix de confident·es de ces hommes peuvent se comprendre dans une articulation entre les *risques de délégitimation rattachés à l'homosexualité*, et les sociabilités à leur disposition par ailleurs. Comme pour les réticents au milieu, les risques de délégitimation associés à l'homosexualité masculine éloignent les « habitués au milieu » des hommes hétérosexuels. Cependant, à la différence des « réticents au milieu », les habitués ont été plus ou moins « contraints et forcés » de fréquenter les lieux explicitement tournés vers un public homosexuel, parce que les sociabilités à leur disposition par ailleurs ne leur permettaient pas de rencontrer des partenaires. En fréquentant des lieux explicitement tournés vers un public homosexuel, ils y ont alors rencontré des hommes dans la même situation, avec qui ils ont lié des relations de confiance.

La différence entre les cercles de confiance des « réticents » et des « habitués » au milieu – notamment concernant l'inclusion d'autres hommes – doit donc se concevoir comme une conséquence indirecte de la possibilité de « passer outre le milieu gay », et le stigmatisme de genre qui y est associé. Or, cette possibilité ne semble pas accessible à tous, et connaît des variations en fonction du milieu d'origine, et surtout de la génération. En ce sens, leur choix des confident·es – et en particulier leur tendance à s'éloigner ou non de l'homophilie de sexe constatée dans la population majoritaire – n'apparaît pas comme un « choix » tout à fait conscient. Il découle d'autres facteurs tout à fait extérieurs aux déceptions amoureuses, mais qui vont malgré tout déterminer les sociabilités à leur disposition pour les gérer le moment venu.

Comparativement aux enquêtés gays, les choix de confident·es des enquêtées non hétérosexuelles (bisexuelles comme lesbiennes) semblent plus uniformes, en tout cas en termes de genre. Cependant, ce prolongement de l'homophilie de sexe constatée dans la population majoritaire (chapitre 4) ne doit pas donner à croire que ces femmes ne recomposent pas leurs cercles de confiance en conséquence de leur orientation sexuelle. Cependant, ces recompositions n'impliquent pas un report plus important sur des confident·es hommes : si quelques confident·es non-hétérosexuels peuvent être consultés, leurs pratiques de confiance restent principalement centrées sur d'autres femmes, éventuellement hétérosexuelles. Ici encore, seuls les hommes hétérosexuels manquent à l'appel.

C - Le choix des confidentes des enquêtées bisexuelles et lesbiennes : une confiance qui reste principalement centrée sur d'autres femmes

Les cercles de confiance des enquêtées non-hétérosexuelles sont ainsi surtout centrés sur des confidentes, pouvant éventuellement inclure quelques hommes non-hétérosexuels. Ici, cette homogénéité apparente de profils pourrait découler du fait que nous avons interrogé moins de femmes non-hétérosexuelles (n=11) que d'hommes (n=13). Comme pour les enquêtés gays, notre objectif n'est pas ici d'essayer de dégager ce qui constituerait un « portrait représentatif de la confiance chez l'ensemble des non-hétérosexuelles de la population française », mais simplement de voir, dans le parcours de ces enquêtées, ce qui a participé au maintien de cette homophilie de genre marquée.

1) Une confiance majoritairement centrée sur des femmes

Une part conséquente des enquêtées bisexuelles ou lesbiennes rejoignent ainsi la tendance relevée dans les chapitres 4 et 5 quant aux pratiques de confiance des femmes : si ces dernières parlent de leurs problèmes de cœur à autrui, elles le font quasi-exclusivement auprès d'autres femmes. De fait, la présence de femmes hétérosexuelles n'est pas rare dans les cercles de confiance de ces enquêtées, parfois dans le cadre d'amitiés de longue date.

a) La présence non négligeable d'amies hétérosexuelles

Ainsi, sur nos 11 enquêtées, 5 disent avoir toujours des confidentes hétérosexuelles. Delphine en fait partie. Alors que je lui demande si elle peut parler des problèmes qu'elle rencontre dans son couple actuel, elle m'évoque en premier une amie hétérosexuelle et sa fille :

Je suis proche d'une famille hétérosexuelle, à Valence [quand elle avait 18 ans] j'ai rencontré une très bonne amie qui s'appelle Annie, avec qui j'ai gardé des liens jusqu'à maintenant [...]. Une de ses enfants habite [en banlieue parisienne] – elle a deux enfants – et je suis très proche d'elle. Et elle, elle ne va que de dépit en dépit amoureux. Donc, on se parle beaucoup (Léger Rire). Et ça permet de s'épancher l'une et l'autre. Sinon, Annie, je lui en parle au téléphone.

(Delphine, 65 ans, lesbienne, retraitée, ancienne fonctionnaire administrative de catégories B, en couple depuis 6 ans)

Cette inclusion de confidentes hétérosexuelles peut se comprendre comme la conséquence de la plus grande acceptation de l'homosexualité dont elles font preuve comparativement aux hommes hétérosexuels (Rault, 2016; Tissot, 2018, 2021). De même, la meilleure inclusion des pratiques de confiance dans les sociabilités féminines pourrait

également faciliter, pour les femmes non-hétérosexuelles, l'identification de confidentes *gayfriendly*. Si certaines enquêtées ne parlent plus avec d'anciennes amies hétérosexuelles, cet éloignement n'est pas toujours présenté comme la conséquence d'une hostilité vis-à-vis de l'homosexualité. Le cas de Valentine l'illustre. Dans l'ensemble de la biographie sentimentale que nous construisons au cours de l'entretien, l'ensemble de ses confident·es sont des femmes, d'abord hétérosexuelles, puis lesbiennes.

Valentine fait un *coming out* à la fin de son cursus en lycée professionnel, sans avoir expérimenté de relation hétérosexuelle. Ce *coming out* est bien accepté par son entourage amical, et une partie de sa famille. Si elle dit ne « pas trop pouvoir » parler de sa vie sentimentale à ses parents, elle dit ainsi avoir pu parler à ses amies de lycée (qu'elle présente comme « ses sœurs de cœur ») durant les moments de creux de sa première relation. Avec le temps, elle a cependant perdu contact avec elles.

Maintenant je n'ai plus de... enfin, j'ai toujours des personnes hétéros autour de moi, mais je ne me confie plus à elles. Maintenant c'est que des personnes... du milieu LGBT, donc que des lesbiennes. [...]

Enquêteur : Alors question à mille points, mais il y a une raison particulière derrière le fait que tu ne te confies plus à des hétéros ?

Parce qu'on est plus tellement en lien... Parce qu'on était ensemble dans la même classe, etc., et puis après on a pris des chemins... professionnels et scolaires un peu différents.

(Valentine, 22 ans, lesbienne, en service civique au sein du collectif, en couple depuis 6 mois)

Le maintien relativement fréquent d'hétérosexuelles dans ces cercles ne doit cependant pas donner à croire que l'homo ou la bisexualité de ces femmes est sans conséquence sur leurs cercles de confiance. Sur nos 11 enquêtées non hétérosexuelles, 4 font état de difficultés à parler de leur vie sentimentale à leur mère en conséquence de leur orientation sexuelle¹. Pour rappel, les mères constituent des primo-confidentes fréquentes d'après les données de l'enquête *Épic* : nous avons notamment vu dans le chapitre 4 que, sur les 890 femmes ayant parlé de leurs envies de séparations à autrui avant d'en parler à leur partenaire, 23 % en ont parlé en premier à leur mère, ce qui en fait la deuxième confidente privilégiée chez les femmes après l'amie (44 %) (**Tableau 5, p. 166**). Si ces femmes sont donc amenées à recomposer leurs cercles de confiance, ces recompositions présentent au moins une différence avec celles effectuées par

¹ Cela ne veut pas dire que les autres en parlent à leur mère. Dans les faits, 4 d'entre-elles entretiennent ou entretenaient des relations conflictuelles avec leur mère pour d'autres raisons.

les enquêtés gays : l'éloignement éventuel vis-à-vis de confidentes hétérosexuelles ne s'accompagne pas d'un discours généralisant sur les « femmes hétéros ».

b) La présence exceptionnelle d'amis hétérosexuels

Cette tendance forme nécessairement un contraste avec le portrait fréquemment dressé durant les entretiens d'hommes hétérosexuels « gauches » dans l'exercice de confiance. Les enquêtées non-hétérosexuelles ne font de ce point de vue pas exception, à l'image de Valentine qui m'avoue n'avoir jamais eu de confident homme :

Enquêteur : Nouvelle question basique un peu bateau, mais du coup dans ce groupe de confidentes, tu avais des mecs ou pas ?

Nan. J'ai jamais eu de mecs autour de moi, à part au lycée et encore au lycée pff... j'étais pas très proche de lui, mais... nan, j'ai remarqué ça d'ailleurs, j'ai jamais eu de garçon autour de moi. J'ai, j'ai du mal. J'ai beaucoup de mal avec les hommes, j'sais pas pourquoi.

(Valentine, 22 ans, lesbienne, en service civique au sein du collectif, en couple depuis 6 mois)

Il en est de même chez Marguerite (63 ans, lesbienne, agente de maintenance de bâtiments, célibataire depuis 1 an). Alors que nous terminons notre entretien et que nous nous apprêtons à nous dire au revoir, cette dernière m'avoue avec surprise ne « pas arriver à croire que [je] sois hétéro » parce que « [j'] écoute vraiment ». Comme les autres enquêtées (hétérosexuel·les ou non), les rares « mecs hétéros » cités comme confidentes par ces femmes sont souvent présentés comme des exceptions. Marie évoque ainsi le seul hétérosexuel avec qui elle parle régulièrement des conséquences de sa dernière relation :

« [Il y a] plus de garçons que de filles [...] dans mes copains de Paris, et... pas mal de... gays aussi. Même... même que ça. Sauf Lucas. Mais... c'est Lucas... ! Sinon, ouais, je me suis faite 5 très bons copains garçons, et une très bonne copaine (sic) fille, et dans les 5 y'en a 4 qui sont gays. »

(Marie, 23 ans, bisexuelle, étudiante en audiovisuel, célibataire depuis 1 an)

On voit ici que si les enquêtées non-hétérosexuelles ont pu être amenées à s'éloigner de confidentes hétérosexuelles, les hommes hétérosexuels n'apparaissent pas pour autant comme de meilleurs confidentes. Comme l'illustre le cas de Marie cependant, les hommes gays ou bisexuels peuvent être, eux, plutôt bien représentés dans les cercles de confiance de ces femmes.

2) Une inclusion variable des hommes non-hétérosexuels

Si les enquêtées non-hétérosexuelles évoquent surtout des confidentes, il n'est pas rare qu'elles évoquent des confident non-hétérosexuels. Comme nous l'avons montré dans le chapitre 5, elles ne se distinguent pas nécessairement des femmes hétérosexuelles sur ce point, ces dernières pouvant inclure quelques amis gays dans leurs groupes de « copines ».

Comme pour les enquêtés gays, la présence de ces confident non-hétérosexuels connaît des variations avec l'engagement associatif des enquêtées. Comme pour les « habitués au milieu », les femmes actives au sein du collectif sont amenées à échanger fréquemment avec des hommes gays ou bisexuels, et peuvent ainsi échanger avec eux concernant leurs affaires de cœur. Le tissage de ces nouvelles relations de confiance peut d'ailleurs se faire en parallèle de la « perte de vue » d'anciennes confidentes hétérosexuelles : fréquentées moins souvent (typiquement, suite à un déménagement), elles finissent par perdre ce rôle au profit des nouveaux cercles de sociabilités dits « communautaires ».

Le cas de Marie illustre ces mécanismes de plusieurs manières. Nous avons vu plus haut que son cercle de confiance se composait, au moment de l'entretien, principalement d'hommes gays. Cependant, il n'en a pas toujours été ainsi. Ses cercles de confiance ont connu des évolutions concomitantes avec les changements géographiques et scolaires qui rythment son parcours. Sur ce point, la citation présentée plus haut gagne à être replacée dans son propos plus général sur la composition hommes/femmes de ses cercles d'amis·es depuis le lycée :

Hum. Euh... Copains de collège-lycée, on est... j'pense on est... on est pas mal de filles, on est... les deux tiers de filles ; pour la prépa c'est moit-moit, mais pour le coup tous mes copains garçons... sont homosexuels, pour ceux de prépa, et de ceux de Paris moit-moit... (Se corrige) Euh, plus de garçons que de filles, plus de copains garçons que de filles, dans mes copains de Paris, et... pas mal de... gays aussi. [...] Ouais. Ouais. Et par contre dans mes copains de collège-lycée, ils sont tous hétéros ! [...] Enfin, non c'est faux, j'dis tous hétéros pour la blague, parce que c'est un peu vrai, mais on est deux trois à être... elles sont, ouais, une ou deux à être pas tout à fait hétéro quoi.

(Marie, 23 ans, bisexuelle, étudiante en audiovisuel, célibataire depuis 1 an)

Comme chez les autres enquêtées, les interactions de confiance de Marie ont principalement lieu dans ses cercles amicaux. Au moment du lycée, ses confident·es sont surtout des confidentes : si, comme elle l'avance, ses ami·es d'alors acceptent tous et toutes bien son *coming out*, les confident·es qu'elle évoque spontanément dans ce groupe sont trois

amies, qu'elle appelle « les amours de sa vie ». Si elle dit conserver ce rapport de confiance avec elles « en théorie », la distance géographique l'amène cependant à privilégier ses amies présentes sur Paris avec elle.

Enquêteur : quelle serait la première personne que tu contactes en premier si la relation se passe mal

...Hum... bah en fait, c'est drôle, pas forcément Maude, Lucie et Anissa [les trois « amours de sa vie »] parce que géographiquement elles sont loin de moi, et elles savent moins... elles savent moins ce que je vis sentimentalement contrairement à des amies comme Ambre, Thibaut, Alexandre, ça c'est les amis de cette année. Ouais, surtout ces trois-là en fait – bah eux... bah vu qu'ils sont là en direct et qu'on se voit physiquement beaucoup, et qu'on se dit tout, donc eux vont être au courant forcément, donc je vais plutôt leur parler à eux. En ce moment. Mais... c'est pas ce qui prouve pour moi le fait que... ça impacte pas du tout l'importance de l'affection et de l'attachement [...] c'est vrai que Anissa et Maud, c'est ce genre de.... tu parles pas pendant 2-3 mois mais c'est quand même tes meilleures copines !

(Marie, 23 ans, bisexuelle, étudiante en audiovisuel, célibataire depuis 1 an)

On voit ici comment l'éloignement relatif de Marie vis-à-vis de ses confidentes hétérosexuelles ne tient pas d'une logique *de préférence* pour les hommes non-hétérosexuels qu'elle fréquente à présent. Cette recomposition découle d'une part de la distance géographique qui la sépare à présent de ses amies, et d'autre part du fait que ses études et ses activités militantes lui ont permis d'identifier des personnes non-hétérosexuelles. La fréquentation du « milieu LGBT » facilite la rencontre avec ces confidentes non-hétérosexuelles, mais elle n'est bien sûr pas obligatoire, au sens où ils peuvent être rencontrés par d'autres moyens. C'est par exemple le cas de Manon. Si elle définit sa meilleure amie (une femme bisexuelle) comme sa confidente par excellence, elle me cite également un homme gay, rencontré dans le cadre de son travail. Elle me le présente comme son « mentor », compte tenu du rôle déterminant qu'il a joué pour l'aider à « sortir du placard », et qui a « tout entendu » de ses « problèmes perso et amoureux » lorsqu'elle travaillait avec lui. Cependant, ce dernier fait figure d'exception comparativement à ses autres amis hommes, avec qui elle dit se cantonner à des choses « futiles » :

Enquêteur : Quand tu dis que tu parles de trucs futiles avec les garçons, c'est des gays ou des hétéros, ou les deux ?

Tout, tout le monde, je... j'aime bien les garçons, mais après (soupire), voilà pour le coup, je rentre pas forcément dans les détails, parce que des fois c'est compliqué d'en parler. [...] Nan, vraiment pour le coup je crois que c'est ma meilleure amie. Le pilier. Y'a pas de doute. Mais les garçons ouais... j'essaye de chercher, mais hein, mais je t'avoue que là... je me rends compte que, à

part mon mentor... mais c'est pareil, maintenant il est [dans l'ouest dans la France], moi je suis ici, on se voit moins...
(Manon, 30 ans, lesbienne, documentaliste, célibataire depuis 1 an)

Si le cas de Manon permet d'illustrer que le passage par le « milieu LGBT » n'est pas nécessaire pour avoir des confidents non-hétérosexuels – il suffit d'en connaître –, il permet aussi d'illustrer qu'en connaître n'est pas une condition suffisante pour s'y confier. De fait, chez elle comme chez d'autres enquêtées, les confident·es privilégié·es restent plutôt des femmes : citées en premier, en plus grand nombre, et parfois seules.

Chez ces femmes non-hétérosexuelles, la confiance avec les hommes non-hétérosexuels apparaît donc la plupart du temps comme « complémentaire », en parallèle du maintien d'une certaine *l'homophilie de genre*, déjà constatée chez les hétérosexuelles. Ce maintien peut être vu comme la conséquence de la meilleure inclusion des pratiques de confiance dans les sociabilités féminines, de même que la plus grande acceptation de l'homosexualité dont font preuve les femmes. Ici encore, une focale sur le cas des femmes non-hétérosexuelles qui « ne parlent pas » n'est pas inutile. Outre le fait qu'il permet d'éviter de donner une représentation exagérant la proportion des femmes se confiant à autrui, elle permet d'illustrer *par la négative* certaines dynamiques constatées chez celles qui en parlent.

3) Celles qui ne parlent pas à des proches

Comme pour les autres profils, l'ensemble des enquêtées non hétérosexuelles ne sont pas amenées à se confier. Dans les faits, trois d'entre elles témoignent d'une certaine réserve quant au fait de parler de leur vie sentimentale à autrui, même si elles ont pu le faire « mises au pied du mur » par des proches. Elles partagent certaines caractéristiques sociodémographiques : elles sont plutôt âgées (58 ans, 63 ans et 66 ans), deux d'entre elles sont issues de milieux populaires (père ouvrier et mère au foyer pour Claudia ; Père gendarme et mère au foyer pour Joselyne), et elles présentent toutes trois la particularité d'avoir été recrutées hors du collectif associatif, par relation d'interconnaissance et effet boule-de-neige. Deux d'entre elles, Catherine et Joselyne, sont d'ailleurs en couple.

a) Une moindre tendance à la confiance des femmes non-hétérosexuelles ?

Si leur silence peut donc découler de facteurs générationnels et de classe, leur orientation sexuelle peut également jouer dans cette retenue. Cette idée n'est pas incohérente avec les chiffres disponibles par *Épic* pour les 15 séparations de même sexe retenues de la base : sur ces

15 répondantes, 10 disent n'avoir parlé à personne de leurs envies de séparation avant d'en parler à leur partenaire. C'est donc les deux tiers des répondantes décrivant une séparation avec une femme qui disent n'en avoir parlé à personne avant d'en parler avec leur partenaire. Ces deux tiers contrastent fortement avec la tendance à la confiance des femmes en couple avec un homme, qui disent en avoir d'abord parlé à quelqu'un d'autre dans 62 % des cas. Ces écarts sont d'autant plus marquants qu'ils sont significatifs au seuil de 5 %¹.

Le nombre très restreint de ces répondantes invite à beaucoup de prudence dans la généralisation de ces écarts. Cependant, la certaine cohérence entre les données d'*Épic* et nos entretiens invite à s'intéresser aux raisons avancées par ces femmes pour expliquer leur réticence à parler à autrui. Certaines rappellent les raisons avancées par les femmes hétérosexuelles ne parlant pas à autrui : il s'agit la plupart du temps pour elles de « ne pas ressasser le passé » et ainsi « vivre leurs propres expériences ». Il n'est pas impossible cependant que cette volonté « d'indépendance » soit renforcée pour ces femmes. Ayant évolué dans des générations plus hostiles à l'homosexualité, la meilleure manière pour elles de « vivre heureuses » pourrait en effet revenir à « vivre cachées ».

Catherine (63 ans, « homosexuelle », ancienne assistante technique à la réalisation de spectacle, en couple avec Joselyne depuis 25 ans, une fille d'un précédent couple) avance ainsi n'avoir jamais vraiment parlé à autrui de ses relations importantes, qu'elles soient avec des femmes ou des hommes. Elle justifie ce silence par une volonté de mieux « passer à autre chose ». Concernant sa relation avec Joselyne, elle rattache également son silence au fait qu'elles partagent les mêmes ami·es et que de manière générale, « on parle peu de sentiments » dans leurs cercles sociaux.

Cependant, elle ajoute également aux raisons de sa retenue le statut de « couple idéal » qu'elles incarnent avec Joselyne : elle avance qu'étant toutes deux mères, elles mettent en porte-à-faux les représentations communes selon lesquelles les couples de femmes « ça ne peut pas marcher », « qu'il y a des difficultés », etc². Ce faisant, parler à autrui présente, selon elle, le risque de « fragiliser leur couple » et l'image publique qui y est associée. Si leur relation est

¹ Voir **Annexe 7** pour le tri en question. Avec l'élimination des cas suspects, le test de Khi² renvoie une p-value de 0,04 ; le test exact de Fischer renvoie une p-value de 0,03. Sans élimination des cas suspects, le test de Khi² renvoie une p-value de 0,02 ; le test exact de Fischer une p-value de 0,02. Les proportions sans élimination des cas suspects sont similaires. Celles avec les effectifs pondérés sont amplifiées.

² Cette dimension publique se retrouve dans le fait que Catherine et Joselyne ont déjà été interrogées par des journalistes s'intéressant aux familles homoparentales.

ainsi acceptée par leurs proches, leur statut de couple de femmes « qui marche » est associé à une certaine pression sociale décourageant la confiance, amplifiant des prédispositions personnelles et de milieu y incitant déjà peu.

Cette moindre tendance à la confiance pourrait aussi découler d'une plus grande facilité, au sein des couples de femmes, à aborder les « sujets qui fâchent »¹. Nous avons vu dans le chapitre 2 que, chez les personnes en couple ayant envisagé une séparation, les femmes étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes d'évoquer un problème de « Manque de communication » (**Tableau 4, p. 101**)². À l'inverse, les couples de femmes seraient éventuellement plus susceptibles d'échanger en priorité entre elles.

C'est notamment ce qu'avance Joselyne, la compagne de Catherine. Avant cette dernière, elle n'a connu que des relations avec les hommes, dont son ancien mari avec qui elle a une fille. Lorsque je lui demande s'il lui arrive de parler des éventuels moments de creux qu'elle a pu rencontrer dans sa relation avec Catherine, elle m'avance ne plus en ressentir besoin, car ces périodes « ne durent pas », et qu'elle avait surtout besoin d'en parler avec la principale concernée.

Enquêteur : Ces périodes de creux, sérieuses ou moins sérieuses, c'est quelque chose dont tu as pu parler à des gens ou... ?

Non. Non y'a pas... y'a pas eu... pas du tout, parce que c'était très... (réfléchit) Ça durait pas en général. Ouais je... c'était un peu fulgurant comme ça, ça pouvait durer une petite période de froid, et puis après ça revenait. Mais j'avais pas besoin d'en parler non. Non non. J'avais besoin d'en parler avec elle, mais pas à l'extérieur³.

(Joselyne, 66 ans, en couple avec une femme, ancienne animatrice culturelle, en couple depuis 25 ans)

Ainsi, l'éventuelle tendance au silence de ces femmes pourrait découler du fait qu'elles attribuent une place plus importante à leur relation de couple dans leur vie (Marteau, 2019), aboutissant de fait à une certaine forme de « fermeture » vis-à-vis de l'extérieur. Sur ce point,

¹ Cette explication pourrait par exemple expliquer l'importante différence constatée dans les chiffres d'Épic entre les hétérosexuelles et les non-hétérosexuelles – s'il s'avère que ces chiffres révèlent une tendance plus générale. La question utilisée demandant si les répondant·es en ont parlé à quelqu'un d'autre *avant* d'en parler à leur partenaire, les répondantes en couple avec une femme pourraient ainsi être amenées à répondre « non » compte tenu des facilités à échanger avec la partenaire.

² 28 % des femmes interrogées, contre 17 % des hommes ($p < 0,001$ ***)

³ Dans les faits, elle ajoute plus tard dans l'entretien avoir régulièrement consulté des psychothérapeutes, ce qui a pu l'aider à avoir des « espaces de décompression ». Cependant, elle ajoute n'en avoir en tout cas pas parlé à des ami·es.

le silence de Joselyne dans sa relation avec Catherine est d'autant plus marquant qu'elle me fait part de pratiques de confiance lorsqu'elle entretenait des relations avec des hommes.

b) Une inclusion dans les sociabilités féminines de veille qui ne disparaît pas tout à fait

En effet, même si ces femmes disent peu parler de leurs affaires de cœur avec autrui, leur parcours illustre par la négative la bonne inclusion des pratiques de confiance dans les sociabilités féminines. Joselyne se rappelle ainsi que durant ses années lycée, ses amies et elle étaient amenées à parler et à « tomber amoureuses collectivement » de garçons de leur ville. Elle continue à parler à d'autres femmes au cours de sa relation avec son ancien mari, avec qui elle se marie à 22 ans et avec qui elle a une fille à 32 ans. Cette relation est parcourue de moments de creux, et par une séparation temporaire lorsqu'elle lui annonce une première grossesse, non prévue et non conduite à terme. Pendant cette période, elle dit avoir pu en parler à autrui, surtout à des femmes, mais elle relativise « l'aide » de ces interactions, perçues en partie comme faisant partie d'un « rôle » :

Enquêteur : quand il est parti en revanche, tu en parlais à des gens ?

Forcément j'en ai parlé... (soupire)... pas vraiment. Pas vraiment en fait. Si, j'avais une amie qui le connaissait alors j'en parlais avec elle... avec ma sœur. Bon, avec ma sœur pas trop parce qu'on se voyait pas beaucoup... donc je m'épanchais un peu... (se reprend, plus fermement), mais en même temps, j'étais dans mon rôle de femme quittée en même temps ! Je crois que j'étais dans un rôle ! C'est bizarre, hein... [...] Avec cette amie, je pouvais parler concrètement de lui, enfin parler quoi, parler. Mais quand je dis m'épancher, je pensais plutôt à ma sœur aînée qui était proche de moi en principe – mais pas tant que ça finalement – « m'épancher » ça sonne un peu péjoratif mais pas c'est volontaire : j'allais dans mon rôle « nanani nanana, je suis malheureuse », mais y'avait pas de réflexion [...] [avec son amie] bon, c'était plus libre et... et je retrouvais aussi du réconfort à être auprès d'elle, et un peu de joie aussi, autre chose quoi ! Pas que l'épanchement...

(Joselyne, 66 ans, en couple avec une femme, ancienne animatrice culturelle, en couple depuis 25 ans)

On retrouve ici l'image déjà rencontrée chez les enquêtées hétérosexuelles d'interactions de confiance mi-choisies mi-obligatoires avec d'autres femmes, pouvant se muer en « rôle social » stéréotypé. Lorsque son mari la quitte définitivement, quelques temps après la naissance de leur fille, elle connaît ensuite une période « d'aventures » passagères avec plusieurs hommes, aventures dont elle a pu parler avec des amies :

Oui oui j'en ai parlé ! Oui oui... J'ai eu d'autres amies (épelle) i-e-s – souvent c'était des amies que j'avais hein ! J'avais rarement des amis garçons – donc

des amies filles, donc j'en parlais avec elles. C'était... souvent, la plupart du temps c'était des amies célibataires donc on retrouvait la plupart du temps un petit peu tu sais les... entre filles voilà ! Donc on se racontait un petit peu...

(Joselyne, 66 ans, en couple avec une femme, ancienne animatrice culturelle, en couple depuis 25 ans)

Par ailleurs, si elle dit ne pas parler à des proches des moments de creux qu'elle rencontre dans sa relation avec Catherine, elle n'est pas tout à fait sortie des pratiques de confiance entre femmes. En effet, elle est encore consultée dans ce rôle : alors que nous sommes en tout début d'entretien et je lui demande « comment elle définirait l'amour » – soit avant toute question sur ses pratiques de confiance –, elle me répond après un rire et un soupir « que c'est une grande question », et qu'il s'agit d'un « truc qu'elle voit en ce moment avec [sa] fille, qui se questionne beaucoup » suite à une séparation difficile. On voit ici que ces femmes non-hétérosexuelles qui se confient peu n'échappent pas tout à fait la dimension genrée des pratiques de confiance : si elles ne parlent pas auprès d'autrui, elles peuvent malgré tout être amenées à assumer ce rôle dans le cadre des sociabilités féminines classiques¹.

En ce sens, les pratiques de confiance des femmes non-hétérosexuelles interrogées présentent donc une forme de *prolongement contrasté* des sociabilités de confiance des femmes hétérosexuelles. S'il n'est pas impossible que les femmes lesbiennes ou bisexuelles parlent moins à autrui de leurs problèmes de cœur, celles qui le font semblent malgré tout rejoindre la tendance à *l'homophilie de sexe* constatée chez les hétérosexuelles. Cette homophilie de sexe est d'ailleurs également visible par leur inclusion dans les pratiques de confiance d'autres femmes, même lorsqu'elles ne parlent pas elles-mêmes de leurs expériences de déception.

Conclusion :

Dans ce chapitre nous avons étudié les logiques dirigeant le choix des confident·es des enquêté·es non-hétérosexuel·les. En particulier, nous avons cherché à voir dans quelle mesure ils et elles étaient amené·es à remettre en cause *l'homophilie de sexe* constatée dans la population majoritaire en conséquence de leur orientation sexuelle. Sur ce point, nous avons

¹ Ce point n'est pas incohérent avec les données d'Épic. Même en partant du principe que les données disponibles témoignent d'une réelle tendance des femmes non-hétérosexuelles à (bien) moins se confier que les femmes hétérosexuelles, celles qui se sont confiées l'ont fait en priorité auprès d'autres femmes : sur les 5 femmes ayant parlé de leurs envies de séparation à autrui avant d'en parler à leur partenaire, 4 l'ont fait avec des femmes.

montré d'importantes disparités entre hommes et femmes non-hétérosexuel·les. Si les enquêtées tendent à prolonger l'homophilie de sexe constatée dans la population majoritaire, le choix des confident·es des hommes gays interrogés varie davantage en fonction de leur rapport au « milieu gay ».

Les enquêtées non-hétérosexuelles semblent ainsi s'inscrire dans un prolongement des pratiques de confiance constatées à l'échelle de la population française. Se tournant principalement vers d'autres femmes, elles semblent également consultées en retour, notamment dans le cadre de sociabilités féminines de *care* et d'entretien du lien social. Ces dernières, facilitant l'identification de *confidentes gayfriendly*, pourraient participer au maintien de relation de confiance entre femmes hétéros et non-hétérosexuelles. Si des hommes non-hétérosexuels peuvent également être consultés, les « mecs hétéros » apparaissent pour elles, comme pour la plupart des enquêté·es, comme de piètres confidentes. En ce sens, si ces femmes sont amenées à recomposer leurs cercles de confiance en conséquence de leur sexualité, elles le font en suivant l'homophilie de sexe constatée dans la population majoritaire.

Les enquêtés gays en revanche présentaient une diversité plus marquée de profils de confident·es, qui témoignent de différents rapports au « milieu gay » et au stigmate de genre y étant associé. Parce que l'homosexualité constitue l'une des principales figures repoussoir au sein des masculinités, les hommes gays tendent à s'éloigner de confidentes hétérosexuels potentiels. Cherchant à la fois à éviter le jugement des hommes et le stigmate associé au « monde LGBT », les jeunes hommes gays « réticents au milieu » se tournent principalement vers des amies, souvent hétérosexuelles. Inversement, les « habitués au milieu », ayant été en contact avec des hommes partageant la même situation, présentent ainsi des réseaux de confiance plus divers dont les hommes hétérosexuels sont les seuls absents. Or, le rapport au milieu étant modulé par la génération et la classe, ces deux facteurs interviennent indirectement dans la tendance des hommes gays à s'éloigner de l'homophilie de sexe constatée dans la population majoritaire.

L'ensemble de ces profils de confiance sont rattachables aux spécificités du terrain et n'ont de ce fait aucune prétention à décrire les pratiques de confiance de l'ensemble des personnes non-hétérosexuel·les. Cependant, ils offrent une illustration particulièrement parlante des mécanismes de genre guidant le choix des confident·es : d'une part, le stigmate associé à la figure de « l'homosexuel efféminé » rend particulièrement visibles *les risques masculins rattachés à la confiance*, et le rôle qu'ils peuvent jouer dans la moindre homophilie

de sexe constatée chez les hommes. D'autre part, la diversité des profils de confident·es consultés en remplacement montre que le choix des confident·es n'est pas nécessairement genré de manière volontaire, et qu'il dépend aussi des sociabilités disponibles par ailleurs pour identifier des interlocuteur·ices de confiance.

Or, en dressant ainsi un portrait d'ensemble des pratiques de confiance des hétérosexuel·les comme des non-hétérosexuel·les, on constate que les femmes apparaissent comme des « confidentes privilégiées » pour l'ensemble des profils étudiés. Au global, ce sont donc elles qui assument l'essentiel du travail émotionnel impliqué par la gestion des déceptions amoureuses d'autrui. Un tel constat prend une dimension nouvelle lorsque l'on rappelle les inégalités qui traversent toujours le couple hétérosexuel contemporain : il implique que ce sont principalement les femmes qui doivent gérer, dans les coulisses du couple, les conséquences affectives de cet ordre inégalitaire. La prochaine partie de cette thèse est précisément dédiée à l'étude des contraintes extérieures pesant sur ce travail émotionnel collectif, et sur les inégalités de genre qui les traversent.

Conclusion de la deuxième partie : des hommes seuls et des femmes bien accompagnées ?

Si hommes et femmes ne semblent pas vivre leurs expériences de déceptions de la même manière, c'est surtout parce qu'ils et elles ne semblent pas être aussi « accompagnés·es » pour les traverser. En nous focalisant sur les individus ayant connu une séparation de relation cohabitante dans le chapitre 4, nous avons relevé deux déséquilibres d'importance entre femmes et hommes. D'une part, ces derniers sont moins susceptibles de parler à autrui de leurs envies de séparations. D'autre part, une proportion non négligeable de ceux qui le font se tourne vers des femmes, alors que les femmes se tournant vers des hommes sont peu nombreuses.

Constatant ces disparités, le chapitre 4 a également été l'occasion de montrer que la première différence n'était pas explicable par l'image de femmes « davantage déçues » dans leur vie sentimentale. Aussi bien l'initiative de la séparation, la qualité attribuée à la relation et la dépendance économique au sein du couple ne permettent pas d'expliquer la plus forte propension des femmes à se confier à autrui. De même, si les autres variables sociodémographiques classiques semblent avoir une influence sur le type de lien consulté – plutôt amical, ou plutôt familial – leur influence sur la propension à se confier semble marginale comparativement à l'effet de la catégorie de sexe.

Dans le chapitre 5, nous avons vu que ces tendances pouvaient s'expliquer par l'idée de risques différenciés à la confiance, et de sociabilités à disposition pour identifier des interlocuteurs de confiance. Le rôle des sociabilités à disposition était particulièrement visible chez les enquêtées hétérosexuelles. Chez ces dernières, les confidences semblent s'imposer comme « une évidence », parce qu'elles s'insèrent dans des sociabilités féminines de « veille sociale ». Ces sociabilités, où chacune se tient au courant des nouveautés dans la vie des autres, débordent largement les questions de cœurs. Elles fournissent cependant des occasions fréquentes pour parler de déceptions, mais également pour revêtir le rôle de confidente auprès d'autrui. C'est en ce sens qu'on peut dresser le *portrait de femmes régulièrement amenées à parler de leurs déceptions*.

Chez les enquêtés hétérosexuels, les pratiques de confiance semblaient moins bien incorporées dans leurs sociabilités quotidiennes. Si certains évoquent des interactions de confiance avec d'autres hommes, elles semblent plus ponctuelles, et rattachées à des moments « de crises » précis. D'autres en revanche manifestent une prudence explicite vis-à-vis du fait

de « parler cœur » avec d'autres hommes. En d'autres termes, à la faible présence des pratiques de confiance dans les sociabilités masculines semblent s'ajouter des risques spécifiquement masculins au fait de se livrer à autrui.

Ces deux dimensions sont d'ailleurs liées : les risques masculins à la confiance expliquent probablement en partie leur moins bonne incorporation dans les sociabilités entre hommes. Cependant, distinguer ces deux dimensions permet d'expliquer pourquoi le report de certains hommes sur des confidentes n'est qu'à moitié conscient : identifiant peu de confidentes « sûrs » dans des sociabilités laissant peu de place aux affaires de cœur, ils pourraient en revanche se prêter volontiers à l'exercice une fois invités à le faire, en particulier par des femmes plus habituées à revêtir ce rôle auprès d'autrui. C'est en ce sens qu'on peut parler *d'hommes parlant de leurs déceptions sous conditions*.

Dans le chapitre 6, nous avons vu que cette articulation entre risques genrés et sociabilités disponibles par ailleurs permettait également de comprendre les choix de confiance des enquêté·es non-hétérosexuel·les. Le stigmate toujours associé à leur sexualité peut en effet les éloigner de confident·es classiques chez les hétérosexuel·les, notamment les membres de la famille ou les ami·es d'enfance. La manière dont ils et elles recomposent leurs cercles de confiance laisse à voir des différences de genre particulièrement tranchées. L'absence d'hommes hétérosexuels dans la plupart des cercles de confiance de ces enquêté·es semble à la fois découler de leur moindre acceptation de l'homosexualité, mais aussi de la maladresse qui leur est prêtée dans l'accomplissement de ce rôle. Vues comme « plus sûres », les femmes hétérosexuelles font en revanche figure de confidentes régulières. Chez les enquêtées étudiées ici, cette présence semble découler de la bonne incorporation des pratiques de confiance dans les sociabilités féminines, leur permettant d'identifier d'éventuelles amies hétérosexuelles sûres et *gayfriendly*.

Les sociabilités masculines offrant moins d'opportunités de ce type, elles limitent pour les hommes gays l'identification de confidentes *gayfriendly*, par ailleurs plus rares. Les enquêtés gays se tournent ainsi vers d'autres cercles, en négociant avec les risques spécifiques auxquels la masculinité hégémonique les expose. Cherchant à la fois à éviter le jugement des hommes et le stigmate associé au « monde LGBT », les jeunes hommes gays « réticents au milieu » se tourneraient alors principalement vers des amies, souvent hétérosexuelles. Inversement, les « habitués au milieu », ayant été en contact avec des hommes partageant la même situation,

présentent ainsi des réseaux de confiance plus divers dont les hommes hétérosexuels sont les seuls absents.

La gestion des déceptions amoureuses apparaît donc comme un travail émotionnel profondément genré. Cette conclusion peut paraître relativement « évidente », mais les différentes étapes du raisonnement déployé dans cette partie viennent avec des propositions qui le sont moins, sur au moins deux dimensions.

Tout d'abord, la distinction entre femmes régulièrement amenées à parler de leurs déceptions et hommes en parlant sous conditions permet de relativiser certaines considérations sur la moindre propension à la confiance des hommes. En effet, il est tentant, face aux disparités de genre présentées dans le chapitre 4 d'imaginer le portrait d'hommes souffrant en silence des aléas de leur vie sentimentale, comparativement à des femmes « bien accompagnées » pour en traverser les grandes et plus petites tempêtes. Ici encore, il est utile de rappeler le double visage de l'encastrement du couple : les pratiques de confiance constituent à la fois des ressources pour traverser les périodes de déception, mais elles fonctionnent toujours en même temps comme une forme de contrôle social. Dès lors, le fait que les femmes soient plus amenées que les hommes à parler de leurs expériences de déception implique que leur vie sentimentale se déroule également davantage sous le regard d'autrui.

À l'inverse, le silence des hommes – qu'il soit choisi ou non – constitue une barrière efficace pour les tenir à distance de toute opportunité de critique ou d'invitation aux compromis. Dans leurs travaux sur les arrangements internes aux couples, Arlie Hochschild, Anne Machung (Hochschild & Machung, 1989), Francine Deutsch et Suzan Saxon (Deutsch & Saxon, 1998) soulignent que les « mythes » et les « non-dits » entre conjoint·es masquent souvent des points de conflits éventuels. La « réserve » dont font preuve les hommes pourrait ainsi jouer en leur faveur, en leur permettant d'entretenir ces mythes, et de ne pas questionner une organisation du couple jouant souvent en leur faveur. Plutôt qu'un « prix à payer » en retour de leur position dominante, le silence – relatif – des hommes pourrait plutôt participer activement à leur domination dans la sphère conjugale.

D'autre part, l'ensemble de ces observations dresse également le portrait d'un travail émotionnel essentiellement assumé par les femmes. Si les hommes hétérosexuels sont les « grands absents » de l'ensemble des cercles de confiance des enquêtées, les femmes – hétérosexuelles ou non – semblent au contraire constituer les « grandes oreilles » de l'ensemble des personnes qui les entourent. Or, un tel constat implique que c'est également sur elles que

repose la tâche de « calmer » les perdants et surtout les perdantes de l'ordre hétérosexuel du couple. En effet, le couple reste, au-delà d'une relation affective, une relation traversée de logiques économiques et éventuellement parentales, reconnues et en partie imposées par l'État. La prochaine partie de cette thèse est précisément dédiée à l'étude de ces pressions institutionnelles sur la gestion des déceptions, à leurs effets sur les personnes qui les subissent, mais également sur celles qui les accompagnent dans les coulisses du couple.

Partie III – Une gestion sous contraintes institutionnelles

Dans la partie précédente, nous avons souligné que l'encastrement structurel du couple n'imposait pas le degré de contrôle sur la gestion des déceptions des hommes et des femmes. Cependant, dans l'ensemble, nous sommes restés sur une conception du couple comme étant uniquement dirigé par la logique de la « relation pure » : les confident·es sont consulté·es car ils et elles aident à identifier dans quelle mesure la relation « vaut toujours le coup », ou bien nécessite au contraire d'y mettre fin.

En ce sens, en transposant la notion *d'encastrement structurel* au couple, nous l'avons également transposée avec une de ses limites. Comme souligné dans le chapitre 3, Viviana Zelizer relevait que si les travaux raisonnant en termes « d'encastrement structurel » replacent les phénomènes économiques dans leur contexte, ils continuent malgré tout de concevoir les relations d'échange comme dirigées par la seule rationalité économique (Zelizer, 2007, p. 1058). Selon elle, une telle perspective entretient l'image d'une sphère économique séparée du reste du monde social, et obéissant à une logique propre. Or, l'ensemble de ses travaux sur l'économie interne des familles montrent que logiques économiques et affectives s'y mélangent, que les échanges qui s'y déploient ne peuvent être compris sans prendre en compte cet enchevêtrement de logiques.

C'est un déplacement de même nature que l'on propose d'appliquer dans cette dernière partie de thèse. De fait, elle montrera que l'État investit toujours le couple d'autres rôles que la simple gratification émotionnelle de ses partenaires. Il continue d'une part de reconnaître le couple comme une *entité économique*, impliquant la mise en commun de ressources entre conjoint·es, qui dépendent l'un·e de l'autre pour leur survie. D'autre part, il considère toujours le couple comme la sphère privilégiée d'éducation des enfants, vis-à-vis duquel il estime avoir un droit de regard. Ces autres logiques, entretenues par des dispositifs institutionnels, peuvent alors entrer en conflit avec celle de la « relation pure » (Giddens, 1992/2013), et changer les termes de la gestion des déceptions amoureuses.

Le chapitre 7 montrera que, dès que le couple cohabite, la gestion des déceptions se fait sous contraintes matérielles. Quitter son ou sa partenaire impliquant de renoncer dans le même mouvement à certaines conditions de vie, la dimension économique du couple vient peser sur les envies de séparation des conjoint·es. Si ces enjeux économiques pèsent sur les envies de séparation de tout·es, nous verrons que les inégalités qui traversent toujours le couple

hétérosexuel impliquent que les femmes sont davantage exposées à cet effet *régulateur*. Étant plus susceptibles de dépendre matériellement de leur conjoint, elles subissent davantage de moments de « tensions » (Steiner, 2017), où ce que dicte la rationalité économique entre en conflit avec ce que dicterait la logique de la « relation pure ». Ces situations de tensions, imparfaitement prises en compte par le droit, peuvent ainsi les amener à se tourner vers leur réseau de proches, soit pour y trouver une aide matérielle, soit pour « calmer la brûlure » (Goffman, 1951/1989) dans les coulisses du couple.

Le chapitre 8 pour sa part montrera qu'à partir de l'arrivée d'un enfant, la gestion des déceptions se fait sous contraintes parentales. En effet, le couple n'est alors plus uniquement perçu comme une sphère de gratification émotionnelle entre conjoint·es, mais aussi comme la cellule devant pourvoir aux besoins matériels et psychologiques des enfants. Quitter son ou sa partenaire impliquant dans le même temps de rompre cette cellule familiale, les conséquences envisagées de la séparation sur les enfants viennent peser sur les envies de séparation des conjoint·es. Nous montrerons alors que si ces contraintes concernent aussi bien les pères que les mères, elles n'ont pas les mêmes effets sur leurs envies de séparations éventuelles. Si elles semblent plus uniformément décourager les projets de séparation des hommes, elles peuvent se transformer en injonctions contradictoires pour les femmes, la notion floue « d'intérêt de l'enfant » les incitant parfois au maintien de la relation, parfois à sauter le pas des séparations. Ici encore, la plus forte propension des femmes à se confier à autrui pourrait les exposer à des « rappels à l'ordre » plus fréquents à leur « devoir de mère », ces rappels à l'ordre exacerbant dans le même temps les tensions psychologiques impliquées par les périodes de déceptions amoureuses.

Chapitre 7 – Une gestion sous contraintes économiques et légales

Introduction

Si le couple est l'objet d'un *encastrement structurel* y compris dans ses formes les moins engageantes (non-cohabitantes, sans reconnaissance légale, ou encore sans enfant), il est également exposé à des contraintes d'autre nature au fur et mesure que les partenaires « s'engagent ». Dès que le couple cohabite, il ne peut plus être considéré comme une relation exclusivement affective : il devient – s'il ne l'était pas avant – une unité économique. Il implique la mise en commun de ressources financières et temporelles, avec une division du travail salarié et domestique entre conjoint·es. Cette économie interne du couple et de la famille est alors déterminante pour les conditions de vie matérielles, le confort, voire pour la survie des partenaires concerné·es.

Cette dimension économique du couple est d'ailleurs reconnue et amplifiée par les reconnaissances légales d'union (mariage, PACS), qui officialisent à la fois un devoir d'affection entre conjoints, mais également de solidarité et d'assistance matérielle réciproque. En France, les textes de loi consacrent ainsi le couple comme une entité mêlant logiques affectives et économiques : l'affection entre conjoint·es est pensée comme la condition *sine qua non* de la délivrance d'avantages légaux et économiques spécifiques aux couples (aux couples mariés en particulier), qui ne sont accessibles à aucun autre type de lien social. Cet entremêlement peut d'ailleurs être à l'origine de nouvelles tensions dans les relations, par exemple de conflits sur l'utilisation des ressources du couple ou encore des moments de « ras-le-bol » associés à la cohabitation.

Cependant, les éventuelles tensions *découlant* de cet entremêlement de logiques ne sont pas l'objet du présent chapitre : conformément à la ligne théorique développée en première partie de thèse, son objectif n'est pas d'évaluer dans quelle mesure cet entremêlement *causerait* des *motifs de déception* spécifiques. En revanche, il vise à étudier de quelles manières ces conflits de logiques s'accompagnent de *contraintes* spécifiques sur le travail de gestion des déceptions amoureuses. Lorsqu'une personne hésite à quitter son partenaire, la question de son avenir économique et des démarches légales à initier s'impose à elle, indépendamment de ce qui motive ses envies de séparation.

Le présent chapitre vise ainsi à identifier de quelle manière la dimension économique du couple, reconnue et accompagnée par des dispositifs légaux, encadre la gestion des déceptions amoureuses. Or, ces contraintes économiques et légales présentent des disparités en fonction de la catégorie de sexe, faisant de la gestion des déceptions amoureuses un travail émotionnel genré *sous contraintes genrées*. Pour mener à bien cette démonstration, nous défendrons dans un premier temps – et après d'autres – une approche *matérialiste* du couple, conçu comme une entité traversée de logiques économiques et comme une relation participant à la reproduction des inégalités entre hommes et femmes.

Dans un second temps, nous verrons que ces logiques économiques imposent des contraintes spécifiques à la gestion des déceptions et ce dès le moment où le couple cohabite. Nous montrerons que si ces contraintes pèsent aussi bien sur les hommes que sur les femmes, la dépendance économique de ces dernières les expose davantage à des situations où la logique de la « relation pure » entre en conflit avec ce que dicterait la « rationalité économique ». Nous soulignerons par la même occasion que les dispositifs légaux prévus pour compenser les inégalités internes au couple n'offrent qu'une réponse imparfaite à ces situations de tension.

Enfin, dans un troisième temps, nous déplacerons de nouveau la focale des personnes déçues aux personnes consultées en cas de déception. Nous verrons que les contraintes matérielles qui encadrent le travail de gestion des déceptions pèsent également sur le réseau de confiance. C'est à ce dernier que revient la tâche de gérer, au niveau interpersonnel, les conséquences psychologiques de ces inégalités. Pour les personnes consultées, la gestion des déceptions s'apparente alors à un arbitrage difficile entre deux lignes : proposer les éventuelles ressources manquantes pour sauter le pas des séparations, ou bien aider la personne déçue à « calmer la brûlure » (Goffman, 1951/1989) si la sortie de relation semble impossible.

A - Le couple comme entité économique inégalitaire

1) Historiquement, une relation centrale des inégalités hommes/femmes

Tout d'abord, il est utile de rappeler que le couple demeure une relation traversée de logiques matérielles. Historiquement, les familles ont d'ailleurs longtemps constitué une unité de production économique où se mêlaient travail domestique, production pour la vente à l'extérieur et pour l'autoconsommation (Battagliola, 2010). De ce point de vue, la division sexuée du travail, associant travail rémunéré aux hommes et travail domestique aux femmes, est historiquement relativement récente. Si l'industrialisation a entraîné le déclin de la

production à l'échelle familiale, la massification de l'emploi salarié ne s'est pas immédiatement accompagnée d'une division genrée des sphères d'activités : les familles les plus modestes ne pouvaient en effet pas faire l'économie du salaire apporté par le travail rémunéré des femmes.

a) Le « Code Napoléon » de 1804 et la subordination économique des femmes

Dans le contexte français, la subordination économique des femmes dans la sphère familiale est actée par l'instauration du Code civil de 1804. Ce dernier constitue de fait une étape importante dans l'histoire du droit de la propriété et de la famille, étant donné qu'il uniformise les législations sur les transmissions à l'échelle du territoire français. Irène Théry souligne qu'il met également sur pied un « ordre matrimonial de la famille » appuyé sur deux dimensions : « l'opposition entre mariage et non-mariage et l'organisation interne de celui-ci » (Théry, 2016, p. 58). Si l'opposition entre mariage et non-mariage vise à pénaliser la vie conjugale non reconnue par l'État, son organisation interne inscrit dans le droit la subordination économique et juridique des femmes à leurs maris.

L'opposition entre mariage et non-mariage tient surtout à la distinction établie par le « code Napoléon » entre les enfants « légitimes » et les enfants « naturels », les premiers étant nés au sein d'un couple marié. Le mariage est ainsi conçu, dans la continuité du droit romain, comme l'institution centrale de la reconnaissance de la paternité : « le père est celui désigné par les noces » [*Pater is est quem nuptiæ demonstrant*]. De fait, seuls les enfants légitimes sont admis à la filiation : un enfant naturel, même reconnu par ses géniteurs¹, est exclu en grande partie de l'héritage dont il ne peut percevoir qu'une part minime.

À cette distinction entre enfants est également associée une distinction entre femmes mariées et « filles-mères ». En effet, si le droit romain définit la paternité par le mariage, la maternité est quant à elle « toujours certaine » [*Mater semper certa est*] : l'accouchement fait foi du lien rattachant l'enfant à sa mère. Comme le souligne Irène Théry, cette distinction divisait alors les femmes en deux : « ici, les chastes épouses et dignes mères de famille ; là les filles-mères, filles-perdus, gourmandines et prostituées. La sujétion des femmes passait d'abord par cette *summa divisio*, sans aucune sorte d'équivalent pour les hommes »² (Théry, 2016, p. 68).

¹ Notons que cette reconnaissance était facultative.

² Cette division est notamment renforcée par le fait que le Code civil de 1804 « admet » la recherche en maternité (article 341), mais interdit la recherche en paternité (article 340). Le système légal du Code

À cette opposition entre la vie « respectable » de femme mariée et celle stigmatisée de « mère-fille » s'ajoute la différence de statuts entre époux. Le Code civil de 1804 place les femmes mariées à l'égal de mineures, incapables de « contracter » (c'est-à-dire de conclure des contrats, art.1124), de « ester en jugement » (c'est-à-dire intenter une action en justice, art.215), ou encore de « donner, d'aliéner, d'hypothéquer, d'acquérir, à titre gratuit ou onéreux, sans le concours du mari dans l'acte, ou son consentement par écrit » (article 217). Dans la pratique, ces dispositions impliquent que les femmes mariées doivent bénéficier de l'autorisation de leur mari pour effectuer toute forme de contrat de travail ou d'activité rémunérée (Lanquetin, 2018). À supposer que ce dernier les y autorise, les ressources financières issues de leur travail restent sur le contrôle du mari, qui « administre seul les biens de la communauté. Il peut vendre, aliéner et hypothéquer sans le concours de la femme » (article 1421).

On voit ici comment le Code civil de 1804 consacre à la fois le mariage comme une institution centrale d'un point de vue économique et du point de vue de l'inégalité entre les sexes. Il est à la fois l'institution fondatrice du lien de filiation (et donc de la transmission de la propriété), ainsi qu'un cadre de contrôle par les hommes de la production des femmes. Pour ces dernières, l'exercice d'une activité rémunérée dépend du bon vouloir de leur mari, qui peut en administrer seul les gains.

b) Une séparation progressive entre travail salarié masculin et travail domestique féminin

Ce cadre fournit une base légale à la distinction entre travail salarié masculin et travail domestique féminin, cette distinction se renforçant ensuite à partir de la seconde moitié du XIXe siècle. Les transformations sociales occasionnées par l'industrialisation voient ainsi naître des préoccupations « familialistes », désignant le travail salarié des femmes comme l'une des causes du désordre social et de la dépopulation (Battagliola, 2010, p.43-47). La fin du XIXe siècle et le début du XXe sont marqués par des mesures légales visant à limiter le travail salarié des femmes, notamment la loi de 1874 interdisant le travail souterrain aux femmes, et celle de 1892, leur interdisant le travail de nuit. Ces lois participent ainsi « à légitimer une conception des femmes définie par leur fonction procréatrice et leur assignation au domestique » (Battagliola, 2010, p. 45). Ces préoccupations perdurent d'ailleurs jusqu'à la

civil organise donc la possibilité pour les hommes d'échapper à toute reconnaissance parentale de leurs enfants naturels, tandis que les mères biologiques sont toujours susceptibles d'être « rattrapées » par la maternité.

Seconde Guerre mondiale, comme l'illustre l'instauration d'une « allocation de la mère au foyer » dans le Code de la famille du 29 juillet 1939, visant à encourager la spécialisation des mères dans la sphère du travail domestique.

Ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale que ces dispositifs inégalitaires disparaissent du Code civil et des lois, qui éliminent progressivement toute distinction explicite entre hommes et femmes dans l'accès à la propriété et l'autonomie financière. Il faut attendre 1965 pour que les femmes puissent travailler et ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de leur mari ; 1985 pour qu'époux et épouses soient reconnues sur un pied d'égalité dans la gestion des biens du couple. Cependant, si ces transformations ont bien réduit les différences *officielles* entre hommes et femmes dans l'accès et la gestion de ressources économiques, elles n'ont ni éliminé la *dimension économique* des relations conjugales ni *les inégalités hommes/femmes*.

2) Le maintien de logiques économiques au sein du couple

Dans *Le Genre du capital* (2019/2022), Céline Bessière et Sybille Gollac avancent que le récit de la « famille moderne » que nous avons exposé dans le chapitre 1 s'est accompagné d'un angle mort important. Selon elles, il a amené les sociologues de la famille à minimiser le maintien de logiques économiques au sein des relations conjugales et des relations familiales. Cette invisibilisation découle notamment de l'attention particulière que ces études ont portée sur les classes supérieures, « censées être pionnières dans les modes de construction de l'identité moderne » (Bessière & Gollac, 2019/2022, p. 45). Or, l'analyse d'autres franges de la population – en particulier des indépendant·es et leurs familles – révèle que la dimension économique de la famille n'a pas disparu. Elles rappellent ainsi qu'au sein de ces classes sociales – mais pas exclusivement –, la famille demeure une sphère sociale où se déroule la *production économique* ainsi que *la circulation de valeurs*.

a) La reconnaissance du couple comme relation économique dans le droit

On peut d'ailleurs souligner que la dimension *économique et matérielle* des relations conjugales est explicitement inscrite dans les textes encadrant les formes légalement reconnues d'unions. Elle est explicitée par les articles 212 à 226 du Code civil, qui avancent parmi les premiers devoirs des époux qu'ils se doivent « respect, fidélité, secours,

assistance » (article 212)¹ et qu'ils « assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille » (article 213)². Cette reconnaissance directe de logiques économiques dans le couple se retrouve également dans les devoirs associés au Pacte civil de Solidarité (PACS) : le Code civil dispose ainsi que « les partenaires liés par un pacte civil de solidarité s'engagent à une vie commune, ainsi qu'à une aide matérielle et une assistance réciproque. Si les partenaires n'en disposent autrement, l'aide matérielle est proportionnelle à leurs facultés respectives » (article 515-4)³.

Ces obligations – qui peuvent servir de motifs de divorce si elles ne sont pas remplies⁴ – sont également accompagnées par des systèmes matrimoniaux renforçant l'intrication de logiques économiques et affectives dans les relations de couple (**Encadré 4**).

Encadré 4 – Régimes matrimoniaux rattachés au mariage et « régimes des biens » du Pacte civil de Solidarité (PACS)

Lorsque deux individus se marient, ils entrent par défaut (c'est-à-dire en l'absence d'une autre décision de leur part) dans le régime matrimonial de la « communauté de biens réduite aux acquêts ». Les conjoint·es gardent ainsi respectivement la propriété des biens et des ressources financières qu'ils ont acquis avant mariage, mais tout ce qui est « acquis » après ce dernier est considéré comme la propriété commune du couple.

Ce régime matrimonial n'est pas le seul possible, mais est appliqué sauf choix contraire exprimé par la rédaction d'un contrat de mariage. Ce dernier peut placer le mariage sous le régime de la « communauté universelle », de la « séparation de biens », ou modifier certains dispositifs de la communauté réduite aux acquêts⁵. La « communauté universelle » étend le principe de la communauté aux possessions acquises avant le mariage : toutes les possessions et ressources des partenaires sont considérées comme propriétés communes du couple, qu'elles

¹ Source : Légifrance, article 212 du code civil, URL : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006422735 [Consulté le 30/04/2023]. L'article 212 est resté spectaculairement intouché pendant plus de deux siècles, la seule modification y ayant été apportée depuis sa création est l'ajout du devoir de « respect » par la loi du 4 avril 2006.

² Source : Légifrance, article 213 du Code civil, URL : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006422741 [Consulté le 30/04/2023].

³ Source : Légifrance, article 515-4 du Code civil, URL : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000028748096 [Consulté le 30/04/2023]

⁴ La dissolution du PACS peut se faire de manière unilatérale et ne nécessite pas de motif.

⁵ Notamment mettre en place un régime de « participation aux acquêts », instaurant une séparation de biens pendant la durée du mariage, mais appliquant les principes de la communauté de biens réduite aux acquêts au moment de la séparation ou de la mort de l'un·e des conjoint·es.

aient été acquises avant ou après le mariage. Le régime de *séparation de biens* maintient quant à lui une stricte séparation entre partenaires : leurs ressources et possessions restent leur pleine propriété, qu'elles aient été acquises avant ou après le mariage. Notons cependant que ce régime ne neutralise pas les obligations de secours et d'assistance, telles qu'elles sont établies par le Code civil.

Dans le cadre du PACS, le régime de *séparation de biens* s'applique désormais par défaut, sauf mention contraire des signataires. Ils peuvent cependant demander dans leur convention de PACS d'adopter le *régime d'indivision des biens* : l'ensemble des biens acquis après le PACS est considéré comme propriété des deux conjoints à parts égales. Si l'indivision se rapproche ainsi du régime matrimonial de la communauté de biens réduite aux acquêts, elle s'en distingue sur au moins trois aspects.

Tout d'abord, elle concerne uniquement les biens et non les ressources financières, par exemple les salaires. Ces derniers demeurent la propriété respective de chaque partenaire pacsé·e, là où ils sont considérés comme propriété commune du couple dans le cadre d'un mariage sous un régime de communauté (universelle ou réduite aux acquêts). Ensuite, l'indivision des biens est un principe qui n'est pas exclusif aux relations conjugales. Plusieurs individus peuvent acheter un bien – immobilier par exemple – en indivision, sans qu'ils soient nécessairement liés par une relation affective ou familiale. Le PACS offre simplement la possibilité de systématiser ce principe à l'ensemble des biens acquis par les signataires. Enfin, la formation d'une *communauté* de vie par le mariage est considérée comme une entité *sui generis* qui englobe les deux époux sans se réduire à la somme de leur partie. Inversement, le PACS reste considéré dans une logique de contrat entre deux individus.

b) Le cas du PACS, ou la reconnaissance des logiques matérielles traversant toujours le couple

Nous pourrions ajouter sur ce point que « l'invention du PACS » (Rault, 2009) s'inscrit en porte-à-faux de l'image d'une « famille moderne » amenée à se détacher au fur et à mesure de toute logique économique pour laisser pleinement s'exprimer des logiques affectives. Le PACS naît en effet des revendications pour la reconnaissance des couples de même sexe, qui gagnent en puissance à partir des années 1980¹. Cette période est à la fois marquée par la fin de

¹ Voir Rault (2009) pour un travail de recherche détaillée sur « l'invention du PACS ».

la pénalisation officieuse de l'homosexualité mais également par une transformation des revendications des mouvements politiques homosexuels.

Ces derniers, tels qu'ils se déploient au cours des années 1970, auraient aisément pu être interprétés dans le cadre théorique de la « relation pure » d'Anthony Giddens (1992/2013), étant donné qu'ils demandaient entre autres la fin de la pénalisation de relations affectives. Cependant, les années 1980 donnent de la visibilité à d'autres revendications, notamment aux demandes de reconnaissances institutionnelles et juridiques des unions de même sexe. L'épidémie de VIH-SIDA a en effet rendu particulièrement visible les vides juridiques entourant les unions de même sexe, et leurs conséquences :

« La question de l'union de même sexe devient progressivement un enjeu juridique et politique et ce, d'autant plus que la visibilité de l'homosexualité se développe dans les années 1980, non sur une base associative volontariste comme dans les années 1970, mais en raison de la progression du sida qui affecte considérablement les homosexuels masculins dans un premier temps [...]. Est désormais perceptible toute une série d'inégalités entre les individus selon qu'ils ont un partenaire de même sexe ou de sexe différent. Elles concernent plus particulièrement les donations et héritages, le rapprochement professionnel, le transfert du bail en cas de décès du conjoint, la fiscalité. C'est dans un tel contexte qu'émergent, sous l'influence d'associations souvent investies dans la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), des propositions de législation à destination des couples de même sexe ». (Rault, 2009, p. 19 -20)

La création du PACS vise ainsi à apporter certaines protections légales aux couples de même sexe, notamment en systématisant l'indivision des biens aux biens acquis par le couple (voir **Encadré 4**)¹. Ce nouveau cadre légal offrait ainsi une protection aux conjoint·es en cas de décès du partenaire en garantissant un certain partage des biens acquis durant la vie commune. Le cas du PACS montre ainsi que les évolutions contemporaines du couple ne suivent pas une logique historique linéaire, qui irait d'une relation purement économique à une relation purement affective. Il montre que les acteurs sociaux peuvent militer pour que cette dimension économique soit *davantage prise en compte par le droit*. En d'autres termes, l'intrication des logiques affectives et matérielles du couple est l'objet de tensions entre des forces sociales poussant à son renforcement ou à son recul².

¹ Le principe de l'indivision des biens était appliqué par défaut pour tout nouveau PACS jusqu'à la loi du 23 juin 2006. C'est cette dernière qui a fait de la séparation de biens le régime par défaut, et l'indivision une option à préciser dans la convention de PACS.

² On retrouve ici la dynamique de « double mouvement » mise en avant par Karl Polanyi concernant la sphère économique (Polanyi, 1945/1983) : d'un côté, l'encastrement est vu comme une contrainte

c) Des logiques économiques au cœur des approches du couple en termes de choix rationnel

Le maintien de logiques économiques dans les relations de couple est également au cœur des approches du mariage par la théorie du choix rationnel (Becker, 1973 ; Becker et al., 1977 ; Huber & Spitze, 1980 ; Mignot, 2009). Si ces théories ne nient en rien le fait que les relations conjugales soient des relations affectives, elles soulignent que les individus ont également des avantages économiques à la mise en couple et au maintien de leur relation. En effet, la vie à deux permet de réaliser des « économies d'échelle ». En 1998, Lucile Olier estimait ainsi qu'un couple n'avait besoin que de 1,5 fois le revenu d'un célibataire pour atteindre le même niveau de vie (1998). Ces économies d'échelle sont particulièrement prononcées sur les dépenses de logement (loyer et chauffage compris) : « On constate d'ailleurs que les couples ont en moyenne accès à des appartements plus grands pour un effort financier inférieur à celui d'un célibataire. En 1995, les couples urbains de moins de 60 ans et sans enfant disposaient ainsi en moyenne d'une pièce supplémentaire » (Olier, 1998, p. 2).

Il est certes probable que ces ordres de grandeur aient évolué depuis les années 1990. Cependant, on peut noter que les couples non cohabitants sont plus fréquents lorsque le niveau de diplôme augmente (Régnier-Loilier, 2019a, 2019b). Comme le souligne Arnaud Régnier-Loilier, cette tendance pourrait découler de « cultures du couple » différenciées selon le diplôme, « avec une moindre ouverture aux formes alternatives au couple “classique” pour les moins diplômés, tandis que les plus diplômés les investiraient davantage » (Régnier-Loilier, 2019a, p. 4). Cependant, elle pourrait également découler de « contraintes économiques, plus fortes en bas de l'échelle sociale [qui] peuvent pousser les partenaires à habiter ensemble afin de réaliser certaines économies d'échelle qu'offre la vie commune (un seul loyer au lieu de deux, etc.). Conserver deux logements distincts nécessite en effet d'en avoir les moyens » (Régnier-Loilier, 2019a, p.4).

La vie en couple présente donc – au moins à partir de la cohabitation – certains *avantages économiques*, susceptibles d'encadrer la gestion des déceptions amoureuses. Dans la synthèse qu'il propose des théories du choix rationnel appliquées aux comportements conjugaux, Jean-

parasitant les libertés individuelles, de l'autre comme un facteur de protection. Appliquée ici au cadre de la conjugalité, la notion de « double mouvement » permet de souligner que l'encadrement légal du couple peut être simultanément vu comme une contrainte – pesant notamment sur la liberté de rompre – mais également comme une protection contre les abus (notamment les inégalités internes au couple) ou les aléas de la vie (le décès du partenaire).

François Mignot¹ rassemble ces avantages économiques de l'union en trois ensembles² : être en couple permet la « consommation commune de biens non-rivaux », c'est-à-dire de biens qui peuvent être consommés à plusieurs sans que « cela n'altère la capacité de l'autre à le consommer » (Mignot, 2009, p. 53). Le logement en cohabitation en est probablement l'exemple le plus parlant. Le couple offre également des gains par un principe « d'assurance mutuelle » (Mignot, 2009, p. 70) : la vie à deux garantit une certaine sécurité face aux aléas de la vie (chômage, maladie, etc.). Enfin, l'union présenterait également des gains par « la division sexuelle du travail entre conjoints », c'est-à-dire le fait que les individus sont amenés à diviser les tâches entre activités domestiques et salariales, devenant plus productifs par cette spécialisation. Or, c'est précisément dans la division du travail au sein du couple que le maintien d'inégalités entre les femmes et les hommes est le plus visible.

3) Derrière une égalité légale, des inégalités persistantes dans l'économie des couples

a) Le travail domestique comme vecteur d'exploitation chez les féministes matérialistes

Dans son article classique « L'ennemi principal », Christine Delphy (1970/2013) voit dans l'assignation des femmes au travail domestique l'un des mécanismes centraux de leur domination par les hommes. Elle souligne que cette division sexuée du travail vient avec une forme d'exploitation économique spécifique en partant d'un paradoxe apparent. Le travail domestique, lorsqu'il est accompli dans le cadre familial, n'est pas l'objet d'une rémunération. Or, les mêmes tâches, accomplies dans le cadre d'emplois salariés, bénéficient d'une rémunération propre : si le ménage fait chez soi ne donne lieu à aucune gratification, les mêmes tâches accomplies dans le cadre d'un contrat de travail d'agent·e d'entretien donnent lieu à un salaire.

Christine Delphy souligne que ce travail domestique, non rémunéré et invisibilisé, est pourtant nécessaire au fonctionnement économique des familles comme des sociétés capitalistes. Pour elle, la sphère familiale est un lieu « d'exploitation » au sens marxiste du

¹ Jean-François Mignot, « Formation et dissolution des couples en France dans la seconde moitié du XX^e siècle. Une évaluation empirique du pouvoir explicatif de la théorie du choix rationnel », thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Louis-André Vallet, soutenue le 24 novembre 2009.

² Comme souligné plus haut, la synthèse proposée par Jean-François Mignot n'avance pas que la mise en couple ne présente *que* des avantages économiques. Elle apporte également des « gains de l'union issus de l'extension de l'éventail des biens consommables » (Mignot, 2009, p. 73), notamment une satisfaction affective.

terme : la spécialisation des femmes dans le travail domestique offre aux hommes repos et confort, tout en leur permettant de se consacrer à des activités salariées. Ils sont alors perçus comme les seuls « producteurs », et comme les seuls dépositaires de la rémunération rattachée à leur activité.¹

Christine Delphy montre ainsi que, même en l'absence d'échanges monétaires officiels, le couple est traversé d'enjeux économiques, au sens où il sert toujours d'unité de production organisée dans l'objectif de satisfaire les besoins de ses membres. Cette organisation se fait aux dépens des femmes, étant donné qu'elles y assument l'essentiel des tâches considérées comme « improductives » et sans rémunération. Parce qu'il demande du temps et de l'énergie, le travail domestique limite également l'investissement des femmes dans un travail salarié. François de Singly (1987) a ainsi montré que la mise en couple bénéficie à la carrière des hommes, là où elle pénalise la carrière des femmes. Les hommes mariés ont besoin d'une « dot scolaire »² plus faible pour accéder au statut de cadre comparativement aux hommes et femmes célibataires, mais surtout comparativement aux femmes mariées. Ces dernières ont ainsi besoin d'une « dot scolaire » sensiblement la plus élevée que les trois autres groupes pour devenir cadre. En bref, comme l'avance François de Singly : « l'existence d'une vie conjugale est associée à une accélération de la carrière professionnelle pour les hommes et à un ralentissement pour les femmes » (De Singly, 1987, p. 68).

b) Un travail toujours inégalement réparti

Si l'article de Christine Delphy a maintenant plusieurs décennies, l'imparfaite reconnaissance du travail domestique est toujours d'actualité, de même que son inégal partage entre conjoint·es. Le travail domestique n'est toujours pas considéré comme productif et n'est par exemple toujours pas comptabilisé dans le calcul du Produit intérieur brut (PIB) de la France. À partir des données de l'enquête Emploi du Temps de 2010, Delphine Roy (2012) estime ainsi que cette « valeur » du travail domestique, s'il était rémunéré, représenterait

¹ Christine Delphy souligne que cet échange ne peut pas être considéré comme égalitaire, étant donné que « la rétribution » du travail domestique des femmes dépend toujours des ressources du mari – et de son bon vouloir – : « pour le même travail, par exemple l'élevage de trois enfants, la femme d'un ouvrier et la femme d'un PDG reçoivent un entretien variant du simple au décuple » (Delphy, 1970/2013, p. 46).

² François de Singly utilise l'expression « dot scolaire » pour évoquer le capital scolaire possédé par les individus sous la forme d'un niveau de diplôme et du nombre d'années d'études (De Singly, 1987, p. 67-68).

environ un tiers du PIB officiel de l'économie française¹. Ces mêmes données montrent que ce travail invisible est effectué aux deux tiers par des femmes, l'entrée en couple cohabitant amplifiant ces inégalités (Brousse, 2015) :

« Au final, les hommes en couple sans enfant ont une pratique hebdomadaire des tâches domestiques inférieure de 8h20 à celle de leurs conjointes. Le surplus d'activité domestique chez les personnes en couple sans enfant incombe principalement aux femmes. Et les hommes vivant en couple reportent sur leur partenaire une partie des tâches domestiques qui leur reviendraient s'ils vivaient seuls. Le temps qu'ils consacrent aux tâches ménagères (confection des repas, entretien du linge, ménage) est inférieur de 3h10 par rapport au temps qu'y consacrent les hommes seuls. » (Brousse, 2015, p. 133)

Une telle spécialisation implique de ce fait une plus grande dépendance des femmes aux revenus économiques des hommes. Sur la base des mêmes données, en réduisant l'analyse aux hommes et femmes salarié·es, Marta Dominguez-Folgueras souligne que les secondes consacrent ainsi en moyenne une heure de moins par jour à leur activité salariée :

« Les différences par sexe les plus marquées correspondent au temps de travail professionnel (les femmes travaillent une heure de moins), dans les loisirs (les femmes ont une demi-heure de temps libre en moins), mais concernent surtout le travail domestique : les femmes salariées y consacrent presque trois heures et demi, contre deux heures et six minutes pour les hommes salariés. » (Dominguez-Folgueras, 2014, p. 189)

Comme nous le verrons plus en détail dans le chapitre 8, cette inégale répartition des tâches domestiques est également amplifiée par l'arrivée d'enfants dans le couple, en particulier lors de leurs plus jeunes années (Brousse, 2015; Dominguez-Folgueras, 2014; Régnier-Loilier, 2009). Or, cette arrivée peut également aller de pair avec une réduction ou un arrêt d'activité professionnelle, principalement pour les femmes (Pailhé & Solaz, 2006 ; Régnier-Loilier, 2009).

Le spectre de la spécialisation des femmes vers le travail domestique, et de leur dépendance financière vis-à-vis de leur conjoint est donc toujours présent dans le contexte français. Cette dépendance est par ailleurs renforcée par le système de protection sociale du pays, qui s'inscrit dans une certaine tradition d'État-providence « corporatiste » (Esping-

¹ Cette estimation varie en fonction des activités considérées comme faisant partie du travail domestique et de la rémunération qui lui est fictivement associée. L'estimation de 33 % est une estimation intermédiaire, entre l'estimation la plus basse (15 % du PIB) et l'estimation haute (71 % du PIB). Comme le souligne l'auteur, l'estimation basse est « de l'ordre de grandeur de la part dans la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en France » (Roy, 2012, p. 4).

Andersen, 1999/2007). La protection sociale y est ainsi conçue dans une logique assurantielle : le droit au chômage ou à la retraite est en grande partie calculé en fonction des cotisations versées à des caisses collectives. Or, ces cotisations découlent de l'exercice d'une activité salariée : le travail domestique n'étant pas considéré comme un travail, il ne donne de ce fait pas accès à ces protections sociales contre les aléas de la vie¹.

Le couple et la famille sont donc toujours des sphères traversées de logiques économiques. Parce qu'ils impliquent la mise en commun d'un logement, de salaires et plus généralement une répartition des tâches, ils constituent toujours des sphères de *production* et *d'échanges*. Or, ces échanges sont inégalitaires : le maintien d'une spécialisation des hommes dans le travail salarié et d'une spécialisation des femmes dans le travail domestique entretient la dépendance des secondes aux premiers. Le travail domestique ne donne en effet lieu à aucune rémunération, tandis que l'accès à certaines protections sociales n'est ouvert que via l'exercice d'une activité professionnelle. Nécessairement, ces logiques économiques et les inégalités qui les traversent ne sont pas sans conséquence sur la gestion des déceptions amoureuses.

B - Des logiques matérielles encadrant la gestion des déceptions

Pour les enquêtés ayant connu au moins une relation cohabitante, le poids de la dimension économique du couple sur les décisions de séparation apparaît comme allant de soi. Ils et elles soulignent que les envies de séparation peuvent entrer en conflit avec le confort matériel impliqué par la vie à deux, ces « conflits de logiques » aboutissant à des moments de « tensions », au sens wébérien du terme (Weber, 1915/2012). Dans le commentaire qu'il dédie aux usages de cette notion par le sociologue allemand, Philippe Steiner souligne qu'il l'utilise pour décrire l'état psychologique des acteurs sociaux lorsqu'ils hésitent entre plusieurs logiques d'actions contradictoires :

« D'une manière générale, la tension désigne les rapports d'opposition qu'engendre la rencontre entre des sphères différentes de la vie, ou "ordres de vie" (Lebensordnungen) (Weber, 1996 [1920a], p. 411), rapports d'autant plus difficiles que chacune de ces sphères a vu se développer la logique de rationalisation ou de sublimation qui lui est propre. » (Steiner, 2017, p. 167)

¹ Le principe de la pension de réversion, permettant aux personnes mariées de bénéficier d'une part de la retraite de leur conjoint·e décédé, vise ainsi à compenser la précarité économique des femmes au foyer. Ces dernières étant dépendantes de la pension de leur mari, le décès de ces derniers peut les exposer à des situations économiques extrêmes.

Les moments de tension wéberiens ne sont donc pas des tensions entre individus, mais des tensions *psychologiques* : les personnes, prises entre des injonctions contradictoires, hésitent sur la ligne de conduite à suivre. Or, la dimension économique du couple aboutit à des tensions de ce type dans les situations de déceptions amoureuses. Quitter un partenaire implique de quitter une vie matérielle particulière, qui peut s'accompagner d'autres enjeux affectifs : la perte éventuelle ou la revente de la maison de famille, les loisirs, voyages ou vacances rendus possibles par la mise en commun de ressources, etc. L'intrication de logiques économiques et affectives au sein des couples peut ainsi aboutir à un effet *régulateur* des envies de séparation, et ce dès la cohabitation du couple.

1) « Une montagne à résilier » : la logistique des séparations et son effet régulateur sur les envies de séparation

Cet effet *régulateur* de la dimension économique du couple est visible même lorsque les partenaires bénéficient de revenus indépendants. Le cas d'Éloïse (43 ans, cadre, hétérosexuelle) en donne un bon exemple. Si elle est mariée depuis 12 ans avec le père de ses deux enfants, une part conséquente de notre entretien est dédiée à sa précédente relation, avec un homme rencontré dans le cadre de ses études.

Elle décrit *a posteriori* cette relation de 7 ans comme le résultat d'une forme de pression sociale dans le cadre étudiant (« c'est l'époque où quand t'es étudiant, si autour de toi, tout le monde est en couple y'a un moment donné faut... fin... faut être aussi un peu en couple autrement... on a plus les mêmes potes quoi ! »). Elle dégage ainsi une description à double tranchant de cette relation, « pas désagréable », « une belle coloc » :

Enquêteur : Mais donc, si on va sur cette relation de sept ans là, bah un peu pareil, comment vous vous êtes rencontrés ? C'était dans quel cadre ?
Ah on était étudiants tous les deux. On s'est rencontrés [pendant les études], des amis communs, voilà des groupes d'amis. (Léger sourire) Quelqu'un de très gentil, très bien (Pause). Une belle coloc, j'ai envie de dire. Voilà. Pas de... oui, j'ai un truc... une de mes filles, elles ont un copain qui a une expression qui est pas mal, il dit « tiède chaud ». [...] Voilà un truc tiède quoi. Enfin, parce que oui, c'était (léger rire) c'était pas désagréable, ça tenait compagnie. Voilà... oui on habitait même ensemble hein ! C'est pour ça que je disais que c'était une coloc assez sympathique ! (Léger rire) [...] Je pense que je devais avoir peur d'être toute seule. Quand j'y pense. [...] oui tout le monde est un peu en couple autour, donc oui fin... Puis, voilà, ce n'est pas... ce n'était pas non plus désagréable hein ! 'fin je... on ne m'a pas forcée hein !
(Éloïse, 43 ans, hétérosexuelle, cadre technique en entreprise, en couple depuis 13 ans, mariée depuis 12 ans, deux enfants)

Elle décrit l'installation en commun comme une décision « pratique » : sans logement à son retour d'un séjour à l'étranger, elle s'installe chez son ancien compagnon (« la coloc, c'était bien parce qu'en fait, c'est moins cher »). Cependant, elle avance n'avoir pas arrêté pendant toute la relation, de repenser à celui qui deviendra son mari – à savoir son premier amour de lycée. Ces moments de creux l'amènent à tenter deux fois une séparation, avant de se raviser (« Je me rappelle que même sur la fin, je m'étais un peu résignée en me disant “bon, ce sera ça. Donc, c'est avec lui que je vais faire des enfants...” »). La description qu'Éloïse donne de cette relation pose alors une autre question : si elle s'avérait aussi peu satisfaisante, pourquoi n'a-t-elle pas sauté le pas de la séparation plus tôt ?

Enquêteur : Encore une question un peu bateau, mais du coup, qu'est-ce qui t'a fait te résigner à ça, en fait ?

(Pause, réfléchit) « Résignée » 'fin... En disant – oui, quand j'y pensais en me disant « Oh bah putain ça va être ça ? ». (Pause) Eh ben oui, parce qu'à la fin, comme on habitait ensemble, on avait un compte commun... C'est des trucs qu'on avait – il y a un bail en commun, machin... Ça me paraissait une montagne de résilier (sa voix s'anime d'agacement) ! De résilier toutes ces conneries ! Le... le... La logistique en fait ! Lâcher un appart, en trouver un autre, mettre fin à ce putain de compte ! C'est moi qui avais... C'était ma caution à moi ! (Marque une pause pour appuyer le propos) Mais alors putain...! (Voix qui monte d'un ton) Ça a pas été un vaste sujet pour la récupérer ! Ça a été bon quand même hein, malgré tout... Mais ouais le quo[tidien], la logistique en fait !

(Éloïse, 43 ans, hétérosexuelle, cadre technique en entreprise, en couple depuis 13 ans, mariée depuis 12 ans, deux enfants)

Le cas d'Éloïse montre bien que la dimension matérielle du couple pèse sur la gestion des déceptions dès la cohabitation. La « logistique des séparations », impliquant des coûts matériels, mais également d'organisation, peut ainsi inviter à relativiser la gravité des moments de déception. Son cas illustre d'ailleurs que cet effet régulateur se manifeste y compris dans les relations sans dépendance économiques entre conjoint·es, et sans conflit majeur : elle en ressent l'influence alors même qu'elle décrit une relation « pas désagréable » et qu'elle dispose de ses revenus propres.

En ce sens, cet *effet régulateur* de la logistique des séparations ne concerne pas spécifiquement les personnes dépendantes économiquement de leur conjoint·e. Elle ne concerne pas non plus seulement les femmes, et les hommes y sont également exposés dès que le couple partage certaines ressources matérielles. Cependant, les situations de dépendance économiques sont susceptibles d'exacerber les tensions naissant de ces conflits de logiques. Or, ces situations touchent davantage les femmes que les hommes. Sur ce point, l'étude de

l'initiative des séparations donne une illustration parlante de cette pression et de ses déclinaisons genrées.

2) La dépendance économique et ses effets sur l'initiative des séparations

Comme souligné en introduction, la littérature existante sur les « risques » de séparations relève souvent que l'exercice d'une activité rémunérée par les femmes « favorise » les divorces : cette tendance a été relevée aux Pays-Bas (Kalmijn & Poortman, 2005; Poortman & Kalmijn, 2002), aux États-Unis (Rogers, 2004; South, 2001), de manière transversale dans six pays européens¹ (Blossfeld & Müller, 2002).

D'autres travaux, portant davantage leur attention sur *la personne à l'initiative de la séparation*, ajoutent un niveau d'analyse à cette tendance. Ils soulignent que l'activité économique des femmes favorise surtout leur propension à initier les séparations, et ce aussi bien aux Pays-Bas (Kalmijn & Poortman, 2005) qu'en France (Mignot, 2009). L'explication souvent avancée pour expliquer cet effet est que l'exercice d'une activité rémunérée augmente l'indépendance financière des femmes, ce qui réduit pour elles les coûts de sortie de la relation. Cependant, la plupart de ces enquêtes mesurent de manière indirecte la dépendance au sein du couple : elles s'appuient sur l'hypothèse – raisonnable au demeurant – que plus les femmes travaillent, moins elles sont susceptibles de dépendre économiquement de leurs conjoints.

Les données de l'enquête *Épic* offrent la possibilité d'actualiser cette hypothèse avec des données récentes sur le cas français². Elle présente également l'avantage de proposer une variable déclarative simple sur la dépendance économique, variable que nous avons déjà utilisée dans le chapitre 4 : pour rappel, il était demandé aux personnes ayant connu une séparation de relation cohabitante si, au moment de la séparation, elles diraient que 1) elles étaient financièrement dépendantes du/de la partenaire 2) le/la partenaire était financièrement dépendant·e d'elles 3) les deux partenaires étaient indépendant·es 4) elles étaient dans une autre

¹ « The "traditional" specialization hypothesis is generally confirmed in the United Kingdom, Norway, the Netherlands, Germany, Hungary, and, to some extent, also in Sweden. Thus, a traditional division of work in couples, with men gain fully employed and women concentrating on the home, stabilizes unions in very different country-specific settings. » (Blossfeld & Müller, 2002, p. 30)

² Le modèle construit par Jean-François Mignot (2009) est basé sur les données de l'enquête « Femmes face au changement familial » (Ined, 1985-1986).

situation¹. Outre sa simplicité, cette variable présente également l'avantage d'être *subjective*. En se plaçant à « hauteur de répondant·es », elle permet de prendre en compte les situations de dépendance « ressenties », y compris dans les couples éventuellement aisés, mais présentant d'importantes disparités de ressources entre conjoint·es.

a) L'effet de la dépendance économique sur l'initiative des séparations : une évidence trompeuse ?

Il paraît relativement instinctif que la dépendance financière « nuit » à l'initiative des séparations : quitter son couple impliquant de renoncer à un niveau de vie, les personnes dépendant·es financièrement de leur conjoint·e seraient moins amenées à mettre fin à leur relation. Pourtant, le lien entre cette dépendance financière et l'initiative des séparations n'est, à première vue, pas évident. Un simple croisement, à partir des données d'*Épic*, entre la dépendance économique déclarée et l'initiative de la dernière séparation de relation cohabitante en donne une lecture contraire : les séparations seraient majoritairement initiées par les personnes en situation de dépendance économique (**Tableau 12**).

Tableau 12 – Initiative déclarée de la rupture en fonction de la dépendance financière déclarée au sein du couple (dernière séparation de relation cohabitante – relations de sexes différents)

Dépendance financière au sein du couple	Initiative de la rupture				
	C'est lui/elle	C'est vous	Les deux (non cité)	Ensemble	Effectifs
Répondant·e dépendant·e	28 %	63 %	9 %	100 %	330
Indépendance financière	32 %	52 %	16 %	100 %	2060
Conjoint·e dépendant·e	32 %	57 %	11 %	100 %	451
Ensemble	32 %	54 %	14 %	100 %	2841

Khi² : p<0,001***

Lecture : À la question « De votre point de vue, qui voulait rompre ? », 63 % des personnes se déclarant financièrement dépendantes de leur précédent·e conjoint·e disent qu'elles ont initié la séparation (dernière relation cohabitante).

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine, âgées de 26 à 65 ans, dont la dernière séparation d'une relation cohabitante était de sexes différents (n=2 841).

Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014

On voit ici que les personnes se déclarant en situation de dépendance économique vis-à-vis du partenaire disent ainsi à 63 % avoir initié unilatéralement la séparation. Ce chiffre tombe à 57 % chez les personnes présentant leur partenaire comme dépendant·e financièrement

¹ Cette modalité comprenant peu d'effectifs (n=115), elle n'est pas présente dans les traitements du chapitre.

d'elles, et à 52 % pour les personnes évoquant une relation d'indépendance financière des deux conjoints¹. On pourrait donc être amené, à partir d'une lecture trop rapide, à conclure que la dépendance financière favorise l'initiative des séparations.

Cependant, nous avons relevé dans le chapitre 4 deux tendances chez les couples de sexe différents² : d'une part, les situations de dépendance économique y sont surtout des situations de dépendance de *femmes vis-à-vis d'hommes* (Tableau 8, p. 171). D'autre part, ce sont surtout les femmes qui mettent fin aux relations (Tableau 6, p. 169). Dans les faits, cette apparente propension des personnes en situation de dépendance économique à initier les séparations est en réalité un effet de la catégorie de sexe. Le Tableau 13 (ci-dessous) reproduit ainsi le Tableau 12, mais en traitant à part les réponses des hommes et des femmes.

<i>Tableau 13 – Initiative déclarée de la rupture en fonction de la dépendance financière déclarée au sein du couple, au sein de chaque groupe de sexe (dernière séparation de relation cohabitante – relations de sexes différents)</i>					
Femmes					
	C'est lui	C'est vous	Les deux	Ensemble	Effectifs
Répondante dépendante	25 %	67 %	8 %	100 %	297
Indépendance financière	20 %	68 %	12 %	100 %	1210
Conjoint dépendant	16 %	81 %	3 %	100 %	167
Ensemble	21 %	69 %	10 %	100 %	1674
Khi² : p<0,001***					
Hommes					
	C'est elle	C'est vous	Les deux	Ensemble	Effectifs
Répondant dépendant	45 %	41 %	14 %	100 %	33
Indépendance financière	45 %	35 %	20 %	100 %	850
Conjointe dépendante	39 %	47 %	14 %	100 %	284
Ensemble	44 %	38 %	18 %	100 %	1167
Khi² : p<0,05*					
Lecture : À la question « De votre point de vue, qui voulait rompre ? », 25 % des femmes se déclarant financièrement dépendantes de leur précédent·e conjoint·e disent que la séparation a été plutôt initiée par leur ancien conjoint·e (dernière relation cohabitante).					
Champ : Personnes vivant en France métropolitaine, âgées de 26 à 65 ans, dont la dernière séparation de relation cohabitante était de sexe différent (n=2 841).					
Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014					

¹ On remarque que les relations d'indépendance financière se prêtent davantage aux ruptures « d'un commun accord » : 16 % des relations où les conjoints étaient indépendant·es se sont terminées d'un commun accord, contre environ 10 % pour les relations où l'un des conjoints était dépendant·e.

² Compte tenu de la particularité des couples de même sexe, et des éventuelles relations de dépendance économique qui s'y déploient, les traitements statistiques de cette partie de chapitre portent uniquement sur les couples de sexes différents. Les 49 relations de même sexe identifiées dans *Épic* sont donc exclues de l'analyse.

On voit ainsi se dégager un rapport relativement linéaire entre dépendance économique et initiative des séparations, même si les écarts sont faibles. Focalisons-nous sur les situations où les femmes déclarent avoir été quittées unilatéralement : les femmes étant plus souvent à l'initiative des séparations que les hommes, ce sont les situations « exceptionnelles » où elles sont quittées qui doivent retenir l'attention. On remarque ainsi que les femmes dépendantes de leur conjoint sont les plus susceptibles d'évoquer une séparation unilatéralement subie : c'est le cas de 25 % d'entre elles, contre 20 % pour les femmes en relation indépendante, et 16 % pour les femmes présentant leur conjoint comme dépendant¹.

La tendance est moins lisible chez les hommes. Ceux qui présentent leur ancienne conjointe comme dépendante économiquement d'eux sont moins susceptibles que les autres d'évoquer une séparation subie (39 % contre 45 %). De même, les hommes se présentant comme dépendants économiquement sont plus susceptibles que ceux évoquant une relation d'indépendance financière d'évoquer une rupture de leur propre chef (41 % contre 35 %), mais le nombre très restreint d'hommes se présentant comme dépendants (n=33) invite à beaucoup de prudence dans le maniement de ce pourcentage².

Au global, on semble donc bien dégager un effet significatif de la dépendance économique sur l'initiative de la séparation, en particulier chez les femmes. Cependant, les écarts constatés restent modérés. Chez les femmes, seuls 5 points de pourcentage séparent celles dépendantes économiquement de celles en relations d'indépendance économique. Les réponses des femmes présentant leur ancien conjoint comme dépendant d'elles sont certes cohérentes avec l'idée d'une dépendance économique nuisant à l'initiative des séparations, mais leur nombre limité (n=170) relativise la portée de leur situation.

b) Un effet sur- ou sous-estimé ?

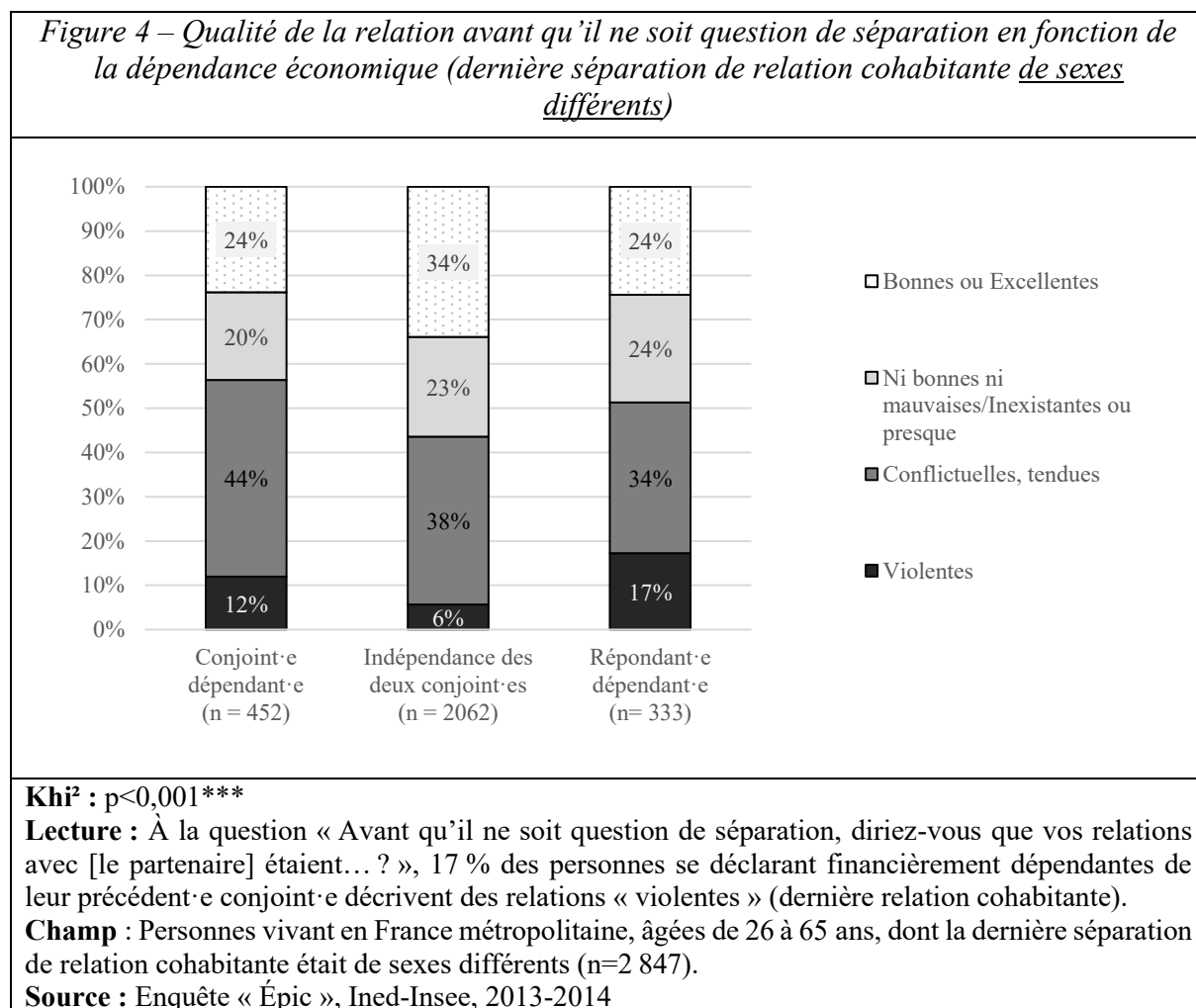
Ces écarts pourraient être dus à des effets de structure, par exemple un effet de génération. Les enquêtées plus âgées, plus susceptibles d'être dépendantes économiquement de leur conjoint compte tenu d'une moindre diffusion du travail salarié féminin, pourraient également présenter un plus grand attachement au modèle traditionnel du couple et de ce fait, être moins à l'initiative des séparations. De même, on pourrait également y voir un effet de classe et de

¹ On retrouve la tendance constatée dans le tableau précédent, à savoir que les relations de dépendance économique nuisent aux séparations d'un commun accord.

² Sans pondération, cette proportion est d'ailleurs de 36 %, soit la même que pour l'ensemble.

niveau de diplôme : les femmes dépendantes économiquement pourraient avoir un niveau de diplôme relativement bas et présenter un plus fort « traditionalisme conjugal » les invitant à ne pas rompre leurs relations. Il semble donc nécessaire de contrôler l'effet éventuel de ces deux variables dans un modèle de régression, afin de voir si leur prise en compte neutralise l'effet modéré de la dépendance économique.

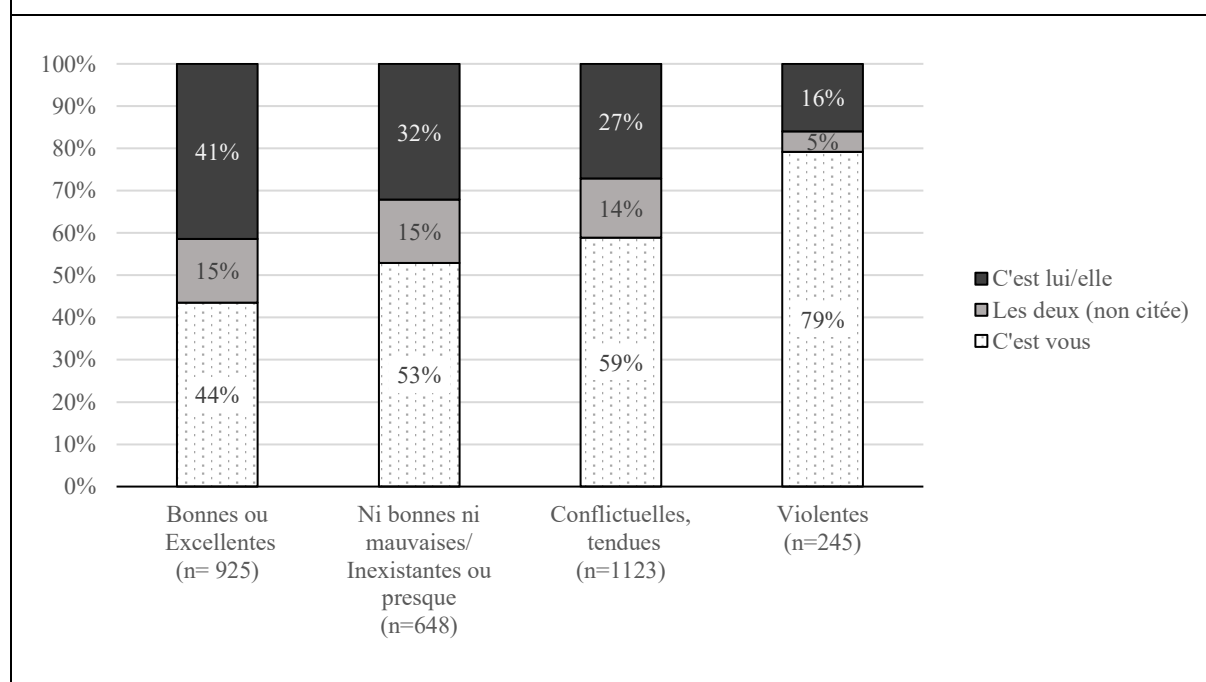
À l'inverse, l'effet de la dépendance économique pourrait être sous-estimé. En effet, cette variable est corrélée à la qualité attribuée à la relation. Nous avons vu dans les **Tableau 12** et **Tableau 13** que la dépendance de l'un·e ou l'autre des conjoint·es diminuait la proportion de séparations d'un commun accord. Les relations de dépendance économique pourraient ainsi former un terreau favorable aux conflits. De plus, un simple croisement entre dépendance économique déclarée et qualité attribuée à la relation avant qu'il ne soit question de séparation va également dans ce sens (**Figure 4**, ci-dessous).



On y voit que les personnes présentant leur relation comme une relation d'indépendance économique sont plus susceptibles que les autres de décrire leurs relations comme « Bonnes ou

Excellentes » (34 %) que les personnes décrivant une relation de dépendance économique (24 %). Inversement, on remarque que les relations de dépendance économique sont davantage présentées comme « violentes » que les relations d'indépendance : 17 % des personnes se présentant comme dépendantes économiquement de leur ancien·ne conjoint·e décrivent des relations violentes, contre 6 % pour les relations d'indépendance réciproque. Or, les individus qualifiant leurs relations comme « violentes » sont plus susceptibles d'initier les séparations comparativement à celles qualifiant leur ancienne relation en des termes positifs (**Figure 5**).

Figure 5 – Initiative de la séparation en fonction de la qualité de la relation avant qu'il ne soit question de séparation (dernière séparation de relation cohabitante de sexes différents)



Khi² : p<0,001***

Lecture : À la question « De votre point de vue, qui voulait rompre ? », 79 % des personnes évoquant des relations « violentes » avant qu'il ne soit question de séparation répondent que « c'était elles » (dernière relation cohabitante).

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine, âgées de 26 à 65 ans, dont la dernière séparation de relation cohabitante était de sexes différents (n=2941).

Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014

Ainsi, il est possible que l'effet « décourageant » de la dépendance économique sur l'initiative des séparations soit sous-estimé par le **Tableau 13** : les personnes dépendantes seraient davantage exposées à des relations violentes, ces relations violentes les incitant à initier la séparation. Ainsi, l'effet de la *qualité de la relation* viendrait inciter à la séparation, là où l'effet de la *dépendance économique* en découragerait l'initiative. Par conséquent, l'effet de

cette dernière variable serait peut-être plus prononcé « toutes choses égales par ailleurs », en contrôlant la qualité attribuée à la relation.

c) Un effet qui perdure toutes choses égales par ailleurs

L'entrecroisement entre ces différentes variables invite à la construction d'un modèle de régression, afin d'évaluer l'effet propre de chacune d'entre-elles. La variable expliquée (l'initiative de la séparation) est comme nous l'avons vu une variable avec trois modalités de réponse : « C'est vous », « C'est lui/C'est elle », « Les deux (non citée) ».

Par souci de lisibilité, nous l'avons transformée en une variable dichotomique, opposant 1) les séparations subies 2) les séparations (co)initiées, en rassemblant dans une même modalité des réponses « C'est vous » et « Les deux (non-cité) ». La « norme » concernant l'initiative des séparations étant une séparation (co)initiée par les femmes, il est pertinent de construire dans un premier temps un modèle de régression visant à déterminer les facteurs encourageant son contraire, à savoir les séparations *imposées aux femmes*. Compte tenu des différences dans les déclarations des répondantes et des répondants, il est par ailleurs raisonnable d'appliquer ce modèle de manière différenciée aux deux catégories de sexe, puis à l'ensemble des répondant·es afin de vérifier si les effets dégagés sont « consensuels » entre les sous-populations étudiées.

Prenons maintenant le temps de présenter les variables explicatives et les variables de contrôle comprises dans le modèle. Outre la dépendance économique au sein du couple, on trouve également la qualité de la relation avant qu'il ne soit question de séparation¹, afin de voir l'effet de sa prise en compte sur l'odds ratio associé à la dépendance économique. La suivante est la durée entre l'enquête et la séparation. Elle est présente dans le modèle pour contrôler d'éventuels biais de mémoire, tel que nous avons pu en rencontrer dans le chapitre 4. On trouve ensuite l'âge des répondant·es, cette variable servant à contrôler un éventuel effet de génération sur la dépendance économique des femmes². On y trouve également le niveau de diplôme, le

¹ *Épic* comprend une variable sur la qualité de la relation au moment de la séparation (« Au moment de la séparation, diriez-vous que vos relations avec [le partenaire] étaient... ? »). La variable portant sur la qualité de la relation *avant* séparation a cependant été privilégiée : celle portant sur la qualité de la relation au moment de la séparation est susceptible d'inclure des conflits résultant de la décision de séparation, plutôt qu'y participant. Cependant, un modèle alternatif de régression utilisant cette variable a également été testé, donnant des résultats similaires.

² Par précautions, nous avons également construit le même modèle en remplaçant l'âge du répondant par son âge au moment de la séparation. L'effet de la dépendance économique est resté le même, aux mêmes seuils de significativité.

statut légal du couple (marié, pacsé, en union libre), ainsi que son statut parental (avec ou sans enfants).

L'effet de l'ensemble de ces variables est présenté dans le **Tableau 14 (ci-dessous)**. Le premier modèle est centré sur la population des femmes, le second sur les hommes, le troisième comprend l'ensemble des enquêté·es. Pour ce dernier modèle, nous avons ajouté comme variable explicative la catégorie de sexe des répondant·es, afin de contrôler les biais déclaratifs que nous avons relevés quant à l'initiative des séparations (**Tableau 6, p. 169**).

Commentons ces modèles en nous focalisant dans un premier temps sur celui des femmes. Nous pouvons y voir que celles se présentant comme financièrement dépendantes de leur ancien conjoint sont plus susceptibles que celles se présentant comme indépendantes d'avoir subi la séparation de manière unilatérale (OR=1.51**). Concernant celles présentant leur ancien conjoint comme dépendant financièrement d'elles, la régression ne dégage pas d'effet significatif, mais cette absence d'effet pourrait être due au nombre faible de répondantes dans cette catégorie (n=167). On peut d'ailleurs noter que l'odds ratio associé à cette modalité est de 0.72, ce qui reste cohérent avec l'image d'une dépendance économique nuisant à l'initiative de la séparation.

Le portrait d'ensemble valide donc l'idée que les femmes dépendantes financièrement sont plus susceptibles de subir une séparation contre leur gré que les femmes indépendantes, et ce « toutes choses égales par ailleurs ». En particulier, on note que cet effet est significatif même en neutralisant la qualité de la relation avant qu'il ne soit question de séparation¹. Schématiquement, cela signifie qu'à niveau d'appréciation égal de leur relation, les femmes dépendantes économiquement sont plus susceptibles de subir unilatéralement la séparation que les femmes indépendantes financièrement².

Ce schéma est partiellement confirmé par le modèle appliqué chez les hommes (Modèle 2). Ceux présentant leur ancienne conjointe comme dépendante économiquement d'eux sont plus susceptibles d'affirmer qu'ils ont initié unilatéralement la séparation que ceux décrivant une relation d'indépendance économique (1.56**).

¹ De fait, l'ajout de la qualité de la relation dans les modèles amplifie légèrement l'effet de la dépendance économique.

² On notera par ailleurs un petit effet significatif du nombre d'années entre la séparation et l'enquête, et qui tend à indiquer que les répondantes ont tendance avec le temps à davantage s'affirmer comme (co)initiatrice de la séparation.

Tableau 14 – Probabilité que la dernière séparation ait été unilatéralement imposée à la femme plutôt que d’avoir été (co)initiée par elle (regression logistique binomiale)

Comparaison vis-à-vis de la cat.référence		Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
		Femmes	Hommes	Ensemble
Variable	Modalité	OR et seuils	OR et seuils	OR et seuils
Sexe	Homme	-	-	(ref)
	Femme	-	-	0.57 ***
Dépendance économique au sein du couple	Femme dépendante du conjoint	1.51 **	1.56 **	1.57 ***
	Indépendance financière	(ref)	(ref)	(ref)
	Homme dépendant de la conjointe	0.72 ns	1.21 ns	0.74 ns
Nb. d’années depuis la séparation	(variable continue)	0.98 *	1.00 ns	0.99 ns
Qualité de la relation (avant la séparation)	Excellentes	1.28 ns	1.25 ns	1.20 ns
	Bonnes	(ref)	(ref)	(ref)
	Ni bonnes ni mauvaises	0.64 *	1.28 ns	0.90 ns
	Inexistantes ou presque	0,44 *	2,01 *	0.96 ns
	Conflictuelles, tendues	0,53 ***	1,87 ***	0.98 ns
	Violentes	0.36 ***	2.74 *	0.65 *
Âge au moment de l’enquête	de 26 à 34 ans	0.80 ns	0.83 ns	0.83 ns
	de 35 à 44 ans	0.82 ns	0.78 ns	0.81 ns
	de 45 à 55 ans	0.97 ns	0.89 ns	0.93 ns
	de 55 à 64 ans	(ref)	(ref)	(ref)
Niveau de diplôme	Inférieur au BAC	(ref)	(ref)	(ref)
	Niveau BAC	0.98 ns	1.18 ns	1.08 ns
	Niveau BAC +2 à BAC +4	1.17 ns	1.19 ns	1.19 ns
	Niveau BAC +5 et plus	1.05 ns	1.38 ns	1.22 ns
Couple avec ou sans enfant(s)	Avec enfant	1.03 ns	0.64 **	0.82 ns
	Sans enfant	(ref)	(ref)	(ref)
Statut légal du couple	Marié	1.06 ns	0.72 *	0.86 ns
	Pacsé	0.74 ns	1.36 ns	0.99 ns
	Union libre	(ref)	(ref)	(ref)

Seuil de significativité : *** : $p < 0,001$; ** : $p < 0,01$; * : $p < 0,05$; ns : $p > 0,05$.

Note : Plus l’odds ratio dépasse 1, et plus la caractéristique à laquelle il renvoie augmente la probabilité que la séparation ait été imposée unilatéralement à la femme (et inversement lorsque l’odds ratio est inférieur à 1).

Lecture : dans le modèle des femmes, celles se présentant comme dépendantes financièrement de leur ancien conjoint sont associées à un odds ratio de 1.51. Elles sont donc plus susceptibles de dire qu’elles ont été quittées de manière unilatérale que les femmes se présentant comme indépendantes financièrement.

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine, âgées de 26 à 65 ans, ayant connu une séparation d’une relation cohabitante de sexes différents (n=2814, 1656 femmes, 1158 hommes)

Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014.

Les réponses des hommes et des femmes semblent donc s’accorder sur l’image de séparations plus fréquemment imposées aux femmes lorsque qu’elles sont dépendantes économiquement, et ce indépendamment de l’âge, du niveau de diplôme du répondant, de la

qualité associée à la relation avant qu'il ne soit question de séparation, ou encore du statut légal et parental du couple.

Cette vision d'ensemble est également validée par le modèle 3, rassemblant les réponses des hommes et des femmes. Si on voit ainsi que les répondantes sont bien moins susceptibles que les répondants de dire que la séparation a été initiée unilatéralement par l'homme (OR=0.57***), on retrouve l'effet de la dépendance économique des femmes (OR=1.57**). On trouve donc bien le portrait d'une dépendance économique venant tempérer la plus forte propension des femmes à initier les séparations.

On notera par ailleurs que le modèle des hommes dégage un effet significatif du statut légal de l'union et de la présence d'enfants. Les hommes qui décrivent la fin d'un mariage sont moins susceptibles que les hommes en concubinage de dire qu'ils ont quitté unilatéralement leur compagne (OR=0.72 *). Il en est de même pour ceux qui évoquent une relation avec enfants comparativement à ceux parlant d'une relation sans enfant (OR=0.64 **). Cependant, ces effets ne se retrouvent pas dans les deux autres modèles. Les femmes mariées et les femmes avec enfants ne se présentent pas comme « moins quittées » que les autres. De même, le modèle d'ensemble ne retranscrit pas un tel effet « protecteur » du mariage ou de la présence d'enfants sur la probabilité, pour les femmes, de subir une séparation. Ces deux effets pourraient découler d'une tendance, chez les hommes mariés et/ou avec enfants, à surestimer la dimension consensuelle de leurs séparations.

De tels résultats contrastés invitent à proposer un modèle similaire, mais cherchant cette fois à déterminer les facteurs favorisant les ruptures unilatéralement imposées aux hommes. D'une part, un tel modèle nous permettra de vérifier si les effets de la présence d'enfants et du mariage peuvent bien être expliqués par l'idée d'hommes masquant la dimension imposée des séparations qu'ils ont initiées.

D'autre part, un tel modèle présente également un intérêt dans notre étude de l'effet de la dépendance économique. En effet, rien n'indique que ce dernier ne s'applique qu'aux femmes. Si le modèle que nous avons dressé dans le **Tableau 14** ne permet pas de dégager d'effet significatif de la dépendance économique des hommes, c'est aussi parce qu'il compare 1) la probabilité que la séparation soit unilatéralement imposée à la femme, et 2) la probabilité qu'elle ait été initiée par elle ou d'un commun accord. De ce fait, l'absence d'effet significatif de la dépendance économique des hommes pourrait découler de la fusion entre les modalités de réponse « séparation initiée par la femme » « d'un commun accord ».

Nous avons ainsi construit un autre ensemble de modèles de régression présentés dans le **Tableau 15** identifiant cette fois les facteurs favorisant les ruptures imposées *aux hommes*, et utilisant les mêmes variables explicatives et de contrôle. Comme pour le précédent modèle, nous l'avons appliqué aux femmes, aux hommes, et à l'ensemble des répondant·es.

Dans un premier temps, on notera que l'effet du mariage et de la présence d'enfants dans le couple perdure dans le modèle des hommes : ceux décrivant un mariage sont plus susceptibles de dire qu'ils ont été quittés unilatéralement que les hommes en union libre (OR=1.41*). Il en est de même concernant les hommes décrivant une relation avec enfants (OR=1.49**). Si ces tendances ne se retrouvent ni dans les réponses des femmes ni dans le modèle d'ensemble, il n'est donc pas impossible que le mariage et l'arrivée d'enfant aient un effet modérateur plus prononcé sur les envies de séparation des hommes.

Certains travaux ont déjà relevé que si les couples avec enfants divorcent moins que les autres, la présence d'enfants diminue surtout la probabilité que les hommes soient à l'initiative du divorce (Kalmijn & Poortman, 2005). L'existence d'un tel effet *genré* de la présence d'enfants sur la gestion des déceptions sera l'occasion d'un commentaire détaillé dans le chapitre 8. Nous y verrons que si la parentalité pourrait en effet décourager plus uniformément les envies de séparations des hommes, elle pourrait paradoxalement peser davantage sur la gestion des déceptions des femmes.

Entre-temps, revenons à l'effet qui nous préoccupe dans ce chapitre : celui de la dépendance économique au sein du couple. Les tendances dégagées par ces modèles vont dans le sens d'un effet similaire de la dépendance économique des hommes sur leur initiative dans les séparations. Cependant, on notera que cet effet est surtout visible dans les réponses des femmes. En nous focalisant sur les répondantes (modèle 1), on remarque que, toutes choses égales par ailleurs, les femmes présentant leur ancien compagnon comme dépendant économiquement d'elles sont bien plus susceptibles que les femmes décrivant une relation d'indépendance d'affirmer qu'elles l'ont quitté de manière unilatérale (OR=1.90**).

À l'inverse, les réponses des hommes ne dressent pas le même portrait statistique : les comparaisons entre les différentes situations économiques ne sont pas significatives, les odds ratios associés sont proches de 1. L'effet de la dépendance économique sur la probabilité pour les hommes de subir la séparation apparaît comme quasiment nulle dans le modèle des hommes.

Tableau 15 – Probabilité que la dernière séparation ait été unilatéralement imposée à l’homme plutôt que d’avoir été (co)initiée par lui (regression logistique binomiale)

Comparaison vis-à-vis de la cat.référence		Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
		Femmes	Hommes	Ensemble
Variable	Modalité	OR et seuils	OR et seuils	OR et seuils
Sexe	Homme	-	-	(ref)
	Femme	-	-	2.18 ***
Dépendance économique au sein du couple	Femme dépendante du conjoint	0.81 ns	0.89 ns	0.83 ns
	Indépendance financière	(ref)	(ref)	(ref)
	Homme dépendant de la conjointe	1.90 **	0.92 ns	1.74 **
Nb. d’années depuis la séparation	(Variable continue)	1.02 *	0.99 ns	1.01 ns
Qualité de la relation (avant la séparation)	Excellentes	0.71 ns	0.73 ns	0.76 ns
	Bonnes	(ref)	(ref)	(ref)
	Ni bonnes ni mauvaises	1.48 *	0.70 ns	1.04 ns
	Inexistantes ou presque	1.81 *	0.43 *	0.94 ns
	Conflictuelles, tendues	1.69 ***	0.53 ***	1.01 ns
	Violentes	3.52 ***	0.31 *	1.95 ***
Âge au moment de l’enquête	de 25 à 34 ans	1.17 ns	1.04 ns	1.08 ns
	de 35 à 44 ans	1.15 ns	1.24 ns	1.15 ns
	de 45 à 55 ans	1.13 ns	1.04 ns	1.08 ns
	de 55 à 64 ans	(ref)	(ref)	(ref)
Niveau de diplôme	Inférieur au BAC	(ref)	(ref)	(ref)
	Niveau BAC	0.94 ns	0.75 ns	0.85 ns
	Niveau BAC +2 à BAC +4	0.77 ns	0.74 ns	0.76 **
	Niveau BAC +5 et plus	0.85 ns	0.77 ns	0.80 ns
Couple avec ou sans enfant(s)	Avec enfant	0.88 ns	1.49 **	1.10 ns
	Sans enfant	(ref)	(ref)	(ref)
Statut légal du couple	Marié	1.02 ns	1.41 *	1.20 ns
	Pacsé	1.00 ns	0.83 ns	0.94 ns
	Union libre	(ref)	(ref)	(ref)

Seuil de significativité : *** : $p < 0,001$; ** : $p < 0,01$; * : $p < 0,05$; ns : $p > 0,05$.

Note : Plus l’odds ratio dépasse 1, et plus la caractéristique à laquelle il renvoie augmente la probabilité que la séparation ait été imposée unilatéralement à l’homme.

Lecture : dans le modèle des femmes, celles présentant leur ancien conjoint comme dépendant financièrement d’elles sont associées à un odds ratio de 1.90**. Elles sont donc plus susceptibles que les femmes décrivant une relation d’indépendance économique de dire qu’elles ont quitté de manière unilatérale leur ancien conjoint.

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine, âgées de 26 à 65 ans, ayant connu une séparation d’une relation cohabitante de sexes différents (n=2814, 1656 femmes, 1158 hommes)

Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014.

L’absence d’un tel effet pourrait s’expliquer par le nombre très restreint d’hommes se présentant comme dépendants économiquement de leurs conjointes (n=33), par une certaine tendance des hommes « à minimiser » les ruptures imposées et par une tendance inverse des femmes à surestimer la dimension unilatérale des séparations qu’elles ont initiées. Ces effets, qui ne sont pas exclusifs, pourraient d’ailleurs s’expliquer par le fait que la dépendance

économique des hommes paraît probablement plus « anormale » ou inhabituelle que la dépendance économique des femmes.

Reste que l'effet de la dépendance économique des hommes perdure dans le modèle 3 rassemblant les réponses des hommes et des femmes, alors même que l'effet du sexe des répondant·es est contrôlé. La persistance de cet effet dans le modèle général semble donc indiquer que l'effet de la dépendance économique sur l'initiative des séparations constaté chez les femmes se prolonge chez les hommes : les individus dépendants économiquement seraient ainsi plus susceptibles d'avoir été quittés unilatéralement que les individus indépendants, et ce à niveau d'appréciation égal de la relation.

Cependant, savoir si la dépendance économique expose davantage les hommes aux séparations imposées est relativement secondaire. En effet, les réponses des répondantes et des répondants s'accordent sur un point : la dépendance économique *des femmes* diminue leur propension à initier les séparations (seule ou d'un commun accord). Même en partant du principe – probable – que la dépendance économique nuise à l'initiative des séparations aussi bien chez les hommes que chez les femmes, le fait est que ces dernières sont statistiquement plus susceptibles d'être dépendantes de leur conjoint. Ce faisant, elles sont également plus susceptibles d'être exposées à des moments de tensions entre leurs envies de séparations et les logiques économiques traversant leur couple.

Cet effet est particulièrement marquant lorsque l'on porte une focale sur les répondantes ayant évoqué, avant qu'il ne soit question de séparation, des relations « conflictuelles ou tendues » avec leur ancien conjoint (n=625). En effet, c'est chez ces répondantes que les différences dans l'initiative des séparations en fonction de la dépendance économique sont les plus marquées : 28 % des femmes en situation de dépendance économique (n=101) évoquent une séparation initiée unilatéralement par leur ancien conjoint, contre 16 % des femmes décrivant une relation d'indépendance (n=457), et 3 % pour les femmes présentant leur ancien conjoint comme dépendant (n=67)¹. Dans ces relations qui, en perspective, ne manquent pas de justifications à la séparation, les femmes dépendantes économiquement sont plus susceptibles que les autres de dire qu'elles ont subi la rupture. On peut ici y voir un renforcement de l'effet

¹ Test χ^2 significatif au seuil de 0,001. Notons par ailleurs que cette significativité n'est pas uniquement attribuable aux écarts causés par les réponses des femmes avec un conjoint dépendant : nous avons également appliqué le test à un tableau comparant uniquement les réponses des femmes dépendantes à celles des femmes indépendantes, en opposant séparation subie et séparation (co)initiée. Les écarts y sont également significatifs au seuil de 0,01.

régulateur des contraintes économiques du couple, amenant ces femmes à relativiser l'intensité de leurs déceptions.

On retrouve ainsi un effet de la dépendance économique sur l'initiative des séparations déjà souligné ailleurs dans la littérature dans d'autres contextes nationaux. Cependant, comme souligné en introduction, relever un tel effet statistique ne renseigne pas sur la « boîte noire » de cette gestion des déceptions. Or, comme nous l'avons étudié dans la première partie de cette thèse, la gestion des déceptions amoureuses n'est pas une gestion individuelle : elle est toujours encadrée dans un réseau plus large de relations, notamment les relations de confiance. De ce point de vue, il est de nouveau utile de procéder à un déplacement de focale : si la gestion des déceptions est un travail émotionnel collectif, les tensions découlant de la dimension matérielle du couple s'étendent également au réseau de proches y prenant part.

C - Des logiques matérielles pesant également sur le réseau de confiance

Comprendre la manière dont les contraintes économiques imposées par la vie de couple s'étendent au réseau de proches implique cependant, dans un premier temps, un pas de côté vis-à-vis de la question des confident·es. Nous verrons que ces dernier·es peuvent en effet jouer un rôle dans l'initiative des séparations qui dépasse la simple légitimation des griefs ou des « envies d'autre chose » que nous avons vu dans le chapitre 3. Cependant, ce rôle gagne à être placé en contraste avec l'accompagnement imparfait proposé par les institutions publiques face aux situations de séparation. Ce sont davantage ces angles morts institutionnels qui vont nous préoccuper dans un premier temps.

1) Des situations imparfaitement prises en compte par le droit

Le cas de Béatrice (65 ans, ancienne cheffe de petite entreprise avec son mari actuel, en couple puis 36 ans, mariée depuis 25 ans) constitue un cas illustratif de plusieurs mécanismes qui nous intéressent ici. D'une part, sa situation illustre les problèmes matériels auxquels sont confrontées les personnes en situation de dépendance économique dans leur projet de séparation. D'autre part, son parcours rend particulièrement visibles les mécanismes exposant davantage les femmes à ces situations de dépendance financière. Enfin, il permet de montrer l'imparfaite prise en compte de ces situations dans le droit français, et ce y compris dans les dispositifs qui visent à corriger ou à compenser les inégalités économiques entre conjoint·es au moment des séparations.

a) Le divorce dans les années 1980 : le cas de Béatrice

C'est en particulier son premier mariage qui va nous intéresser ici. Ce dernier se termine alors qu'elle a environ 30 ans, après deux ans de procédure de divorce conflictuel, et après 7 années de relation. Si Béatrice présente cette relation comme « une belle histoire au début », elle se dégrade rapidement, son ancien mari ayant des comportements de « pervers narcissique » et la traitant comme « une serpillière ». Béatrice m'avance également que ce dernier, quittant longuement le domicile familial pour raisons professionnelles, avait des liaisons extra-conjugales. Lorsque nous abordons la séparation, elle établit elle-même une distinction entre « la prise de décision »¹ et « le fait de partir » (« au moment où tu prends la décision, tu as pas forcément encore toute la possibilité de partir. »). En l'occurrence, son départ se heurte à des problèmes de deux natures : des difficultés économiques, et la lourdeur de la procédure de divorce.

En effet, Béatrice évoque une séparation ayant eu lieu au début des années 1980, soit après la réintroduction du divorce par consentement mutuel dans le droit français (loi du 11 juillet 1975, voir **Encadré 5**). Cependant, son ancien mari refuse une première demande et devient rapidement violent. Alors que Béatrice porte plainte deux fois, la police ne réagit pas (« nan les flics ils ont rien fait. Mais rien : rien, rien ! Je pensais qu'il aurait peut-être un coup de fil ou qu'ils viendraient le voir, mais rien. [Inspire] Y'en a tous les jours, hein, malheureusement. »).

Encadré 5 – les procédures de divorce dans le droit français (janvier 2023)

Le divorce par consentement mutuel concerne les situations où les deux partenaires « s'entendent sur la rupture du mariage et sur ses conséquences (garde des enfants, prestation compensatoire, etc.) »². Il s'agit de la procédure la plus fréquente en France : sur les 128 000 divorces prononcés en 2016, plus de la moitié l'ont été par consentement mutuel (INSEE, 2018, p. 28-29). Cette procédure ne nécessite plus nécessairement l'intervention d'un·e juge aux affaires familiales depuis janvier 2017 : sauf cas particulier³, une convention

¹ Selon elle, c'est en lisant son journal intime qu'elle réalise la « dégradation » de son état et qu'elle prend la décision de partir.

² « Divorce par consentement mutuel », sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr), site officiel de l'administration française, URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10567> [Consulté le 30/04/2023]

³ L'article 229-2 du Code Civil précise que l'intervention d'un·e juge aux affaires familiales est obligatoire dans deux éventualités : lorsque l'un des enfants du couple souhaite être entendu par le juge,

de divorce peut être rédigée avec l'assistance (obligatoire) d'avocat·es, et simplement enregistrée par un·e notaire. Le divorce *pour acceptation du principe de la rupture du mariage* concerne les situations où les époux consentent au principe du divorce, mais pas sur ses conséquences matérielles et parentales. Chaque époux doit alors prendre un avocat et la procédure implique l'intervention d'un·e juge aux affaires familiales.

Le divorce pour faute peut être demandé quand l'un·e des partenaires s'estime victime d'une « violation grave ou renouvelée des devoirs et obligations du mariage » (article 242 du Code civil)¹. De ce fait, ce motif de divorce peut être invoqué en cas d'adultère (obligation de fidélité), de non-assistance en cas de besoin (obligations de secours et d'assistance), de violences physiques ou verbales (obligation de respect), d'abandon du domicile conjugal (obligation de communauté de vie), ou encore de refus de « contribuer aux charges du mariage »². Par ailleurs, « les faits reprochés doivent rendre intolérable le maintien de la vie commune » et « sont laissés à l'appréciation du juge »³. Le divorce pour faute nécessite donc toujours l'intervention de l'institution judiciaire.

Enfin, le *divorce pour altération définitive du lien conjugal* peut être demandé suite à une décohabitation d'au moins un an, sous certaines conditions⁴. De fait, il s'agit de la seule forme de divorce pouvant être demandée unilatéralement par un époux sans qu'il soit nécessaire d'apporter un motif. En revanche, la *décohabitation* doit être prouvée, « continuer à partager le domicile conjugal (en dormant dans des chambres séparées, en vivant à des étages différents...) ne [suffisant] pas à établir la fin de la cohabitation et de la vie commune »⁵.

Dans l'ensemble, seul le divorce par consentement mutuel peut être prononcé sans l'intervention d'un juge aux affaires familiales. Dans les autres procédures (« divorces judiciaires »), l'institution judiciaire intervient toujours en médiateur. De fait, même le divorce

ou lorsque l'un des deux époux fait l'objet d'une mesure de protection. URL : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033460869 [Consulté le 30/04/2023].

¹ Source : Légifrance, article 242 du Code civil : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006423124 [Consulté 30/04/2023].

² Source : « Divorce pour faute », Service-public.fr, site officiel de l'administration française, URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10577> [Consulté le 30/04/2023]

³ *Ibid.*

⁴ Source : « Divorce pour altération définitive du lien conjugal », section « Conditions de la demande », Service-public.fr, site officiel de l'administration française, URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10568> [Consulté le 30/04/2023]

⁵ *Ibid.*, section « Preuves à apporter ».

par consentement mutuel implique l'intervention d'avocats : en d'autres termes, le divorce n'implique jamais uniquement le couple.

Ces violences conjugales et l'absence de réponse institutionnelle incitent Béatrice à quitter le domicile familial, mais elle fait face à des problèmes financiers. En effet, sa trajectoire professionnelle est hachée : après avoir arrêté ses études supérieures pour s'occuper de sa mère, elle occupe par la suite plusieurs emplois aux rémunérations fluctuantes. Au moment de son divorce, elle travaille comme indépendante dans la vente de maisons individuelles. Contrairement à son mari, ses revenus sont irréguliers et dépendent des ventes qu'elle parvient à conclure. Qui plus est, les déplacements longs et fréquents de son mari à l'étranger reportent sur Béatrice l'essentiel du travail parental, qui entre en conflit avec son activité professionnelle. Toute la trajectoire de Béatrice est ainsi marquée par l'assignation des femmes à un travail de *care* invisible, non reconnu, limitant ses sources de revenus propres. De fait, alors qu'elle veut partir, elle rencontre des difficultés pour trouver un logement pouvant l'accueillir, elle et ses enfants, à partir de ses seules ressources :

Au début j'ai quitté la maison, en prenant... en louant une... un petit studio [...]. Mais bon, les enfants étaient toujours à la maison c'était vraiment pas pratique. Parce que je venais, je partais, je venais, je partais c'était vraiment épouvantable. Et donc... c'est ça l'élément déclencheur, je me suis dit « il faut vraiment que je me mette en route pour avoir un logement avec les enfants », etc. Alors c'est vrai que y'a aussi un aspect financier qui était pas évident, bah parce que bah tu sais bien la caution, le truc, le machin euh... et tout ça, et c'est pour ça d'ailleurs que mon père m'avait donné un coup de main à ce moment-là quoi.

(Béatrice, 65 ans, ancienne cheffe de petite entreprise avec son mari actuel, en couple puis 36 ans, mariée depuis 25 ans)

En l'occurrence, ce qui permet à Béatrice de quitter « définitivement » le domicile familial est l'aide financière de son père, ancien assureur. C'est une fois partie du domicile familial qu'elle lui fait transmettre sa seconde demande de divorce, qui s'enlise ensuite pendant plus d'un an. Cette période entre son départ et le prononcé du divorce s'avère particulièrement difficile financièrement pour elle, notamment parce que les allocations familiales sont versées à son mari. Si elle peut en théorie bénéficier d'une pension alimentaire au titre du devoir de secours (voir Encadré 6) ou du fait de la charge de ses enfants, son mari refuse de la lui verser. La procédure de divorce s'enlise, notamment parce que son mari l'accuse d'avoir rompu aux obligations du mariage, en ayant abandonné le domicile conjugal et en ayant « enlevé les enfants ».

*Encadré 6 – Devoir de secours et prestation compensatoire dans le droit français
(avril 2023)*

En droit français, deux dispositifs visent à compenser les conséquences économiques du divorce sur le ou la conjoint·e moins doté·e économiquement : *le devoir de secours* d'une part, et la *prestation compensatoire* d'autre part. Le devoir de secours constitue en réalité une obligation *découlant du mariage*, se prolongeant pendant la procédure de divorce et avant le prononcé de celui-ci. La prestation compensatoire concerne en revanche *certains couples divorcés*.

Tant que le divorce entre deux conjoint·es n'est pas prononcé, ils et elles restent liés par les devoirs du mariage fixé par l'article 212 du Code civil cité plus haut (« respect, fidélité, secours, assistance »). Ce faisant, un·e juge aux affaires familiales peut décider, au titre du devoir de secours, le versement d'une pension alimentaire entre conjoint·es, afin de garantir autant que possible le maintien du niveau de vie de celui ou celle disposant du moins de ressources. Le devoir de secours constitue donc un *prolongement des obligations du mariage*, tant que ce dernier n'a pas été officiellement pris fin. Ce devoir est levé au moment du divorce, et peut éventuellement être prolongé par le versement d'une prestation compensatoire.

Régie par les articles 270 à 280 du Code civil, la prestation compensatoire vise en revanche « à compenser, autant qu'il est possible, la disparité que la rupture du mariage crée dans les conditions de vie respectives » (article 270). Cette prestation vise de fait à corriger les disparités de ressources *occasionnées* par le mariage lui-même. L'article 271 du Code civil stipule ainsi que le juge fixe le montant de la prestation en prenant en compte – entre autres critères – : « les conséquences des choix professionnels faits par l'un des époux pendant la vie commune pour l'éducation des enfants et du temps qu'il faudra encore y consacrer ou pour favoriser la carrière de son époux au détriment de la sienne ». Il doit également prendre en compte « leurs droits existants et prévisibles »¹ ; notamment « leur situation respective en matière de pensions de retraite en ayant estimé, autant qu'il est possible, la diminution des droits à retraite qui aura pu être causée, pour l'époux créancier de la prestation compensatoire [...] par [les choix professionnels faits au nom du mariage] »². La prestation compensatoire vise

¹ Source : Légifrance, article 271 du Code civil, URL : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000023035844[Consulté le 30/04/2023]

² Source : Légifrance, article 271 du Code civil, URL : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000023035844[Consulté le 30/04/2023]

ainsi à *corriger* (à compenser) en partie les conséquences des inégalités hommes/femmes dans la répartition du travail domestique et salarié.

Si devoir de secours et prestation compensatoire ne s'appliquent pas tout à fait aux mêmes situations, on notera qu'ils n'obéissent pas non plus à la même logique. Le premier constitue un *droit* pour la personne ayant le moins de ressources, compte tenu des devoirs qui continuent de lier les époux·ses. La seconde en revanche s'inscrit dans une perspective de *correction d'inégalités* résultant de la rupture de la vie commune. Son application n'est donc pas automatique, et la personne en faisant la demande doit apporter des preuves de son investissement dans la relation et de ses conséquences négatives une fois le mariage terminé.

En définitive, le divorce de Béatrice est prononcé au bout de deux ans pour « torts partagés » : elle a entre-temps rencontré son compagnon actuel, alors que son premier mariage n'était pas officiellement pas terminé. Elle dit avoir, par la lourdeur de la procédure et les résistances de son ancien mari, abandonné la perspective d'obtenir une prestation compensatoire, souhaitant simplement qu'il verse une pension alimentaire pour qu'elle puisse « s'occuper de [ses] enfants ». Le cas de Béatrice est à la fois daté et actuel. Daté, car le droit a connu d'importantes transformations depuis son divorce, qui a lieu au début des années 1980. Actuel, car certains des problèmes qu'elle a rencontrés constituent toujours des zones grises du droit.

b) Des évolutions légales contrastées

Concernant les évolutions du droit, il est d'abord important de souligner qu'obtenir le divorce au motif d'une « altération définitive du lien conjugal » est désormais une procédure plus rapide¹. Par ailleurs, l'État a, à partir de 1975, progressivement renforcé les dispositifs d'aide au recouvrement des impayés de pensions alimentaires (Collombet, 2022). Ce renforcement a connu des développements récents particulièrement visibles, à l'image de la création en 2017 d'une agence dédiée, « l'Aripa » (l'Agence de recouvrement et

¹ Depuis son introduction en 1975 sous l'appellation de « divorce par rupture de la vie commune », cette procédure de divorce est allée vers une simplification progressive. Entre autres, la durée de séparation effective a diminué : le délai initial de séparation de six ans a été transformé en deux ans par la loi du 26 mai 2004 ; puis en un an par la loi du 23 mars 2019. Cette dernière réforme, appliquée à partir de 2021, vient également avec un changement dans le calcul de cette durée : cette dernière n'est plus calculée à partir de l'assignation en divorce (le moment où la justice est saisie), mais à partir du jour du jugement, ce qui réduit effectivement la durée nécessaire au prononcé du divorce.

d'intermédiation des pensions alimentaires)¹. Cette dernière vise à réduire les problèmes d'impayés à travers deux services : d'une part une intermédiation entre les parents, et d'autre part le versement de l'Allocation de soutien familial (ASF). Initialement créée pour les situations de violences conjugales (Schaaf, 2022, p. 61), l'intermédiation permet au parent créancier de ne pas avoir à initier de démarche de recouvrement² : le parent débiteur étant censé verser la pension alimentaire à l'Aripa pour qu'elle la transfère au parent concerné, c'est l'agence qui constate l'impayé et assume les démarches de recouvrement. L'Aripa peut également venir en aide aux personnes victimes d'impayés via le versement de l'Allocation de soutien Familial (ASF)³.

Cependant, une partie des problèmes rencontrés par Béatrice sont toujours actuels. D'une part, le devoir de secours et la prestation compensatoire sont des dispositifs spécifiques *au mariage*, et ne disposent pas d'équivalents dans le cadre d'un PACS ou d'une union libre. Le mariage constitue donc toujours la reconnaissance d'union la plus protectrice dans le droit français, y compris dans la séparation. Cependant – et comme le cas de Béatrice l'illustre –, le mariage constitue en miroir la relation la plus difficile à *rompre*. Si le PACS peut être résilié sur simple volonté de l'un·e des contractant·es, seules les procédures de divorce pour faute et pour altération définitive du lien conjugal offrent la possibilité d'un divorce unilatéral (voir **Encadré 5**). Cependant, elles impliquent toutes deux de fournir des *preuves* soit de la faute, soit de la rupture de la vie commune depuis au moins un an à la date du jugement. En l'absence de faute, la *décohabitation* sur une période relativement longue devient une étape nécessaire pour le prononcé du divorce. Or, décohabiter implique d'en avoir les moyens financiers.

Sur ce point, les systèmes proposés par le droit français ne constituent pas de véritables « aides à la séparation », au sens où ils tendent simplement à *encadrer des transferts de ressources* du conjoint le plus doté (l'homme dans la plupart des cas) vers le conjoint le moins doté (la femme). Or, de tels transferts exposent pleinement les femmes aux risques de « comptabilités inversées » (Bessière, 2019; Bessière & Gollac, 2019/2022) : dans la pratique,

¹ Créée sous le nom d'« Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaire », ce dernier a évolué en « Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires » en 2020 (voir Schaaf, 2022, pour une présentation de l'Aripa, de ses évolutions et de ses missions).

² Initialement possible uniquement sur décision du juge, l'intermédiation est désormais automatique depuis le 1^{er} janvier 2023.

³ Son montant est, au 1^{er} avril 2022, de « 118,20 € par mois et par enfant jusqu'aux 20 ans de l'enfant » (Schaaf, 2022, p. 64).

ces transferts de ressources sont prioritairement calculés à partir de ce que le mari *peut céder*. Les besoins de la femme ou encore les sacrifices (professionnels notamment) auxquels elle a consenti dans le cadre du mariage interviennent de manière secondaire¹.

Ensuite, ces *transferts encadrés* interviennent une fois la démarche de séparation bien engagée. En effet, les modalités pratiques du « devoir de secours » sont fixées dans le cadre de la première étape d'un divorce contentieux, l'audience dite « d'orientation et sur mesures provisoires » (ancienne audience de non-conciliation). La prestation compensatoire, quant à elle, est versée après officialisation du divorce. Enfin, le développement de dispositions d'aide au recouvrement concerne surtout les pensions alimentaires versées au titre de *l'éducation d'enfants*. L'Aripa, que nous avons présentée plus haut par exemple, précise ainsi que son service d'intermédiation « ne s'applique ni aux pensions versées directement aux enfants majeurs, ni aux pensions versées pour le conjoint (prestation compensatoire, par exemple) »².

On voit ici que la politique appliquée par l'État vis-à-vis du divorce depuis la réforme de 1975 implique certaines ambiguïtés. D'un côté, cette politique s'est accompagnée d'une baisse du contrôle de l'état sur la vie conjugale des individus, en reléguant la décision de séparation au domaine de la sphère privée. De l'autre, ce désengagement de l'état de l'avant-divorce implique qu'il laisse pleinement s'exprimer, durant les moments de creux susceptibles de se muer en séparation, les dominations officieuses issues des inégalités économiques entre conjoint·es. L'absence relative « d'aides à séparation » participe ainsi probablement au maintien de certaines relations de couple, au sein desquelles les femmes se trouveraient contraintes de faire « contre mauvaise fortune bon cœur ».

Pour les femmes dans ces situations, une autre alternative consiste alors à faire appel à leurs réseaux interpersonnels pour leur permettre d'initier une séparation. Il s'agit d'un point que nous avons rencontré dans la situation de Béatrice, et que nous allons retrouver dans la trajectoire d'autres enquêté·es : *l'appui matériel* d'amie·es ou de membres de la famille permet de franchir le pas de la séparation.

¹ Pour des exemples de « comptabilités inversées », voir Bessière & Gollac (2019/2022), en particulier les pages 196-222 pour leur application dans le calcul de prestations compensatoires, et les pages 177-182 pour une application dans le cadre du devoir de secours.

² Source : site internet de l'Aripa, « Je souhaite avoir un intermédiaire pour le versement de la pension, comment la Caf ou la MSA peut devenir mon intermédiaire ? » URL : <https://pension-alimentaire.caf.fr/l-intermediation-financiere> [Consulté le 30/04/2023]

2) Ouvrir une porte de sortie : les confident·es face à la dépendance économique de leurs proches

Plusieurs des extraits d'entretiens que nous avons présentés plus haut montrent que les confident·es peuvent jouer un rôle qui dépasse l'encouragement à « sauter le pas des séparations » : ils et elles peuvent fournir un logement temporaire ou des ressources permettant d'en trouver un.

a) Les confident·es comme pourvoyeur·ses de ressources

C'est ce qui transparaît du parcours de Béatrice, longuement présenté plus haut. Dans sa situation, c'est l'aide financière de son père qui lui permet de sauter le pas de la séparation. Or, comme nous l'avons vu, la confiance auprès des pères est particulièrement minoritaire dans la population générale. Dans les faits, Béatrice avance elle-même qu'elle n'est « pas trop rentrée dans les détails » quand elle a demandé à son père une aide pour la séparation. Son report sur ce père illustre donc davantage la recherche du soutien financier lui manquant dans cette situation de crise. On peut y voir le prolongement des inégalités de genre intrafamiliales, le rare report vers les pères trahissant peut-être la position centrale de ces derniers dans les ressources financières familiales.

Dans les données d'*Épic*, une focale sur le groupe restreint de 36 répondant·es s'étant tourné·es vers leur père comme primo-confident dans le cadre de leur dernière séparation donne quelques pistes allant dans ce sens. Le tiers de ces personnes (12 répondant·es, 11 femmes et un homme) décrivent ainsi leurs relations avec leur ancien partenaire comme « violentes ». Par comparaison, les individus s'étant tournés vers d'autres primo-confident·es (n=1188) évoquent une relation violente dans 13 % des cas. Dans l'ensemble, 7 % des personnes ayant qualifié leur précédente relation comme « violente » avant qu'il ne soit question de séparation se sont ainsi tournées en priorité vers leur père, contre un peu plus de 2 % des personnes ayant utilisé d'autres qualificatifs. Si le nombre extrêmement restreint de répondant·es ayant parlé à leur père limite toute possibilité de traitement statistique, précisons tout de même que ces écarts sont significatifs au seuil de 1 %¹.

¹ Le croisement entre ces deux variables dichotomique (avoir parlé au père ou à quelqu'un d'autre ; évoquer une relation violente ou non) est disponible en annexe, sous ces deux déclinaisons (pourcentages en ligne ou en colonnes, **Annexe 8** et **Annexe 9**). Le croisement est significatif aussi bien avec le test exact de Fisher ($p < 0,01^{**}$) ; qu'avec le test de Khi^2 ($p < 0,001^{***}$). Cependant, le nombre très restreint d'individus s'étant tournés en priorité vers leur père invite à beaucoup de prudence dans la lecture de ce test.

De même, 10 de ces 36 répondant·es évoquent une situation de dépendance économique vis-à-vis de leur conjoint (toutes des femmes), soit un peu moins d'un tiers du groupe, contre 11 % pour les autres répondant·es ayant parlé à autrui de leurs envies de séparation¹. Ces deux variables se recoupent : 7 répondant·es (toutes des femmes) évoquent ainsi des relations violentes dans lesquelles elles étaient dépendantes de leur conjoint. Les femmes dépendantes financièrement et dans des relations violentes sont donc surreprésentées au sein du groupe très restreint d'enquêté·es ayant choisi leur père comme primo-confident, ce qui peut traduire un report d'urgence vers le père lors des situations de danger et de dépendance économique.

Au-delà de ces situations de danger extrêmes, les confident·es peuvent fournir une aide matérielle dans tout un continuum de situations plus ou moins critiques. Lynda (34 ans, bisexuelle, productrice, célibataire) en offre un bon exemple. Dans le chapitre 3, nous sommes revenus sur le rôle déterminant qu'a joué sa meilleure amie – Manon – pour l'aider à sortir d'une relation avec un homme qu'elle considère désormais comme un « pervers narcissique ». Nous avons alors surtout parlé du *soutien psychologique* apportée par Manon, qui a plus ou moins « forcé » Lynda à aller consulter un médecin pendant sa dépression post-rupture. Cependant, cette dernière a également joué un rôle déterminant dans la rupture elle-même. En effet, Lynda m'explique s'être trouvée par la force des choses dans une situation de dépendance matérielle vis-à-vis de son ancien conjoint ou, plus précisément, des parents de ce dernier :

Au final je disais [à son ancien compagnon] « bah écoute l'appart pour moi est trop cher et toi tu peux pas payer la moitié » – parce qu'il était au RSA donc voilà c'est mort –, et lui il fait « ouais bah ça te dit pas et tout, mes parents proposent de nous aider quelques mois, on va à [ville dans l'est de la France], s'installer c'est beaucoup moins cher », et comme moi j'ai pas d'attache, je sais bien me mettre dans un endroit et je m'adapte très vite, j'ai pas vraiment de lieu spécifique. Je lui fais « ouais non on va voir... ». Il a bien fait son truc, et donc du coup j'ai... j'ai accepté. Donc du coup j'ai révisé mon bail – mon appartement – donc du coup on s'est retrouvé à vivre dans la cambrousse, chez ses parents.

(Lynda, 34 ans, bisexuelle, productrice en audiovisuel, célibataire depuis un an)

C'est dans ce cadre, alors qu'elle s'est détachée de l'ensemble de ses contacts et de ses ressources propres, qu'elle découvre que son ancien compagnon lui cache des relations extra-conjugales. C'est à cette occasion qu'elle contacte son amie proche, Manon :

¹ Le croisement est significatif aussi bien avec le test exact de Fisher ($p < 0.05^*$) qu'avec le test de Khi² ($p < 0.05$). Ici encore, le faible nombre de répondant·es s'étant tourné·es vers leur père invite cependant à la prudence.

Du coup je vais voir Manon, je lui dis que je pense que je vais venir, que j'ai fait une connerie... c'est une relation toxique. Là pour le coup vraiment toxique. Sauf que là, j'ai plus rien [plus de logement personnel]. Et elle me fait « c'est pas grave, viens chez moi on va trouver une solution, tes affaires on va les récupérer plus tard, mais pour le moment tu lui dis rien, tu viens juste. »

(Lynda, 34 ans, bisexuelle, productrice en audiovisuel, célibataire depuis un an)

On voit ici comme le rôle de Manon est doublement déterminant dans l'initiative de la séparation de Lynda. Son aide *matérielle* permet à Lynda de quitter le domicile partagé, et c'est une fois installée chez elle que Manon lui « ouvre les yeux petit à petit » pour la convaincre de ne pas retourner dans cette relation.

L'importance de l'aide matérielle fournie par les confident·es et plus généralement les cercles de proches se retrouve aussi dans les séparations les moins « spectaculaires », celles sans violences et sans dépendance économiques. On la retrouve également dans la trajectoire d'Éloïse et la fin de la « belle-coloc » qu'elle formait avec son ancien compagnon. Comme nous l'avons vu plus haut, ce sont les retrouvailles avec son premier amoureux de lycée qui la poussent à définitivement quitter son compagnon d'alors. Cependant, comme elle l'expliquait elle-même, la séparation vient avec une « logistique » qui déborde les questions strictement financières : pouvoir payer un loyer est une chose, mais encore faut-il trouver un logement. Dans sa situation, ce sont ses parents et un ami proche qui lui permettent d'absorber cette « logistique de la séparation » :

Ça a pris quelques jours pour que je fasse mon sac. J'l'ai mis sur mon vélo et je suis parti chez un de mes... chez mon super-pote Jonathan qui m'a... Accueillie pendant quelques mois, le temps que... bah que je solde mes contrats de travail que j'avais [pause] que je déménage mes affaires... chez mes parents et que je monte dans un train avec deux sacs, voilà.

(Éloïse, 43 ans, hétérosexuelle, cadre technique en entreprise, en couple depuis 13 ans, mariée depuis 12 ans, deux enfants)

Ce double rôle des confident·es dans les séparations (support moraux et éventuellement, pourvoyeur·ses de ressources) pourrait expliquer ce qui apparait, dans les données d'Épic, comme un éventuel effet propre de la confiance sur l'initiative des séparations.

b) Vers un effet propre de la confiance sur l'initiative des séparations ?

En effet, les données d'Épic offrent la possibilité d'évaluer si la confiance en elle-même a un effet sur l'initiative des séparations. Cependant, une telle démarche implique de

travailler sur une population plus restreinte que dans les précédents modèles. En effet, dans *Épic*, la question portant sur les pratiques de confiance n'a été posée qu'aux individus ayant envisagé leur séparation avant qu'elle n'ait lieu. Par ailleurs, lorsque la séparation n'a pas été envisagée, elle a dans plus de 8 cas sur 10 été vécue comme « subie ». Le **Tableau 16** (ci-dessous) montre la transposition du modèle utilisé dans le **Tableau 14 (p.300)** appliqué aux seules femmes ayant envisagé leur dernière séparation de relation cohabitante¹. Pour rappel, ce modèle vise à évaluer les facteurs favorisant les séparations *subies unilatéralement par les femmes*.

Nous y avons ajouté, sous la forme d'une variable dichotomique, le fait d'avoir ou non parlé de ses envies de séparation à autrui. Le temps durant lequel la séparation a été envisagée (plusieurs jours, plusieurs semaines, plusieurs mois, plusieurs années) a également été introduit en variable de contrôle, les personnes ayant envisagé la séparation peu de temps avant qu'elle n'ait lieu étant probablement moins susceptibles d'avoir eu l'occasion d'en parler à autrui, voire de l'avoir initiée.

On retrouve tout d'abord dans ce modèle l'effet de la dépendance économique. Chez les femmes ayant envisagé leur dernière séparation de relation cohabitante avant qu'elle n'ait lieu, celles dépendantes économiquement sont plus susceptibles que les celles indépendantes de leur conjoint de dire qu'elles ont subi la séparation (OR=1.76*). On retrouve également dans ce modèle l'effet de la durée entre la séparation et l'enquête : l'odds ratio de 0.96 (***) indiquant que plus le temps passe, moins les répondantes sont susceptibles de dire qu'elles ont été quittées unilatéralement.

Comparativement au précédent modèle, la qualité attribuée à la relation ne dégage plus de différence significative. Cela tient au changement de population d'étude : les femmes prises en compte dans ce modèle ayant toutes envisagé la séparation, la qualité qu'elles ont attribuée à la relation ne joue probablement plus beaucoup sur l'initiative des séparations. De fait, un tri croisant, au sein de cette population, l'initiative de la séparation et la qualité attribuée à la relation donne un Khi² non significatif (p-value = 0.66).

¹ Afin de ne pas surcharger la lecture, nous ne présenterons pas le modèle limité aux hommes, ni le modèle sur la population générale, qui ne dégagent pas d'effet spécifique à la confiance.

Tableau 16 – Probabilité que la dernière séparation ait été unilatéralement imposée à la femme plutôt que d’avoir été (co)initiée par elle (regression logistique binomiale - Sous-échantillon des femmes ayant envisagé leur dernière séparation d’une relation cohabitante avant qu’elle n’ait lieu)

		OR et seuil
Dépendance économique au sein du couple	Femme dépendante du conjoint	1.76 *
	Indépendance financière des conjoint·es	(ref)
	Homme dépendant de la conjointe	0.73 ns
Nb. d’années depuis la séparation	(Variable continue)	0.96 ***
Qualité de la relation avant qu’il ne soit question de séparation	Excellentes	1.04 ns
	Bonnes	(ref)
	Ni bonnes ni mauvaises	0.88 ns
	Inexistantes ou presque	1.37 ns
	Conflictuelles, tendues	1.19 ns
	Violentes	1.02 ns
Âge au moment de l’enquête	De 25 à 34 ans	0.57 ns
	de 35 à 44 ans	0.42 **
	de 45 à 55 ans	0.98 ns
	De 55 à 65 ans	(ref)
Niveau de diplôme	Inférieur au BAC	(ref)
	Niveau BAC	1.61 ns
	Niveau BAC +2 à BAC +4	1.54 ns
	Niveau BAC +5 et plus	2.03 *
Couple avec ou sans enfant(s)	Avec enfant	1.04 ns
	Sans enfant	(ref)
Statut légal du couple	Marié	1.16 ns
	Pacsé	0.53 ns
	Union libre	(ref)
Confiance auprès d’autrui avant d’en parler au partenaire	A parlé à autrui	0.6 **
	N’a pas parlé à autrui	(ref)
Moment où la séparation a été envisagée	Quelques jours avant	1.79 ns
	Quelques semaines avant	2.15 **
	Plusieurs mois avant	(ref)
	Une ou plusieurs années avant	0.42 **

Seuil de significativité : *** : $p < 0,001$; ** : $p < 0,01$; * : $p < 0,05$; ns : $p > 0,05$.

Note : Plus l’odds ratio dépasse 1, et plus la caractéristique à laquelle il renvoie augmente la probabilité que la séparation ait été imposée unilatéralement à la femme (et inversement lorsque l’odds ratio est inférieur à 1).

Lecture : les femmes se présentant comme dépendantes financièrement de leur ancien conjoint sont associées à un odds ratio de 1.76. Elles sont donc plus susceptibles de dire qu’elles ont été quittées de manière unilatérale que les femmes se présentant comme indépendantes financièrement.

Champ : Femmes âgées de 26 à 65 ans, ayant connu une séparation d’une relation cohabitante et l’ayant envisagée avant qu’elle n’ait lieu (séparations de couples de sexes différents, $n=1344$)

Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014.

On voit également se dégager un éventuel effet de l'âge, les répondantes ayant entre 35 et 44 ans au moment de l'enquête étant moins susceptibles que celles ayant entre 55 et 65 ans d'évoquer une séparation de ce type. Une régression alternative (non présentée), remplaçant l'âge au moment de l'enquête par l'âge au moment de la séparation¹, donne un effet similaire : comparativement aux femmes âgées de 17 à 24 ans au moment de la séparation, celles âgées de 45 ans et plus sont plus susceptibles de dire qu'elles ont subi la séparation (OR=3.47**). Les deux modèles décrivent donc un effet relativement similaire de l'âge : plus les femmes ayant envisagé la séparation sont âgées, plus elles risquent d'être quittées unilatéralement.

Sans grande surprise, plus la séparation a été envisagée à l'avance, moins les répondantes sont susceptibles de la subir unilatéralement : celles l'ayant envisagée une ou plusieurs années avant sont ainsi moins susceptibles de l'avoir subie que celle l'ayant envisagée plusieurs mois avant (OR=0.42***). Inversement, celles l'ayant envisagée plusieurs semaines avant sont plus susceptibles de l'avoir subie que celles l'ayant envisagée plusieurs mois avant (OR=2.15**).

Enfin, le modèle dégage ce qui apparaît comme un lien entre la confiance et l'initiative de la rupture : les femmes ayant parlé de leurs envies de séparation à autrui sont moins susceptibles de l'avoir subie que celles qui n'en ont pas parlé (OR=0.6**). Il n'est pas impossible que cet effet soit la conséquence indirecte d'insatisfactions plus importantes dans la relation, au sens où les personnes davantage déçues seraient à la fois plus amenées à en parler, et moins amenées à subir la séparation. Cependant, le fait que la confiance dégage un effet significatif *malgré* la prise en compte de la variable de qualité de la relation pourrait indiquer un effet propre.

Un tel effet pourrait découler du rôle de « *supporter moral* » et de « pourvoyeur·se de ressources » que peuvent revêtir les confident·es en cas de déceptions. Si nous avons vu dans les chapitres 3 et 5 que l'influence des confident·es ne pousse pas toujours à sauter le pas de la séparation, en parler peut constituer malgré tout une étape nécessaire – mais non suffisante – pour être encouragé·e et/ou accompagné·e matériellement dans une séparation.

¹ Notons que ce modèle alternatif donne un effet de la dépendance économique légèrement renforcé, avec un odds ratio comparant femmes dépendantes économiquement et femmes indépendantes de 1.83*, soit un peu supérieur à celui de 1.76* du **Tableau 16**. L'effet de la confiance est pour sa part presque inchangé, passant d'un odds ratio de 0.60* à 0.62*. Nous avons privilégié le modèle incluant l'âge au moment de l'enquête pour contrôler les évolutions du niveau de diplôme avec la génération.

3) Que faire en cas de « porte fermée » ? Gérer les déceptions d'autrui alors que les options de sortie se limitent

Cependant, un tel effet ne doit pas amener à surestimer le pouvoir des confident·es. Revenons à l'exemple d'Éloïse et de sa relation « tiède chaud ». Durant les périodes de creux de cette dernière, elle me dit consulter quelques « copines », et en particulier une amie proche qui l'incitait selon elle à la séparation :

Enquêteur : [...] Mais du coup, cette période de 7 ans avec ses moments de creux, c'est un truc dont tu as pu parler avec du monde ?

(Après un temps, très vite, sur le ton de l'évidence) Ah oui ! Bah oui, il y avait plein de copines qui ne comprenaient absolument pas pourquoi j'étais avec ce type. [...] « Mais oui, mais qu'est-ce que tu fais... » Ben oui. Ah oui oui oui, pour le coup, c'était un peu. [Pause] Oui, j'avais... une très bonne amie que je... que j'ai... enfin, que j'ai gardée depuis très longtemps, depuis le collègue. [...] Ah ouais elle c'était... ! Elle comprenait pas. Elle avait raison de pas comprendre.

Enquêteur : Et elle t'a dit cash des trucs genre « Tu devrais le larguer ou ce genre de choses ? ».

[Immédiat] Ah oui oui oui bien sûr ! Ah oui oui...

(Éloïse, 43 ans, hétérosexuelle, cadre technique en entreprise, en couple depuis 13 ans, mariée depuis 12 ans, deux enfants)

Son cas illustre une proposition simple, mais qui gagne à être rappelée : les confident·es n'ont pas une influence magique ou automatique sur les prises de décision entourant les déceptions. Les conseils – même les plus ouvertement tranchés – ne sont pas nécessairement suivis. Si les relations de confiance peuvent accompagner une séparation en y prédisposant, cette prédisposition s'avère secondaire comparativement aux ressources matérielles à disposition pour quitter la relation et vivre autre chose.

Dans le cas d'Éloïse par exemple, c'est la rencontre avec son ancien petit-ami de lycée qui ouvre pour elle la possibilité d'une « autre vie de couple » et qui la pousse à sauter le pas de la séparation. Ses confident·es n'ont pu en définitive qu'accompagner ses décisions, en lui fournissant un espace de décompression pendant les crises, ainsi que des ressources lorsqu'elle a initié la séparation.

Dès lors, la gestion des déceptions d'autrui peut s'accompagner d'une lassitude croissante chez confident·es consulté·es. Outre le fait qu'ils et elles ne disposent pas nécessairement des ressources suffisantes pour permettre à leurs proches de sortir d'une relation malheureuse, ces dernier·es ne sont pas forcément disposé·es à le faire. « Trop engagé·es » dans des relations pour y mettre fin, ils et elles peuvent malgré tout rechercher de manière régulière un espace où « calmer la brûlure ». Pour plusieurs enquêté·es – de fait, des enquêtées –, les

interactions de confiance tendent avec le temps à tomber dans la répétition des « mêmes choses », des « mêmes plaintes », des « mêmes redites ».

C'est notamment ce qu'évoque Lynda. C'est elle qui, dans le chapitre 3, dit avoir appris « avec l'âge » à lisser ses discours dans les interactions de confiance. Si cette évolution lui vaut d'être régulièrement consultée par des amies pour leurs problèmes de couple, elle me fait part d'un certain agacement quant au fait de devoir en consoler « en boucle » certaines d'entre elles :

Enquêteur : Et ça [lisser son discours] c'est un truc que tu fais aussi quand les gens viennent te parler de leurs problèmes de cœur c'est ça ?

Certaines oui, bon, mais vraiment certaines (soupire) Tu viens me voir pour ça ? C'est banal quoi. J'préfère autant qu'on vienne pour des trucs comme ça que... parce que j'ai beaucoup d'amies qui aiment se lamenter en mode « c'est quoi ton gros problème? – Bah mon gars il a pas fait à manger » (Rire) Vraiment dans ce style-là, où je suis « Ouais d'accord OK... », et c'est vraiment des personnes, c'est répétitif, t'as tout le temps, tout le temps... t'as beau leur dire « C'est p'tet ça ...? »... enfin, à un moment donné faut p'tet bouger les choses, quand ça va plus, ça va plus ! Enfin, je sais pas. C'est des conseils... des conseils dont je me passerais bien. Autant aider une personne qui est vraiment dans le besoin, mais les petits problèmes de cœur de chacune, et le lendemain tout va bien ! OK... après c'est reparti « nan ça va pas ! » (léger rire) Après, c'est (soupir) c'est commun !

(Lynda, 34 ans, bisexuelle, productrice en audiovisuel, célibataire depuis un an)

Cette dimension répétitive peut également être éprouvée, en miroir, par les personnes amenées à se confier auprès d'autrui. De fait, avec le temps, ces interactions peuvent apparaître relativement dénuées d'intérêt, voire de l'ordre de la « nécessité traditionnelle » pour reprendre les termes de Marie-Jeanne (65 ans, retraité de la fonction publique de catégorie A, hétérosexuelle, en couple). Cette dernière m'explique avoir, après son divorce, arrêté de « tout raconter aux copines » :

Enquêteur : [évoquant une relation épisodique après son divorce] Et c'était une relation publique ? Vous en aviez parlé à des gens ?

Oui je pense, enfin là après ça m'avait un peu passé le fait de tout raconter aux copines tout ça... là j'étais quand même (Rire) j'avais quand même 40 ans, ouais j'en parlais pas trop ça. Nan. J'en parlais pas trop, j'en parlais beaucoup moins en fait. Je trouvais que finalement, cette manière de tout dire aux copines, c'était presque... un truc d'ado attardée ! Après, ça s'est arrêté, j'avais plus envie quoi. Vraiment c'était...

Enquêteur : Question bête, mais pourquoi ? La perte d'envie d'en parler.

Ah oui... euh... bah, en fait ouais, super question : je pense qu'en fait le fait d'en parler, je me demande si quelque part ça encourage pas... les préjugés, les stéréotypes, tout ça. Je trouvais que la vision des autres... finalement, ça

devenait toujours un peu la même chose donc en fait j'avais envie de vivre mon truc à moi, et puis de ressentir mes propres trucs de me poser mes propres questions. Parce que d'en parler finalement, c'était... on retombait toujours dans... dans les mêmes rails...

(Marie-Jeanne, 65 ans, hétérosexuelle, ancienne fonctionnaire de catégorie A, en couple depuis quatre ans, deux enfants issus d'une autre relation)

On voit comment, aussi bien dans le cas de Lynda que de Marie-Jeanne, l'inscription des relations de couple dans la durée peut s'accompagner d'une lassitude vis-à-vis des relations de confiance. Aussi bien du côté des personnes déçues que du côté des confident·es, les marges de manœuvre pour gérer les déceptions se réduisent : la logistique des séparations devenant de plus en plus couteuses, les confident·es peuvent être de plus en plus consulté·es dans la seule optique de « calmer la brûlure ».

Compte tenu de la plus grande dépendance économique des femmes dans les couples hétérosexuels, les relations de confiance pourraient ainsi participer au maintien des relations, en calmant ponctuellement « la crise » du couple et en en rendant le vécu temporairement plus supportable. Les confident·es – dans la majorité des cas, des confidentes – pourraient ainsi servir de « fusibles » face aux contradictions émergeant de la rencontre entre le fonctionnement économique du couple et la logique de la relation pure. S'ils et elles ne sont pas en mesure de proposer une compensation suffisante aux pertes occasionnées par la séparation, ils et elles peuvent en être réduit·es à rendre les difficultés et les inégalités internes au couple temporairement plus acceptables pour les personnes qui les éprouvent, et ce bien souvent au prix de leur calme, de leur empathie, et parfois de leurs relations avec les personnes déçues.

Conclusion :

Si la logique de la relation pure constitue un moteur de justification puissant du modèle conjugal, elle n'implique pas pour autant que le couple ait totalement perdu sa nature d'entité économique. Ce dernier reste une relation dans laquelle sont mises en commun des ressources matérielles et financières, qui jouent un rôle central pour la survie et la qualité de vie des conjoint·es. Il reste également une sphère économique inégalitaire, où l'essentiel du travail domestique est assuré par les femmes, qui n'en tirent ni rémunération ni protection sociale.

Les enquêté·es reconnaissent bien souvent cette dimension économique du couple, et les contraintes qu'elle implique dans la gestion des déceptions. Indépendamment de leurs causes, hésiter à quitter un partenaire avec qui on habite, avec qui on est éventuellement marié·e, expose à une « logistique de la séparation » couteuse en temps, en démarches, et dont les conséquences

sur le confort de vie sont incertaines. Ces tensions entre la logique de la relation pure et le fonctionnement économique du couple émergent dès que le couple met en commun certaines ressources. En ce sens, elles touchent aussi bien les hommes que les femmes. Cependant, les inégalités économiques internes au couple hétérosexuel rendent cette « logistique de la séparation » plus couteuse pour les secondes qui ont, statistiquement, plus à perdre dans la séparation que leurs conjoints. Cet effet de la dépendance économique est notamment visible dans l'initiative des séparations cohabitantes : les femmes dépendantes financièrement de leur conjoint sont plus susceptibles que les autres d'être quittées unilatéralement par leur conjoint et ce, toutes choses égales par ailleurs.

Si l'État est partiellement conscient des inégalités internes au couple – notamment celles découlant de l'inégale répartition des tâches rémunérées et non rémunérées –, les corrections proposées à ces inégalités se cantonnent à « l'après-divorce » : elles sont limitées aux anciens couples mariés, et nécessitent un processus de séparation déjà bien engagé. De ce fait, les acteur·ices individuel·les sont, dans la majorité des cas, amené·es à assumer seul·es les coûts impliqués par la « logistique de la séparation », et à attendre sans certitude une éventuelle compensation de ces inégalités par la justice. Or, même dans ces situations, le déroulement concret du travail judiciaire se fait aux dépens des femmes (Gollac & Bessière, 2019).

Entre-temps, c'est donc vers les réseaux de solidarités amicaux et familiaux que les personnes déçues sont susceptibles de se tourner. Si les confident·es peuvent jouer un rôle déterminant dans les séparations en légitimant des envies présentes depuis un moment, ils et elles peuvent également proposer des ressources permettant de sauter le pas de la séparation, notamment de quitter le seuil de l'habitat conjugal pour un autre logement. Cependant, leurs ressources comme leur influence restent limitées, et leur consultation peut avec le temps se muer en un éternel retour sur des problèmes paraissant insolubles.

À bien des égards cependant, ce relatif désengagement de l'État vis-à-vis de la vie conjugale de ses citoyen·nes s'arrête là où commence leur vie de parents. En effet, l'arrivée d'enfants dans le couple implique l'importation d'une autre logique dans son fonctionnement : celle de « l'intérêt de l'enfant ». Or, cette logique est non seulement susceptible d'entrer en conflit avec celle de la « relation pure », mais elle est également l'objet d'injonctions contradictoires pesant différemment sur les hommes et sur les femmes. L'étude de ces tensions, et de leurs conséquences sur la gestion des déceptions, est précisément l'objet du dernier chapitre de cette thèse.

Chapitre 8 – Une gestion sous contraintes parentales

Introduction

En guise de point de départ de cette thèse, nous avons souligné l'importance qu'Émile Durkheim attribuait au couple comme cellule de socialisation des jeunes enfants : les parents deviendraient « fonctionnaires de la société domestique » à la première naissance, leur relation changeant de nature compte tenu de cette responsabilité sociale. De fait, si la conjugalité et la famille ont connu des transformations considérables depuis la mort du sociologue français, il est particulièrement marquant de voir que ce devoir parental n'a pas disparu : la loi leur impose de veiller à la sécurité, à la santé, à l'éducation et au développement des enfants à leur charge.

À bien des égards, la privatisation de la sphère conjugale depuis les années 1970 s'est même accompagnée d'une certaine « publicisation » de la sphère familiale (Bastard, 2007; Doyon et al., 2013; Théry, 1996). L'augmentation des séparations s'est accompagnée de préoccupations vis-à-vis de « l'intérêt de l'enfant », devenu entre-temps la finalité même de l'autorité parentale¹. La montée en puissance de cette notion a même amené certains à parler d'une « nouvelle police de la parentalité » (Bastard, 2007) légitimant l'intervention de tiers dans la sphère familiale, et notamment dans la relation entre les parents, lorsque l'intérêt des enfants serait en jeu. À la libéralisation de la relation conjugale se trouverait donc opposée une évolution en demi-teinte de la relation parentale, certes conçue comme le vecteur d'une gratification personnelle, mais restant malgré tout encadrée par les pairs, par le droit et plus généralement par l'État.

Ce chapitre vise à étudier l'effet de ces transformations sur la gestion des déceptions amoureuses des partenaires devenus parents. Il montrera dans un premier temps que les transformations de la conjugalité des dernières décennies se sont accompagnées d'un nouveau rapport à la parentalité, pensée comme un « projet personnel ». Or, ce nouveau rapport n'est pas sans impliquer une nouvelle forme de contrôle social, centrée sur la notion de « responsabilité » des parents et sur la stigmatisation du conflit conjugal au nom de l'intérêt de l'enfant. Si cette nouvelle forme de contrôle social se rencontre plus fréquemment *après les séparations*, elle s'accompagne malgré tout d'effets sur la gestion des déceptions amoureuses.

¹ « L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant » (article 371-1 du Code civil).

La deuxième partie de ce chapitre montrera ainsi que la préoccupation pour « l'intérêt des enfants » pèse sur les décisions de séparation des parents, même si cette pression ne s'exerce pas de la même manière en fonction de leur catégorie de sexe. Le flou entourant la notion d'intérêt de l'enfant implique en effet qu'elle peut être invoquée aussi bien pour décourager que pour inciter à la séparation. Nous verrons alors que s'il est possible qu'elle décourage plus uniformément les envies de séparations des hommes, elle pourrait malgré tout peser plus lourdement sur la gestion des déceptions des femmes.

La troisième partie proposera, comme dans le chapitre précédent, un déplacement de perspective vers l'extérieur du couple. Ce déplacement permettra d'identifier les mécanismes concrets qui exposent les parents à ces injonctions parfois contradictoires. D'une part, les enfants peuvent parfois exprimer un avis explicite sur les choix conjugaux de leurs parents. D'autre part, les parents peuvent également être la cible de rappels à leurs « devoirs parentaux » de la part de proches et de professionnels, par ailleurs moins prompts à utiliser des gants dès que l'intérêt d'enfants leur semble en jeu. Ici encore, la plus forte propension des femmes à la confiance peut se « retourner contre elles », en les exposant à un contrôle social plus direct sur leur vie affective.

A - Les transformations de « l'intérêt de l'enfant » depuis les années 1970

Si les transformations de la conjugalité depuis le siècle dernier n'ont pas remis en cause l'attribution de l'éducation des enfants à leurs parents, elles n'ont cependant pas été sans effet sur le rapport à la parentalité. Plutôt qu'un devoir social, avoir des enfants est conçu comme un projet personnel. Si ce projet est considéré comme le vecteur d'un éventuellement accomplissement individuel et/ou conjugal, il s'accompagne cependant de nouvelles formes de pressions sociales et d'appels à la « responsabilité parentale ».

1) Du « devoir » au « projet » parental

a) La montée de la parentalité comme projet individuel

Comme nous l'avons souligné au début du chapitre 1 de cette thèse, les débats autour des séparations, de leur légitimité ou de leurs conséquences s'accompagnent souvent de considérations sur les éventuels enfants issus de l'union. L'opposition d'Émile Durkheim au divorce par consentement mutuel en constituait un bon exemple. D'une part, le divorce par consentement mutuel serait selon lui néfaste à l'individu, qui aurait besoin d'une *régulation* de

ses désirs pour atteindre un équilibre personnel. D'autre part, à cet argument de nature individuelle, il ajoutait également un argument de nature morale et politique : une fois devenus parents, les époux deviendraient « fonctionnaires de la société domestique ». Leur couple cesse de les concerner seuls : il devient la cellule élémentaire de socialisation des futurs citoyens et par-là, il s'y joue l'intérêt de l'État et plus généralement de l'ensemble du collectif.

Ce positionnement de Durkheim est aisément rattachable au contexte intellectuel et politique dans lequel il évolue. La défaite française face à la Prusse en 1870, la perspective de nouveaux conflits européens, ainsi que les problèmes sociaux occasionnés par l'industrialisation favorisent en France le développement de préoccupations natalistes et familialistes (Lenoir, 1999, 2003). S'ils n'en partagent pas la même vision, conservateurs, catholiques et républicains s'accordent sur une définition de la famille comme « cellule élémentaire de la société » dont il faut garantir la protection dans l'intérêt collectif et dans l'intérêt de l'État. La famille y est à la fois perçue comme le support des naissances nécessaires à l'intérêt national, mais également comme un cadre bénéfique aux individus en les protégeant du « désordre moral » des sociétés industrielles. Au moins jusqu'à la fin de la première moitié du XXe siècle, la problématique des « devoirs » des parents vis-à-vis de leurs enfants ne concerne pas uniquement « l'intérêt propre » de ces derniers, mais également « l'intérêt collectif » prêté à leur éducation et leur adaptation à la société.

Les transformations de la conjugalité à partir de la seconde moitié du XXe siècle s'accompagnent d'évolutions familiales conséquentes. Tout d'abord, plusieurs évolutions médico-légales offrent aux individus – en particulier aux femmes – un meilleur contrôle de leur fécondité : la libéralisation de la contraception (Loi Neuwirth, 28 décembre 1967), le remboursement de la pilule contraceptive par la sécurité sociale (4 décembre 1974) et la loi Veil qui légalise l'avortement (17 janvier 1975). Ces dernières offrent la possibilité aux individus de mieux planifier le moment où ils et elles souhaitent « devenir parents ». De fait, la part des naissances non désirées ou non planifiées a fortement diminué depuis les années 1960 :

« Ainsi, à la fin des années 1960, 15 % des grossesses ayant donné lieu à une naissance étaient “mal planifiées”¹, 15 % survenaient alors que la femme “n’y pensait pas” et 11 % étaient “non désirées”. Trente ans plus tard, dans les années 1990, ces proportions n’étaient plus respectivement que 7 %, 9 %

¹ Arnaud Régnier-Loilier et Henri Leridon appellent « naissances mal planifiées » les naissances « souhaitées plus tard » (Régnier-Loilier et al., 2007, p. 3)

et 2 %. Le taux de naissances bien programmées est ainsi passé de 59 % en 1970 à 83 % en 1995 » (Régnier-Loilier et al., 2007, p. 2).

Cette possibilité de mieux choisir si l'on veut et quand on veut avoir un enfant accompagne ainsi les évolutions du couple. Le fait d'être ou non en couple, de même que de choisir ou non d'avoir des enfants, tend alors à se concevoir en termes de choix individuels plutôt que d'obligation sociale. Comme le souligne Nathalie Dompnier à partir des données de la *European Values Study* (2019), seule une minorité de français·es présente le fait d'avoir des enfants comme un « devoir social » vis-à-vis du collectif.

« Depuis que la question est posée, en 2008, les Français sont une minorité à être d'accord avec l'affirmation selon laquelle "avoir des enfants est un devoir vis-à-vis de la société" (24 % en 2008 et 22 % en 2018). Pour la plupart des enquêtés, avoir des enfants n'est donc pas considéré comme une obligation ou une injonction sociale. Cela paraît en conformité avec une revendication de plus en plus affirmée de la liberté individuelle et une conception de plus en plus prégnante de la famille comme espace privilégié de l'épanouissement individuel plutôt que comme espace encastré dans des normes sociales et juridiques contraignantes. Avoir des enfants est de plus en plus considéré comme un choix personnel, qu'il s'agisse d'en avoir ou de ne pas en avoir, ou de décider du moment où l'on souhaite en avoir (l'enfant programmé) » (Dompnier, 2019, p. 169).

Si le modèle de la famille nucléaire reste majoritaire dans la population française, sa part va en décroissant avec le temps. Ainsi, l'INSEE relève qu'en France, en 2020, 66 % des familles hébergeant au moins un enfant mineur sont composées d'un couple et de leurs enfants ; 25 % sont monoparentales (un parent avec ses enfants) et 9 % sont recomposées (un couple avec un ou plusieurs enfants issus de précédentes unions). Comme le soulignent les auteur·ices, « entre 2011 et 2020, la part des familles "traditionnelles" diminue (-3 points), alors que celle des familles monoparentales croît (+ 3 points) [...]. La part des familles recomposées reste stable » (Algava et al., 2021, p. 1).

b) Un projet individuel socialement encadré

Cependant, il est à noter que ces transformations n'impliquent pas pour autant la disparition de toute régulation de la relation de couple au nom de la présence d'enfants. D'une part, comme le souligne plus haut Nathalie Dompnier, la conception de la parentalité comme devoir n'a d'abord pas disparu : en 2018, c'est un peu plus d'un répondant·e sur cinq (22 %) qui considère toujours la parentalité comme un devoir vis-à-vis de la société. D'autre part, la conception de la parentalité comme « projet personnel » vient avec son propre lot de pressions et de contrôle social :

« Finalement, on doit souligner la complexité et la diversité de la manière d'envisager la parentalité. Tandis qu'avoir des enfants reste pour les uns une obligation sociale et un impératif familial, il s'agit plus pour les autres d'un libre choix individuel. Pour autant, cela ne signifie évidemment pas que les normes sociales n'ont pas prise sur ces derniers. Si avoir des enfants n'est le plus souvent pas perçu comme un devoir à l'égard de la société, la quête de l'épanouissement personnel et conjugal, qui passe notamment par la parentalité, constitue, elle aussi, une injonction sociale particulièrement puissante. » (Dompnier, 2019, p. 172)

Cette transformation de la pression sociale rattachée à la parentalité est visible avant même la naissance des enfants. Les méthodes contraceptives permettant de contrôler l'entrée dans la parentalité, elles offrent la possibilité pour les générations plus récentes de « profiter de [leur] jeunesse avant de se caser » (Santelli, 2019). Cependant, à côté des relations passagères et des périodes d'expérimentations, le « couple sérieux » se définit surtout comme une relation où il est possible de se projeter comme parent (Santelli & Vincent, 2018). L'arrivée de l'enfant marquant alors le véritable passage à l'âge adulte (Déchaux, 2014), elle devient l'objet d'une certaine rationalisation : les parents en devenir vont attendre que « toutes les bonnes conditions » soient rassemblées pour accueillir l'enfant.

Dans la continuité du travail de John Hobcraft et Kathleen Kiel (1995), Arnaud Régnier-Loilier et Anne Solaz ont ainsi souligné que les Français·es partagent une « norme de l'enfant programmé et souhaité » (2010, p. 61), centrée autour de cinq grandes conditions jugées nécessaires pour bien l'accueillir : « être en couple, disposer d'un logement indépendant, avoir terminé ses études, être titulaire d'un emploi stable et avoir un sentiment général de sécurité » (*Ibid.*, p. 62). Cette nouvelle normativité entourant les naissances a amené Nathalie Bajos et Michèle Ferrand à avancer l'idée d'une nouvelle « norme procréative » (2006), notamment centrée sur le devoir des parents vis-à-vis des enfants qu'ils entendent élever :

« Puisque la possibilité de choisir quand va arriver l'enfant [existe], il faut créer les conditions les plus favorables à son accueil : un couple parental, stable affectivement, psychologiquement et matériellement, cette naissance s'inscrivant dans un projet parental, et survenant au bon moment des trajectoires professionnelles des deux parents. Cette conception de "ce qu'on doit" à un enfant qu'on va mettre au monde, en matière d'éducation et de conditions de vie, semble effectivement être partagée aujourd'hui par le plus grand nombre, comme en témoigne le resserrement des descendances autour de deux enfants, tous milieux confondus, à partir de la fin des années soixante-dix » (Bajos et Ferrand, 2006, p. 92)

Les autrices soulignent que ces préoccupations quant aux conditions d'une « bonne grossesse » au « bon moment » s'appuient sur des références aux besoins supposés des enfants,

ces derniers étant l'objet de discours d'experts se diffusant dans la sphère publique. Parallèlement, il est attendu des parents qu'ils se renseignent sur ces savoirs pour garantir le meilleur équilibre psychologique à leurs enfants (Bajos & Ferrand, 2006; Bastard, 2007; Doyon et al., 2013), en particulier de la part des mères (Cicchelli, 2001). Si cette pression à la « responsabilisation des parents » dans leur projet parental est donc visible dès avant la naissance, elle se prolonge nécessairement après l'arrivée de l'enfant. En particulier, elle vient avec certaines incitations à la pacification des conflits entre parents, ces conflits étant perçus comme une source majeure de mal être et de déséquilibre pour les enfants.

2) L'évolution de la problématique de « l'intérêt de l'enfant » dans les séparations

En effet, comme décrit dans le chapitre 1, les transformations de la conjugalité depuis les années 1970 se sont accompagnées d'une dédramatisation des séparations. Si cette dédramatisation concernait également la question des conséquences des *séparations* sur les enfants, elle s'est faite en parallèle d'une certaine dramatisation *des conflits conjugaux*.

a) De l'effet négatif du divorce à l'effet négatif du conflit parental dans les sciences humaines et sociales

Dans la revue de littérature qu'il propose sur les conséquences du divorce sur les enfants, Claude Martin (2007) avance ainsi que la littérature en la matière a progressivement remis en question le lien entre séparation et mal-être des enfants. Si la littérature existante au début du XXe siècle présentait volontiers le divorce comme cause de délinquance juvénile et de désordre social, le rapport des sciences humaines et sociales avec les conséquences du divorce s'est progressivement nuancé. Sans contester la *corrélation* entre séparations et un ensemble de facteurs rattachés au bien-être des enfants (estime personnelle, résultats scolaires, etc.), c'est davantage la *causalité* apparente de ce lien qui a été remise en question. En soulignant la grande diversité des situations de divorces, ces travaux ont notamment mis en avant l'effet probable de variables cachées plus explicatives (Amato, 1994).

Les recherches ont ainsi progressivement montré que le degré de conflictualité entre les parents agissait probablement comme *cause conjointe* des séparations et de certains problèmes rencontrés par les enfants. C'est notamment le propos de Thomas Piketty sur le lien apparent entre séparation des parents et baisse des résultats scolaires en France (Piketty, 2003), ou encore de Jaap Dronkers sur le bien-être général d'élèves du secondaire aux Pays-Bas (Dronkers, 1999). Pour ces deux auteurs, la conflictualité entre les parents s'avère une variable plus

explicative des problèmes étudiés que le statut du couple parental. Ainsi, la littérature sur les conséquences des séparations sur les enfants a progressivement dédramatisé les séparations en elles-mêmes, en les présentant comme moins néfastes pour les enfants que le maintien de relations malheureuses.

Toutefois, on notera que cette littérature peut – volontairement ou non – participer à la construction de discours normatifs entourant les séparations. En particulier, elle peut amener à une hiérarchisation des formes parentales : si « un bon divorce » est préféré à une « mauvaise relation », il apparaît cependant comme plus néfaste pour les enfants qu'une « bonne relation ». L'article de Jaap Dronkers (1999) cité plus haut en constitue un bon exemple. Dans ce dernier, il distingue l'*effet propre du divorce* et celui des *conflits parentaux* sur le bien-être d'élèves du secondaire aux Pays-Bas. Il y avance que les enfants évoluant dans un ménage très conflictuel présentent un score de bien-être inférieur à celui d'enfants évoluant dans une famille monoparentale. Cependant, il ajoute que ces derniers présentent également un score de bien-être inférieur aux enfants évoluant dans une famille nucléaire peu conflictuelle, y compris s'ils gardent des contacts fréquents avec leur père.

De fait, Jaap Dronkers conclut son article par une invitation à prendre en compte la « gravité et la fréquence du conflit parental » dans les analyses. Selon lui, l'effet positif de la séparation disparaît, voire s'inverse, si les parents n'ont de « disputes sérieuses qu'une à deux fois par an » : « les élèves du secondaire élevés par seulement un de leurs parents biologiques montrent un niveau moins élevé de bien-être qu'ils ne l'auraient montré si leurs parents *ne se disputant pas si sérieusement* étaient restés ensemble »¹ (Dronkers, 1999, p. 18, l'emphase est personnelle).

On voit ici comment l'évolution de la littérature sur les conséquences du divorce sur les enfants s'est faite en demi-teinte : si la séparation n'apparaît pas comme l'option la *plus néfaste* pour les enfants, elle n'apparaît pas non plus comme l'option leur étant la *plus bénéfique*. En substance, ces évolutions de la littérature ont surtout amené à une focalisation sur le *conflit parental*. Ce dernier y apparaît à la fois comme la cause probable des séparations, mais aussi comme la principale cause du mal-être des enfants. Cette stigmatisation du conflit parental n'est

¹ Citation originale : « secondary-school pupils raised by only one natural parent exhibit a lower level of well-being than they would have exhibited if their not so seriously quarreling parents had remained together » (Dronkers, 1999, p. 210).

cependant pas spécifique à la littérature scientifique, et se retrouve également dans la population générale.

b) Une évolution des mœurs en demi-teinte

La montée de cultures individualistes du couple et de la parentalité s'est accompagnée, selon François de Singly, d'un changement de paradigme quant aux conséquences des séparations sur les enfants. En 1999, il soulignait sur la base d'un sondage de la Sofres réalisé pour l'ordre des avocats de Paris qu'une « bonne séparation » apparaissait, dans l'opinion publique, préférable pour les enfants à une « mauvaise relation » :

« Enfin, une [...] question montre l'importante transformation des attitudes vis-à-vis du divorce puisque le principal argument utilisé pour ne pas se divorcer, ou pour le retarder, l'enfant, occupe une position inverse. Ainsi, la question "lorsque dans un couple marié ayant des enfants, les parents s'entendent mal, estimez-vous que pour le bien des enfants... ?" 21 % des personnes interrogées répondent que les parents ne doivent pas divorcer et 69 % qu'il est préférable que les parents divorcent. C'est un point décisif. Le divorce est possible, il n'est pas réservé aux hommes et femmes qui ne sont que conjoints. Il est ouvert aussi à ceux et à celles qui sont parents. » (De Singly, 1999, p. 13-14)

Au tournant du siècle, la majorité de la population française perçoit ainsi la séparation comme une option *préférable* au maintien d'une relation malheureuse ou conflictuelle. Cette évolution des représentations s'effectue donc en symbiose avec les évolutions de littérature spécialisée. Cependant, on notera qu'un tel changement de paradigme n'implique pas que « l'intérêt de l'enfant » soit évacué de la séparation. Dans le cadre du sondage utilisé par François de Singly, la nécessité de prendre en compte la situation des enfants n'est même pas mise en question, c'est davantage le « contenu » de cet intérêt qui est soumis au débat. En définitive, s'il vaut mieux pour les enfants « un bon divorce » qu'un « mariage malheureux », l'idée qu'un « bon mariage » vaut mieux qu'un « bon divorce » demeure latente. C'est également ce qu'avance François de Singly, toujours sur la base du même sondage :

« Même si le divorce n'est pas en soi un événement souhaitable pour l'enfant, il est meilleur néanmoins que le maintien d'une union forcée entre ses parents. Il vaut mieux – telle est la nouvelle norme qui s'est élaborée progressivement – avoir des parents séparés et heureux qu'avoir des parents malheureux sous le même toit. L'épanouissement de l'enfant exige certaines conditions parmi lesquelles le propre épanouissement de ses parents l'emporte sur le fait de la réunion parentale. » (De Singly, 1999, p. 13-14)

On voit ici que l'idée selon laquelle la présence d'enfants dans une relation « change la donne » quant aux décisions de séparation n'a pas disparu des mœurs. On notera d'ailleurs que cette apparente « nécessité » de prendre en compte l'intérêt des enfants à la séparation n'est pas dépourvue de bases matérielles. En effet, les évolutions du couple depuis les années 1970 n'ont pas remis en cause sa « fonction sociale » d'unité de production chargée de subvenir aux besoins des enfants. De fait, une séparation des parents implique nécessairement pour eux un « changement de vie » : déménagement éventuel, fixation de la résidence principale ou de la résidence alternée, changement d'établissement scolaire, etc.

Cette crainte des conséquences matérielles de la séparation sur les enfants se retrouve d'ailleurs dans le cas des « Living Together Apart », « [ces] couples qui continuent de cohabiter malgré leur désir de se séparer » (Martin et al., 2012, p.649). Dans une comparaison de ces couples en France et aux États-Unis, Claude Martin, Andrew Chelin et Caitlin Cross-Barnet soulignent que les préoccupations quant aux conséquences matérielles et psychologiques des séparations sur les enfants jouent un rôle central au maintien formel de ces relations :

« Dans le contexte français [...] là où l'idéal du "bon divorce" semble préférable dans un contexte où le bien-être des enfants implique l'amour entre les parents, le fait de rester ensemble sans amour semble également incompatible avec le modèle, sauf une fois encore lorsque les conditions matérielles de leur bien-être peuvent être compromises par la séparation » (Ibid., p.663).

On voit ici poindre une dimension cumulative entre les logiques économiques que nous avons présentées dans le chapitre précédent (chapitre 7) et la question de l'intérêt des enfants. Si le maintien d'un couple sans amour apparaît contraire à l'intérêt des enfants et peut inciter à la séparation, les conséquences matérielles de cette dernière peuvent en miroir la décourager. Pour les parents, la situation peut revenir à un arbitrage délicat entre le « moins mauvais des maux ».¹

À la nécessité de prendre en compte les conséquences matérielles de la séparation sur les enfants se superpose celle de leurs éventuels « besoins » psychologiques d'être éduqué par leurs

¹ Sur ce point, il n'est pas inutile de rappeler que la prise en charge des enfants via la cellule conjugale nucléaire n'est pas un fait de nature. Toute l'anthropologie structuraliste, en particulier les travaux de Claude Lévi-Strauss (1979), souligne la grande diversité des formes prises par l'éducation des enfants, qui peuvent être éduqués par l'ensemble du groupe social, ou par d'autres parents n'étant pas leurs géniteurs directs. En ce sens, il revient de garder en tête que cette « nécessité » pour les parents de prendre en compte les conséquences de la séparation sur leurs enfants découle d'une organisation particulière et contingente de la parenté, qui accepte la dépendance des enfants aux ressources de leurs parents.

deux parents. Cette valorisation est également visible chez les couples « Living Together Apart » : les personnes vivant dans ces couples sans amour mettent également en avant l'importance qu'ils ou elles accordent au fait que les enfants puissent bénéficier de la présence de deux figures parentales, et en particulier de la présence d'un père (C. Martin, 2007; C. Martin et al., 2012).

On voit ici que la question de l'intérêt de l'enfant est loin d'avoir disparu du spectre des séparations. Au contraire, elle est susceptible d'aboutir à une certaine exacerbation des tensions psychologiques impliquées par les déceptions amoureuses. D'une part, la relative dédramatisation des conséquences des séparations sur les enfants vient avec une stigmatisation du conflit parental : c'est ce dernier, plus que la décision de séparation, qui est vu comme le plus néfaste pour les enfants. Par ailleurs, s'il semble relativement admis qu'une relation « trop » conflictuelle est mauvaise pour les enfants, se pose toujours la question de savoir où se situe la frontière entre un degré de conflictualité acceptable ou non.

Le cas des personnes « sans-enfant volontaires » étudiées par Charlotte Debest (2013; Debest et al., 2014) illustre également ce maintien d'une certaine hiérarchisation des formes familiales dans l'intérêt supposé des enfants. En effet, ces personnes soulignent d'une part que l'arrivée de l'enfant menacerait leur liberté personnelle, notamment la liberté de changer de partenaires. Paradoxalement, cette menace perçue découle du fait qu'elles « érige [nt] le bien-être de l'enfant en valeur suprême » et qu'« elles assimilent parents séparés et enfant malheureux » (Debest, 2013, p. 129). Leur revendication d'une vie sans enfant s'appuie ainsi sur une volonté d'éviter d'avoir à choisir entre, d'une part, exposer des enfants aux conséquences supposément néfastes d'une séparation et, d'autre part, se trouver « coincé·es » dans une relation parentale.

Ainsi, le problème d'interprétation de base des déceptions amoureuses est amplifié par la présence d'enfants : savoir si « on est heureux·se » dans sa relation n'implique pas seulement son propre intérêt, mais également le leur. Ces derniers pourraient à la fois souffrir d'une relation trop conflictuelle *comme* d'une séparation trop légère, compte tenu des conséquences matérielles et psychologiques qui y sont associées. Or, cette exacerbation des *tensions psychologiques* impliquées par les expériences de déceptions tient également au fait que la présence d'enfants apparaît comme un motif d'intervention *légitime* de tiers, y compris dans la relation entre les parents. En effet, si les injonctions entourant l'intérêt des enfants ne sont pas dénuées de contradictions, elles s'accordent cependant généralement pour condamner le *conflit*

parental. Dès lors, ce dernier peut être l'objet de rappels à l'ordre, avant ou après séparation, et ce de la part de pairs, mais également de professionnels ou de l'État.

3) La régulation de la relation parentale au nom de l'intérêt de l'enfant

a) L'intérêt de l'État pour l'après-séparation

De fait, la diversification des modes de vie en couple et l'augmentation des séparations ont été accompagnées d'un renouvellement des préoccupations publiques quant aux besoins des enfants. Benoît Bastard (2007) constate ainsi que les dernières décennies ont été marquées par une augmentation des études sur la parentalité, entendue comme « "l'être parent", ce qui englobe moins la question de la filiation que celle des relations concrètes entre les pères, les mères et les enfants » (*Ibid.*, p.4). Selon lui, ce gain d'intérêt découlerait notamment d'une volonté des pouvoirs publics de maîtriser les conséquences des séparations sur les enfants :

« De multiples facteurs rendent compte de la diffusion de la notion de parentalité. En premier lieu, c'est bien évidemment l'instabilité des couples qui explique l'intérêt porté aux relations enfants-parents. Les ruptures se banalisent et font partie de la trajectoire normale des individus et du modèle matrimonial contemporain. Dès lors, ne pouvant plus guère compter sur la coprésence durable des parents au sein du couple, on ne peut que vouloir renforcer ces relations entre enfants et parents. » (Bastard, 2007, p. 4)

Il est rejoint en ce sens par Anne Lambert, qui explique la diminution des études sur « l'avant-divorce » par le développement de recherches sur « l'après-divorce ». Considérant les décisions de séparation comme n'étant pas de son ressort, l'État considère néanmoins que son intervention est nécessaire dans l'après-séparation, afin d'en contrôler les éventuelles conséquences néfastes.

« L'État français soutient par de nombreux dispositifs la parentalité (aide au parent isolé, soutien à la garde des enfants) mais "se détourne de la conjugalité comme relation sociale" (Verjus, 2007, p. 4). Depuis plusieurs années, et notamment depuis la libéralisation de l'accès au divorce, la conjugalité est laissée hors de toute intervention étatique ; la parentalité devient progressivement le seul "maillon par lequel l'État lutte contre le "risque familial" (Verjus, 2007, p. 3). Le divorce est ainsi considéré du point de vue de ses enjeux purement parentaux, de sorte que le débat public et la production scientifique qui le nourrit portent presque exclusivement sur le temps de l'après-divorce. » (Lambert, 2009, p. 176)

Cette idée est particulièrement visible dans la réforme du divorce de 2016, qui « déjudiciarise » le divorce par consentement mutuel. L'intervention d'un juge aux affaires

familiales n'est plus nécessaire pour ces procédures de divorce, qui peuvent être enregistrées chez un notaire¹. Cependant, si le couple a au moins un enfant, ce dernier doit être « informé par ses parents de son droit à être entendu par le juge »². S'il le demande, « la convention de divorce doit être soumise à l'homologation du juge aux affaires familiales ». Ce dernier peut refuser l'homologation « s'il constate que la convention préserve insuffisamment les intérêts des enfants ou de l'un des époux » (article 232 du Code civil)³. On voit ici comment la « privatisation » de la relation conjugale s'arrête là où l'intérêt de l'enfant est susceptible d'être menacé.

b) L'« intérêt de l'enfant » : une notion centrale au contenu fluctuant

Cette possibilité d'intervention est d'ailleurs explicitée dans le droit de la famille français, la notion « d'intérêt de l'enfant » y occupant une place centrale, au moins depuis 1975⁴. De fait, le Code civil définit l'autorité parentale comme « un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant » (article 371-1 du Code civil)⁵. Si le contenu de cette notion n'est pas défini explicitement, ce flou de définition est reconnu et assumé par les professionnels (Dumortier, 2013). Comme le souligne Irène Théry (1996, voir en particulier le chapitre 3), cette absence de définition n'a rien d'inhabituel : elle rend la notion adaptable aux situations concrètes et aux évolutions sociales. Inversement, la construction par les tribunaux d'une jurisprudence garantit une certaine cohérence et une certaine homogénéité des décisions judiciaires à court et moyen terme⁶.

¹ Comme souligné dans le chapitre précédent, ces procédures nécessitent cependant que l'acte de divorce soit contresigné par les avocats des divorcé·es. Ces procédures impliquent donc toujours la médiation par des professionnel·les du droit.

² Source : « Divorce par consentement mutuel - Si un enfant des époux veut être auditionné » sur service-public.fr, site officiel de l'administration française, URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36507/0?idFicheParent=F10567#0> [Consulté le 30/04/2023]

³ Source : Légifrance, article 232 du Code civil, URL : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033460857 [Consulté le 30/04/2023]

⁴ Irène Théry souligne bien que les préoccupations vis-à-vis de « l'intérêt de l'enfant » existent bien antérieurement à la réforme du divorce de 1975, mais cette dernière consacre le terme comme seul motif devant motiver les décisions concernant la garde des enfants post-séparation.

⁵ Source : Légifrance, article 371-1 du Code civil, URL : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038749626/2019-12-30 [Consulté le 30/04/2023]

⁶ « En adoptant, malgré tout, un critère aussi indéterminé, la loi de 1975 ne faisait pourtant rien de très exceptionnel. Le droit n'est-il pas empli de ces “notions-cadres” au contenu indéfinissable in abstracto, qui assurent une certaine flexibilité à la norme juridique ? [...] il est tout à fait habituel que le droit laisse

En d'autres termes, si la notion « d'intérêt de l'enfant » consacre la possibilité pour l'État d'intervenir dans la sphère familiale, son contenu est volontairement laissé ouvert. Ce faisant, cet intérêt est nécessairement l'objet de débats sociaux, auxquels les experts en sciences humaines et sociales sont appelés à participer. La littérature scientifique étant amenée à évoluer, le contenu associé à la notion est également appelé à connaître des évolutions. Irène Théry (1996) souligne ainsi qu'il était relativement admis en 1975 qu'il était préférable pour l'enfant qu'il ne conserve des liens privilégiés qu'avec un seul de ses parents. Cependant, les décennies suivantes ont été marquées par valorisation de la « coparentalité », le maintien de relations avec les deux parents apparaissant comme primordial pour le bien-être des enfants¹.

c) Une nouvelle police de la « coparentalité » ?

De fait, le principe de coparentalité est aujourd'hui central dans le droit de la famille français. Si le contenu de « l'intérêt de l'enfant » n'est toujours pas explicité, le droit consacre actuellement le principe de « coparentalité » : il considère que le maintien d'une relation de l'enfant avec ses deux parents fait partie de son intérêt, indépendamment de la relation qu'entretiennent ces derniers. Cette préoccupation se retrouve d'ailleurs dans la loi sur l'autorité parentale de 2002, qui inscrit dans le droit le fait que la séparation est « sans incidence sur la règle de dévolution de l'exercice de l'autorité parentale. Chacun des père et mère doit maintenir des relations personnelles avec l'enfant et respecter les liens de celui-ci avec l'autre parent » (article 373-2 du Code civil).

Cette évolution du droit, qui a donc accompagné les changements de mœurs présentés plus haut, implique également une forme de stigmatisation du conflit parental. Céline Bessière, Émilie Biland et Aurélie Fillod-Chabaud (2013) soulignent que les juges aux affaires familiales sont - en principe du moins - de grandes promoteur·ices du principe de la coparentalité. Ce faisant, ils et elles peuvent être amenés lors d'audiences à effectuer des « rappels à l'ordre » aux parents risquant de s'écarter de cette norme après la séparation :

« À cet égard, les rares demandes d'exercice exclusif de l'autorité [...] sont appréhendées avec méfiance et conduisent les juges à rappeler, parfois avec

à la jurisprudence le soin de donner un contenu précis à une référence qui dans les textes demeure largement virtuelle » (Théry, 1996, p. 139).

¹ Ici encore, ces débats sont ponctués de recours aux sciences humaines et sociales. On renvoie ici au développement qu'Irène Théry consacre aux débats entourant la garde alternée en France et aux États-Unis, et sur les utilisations de la littérature psychologique disponible sur ces périodes (Ibid., p. 133-149).

virulence, le principe de la coparentalité, la référence à la psychologie confortant la norme juridique. » (Bessière et al., 2013, p. 128)

On retrouve en effet une certaine stigmatisation du conflit entre les parents dans toute une littérature dédiée aux relations entre parents et enfants après les séparations (Biolley & Rubini, 2012; Clerget, 2004; Dupont, 2018). Cette littérature n'hésite pas, par ailleurs, à délivrer des propos très normatifs, invitant les parents à la « responsabilité » dans la séparation au nom du bien-être de leurs enfants¹. La stigmatisation du conflit parental, bien installée dans la population générale, est donc également appuyée par l'État et par un ensemble plus général de « producteurs "autorisés" de discours sur la famille » (Doyon et al., 2013, p. 8).

Cette nouvelle normativité a amené Benoît Bastard à parler d'une « nouvelle police de la parentalité » et d'un « nouvel ordre parental » (Bastard, 2007), valorisant la « bonne séparation » ou le « bon divorce »² s'effectuant sans conflit entre parents. Comme il le souligne, cette injonction n'est pas sans contradictions avec la privatisation théorique de la sphère conjugale. Elle peut alors se muer pour les parents en « obligation de s'entendre », et ce malgré les conflits découlant de leur vie amoureuse :

« La régulation des ruptures s'appuie sur l'impératif du maintien des relations enfants-parents autrement dit, sur l'idée que les conjoints, grâce aux accords qu'ils nouent, doivent se montrer aptes à assurer la circulation de leurs enfants entre eux. C'est une tendance inverse [à la privatisation de la vie conjugale], puisqu'en l'occurrence, c'est un souci d'ordre public qui prévaut ici s'agissant de la prise en charge des enfants [...] pour les conjoints, il s'agit d'une véritable "obligation de s'entendre", en ce qui concerne leurs enfants, alors même qu'ils se trouvent en conflit, parfois aigu » (Bastard, 2007, p. 6).

La « nécessité » de prendre en compte l'intérêt des enfants dans toute décision conjugale est donc encore présente, mais elle peut même être l'objet d'injonctions de l'État et de professionnel·les autorisé·es. Ces injonctions participent en partie à la stigmatisation du conflit parental, conçu comme le principal facteur de déstabilisation des enfants. Par ailleurs, le fait que l'éducation et la survie des enfants soient toujours confiées au couple parental entretient également l'image de séparations *déstabilisatrices* pour les enfants : ces dernières transforment

¹ Sébastien Dupont invite ainsi dans un article publié en 2018 dans *Recherches familiales* et intitulé « Maintenir le dialogue entre les parents : la priorité de l'après-séparation », à « écouter les souffrances des parents, les aider lorsqu'ils en ont besoin, mais aussi les responsabiliser et croire en leurs capacités à dialoguer et à dépasser leurs différends, pour améliorer la vie de tous » (Dupont, 2018, p. 15).

² Ce point avait déjà été relevé par Irène Théry dans son étude sur les tribunaux de Paris en 1981 (Théry, 1996).

bien, dans les faits, leurs conditions de vie. Si elles semblent donc *préférables* au maintien d'une mauvaise relation, elles apparaissent malgré tout comme plus dommageables que le maintien d'une relation « normale ».

Si l'ensemble de ces discours portent « officiellement » sur l'après-séparation, ces derniers font « tâche d'huile », et participent au maintien d'une certaine hiérarchisation des formes familiales. Or, nos entretiens montrent que cette hiérarchisation produit également des effets sur l'avant-séparation¹ : elle exacerbe les tensions psychologiques rattachées à gestion des déceptions, parfois déjà amplifiées par la dimension économique du couple. En poussant « à la responsabilisation des parents » vis-à-vis de leurs décisions conjugales, ces discours présentent le bonheur conjugal comme une question débordant le simple intérêt privé des conjoint·es. Ce faisant, la notion d'intérêt de l'enfant constitue toujours un puissant *régulateur* des envies de séparation. Cependant, elle n'agit pas tout à fait de la même manière sur les envies de séparation des hommes et des femmes.

B - La régulation des envies de séparations via la question de l'intérêt de l'enfant

L'arrivée d'un enfant dans une relation de couple vient donc « ajouter » une logique concurrente à celle de la « relation pure » dans la gestion des déceptions : son « intérêt » peut ainsi venir atténuer des envies de séparation déjà présentes. Cet effet est visible dans le parcours des enquêté·es ayant connu une séparation avec le père/la mère de leur(s) enfant(s). Si la plupart d'entre eux/elles évoquent des séparations souvent « heureuses », elles et ils témoignent malgré tout d'un certain attachement vis-à-vis du modèle de la famille nucléaire.

1) La persistance d'une valorisation de la famille nucléaire « pour les enfants »

a) La famille nucléaire : un idéal normatif

Parmi les enquêté·es ayant traversé une séparation avec enfants, peu nous font part de ruptures conflictuelles : la plupart adhèrent à la norme du « bon divorce », et décrivent souvent avec une certaine fierté le fait d'avoir réussi à conserver une relation apaisée avec « le père » ou « la mère » de leurs enfants. L'ancien·ne conjoint·e est souvent l'objet d'éloges appuyés pour l'importance qu'il ou elle continue d'occuper dans leur vie, et éventuellement pour ses

¹ Le cas des « sans-enfants volontaires » présenté plus haut montre même que ces injonctions produisent un effet chez les personnes qui n'ont pas d'enfants.

qualités parentales. Ces décisions de *rupture du couple* ne sont, dans la grande majorité des cas, pas l'objet de regrets et sont présentées par les enquêté·es comme « la bonne chose à faire ».

Cependant, ils et elles font malgré tout souvent part de regrets quant à la *rupture familiale* impliquée par la séparation. Ils et elles continuent ainsi d'attribuer une certaine importance au modèle de la famille nucléaire. C'est par exemple le cas d'Émilien (hétérosexuel, 65 ans, ancien employé de service public, en couple depuis 30 ans, marié depuis 10 ans), dont nous avons assez longuement parlé dans le chapitre 5. Il s'agit de l'homme ayant traversé ce qui appelle une « période de bordel sentimental », durant laquelle il effectue des aller-retour fréquents entre deux relations : celle avec son ex-femme avec qui il a une fille, et celle avec sa femme actuelle.

De fait, s'il quitte une première fois son ex-femme à la suite de sa rencontre avec la seconde, l'ancien couple marié tente à deux reprises de se remettre ensemble. Lorsque je lui demande ce qui l'a amené à revenir vers son ex-femme, Émilien évoque un certain attachement à l'image du « couple idéal », et en particulier au couple parental :

Sans être mariage, j'ai mis le couple sur un piédestal, je pense, pendant un moment ; tu vois ? [...] Quand les gens nous disaient qu'on était le couple idéal, ça m'a fait du mal de le casser. Intellectuellement, tu vois ? En dehors de tout sentiment amoureux [...], je me suis déçu. J'avais mis pas que le mariage, mais la vie de couple, la fidélité... j'étais pas un peu réac, mais je me suis rendu compte j'avais placé ça assez... assez haut. Comme ça. [...] j'avais tellement d'admiration pour... pour mon ex-femme, je l'idéalisais tellement, j'idéalisais tellement le fait d'avoir une fille... c'était mon idéal de vie. Tu vois ? De... d'être avec cette femme-là, d'avoir ma fille, de... (pause) voilà, j'avais mis ça sur un truc... surhumain.

(Émilien, 65 ans, hétérosexuel, ancien employé de service public, en couple depuis 30 ans, marié depuis 10 ans, deux enfants dont un d'une précédente union)

Cet attachement au modèle nucléaire de la famille et d'autant plus marquant que, comme l'explique Émilien, il n'est pourtant « pas très mariage » : de fait, lorsqu'il se marie avec sa première femme, c'est surtout « pour faire plaisir » à leurs parents respectifs. Par conséquent, son attachement au modèle nucléaire semble le surprendre à moitié, lui paraissant presque « un peu réac ». S'il décrit avec beaucoup de passion la relation qu'il a avec sa deuxième femme (avec qui il a eu un autre enfant), il s'avoue malgré tout « lui-même déçu » par son incapacité à incarner le modèle de la famille nucléaire.

b) Une valorisation de la famille nucléaire en partie appuyée sur ses bénéfiques supposés pour les enfants

Lilianne (58 ans, intermittente dans l'audiovisuel, en couple depuis 5 ans) nous fait part d'une déception similaire. Elle évoque en des termes très élogieux son ancien mari, avec qui elle a divorcé en 2007 après plus de 20 ans de relation et deux enfants communs. À bien des égards, elle et lui cochent toutes les cases du « bon divorce », s'effectuant sans conflit et dans le dialogue. Tous deux souhaitent divorcer, et l'organisation logistique de la séparation se fait sans heurt. Ils conservent de bonnes relations encore aujourd'hui (« on a pris le même avocat, 9 mois après on était séparés, on était d'accord sur tout ! Donc voilà, ça faisait encore partie de notre histoire, ce qui fait qu'aujourd'hui on s'entend très bien, on passe... des fêtes de Noël ensemble, on s'appelle, on prend des nouvelles... »).

Elle m'avance d'ailleurs que son ancien mari « sera toujours le plus important » de ses amoureux, à la fois compte tenu de la durée de leur relation, de l'éducation « équilibrée » qu'ils ont donnée à leurs enfants, et du lien qu'ils partagent encore. Elle connaît d'autres relations après son divorce, et est en couple depuis 5 ans avec un autre homme au moment de l'entretien, relation qu'elle présente comme très épanouissante et dans laquelle elle apprécie leur indépendance réciproque. Ce point l'amène à décrire sa vie sentimentale actuelle de manière très positive, même si elle ajoute un certain regret quant au fait de s'être séparé « du père de ses enfants » :

*Donc non, moi j'adore ma vie, et j'adore ma vie amoureuse. Mais, si je pouvais encore ajouter un truc : si j'avais pu rester avec le père de mes enfants... Hé bah franchement, c'est encore ce que j'aurais préféré. Parce que je trouve ça assez beau... et puis euh... je trouve que ça a du sens. Et puis pour les enfants c'est quand même pas mal quoi ! Aussi, je pense... voilà.
(Lilianne, 58 ans, intermittente dans l'audiovisuel, en couple depuis 5 ans, 2 enfants d'une précédente union)*

On voit ici dans le regret qu'elle exprime une certaine idéalisation du couple parental, associée à une préoccupation pour les enfants. Dans ces situations se cristallisent toutes les ambivalences de la notion d'intérêt de l'enfant associée aux séparations : si la plupart des enquêtés – si ce n'est la totalité – s'accordent à dire qu'une bonne séparation vaut mieux qu'une relation malheureuse, ils et elles regrettent malgré tout d'avoir dû « en arriver là ».

Cet attachement à la cellule familiale par idéal, mais également parce qu'elle apparaît comme « le meilleur cadre » pour le développement des enfants se présente dans leurs récits comme un facteur ayant contribué à *retarder* leurs séparations. Cependant, ils et elles avancent

aussi que la question de « l'intérêt de l'enfant » a pu avoir un effet exactement *inverse*. En effet, la notion d'intérêt de l'enfant n'est pas une notion univoque, il peut ainsi être difficile pour les individus de savoir « de quel côté » cet intérêt se trouve lorsqu'ils et elles traversent une période de déception. Ce faisant, si la présence d'enfants vient avec des contraintes sur la gestion des déceptions, ces contraintes n'ont pas un effet uniforme sur les envies de séparation.

2) Les effets contradictoires de l'intérêt de l'enfant sur les envies de séparation

L'effet de la présence d'enfants sur la probabilité qu'un couple se sépare est bien documenté, en particulier dans les approches du divorce en termes de choix rationnel (Heaton, 1990; Kalmijn & Poortman, 2005; Waite & Lillard, 1991; Xu et al., 2015). Ces travaux dégagent des tendances relativement congruentes à un niveau international : la présence d'enfant(s) diminue le « risque de divorce », en particulier lorsque les enfants sont jeunes. Ces approches adoptant une perspective quantitative, les mécanismes concrets menant à cet « effet protecteur » vis-à-vis du divorce n'y sont pas l'objet de traitements frontaux. Ce faisant, la description de cet effet est souvent abordée à travers des termes relativement abstraits, présentant parfois les enfants comme « une forme de capital marital liant les époux·ses ensemble » (Kalmijn et Poortman, 2005, p. 204)¹.

Dans nos entretiens, l'effet de la présence d'enfants sur la gestion des déceptions est cependant moins unilatéral que ne le donne à voir cet effet « protecteur » des enfants « contre le divorce ». Comme nous l'avons vu, les discours entourant « l'intérêt des enfants » stigmatisent le conflit parental, ce qui peut inciter à la séparation pour « protéger les enfants ». En ce sens, la présence d'enfants peut aussi bien *décourager* les envies de séparation qu'*inciter* à y donner suite. Ces deux effets ne sont d'ailleurs pas exclusifs : ils peuvent très bien cohabiter, et exacerber les tensions psychologiques associées aux expériences de déceptions.

a) L'effet modérateur de la présence d'enfants sur les envies de séparation

Le cas d'Émilien illustre par l'extrême l'effet *modérateur* de la présence d'enfant sur la séparation. Durant sa période de « bordel sentimental », il est amené à retenter à deux reprises de revenir vivre avec sa première femme et sa fille. Celui-ci avance ainsi avoir eu « beaucoup

¹ « Children are generally believed to function as a form of marital capital that ties spouses together. »

de chance », son ex-femme ayant été « hyper arrangeante » dès leur première séparation pour lui permettre de continuer à voir sa fille :

Enquêteur : question un peu bête, mais tu dirais que le fait qu'il y avait ta fille, ça a complexifié l'affaire ?

Ouais. Ouais. Ouais. C'est un... ouais ouais ça complique... Sentimentalement parlant, toute cette période-là, j'étais pas bien amoureux comme je te l'ai décrit, j'étais pas bien sentimentalement, et j'avais besoin – enfin là-dessus c'est comme tous les parents – mais moi j'avais besoin de voir ma fille. J'avais de la chance !... Quand j'étais chez mon père, j'allais la chercher à l'école, je l'avais un week-end sur deux mais... je l'avais en semaine aussi ! Je pouvais la voir trois week-ends de suite ! [...] Brigitte [son ancienne épouse] m'a toujours hyper aidé là-dedans. Ça m'a pas créé de soucis.

(Émilien, 65 ans, hétérosexuel, ancien employé de service public, en couple depuis 30 ans, marié depuis 10 ans, deux enfants dont un d'une précédente union)

Si son ex-femme ne lui pose pas de soucis logistiques pour qu'il continue à voir sa fille, le maintien de ce lien parental lui en pose en termes sentimentaux. En l'occurrence, Émilien me décrit longuement les périodes de doutes auxquelles il était exposé par l'entretien d'échanges réguliers avec son ex-femme, pour qui il éprouvait toujours une forme d'affection :

Enquêteur : Si on revient au fait qu'à un moment vous ayez retenté le coup avec Brigitte [son ex-femme], justement, y'a eu un événement déclencheur qu'a fait que tu as dit à Catherine [sa femme actuelle] que fallait arrêter et que tu allais retenter le coup avec Brigitte [son ancienne épouse]...

(En coupant la parole) C'était toujours les mêmes éléments déclencheurs, c'était que j'étais malheureux et que j'arrivais pas à m'en tirer si tu veux. Donc je passe une période de... d'euphorie avec Catherine 3-4 mois, je croyais m'en être tiré, tout allait bien et pis... et puis le manque revenait, et quand j'allais chercher Aurélie [sa fille] et que je voyais Brigitte, à chaque fois ça me remuait et tout ! Et je remettais ça en cause, et je repartais en mode « nan nan nan, mais c'est elle que t'aimes ! » tu vois c'était ça le truc !

(Émilien, 65 ans, hétérosexuel, ancien employé de service public, en couple depuis 30 ans, marié depuis 10 ans, deux enfants dont un d'une précédente union)

On voit ici comment la *relation parentale* qu'Émilien a continué d'entretenir avec la mère de sa fille l'a également incité à essayer de reformer une *relation conjugale*. De ce point de vue, la présence d'enfant peut avoir un effet plus profond sur la gestion des déceptions que ne le laisserait entendre l'idée de couples « restant ensemble pour les enfants ». En participant à l'entretien d'échanges entre les parents, la présence d'enfant pourrait entretenir pour les parents un certain flou sur la « nature » de leur relation et de l'éventuelle affection qui la traverse.

b) L'effet incitateur de la présence d'enfants sur les séparations

Inversement, la présence d'enfants peut se muer en incitation à la séparation. Reprenons le cas de Marie-Jeanne (65 ans, ancienne fonctionnaire de catégorie A, en couple depuis 4 ans), pour illustrer ce point. Cette dernière a divorcé d'un précédent mariage en 1992, alors que le divorce commençait déjà selon elle à se banaliser¹ (« ça commençait à rentrer dans les mœurs, dire "oh t'as vu celle-là gnagnagna elle est divorcée", bon non... »). Elle évoque comme « cause » de long terme du divorce des divergences quant à l'éducation des enfants. Cependant, la perspective de séparer les enfants de leurs parents vient également atténuer ses envies de rupture :

Enquêteur : Qu'est-ce qui a amené au divorce au final ?

Bah en fait... c'est quand même... c'est un peu ce que j'avais amorcé quand j'ai parlé de différences culturelles, euh... là ça commençait à peser, surtout au niveau des enfants. Surtout au niveau des enfants. Et là, en fait, lui il avait... en fait je pense qu'au niveau éducation des enfants, on avait un peu genre, une génération d'écart quoi. Lui... il avait été élevé à coup de trique [...] Mais, bon par rapport à moi, fille d'institut et tout, un peu soixante-huitarde attardée, au niveau des enfants on était jamais d'accord. Jamais, jamais d'accord (Inspire) Alors lui il était très sévère, moi ça me rendait malade. Et là on a commencé à se méseprendre, vraiment, et ça commençait à devenir très très compliqué. Très compliqué. (Pause) Et bon, là par contre, interviennent les stéréotypes auxquels j'essayais de résister, c'est-à-dire bon mais... le fait de me séparer en ayant des enfants, ça ça me posait problème quand même. (Pause) Ça a été... ça a été... on a divorcé en 1992 (Pause prolongée) là c'était pénible parce que... 'fin c'était une période très difficile pour moi parce que je voulais/je voulais pas quoi donc (petit rire) ! (Pause prolongée) [...] Donc en fait, après on a souhaité se séparer quoi, c'était vraiment plus vivable quoi ! C'était insupportable

Enquêteur : Donc ça a pris du temps

(Reprenant en même temps) ce que je veux dire c'est qu'il a fallu que ça soit réellement très insupportable pour que je me résolve à... voilà.

(Marie-Jeanne, 65 ans, hétérosexuelle, ancienne fonctionnaire de catégorie A, en couple depuis quatre ans, deux enfants issus d'une autre relation)

On voit ici que dans la situation de Marie-Jeanne, la question des enfants intervient simultanément comme un facteur semblant *inciter* au divorce, et comme un facteur semblant le *décourager*. D'une part, les méthodes éducatives du père de ses enfants posent problème par leur trop grande sévérité : la séparation pourrait donc leur être bénéfique. D'autre part, certains

¹ On enregistre 107 994 divorces en 1992, contre 93 892 dix ans plus tôt (1982), et 115 861 dix ans plus tard (2002).

« stéréotypes familiaux » avec lesquels elle souhaite maintenant marquer une distance décourageant ses envies de séparations :

*À l'époque quand même, ça se faisait déjà, hein, de divorcer. Mais, bon. Y'avait deux choses :... y'avait... être divorcée c'était... c'était pas très glorieux quand même, y'avait une connotation négative quand même. Et puis bah de séparer... les parents, les enfants quoi.
(Marie-Jeanne, 65 ans, hétérosexuelle, ancienne fonctionnaire de catégorie A, en couple depuis quatre ans, deux enfants issus d'une autre relation)*

En définitive, c'est surtout la rencontre par son ancien mari d'une autre personne qui lui permet de quitter cette période de « je voulais/je voulais pas ». De fait, cet événement déclencheur s'impose à elle comme un « soulagement » (« comme je vous le disais, j'étais très mal et... j'étais tiraillée sans arrêt entre le fait de le faire et de pas le faire et puis, bah du coup, c'était un soulagement parce que la décision finalement ne venait pas de moi ! »).

Sa situation invite ainsi à prendre de la distance avec le portrait dressé par les statistiques d'un effet purement « protecteur » des enfants vis-à-vis du divorce. Si la présence d'enfants semble bien avoir un effet majoritairement *modérateur* sur les envies de séparation, nos entretiens montrent qu'elle peut exercer en même temps un effet inverse. Lorsque les tensions semblent déborder sur les enfants, la séparation peut apparaître comme une forme de *devoir social* visant à leur protection. Plus encore, considérer la dimension éventuellement contradictoire de ces incitations permet de donner sens à certaines différences de genre relevées dans la littérature.

3) Un effet différencié en fonction de la catégorie de sexe ?

Dans le chapitre précédent, nous avons relevé un éventuel effet de la présence d'enfants sur la probabilité, pour les hommes, d'être quittés unilatéralement. Dans le cadre du module portant sur la dernière séparation de relation cohabitante, les hommes décrivant une relation avec enfant étaient ainsi plus susceptibles de dire qu'ils avaient été quittés que ceux décrivant une relation sans enfant (**Tableau 15, p. 303**). Si cette différence ne se retrouvait pas dans les réponses des femmes ou dans le modèle de régression appliqué à l'ensemble des répondant·es, elle rejoint une partie de la littérature sur cette question.

Dans leur article sur l'initiative du divorce aux Pays-Bas, Matthijs Kalmijn et Anne-Rigt Poortman (2005) relèvent que la présence d'enfants n'a pas exactement le même effet en fonction de la catégorie de sexe. Si la présence d'enfant diminue la probabilité d'initier un

divorce pour tout·es, cet effet régulateur serait plus marqué pour les hommes. Les auteur·ices avancent que cette différence d'effet découlerait d'une différence de « coût du divorce » en fonction de la catégorie de sexe : pour les femmes, ces coûts seraient surtout économiques ; pour les hommes, ces coûts seraient davantage sociaux.

a) Un coût économique renforcé pour les femmes

Pour les femmes, il s'agirait d'une forme d'anticipation vis-à-vis de la précarité économique, les femmes seules avec enfants se trouvant dans des situations économiques plus précaires (Poortman, 2000; Raz-Yurovich, 2013; Smock, 1994). Si la littérature disponible se réfère surtout aux situations nord-américaines et à certains pays d'Europe du Nord, cette précarisation se retrouve dans la plupart des pays européens, même si elle connaît des variations en fonction des systèmes de protections sociales disponibles (Uunk, 2004). De fait, cette précarisation des femmes après séparation se retrouve dans le cas français. Les familles monoparentales centrées sur les mères présentent des taux de pauvreté plus importants que celles centrées autour des pères, notamment parce que ces derniers « sont aussi nettement plus souvent en emploi (81 % contre 67 %, en 2020) et moins fréquemment au chômage (10 % contre 18 %) que les mères dans la même situation familiale » (Algava et al., 2021, p. 4).

On peut ainsi noter que l'arrivée de l'enfant est susceptible de renforcer l'effet de la dépendance économique souligné dans le chapitre 7. En l'occurrence, la présence d'enfants amplifie les écarts femmes/hommes dans la répartition du travail domestique. À partir des données de l'enquête *Emploi du Temps* (2009-2010), Clara Champagne, Ariane Pailhé et Anne Solaz soulignent que le temps de travail domestique des femmes augmente avec le nombre d'enfants, alors que l'inverse se produit pour les hommes : « les mères de 3 enfants et plus consacrant chaque jour 41 minutes de plus aux tâches domestiques que les femmes sans enfant. Pour les hommes au contraire, le travail domestique diminue quand la descendance s'accroît » (Champagne et al., 2015, p. 212-213).

Cette comparaison diachronique pourrait être attribuée à des effets de structure : les couples avec le plus d'enfants pourraient éventuellement adhérer à une spécialisation plus marquée des rôles de genre. Cependant, ces inégalités impliquent probablement un effet propre de la parentalité. Arnaud Régnier-Loilier (2009), à partir de données interrogeant les *mêmes couples* avec trois ans d'écart (Étude des relations familiales et intergénérationnelles, « Erfi »), montre ainsi que l'arrivée d'enfants est bien liée à une accentuation des inégalités de travail domestique. L'augmentation du temps de travail domestique des femmes s'accompagnerait

souvent pour elles d'une diminution du temps d'activité rémunérée (Pailhé & Solaz, 2006; Régnier-Loilier, 2009). Cette amplification des inégalités avec l'arrivée d'enfants est d'ailleurs « mal vécue par les femmes » (Régnier-Loilier, 2009, p. 2), leur satisfaction concernant la répartition des tâches domestiques décroissant avec le nombre d'enfants.

Cet effet de l'arrivée de l'enfant est d'autant plus marquant que les activités comptabilisées par Clara Champagne, Ariane Pailhé et Anne Solaz dans le « temps domestique » n'incluent pas le « temps parental »¹, c'est-à-dire les activités « explicitement consacrées aux enfants » (Champagne et al., 2015, p. 212). En 2010, ce travail était assumé à 65 % par les femmes. Même si les hommes ont augmenté leur temps parental moyen entre 1985 et 2010, les femmes ont fait de même, ce qui implique qu'en définitive, « ces dernières y consacrent toujours plus du double de temps, quotidiennement » (Champagne et al., 2015, p. 212).

L'amplification des inégalités dans la répartition du travail domestique, à laquelle s'ajoute l'inégale répartition du « travail parental », gagne à être mise en perspective avec le propos du précédent chapitre : le travail domestique et parental constitue un travail gratuit, ne donnant lieu à aucune rémunération et n'ouvrant pas l'accès à certaines protections sociales. Par ailleurs, cette augmentation du temps domestique s'accompagne d'une diminution du temps salarié des femmes, « la naissance et l'éloignement de l'emploi jou[a]nt ici en synergie » (Régnier-Loilier, 2009, p. 4). L'arrivée d'enfants entraîne donc une exacerbation des inégalités économiques internes au couple, et participe à l'entretien de la dépendance économique des femmes aux hommes. Ce faisant, elle est susceptible de renforcer les effets de la dépendance économique des femmes que nous avons abordés dans le chapitre précédent.

Parallèlement à l'exacerbation de la dépendance économique des femmes, l'arrivée d'enfants ajoute également d'autres enjeux à la « logistique de la séparation » abordée au chapitre 7. Nous y avons longuement détaillé le cas du divorce de Béatrice : sa situation de précarité économique était également renforcée par le fait qu'elle souhaitait quitter le domicile familial avec ses enfants. C'est notamment sur ce point que l'aide financière de son père a joué

¹ « Le temps domestique correspond à la somme des temps consacrés à la cuisine, à la vaisselle, au ménage, à l'entretien du linge, aux courses et achats divers, aux tâches administratives, et aux activités dites de semi-loisir (bricolage, jardinage, soin d'animaux domestiques, par exemple) [...] Le temps parental correspond, lui, aux activités déclarées explicitement comme consacrées aux enfants ; il comprend les activités de soins, d'aide aux devoirs, de loisir et sociabilité et de transport. Le temps d'organisation du temps des enfants et de gestion mentale du quotidien, non quantifiable, n'est pas comptabilisé. » (Champagne et al., 2015, p. 212)

un rôle déterminant, en lui permettant de louer un logement suffisamment grand pour l'accueillir elle et ses enfants.

b) Un coût social plus important pour les hommes ?

L'idée selon laquelle le coût économique de sortie de relation aurait un effet désincitateur pour les femmes n'est donc pas dépourvue de base empirique. Les hommes n'étant pas exposés aux mêmes risques, l'effet atténuateur de la présence d'enfants sur leur propension à initier une séparation est plutôt abordé en termes de « conséquences sociales ou culturelles » (Kalmijn & Poortman, 2005). Ces dernières évoquent une réalité statistique dans la plupart des pays européens, à savoir le fait que les enfants tendent à résider avec la mère après les séparations. Les hommes seraient amenés à davantage taire leurs envies de séparation par « peur de perdre contact avec leurs enfants » (Kalmijn & Poortman, 2005, p. 212).

Il est certes vrai que, dans le cas français, les femmes se retrouvent à la tête des familles monoparentales dans 85 % des cas (INSEE, voir de Palzaola & Rignols, 2018, p. 28). De même, la justice française tend, dans la majorité des cas, à fixer la résidence principale des enfants chez la mère après une séparation. En 2012, un rapport du ministère de la Justice avançait, sur la base de 6042 décisions définitives que « la résidence chez la mère a été prononcée dans 71 % des situations, la résidence en alternance dans 17 % des situations, la résidence chez le père dans 12 % des situations et la résidence chez un tiers dans des cas très marginaux (0,1 %) » (Guillonnet & Moreau, 2013, p. 5). Cependant, il faut noter que ce déséquilibre découle d'un certain consensus entre les parents, que la justice se limite la plupart du temps à entériner :

« Si les pères et les mères s'opposent peu au tribunal sur la fixation du lieu de résidence de leurs enfants, c'est parce que leurs demandes sont souvent convergentes : un très grand nombre de mères, mais également un grand nombre de pères, s'accordent sur le fait que leurs enfants doivent vivre chez la mère » (Bessière et al., 2013, p. 129).

Comme le soulignent Céline Bessière, Émilie Biland et Aurélie Fillod-Chabaud (*Ibid.*), ce relatif consensus découle en partie de l'amplification, avec l'arrivée de l'enfant, de la division sexuée du travail. Les mères s'occupant déjà davantage des enfants avant la séparation, il apparaît de ce fait « préférable » pour elles, mais également pour les pères et dans une certaine mesure pour la justice, de prolonger cette spécialisation. Plus que le marqueur d'une « justice de sexe » fondamentalement « anti-pères », le déséquilibre dans la fixation de la résidence principale doit davantage être perçu comme le prolongement d'inégalités de sexe dans le travail parental. Comme le synthétise Aurélie Fillod-Chabaud, « loin d'être hostiles aux pères, les JAF

[Juges aux Affaires Familiales] se positionnent au cœur d'une entreprise de reconduction de l'ordre des sexes : ils avalisent les accords déjà en place dans le couple en attribuant massivement aux mères la résidence des enfants » (Fillod-Chabaud, 2017, p. 5).

Si cette répartition est donc relativement peu imposée aux hommes, nous aurons l'occasion de voir qu'elle peut cependant générer, chez certains, une peur de perdre contact avec leurs enfants. Matthijs Kalmijn et Anne-Rigt Poortman avancent même que ce « coût social » du divorce pour les pères aurait un effet plus marqué sur leur propension à ne pas divorcer que ne l'aurait le « coût économique » du divorce pour les femmes : la présence d'enfant « semble affecter plus fortement la décision des hommes de (ne pas) divorcer que la décision des femmes » (2005, p. 1)¹.

Les données de l'enquête *Épic* invitent cependant à nuancer cette hiérarchisation. Il était demandé aux individus en couple ou en relation amoureuse importante au moment de l'enquête (n=5607) s'ils avaient déjà envisagé, « personnellement » de se séparer. Il était ensuite demandé à ceux et celles ayant répondu que cela « avait été le cas par le passé, mais que ce n'était plus le cas maintenant » (n=497) la « raison principale pour laquelle ils ne s'étaient pas séparés », avec un choix possible dans une liste de 7 modalités. En portant une focale sur les enquêtés ayant des enfants avec leurs conjoint·e actuel·le (n=340), on constate que les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'évoquer la question des enfants (**Tableau 17, ci-dessous**) : 36 % des femmes en couple avec enfants ayant déjà envisagé de mettre fin à leur relation disent qu'elles ne se sont pas séparées « pour [leurs] enfants, pour [leur] famille », contre 23 % des hommes dans la même situation (soit un écart de 13 points de pourcentages).²

¹« Children [...] seem to affect men's decision to (not) divorce more strongly than women's decision. » (p.1)

² Précisons ici que la significativité du test de Khi² n'est pas la simple conséquence de la contribution à la distance du Khi² de la modalité « Autres raisons ». Un autre tri croisé excluant cette modalité de réponse et ne conservant que les trois autres est associé à une p-value inférieure à 0,01 (**).

Tableau 17 – Raison principale pour laquelle la séparation n’a pas eu lieu selon la catégorie de sexe (relation en cours avec enfants)

	En raison de vos sentiments	Pour vos enfants, votre famille	Vous pensiez pouvoir améliorer les choses	Autres raisons	Total	Effectifs
Femme	31 %	36 %	15 %	18 %	100	231
Homme	51 %	23 %	15 %	11 %	100	109
Ensemble	38 %	31 %	14 %	17 %	100	340

Khi² : *(p<0.05).

Lecture : À la question « Quelle est la principale raison pour laquelle vous ne vous êtes pas séparés ? », 36 % des femmes en couple avec enfants, ayant envisagé de mettre fin à leur relation dans le passé, ont répondu « pour [leurs] enfants, [leur] famille ».

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine, âgées de 26 à 65 ans, en relation amoureuse importante/en couple avec enfants au moment de l’enquête, et ayant envisagé d’y mettre fin par le passé (n=340).

Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014

Inversement, les hommes évoquent plus volontiers leurs sentiments comme raison principale du maintien de la relation : c’est le cas de 51 % d’entre eux, contre 31 % des femmes (soit un écart de 20 points de pourcentages). Chez les hommes, ce sont donc les sentiments qui sont évoqués comme raison principale du maintien de la relation, alors que ce sont les enfants qui constituent la raison la plus évoquée par les femmes¹. Au global, la présence d’enfants semble donc exercer un effet *régulateur* des envies de séparation plus prononcé chez les femmes que chez les hommes.

Ce résultat peut sembler éventuellement paradoxal avec l’idée défendue par Matthijs Kalmijn et Anne-Rigt Poortman (2005) d’un effet plus marqué de la présence d’enfants sur l’initiative des séparations des hommes. Il peut également sembler contradictoire avec l’effet similaire – bien que limité au modèle des hommes – que nous avons relevé au chapitre précédent (**Tableau 15, p. 303**). Cependant, ces deux observations ne sont pas nécessairement incompatibles si l’on garde en tête le fait que « l’intérêt de l’enfant » n’a pas un effet uniforme sur les envies de séparation : s’il peut *décourager* la rupture, il peut également y *inciter*.

Pour les hommes, la question de l’intérêt de l’enfant pourrait avoir un effet plus uniformément *décourageant*. L’idée que les enfants partagent une relation privilégiée avec leur mère et qu’ils risquent de rester avec elle après séparation poserait une alternative relativement claire aux pères : rester en relation, ou risquer de perdre contact avec leurs enfants. Pour les

¹ Concernant l’écart hommes/femmes pour la modalité « Autres raisons » (7 points d’écart), il découle surtout des écarts sur la modalité « Pour des raisons pratiques, matérielles, financières », choisie par 6 % des femmes contre 1 % des hommes (5 points d’écarts).

femmes, l'intérêt de l'enfant pourrait avoir un effet moins uniforme. La séparation impliquant moins évidemment la perte de contact avec les enfants, l'alternative peut davantage se décomposer chez elle entre deux options : rester et exposer les enfants aux conséquences de la relation ; ou partir et exposer les enfants aux conséquences d'une séparation. Un tel choix amènerait à une évaluation délicate de la moins néfaste des options, cet arbitrage pouvant découler sur un « tiraillement » analogue à celui décrit plus haut par Marie-Jeanne.

Un tel schéma explicatif impliquerait que la question de l'intérêt de l'enfant exerce une *pression plus importante* sur la gestion des déceptions des femmes que sur celle des hommes, mais que cette pression pourrait également *les pousser vers la séparation*. Du côté des hommes, la question de l'intérêt de l'enfant jouerait quasi uniformément dans le sens du maintien de la relation. Du côté des femmes, elle pourrait parfois inciter au maintien de la relation (comme souligné dans le **Tableau 17**), ou au contraire inciter à la rupture si la relation semble néfaste aux enfants. Un tel mécanisme pourrait d'ailleurs les inciter à mettre fin à la séparation *malgré* les coûts économiques qu'elle impliquerait. Si la parentalité semble donc bien peser sur les décisions de séparation des mères comme des pères, ses effets semblent donc différenciés en fonction de la catégorie de sexe.

Ici encore, un déplacement de perspective vers la question des pratiques de confiance permet d'accréditer cette idée. Comme développé précédemment, la présence d'enfant peut légitimer l'intervention de tiers dans la relation entre les parents. Ce faisant, le tissu plus large de relation dans lequel le couple est inséré peut fonctionner comme une force de *rappel à l'intérêt de l'enfant*, que ce dernier soit placé du côté de la séparation ou du maintien de la relation. Ici encore, la plus forte propension des femmes à parler de leur vie sentimentale pourrait les exposer à un contrôle social plus direct que les hommes.

C - Les rappels à l'ordre parental à l'extérieur du couple

Dans le chapitre 4, nous avons relevé que l'arrivée d'enfants dans un couple modifie les pratiques de confidences des partenaires, s'écartant des liens familiaux pour se tourner davantage vers des membres de la famille. Ce report sur d'autres cercles de confidences peut se comprendre en partie comme la simple conséquence d'une chute des sociabilité amicales avec l'entrée dans la parentalité. Cependant, l'arrivée d'enfants modifie également l'enjeu de ces pratiques de confiance : pour les personnes consultées, prendre en compte la situation des enfants dans leurs conseils peut apparaître comme une *nécessité morale*. Or, si cette prise en compte peut aboutir à des injonctions contradictoires, ces dernières demeurent des injonctions :

elles *pèsent* sur les personnes venues se confier, et peuvent exacerber les difficultés qu'elles traversent.

1) Les rappels des enfants à leur intérêt supposé

Tout d'abord, il est à noter que les enfants eux-mêmes peuvent intervenir dans la relation de leurs parents, en exprimant ce qu'ils et elles pensent être leur propre intérêt. Si cette influence est visible dans le cas des séparations, il n'est pas inutile de préciser qu'elle ne s'y limite pas. Florianne (hétérosexuelle, 67 ans, ancienne assistance de service social, en couple marié depuis 40 ans, 2 enfants) en donne une illustration relativement « innocente ». Alors que nous abordons son ancien travail d'assistante sociale avec des femmes en situation de vulnérabilité, elle évoque spontanément son envie initiale de ne pas se marier, et le rôle qu'a joué sa fille pour les pousser au mariage, elle et son compagnon :

Enquêteur : [Parlant de son travail d'aide aux femmes vulnérables] Et tu dirais que ça a changé ta vision des relations de couple ou pas vraiment ?

(Après un temps) Non pas vraiment. Parce que en fait, tu vois, moi déjà je voulais pas me marier. (Pause, puis rire) J'ai toujours eu le truc de me dire « euh... on est pas fait pour ça ». Alors que ça fait (léger rire) des années qu'on est ensemble mais c'est comme si c'était... (réfléchit) « anti-naturel » pour le coup et... c'est... je sais pas si c'est à cause du fait que j'ai gardé mon nom, parce que en fait on... on s'est marié tard ! Tu vois on était ensemble depuis perpette, on avait les enfants même, mais on était pas mariés, et c'est ma fille ! À l'école, qu'arrêtait pas – elle avait quel âge ? 6 ans ? – elle arrêtait pas de faire des dessins avec « Papa et maman se marient » (léger rire) et un jour le directeur me dit « Félicitations ! » et je lui dit « bah..? » et en fait il me dit « mais votre fille m'a annoncé que vous vous mariez ! » alors moi « Mais pas du tout ! » (rire) et en fait on s'est dit « Bon, allez ! ». Et puis c'est vrai que les enfants ont un nom, moi j'avais un autre, c'est peut-être ça qui les a... voilà, c'est Anna [sa fille] qui nous a mariés (rire) !

(Florianne, 67 ans, hétérosexuelle, ancienne conseillère socio-professionnelle, en couple depuis 40 ans, mariée depuis 27 ans, deux enfants)

Cette relative attention à l'avis exprimé par les enfants sur le couple parental se retrouve dans les situations de séparations. Irène Théry a notamment souligné que dès la réforme de 1975, « une volonté croissante se manifeste : donner à l'enfant la parole dans le divorce de ses parents, la lui reconnaître comme un droit » (1996, p. 123). Cette idée n'implique pas, bien sûr, que les enfants aient toute autorité sur la séparation de leurs parents. Cependant, il paraît *légitime* de prendre en compte leur avis dans une procédure qui, indirectement, aura des

conséquences sur leur vie. Dans le cadre de nos entretiens, il ne s'agit pas nécessairement pour les parents de « demander leurs opinions » aux enfants sur la séparation, mais de leur « expliquer ce qu'il se passe ».

Cela n'empêche cependant pas nécessairement les enfants d'exprimer un avis sur la légitimité de la séparation. C'est notamment ce qu'évoque Lilianne lorsqu'elle revient sur son divorce, officialisé en 2007. Ce dernier fait suite à une période de plus de 5 ans de « désamour » (sic) avec son ancien mari, qu'elle rattache à une certaine négativité de ce dernier (« des fois le matin il disait “la vie est une grande tartine de merde qu'on doit d'avalier tous les jours” [...] et moi je trouve que tu as pas le droit de dire ça quand tu as des enfants ! »). Les difficultés de la relation les amènent à parler ensemble de séparation. Lilianne entreprend alors d'en parler à leurs deux enfants :

Je me souviens, une fois on a parlé de se séparer... du coup moi j'ai convoqué les enfants... le plus jeune avait 9 ans. L'aîné lui il avait une drôle de façon de faire, c'est-à-dire... j crois qu'il s'est pas rendu compte de ce que je disais... et puis le plus petit il est resté assis en face de moi... il avait la gorge serrée... il avait les yeux qui brillaient... et il m'a dit « Non. Moi je suis pas d'accord. Faut tout faire pour rester ensemble. » Alors je lui ai dit d'accord, OK, on va encore essayer. Et puis on va encore essayer et puis voilà. Et puis 6 mois plus tard... moi je rentrais de tournage, mon ex-mari était censé m'attendre, il en avait marre de m'attendre, ce que je peux comprendre. Il est parti en vacances... en me laissant un des gamins... (léger rire) du coup je l'ai rejoint, euh... et puis au moment de rentrer, parce que c'était la rentrée des classes, j'lui dit « on part » il me dit « oh non non moi je reste là » enfin bon voilà, c'était l'embrouille quoi. Et... donc j'étais très triste, j'avais l'impression d'essayer des trucs... qu'il voulait plus quoi. Il pouvait pas me le dire mais il pouvait plus, enfin voilà. Et puis là j'ai voulu reparler au plus petit en lui disant « bon, voilà... » et il m'a regardé et il m'a dit « c'est bon j'ai compris ». Voilà. Et après on s'est séparés. Voilà.

(Lilianne, 58 ans, intermittente dans l'audiovisuel, en couple depuis 5 ans, 2 enfants d'une précédente union)

On voit ici comme la volonté de la part de Lilianne « d'expliquer la séparation » aux enfants l'expose à la désapprobation du plus jeune, ce qui prolonge de fait la relation avec son ancien mari. De ce point de vue, il est utile de rappeler que les enfants, même très jeunes, se font une idée assez précise de ce qu'est le sentiment amoureux (Diter, 2015, 2020) et peuvent exprimer des jugements normatifs le concernant. Or sur ce point, le fait que les femmes assument la majorité du travail parental, et y dédient le double du temps des hommes (Champagne et al., 2015; De Saint Pol & Bouchardon, 2013), pourrait davantage les exposer à ce type de jugements normatifs. Dans la perception que Lilianne livre, la relation avec son mari

se termine surtout parce que ce dernier ne souhaite plus faire d'efforts (« j'étais très triste, j'avais l'impression d'essayer des trucs...qu'il voulait plus quoi. Il pouvait pas me le dire mais il pouvait plus »). Or, elle souligne plus tard dans l'entretien qu'il n'était pas présent lors de la conversation avec ses enfants :

Enquêteur : Tu me corriges si je me trompe, dans... la durée de ce désamour, y'a quand même eu une influence des enfants quoi, et en particulier du plus petit [Lilianne approuve] qui a un peu retardé le truc ?
Ouais. Oui. Alors c'est moi qui m'adressais à eux. Y'avait pas leur père à ce moment-là. (Inspire) Donc son père il peut pas raconter ça quoi. Il le sait pas ça.

Si le cas de Lilianne en donne un exemple particulièrement visible, l'avis des enfants peut exercer une influence plus discrète et plus diffuse tout au long de la relation. Un enfant dévoilant sa « peur » de voir ses parents se séparer pourrait atténuer leurs envies de séparation. Inversement, un enfant faisant part à son père ou à sa mère d'une relation difficile avec l'autre parent, voire de violences, pourrait inciter à la séparation. L'expression de cet avis pourrait alors fonctionner à la manière de « rappel à l'ordre » régulier des partenaires à leurs « responsabilités de parents ». Si ces rappels peuvent émerger à l'intérieur de la famille, ils peuvent également venir de l'extérieur de ce dernier, et notamment des confident·es consulté·es en cas de crise.

2) Le rappel à l'intérêt de l'enfant par les proches.

Comme nous l'avons vu au chapitre 4, la présence d'enfants dans le couple ne semble pas avoir de conséquences sur la propension à parler de ses envies de séparation à autrui – du moins dans le cadre de la dernière séparation de relation cohabitante. Cependant, nous avons vu que cette arrivée venait avec une modification des *cercles de confiance* typiquement consultés. Pour rappel : les personnes en couple avec enfants sont ainsi plus susceptibles que les personnes en couple sans enfant de se tourner vers une personne de leur famille plutôt que vers un·e ami·e. Ce recentrement vers les liens familiaux peut s'expliquer par le fait que l'arrivée de l'enfant limite la taille du réseau personnel, en prolongeant une dynamique souvent engagée dès la mise en couple, et le mariage éventuel.

On peut ici ajouter que cette « familialisation » des cercles de confiance peut également trahir un déplacement vers des parents, dans l'optique d'obtenir des conseils de la part de personnes qui « savent » ce qu'implique le fait d'avoir des enfants. On retrouve notamment

cette idée chez l'une des répondantes de Claire Bidart, lorsque cette dernière lui demande avec qui elle pourrait parler en cas d'infidélité vis-à-vis de son conjoint :

« Maintenant, si je trompais mon mari, dans la mesure où... disons par voie hiérarchique d'amitié, je lui en parlerais, à Nicole. C'est-à-dire si Anita n'était pas là, quoi ; Anita viendrait peut-être avant Nicole. Parce qu'elle prend plus de risques dans ses réponses, justement. Elle appréciera plus les choses sincèrement. Pour certains points en tout cas. Par contre, comme elle n'a pas d'enfants... c'est ça qu'il faut voir, aussi. Elle ne saura pas me dire par rapport aux enfants. Elle peut me dire "dis-lui, pas de problème", et sans penser que 'oui, mais les gosses...'. Donc c'est des expériences différentes, aussi. Et c'est pour ça que c'est intéressant d'avoir plusieurs points de vue. » (Une employée, 32 ans.) »(citée par Bidart, 2010, p. 79)

Si les cercles de confident·es peuvent ainsi être sélectionnés dans cette optique de *prise en compte* de l'intérêt des enfants, les confident·es peuvent également imposer une telle prise en compte à travers des formes de *rappels à l'ordre*. Ces rappels à l'ordre peuvent même provoquer des conflits entre les confident·es et la personne venue se confier. Pour rappel, les confident·es cherchent souvent à éviter ce type de tensions : nous avons vu dans le chapitre 3 qu'ils et elles tendent à tempérer leurs conseils afin d'éviter de mettre en danger leur relation avec la personne déçue. Cette dernière peut les consulter davantage pour avoir un espace où « relâcher la vapeur » et non nécessairement pour y recevoir des conseils directs. Pour les confident·es, cette volonté de ménagement peut impliquer de laisser un·e proche persévérer dans ce que l'on perçoit malgré tout comme « une erreur » : on la laisse « seul maître » de sa décision, tout en offrant un soutien en cas de problème.

Cependant, la présence d'enfants peut changer ce tropisme vers le *statu quo*. Si la personne déçue a le droit de « persévérer dans l'erreur » quand cette dernière ne concerne qu'elle, ce n'est plus nécessairement le cas quand ses décisions ont des répercussions sur des enfants vis-à-vis desquelles elle a des responsabilités. Les confident·es peuvent alors se sentir plus libres – voire dans *l'obligation morale* – d'exprimer un avis contraire à la personne venue se confier, y compris si cela implique de mettre en danger leur relation avec elle.

Ce point est particulièrement visible dans le cas de Lynda (34 ans, bisexuelle, productrice, célibataire). Dans le chapitre 3, nous avons notamment vu que ses conseils trop directs avaient entraîné une « rupture amicale ». Or, s'il arrive à Lynda de regretter ses propos parfois trop directs avec ses autres ami·es, elle justifie dans cette situation son ton direct par la présence d'enfants dans le couple :

Enquêteur : Comme ça, tu as une situation concrète que tu pourrais me raconter, d'ami-e qui vient te voir pour tes problèmes de cœur quoi ?

Alors une en fait c'était pas... enfin si, c'était un truc de cœur, mais ça impliquait ses enfants. Donc là par contre je suis beaucoup plus intransigeante, euh... elle était en couple, mais s'était séparée de gars qui la battait. Sauf que, il commençait à être violent avec les enfants et... c'est... elle me disait « Oui je sais qu'il est dangereux mais je l'aime... », je lui fais « oui mais à partir du moment que tes enfants sont touchés, faut que tu arrêtes ». Donc je lui disais, elle revenait à chaque fois, je prodiguais les mêmes... les mêmes conseils, elle ne les appliquait pas. À un moment donné je lui ai dit "Écoute, j'en ai marre. J'en ai marre, parce qu'à chaque fois tu reviens, toutes les semaines j'ai les mêmes histoires, j'entends les mêmes trucs, Thomas a fait-ci, Thomas a fait ça, tu reviens avec des marques de bleus, tu me dis qu'il osait toucher ton enfant, ton fils comme ça, tu reviens vers moi tu me dis tu l'aimes, « oui je sais mais je l'aime nanana... » tu oses me dire ? Tu oses venir...?! Je te donne des conseils tu les appliques même pas ?! Reviens pas ! Reviens pas. Parce que là honnêtement je t'écoute, moi j'appelle les flics. Tu me racontes toutes ces histoires, ça implique tes enfants, ouais voilà c'est... vraiment c'est non-assistance à personne en danger ! Donc du coup, à un moment donné je suis à deux doigts d'appeler les flics quoi. [...] Mais c'est vrai que suite à ça on a eu une embrouille et on s'est jamais... jamais reparlé. Jamais reparlées. Mais c'est vrai qu'à partir du moment où ça touche les enfants... enfin en même temps, OK toi c'est toi, si tu veux rester dans cette relation, bah oui, mais quand ça touche les enfants, la moindre des choses c'est, voilà, protège tes enfants.

(Lynda, 34 ans, bisexuelle, productrice en audiovisuel, célibataire depuis un an)

Le récit de Lynda croise à la fois une préoccupation sincère pour son ancienne amie du fait des violences qu'elle subit, mais également une préoccupation propre pour ses enfants. C'est cette seconde préoccupation qui justifie, à ses yeux, de la bousculer (« OK toi c'est toi, si tu veux rester dans cette relation, bah oui, mais quand ça touche les enfants, la moindre des choses c'est, voilà, protège tes enfants »).

Notons que ce cas présenté par Lynda permet d'éviter une vision trop dichotomique de l'intervention des tiers au nom de « l'intérêt de l'enfant ». Il serait erroné de percevoir ces interventions comme le simple résidu d'un conservatisme social ou d'une vision traditionnelle de la famille. Cette intervention paraîtra probablement comme étant justifiée, voire *nécessaire* à des personnes conscientes du fait que la famille est une sphère où se déploient des violences conjugales et infantiles (Brown et al., 2020). En ce sens, le cas de Lynda illustre de nouveau le « meilleur » comme « le pire » de l'encastrement du couple : cet encastrement apparaît à la fois comme un cadre contraignant et intrusif, mais aussi comme un cadre protecteur.

Sur ce point, le fait que les femmes soient, toutes choses égales par ailleurs, plus susceptibles que les hommes de parler de leurs envies de séparation à autrui les expose davantage à ce contrôle social, qu'il soit pensé en termes positifs ou négatifs. Les femmes seraient ainsi plus susceptibles de subir ces *rappels à l'intérêt de l'enfant* de la part de proches. D'autre part, la question de l'intérêt de l'enfant peut également être l'objet d'une intervention de la part de professionnels de la famille.

3) Le rappel à l'intérêt de l'enfant par les professionnels

En effet, nous avons souligné au début de ce chapitre que les évolutions contemporaines de la conjugalité ont abouti, pour reprendre les termes de Benoit Bastard (2007), à une « nouvelle police de la parentalité » composée de professionnel·les de la famille. Cette intervention de tiers est légitimée par plusieurs facteurs. D'une part, la cellule familiale est toujours perçue comme l'unité de production responsable de la survie matérielle des enfants : l'État peut donc chercher à fournir des aides aux parents pour assumer cette charge. D'autre part, on reconnaît aux enfants certains droits propres, et notamment un droit à la protection vis-à-vis de comportements éventuellement abusifs de la part de leurs parents. Ce faisant, des professionnel·les, en particulier en psychologie ou en droit, peuvent être amenés à intervenir dans la relation entre les parents au nom de l'intérêt de l'enfant.

Le cas d'Alain (70 ans, hétérosexuel, technicien retraité, en couple depuis 4 ans) en fournit une bonne illustration. Au début des années 2000, il se sépare d'un commun accord avec la mère de ses enfants. Cette séparation intervient après 12 ans de relation (sans reconnaissance légale), et la naissance de deux fils à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Leur relation commence à se dégrader, selon lui, en conséquence de plusieurs facteurs : son ancienne compagne aurait éprouvé de plus en plus de difficultés avec leur différence d'âge (Alain a 12 ans de plus), tandis que l'arrivée des enfants aurait amené cette dernière à « replonger » dans des épisodes dépressifs. De fait, ils restent ensemble environ 3 ans après la naissance de leur deuxième enfant.

Enquêteur : Donc ça a pris une période de battement d'environ 2-3 ans [entre la naissance des enfants et la séparation] ?

Ouais parce que oui : quand y'a des enfants, on fait pas ce qu'on veut, comme on veut. Surtout...bon là c'était... de l'ordre... comment dire, pathologique, donc on peut pas reprocher ça à quelqu'un ! Donc c'est compliqué. (Pause) Donc ça a pas été une période... ça a pas été (léger rire) la meilleure période de ma vie ! Dit comme ça...

Dans le récit qu'il délivre de cette période, plusieurs facteurs entretiennent simultanément ses envies et ses réticences à la séparation. Tout d'abord, il évoque une hésitation à se séparer d'une personne allant manifestement mal. Ensuite, amène la question de l'intérêt de leurs enfants, alors en bas âge. Le problème de leur « intérêt » s'impose, marqué par des doutes sur ce qu'il convient de faire :

Enquêteur : Sinon vous aviez d'autres moyens pour essayer de... traverser ça, à part en parler à [un groupe d'ami-es mixte en termes de genre] ?

Bah d'autres moyens... bon. J'ai une certaine force de caractère, ça m'a aidé beaucoup parce que bon, faut arriver à supporter, donc ça j'arrivais à supporter. Euh... à part l'énergie que j'y mettais... y'a pas énormément de solutions, après la solution c'est de se séparer mais on se sépare pas si facilement de quelqu'un qui va mal ! (Pause) Surtout quand y'a des enfants en bas âge, parce que... (pause)

Enquêteur : et ça, c'est un truc qui vous a retenu ? Enfin, est-ce qu'il y a eu des moments où vous avez eu l'impression d'être sur le point de mettre fin à la relation et que justement, sa situation... sa santé, vous a retenu de le faire en fait ?

(Hésite) Euh ouais, ouais parce que j'avais... je me rappelle avoir demandé conseil à un avocat même pour savoir qu'est-ce qu'il fallait faire dans une situation comme ça et... qui m'a dit « bah c'est un peu compliqué quoi, c'est un peu compliqué parce que quand y'a des enfants euh bon... vous n'aurez pas gain de cause, c'est pas facile, surtout pour un homme » (léger rire).

Enquêteur : Donc c'est un peu la combinaison, paradoxale c'est à la fois son état de santé qui rendait... qui pouvait rendre la relation difficile, mais c'est aussi ce qui – vous me corrigez si je me trompe – ce qui rendait difficile le fait d'initier la séparation, auquel il faut ajouter les enfants en fait, ce qui...

Bah pour, ouais, l'intérêt des enfants ! Parce qu'en même temps, elle arrivait pas à s'en occuper. Et si elle s'était retrouvée elle avec les enfants, ça aurait été une catastrophe ! Et c'est ce qu'il se passe en général d'ailleurs. Donc c'était... c'était difficile, si je voulais être présent et... limiter les dégâts et... protéger un peu les enfants, bah fallait que je fasse avec.

Ce long extrait illustre plusieurs arguments déjà présentés. Tout d'abord, on voit toute la difficulté éprouvée par Alain pour identifier la meilleure chose à faire pour les enfants : s'il présente le maintien de la relation comme néfaste pour eux (« elle arrivait pas à s'en occuper »), il craint également les conséquences de la séparation. En particulier, il évoque le risque d'attribution de la « garde »¹ des enfants à la mère (« si elle s'était retrouvée seule avec les enfants, ça aurait été une catastrophe »). Un avocat en particulier vient tempérer ses envies de

¹ Au sens strict, la notion de « garde des enfants » n'existe plus dans le droit français depuis 1987, année d'instauration de l'exercice en commun de l'autorité parentale. Cette dernière « restant inchangée » après une séparation, la justice ne se prononce que sur la « résidence principale » des enfants.

séparation, en appuyant l'image de l'attribution préférentielle de la résidence principale à la mère.

Comme nous l'avons vu précédemment dans ce chapitre, l'idée d'une telle attribution « préférentielle » découle d'une vision déformée du fonctionnement des décisions de justice¹. Cependant, pour reprendre les termes du « théorème de Thomas » (Merton, 1995), cette représentation déformée est « restée réelle dans ses conséquences » : elle l'a amené à revenir sur son projet de séparation (« si je voulais être présent et... limiter les dégâts et... protéger un peu les enfants, bah fallait que je fasse avec »). De ce point de vue, il est probable que le fait que ce soit son avocat – donc un professionnel du droit – qui lui ait opposé ce risque ait augmenté le poids de cet avertissement.

Inversement, l'intervention de professionnel·les, appuyée par la « légitimité charismatique » associée à leur statut, peut également jouer dans le sens contraire, et encourager la séparation. Le cas d'Alain l'illustre de nouveau : la séparation avec son ancienne compagne est provoquée par les échanges de cette dernière avec sa psychiatre.

Enquêteur (relançant sur un point abordé plus tôt dans l'entretien) : Donc c'est parce qu'elle est allée voir une psy qui lui a dit qu'il fallait qu'elle quitte le domicile que vous avez...

Ouais, ouais. Donc une psychiatre, d'ailleurs, qui l'a suivi un petit peu, et quand elle a... c'est quand elle a commencé à s'en prendre aux enfants – parce qu'à un moment, elle s'en prenait aux enfants, elle était toujours après eux, à les agresser – verbalement hein ! Les engueuler et tout. Ils en étaient arrivés qu'ils avaient peur d'elle ! Donc, et puis elle quand même elle a eu le réflexe – parce qu'elle a eu des instants de lucidité quand même ! Elle a eu le réflexe d'en parler à sa psychiatre qui a fini par, bon...quand elle a compris que la situation était en train... de devenir un peu ennuyeuse, elle lui a dit « faut que vous quittiez le domicile ».

C'est cette décohabitation qui acte la séparation. Alain s'occupe alors seul des enfants du couple pendant 2 ans : les allocations familiales sont mises à son nom, il rachète la part de la maison appartenant à son ancienne compagne qui loue un autre logement afin de ne pas faire déménager les enfants (« elle voulait quand même que les enfants restent dans cette maison pour pas être perturbés, donc elle avait quand même des moments de lucidité »). Au bout de

¹ De fait, comme nous le verrons, c'est lui qui s'occupera des enfants pendant les deux années faisant suite à la séparation, date à laquelle son ancienne compagne et lui mettent en place une résidence alternée.

deux ans, lorsque son ancienne compagne va mieux, ils passent devant un·e juge aux affaires familiales pour fixer une résidence.

On voit ici comment le récit de séparation d'Alain est traversé par l'influence d'une part d'un professionnel du droit, d'autre part d'une professionnelle en psychologie. Dans les deux cas, ces derniers émettent un avis explicite en se référant à *la situation des enfants*, dans un sens pour *décourager* la séparation, dans l'autre, pour *l'encourager*. On voit de nouveau ici que la question de « l'intérêt des enfants » ne s'accompagne pas d'un effet uniforme sur la gestion des déceptions, incitant soit exclusivement à la séparation, soit exclusivement au maintien.

Cependant, le cas d'Alain illustre le fait qu'il est difficile pour les parents, voire impossible, de se défaire de totalement de cette question de « l'intérêt de l'enfant » dans les séparations. C'est notamment le cas parce que cette dernière est l'objet de rappels par des personnes extérieures au couple, dont des professionnel·les de la famille. L'opinion de ces dernier·es, éventuellement appuyée par la légitimité charismatique rattachée à leur activité, est alors susceptible de se superposer aux interventions de proches. Ces interventions n'étant pas toujours consensuelles quant au contenu associé à la notion de « l'intérêt de l'enfant », elles peuvent ainsi exacerber les tensions psychologiques ressenties par les parents traversant une période de déception.

On notera que cette intervention peut d'ailleurs être souhaitée par les parents, afin de prévenir ou de trancher les conflits. Comme le dit Alain lorsqu'il évoque l'établissement de la résidence alternée avec son ancienne compagne, « à partir du moment où y'a des enfants, on est obligé bon...d'officialiser les choses pour la garde des enfants ». De fait, même si la justice tend dans la pratique à entériner les décisions prises de concert entre les parents (Bessière et al., 2013; Fillod-Chabaud, 2017; Théry, 1996), la perspective d'une telle *évaluation publique* joue probablement par anticipation sur les envies de séparation des parents. Dans le cas des pères, elle pourrait les décourager plus directement par crainte d'une justice « trop favorable aux mères », même si cette anticipation s'appuie sur une vision déformée du fonctionnement concret de ces procédures. En ce sens, la gestion des déceptions amoureuses dans un couple avec enfants s'avère, « pour le meilleur et pour le pire », un travail émotionnel sous contraintes institutionnelles.

Conclusion

Se pencher sur la gestion des déceptions amoureuses des couples avec enfants rend ainsi particulièrement visible le maintien de normes sociales associées à la « bonne » parentalité. Si cette dernière est conçue de manière relativement consensuelle comme un projet individuel, il s'agit donc d'un projet individuel particulièrement encadré. La relation parentale étant perçue comme un support essentiel pour le développement psychologique et affectif des enfants, elle demeure l'objet d'injonctions nombreuses, invitant les parents à prendre en compte l'intérêt de leurs enfants dans leurs décisions conjugales. Cependant, le contenu de cet intérêt demeurant flou, ces injonctions peuvent être contradictoires.

Si la séparation n'apparaît plus comme « le pire des maux » à imposer aux enfants, elle semble toujours plus néfaste que le maintien d'une « bonne relation ». Les conséquences économiques et logistiques de la séparation, de même que les craintes quant à l'étiollement du lien avec l'un des parents, ont amené plusieurs enquêtés·es à repousser leurs projets de séparation et à « retenter l'aventure » avec leur conjoint·e d'alors. En d'autres termes, le modèle de la famille nucléaire continue d'exercer une force régulatrice sur les envies de séparation, même si la rupture fait désormais partie des options à disposition des parents pour gérer leurs conflits. L'ouverture de cette possibilité s'explique d'ailleurs en partie par la stigmatisation du conflit parental, perçu comme le principal facteur de déstabilisation des enfants à la place du divorce. Cette stigmatisation peut dès lors venir exacerber les tensions psychologiques impliquées par la gestion des déceptions : envisager sérieusement la séparation devient un devoir parental, afin de protéger ses enfants des conséquences de long terme d'une relation malheureuse.

Relever la dimension éventuellement contradictoire de ces injonctions permet d'expliquer certaines différences de genre relevées dans la littérature. Les rappels à l'intérêt de l'enfant pourrait pousser plus uniformément les hommes au maintien de la relation, la séparation venant avec une crainte de perte de contact avec les enfants. Inversement, ces pressions parentales pourraient être moins univoques pour les femmes, ces dernières étant plus susceptibles d'obtenir « la garde » des enfants après séparation. Traverser une période de déception pourrait alors les exposer à un « tiraillement » difficile, ne sachant où placer l'intérêt de leurs enfants entre la séparation et le maintien de la relation. Ce tiraillement serait d'autant plus pressant compte tenu de la plus grande fréquence des pratiques de confiance de femmes. Étant davantage amenées à parler de leurs déceptions à autrui, elles sont ainsi plus exposées

que les hommes à des rappels à l'intérêt de l'enfant. Les confident·es consulté·es – qu'ils et elles soient des professionnel·les ou non – exprimeraient un avis d'autant plus tranché que la décision des parents dépasse leur situation personnelle, et implique des mineurs dont ils ont la responsabilité.

Force est de constater que, dès lors que leur éducation et leur survie matérielle sont confiées à leurs parents, la présence d'enfants dans une relation empêche cette dernière de fonctionner sur le mode de la « relation pure ». Elle expose les parents au contrôle social de tiers, et notamment de l'État, à partir du moment où ce dernier entend accorder aux enfants certains droits pouvant aller contre ceux de leurs parents. Ce contrôle social paraissant à bien des égards légitime, on retrouve ici l'idée que la relation de couple est l'objet d'un « double mouvement » : si des forces sociales poussent à son *désencastrement* au nom de la liberté des partenaires, d'autres poussant à son *réencastrement* afin de garantir une protection comme les violences et les abus.

Conclusion générale : réencastrer le couple

En ouvrant la boîte noire de l'interprétation des déceptions, cette thèse a permis de dégager un ensemble de trois propositions fortes. Premièrement, les déceptions amoureuses sont l'objet *d'un travail émotionnel collectif*. Deuxièmement, les réseaux de relations participant à ce travail collectif sont traversés *de variations de genre*. Troisièmement, ce travail s'effectue sous des *contraintes institutionnelles, elles-mêmes genrées*. Chacun de ses arguments a été défendu dans le cadre d'une partie dédiée, chaque chapitre correspondant à une étape du raisonnement général.

Le premier chapitre visait à identifier pourquoi l'interprétation des déceptions amoureuses n'avait pas encore bénéficié d'un traitement frontal en sociologie du couple. Cette absence de traitement semblait d'autant plus mystérieuse que les sociologues admettent, au moins depuis Durkheim, que les insatisfactions conjugales sont l'objet d'un travail d'interprétation. Nous avons vu qu'un tel silence peut s'expliquer par des raisons historiques et méthodologiques : la diversification des modes de vie en couple et l'augmentation des séparations à partir des années 1970 ont entraîné une focalisation des études sur l'après-séparation. Les approches existantes sur l'avant-séparation, cherchant simultanément à traiter des causes et de l'interprétation des déceptions, ont entretenu une certaine confusion entre ces deux niveaux d'analyse. À l'aide de la distinction entre *expositions* et *interprétation* des émotions, ce chapitre proposait de laisser de côté la question des « causes » des déceptions, pour porter l'attention sur ce que les individus *font* une fois qu'ils y sont confrontés.

Le second chapitre revenait sur les difficultés méthodologiques rencontrées dans le cadre de cette recherche. En particulier, j'y ai expliqué qu'une telle approche centrée sur les pratiques ne faisait pas partie du projet initial de la recherche. Initialement, il s'agissait d'étudier les représentations mobilisées par les individus pour donner sens à leurs expériences de déception, en partant du principe que ces représentations pouvaient varier avec la catégorie de sexe des répondant·es. Cependant, la confrontation aux premiers entretiens a mis en avant un résultat inattendu : les individus ne cherchent pas toujours à comprendre ce « qu'il s'est passé », dans leurs expériences de déceptions. Bien souvent, ils cherchent plus simplement à « aller mieux » et à « passer à autre chose », cette démarche passant par des pratiques concrètes. La confrontation à ce résultat empirique conduit à replacer *l'interprétation des déceptions* dans un travail plus général de *gestion des déceptions*, impliquant une forme de *travail émotionnel*.

Le troisième chapitre soulignait qu'en effectuant un tel déplacement de focale, on voit apparaître la dimension éminemment collective de ce travail. Loin d'être des atomes isolés, les personnes déçues traversent ces expériences difficiles plus ou moins bien entourées, mais entourées tout de même. Parce que le couple demeure une relation *encastrée* dans un réseau plus large de relations, l'influence d'autrui n'est jamais tout à fait absente des récits des enquêté·es. Cette dimension *collective* de la gestion des déceptions vient avec son lot de contraintes, notamment celle de devoir éventuellement « rendre des comptes » aux proches lorsqu'ils et elles désapprouvent certains choix conjugaux. Elle peut aussi impliquer un certain coût, par exemple la perte de relations appréciées en cas de séparation. Cependant, elle constitue également une aide précieuse face à ces expériences, les proches apparaissant à la fois comme une source de conseils en cas de crise, mais aussi comme des supports émotionnels de premier choix pour « vider son sac » et « calmer la brûlure » (Goffman, 1951/1989) dans les coulisses du couple.

En montrant que la gestion des déceptions amoureuses est un travail émotionnel collectif, cette première partie a ouvert la voie à une nouvelle approche des différences de genre traversant le couple : si les individus ne sont jamais seul·es face à leurs déceptions, sont-ils et elles tout·es bien accompagné·es ? La seconde partie de thèse visait à répondre à cette question, en montrant que cet *encastrement structurel* du couple n'impose pas les mêmes contraintes sur la gestion des déceptions des hommes et des femmes.

Le quatrième chapitre nous a permis de dégager d'importantes disparités entre hommes et femmes dans le recours aux confident·es. À partir des données de l'enquête *Épic* nous avons vu que si la majorité des femmes parlent de leurs envies de séparation à autrui, la majorité des hommes ne le font pas. Par ailleurs, si les femmes parlent plutôt à des femmes, et si les hommes parlent plutôt à des hommes, les premières jouent fréquemment le rôle de confidentes pour les seconds. Les modèles de régressions utilisés dans le chapitre nous ont également permis d'infirmer l'idée commune selon laquelle ces disparités seraient explicables par l'image de femmes « davantage déçues » dans leurs relations, et qui verbaliseraient donc davantage leurs déceptions. Nous avons également vu que ces disparités hommes/femmes perdurent, indépendamment du niveau du diplôme, de l'âge des répondant·es, ou du statut légal du couple.

Le cinquième chapitre avait pour objectif d'étudier les ressorts de ce rapport genré à la confiance chez les enquêté·es hétérosexuel·les. Pour les femmes hétérosexuelles interrogées, la confiance s'impose comme une forme d'évidence, s'inscrivant dans le prolongement de

sociabilités féminines de « veille sociale » où chacune se tient au courant des nouveautés dans la vie des autres. À l'inverse, les hommes hétérosexuels, s'ils ne sont pas hostiles en principe à l'idée de parler de cœur avec autrui, manifestent une certaine prudence vis-à-vis de la confiance avec d'autres hommes. En revanche, invités à se confier par des femmes de leur entourage, ils peuvent se livrer volontiers à l'exercice. Un tel constat nous a amenés à remplacer l'opposition entre « femmes qui parlent beaucoup » et « hommes parlant peu » par une distinction plus nuancée entre *femmes amenées à parler régulièrement de leurs déceptions* et *hommes en parlant sous conditions*.

Le sixième chapitre exposait la déclinaison de ce rapport genré à la confiance chez les enquêté·es non-hétérosexuel·les. Nous y avons vu que si hommes et femmes non-hétérosexuel·les sont tout·es amené·es à recomposer leurs cercles de confiance en conséquence de leur sexualité, ils et elles le font différemment en fonction de leur catégorie de sexe. Compte tenu de la forte stigmatisation associée à la figure du « pédé » dans les masculinités contemporaines, les hommes gays interrogés s'éloignent ainsi des hommes hétérosexuels. Cependant, les confident·es choisi·es pour les remplacer varient en fonction de leur rapport au « milieu LGBT ». Les plus réticents à ce dernier se tournent ainsi majoritairement vers des confidentes hétérosexuelles *gayfriendly* rencontrées par leurs trajectoires personnelles. Les plus habitués « au milieu » présentent des cercles plus mixtes en termes de sexe et d'orientation sexuelle, dont les hommes hétérosexuels restent cependant grandement absents. Si les femmes non-hétérosexuelles interrogées ont également été amenées à recomposer leurs cercles de confiance, ces cercles restent principalement centrés sur d'autres femmes, dans une forme de prolongement des sociabilités de genre relevées chez les hétérosexuelles.

Cette deuxième partie a ainsi permis de montrer que si hommes et femmes ne vivent pas leurs déceptions de la même manière, c'est notamment parce qu'ils et elles ne sont pas accompagné·es de la même manière durant ces expériences. Cependant, elle invitait également dans sa conclusion à relativiser l'image d'hommes condamnés à affronter seuls leurs périodes de déception, là où les femmes seraient mieux accompagnées. D'une part, si les hommes parlent moins de leurs déceptions que les femmes, ils se livrent davantage à la confiance qu'on ne pourrait être tenté de le croire. Ensuite et surtout, ils semblent bénéficier d'une meilleure latitude pour choisir quand et à qui parler. À l'inverse, le fait que les femmes soient *amenées* à fréquemment parler de leurs déceptions à autrui les expose à un contrôle social plus direct et plus régulier sur leur vie sentimentale. Assumant davantage le rôle de confidente que les

hommes, ce sont également les femmes qui doivent assumer l'essentiel du travail émotionnel impliqué par la gestion des déceptions d'autrui.

La troisième partie, enfin, cherchait à articuler ces disparités de genre au niveau de l'interaction avec les pressions institutionnelles pesant toujours sur le couple. Elle soulignait, en guise de point de départ, que l'État continue d'attribuer d'autres fonctions au couple que la simple satisfaction émotionnelle de ses membres. D'une part, le droit consacre le couple comme une relation mêlant logiques affectives et économiques. D'autre part, il encadre également les partenaires lorsque ces derniers deviennent parents, et revendique un pouvoir d'intervention dans leur relation lorsque « l'intérêt supérieur de l'enfant » semble en jeu. Ce faisant, le principe de la « relation pure » est susceptible d'entrer en conflit avec ces logiques économiques et parentales qui continuent de traverser le couple. Or, si ces logiques pèsent sur la gestion des déceptions de toutes, elles n'exercent pas exactement les mêmes pressions sur les hommes et sur les femmes.

Le chapitre 7 portait ainsi sur les tensions pouvant émerger, dans les trajectoires des enquêtés, entre la logique de la « relation pure » et celle de la « rationalité économique ». Nous y avons souligné qu'à partir du moment où le couple devient cohabitant, tout projet de séparation vient avec un coût et une logistique propre, susceptible de décourager les envies de séparations. Nous avons notamment vu, à l'aide de modèles de régressions logistiques, que la dépendance financière vis-à-vis du conjoint augmente la probabilité de subir unilatéralement une séparation. Si cet effet modérateur de la dépendance économique agit aussi bien sur les hommes que sur les femmes, nous avons rappelé que ces dernières sont bien plus susceptibles de se trouver dans cette situation. Ce faisant, elles ont statistiquement plus de risque d'être confrontées à ces situations où ce que dicte la « rationalité économique » entre en conflit avec la logique de la « relation pure ». Dans cette perspective, les relations de confiance entre femmes peuvent alors se muer en espace de « décompression », permettant de rendre temporairement plus supportables ces inégalités internes aux couples, mais ne permettant pas d'en remettre en cause les fondements.

Le chapitre 8, enfin, a souligné que l'arrivée d'enfants dans les relations importe également une autre logique susceptible d'entrer en conflit avec le modèle de la relation pure : celle de « l'intérêt de l'enfant ». Les parents confrontés à des envies de séparation sont ainsi « invités » à s'interroger sur les conséquences d'une telle décision sur leurs enfants, ces invitations pouvant venir de la part de proches, mais également de professionnelles de la

famille. Nous avons également vu dans ce chapitre que, si ces pressions s'exercent sur tout·es, elles ne s'exercent pas de la même manière sur les hommes et sur les femmes. Pour les hommes, l'importance toujours accordée à la mère dans l'éducation des enfants, de même que la crainte diffuse de perdre contact avec eux sont susceptibles de décourager unilatéralement leurs envies de séparation. Pour les femmes, l'effet de ces pressions est moins univoque. N'étant pas exposées aux mêmes craintes de perdre contact avec leurs enfants, il leur est plus difficile d'identifier où se situe l'intérêt de ces derniers entre la séparation et le maintien de la relation. Ici encore, leur plus forte propension à la confiance est susceptible *d'exacerber* ces situations de tensions, en les exposant davantage que les hommes à ces « rappels à l'ordre parental ».

Prises séparément, ces différentes propositions ne sont pas nouvelles. C'est davantage parce qu'elle les rassemble dans un même portrait général, et parce qu'elle propose de les articuler entre elles à l'échelle de trajectoires individuelles, que cette thèse peut prétendre à une forme d'originalité. En montrant ainsi que le groupe social entre toujours en jeu – avec les contraintes qu'il implique, mais également les ressources qu'il apporte – lorsque les individus traversent des déceptions amoureuses, cette thèse parvient à appliquer à ces *expériences affectives négatives* une recette classique de la sociologie durkheimienne : prendre pour objet un phénomène au premier abord individuel et personnel, pour en montrer la dimension profondément sociale.

Mais au-delà de cet apport général, je souhaiterais avancer que la perspective développée dans cette thèse présente trois apports significatifs pour la sociologie du couple et de la vie amoureuse : 1) en soulignant que les déceptions amoureuses sont l'objet d'un *travail émotionnel*, cette thèse invite à ne pas surestimer la réflexivité des acteurs sur leur vie sentimentale 2) en montrant la dimension collective de ce travail, cette thèse défend également l'idée que la relation de couple est toujours l'objet d'un « double mouvement » entre des forces poussant à son désencastrement et d'autres poussant à son réencastrement 3) en étudiant les variations de genre qui traversent ce travail émotionnel collectif, cette thèse dresse un portrait dynamique des différences hommes/femmes dans la vie conjugale. Ce faisant, elle évite de les présenter comme le résultat de socialisations primaires de long terme, un tel portrait risquant de les dépeindre comme une réalité sociale presque inamovible.

Tout d'abord, les difficultés rencontrées dans les premières étapes de cette recherche invitent à ne pas surestimer le degré *d'intellectualisation* que les acteurs entretiennent vis-à-vis de leur vie sentimentale. Le fait que les enquêté·es éprouvent ainsi beaucoup de mal à identifier

les « causes » de leurs déceptions amoureuses, mais aussi pour certaines à « définir l'amour », « les bases d'une bonne relation », etc. doit nous amener à relativiser l'image d'individus *particulièrement réflexifs* ou particulièrement « au clair » avec leurs attentes vis-à-vis du couple ou de l'amour. En ce sens, ces difficultés doivent également nous alerter sur les *risques d'imposition de problématique* impliqués par tout entretien portant sur les représentations et attentes rattachées à la vie conjugale.

Le second apport de cette thèse pour la sociologie du couple revient, il me semble, dans la transposition qu'elle propose du concept *d'encastrement* pour analyser les comportements conjugaux. Dans l'analyse des comportements économiques, la notion *d'encastrement* souligne que si les relations d'échange sont censées obéir *en théorie* aux principes de la rationalité économique, ce n'est pas le cas *dans la pratique*. Ce concept attire alors l'attention sur les facteurs qui détournent les relations d'échange de la logique stricte de l'offre et de la demande. Le couple présente des affinités manifestes avec cette notion : il s'agit également d'une *dyade* censée fonctionner selon sa *logique propre*. Appliquer la notion d'encastrement au couple revient donc à porter le regard sur les facteurs qui détournent les relations conjugales de la stricte logique de la « relation pure » (Giddens, 1992/2013), et à identifier les configurations relationnelles plus larges qui pèsent sur les relations et leurs dynamiques émotionnelles.

La notion d'encastrement structurel invite ainsi à « déconjugaliser » l'analyse du couple en portant le regard sur l'influence du réseau de relations qui l'entourent. Elle implique également de garder en tête que cet encastrement est vécu par les acteurs simultanément comme une forme de contrôle social sur leur vie privée, et comme une protection contre les abus dans le cadre de leurs relations. En ce sens, l'application de la notion d'encastrement est également pertinente par l'attention qu'elle amène à porter au processus de « double mouvement » (Polanyi, 1945/1983) : si certaines forces poussent au désencastrement du couple, d'autres poussent également à son réencastrement pour des raisons de protection.

La notion d'encastrement, lorsqu'elle n'est pas limitée à sa définition en termes d'encastrement structurel, attire également le regard sur les *conflits de logiques* qui traversent le couple. Elle permet de rappeler qu'il est investi par d'autres enjeux que la seule gratification émotionnelle de ses membres, notamment des enjeux économiques et parentaux. Souligner l'existence de ces conflits de logiques invite d'une part à porter attention aux « tensions » psychologiques (Steiner, 2017) qu'ils font naître chez les individus, et d'autre part aux manières dont ces derniers les gèrent. Par ailleurs, une telle perspective incite également à identifier les

institutions qui imposent ces logiques rivales au couple, ainsi que les dispositifs concrets qui leur permettent de rappeler les partenaires à ces obligations multiples.

Concernant les apports de cette thèse pour la compréhension des différences de genre qui traversent le couple, on peut souligner tout d'abord qu'elle n'est pas incompatible avec les travaux qui abordent ces différences en termes de différentiel d'attentes (De Singly, 1999, 2011; Marteau, 2019; Mignot, 2009). Cependant, elle propose un modèle explicatif de telles différences qui évite de les réifier. En effet, le fait que les femmes sont *régulièrement amenées* à parler de leurs expériences de déceptions à autrui pourrait participer à la construction de tels écarts : ces interactions de confiance sont susceptibles de se muer en incitations à *réfléchir* à leur couple, à son organisation, à leur degré de satisfaction dans celui-ci, etc. De ce fait, s'il est certes possible que les femmes développent des attentes « plus élevées » et/ou « plus précises » vis-à-vis de leur couple, c'est peut-être en conséquence de ce *contrôle social plus direct* sur leur vie affective.

À l'inverse, la moindre propension des hommes à la confiance peut également expliquer les difficultés de communication qui leur sont parfois reprochées. Dans le **Tableau 4** du chapitre 2 (p.101), nous avons notamment constaté que les femmes sont plus susceptibles que les hommes de dire qu'elles ont envisagé de se séparer en conséquence d'un « manque de communication » avec leur partenaire (28 % contre 17 %). Les différences de genre dans le recours à la confiance peuvent ainsi participer à l'émergence d'un tel grief : les hommes, moins amenés à la réflexivité vis-à-vis de leur couple par leurs cercles de proches, ne seraient pas disposés à « voir l'intérêt » de tels échanges, en particulier s'ils impliquent de remettre en cause un ordre du couple leur étant bénéfique.

Ce modèle explicatif place ainsi l'origine de tels décalages « d'attentes » dans des interactions concrètes et quotidiennes. Il se place donc dans la lignée d'approches qui conçoivent le genre comme une réalisation quotidienne, se construisant au cours de l'interaction (West & Zimmerman, 1987). En ce sens, il évite de produire une réification de ces différences de sexe, faisant des hommes des êtres « incapables de parler » et des femmes de « grandes sentimentales », en vertu d'un fait de nature ou de socialisations primaires profondément inscrites dans leurs inconscients. Il permet ainsi de ne pas penser cette « différence des sexes » comme un fait statique, presque « inamovible ».

Cette approche des différences de genre dans la conjugalité permet donc, par la même occasion, d'en penser les fragilités, les possibilités de changement, et d'ouvrir le terrain à la

critique de telles différences¹. En ce sens, elle peut également participer au renouveau de la critique féministe du couple hétérosexuel de plusieurs manières. D'abord, cette thèse invite à ne pas considérer la tendance au silence des hommes ni comme un fait déterminé par leur « éducation » ni comme une nécessaire source de souffrance pour eux. Au contraire, elle montre que cette tendance peut participer activement à l'entretien de *statu quo* leur étant favorable. Ensuite, en soulignant que les femmes assument l'essentiel du travail de gestion des déceptions d'autrui, cette thèse porte l'attention sur le poids psychique impliqué par cette gestion externalisée des déceptions. En rappelant que le couple hétérosexuel reste traversé d'inégalités, elle alerte enfin sur le fait que les femmes sont également amenées à gérer les conséquences affectives de cet ordre inégalitaire sur leurs proches.

Comme toute recherche cependant, cette thèse vient également avec un certain nombre de limites, qu'il est utile d'explicitier dans l'éventualité de développements futurs. On peut en répertorier au moins trois : 1) l'homogénéité sociale des profils étudiés 2) une faible prise en compte des confident·es professionnel·es 3) une articulation limitée entre niveau institutionnel et interactionnel.

Nous avons déjà souligné dans le chapitre 2 la grande homogénéité sociale des enquêté·es interrogé·es pour cette thèse. Sur nos 46 enquêté·es, les deux tiers exercent ou exerçaient des emplois de cadres/professions intellectuelles supérieures ou de profession intermédiaire (voir **Annexe 2**). Les causes d'une telle homogénéité de profils sont aisément identifiables. Concernant le versant non-hétérosexuel de la recherche, le passage par le milieu associatif induit une sursélection d'individus au capital culturel élevé. Pour le versant hétérosexuel, les conditions d'enquête en période de pandémie ont conduit à opter pour un recrutement par interconnaissance et effet boule-de-neige. Compte tenu de mon propre positionnement social, les individus issus de classes supérieures ont été sursélectionnés.

Ce faisant, certaines propositions avancées dans cette thèse sont probablement spécifiques aux classes moyennes et supérieures. Il est vraisemblable par exemple que cette thèse minimise les variations de classe dans le recours à la confiance. Une étude de la gestion des déceptions amoureuses dans un contexte plus populaire donnerait peut-être un autre portrait de ces pratiques, et notamment des différences de genre relevées ici. Ce point est également

¹ Après tout, si l'auteur de ces lignes a pu apprendre à devenir un confident décent dans le cadre de cette recherche, alors les « difficultés d'expression » prêtées aux hommes ne sont peut-être pas si solidement ancrées.

vrai pour le versant non-hétérosexuel de la recherche. Dans son travail de terrain dans la Drôme, Colin Giraud relève que les gays qui y vivent évoluent dans des « univers très majoritairement hétérosexuels » : « plus qu'à Paris, plus que parmi des gays de classes supérieures, la part des gays parmi leurs relations est limitée » (Giraud, 2016, p. 92). Ce faisant, d'autres travaux de terrain briseront peut-être l'image homogène des pratiques de confiance des hommes et des femmes présentées dans cette thèse. D'une certaine manière, on ne pourra que s'en réjouir : souligner la variabilité des différences de genre entre les classes permet d'en souligner la dimension contingente et fluctuante, ce qui peut constituer un rempart de choix à leur essentialisation.

Par ailleurs, cette homogénéité sociale des enquêté·es s'accompagne de certains avantages. Tout d'abord, elle permet de limiter la variabilité des profils étudiés, ce qui facilite l'identification des différences entre enquêtés et enquêtées, entre hétérosexuel·les et non-hétérosexuel·les, ce qui n'est pas anecdotique pour une perspective de recherche portée sur les questions de genre. Ensuite, en se focalisant involontairement sur les classes moyennes et supérieures, cette thèse dresse un portrait de leur vie amoureuse qui contraste fortement avec *l'imaginaire conjugal individualiste* qui leur est parfois associé. Alors même que ces catégories de la population sont censées être l'incarnation la plus avancée du modèle de la « relation pure » dans les « sociétés modernes », force est de constater que leur vie de couple demeure fortement *encadrée par l'extérieur*. Cette thèse invite donc à relativiser l'image alarmiste parfois donnée aux évolutions contemporaines du couple, qui amèneraient par excès d'individualisme à « la fin de l'amour » (Illouz, 2020). Non seulement *l'encastrement du couple* n'est pas une histoire ancienne, mais il peut également exacerber les « problèmes » auxquels sont confronté·es les individus dans leur vie affective. Ce faisant, il est toujours nécessaire de le prendre en compte si l'on souhaite expliquer « pourquoi l'amour fait mal » (Illouz, 2012).

Autre limite de cette thèse, elle accorde relativement peu de place à l'étude des professionnel·les du couple et de la famille. Ici encore, je souhaiterais avancer que cet angle mort relatif s'appuie sur de bonnes raisons. D'une part, ma volonté de ne pas me limiter aux situations de déceptions « spectaculaires » (divorce contentieux, conflits conjugaux intenses) m'a conduit à interroger des enquêté·es éventuellement moins susceptibles d'entrer en contact avec des professionnel·les du couple et de la famille. De même, un certain contraste est apparu entre l'intérêt parfois porté à ces professionnel·les, au risque d'immission dans la sphère privée qu'ils incarneraient (Illouz, 2006; Illouz et al., 2019), et la faible prise en compte du contrôle social « déjà là », incarné par les proches confident·es. Ces dernier·es étant beaucoup plus

présent·es dans les parcours des enquêté·es, il est apparu légitime d'accorder une place importante à l'influence peu commentée de ces conseillers profanes.

Cependant, aussi justifié soit-il, cet angle mort en reste un. De ce point de vue, d'autres recherches s'intéressant d'une part à l'activité concrète des professionnel·les du couple et de la famille, d'autre part aux personnes y ayant recours pourraient donner un meilleur portrait de leur influence. Outre les juges aux affaires familiales, aux avocats en droit de la famille, on peut également penser aux médiateurs familiaux (Bastard, 2012), ou encore aux psychologues, sexologues ou coach en séduction (Gourarier, 2017). Pour autant, nous avons vu dans cette thèse que les quelques enquêté·es ayant eu recours à des professionnel·les le font parfois en complément de pratiques de confiance avec des proches. Ce faisant, de tels développements pourraient porter une attention accrue aux manières dont les conseils et prescriptions délivrés par ces professionnel·les vont être – ou non – partagés, discutés, contestés avec le réseau de proches. Si cette thèse invite à « réencastrer » l'analyse du couple, elle peut également inviter à « réencastrer » l'analyse du lien entre les professionnel·les du couple et leurs interlocuteurs.

Rattachée à ce point, une autre grande limite de cette thèse tient à sa prise en compte limitée des différentes formes de pression institutionnelles pesant sur la gestion des déceptions. En effet, si cette thèse propose une articulation entre individus, interactions et institutions, elle n'en propose pas des combinaisons très nettes. Si les reconnaissances légales d'union sont vues comme imposant un cadre à la gestion des déceptions, les éventuels effets différenciés de leurs déclinaisons (régimes matrimoniaux, effet propre du PACS, etc.) n'y sont pas vraiment traités. Cette limite est d'ailleurs visible dans les pistes de critiques féministes proposées plus haut : ces dernières restent relativement *désinstitutionnalisées*, en appelant à davantage de réflexion individuelle quant à la répartition genrée du travail émotionnel impliqué par la gestion des émotions, ainsi que sur ses effets. Si de telles pistes de réflexion ne sont pas inutiles, on notera qu'elles ne sont pas forcément des plus concrètes, et qu'elles n'invitent pas, par exemple, à un ajustement de politiques publiques particulières.

Ici, ce sont des raisons méthodologiques qui expliquent un tel angle mort : d'une part, peu d'enquêté·es hétérosexuel·es ont traversé·es des procédures de divorces conflictuels. De ce point de vue, la surreprésentation des classes moyennes et supérieures pourrait également avoir participé à ce portrait relativement « apaisé » des séparations, la norme du « bon divorce » y étant particulier prégnante (Bastard, 2007). Par ailleurs, la proportion importante d'enquêté·es LGBT limite par construction ce type de comparaison, leur accès aux reconnaissances légales

d'union étant récente. Enfin, la proportion relativement importante d'enquêtés de moins de 30 ans limite aussi les possibilités d'analyse, ces derniers étant peu engagés dans des formes légalement reconnues d'unions¹.

Compte tenu du nombre limité d'individus faisant part de déceptions et/ou de séparation dans des relations reconnues légalement/avec enfants, cette thèse est nécessairement limitée dans le traitement de ces situations, et dans l'étude des conséquences concrètes de ces dispositifs légaux sur la gestion des déceptions. En revanche, c'est probablement en partie parce qu'elle s'est éloignée de ces formes les plus visiblement régulées d'union qu'elle est parvenue à mettre au jour les formes plus diffuses de contrôle social pesant sur la gestion des déceptions, y compris dans les formes d'unions les moins encadrées par le droit.

De ce point de vue, cette thèse appelle à d'autres développements articulant contraintes institutionnelles pesant sur les décisions conjugales, et leurs conséquences sur les réseaux entourant le couple. Des recherches portant sur les procédures contentieuses de divorce par exemple, pourraient s'intéresser au vécu de ces procédures dans les coulisses du couple. Si cette thèse est limitée dans son traitement des pressions institutionnelles, elle a bien montré à cette échelle limitée que le niveau interactionnel fonctionne souvent comme un niveau « d'ajustement » entre les acteurs sociaux et les institutions encadrant le couple. Prendre en compte cette articulation pourrait ainsi constituer une piste prometteuse pour comprendre ce qui conduit concrètement les individus à ne pas vivre dans le « même monde » leurs déceptions amoureuses en fonction de leur catégorie de sexe.

Pour finir, on notera que cette thèse donne un portrait relativement *néгатif* de la vie sentimentale des individus, et des inégalités de genre qui la traverse. Certes, elle souligne que les individus ne sont « jamais seuls » face à leurs déceptions amoureuses. Cependant, elle montre aussi qu'il ne s'agit pas nécessairement d'une bonne nouvelle. Pour les femmes en particulier, cet encastrement du couple implique que leur vie sentimentale est, davantage que les hommes, exposée au contrôle social des pairs. Assumant également davantage le rôle de confidentes, ce sont également ces dernières qui sont amenées à devoir « calmer les brûlures » (Goffman, 1951/1989) occasionnées par les inégalités de genre qui continuent de traverser le couple hétérosexuel. Assumer un tel rôle social vient avec un coût psychologique important et invisible, qui semble cependant central dans la reproduction de l'ordre hétérosexuel.

¹ Selon l'INSEE, l'âge moyen au premier mariage était, en 2021, de 31 ans pour les femmes et de 33 ans pour les hommes (Papon, 2022)

En ce sens, on aura noté que cette thèse n'a pas pour objectif de participer à « l'entretien du moral des troupes » du patriarcat. De fait, l'ouvrir par une citation de *The Feminine Mystique* (Friedan, 1963/2020) visait à l'inscrire dans la continuité de travaux féministes soulignant la dimension *politique* du couple et de la vie privée. Sur ce point, j'espère au moins que cette thèse aura participé, avec toutes ses imperfections, à cette *repolitisation* de la sphère de l'intime, en proposant d'étendre cette critique féministe aux coulisses du couple.

Table des figures

Figure 1 - Nombre de mariages et de divorces prononcés par an entre 1965 et 2016 (comprend, à partir de 2013, les mariages de même sexe).....	48
Figure 2 - Nombre d'unions légalement reconnues par an entre 1999 et 2019, décomposé entre le nombre de mariages et de PACS (tous sexes confondus)	49
Figure 3 - Sexe des primo-confident·es en fonction du sexe des répondant·es (dernière séparation d'une relation cohabitante)	164
Figure 4 – Qualité de la relation avant qu'il ne soit question de séparation en fonction de la dépendance économique (dernière séparation de relation cohabitante de sexes différents) ..	296
Figure 5 – Initiative de la séparation en fonction de la qualité de la relation avant qu'il ne soit question de séparation (dernière séparation de relation cohabitante de sexes différents).....	297

Table des tableaux

Tableau 1 - Raisons supposées des envies de séparation de l'ancien·ne conjoint·e (dernière séparation de relation cohabitante - question ouverte recodée)	91
Tableau 2 - Nombre d'années depuis la séparation au moment de l'enquête en fonction de la raison évoquée (indicateurs de dispersion)	93
Tableau 3 - Raisons derrière les envies de séparation des répondant·es (dernière séparation de relation cohabitante - question ouverte recodée).....	97
Tableau 4 - Raisons des envies de séparation des répondant·es en couple selon leur catégorie de sexe (question à choix multiples – 2 réponses possibles).....	101
Tableau 5 - Lien avec les primo-confident·es en fonction de la catégorie de sexe des répondant·es (dernière séparation d'une relation cohabitante)	166
Tableau 6 - Initiative de la séparation selon le sexe des répondant·es (dernière séparation d'une relation cohabitante).....	169
Tableau 7 - Qualification de la relation avant qu'il ne soit question de séparation selon le sexe des répondant·es (dernière séparation de relation cohabitante)	170
Tableau 8 - Dépendance financière des conjoint·es en fonction de la catégorie de sexe (dernière séparation de relation cohabitante).....	171
Tableau 9 – Déterminants du recours à un·e primo-confident·e avant la séparation plutôt que d'en parler directement avec le/la partenaire (régression logistique binomiale).....	173
Tableau 10 – Probabilité d'avoir consulté un membre de sa famille ou de n'avoir consulté personne plutôt que de s'être confié à un·e ami·e (régression logistique multinomiale).	184
Tableau 11 – Lien des 22 enquêté·es hétérosexuel·les avec leur recruteur·euse.....	196
Tableau 12 – Initiative déclarée de la rupture en fonction de la dépendance financière déclarée au sein du couple (dernière séparation de relation cohabitante – relations de sexes différents)	293
Tableau 13 – Initiative déclarée de la rupture en fonction de la dépendance financière déclarée au sein du couple, au sein de chaque groupe de sexe (dernière séparation de relation cohabitante – relations de sexes différents)	294
Tableau 14 – Probabilité que la dernière séparation ait été unilatéralement imposée à la femme plutôt que d'avoir été (co)initiée par elle (regression logistique binomiale)	300
Tableau 15 – Probabilité que la dernière séparation ait été unilatéralement imposée à l'homme plutôt que d'avoir été (co)initiée par lui (regression logistique binomiale).....	303

Tableau 16 – Probabilité que la dernière séparation ait été unilatéralement imposée à la femme plutôt que d’avoir été (co)initiée par elle (regression logistique binomiale - Sous-échantillon des femmes ayant envisagé leur dernière séparation d’une relation cohabitante avant qu’elle n’ait lieu)	317
Tableau 17 – Raison principale pour laquelle la séparation n’a pas eu lieu selon la catégorie de sexe (relation en cours avec enfants).....	348

Table des encadrés

Encadré 1 – Usage de la pondération proposée par l'enquête Épic et présentation des tableaux (données et tests statistiques)	92
Encadré 2 – Principe et lecture des odds ratios (OR).....	174
Encadré 3 : Les problèmes posés par le dénombrement des « couples de même sexe » de l'enquête Épic.....	244
Encadré 4 – Régimes matrimoniaux rattachés au mariage et « régimes des biens » du Pacte civil de Solidarité (PACS).....	282
Encadré 5 – les procédures de divorce dans le droit français (janvier 2023).....	306
Encadré 6 – Devoir de secours et prestation compensatoire dans le droit français (avril 2023)	309

Bibliographie

- Algava, E., Bloch, K., & Robert-Bobée, I. (2021). Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses. *INSEE Focus*, 249, 5.
- Amato, P. R. (1994). Life-Span Adjustment of Children to Their Parents' Divorce. *The Future of Children*, 4(1), 143-164.
- Andersson, G., Noack, T., & Seierstad, A. (2006). The Demographics of Same-Sex Marriages in Norway and Sweden. *Demography*, 43(1), 79-98.
- Bajos, N., Beltzer, N., & Prudhomme, A. (2008). Les sexualités homo-bisexuelles : d'une acceptation de principe aux vulnérabilités sociales et préventives: In *Enquête sur la sexualité en France* (p. 243-271). La Découverte.
- Bajos, N., & Bozon, M. (2008). Introduction. L'enquête sur le contexte de la sexualité en France : une recherche pluridisciplinaire sur sexualité, genre et santé. In *Enquête sur la sexualité en France* (p. 21-24). La Découverte; Cairn.info.
- Bajos, N., & Ferrand, M. (2006). L'interruption volontaire de grossesse et la recomposition de la norme procréative: *Sociétés contemporaines*, no 61(1), 91-117.
- Bajos, N., & Spira, A. (1991). Analyse des comportements sexuels en France (ACSF). *Sciences sociales et santé*, 9(4), 57-68.
- Banens, M., & Le Penven, E. (2016). Les erreurs de sexe dans le recensement et leurs effets sur l'estimation des couples de même sexe: *Population*, Vol. 71(1), 135-148.
- Bastard, B. (2007). Une nouvelle police de la parentalité? *Enfances, Familles, Générations*, 5, 1-9.
- Bastard, B. (2012). Médiation familiale : une profession qui peine à trouver son public. *Informations sociales*, n° 170(2), 66-73.
- Battagliola, F. (2010). *Histoire du travail des femmes*. La Découverte.

- Beck, U., & Beck-Gernsheim, E. (1990). *Das ganz normale Chaos der Liebe* (1. Aufl). Suhrkamp.
- Becker, G. S. (1973). A Theory of Marriage: Part I. *Journal of Political Economy*, 81(4), 813-846.
- Becker, G. S., Landes, E. M., & Michael, R. T. (1977). An Economic Analysis of Marital Instability. *Journal of Political Economy*, 85(6), 1141-1187.
- Becker, H. S. (2020). *Outsiders: études de sociologie de la déviance* (J.-P. Briand & J.-M. Chapoulie, Trad.; Nouvelle éd. revue et augmentée de 2 chapitres). Éditions Métailié. (Original work published 1963)
- Bereni, L., Chauvin, S., Jaunait, A., & Revillard, A. (2020). *Introduction aux études sur le genre* (3e édition entièrement revue de la référence francophone sur le genre). De Boeck Supérieur.
- Berger, P., & Kellner, H. (2018). « Le mariage et la construction de la réalité ». In *La Construction sociale de la réalité* (p. 293-319). Armand Colin; Cairn.info. (Original work published 1964)
- Bergström, M. (2017). (Se) correspondre en ligne: L'homogamie à l'épreuve des sites de rencontres. *Sociétés contemporaines*, N° 104(4), 13-40.
- Bergström, M. (2018). De quoi l'écart d'âge est-il le nombre ? L'apport des big data à l'étude de la différence d'âge au sein des couples. *Revue française de sociologie*, 59(3), 395-422.
- Bergström, M. (2019). *Les nouvelles lois de l'amour: sexualité, couple et rencontres au temps du numérique*. La Découverte.
- Bertillon, J. (1880). De l'influence du mariage sur la tendance au suicide. *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, 3(1), 277-295.

- Bertillon, J. (1882). Étude démographique du divorce et de la séparation de corps dans les différents pays d'Europe. *Annales de démographie comparée*, 257-451.
- Besnard, P. (1973). Durkheim et les femmes ou le Suicide inachevé. *Revue Française de Sociologie*, 14(1), 27-61.
- Bessière, C. (2019). Reversed accounting: legal professionals, families and the gender wealth gap in France. *Socio-Economic Review*, 20(1), 233-256.
- Bessière, C., Biland, É., & Fillod-Chabaud, A. (2013). Résidence alternée : la justice face aux rapports sociaux de sexe et de classe. *Lien social et Politiques*, 69, 125-143.
- Bessière, C., & Gollac, S. (2022). *Le genre du capital: comment la famille reproduit les inégalités* (Nouvelle éd.). la Découverte. (Original work published 2019)
- Bidart, C. (1997a). *L'amitié, un lien social*. Editions La Découverte.
- Bidart, C. (1997b). Parler de l'intime: les relations de confiance. *Mana : revue de sociologie et d'anthropologie*, 3, 19-55.
- Bidart, C. (2010). Les âges de l'amitié: Cours de la vie et formes de la socialisation. *Transversalités*, 113(1), 65-81.
- Bidart, C. (2018). Partager son réseau. Processus de positionnement du conjoint dans les réseaux personnels. *Temporalités*, 27.
- Biolley, J., & Rubini, S. (2012). *Être parents après la séparation: construire une coparentalité sereine pour préserver l'enfant*. Hachette.
- Blossfeld, H.-P., & Müller, R. (2002). Guest Editors' Introduction: Union Disruption in Comparative Perspective: The Role of Assortative Partner Choice and Careers of Couples. *International Journal of Sociology*, 32(4), 3-35.
- Blumer, H. (1969). *Symbolic interactionism: perspective and method*. Prentice-Hall.
- Boigeol, A., Commaille, J., Lamy, M.-L., Monnier, A., & Roussel, L. (1974). *Le divorce et les Français. T1 : Enquête d'opinion* (Institut National d'études démographiques).

- Boigeol, A., Commaille, J., Roussel, L., & Valetas, M.-F. (1975). *Le divorce et les Français. T2 : l'expérience des divorcés* (Institut National d'études démographiques).
- Bonnet, C., Solaz, A., & Garbinti, B. (2016). *Gender Inequality after Divorce: The Flip Side of Marital Specialization Evidence from a French Administrative Database* (Série des documents de travail de la Direction des Études et Synthèses Économiques, p. 75) [Document de travail]. INSEE.
- Bonté, M. (2021). Enquêter les personnes trans en géographie. Des méthodes participatives pour répondre aux enjeux de la surétude ? : *Annales de géographie*, N° 742(6), 47-70.
- Booth, A. (1972). Sex and Social Participation. *American Sociological Review*, 37(2), 183-193.
- Boudon, R. (1998). Durkheim et Weber : convergences de méthode. In R. Boudon, *Études sur les sociologues classiques* (1. éd, p. 93-136). Presses Univ. de France.
- Boudon, R. (2011). *Durkheim fut-il durkheimien ? actes du colloque organisation les 4 et 5 novembre 2008 par l'académie des sciences morales et politiques*. Armand Colin.
- Bozon, M. (1991). Apparence physique et choix du conjoint. In *L'évolution de la nuptialité en France et dans les pays développés*, (INED, p. 93-112).
- Bozon, M., & Héran, F. (2006). *La formation du couple: textes essentiels pour la sociologie de la famille*. La Découverte.
- Bozon, M., & Rault, W. (2012). De la sexualité au couple: L'espace des rencontres amoureuses pendant la jeunesse. *Population*, Vol. 67(3), 453-490.
- Bozon, M., & Rault, W. (2013). Où rencontre-t-on son premier partenaire sexuel et son premier conjoint ? : *Population & Sociétés*, N° 496(1), 1-4.
- Brinig, M., & Allen, D. (2000). « These boots are made for walking »: why most divorce filers are women. *American Law and Economics Review*, 2(1), 126-169.

- Brousse, C. (2015). Travail professionnel, tâches domestiques, temps « libre » : quelques déterminants sociaux de la vie quotidienne. *Economie et statistique*, 478-479-480, 119-154.
- Brown, E., Debauche, A., Hamel, C., & Mazuy, M. (Éds.). (2020). *Violences et rapports de genre: enquête sur les violences de genre en France*. INED éditions.
- Brown, E., & Mazuy, M. (2022). Les violences conjugales dans un contexte de séparation: *Informations sociales*, n° 207(3), 98-105.
- Buisson, G. (2017). Le recensement de la population évolue : de l'état matrimonial légal à la situation conjugale de fait. *INSEE Analyses*, 35, 1-4.
- Buisson, G., & Lapinte, A. (2013). Le couple dans tous ses états. Non-cohabitation, conjoints de même sexe, Pacs... *Insee Première*, 1435, 1-4.
- Butler, J. (2012). *Trouble dans le genre (Gender trouble): le féminisme et la subversion de l'identité* (C. Kraus, Trad.; Suite du 1er tirage 6). La Découverte/Poche.
- Caldwell, MaytaA., & Peplau, L. (1982). Sex differences in same-sex friendship. *Sex Roles*, 8(7).
- Champagne, C., Pailhé, A., & Solaz, A. (2015). Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? *Économie et statistique*, 478-479-480, 209-242.
- Chauncey, G. (1994). *Gay New York: gender, urban culture, and the making of the gay male world, 1890 - 1940*. Basic Books.
- Chaussebourg, L., Carrasco, V., & Lermenier, A. (2009). *Le divorce* (p. 100). Ministère de la Justice.
- Chauvin, S., & Lerch, A. (2013). *Sociologie de l'homosexualité*. La Découverte.
- Chossière, F., Desvaux, P., & Mahoudeau, A. (2021). La recherche de trop ? Configurations et enjeux de la surétude: *Annales de géographie*, N° 742(6), 5-19.

- Cicchelli, V. (2001). La construction du rôle maternel à l'arrivée du premier enfant : Travail, égalité du couple et transformations de soi. *Recherches et Prévisions*, 63(1), 33-45.
- Clair, I. (2012). Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel. *Agora débats/jeunesses*, 60(1), 67-78.
- Clair, I. (2023). *Les choses sérieuses: enquête sur les amours adolescentes*. Éditions du Seuil.
- Clerget, S. (2004). *Séparons-nous ... mais protégeons nos enfants*. Albin Michel.
- Cohen, P. N., & Bianchi, S. (1999). Marriage, children, and women's employment: what do we know? *Monthly Labor Review*, 122(12), 22-31.
- Collet, B. (2009). Pluralité contemporaine de la mixité conjugale et position asymétrique entre les sexes. *Diasporas*, 15(1), 53-67.
- Collet, B. (2019). Prénommer son enfant dans les couples mixtes: Stratégies d'ajustements interculturels et logiques de genre. *Recherches familiales*, n° 16(1), 155-167.
- Collet, B., & Santelli, E. (2012). *Couples d'ici, parents d'ailleurs*. Presses Universitaires de France.
- Collins, R. (2003). Theoretical continuities in Goffman's work. In A. Wootton & P. Drew (Éds.), *Erving Goffman: exploring the interaction order* (Nachdr.). Polity Press.
- Collombet, C. (2022). Les agences de recouvrement des pensions alimentaires, instruments d'une politique de soutien aux familles monoparentales: *Informations sociales*, n° 207(3), 83-93.
- Commaille, J. (1984). Le divorce en Europe occidentale. La loi et le nombre. *Population (French Edition)*, 39(2), 357-361.
- Commaille, J., & Boigeol, A. (1974). Divorce, milieu social et situation de la femme. *Economie et statistique*, 53(1), 3-21.
- Connell, R. (2014). *Masculinités enjeux sociaux de l'hégémonie* (M. Hagège & A. Vuattoux, Trad.). Éd. Amsterdam. (Original work published 1995)

- Costemalle, V. (2015). Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux. In *Couples et Famille - Édition 2015* (INSEE, p. 63-76).
- Coutolleau, V. (2016). *Performances masculines et enjeux émotionnels : Une sociologie de la Friendzone* [Mémoire de master 1, sous la direction de Pierre-Marie Chauvin]. Paris-Sorbonne.
- Coutolleau, V. (2017). « *Je suis timide, mais je me soigne* », *Structures de genre et rapports individuels aux expériences d'anxiété sociale* [Mémoire de master 2, sous la direction de Pierre-Marie Chauvin]. Sorbonne Université.
- Crane, D. R., Soderquist, J. N., & Gardner, M. D. (1995). Gender differences in cognitive and behavioral steps toward divorce. *The American Journal of Family Therapy*, 23(2), 99-105.
- Crocq, M.-A., & Guelfi, J.-D. (2015). *DSM-5: manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (5e éd). Elsevier Masson.
- Daguet, F. (1996). Mariage, divorce et unions libres. *Insee première*, 482, 4.
- De Saint Pol, T., & Bouchardon, M. (2013). Le temps consacré aux activités parentales. *Études et résultats*, 841, 1-6.
- De Singly, F. (1987). *Fortune et infortune de la femme mariée: sociologie de la vie conjugale* (1re éd). Presses universitaires de France.
- De Singly, F. (1999). Le divorce, l'après-divorce et l'avant-divorce. In *Sociologie judiciaire du divorce* (J.Hauser, p. 13-27). Economica.
- De Singly, F. (2004). Intimité conjugale et intimité personnelle: À la recherche d'un équilibre entre deux exigences dans les sociétés modernes avancées. *Sociologie et sociétés*, 35(2), 79-96.
- De Singly, F. (2011). *Séparée: vivre l'expérience de la rupture*. Armand Colin.

- Debauche, A., Lebugle, A., Brown, E., Lejbowicz, T., Mazuy, M., Charruault, A., Dupuis, J., Cromer, S., & Hamel, C. (2017). Enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles. *Documents de travail*, 229.
- Debest, C. (2013). Quand les « sans-enfant volontaires » questionnent les rôles parentaux contemporains: *Annales de démographie historique*, n° 125(1), 119-139.
- Debest, C., Mazuy, M., & l'équipe de l'enquête Fecond. (2014). Rester sans enfant : un choix de vie à contre-courant: *Population & Sociétés*, N° 508(2), 1-4.
- Déchaux, J.-H. (2014). Le sacre de l'enfant. Regards sur une passion contemporaine: *Revue française de sociologie*, Vol. 55(3), 537-561.
- Delphy, C. (2013). L'ennemi principal. In *L'ennemi principal* (3e éd, p. 33-56). Éditions Syllepse. (Original work published 1970)
- de Palzaola, J.-P., & Rignols, E. (Éds.). (2018). *TABLEAUX DE L'ECONOMIE FRANCAISE*. INSEE.
- Desforges, J. (1947). *Le divorce en France, étude démographique* (Éditions Familiales de France).
- Deutsch, F. M., & Saxon, S. E. (1998). Traditional Ideologies, Nontraditional Lives. *Sex Roles*, 38(5/6), 331-362.
- Diter, K. (2015). « Je l'aime, un peu, beaucoup, à la folie... pas du tout ! »: La socialisation des garçons aux sentiments amoureux. *Terrains & travaux*, N° 27(2), 21-40.
- Diter, K. (2020). « Aimer d'amour et aimer d'amitié, c'est pas pareil ! » Les représentations socialement différenciées des sentiments chez les enfants. *Revue des politiques sociales et familiales*, 136(1), 51-67.
- Dominguez-Folgueras, M. (2014). L'inégal partage des responsabilités familiales et domestiques est toujours d'actualité: *Regards croisés sur l'économie*, n° 15(2), 183-196.

- Dominguez-Folgueras, M. (2022). It's about gender: A critical review of the literature on the domestic division of work. *Journal of Family Theory & Review*, 14(1), 79-96.
- Dompnier, N. (2019). Avoir des enfants : entre devoir social et épanouissement conjugal: In *La France des valeurs* (p. 169-173). Presses universitaires de Grenoble.
- Doyon, J., Odier Da Cruz, L., Praz, A.-F., & Steinberg, S. (2013). Normes de parentalité : modélisations et régulations (XVIIIe-XXIe siècles). *Annales de démographie historique*, 125(1), 7-23.
- Dronkers, J. (1999). The Effects of Parental Conflicts and Divorce on the Well-Being of Pupils in Dutch Secondary Education. *European Sociological Review*, 15(2), 195-212.
- Dumortier, T. (2013). L'intérêt de l'enfant : les ambivalences d'une notion « protectrice ». *Journal du droit des jeunes*, 329(9), 13-20.
- Dupont, S. (2018). Maintenir le dialogue entre les parents : la priorité de l'après séparation. *Recherches familiales*, 15(1), 95-108.
- Durkheim, É. (1975). Débat sur le mariage et le divorce. In V. Karady (Éd.), *Textes* (p. 206-215). Éditions de Minuit. (Original work published 1909)
- Durkheim, É. (1975). Le divorce par consentement mutuel. In V. Karady (Éd.), *Textes* (p. 181-194). Éditions de Minuit. (Original work published 1906)
- Durkheim, É. (2013). *Le suicide: étude de sociologie*. Presses Universitaires de France. (Original work published 1897)
- Durkheim, É. (2013). *Les règles de la méthode sociologique*. Presses Universitaires de France. (Original work published 1895)
- Esping-Andersen, G. (2007). *Les trois mondes de l'État-providence: essai sur le capitalisme moderne épilogue inédit de l'auteur pour l'édition française* (F.-X. Merrien, Trad.; 2e éd., mise à jour avril 2007). Presses universitaires de France. (Original work published 1999)

- Fehr, B. (2004). Intimacy Expectations in Same-Sex Friendships: A Prototype Interaction-Pattern Model. *Journal of Personality and Social Psychology*, 86(2), 265-284.
- Ferrand, A. (1991). La confiance : des relations au réseau. *Sociétés contemporaines*, 5(1), 7-20.
- Ferrand, A. (2007). *Confidants: une analyse structurale de réseaux sociaux*. L'Harmattan.
- Ferrand, A., & Mounier, L. (1993). L'échange de paroles sur la sexualité: Une analyse des relations de confiance. *Population (French Edition)*, 48(5), 1451-1475.
- Festy, P. (2002). Analyse de la formation et de la dissolution des couples. In *Démographie : analyse et synthèse II - Les déterminants de la fécondité* (p. 11-50). Éd. de l'Institut National d'Études Démographiques.
- Fillod-Chabaud, A. (2017). Les JAF sont-ils anti-papas ? *Délibérée*, 2(2), 92-95.
- Fligstein, N. (2008). Myths of the Market. In A. Ebner & N. Beck (Éds.), *The Institutions of the Market* (1^{re} éd., p. 131-156). Oxford University Press Oxford.
- Friedan, B. (2020). *La femme mystifiée*. Pocket. (Original work published 1963)
- Front homosexuel d'action révolutionnaire (Éd.). (2013). *Rapport contre la normalité: le Front homosexuel d'action révolutionnaire rassemble les pièces de son dossier d'accusation simple révolte ou début d'une révolution ?* (Nouvelle éd.). GayKitschCamp. (Original work published 1971)
- Frost, D. M., Meyer, I. H., & Schwartz, S. (2016). Social support networks among diverse sexual minority populations. *American Journal of Orthopsychiatry*, 86(1), 91-102.
- Galland, O. (1997). Parler en famille : les échanges entre parents et enfants. *Economie et statistique*, 304(1), 163-177.
- Garcia, M.-C. (2016a). *Amours clandestines: sociologie de l'extraconjugalité durable*. Presses universitaires de Lyon.

- Garcia, M.-C. (2016b). Le ' « partage des femmes » dans les relations extraconjugales durables. *Sociología Histórica*, 6, 245-279.
- Gauthier, J., & Schlagdenhauffen, R. (2019). Les sexualités « contre-nature » face à la justice pénale. Une analyse des condamnations pour « homosexualité » en France (1945-1982): *Déviance et Société*, Vol. 43(3), 421-459.
- Giddens, A. (2013). *The Transformation of Intimacy: Sexuality, Love and Eroticism in Modern Societies*. Wiley. (Original work published 1992)
- Gilligan, C. (2019). *Une voix différente: la morale a-t-elle un sexe ?* Flammarion. (Original work published 1982)
- Girard, A. (2012). *Le choix du conjoint: une enquête psycho-sociologique en France*. Armand Colin. (Original work published 1964)
- Giraud, C. (2014). *Quartiers gays* (1re édition). Presses universitaires de France.
- Giraud, C. (2016). La vie homosexuelle à l'écart de la visibilité urbaine. Ethnographie d'une minorité sexuelle masculine dans la Drôme. *Tracés*, 30, 79-102.
- Giraud, C. (2017). *L'amour réaliste: la nouvelle expérience amoureuse des jeunes femmes*. Armand Colin.
- Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne, Tome 1: La présentation de soi*. Éditions de Minuit.
- Goffman, E. (1975). *Stigmate*. Éditions de Minuit.
- Goffman, E. (1989). Calmer le Jobard : Quelques aspects de l'adaptation à l'échec. In *Le parler frais d'Erving Goffman* (p. 319). Éditions de Minuit. (Original work published 1951)
- Goffman, E. (2004). Le déploiement du genre. *Terrain*, 42, 109-128. (Original work published 1974)
- Gollac, S., & Bessière, C. (2019). *Le genre du capital*. La Découverte.
- Gotman, A. (2017). *Pas d'enfant: la volonté de ne pas engendrer*.

- Gourarier, M. (2017). *Alpha mâle: séduire les femmes pour s'apprécier entre hommes*.
- Granovetter, M. (1973). The Strength of Weak Ties. *American Journal of Sociology*, 78(6), 1360-1380.
- Granovetter, M. (1983). The Strength of Weak Ties: A Network Theory Revisited. *Sociological Theory*, 1, 201-233.
- Granovetter, M. (1985). Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness. *American Journal of Sociology*, 91(3), 481-510.
- Granovetter, M. (1995). *Getting a job: a study of contacts and careers* (2nd ed). University of Chicago Press. (Original work published 1974)
- Gratton, E. (2020). La conjugalité gay et lesbienne et ses rapports avec la sexualité et la parentalité. In G. Neyrand (Éd.), *Faire couple, une entreprise incertaine : Tensions et paradoxes du couple moderne* (Érès, p. 145-162).
- Guelfi, J.-D., & Crocq, M.-A. (2003). *DSM-IV-TR: manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (4e éd). Masson.
- Guillonnet, M., & Moreau, C. (2013). *La résidence des enfants de parents séparés. De la demande des parents à la décision du juge – Exploitation des décisions définitives rendues par les juges aux affaires familiales au cours de la période comprise entre le 4 juin et le 15 juin 2012* (p. 63). Ministère de la Justice.
- Hall, J. A. (2015). Same-Sex Friendships. In C. R. Berger, M. E. Roloff, S. R. Wilson, J. P. Dillard, J. Caughlin, & D. Solomon (Éds.), *The International Encyclopedia of Interpersonal Communication* (1^{re} éd., p. 1-8). Wiley.
- Heaton, T. B. (1990). Marital stability throughout the child-rearing years. *Demography*, 27(1), 55-63.
- Heise, D. R. (1979). *Understanding events: affect and the construction of social action*. Cambridge University Press.

- Héran, F. (1989). Mixité et « homolalie » : les rapports entre les sexes dans la vie quotidienne des Français. In Institut national de la statistique et des études économiques (Éd.), *Les Ménages: mélanges en l'honneur de Jacques Desabie* (p. 431-445). INSEE.
- Héran, F. (1990). Trouver à qui parler : le sexe et l'âge de nos interlocuteurs. In *Données Sociales* (INSEE, p. 364-368).
- Hicks, M. W., & Platt, M. (1970). Marital Happiness and Stability: A Review of the Research in the Sixties. *Journal of Marriage and the Family*, 32(4), 553-574.
- Hirschman, A. O. (1972). *Exit, voice, and loyalty: responses to decline in firms, organizations, and states*. Harvard Univ. Press.
- Hobcraft, J., & Kiernan, K. (1995). Becoming a parent in Europe. *Welfare State Programme Discussion Paper*, 116.
- Hochschild, A. R. (1979). Emotion Work, Feeling Rules, and Social Structure. *American Journal of Sociology*, 85(3), 551-575.
- Hochschild, A. R. (2003). Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale: *Travailler*, n° 9(1), 19-49. (Original work published 1979)
- Hochschild, A. R. (2017). *Le prix des sentiments: au coeur du travail émotionnel* (S. Fournet-Fayas & C. Thomé, Trad.). la Découverte. (Original work published 1983)
- Hochschild, A. R., & Machung, A. (1989). *The second shift: working parents and the revolution at home*. Viking.
- Hoquet, T. (2016). *Des sexes innombrables: le genre à l'épreuve de la biologie*. Éditions du Seuil.
- Houbre, G. (2018). L'affirmation de l'homosexualité. In S. Steinberg (Éd.), *Une histoire des sexualités* (p. 333-346). Presses Universitaires de France.
- Huber, J., & Spitze, G. (1980). Considering Divorce: An Expansion of Becker's Theory of Marital Instability. *American Journal of Sociology*, 86(1), 75-89.

- Idier, A. (2013). *Les alinéas au placard: l'abrogation du délit d'homosexualité, 1977-1982*.
Cartouche : Institut François Mitterrand.
- Illouz, E. (2006). *Les sentiments du capitalisme*. Éditions du Seuil.
- Illouz, E. (2012). *Pourquoi l'amour fait mal: l'expérience amoureuse dans la modernité*.
Éditions du Seuil.
- Illouz, E. (2020). *La fin de l'amour: enquête sur un désarroi contemporain* (S. Renaut, Trad.).
Éditions du Seuil.
- Illouz, E., Joly, F., Honneth, A., Cabanas, E., Alaluf, Y. B., Gilon, D., Kaplan, D., Schwartz,
O., Shachak, M., & West, E. (2019). *Les marchandises émotionnelles: l'authenticité au
temps du capitalisme*. Premier parallèle.
- INSEE. (2018). Mariages - Pacs - Divorces. In *Tableaux de l'économie française 2018* (INSEE,
p. 28-29).
- INSEE. (2019). *France, portrait social - Édition 2019*.
- INSEE. (2022). *Femmes et hommes, l'égalité en question* (Insee Références, p. 208). INSEE.
- Jouët, J. (1987). La sociabilité télématique. *Communication et langages*, 72(1), 78-87.
- Kalmijn, M., & Poortman, A.-R. (2005). His or Her Divorce? The Gendered Nature of Divorce
and its Determinants. *European Sociological Review*, 22(2), 201-214.
- Kaufmann, J.-C. (1992). *La trame conjugale analyse du couple par son linge*. Nathan.
- Kaufmann, J.-C. (2010). *Sociologie du couple*. Presses universitaires de France.
- Kaufmann, J.-C. (2017). *Piégée dans son couple: quand le couple conduit à l'enfermement*. Les
Liens qui Libèrent.
- Kellerhals, J., Languin, N., Perrin, J.-F., Wirth, G., Languin, N., Perrin, J.-F., & Wirth, G.
(1985). Statut social, projet familial et divorce: Une analyse longitudinale des ruptures
d'union dans une promotion de mariages. *Population (French Edition)*, 40(6), 811-825.

- Kellerhals, J., & Roussel, L. (1987). Présentation : les sociologues face aux mutations de la famille : quelques tendances de recherche 1965-1985. *L'Année sociologique (1940/1948-)*, 37, 15-43.
- Kislin, P. (2007). *Modélisation du problème informationnel du veilleur dans la démarche d'intelligence économique* [Thèse de doctorat sous la direction de Amos David, soutenue le 5 novembre 2007, Nancy 2].
- Kurdek, L. A. (2004). Are Gay and Lesbian cohabiting couples really different from heterosexual married couples? *Journal of Marriage and Family*, 66(4), 880-900.
- Kurdek, L. A. (2006). Differences Between Partners From Heterosexual, Gay, and Lesbian Cohabiting Couples. *Journal of Marriage and Family*, 68(2), 509-528.
- Lambert, A. (2009). Des causes aux conséquences du divorce : histoire critique d'un champ d'analyse et principales orientations de recherche en France. *Population*, 64(1), 155-182.
- Lanquetin, M.-T. (2018). Prendre le Droit au sérieux. In M. Maruani (Éd.), *Je travaille donc je suis : perspectives féministes*. (p. 53-63). La Découverte.
- Lapeyronnie, D. (1999). Violence et intégration sociale. *Hommes & migrations*, 1217(1), 43-54.
- Lapeyronnie, D. (2014). La singularité de l'ennui. In *Être curieux en sociologie* (p. 311-331). Presses universitaires de Louvain.
- Lapeyronnie, D. (2022). *Ennui: l'ombre de la modernité*. Rue de Seine éditions.
- Le Collectif Onze (Éd.). (2013). *Au tribunal des couples: enquête sur des affaires familiales*. Odile Jacob.
- Le Rudulier, S. (2011). *L' "e-démocratie " : un renouvellement des modes d'exercice du pouvoir et / ou une redéfinition des modes d'expression des citoyens ?* [Thèse de

- doctorat sous la direction Alain Rufino et de Parina Hassanaly, soutenue le 15 décembre 2011]. Aix-Marseille 3.
- Ledermann, S. (1948). Les divorces et les séparations de corps en France. *Population (French Edition)*, 3(2), 313-344.
- Lenoir, R. (1999). La question familiale: Familialisme d'Église, familialisme d'État. *French Politics, Culture & Society*, 17(3/4), 75-100.
- Lenoir, R. (2003). *Généalogie de la morale familiale*. Éditions du Seuil.
- Lerch, A. (2008). Réécrire le script ? Conjugalité et sexualité dans les couples gais non exclusifs. In *Mariages et homosexualités dans le monde* (p. 177-187). Autrement.
- Leridon, H. (2008). Le nombre de partenaires : un certain rapprochement entre les femmes et les hommes, mais des comportements encore très différents: In *Enquête sur la sexualité en France* (p. 215-242). La Découverte.
- Lévi-Strauss, C. (1979). La famille. In R. Bellour & C. Clément (Éds.), *Claude Lévi-Strauss* (p. 93-131). Gallimard.
- Lévy-Guillain, R., Sponton, A., & Wicky, L. (2023). L'intime au bout du fil. Enjeux méthodologiques de l'entretien biographique à distance: *Revue française de sociologie*, Vol. 63(2), 311-332.
- Maillochon, F. (2003). Le jeu de l'amour et de l'amitié au lycée : mélange des genres: *Travail, genre et sociétés*, N° 9(1), 111-135.
- Maillochon, F. (2016). *La passion du mariage*. Presses Universitaires de France.
- Marteau, B. (2019). La séparation chez les couples corésidents de même sexe et de sexe différent. *Population*, 74(4), 521-549.
- Martin, C. (2007). Des effets du divorce et du non-divorce sur les enfants. *Recherches et Prévisions*, 89(1), 9-19.

- Martin, C., Cherlin, A., & Cross-Barnet, C. (2012). Living Together Apart : Vivre ensemble séparés Une comparaison France-États-Unis: *Population*, Vol. 66(3), 647-669.
- Martin, H. (2022). Après plusieurs décennies de forte progression, le taux d'emploi des femmes commence à stagner en France: *Population & Sociétés*, N° 606(11), 1-4.
- Masclat, C. (2015). Le féminisme en héritage ?: Enfants de militantes de la deuxième vague. *Politix*, n° 109(1), 45-68.
- Mead, M. (2001). *Male and female* (1st Perennial ed). Perennial. (Original work published 1959)
- Merton, R. K. (1938). Structure sociale, anomie et déviance. In *Eléments de théorie et de méthode sociologique*. Armand Colin.
- Merton, R. K. (1995). The Thomas Theorem and the Matthew Effect. *Social Forces*, 74(2), 379-422.
- Meslay, G. (2020). *La reconnaissance sous contraintes : le choix du mariage pour les couples de même sexe dans le contexte d'une ouverture des droits* [Thèse de doctorat sous la direction de Pierre Demeulenaere et Wilfried Rault, soutenue le 01 juillet 2020]. Sorbonne Université.
- Mignot, J.-F. (2009). *Formation et dissolution des couples en France dans la seconde moitié du XX^e siècle. Une évaluation empirique du pouvoir explicatif de la théorie du choix rationnel* [Thèse de doctorat sous la direction de Louis-André Vallet, soutenue le 24 novembre 2009]. Institut d'Etudes Politiques de Paris.
- Milner, R. (2013). *Hacking the Social: Internet Memes, Identity Antagonism, and the Logic of Lulz*. 22, 52-91.
- Milon, C. (2022). Ce(lles) que la visioconférence rend visible(s): Une enquête par entretiens auprès de femmes en parcours bariatrique. *Socio-anthropologie*, 45, 179-195.
- Monnot, C. (2009). *Petites filles d'aujourd'hui*. Autrement.

- Mucchielli, L. (2001). Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable. *Déviance et Société*, 25(2), 209-228.
- Nooney, L., & Portwood-Stacer, L. (2014). One Does Not Simply: An Introduction to the Special Issue on Internet Memes. *Journal of Visual Culture*, 13(3), 248-252.
- Olier, L. (1998). Les avantages matériels de la vie en couple. *Insee Première*, 564.
- Pailhé, A., & Solaz, A. (2006). Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes: *Population & Sociétés*, N° 426(8), 1-4.
- Papon, S. (2022). Bilan démographique 2021. *Insee première*, 1889.
- Parker, M. L., Diamond, R. M., Ledermann, T., & Tambling, R. R. (2022). The beginning of the end: A revised inventory of divorce initiation. *Family Relations*, 71(4), 1619-1636.
- Parsons, T. (1942). Age and Sex in the Social Structure of the United States. *American Sociological Review*, 7(5), 604-616.
- Parsons, T., & Bales, R. F. (1955). *Family socialization and interaction process*. Free Press.
- Pascoe, C. J. (2012). *Dude, you're a fag: masculinity and sexuality in high school; with a new preface*. Univ. of California Press.
- Pasquier, D. (2010). Culture sentimentale et jeux vidéo : le renforcement des identités de sexe. *Ethnologie française*, Vol. 40(1), 93-100.
- Piketty, T. (2003). The impact of divorce on school performance : evidence from France, 1968-2002. *CEPR Discussion Papers*, 4146.
- Polanyi, K. (1983). *La Grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps* (C. Malamoud & M. Angeno, Trad.). Gallimard. (Original work published 1945)
- Poortman, A.-R. (2000). Sex Differences in the Economic Consequences of Separation: A Panel Study of the Netherlands. *European Sociological Review*, 16(4), 367-383.

- Poortman, A.-R., & Kalmijn, M. (2002). Women's Labour Market Position and Divorce in the Netherlands: Evaluating Economic Interpretations of the Work Effect. *European Journal of Population/ Revue européenne de Démographie*, 18(2), 175-202.
- Rault, W. (2009). *L'invention du PACS: pratiques et symboliques d'une nouvelle forme d'union*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Rault, W. (2016). Les attitudes « gayfriendly » en France : entre appartenances sociales, trajectoires familiales et biographies sexuelles. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 213(3), 38-65.
- Rault, W., & Régnier-Loilier, A. (2015). La première vie en couple : évolutions récentes. *Population & Sociétés*, N° 521(4), 1-4.
- Rault, W., & Régnier-Loilier, A. (2019). Étudier les parcours individuels et conjugaux en France. Enjeux scientifiques et choix méthodologiques de l'enquête Épic. *Population*, 74(1), 11-40.
- Raz-Yurovich, L. (2013). Divorce Penalty or Divorce Premium? A Longitudinal Analysis of the Consequences of Divorce for Men's and Women's Economic Activity. *European Sociological Review*, 29(2), 373-385.
- Régnier-Loilier, A. (2009). L'arrivée d'un enfant modifie-t-elle la répartition des tâches domestiques au sein du couple ? *Population & Sociétés*, 461(10), 1-4.
- Régnier-Loilier, A. (2018). Are the Generations and Gender Surveys Well Suited for Studying Same-Sex Couples? *European Journal of Population*, 34(4), 567-578.
- Régnier-Loilier, A. (2019a). Être en couple chacun chez soi, une situation plus fréquente après une séparation. *Population & Sociétés*, N° 566(5), 1-4.
- Régnier-Loilier, A. (2019b). Nouvelle vie de couple, nouvelle vie commune ? Processus de remise en couple après une séparation. *Population*, 74(1), 73-102.

- Régnier-Loilier, A., Leridon, H., & Cahen, F. (2007). La loi Neuwirth quarante ans après : une révolution inachevée ? : *Population & Sociétés*, N° 439(10), 1-8.
- Régnier-Loilier, A., & Solaz, A. (2010). La décision d'avoir un enfant : une liberté sous contraintes. *Politiques sociales et familiales*, 100(1), 61-77.
- Revenin, R. (2006). L'émergence d'un monde homosexuel moderne dans le Paris de la Belle Époque. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 53-4(4), 74-86.
- Revillard, A. (2002). L'identité lesbienne entre nature et construction: *Revue du MAUSS*, no 19(1), 168-182.
- Rivière, C.-A. (2000). Hommes et femmes au téléphone. Un chassé-croisé entre les sexes. *Réseaux*, 18(103), 21-49.
- Rogers, S. J. (2004). Dollars, Dependency, and Divorce: Four Perspectives on the Role of Wives' Income. *Journal of Marriage and Family*, 66(1), 59-74.
- Roudaut, K., & Derbez, B. (2022). Proximité et distance dans l'entretien sur l'intime en période de crise sanitaire: *Genèses*, n° 126(1), 125-139.
- Roussel, L. (1970). Les divorces et les séparations de corps en France (1936-1967). *Population (French Edition)*, 25(2), 275-302.
- Roussel, L. (1974). Le divorce et les Français. I. enquête d'opinion. *Population (French Edition)*, 29(1), 109-112.
- Roussel, L. (1975). Le divorce et les Français. II. Le point de vue des divorcés. *Population (French Edition)*, 30(3), 523-525.
- Roussel, L. (1980). Mariages et divorces. Contribution à une analyse systématique des modèles matrimoniaux. *Population (French Edition)*, 35(6), 1025-1040.
- Roux, G. (2019). Homosexualité et homoparentalité : une très forte évolution: In *La France des valeurs* (p. 108-112). Presses universitaires de Grenoble.

- Roux, S. (2016). Affects. In J. Rennes & C. Achin (Éds.), *Encyclopédie critique du genre: corps, sexualité, rapports sociaux* (p. 37-46). La Découverte.
- Roy, D. (2012). Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010. *Insee Première*, 1423.
- Rubin, L. B. (1985). *Just friends: the role of friendship in our lives* (1st ed). Harper & Row.
- Santelli, E. (2019). « Profiter de sa jeunesse avant de se caser »: Entre injonction normative, variation sociale et effet de genre. *Agora débats/jeunesses*, N° 83(3), 25-42.
- Santelli, E. (2020). Faire couple aujourd'hui chez les jeunes : Vers un renouvellement des conceptions de l'amour. In G. Neyrand (Éd.), *Faire couple, une entreprise incertaine: tensions et paradoxes du couple moderne* (p. 163-191). Érès éditions.
- Santelli, E., & Vincent, J. (2018). Devenir parent. Des jeunes couples entre projections et normes. *Revue des politiques sociales et familiales*, 129(1), 63-76.
- Schaaf, A. (2022). L'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires au cœur de la couverture du risque de séparation par la branche Famille de la Sécurité sociale: *Informations sociales*, n° 207(3), 60-65.
- Schiltz, M.-A. (1997). Parcours de jeunes homosexuels dans le contexte du VIH: La conquête de modes de vie. *Population (French Edition)*, 52(6), 1485-1537.
- Schwartz, O. (2012). *Le monde privé des ouvriers* (3éd.). Presses Universitaires de France.
(Original work published 1990)
- Scrinzi, F. (2021). Care. In *Encyclopédie critique du genre* (p. 127-137). La Découverte.
- Smock, P. J. (1994). Gender and the Short-Run Economic Consequences of Marital Disruption. *Social Forces*, 73(1), 243-262.
- South, S. J. (2001). Time-Dependent Effects of Wives' Employment on Marital Dissolution. *American Sociological Review*, 66(2), 226-245.
- Steiner, P. (2017). Le concept de tension dans la sociologie de Weber. *L'Année sociologique*, 67(1), 161-188.

- Stets, J. E., & Turner, J. H. (Éds.). (2007a). *Handbook of the sociology of emotions*. Springer.
- Stets, J. E., & Turner, J. H. (Éds.). (2007b). Introduction. In *Handbook of the sociology of emotions* (p. 1-7). Springer.
- Stets, J. E., & Turner, J. H. (Éds.). (2014). *Handbook of the sociology of emotions*. Springer.
- Suler, J. (2004). The Online Disinhibition Effect. *CyberPsychology & Behavior*, 7(3), 321-326.
- Swain, S. (1989). Covert intimacy : Closeness in Men's Friendships. In B. J. Risman & P. Schwartz (Éds.), *Gender in intimate relationships: a microstructural approach* (p. 71-86). Wadsworth Pub. Co.
- Swidler, A. (1986). Culture in Action: Symbols and Strategies. *American Sociological Review*, 51(2), 273-286.
- Swidler, A. (2003). *Talk of love: how culture matters* (Paperback ed). Univ. of Chicago Press.
- Tamagne, F. (2006a). La déportation des homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale. *Revue d'éthique et de théologie morale*, 239(2), 77-104.
- Tamagne, F. (2006b). L'âge de l'homosexualité, 1870-1940. In R. Aldrich (Éd.), & P. Lepic & P. Saint-Jean (Trad.), *Une histoire de l'homosexualité* (p. 167-195). Éditions du Seuil.
- Théry, I. (1996). *Le démariage: justice et vie privée*. Jacob.
- Théry, I. (2016). *Mariage et filiation pour tous: une métamorphose inachevée*. Éditions du Seuil.
- Thizy, L. (2021). Esquiver le stigmaté lié à l'avortement : le « travail d'invisibilisation » comme renforcement du travail procréatif. *Enfances Familles Générations*, 38, 24.
- Thoits, P. A. (1989). The Sociology of Emotions. *Annual Review of Sociology*, 15(1), 317-342.
- Thomas, W. I. (1923). *The unadjusted girl; with cases and standpoint for behavior analysis*. Patterson Smith.
- Thomas, W. I., & Thomas, D. S. (1928). *The child in America: Behavior Problems and Programs*. Knopf.

- Thornton, A., & Young-DeMarco, L. (2001). Four Decades of Trends in Attitudes Toward Family Issues in the United States: The 1960s Through the 1990s. *Journal of Marriage and Family*, 63(4), 1009-1037.
- Tissot, S. (2018). *Gayfriendly: acceptation et contrôle de l'homosexualité à Paris et à New York*. Raisons d'agir.
- Tissot, S. (2021). Les hétérosexuel·les et leurs ami·es gai·es : enquête sur la sociabilité gay-friendly dans les quartiers gentrifiés. *Genre, sexualité et société*, 25.
- Toulemon, L. (1996). La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée. *Population*, 51(2), 675-715.
- Trachman, M. (2013). Une « planque pour mater des culs »? *Terrain et travaux*, 2(23), 197-215.
- Trachman, M., Lejbowicz, T., & l'équipe de l'enquête Virage. (2018). Les personnes qui se disent bisexuelles en France. *Population & Sociétés*, N° 561(11), 1-4.
- Turner, J. H. (2007). *Human emotions: a sociological theory*. Routledge, Taylor & Francis Group.
- Uunk, W. (2004). The Economic Consequences of Divorce for Women in the European Union: The Impact of Welfare State Arrangements. *European Journal of Population/Revue Européenne de Démographie*, 20(3), 251-285.
- Vallet, L.-A. (2007). Sur l'origine, les bonnes raisons de l'usage, et la fécondité de l'odds ratio. *Courrier des statistiques*, 121-122.
- Verjus, A. (2007). Introduction au numéro « Conflits de couples et maintien du lien parental ». *Recherches et prévisions*, 1(89), 3-6.
- Viry, G., & Nada, É. (2014). Vivre loin de ses parents quand on est un jeune adulte : quel effet sur le lien de confiance? *Enfances, Familles, Générations*, 19, 145-167.

- Waite, L. J., & Lillard, L. A. (1991). Children and Marital Disruption. *American Journal of Sociology*, 96(4), 930-953.
- Walker, K. (2011). Les hommes, les femmes et l'amitié : ce que ils et elles disent, ce que ils et elles font (F. Armengaud, Trad.). *Nouvelles Questions Féministes*, 30(2), 34-54.
(Original work published 1994)
- Weber, M. (2004). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme: suivi d'autres essais* (J.-P. Grossein, Trad.). Gallimard. (Original work published 1904–1905)
- Weber, M. (2008). *Economie et Société (Tome I): Les catégories de la sociologie*. Pocket.
(Original work published 1921)
- Weber, M. (2012). Considérations intermédiaires. In J.-P. Grossein (Trad.), *Sociologie des religions* (p. 411-460). Gallimard. (Original work published 1915)
- West, C., & Zimmerman, D. H. (1987). Doing Gender. *Gender & Society*, 1(2), 125-151.
- Weston, K. (1991). *Families we choose: lesbians, gays, kinship*. Columbia University Press.
- Xu, Q., Yu, J., & Qiu, Z. (2015). The impact of children on divorce risk. *The Journal of Chinese Sociology*, 2(1), 1-20.
- Zaidman, C. (2007). Derrière Le Suicide, le divorce: Durkheim et les rapports de sexes. *Les cahiers du CEDREF*, 15, 217-227.
- Zelizer, V. A. (2007). Pasts and Futures of Economic Sociology. *American Behavioral Scientist*, 50(8), 1056-1069.
- Zukin, S., & DiMaggio, P. (Éds.). (1990). *Structures of capital: the social organization of the economy*. Cambridge University Press.

Annexes

Annexe 1 - Guide d'entretien.....	402
Annexe 2 - Tableau récapitulatif des enquêtés	404
Annexe 3 - Projet de thèse initial, mai 2017	408
Annexe 4 - Guide d'entretien exploratoire.....	414
Annexe 5 - L'identification des faux couples de même sexe dans le module sur la dernière séparation de relation cohabitante dans Épic	417
Annexe 6 - Lien avec le primo-confident en fonction de la composition sexuée des couples (Pourcentages basés sur les effectifs non-pondérés après élimination des probables « faux » couples de même sexe).....	419
Annexe 7 – Part de femmes ayant parlé de leurs envies de séparation à autrui avant d'en avoir parlé avec le partenaire, en fonction de la composition sexuée des couples (Pourcentages basés sur les effectifs non-pondérés après élimination des probables « faux » couples de même sexe)	419
Annexe 8 – Probabilité d'avoir qualifié sa précédente relation cohabitante de « Violente » en fonction du/de la primo-confident·e consulté·e	420
Annexe 9 – Probabilité d'avoir parlé à son père de ses envies de séparation en fonction de la qualification de la relation (violente ou non)	420

Annexe 1 - Guide d'entretien

Note de lecture : il s'agit du guide d'entretien utilisé pendant l'essentiel de la recherche, après la phase exploratoire de la recherche. Pour consulter le guide d'entretien utilisé pendant cette phase exploratoire, voir **Annexe 4**.

Remarques préalables :

Tout d'abord, merci beaucoup de m'accorder cet entretien. Comme nous en avons parlé, je mène actuellement une recherche sur la vie sentimentale sur le long terme, en prenant en compte l'influence des relations passées sur les relations suivantes. Pour vous présenter un peu la structure de l'entretien, elle suit une forme en sablier : je vais aller du plus général au plus particulier, et en fin d'entretien on réouvre sur une phase de bilan. Je commence par des questions générales sur vous et votre parcours. Ensuite, je pose des questions sur vos représentations du couple et de l'amour. Après, nous allons faire une biographie sentimentale de toutes vos relations : comment vous vous êtes rencontrés, comment ça s'est terminé, etc., et en fin d'entretien, si cela vous intéresse, je peux vous restituer plus précisément le contenu de ma recherche.

Durant l'entretien, je poserai peut-être des questions qui pourront paraître un peu vagues ou simplettes, et auquel cas n'hésitez pas à me le faire remarquer : il n'y pas de bonnes ou de mauvaises réponses, ce qui m'intéresse ce sont vos impressions personnelles sur le sujet. L'entretien est strictement anonyme et confidentiel, vous pouvez d'ailleurs vous rétracter à tout moment de la recherche si vous le souhaitez. Est-ce que cela vous dérange si j'enregistre l'entretien pour retranscription ?

Partie I : profil sociodémographique et parcours

- 1) Pouvez-vous me donner quelques informations sur votre parcours personnel : où est-ce que vous avez grandi, ce que faisaient vos parents, si vous avez fait des études? Typiquement, si je vous demandais de vous présenter comme ça, en trois minutes.
- 2) Si pas précisé : Âge, nombre de frère(s)/sœur(s), si enfance heureuse ou non, situation conjugale actuelle, (ancienne) activité professionnelle.
- 3) Et sinon, vous avez des projets actuellement ? Professionnels, de loisirs, de voyage ?
- 4) (Si collectif LGBT : depuis combien de temps êtes-vous dans le collectif ? Comment y être-vous arrivé ?)

Partie II : représentations générales sur l'amour

Je souhaiterais maintenant que nous parlions un peu de vos représentations de l'amour en général :

- 1) Comment vous définiriez l'amour ?
- 2) Vous diriez que vous croyez au « grand amour » ? [Si oui/non], qu'est-ce que vous entendez par-là ?
- 3) Vous diriez que vous croyez au coup de foudre ? [Si oui/non], qu'est-ce que vous entendez par-là ?
- 4) Êtes-vous déjà tombé amoureux·se ? Si oui, comment sait-on qu'on est amoureux·se ?

Partie III : Biographie sentimentale complète

Maintenant, je vous propose qu'on passe à la phase de biographie sentimentale de l'entretien. L'idée, c'est que nous revenions ensemble sur toutes les relations amoureuses importantes qui ont compté pour vous.

- 1) Pour commencer, quand êtes-vous tombé·e amoureux·se pour la première fois ?
- 2) Comment vous êtes-vous rencontrés ? Qu'est-ce qui vous a plus chez lui/elle ?
- 3) Avez-vous officiellement été en relation ?
 - a. [Si non] Vous vous rappelez en avoir parlé avec du monde ? [Si oui] des prénoms ?
- 4) Si oui, ça a duré combien de temps ?
 - a. Emménagement ?
 - b. Mariage/pacs ?
 - c. Enfants ?
- 5) Et au bout de [durée] qu'est-ce qui s'est passé ?
- 6) À ce moment-là, vous avez pu en parler avec du monde ?
 - a. [Si oui] des prénoms ? Comment ont-ils réagi ?
- 7) Avant la séparation/pendant la relation en cours, est-ce qu'il y a eu des moments de creux ?
 - a. [Si oui] À ce moment-là, qu'est-ce qui a empêché de sauter le pas de la séparation ?
 - b. [Si oui] vous avez pu en parler avec du monde ?
 - c. [Si oui] des prénoms ? Comment ont-ils réagi ?
- 8) Après cette relation, quand êtes-vous de nouveau tombé·e amoureux·se ? → **Retour à la question 2.**

Phase de sortie d'entretien :

- 1) Souhaitez-vous ajouter quelque chose sur ce que vous avez dit ? Un retour sur ce que j'ai pu dire ? Souhaitez-vous que je vous restitue un peu plus précisément le contenu de mon travail de recherche ?

Merci beaucoup pour cette conversation

Annexe 2 - Tableau récapitulatif des enquêtés

Note de lecture : le « Nb relations » correspond au nombre de « relations importantes » abordées pendant l'entretien. Il ne comprends donc pas les relations considérées comme « passagères » ou « sans importance par les enquêtés ». Par ailleurs, le lieu de vie de trois enquêtés ont été modifiés en y associant une région frontalière, afin de limiter leur identification par leur recruteur·ice. Aucun·e des trois ne résidaient en Ile-de-France.

N°	Prénom	Sexe	Orientation Sexuelle	Âge	Activité professionnelle	Lieu de vie	Vie conjugale	Nb. Enfant(s)	Nb rela.	Nb d'ent.	Contact
1	Justin	H	Gay	47	Consultant en marketing	Ile-de-France	En couple depuis 14 ans, marié depuis 1 an, avec Norman.	Sans enfant	6	2	Terrain LGBT
2	Norman	H	Gay	45	Fonctionnaire de l'enseignement secondaire	Ile-de-France	En couple depuis 14 ans, marié depuis 1 an, avec Justin	Sans enfant	2	2	Terrain LGBT
3	Éric	H	Gay	75	Retraité, ancien cadre en communication	Ile-de-France	Célibataire depuis 10 ans	Sans enfant	4	2	Terrain LGBT
4	Hubert	H	Gay	66	Retraité, ancien régisseur dans le domaine artistique	Ile-de-France	Célibataire depuis 6 ans	Sans enfant	3	2	Terrain LGBT
5	Pablo	H	Gay	62	Informaticien	Ile-de-France	Célibataire depuis 7 ans	Sans enfant	5	2	Terrain LGBT
6	Federico	H	Gay	31	Employé de commerce	Ile-de-France	Célibataire depuis quelques mois	Sans enfant	3	2	Commerce
7	Delphine	F	Lesbienne	65	Retraîtée, ancienne fonctionnaire de catégorie B	Ile-de-France	En couple depuis 6 ans	Sans enfant	6	1	Terrain LGBT
8	Marguerite	F	Lesbienne	63	Agente de maintenance de bâtiments municipaux	Ile-de-France	Célibataire depuis 1 an	Sans enfant	4	1	Terrain LGBT
8	Nicolas	H	Gay	24	Étudiant en commerce international	Ile-de-France	Célibataire depuis 2 ans	Sans enfant	2	1	Terrain LGBT

9	Dylan	H	Gay	32	Juriste	Ile-de-France	Célibataire depuis 2 ans	Sans enfant	4	1	Terrain LGBT
10	Vincent	H	Gay	30	Assistant administratif	Ile-de-France	Célibataire depuis sa jeunesse (sans relation sérieuse)	Sans enfant	1	1	Terrain LGBT
12	Marie	F	Bisexuelle	25	Étudiante en technique/spectacle audiovisuel	Ile-de-France	Célibataire depuis 1 an	Sans enfant	4	1	Terrain LGBT
13	Manon	F	Lesbienne	30	Documentaliste	Ile-de-France	Célibataire depuis 1 an	Sans enfant	4	1	Terrain LGBT
14	Dorothée	F	Bisexuelle	33	Secrétaire	Ile-de-France	En couple avec un homme depuis 4 ans, mariée depuis 2 ans	Sans enfants	2	1	Terrain LGBT
15	Angèle	F	Hétérosexuelle	25	Étudiante en Sciences Sociales	Ile-de-France	En couple depuis quelques mois	Sans enfant	3	1	Terrain LGBT
16	Valentine	F	Lesbienne	22	En service civique au sein du collectif	Ile-de-France	En couple depuis quelques mois	Sans enfant	3	1	Terrain LGBT
17	Celia	F	Bisexuelle	27	Médiatrice scientifique	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Célibataire depuis 2 ans	Sans enfant	7	1	Boule-de-Neige
18	Amandine	F	Hétérosexuelle	28	Chercheuse en biologie	Occitanie	Célibataire depuis 1 an	Sans enfant	2	1	Interconnaissance
19	Éloïse	F	Hétérosexuelle	43	Cadre technique d'entreprise	Nouvelle Aquitaine	En couple marié depuis 12 ans	2 enfants	3	1	Interconnaissance
20	Angeline	F	Hétérosexuelle	27	Chercheuse en biologie	Nouvelle Aquitaine	En couple depuis 1 an	Sans enfant	5	1	Boule-de-neige
21	Simon	H	Hétérosexuel	25	Étudiant	Pays de la Loire	En couple Depuis 6 mois	Sans enfant	2	1	Interconnaissance
22	Bérénice	F	Hétérosexuelle	28	Profession libérale	Ile-de-France	En couple depuis 2 ans	Sans enfant	2	1	Interconnaissance
23	Cynthia	F	Hétérosexuelle	29	Ingénieure en biomédecine	Occitanie	Célibataire depuis 2 ans	Sans enfant	3	1	Boule-de-neige

24	Pascal	H	Hétérosexuel	33	Ingénieur	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Célibataire depuis 3 ans	Aucun Enfant	2	1	Boule-de-neige
25	Béatrice	F	Hétérosexuelle	65	Ancienne cheffe de petite entreprise	Provence-Alpes-Côte d'Azur	En couple depuis 36 ans, mariée depuis 25 ans, avec Claude	2 enfants (précédente union)	3	2	Interconnaissance
26	Liliane	F	Hétérosexuelle	58	Intermittente dans l'audiovisuel	Gironde	En couple non-cohabitant depuis 5 ans	2 enfants	3	1	Interconnaissance
27	Sébastien	H	Gay	61	Gérant de bar	Ile-de-France	En couple cohabitant depuis 25 ans	Sans enfant	5	1	Terrain LGBT
28	Alain	H	Hétérosexuel	70	Technicien	Centre-Val de Loire	En couple avec Marie-Jeanne depuis 4 ans	2 enfants	3	1	Boule-de-neige
28	Marie-Jeanne	F	Hétérosexuelle	65	Fonctionnaire de catégorie A (retraîtée)	Ile-de-France	En couple avec Alain depuis 4 ans	2 enfants	5	1	Interconnaissance
30	Lynda	F	Bisexuelle	34	Productrice en audiovisuel	Ile-de-France	Célibataire depuis 1 an	Sans enfant	5	1	Boule-de-Neige
31	Antoine	H	Hétérosexuel	31	Intermittent en audiovisuel	Ile-de-France	En couple cohabitant depuis 4 ans	Sans enfant	4	1	Interconnaissance
32	Pauline	F	Hétérosexuelle	43	Chargée de communication (en cours de reconversion en ressources humaines)	Nouvelle Aquitaine	Célibataire depuis 2 ans	Sans enfant	5	1	Boule-de-neige
33	Sandrine	F	Hétérosexuelle	63	Infirmière psy (retraîtée)	Gironde	En couple avec Charlie depuis 40 ans	Un enfant	2	1	Interconnaissance
34	Charlie	H	Hétérosexuel	63	Infirmier psy (retraité)	Gironde	En couple avec Sandrine depuis 40 ans	Un enfant	2	1	Interconnaissance
35	Florianne	F	Hétérosexuelle	67	Profession intermédiaire	Gironde	En couple avec depuis 40 ans, mariée depuis 27 ans	2 enfants	4	1	Interconnaissance

36	Claude	H	Hétérosexuel	67	Ancien chef de petite entreprise	Provence-Alpes-Côte d'Azur	En couple avec Beatrice depuis 36 ans, marié depuis 25 ans	2 enfants (présente union [verif])	3	1	Interconnaissance
37	Pierre-Jean	H	Hétérosexuel	65	Chef d'entreprise	Centre-Val de Loire	En couple marié depuis 30 ans.	Un enfant	3	1	Interconnaissance
38	Arthur	H	Gay	69	Ancien secrétaire syndical/travailleur du sexe	Ile-de-France	Célibataire	Sans enfant	2	1	Terrain LGBT
39	Marc	H	Gay	70	Producteur de théâtre (retraité)	Ile-de-France	En couple depuis 20 ans	Deux enfants	2	1	Terrain LGBT
40	Julietta	F	Hétérosexuelle	37	Chercheuse précaire en histoire	Ile-de-France	En couple depuis 1 an	Sans enfant	3	1	Terrain LGBT
41	Thibault	H	Hétérosexuel	38	Infirmier libéral	Occitanie	Célibataire depuis quelques mois	1 enfant (précédente union)	6	1	Boule-de-Neige
42	Sam	H	Gay	29	Web designer	Ile-de-France	En couple depuis 2 ans	Sans enfant	4	1	Interconnaissance
43	Emilien	H	Hétérosexuel	64	Employé de la fonction publique (retraité)	Ile-de-France	En couple depuis 30 ans, marié depuis 10 ans	Deux enfants (unions différentes)	4	1	Interconnaissance
44	Claudia	F	Lesbienne	58	Employée administrative de la fonction publique	Centre-Val de Loire	Célibataire depuis 25 ans	Sans enfant	3	1	Interconnaissance
45	Joselyne	F	En couple avec une femme	66	Animatrice culturelle (retraitee)	Gironde	En couple avec Catherine depuis 25 ans	Une fille (couple précédent)	2	1	Interconnaissance
46	Catherine	F	Homosexuelle	63	Assistante technique en réalisation de spectacles (retraitee)	Gironde	En couple avec Joselyne depuis 25 ans	Une fille (couple précédent)	5	1	Interconnaissance

Structures de genre et travail émotionnel : une sociologie de l'asymétrie romantique

Projet de thèse de Victor Coutolleau- Sous la direction de Didier Lapeyronnie

Résumé :

L'étude des mécanismes sociaux au cœur de la gestion émotionnelle des acteurs est une question sociologique relativement peu traitée. Nous proposons dans ce projet de thèse d'étudier l'influence des structures de genre sur le travail émotionnel produit par les acteurs dans le cadre d'une situation affective particulière, l'asymétrie romantique. Cette dernière, naissant du décalage entre les attentes affectives romantiques d'un acteur et la réalité de la relation concernée nécessite un exercice d'interprétation de la part des acteurs y étant confrontés. Cet exercice d'interprétation impliquant le recours à des imaginaires genrés, nous entendons traiter de l'influence du positionnement au sein des structures de genre sur le déroulé de cet exercice d'interprétation à travers une étude ethnographique comparative auprès d'une association LGBT et d'un groupe de « coaching en séduction ». De cette manière, ce travail entend rendre visible la manière dont l'ordre genré ne se limite pas au spectacle potentiellement choquant des discriminations matérielles qu'il implique, mais qu'il s'immisce également dans la sphère affective des acteurs sociaux.

Définition des termes et problématisation :

L'amour romantique constitue un objet d'étude sociologique relativement récent. Le développement de la sociologie des émotions depuis la fin des années 70 a notamment permis de souligner la nature sociologiquement construite de l'amour, ce dernier ayant connu des variations de définition dans le temps (Swidler, 2003), et étant soumis à des variations culturelles dans ses pratiques (Krause et Kowalski, 2013). En s'appuyant sur les travaux de Gordon (1981), Thoits (1989) définit ainsi l'amour romantique comme un sentiment, c'est-à-dire « comme un ensemble [*pattern*] socialement défini d'états sensoriels, de pratiques corporelles expressives (baiser, se tenir la main) et de représentations [*meanings*] culturelles (exclusivité, complémentarité...)»¹ structurant la relation avec un autre individu, que nous pouvons appeler *partenaire*.

Dans cette perspective, l'amour est un sentiment fonctionnant « par anticipation » (E. Illouz, 2012, p.323) : l'acteur, en étiquetant une relation comme romantique ou potentiellement romantique, y projette un certain nombre d'attentes affectives socialement définies. Nous pouvons ainsi définir la situation d'asymétrie romantique comme *l'expérience individuelle de décalage entre les attentes romantiques formulées vis-à-vis d'une relation et ses retours affectifs réels*. L'asymétrie romantique peut être séparée en deux catégories : *l'asymétrie romantique en couple* (la relation en cours n'est pas à la hauteur des attentes de l'individu), et *l'asymétrie romantique de célibat* (le partenaire espéré refuse de former un couple avec l'individu concerné).

¹«Sentiments are "socially constructed pattern[s] of sensations, expressive gestures, and cultural meanings organized around a relationship to a social object, usually another person ... or group such as a family" (Gordon 1981 :566,567)» cite par Thoits (1989,p.318)

Nous avançons ici que l'émergence de telles expériences d'asymétries dans la vie des acteurs est inéluctable. En effet, la culture ne constitue pas un système cohérent de représentations complémentaires, mais est traversée par des ensembles explicatifs contradictoires dans la description d'un même objet, notamment de l'amour. Illouz (1997) et Swidler (2003) soulignent ainsi que les acteurs sociaux alternent entre deux ensembles de discours lorsqu'ils parlent de leur vie amoureuse : *une vision « mythique »* (insistant sur le caractère à toute épreuve et éternel de l'amour), et une vision « réaliste-prosaïque » (insistant sur la nécessité de faire des concessions en couple dans une perspective de « maturité »). De plus, les représentations de l'amour romantique sont structurées par ce que J. Butler (1990) appelle *la matrice hétérosexuelle*, c'est-à-dire l'association culturelle linéaire entre sexe biologique socialement construit (homme/femme), genre (masculin/féminin) et désir (dirigé vers le binôme sexe-genre opposé). Aucun individu ne parvient dans les faits à incarner cette matrice. Pour autant, les différentes catégories qui la constituent sont susceptibles de constituer des groupes de référence structurant les attentes des acteurs, et leur transmettant des représentations caricaturales de leurs partenaires potentiels. De ce « trouble dans le genre » découlent des situations d'asymétrie romantique.

Être confronté à une situation d'asymétrie romantique implique un travail d'interprétation afin d'en identifier les causes, et les lignes de conduite à suivre. C'est notamment ce que Hochschild (1979) baptise « *travail émotionnel* »¹, c'est-à-dire l'effort produit par un acteur afin de mettre un nom sur son état émotionnel, y associer des causes, en évaluer la légitimité et essayer le cas échéant de l'influencer afin de le rendre adapté à la situation sociale donnée. Ce travail n'est pas évident, et l'acteur doit avoir recours à des cadres culturels permettant de donner sens à son expérience, et ce dans la continuité de sa trajectoire personnelle². Ce processus d'évaluation implique notamment une comparaison avec le groupe de référence de l'individu concerné. **Dans le cas de l'asymétrie romantique, cette reconstitution est notamment susceptible de s'effectuer sous le poids symbolique de la matrice hétérosexuelle, qui de ce fait exercera une influence sur les résultats de ce travail d'analyse.**

Typiquement, une telle situation d'asymétrie peut être interprétée comme la conséquence de l'imparfaite performance de genre de l'un ou l'autre des participants : il est souvent avancé que pour plaire, une femme doit être « suffisamment féminine » (Clair et Touraille, 2011), et un homme « suffisamment masculin » (Gourarier, 2017). Les études sociologiques traitant de questions proches sont cependant marquées par un biais d'hétérosexualité important. Par conséquent, elles négligent certaines variations au sein des structures de genre, notamment le cas des lesbiennes, Gays, Bi et Trans (LGBT). Il existe de ce fait une zone d'ombre sur les conséquences de ces positionnements au sein des structures de genre sur les dynamiques de travail émotionnel associés aux enjeux amoureux. **C'est pourquoi nous nous proposons d'étudier les articulations entre positions différenciées au sein des structures de genre et les dynamiques de travail émotionnel en situation d'asymétrie romantique**, et ce, à travers 3 pistes de recherches.

¹Nous utilisons ici « travail émotionnel » comme traduction de ce que Hochschild appelle « emotion work », à ne pas confondre avec « emotionnal labour », concept que la sociologue développe dans un autre de ses travaux (Hochschild, 1983).

²À titre d'exemple, le roman *Ma vie amoureuse en 16 garçons* (Strohm, 2017) décrit la quête d'une héroïne qui, lassée de collectionner les expériences amoureuses malheureuses, entreprend de reprendre contact avec l'ensemble de ses « ex » afin de comprendre les raisons de ses déconvenues.

Hypothèses et pistes de recherches :

1. Structures de genre et marchés romantiques. Une des conclusions à tirer en situation d'asymétrie romantique consiste à évaluer si cette dernière est suffisamment importante pour ne plus définir la relation concernée comme romantique (*asymétrie radicale*) ou si elle ne vaut pas la peine d'abandonner cette vision (*asymétrie modérée*). Or, d'après E. Illouz (2012), l'amour romantique tend à s'organiser sous la forme de marchés où les acteurs ont recours à des comportements maximisateurs dans le choix de leurs partenaires, cherchant à être en couple avec quelqu'un de « bien » et qu'ils méritent. Dans cette perspective utilitariste, nous pouvons notamment supposer que les acteurs sociaux seront d'autant plus susceptibles d'interpréter une situation d'asymétrie sentimentale comme radicale lorsqu'ils considéreront que de nombreuses possibilités de relations romantiques alternatives sont crédibles. Or, il a été montré que certains biais genrés existaient dans la construction de telles estimations : Bleske-Rechek et al. (2012) ont ainsi montré que dans des binômes d'amis mixtes (un homme et une femme), les hommes tendaient à surévaluer l'attraction que leur portaient leurs amies femmes, tandis que les femmes estimaient avec un certain réalisme l'intérêt que leur portaient leurs amis hommes. Dans le cas des minorités sexuelles, la question devient plus délicate. Il est possible de supposer que, suite à leur relative invisibilisation culturelle¹, leurs opportunités de relation alternatives paraissent limitées. Par conséquent, elles seraient plus susceptibles d'interpréter leur situation d'asymétrie romantique comme modérée en comparaison des hétérosexuels.

À cette vision des opportunités s'ajoute, pour les individus en relation romantique, la question **des coûts de sortie de relation**. Ces derniers peuvent aussi bien concerner les *coûts matériels* (séparation des biens suite à un divorce), des *coûts symboliques personnels* (nécessité de restructurer sa vision du futur et de soi-même) et des *coûts réputationnels*. Ces derniers sont inégalement répartis au sein des structures de genres, notamment compte tenu de la connexion culturelle entre relation romantique et pratiques sexuelles, ces dernières étant associées à des doubles standards en termes de genre². De ce point de vue, des recherches plus approfondies sont nécessaires afin d'étudier l'application ou non de ces biais au cas des relations homosexuelles.

2. Structures de genre et temporalités des relations. L'amour romantique, notamment par sa relation avec les institutions sociales que constituent le mariage et la famille (Swidler, 2003) est également associé à une certaine *séquentialité* de situations symboliques : un amour qui « dure », base d'une vie accomplie, doit entraîner un emménagement commun, voire un mariage, puis des enfants. Chacune de ces étapes est susceptible d'ajouter un poids symbolique à la relation, qui devient progressivement « plus sérieuse » et demande davantage « d'investissement » de la part de ses membres. Cette séquentialité est parallèlement associée à des attentes sociales en termes de *vieillesse* : plus les individus vieillissent, et plus il est attendu qu'ils « s'installent ». De ce fait, nous pouvons supposer que 1) pour les individus dans une relation romantique, les coûts de sortie de relation seront d'autant plus importants que les acteurs passent ces différentes étapes symboliques 2) les individus célibataires seront sujets à d'autant plus de pression sociale qu'ils seront perçus comme « en retard » vis-à-vis de ces

¹L'association GLAAD (Gay & Lesbian Alliance Against Defamation) publie un certain nombre de statistiques intéressantes sur la représentation des gays, lesbiennes, bisexuels et trans dans les productions filmiques de grands studios. En 2015, 22 des 126 films analysés présentaient un personnage s'identifiant à une de ses catégories, 8 d'entre eux validaient le test de Vito Rosso (Test permettant d'évaluer la complexité et l'impact des personnages LGBT sur le scénario développé) (2016).

²Kreager, D. & Staff, J. (2009) ont ainsi montré que les rapports sexuels avaient un effet positif sur les réseaux d'amitiés des adolescents alors qu'ils avaient un effet négatif sur les réseaux d'amitiés des adolescentes.

étapes symboliques, cette pression étant dès lors susceptible de les inciter à baisser leurs attentes romantiques. De ce point de vue, le double-standard de vieillissement entre homme et femme (Berman, O’Nan et Floyd, 1981 ; Sontag, 1972), ou encore la pression de « l’horloge biologique des femmes » **sont susceptibles d’introduire des biais dans l’interprétation de ces situations d’asymétrie, notamment sur les conclusions en termes d’asymétrie radicale ou modérée.** Il est difficile d’estimer comment ces biais s’appliquent aux minorités sexuelles, au sens où les groupes familiaux qu’elles forment n’ont bénéficié que tardivement d’une reconnaissance institutionnelle. Pour autant, le recours au PACS (Pacte civil de solidarité), ainsi que la baisse du nombre de couples homosexuels y ayant recouru l’année de la promulgation du « mariage pour tous » ¹ semble indiquer l’existence d’un intérêt à s’inscrire dans cette séquentialité chez certains couples homosexuels.

3. Structures de genre et biais d’attribution Lorsqu’un acteur se trouve dans une situation affective spécifique, il effectue un exercice d’interprétation particulier que Turner (2007) baptise « attribution » : il s’agit d’attribuer la responsabilité de cette situation soit à soi-même, soit aux autres participants (ici, le partenaire supposé), soit à une entité extérieure. Turner souligne que les individus cherchent à protéger leur vision d’eux-mêmes dans le processus, et rechignent à s’attribuer la responsabilité de situations négatives. Pour autant, ils doivent parvenir à justifier cette attribution à travers l’utilisation d’un cadre culturel adéquat. L’amour romantique étant articulé avec l’imaginaire genré de la matrice hétérosexuelle, **ce dernier a toutes les chances d’être monopolisé dans le processus d’attribution découlant d’une situation d’asymétrie romantique.** Dans une recherche personnelle effectuée pour l’année de Master 1 à université Paris-Sorbonne², nous avons ainsi pu relever une tendance chez certains hommes hétérosexuels à avoir recours à un imaginaire préexistant de femmes manipulatrices³ afin d’expliquer leurs déconvenues amoureuses. Une telle perspective revient à avancer une hypothèse problématique : **le positionnement des individus au sein de la matrice hétérosexuelle modulerait leurs capacités à protéger leur vision d’eux-mêmes lorsqu’ils affrontent une expérience d’asymétrie romantique.** L’impact de l’homosexualité sur ce mécanisme demeure délicat à évaluer. Les pratiques homosexuelles sont associées à des imaginaires genrés spécifiques, cependant ces derniers s’apparentent fréquemment à des tentatives de réintégration relative dans la matrice hétérosexuelle : la représentation des gays comme « efféminés » associe ainsi leur attirance pour les hommes à un genre féminin (Connell 1993). Dans les faits, il est possible que les homosexuels aient recours dans leur processus d’attribution aux mêmes représentations culturelles genrées que les hétérosexuels. Évaluer la manière dont les minorités sexuelles utilisent ou n’utilisent pas les imaginaires spécifiques leur étant associés dans l’interprétation de leurs expériences d’asymétrie romantique nécessite de ce point de vue des données empiriques.

Méthodologie :

Afin de développer nos axes de recherches, nous proposons de mener **une enquête ethnographique au sein de deux groupes** : une association féministe parisienne sensible aux

¹« Après avoir atteint un pic en 2010, le nombre de Pacs entre personnes de même sexe a diminué pour atteindre un point bas en 2013, conséquence probable de l’adoption de la loi sur le mariage pour tous, avant de remonter légèrement en 2014 » (p.2), « Mariages - Pacs – Divorces », *Insee Références*, édition 2016 - Population

²Il s’agit de mon mémoire de Master 1, effectué au cours de l’année 2016-2017 sous la direction de Pierre-Marie Chauvin et intitulé « Performances masculines et enjeux émotionnels : une sociologie de la Friendzone ».

³(Gill, 2009) détaille par exemple la présence cet imaginaire dans un corpus de publicités.

problématiques LGBT avec laquelle plusieurs contacts ont été établis, et un groupe parisien « de coaching en séduction » masculin. Le choix de ces deux collectifs offre un panel de variations au sein des différentes dimensions de la matrice hétérosexuelle Butlerienne, ainsi que des points de vue opposés concernant la légitimité de cette dernière. L'association féministe permettra la prise de contact avec des membres des communauté LGBT contestant les rapports de genres contemporains, tandis que le groupe de coaching en séduction sera le cadre d'interactions entre des individus se considérant comme « trop peu masculins » (les élèves) et d'autres se voyant comme des modèles de masculinité traditionnelle (les tuteurs). S'il s'avère que ces groupes présentent trop peu de variations en termes de séquentialité du couple, nous compléterons ces ethnographies par la mise en place d'entretiens avec les membres d'une association de parents d'élèves. Le choix de collectifs parisiens s'est imposé pour des raisons de facilité d'accès et de diversité dans les groupes étudiés : la centralité de Paris au sein du réseau régional de transports en commun augmentant les chances de trouver des individus issus de différents lieux de Paris et de sa banlieue sur nos terrains.

Compte-tenu de la nature personnelle des sujets abordés, l'approche ethnographique a été jugée appropriée afin de tisser progressivement des liens de confiance avec les groupes choisis. Elle s'avèrera particulièrement intéressante pour l'association LGBT et le groupe de coaching en séduction, **ces deux collectifs étant susceptibles de tenir des ateliers thématiques en lien avec nos questions**. Une fois la prise de contact avec le terrain effectué, et après les premières observations, nous y organiserons **des focus groups sur la gestion de l'asymétrie romantique**. Ces groupes de discussion nous permettront de relever les représentations potentiellement genrées monopolisées par les acteurs. Enfin, nous effectuerons des entretiens semi-directifs avec les individus rencontrés au cours de ces activités. Si ces derniers sont en couple, nous envisagerons d'effectuer des entretiens croisés avec leur partenaire. Un premier entretien court sera effectué avec les deux membres du couple afin de rassembler des informations générales sur leur histoire commune, tout en nous permettant d'observer la mise en scène de leurs relations (les individus étant susceptibles de vouloir paraître comme un couple heureux auprès d'un observateur extérieur)¹. Ces entretiens communs seront suivis (à d'autres dates) d'entretiens individuels identiques à ceux proposés aux individus célibataires. Ces entretiens seront préparés à l'aide de l'annexe méthodologique très détaillée de *Talks of Love* (Swidler, 2003), cette dernière comprenant notamment un guide d'entretien dont nous nous inspirerons. Nous appliquerons une autre méthode originale de Swidler, à savoir la présentation au cours de l'entretien **de vignettes dépeignant des individus affrontant une situation d'asymétrie romantique**. Ces dernières nous permettront de relever à travers quels cadres sociaux les acteurs interprètent la situation donnée et, potentiellement, quelles solutions ils y apportent. Nous introduirons une diversité genrée dans ces vignettes, en présentant les mêmes situations avec des personnes occupant des positions différentes au sein des structures de genre, afin de voir l'effet potentiel de ces variations sur l'interprétation fournie par les enquêtés.

Le principal risque éthique posé par cette méthodologie repose sur les entretiens croisés des couples. En effet ces derniers impliqueront potentiellement des informations que les enquêtés ne souhaitent pas partager avec leur partenaire. Nous nous proposons de limiter ces risques en gardant un contact privilégié avec les enquêtés concernés, et en soulignant auprès d'eux leur droit absolu de retirer une partie ou la totalité de l'entretien des données exploitables

¹ Nous tacherons si possible de programmer ces entretiens avant les heures de repas afin, si les enquêtés le proposent, d'observer ces pratiques dans le cadre plus informel d'un déjeuner ou d'un dîner.

pour l'enquête. Nous les inviterons plusieurs fois à exprimer clairement leurs réserves si elles se présentent.

BIBLIOGRAPHIE (PROJET DE THÈSE :)

BERMAN P.W., O'NAN B.A., FLOYD W., 1981, « The double standard of aging and the social situation: Judgments of attractiveness of the middle-aged woman », *Sex Roles*, 7, 2, p. 87-96.

BLESKE-RECHEK A., SOMERS E., MICKE C., ERICKSON L., MATTESON L., STOCCO C., SCHUMACHER B., RITCHIE L., 2012, « Benefit or burden? Attraction in cross-sex friendship », *Journal of Social and Personal Relationships*, 29, 5, p. 569-596.

BUTLER J., 2006, *Gender trouble: feminism and the subversion of identity*, New York, Routledge (Routledge classics), 236 p.

CLAIR I., TOURAILLE P., 2011, « Compte rendu de séminaire, l'entrée dans la sexualité: Enjeux Théoriques et Méthodologique d'une Ethnographie du Genre- Intervention d'Isabelle Clair », *Journal des anthropologues*, 124-125, p. 441-445.

CONNELL R., 1993, *Masculinities*, Cambridge, Polity Press.

GILL R., 2009, « Beyond the 'Sexualization of Culture' Thesis: An Intersectional Analysis of 'Sixpacks', 'Midriffis' and 'Hot Lesbians' in Advertising », *Sexualities*, 12, 2, p. 137-160.

GORDON, 1981, « The sociology of sentiments and emotion », dans *Social Psychology: Sociological perspectives*, Basic Books, New York, M. Rosenberg, R. H. Turner.

GOURARIER M., 2017, *Alpha mâle. Séduire les femmes pour s'apprécier entre hommes.*, Paris, SEUIL.

HOCHSCHILD A.R., 1979, « Emotion Work, Feeling Rules, and Social Structure », *American Journal of Sociology*, 85, 3, p. 551-575.

HOCHSCHILD A.R., 1983, *The managed heart commercialization of human feeling*, Berkeley, University of California Press.

ILLOUZ E., 1997, *Consuming the romantic utopia: love and the cultural contradictions of capitalism*, Berkeley, University of California Press, 371 p.

ILLOUZ E., 2012, *Pourquoi l'amour fait mal: l'expérience amoureuse dans la modernité*, Paris, Éd. du Seuil (La couleur des idées), 383 p.

INSEE, 2016, « Mariages - Pacs - Divorces »,.

KRAUSE M., KOWALSKI A., 2013, « Reflexive Habits: Dating and Rationalized Conduct in New York and Berlin », *The Sociological Review*, 61, 1, p. 21-40.

SONTAG S., 1972, « The Double Standard of Aging », *The Saturday Review*, 23 septembre 1972, p. 29-38.

STROHM S.K., 2017, *Ma vie amoureuse en 16 garçons*, La martinière Jeunesse.

SWIDLER A., 2003, *Talk of love: how culture matters*, Paperback ed, Chicago, Ill., Univ. of Chicago Press, 300 p.

THOITS P.A., 1989, « The Sociology of Emotions », *Annual Review of Sociology*, 15, 1, p. 317-342.

TURNER J.H., 2007, *Human emotions: a sociological theory*, London ; New York, Routledge, Taylor & Francis Group, 232 p.

GLAAD, 2016 « 2016 GLAAD Studio Responsibility Index ».

Note de lecture : il s'agit du guide d'entretien exploratoire, utilisé en début de recherche. Il ne correspond pas à celui utilisé dans l'essentiel du travail de thèse (pour ce dernier, voir l'Annexe 1). Sa présence ici vise simplement à d'illustrer les évolutions de la perspective de recherche.

Remarques préalables :

Tout d'abord merci beaucoup de m'accorder cet entretien. Comme je vous l'ai dit, j'aimerais vous poser des questions sur vos représentations sur l'amour. Je poserais des questions qui pourront paraître un peu vagues ou simplettes, ou qui sembleront répéter ce que vous avez dit, mais c'est pour vous l'entendre dire. Dans cette perspective, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, ce qui m'intéresse, ce sont vos impressions personnelles sur le sujet. L'entretien est strictement anonyme et confidentiel, vous pouvez d'ailleurs vous rétracter à tout moment de la recherche si vous le souhaitez. Est-ce que cela dérange que l'entretien soit audio-enregistré pour retranscription ?

Partie I : profil sociodémographique et parcours

- 1) Pouvez-vous me donner quelques informations sur votre parcours personnel, typiquement des informations sur votre famille, que faisaient vos parents, sur votre éducation ? En gros, il s'agirait d'un résumé général sur votre vie, ce qui vous a amené à maintenant.
- 2) Si pas précisé : Âge, frère/sœur, si enfance heureuse ou non, situation maritale/relationnelle (marié·e, divorcé·e), profession/ancienne profession
- 3) Et sinon, quels sont vos projets actuellement ? Depuis combien de temps êtes-vous dans l'association, comment y être vous arrivé ?

Partie II : représentations générales sur l'amour

Je souhaiterais maintenant que nous parlions un peu de vos représentations de l'amour en général :

- 1) Comment définiriez-vous l'amour ? Et le « grand amour » ?
- 2) Pensez-vous que votre famille (vos parents, vos frères/sœurs...) a eu une influence sur votre définition de l'amour ?
- 3) Pensez-vous que vos amis ont eu une influence sur votre définition de l'amour ?
- 4) Existe-t-il des films, des livres... particuliers qui, selon vous, représentent bien ce qu'est l'amour ? Si oui, le(s)quel(s), et quand l'avez-vous découvert ? Cela a-t-il transformé votre vision de l'amour ?
- 5) De manière générale, les films, livres, etc. vous semblent-ils représenter l'amour de manière pertinente et réaliste ?

Partie III : Expériences amoureuses

- 1) Êtes-vous déjà tombé amoureux ? Si oui, est-ce arrivé plusieurs fois ? Combien de fois ?
- 2) La première fois que vous êtes tombé amoureux, comment le saviez-vous ?
- 3) À votre avis, quelles sont les bases d'une bonne relation ? Et aux contraires, les éléments qui font qu'une relation ne va pas fonctionner ?
- 4) Votre vision de l'amour a-t-elle évolué avec le temps ? Si oui, de quelle manière ? Est-ce dû à des événements particuliers ?
- 5) Comment vous considérez vous dans votre vie sentimentale, plutôt confiant·e, plutôt timide, ni l'un ni l'autre ? Y'a-t-il eu une évolution au cours de votre vie ?
- 6) (Si non-hétérosexuelle, et non abordé) quand avez-vous découvert votre orientation sexuelle ? Avez-vous toujours senti que vous étiez [] ? Est-ce que cela s'est fait progressivement ? [Si relations hétérosexuelles précédentes], comment renvoyez-vous ces relations maintenant ? Une relation sincère ? Une erreur ? Ni l'un ni l'autre ?

Partie IV : Asymétries

- 1) Connaissez-vous le concept de Friendzone ? Si oui, comme la définiriez-vous ?

Si non, définition :

Mot anglophone ayant connu une prodigieuse célébrité sur Internet, ce dernier désigne cette situation à travers l'image de « zones relationnelles » où sont placés les individus en fonction de leur relative proximité personnelle. La Friendzone, littéralement « Zone ami », est un concept désignant cette situation où l'individu se voit « refuser son passage » du « stade d'ami(e) » à celui de « compagnon ».

- 2) De quelle manière en entendez-vous parler ? (Pour la première fois si possible ET habituellement)
- 3) (Si la question n'a pas été abordée spontanément) Quelle opinion avez-vous concernant le concept de Friendzone ? (Si demande de précision, demandez si l'interviewé s'il y trouve que le concept décrit une certaine vérité)
- 4) Avez-vous déjà expérimenté la situation de Friendzone ? Pouvez-vous me décrire ce qui s'est passé : à partir de quel moment vous avez ressenti un intérêt pour cette personne, pourquoi, et comment cette situation a évolué jusqu'au moment du refus ?
- 5) Comment avez-vous vécu cette expérience ? (Si la question n'est pas abordée spontanément, comment l'interviewé explique-t-il cette situation)
- 6) De manière générale, avez-vous déjà ressenti de l'attirance pour quelqu'un alors que ce n'était pas réciproque ? Pouvez-vous me décrire ce qui s'est passé : à partir de quel moment vous avez ressenti un intérêt pour cette personne, pourquoi, et comment cette situation a évolué jusqu'au moment du refus ?
- 7) Avez-vous déjà rompu une relation ? Combien de fois ? Pouvez-vous me décrire ce qu'il s'est passé : à partir de quel moment vous avez commencé à penser que quelque chose n'allait pas, comment la situation a évolué, et ce qui vous a décidé à mettre fin à cette relation ?

- 8) Avez-vous déjà été traversé des situations difficiles dans un couple, mais sans décider de rompre pour autant ? Pouvez-vous me décrire ce qu'il s'est passé : à partir de quel moment vous avez commencé à penser que quelque chose n'allait pas, comment la situation a évolué, et ce qui vous a décidé à mettre fin à cette relation ?
- 9) Quelqu'un a-t-il déjà rompu avec vous ? Combien de fois ? Pouvez-vous me décrire ce qui, à votre avis s'est passé : avez-vous senti que quelque chose n'allait pas avec votre compagnon/compagne, en avez-vous parlé, comment la situation a-t-elle évolué ?
- 10) (Si non-hétérosexuelle, et non abordé) Avez-vous déjà eu l'impression que votre orientation sexuelle a influencé la manière dont vous avez vécu votre vie sentimentale ? Si oui, pourriez-vous me présenter rapidement de quelle manière ?
- 11) Comment voyez-vous l'avenir de l'amour dans notre société, de manière plutôt optimiste ? Plutôt pessimiste ? Ni l'un ni l'autre ?

Partie finale :

- 1) Souhaitez-vous ajouter quelque chose sur ce que vous avez dit, ce que j'ai pu dire, le questionnaire, l'enquête en général, ou quoique ce soit d'autres ?

Merci beaucoup pour cette conversation.

Annexe 5 - L'identification des faux couples de même sexe dans le module sur la dernière séparation de relation cohabitante dans Épic

La méthode la plus efficace exposée par Arnaud Régnier-Loilier (2018) pour identifier les probables faux couples de même sexe revient à croiser les prénoms des répondant·es et de leur partenaire déclaré. Cependant, l'anonymisation des données d'Épic rend cette option inapplicable. La seconde méthode préconisée est d'éliminer les couples de même sexe mariés depuis une date antérieure à la légalisation du mariage homosexuel (2013 en France). Cependant, les filtres du questionnaire rendent cette méthode de vérification impossible. En effet, la passation de l'enquête n'ayant eu lieu qu'entre 2012 et 2013, seules les relations encore en cours ou terminées très récemment pouvaient avoir donné lieu à un mariage. De ce fait, la question « Vous êtes-vous marié ? » n'était posée, pour les couples de même sexe, qu'aux relations toujours en cours en moment de l'enquête. De ce fait, elle s'avère inutilisable pour l'identification de « fausses » séparations de même sexe.

La présence d'enfants dans le couple constitue une autre méthode pour identifier des couples de même sexe suspects. En effet, s'il est possible que des personnes en couple de même sexe vivent avec un enfant (de la relation ou d'une précédente union), cette proportion reste faible : l'enquête *Famille et logement* de 2011, appliquant un correctif pour l'identification des couples de même sexe, indique que cette proportion est de l'ordre de 10 % (Buisson & Lapinte, 2013). Les couples de même sexe avec enfants sont donc probablement des « faux ». Sur ce point, l'enquête Épic demandait d'ailleurs pour chaque relation amoureuse importante « Avez-vous eu des enfants avec [le/la partenaire concerné] ? ». L'usage des réponses à cette question limite le risque d'exclure des relations de même sexe avec des enfants issus d'une autre relation. De fait, sur les 49 séparations de relation cohabitante, 3 ont ainsi pu être identifiées comme suspectes.

Une autre méthode d'identification des faux couples de même implique de vérifier le nombre de partenaires sexuels de même sexe déclarés par les répondant·es. Les individus ayant déclaré uniquement des partenaires sexuels de sexe différent alors qu'ils sont censés avoir connu une relation cohabitante de même sexe peuvent être légitimement considérés comme cas suspects¹. Le recours à ce mode d'identification a permis d'identifier 3 séparations suspectes

¹ Cette méthode d'identification est plus spécifique à Épic, et m'a été recommandée par Wilfried Rault. Qu'il soit singulièrement remercié.

(une d'entre elles ayant déjà été identifiée par le critère des enfants), réduisant le nombre de séparations de même sexe non suspectes à 43.

Une dernière méthode d'identification a été le recours aux questions ouvertes entourant la relation et la séparation concernée. La lecture du détail des réponses sur « ce qui a plu/déplu au premier abord » (deux questions) ainsi que sur les raisons de la séparation selon le conjoint/le répondant (deux questions) permettait de relever des décalages entre le genre utilisé pour décrire le partenaire et sa catégorie de sexe renseignée dans l'enquête. Par exemple, une enquêtée identifiée comme étant en couple avec une femme avançant comme raison de la séparation « MR ne voulait pas d'enfant » constitue probablement un « faux couple de même sexe ». Ces questions ouvertes ont ainsi permis d'identifier 4 couples suspects, certains ayant déjà été identifiés par d'autres critères.

Dans l'ensemble, 6 couples de même sexe suspects ont pu être identifiés. 3 l'ont été via des critères multiples, 3 via des critères uniques (deux via la présence d'enfants, l'autre via ses réponses aux questions ouvertes). C'est donc 12 % des couples de même sexe qui peuvent être considérés comme suspects. Cette proportion reste faible comparativement aux proportions identifiées dans les autres enquêtes. Une telle différence de proportion peut probablement s'expliquer par l'impossibilité d'appliquer les filtres de vérifications les plus efficaces : – le croisement des prénoms et le mariage avant légalisation – . Il est cependant probable qu'une part importante de faux couples de même sexe n'aient pas pu être identifiés, et qu'ils déforment toujours le portrait statistique des séparations de même sexe dressé par Épic. Les chiffres en étant issus doivent donc être pris avec précaution.

*Annexe 6 - Lien avec le primo-confident en fonction de la composition sexuée des couples
(Pourcentages basés sur les effectifs non-pondérés après élimination des probables
« faux » couples de même sexe)*

	Lien amical	Lien familial	Total	Effectifs
Séparation de même sexe	80,0 %	20,0 %	100 %	15
Séparation de sexe différent	55,4 %	44,6 %	100 %	1127
Ensemble	55,7 %	44,3 %	100 %	1142

Khi² : p = 0,09978

Test exact de Fischer : p = 0,068

Lecture : À la question "Avant de parler de séparation avec [votre partenaire], en avez-vous parlé à quelqu'un de votre entourage ? [Si oui] À qui ? » 80,0 % des personnes dont la dernière séparation de relation cohabitante était avec une personne de même sexe et qui ont envisagé cette séparation avant qu'elle n'ait lieu déclarent en avoir parlé en premier à un·e ami·e avant d'en avoir parlé à leur partenaire.

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine, âgées de 26 à 65 ans, ayant envisagé leur dernière séparation de relation cohabitante avant qu'elle n'ait lieu et ayant parlé de leurs envies de séparation à autrui (n=1142).

Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014

*Annexe 7 – Part de femmes ayant parlé de leurs envies de séparation à autrui avant d'en avoir parlé avec le partenaire, en fonction de la composition sexuée des couples
(Pourcentages basés sur les effectifs non-pondérés après élimination des probables
« faux » couples de même sexe)*

	Non	Oui	TOTAL	Effectifs
Femme en couple avec un homme	38%	62%	100%	1421
Femme en couple avec une femme	67%	33%	100%	15
Ensemble	38%	62%	100 %	1436

Khi² : p = 0,04

Test exact de Fischer : p = 0,03

Lecture : À la question "Avant de parler de séparation avec [votre partenaire], en avez-vous parlé à quelqu'un de votre entourage ? » 67,0 % des femmes décrivant une relation de même sexe et qui ont envisagé cette séparation avant qu'elle n'ait lieu déclarent n'en avoir pas parlé.

Champ : Femmes vivant en France métropolitaine, âgées de 26 à 65 ans, ayant envisagé leur dernière séparation de relation cohabitante avant qu'elle n'ait lieu et ayant parlé de leurs envies de séparation à autrui (n=1436).

Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014

Annexe 8 – Probabilité d’avoir qualifié sa précédente relation cohabitante de « Violente » en fonction du/de la primo-confident·e consulté·e

	Autres primo-confident	Père primo-confident	Ensemble
Relations « Violentes »	13 %	30 %	13 %
Autre qualificatif	87 %	70 %	87 %
Total	100 %	100 %	100 %
Effectifs	1188	36	1224

Test exact de Fisher : $p < 0,01^{**}$; Khi^2 : $p < 0,001^{***}$

Lecture : À la question « Avant qu’il ne soit question de séparation, diriez-vous que vos relations avec [l’ancien·ne partenaire] étaient... ? », 30 % des personnes s’étant tourné en priorité vers leur père pour parler de leurs envies de séparation évoquent des relations « violentes ».

Champs : personnes âgées de 26 à 65 ans, ayant envisagé leur dernière séparation de relation cohabitante avant qu’elle n’ait lieu et ayant parlé de leurs envies de séparation à autrui (n=1224)

Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014.

Annexe 9 – Probabilité d’avoir parlé à son père de ses envies de séparation en fonction de la qualification de la relation (violente ou non)

	Autres primo-confident	Père primo-confident	Total	Effectifs
Relations « Violentes »	93 %	7 %	100 %	159
Autre qualificatif	98 %	2 %	100 %	1065
Total	97 %	3 %	100 %	1224

Test exact de Fisher : $p < 0,01^{**}$; Khi^2 : $p < 0,001^{***}$

Lecture : À la question « Avant de parler de séparation avec [votre partenaire], en avez-vous parlé à quelqu’un de votre entourage ? [Si oui] À qui ? » 7 % des personnes ayant qualifié leurs relations avec leur précédent·e conjoint·e comme « Violentes » disent en avoir parlé en premier à leur père.

Champs : personnes âgées de 26 à 65 ans, ayant envisagé leur dernière séparation de relation cohabitante avant qu’elle n’ait lieu et ayant parlé de leurs envies de séparation à autrui (n=1224)

Source : Enquête « Épic », Ined-Insee, 2013-2014.

La gestion des déceptions amoureuses comme travail émotionnel genré : entre appuis interpersonnels et contraintes institutionnelles

Résumé

Si la plupart des couples traversent des « moments de creux », tous ne se séparent pas. Cette idée selon laquelle toute décision de séparation est précédée d'une phase d'interprétation des déceptions est consensuelle en sociologie française. Cependant, le déroulement concret de ce travail d'interprétation est peu abordé dans la littérature. Il y apparaît surtout comme une activité faite à un niveau individuel, dans une forme de négociation intérieure entre l'acteur social et une « culture du couple », légitimant plus ou moins ses envies de séparation. Si ce travail d'interprétation est donc bien conçu comme un phénomène *social*, il semble difficilement accessible *aux sociologues*. Cette thèse propose d'ouvrir la « boîte noire » de ce travail d'interprétation. Elle le fait à l'aide d'une méthodologie mixte, croisant analyses quantitatives des données de l'Étude des Parcours Individuels et Conjugaux (Épic, Ined-Insee, 2013-2014) et une cinquantaine d'entretiens semi-directifs. Elle vise en particulier à montrer que les déceptions amoureuses ne sont pas gérées de la même manière par les individus en fonction de leur genre et de leur orientation sexuelle. Une première partie avance que la gestion des déceptions amoureuses gagne à être conçue comme un travail émotionnel collectif, impliquant le réseau de relations dans lequel le couple est préalablement encastré. Une seconde partie montre que cette gestion collective est genrée : hommes et femmes ne parlent pas de leurs déceptions dans les mêmes proportions ni aux mêmes personnes. Enfin, la troisième partie souligne que ce travail émotionnel collectif s'effectue sous des contraintes institutionnelles, elles-mêmes genrées.

Mots-clés : Genre ; Couple ; Séparations ; Travail Émotionnel ; Méthodes mixtes ; Hétéronormativité ; Confiance

The management of romantic disappointments as a gendered emotion work : between interpersonal support and institutional constraints

Summary

While most couples go through “low points”, all of them do not separate. French sociologists seem to share the idea that any decision to separate is preceded by a phase of interpretation of romantic disappointments. However, the actual course of this interpretation work is little discussed within scientific literature. It primarily appears as an activity occurring at the individual level through internal negotiations between the social agent and his/her “couple culture”, which would or wouldn't legitimate his or her decision to separate. If this interpretation work is thus regarded as a social phenomenon, it appears difficult for sociologists to access it. In this thesis I intend to open the “black box” of this interpretation work. In order to do so, this work relies on mixed methods, combining quantitative analyses from the “Étude des parcours individuels et conjugaux” survey (Epic survey, Ined-Insee, 2013-2014) and around fifty semi structured interviews. More specifically, the thesis aims to show that romantic disappointments are not managed in the same way by individuals depending on their gender and sexual orientation. I will argue first that the way individuals manage romantic disappointment should be conceived as a collective emotion work involving the couple's network of relationships. I will then show that this collective management is gendered: neither do men and women talk about their romantic disappointments as extensively nor do they talk to the same people about it. Finally, I will underline that this collective emotion work takes place under institutional constraints which are themselves gendered.

Keywords : Gender ; Couple, Separations, Emotion work, Mixed methods, Normative heterosexuality, Confidants.

UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

ÉCOLE DOCTORALE :

École Doctorale V (ED 0433) – Concepts et langages

Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, FRANCE

DISCIPLINE : Sciences sociales et philosophie de la connaissance